A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08753160 8

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DM
Mercure

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
NOVEMBRE. 1739.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIX.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
NOVEMBRE. 1739.

PIE'CES FUGITIVES, *en Vers et en Prose.*

EPITRE

De M. de la Soriniere, à M. le Comte de Montmorenci, pour lors à son Château des Buars, en Anjou.

J'Avois promis aimable Comte,
Que desormais ma verve au croc,
N'enfanteroit Fable ni Conte,
Et que plus ferme qu'un vieux roc,
Bien resolu de fuir les Muses,

Digitized by Google

On ne me verroit plus au choc
Escrimer avec ces camuses.
Mais, oüi, ma foi, le beau serment!
Serment d'Ivrogne & de Poëte,
De Joüeur & d'une Coquette,
Eſt bien propos équivalent :
Il faut rimer abſolument.
Mais que rimer, & que te dire ?
Irai-je, en quittant la Satyre,
Trancher du fade adulateur ?
Et te plaçant dans l'Equateur,
Entonner la pieuſe Hiſtoire
De ce Baron, * qui pour la gloire
De CHRIST & de nos vieux Parêns,
Fut le premier parmi les Francs,
Qui remporta pleine victoire
Sur le Diable & ſes adherens ?
Ou bien compter les Conétables,
Et les Titres inépuiſables,
Que nous voyons en mille Auteurs,
Pour cent Faits des plus mémorables,
Avoir décoré nos Seigneurs ?
Non ; il te faut un autre Eloge ;
Ceci concerne le paſſé.
Laiſſez-là votre Nécrologe,

* *Le Seigneur de Montmorenci, premier Baron Chrétien, ſous Clovis.*

Digitized by Google

Me dirois-tu, Chantre glacé :
Sans remonter à mes Ancêtres,
Repasser dix siécles & plus,
Ne voit-on chés moi de vertus
Que par emprunt de ces grands Maîtres ?
Suis-je la Lune, eux le Soleil,
Dont la lumiere refléchie
En partant de l'Astre vermeil,
Peut tout à coup être obscurcie
Par quelque interposition ?
Non, non, sans doute, aimable Comte ;
Déja je condamne à ma honte,
Ces beaux traits d'érudition.
Mais un autre cas m'embarasse ;
Privé du délicat pinceau,
Dont jadis le célebre Horace
Traçoit Mécene en un tableau,
Je pourrois sans art & sans graces,
M'imaginant suivre ses traces,
Donner un fort mauvais morceau :
Et peut être, quoique je fisse,
Ne former qu'une simple esquisse
Sur le modele le plus beau.
Pour bien mesurer la loüange,
Il faudroit un juste mêlange
D'esprit, de verve & de raison :
Et tel qu'on voit comme un Oison,

Digitized by Google

Crier sans cesse, Ah l'adorable !
D'abord nous glace & se morfond :
Et le Rimeur en pâmoison,
Joint par un sort inévitable,
Le dégoût au fade poison.
Ainsi navigeant terre à terre,
En Marinier, craignant les vents,
Loin de mesurer tes talens,
Soit à la Cour, soit à la Guerre,
Dans l'un ta noble activité,
Dans l'autre ta dexterité ;
Ou sur un ennuieux sublime,
Exagerant ta haute estime,
Et ton goût né pour les beaux Arts,
Te mettre au-dessus des Césars ;
Ma Muse, qui craint le naufrage,
Et fuit la honte du décri,
Aborde à la premiere plage,
Jette l'anchre & cherche un abri.

LET-

Digitized by Google

LETTRE de M. Le Beuf, *Chanoine d'Auxerre, aux Auteurs du Mercure, sur une singularité concernant l'ancien Office de S. Nicolas.*

IL pourra sembler, M. à quelques-uns, qu'on n'a plus rien à dire, lors qu'on vient à faire des Observations sur des Antiennes de l'Office Divin. Les Auteurs qui ont écrit sur ces matieres, sont regardés comme la lie & l'excrement, pour ainsi dire, de la Litterature, & il convient peu à un siécle délicat comme le nôtre, de voir paroître sur la scéne, des Durand, des Beleth, des Pierre *de Natalibus*. Néanmoins comme le célebre Dom Mabillon n'a pas crû indigne de lui, de raporter ce qu'il avoit lû dans un Manuscrit, touchant l'Office de S. Nicolas, permettez que je vous envoye un précis de ce qu'il a dit, revêtu de quelques Additions qui venoient naturellement au sujet qu'il a traité, & dont il n'a fait aucune mention, parce qu'elles ne s'étoient pas présentées à lui. Je suis d'autant plus d'humeur à écrire sur les Antiennes de S. Nicolas, que je viens d'écrire à Dom de Lannes sur celles de la Vierge, dont il m'avoit parû avoir fixé l'époque d'une maniere sujette à

 révision.

Digitized by Google

révision. La matiere sera d'autant plus de la competence de votre Journal, qu'elle sera moins sérieuse.

Dom Mabillon raconte qu'il est tombé sur un Manuscrit, rédigé dans l'onziéme siécle, par un Sacristain de l'Abbaye du Bec, sur les Miracles de S. Nicolas. Combien de milliers de Personnes portent le nom de Nicolas! Ainsi combien n'auroit-il pas de Lecteurs, s'il étoit imprimé? Voici celui qu'il a choisi, & qui revient à l'Office Divin. Vous sçavez qu'à mesure que la Religion s'est étenduë, chacun a voulu avoir des Histoires de ses Saints, & que c'est de ces Histoires qu'on tiroit des Morceaux pour composer l'Office propre. Cet usage ne fut pas admis par tout. Il y a toujours des gens oposés à ce qui paroît nouveau. Dom Mabillon nous aprend qu'il y eût parmi les Prieurés soûmis à la Charité sur Loire, un Monastere apellé *La Croix*; il ajoûte qu'il étoit situé *in quadam Pagi Brigiensis possessione*, conformément, sans doute, au Manuscrit du XI. siécle. Il n'y avoit pas un temps considerable, que la Colonie venuë de la Charité étoit en ce Lieu, lorsque la Fête de S. Nicolas se présenta en son rang. *Quel Office chanterons-nous?* dirent les Moines au Prieur. *Nous voudrions bien chanter l'Office propre de ce grand saint Nicolas.* Le Prieur leur

Digitized by Google

leur refusa ce plaisir, disant qu'on ne le chantoit pas à Cluni. *Mais on le chante à la Charité*, ajoûterent-ils, *& c'est Dom Gerard qui l'y a introduit.* Le Prieur leur repliqua : *Vous êtes Cluniciens ; vous ne devez chanter que ce qui se chante à Cluni.* Ils ne se rendirent point, & ils soûtinrent que le Rit de la Charité devoit l'emporter. Quand le Prieur les vit résolus de chanter, malgré lui, l'Office propre de S. Nicolas, après les avoir menacé, il les fit fustiger, ou, si vous voulez, il leur fit donner la discipline ; voici les propres termes du P. Mabillon, *Prior à verbis ad verbera venit, eosque virgis ob contumaciam cædi fecit.* Mais ce traitement ne resta pas impuni ; & c'est dans le reste de cette Histoire qu'il seroit besoin d'un meilleur garant que l'Ecrit d'un Sacristain. Il laisse à sous-entendre ce qui arriva aux premieres Vêpres de la Fête. On chanta aparemment du Commun des Pontifes ; ou bien (& c'est ce qui est plus vraisemblable) il n'y eût point de premieres Vêpres dans une telle conjoncture. Quoiqu'il en soit, la nuit étant venuë, & Dom Prieur s'étant couché sur son lit, il lui aparut un saint Prélat, qui lui donna à son tour la discipline, jusqu'à ce que lassé de recevoir des coups, le pauvre patient entonna l'Antienne *O Christi pietas*, qui étoit celle du *Magnificat* des Vêpres qu'il

Digitized by Google

n'avoit pas voulu permettre qu'on chantât. Il poursuivit cette Antienne à si haute voix, que les Religieux, éveillés au bruit, accoururent auprès de lui, & le trouverent chantant encore les yeux fermés. Ce Prieur, quoique rêvant, leur fit signe de s'en retourner chacun à leur lit, à quoi ils obéïrent. Le jour & l'heure de parler étant venus, il leur raconta ce qui lui étoit arrivé, & même il eût la complaisance de leur montrer ses épaules toutes meurtries. Il paroît par la suite, que ce Prieur sentoit d'où pouvoient lui être venuës ces flagellations. Il partit quelques jours après pour la Charité, & il se démit de sa Dignité entre les mains du Prieur. *Et pourquoi?* lui dit Dom Gerard, *parce que vos Religieux de la Croix m'ont fait maltraiter de coups.* Gerard en étant surpris, il lui raporta le Fait, & lui montra son dos, où les marques étoient encore visibles. La simplicité de ces temps-là (si l'Histoire est vraie) est la seule chose qui puisse porter à croire que Dom Gerard, loin de s'imaginer qu'on eût été assés malin dans la Communauté, pour suposer une aparition de S. Nicolas, armé de verges, aima mieux se persuader que le saint Evêque l'avoit réellement maltraité; & ce fut dans la crainte d'une semblable flagellation, que ce même Prieur de la Charité, ordonna à l'instant, que dans toutes

Digitized by Google

toutes les Maisons dépendantes de lui, on chantât l'Office propre du saint Evêque de Myre. Voilà le Fait, arrivé vers l'an 1080, tel que Dom Mabillon l'a extrait d'un Manuscrit du même siécle, qu'il dit n'avoir jamais été imprimé.

Je ne sçais si ce grand Personnage étoit bien persuadé de cet Evenement. Il paroît n'avoir été embarassé que de trouver dans la Brie un Prieuré de la Croix, soûmis à la Charité; & quoiqu'il n'y en ait point trouvé, il ne critique point le fond de l'Histoire. Pour moi, je crois que c'est un Fait controuvé, & que s'il y eût une flagellation réelle, elle vint d'une autre part que de la main *bénevole* de S. Nicolas. Durand, Evêque de Mende, à la fin du XIII. siécle, avoit lû en quelque endroit cette Histoire, ou bien on la lui avoit racontée (*a*). Il ne dit pas que le Monastere de la Croix fût situé en Brie, il se contente de marquer: *In quâdam Ecclesiâ quæ dicitur Crux, subjectâ Monasterio B. Mariæ de Charitate.* Il est assés d'accord avec le Sacristain, pour ce qui est du commencement du differend des Moines avec leur Prieur: mais il ne quitte pas le Prieur à si bon marché. Il dit que le Saint le tira du lit par les cheveux, le coigna sur le pavé du Dortoir, & que commençant alors

(a) *Ration. Div. Off. lib. 7. cap. 39.*

Digitized by Google

l'Antienne *O Pastor æterne*, & la chantant fort lentement, il lui donna un coup de verge à chaque note. Le Convent accourut aux cris que le bon Prieur faisoit, & on le porta à moitié mort sur son lit. Enfin étant revenu à lui-même, il dit : *Allez*, (j'en ai assés) *chantez votre nouvel Office de S. Nicolas.* En effet, cent treize coups de foüet étoient une dose suffisante, pour le faire venir à résipiscence. Je n'exagere point, puisqu'il y a autant de notes dans l'Antienne *O Pastor æterne.* Je viens de les compter dans un Antiphonier d'Auxerre du XIII. siécle. La Charité étant du même Diocèse, l'Antienne devoit y être assés conforme. Au reste, à une ou deux notes près, c'est le même nombre dans les Antiphoniers de Paris, écrits du temps de S. Louis.

Mais, dira quelqu'un, comment accorder cette derniere Narration avec celle du Sacristain, plus ancien de deux siécles, qui dit que ce fut l'Antienne *O Christi pietas*, qui fut chantée dans le temps de l'entrevûë de S. Nicolas ? Je réponds que dans les Manuscrits de l'Office de ce Saint, l'une est à *Magnificat* des premieres Vêpres, l'autre à celui des secondes. Ainsi la difference de l'Antienne ne nuit point au fond de l'Histoire, (si toutefois elle est arrivée ;) il ne s'ensuit autre chose, en donnant la préférence

Digitized by Google

rence à l'Antienne *O Christi pietas*, sinon que le Prieur de la Croix reçut cent trente-cinq coups de discipline, au lieu de cent treize. On peut choisir en fait de variantes, celle qu'on voudra. Cette derniere Antienne a le nombre des notes que je viens de nommer. Mais, après tout, remarquez, MM. comment chacun raconte les anciennes Histoires à sa mode. Si on ne, sçavoit que du temps de Durand, les Moines noirs portoient déja les cheveux longs, comment pourroit-on s'imaginer que S. Nicolas prit le Prieur de la Croix par les cheveux pour le tirer de son lit? Ce seul anachronisme historique suffit pour rejetter le Narré fait par le même Durand, & s'en raporter simplement à celui du Sacristain contemporain, sauf les restrictions que chacun fera, selon qu'il jugera à propos. Je ne connois aucun Lieu dans la Brie du nom de *La Croix*, que le Village nommé *La Croix en Brie*, au Diocèse de Sens, assés près de Nangis & de Rampillon; mais je ne vois aucune preuve, que dans ce Lieu, il y ait eu un Prieuré dépendant de la Charité. Le Poüillé de la Charité, imprimé à Bourges en 1709. à la fin de l'Abregé Historique (*in*-8°.) du Prieuré & de la Ville de la Charité, marque, à la verité, un Prieuré de Sainte Croix, soûmis à ce Monaſtere; mais il le dit situé à Venise.

Digitized by Google

Venise. Ceci nous éloigne bien de la Brie. Mais cela nous raproche peut-être un peu plus du Lieu où l'Histoire (vraie ou fausse) est arrivée. Car Pierre *de Natalibus*, Evêque sur les Côtes d'Italie, marque dans sa Vie de S. Nicolas, écrite . . ans après Durand, que c'étoit à Sainte-Croix de Cesene que le Prieur avoit fait refus d'admettre le nouvel Office de Saint Nicolas.

Je suis, &c.

A Paris ce 10. *Octobre* 1739.

LES AGREMENS DE RIEUX.

A M. de Seré.

CHarmant séjour, Jardins délicieux ;
Prés émaillés de fleurs & de verdure,
Lieux enchantés, où l'Art & la Nature
Se disputent l'honneur de charmer tous les yeux ;
Vous l'emportez sur la Fable insipide
Du superbe Palais d'Armide,
Où maint Chevalier courageux
Perdit la liberté, sans pouvoir s'en défendre.
Hélas ! quoiqu'on puisse entreprendre,
On ne peut jamais quitter Rieux ;
Depuis qu'avec Seré, des rives de la Seine,
S'est

Digitized by Google

S'est ici transporté le Pinde & l'Hypocrene.
On y voit des neuf Sœurs le Temple harmonieux ;
Elles y font, chacune, leurs offices,
Avec elles Seré, leurs plus cheres délices,
Coule tranquillement des momens glorieux,
Il voit ces Filles de Mémoire
Graver son nom au Temple de la gloire ;
Fut-il jamais un destin plus heureux ?
Tout prend plaisir à seconder ses vœux ;
Si de nouveaux Lauriers il veut ceindre sa tête ;
Apollon à l'instant s'aprête,
Et lui dicte ces Vers dont les sons enchanteurs
Triompheront de tous, en dépit des Censeurs.
L'agréable vertu des autres ignorée,
Dans ces champêtres Lieux s'est aussi retirée ;
Par de continuels Concerts
Elle est tous les jours adorée ;
Elle y gouverne en Reine, ainsi qu'au temps de Rhée
Elle regnoit sur l'Univers.
Mais quelle Déité nouvelle
Frape encor mes regards surpris ?
C'est d'Hebé, * je crois, oüi, c'est elle,
Sur ses levres je vois & les Jeux & les Ris ;
Ses yeux, tels furent ceux dont la puissance altiere

* *Mlle de Seré.*

Digitized by Google

De l'invincible Mars sçut dompter l'humeur fiere ;
Un mêlange charmant de Roses & de Lys,
Compose de son teint l'aimable coloris ;
Un Amour enfantin voltige devant elle . . . .
Il ajuste à son Arc une fleche mortelle,
Mais sur qui tomberont ses coups ?
Aucun n'est à l'abri de ses funestes Armes,
Il fait son plaisir le plus doux
De mettre les cœurs en allarmes ;
Ses jeux sont des Amans les soupirs & les larmes ;
De cet Enfant méfions-nous :
Mais las ! par quels moyens ? encor de nouveaux charmes
Viennent captiver tous mes sens.
Quelle voix peut former de si tendres accens ?
Quels doigts d'une corde muette
Font sortir des sons si charmans ?
Que d'agrémens ! . . . mais mon pinceau s'arrête ;
Il craint, en copiant si mal,
De faire deshonneur à son Original.
Pour vous, sous ce sombre feüillage ;
Paisibles Hôtes de ce Bois,
Qui, sans doute, au son de sa voix
Accordant votre doux ramage,
Satisfaites tous jours son goût mélodieux,
Petits Oiseaux, que vous êtes heureux !
Vous sçavez le moyen de plaire.

Seré

Seré lui-même, avec le Dieu des Vers,
Avec plaisir écoute vos Concerts.
D'un long hyver la rigueur ordinaire
Depuis long-temps a retenu ses pas,
Mais d'un nuage épais renversant la barriere ;
L'Astre brillant qui nous éclaire
Dissipera bien-tôt les ennuyeux frimats.
Aussi-tôt il viendra, par sa présence chere ;
Exciter entre vous d'harmonieux combats.
Petits Oiseaux, n'oubliez pas
Alors de lui faire comprendre,
Que je mets mon bonheur à le voir, à l'entendre.

Par M. B. d'Alaitin.

L'HYMEN CELTIQUE, & quelques Anecdotes sur le même sujet.

IL seroit bien à souhaiter que l'usage des Celtes dans les Mariages, fût suivi de nos jours ; on ne verroit pas tant d'Enfans être les victimes de l'avarice, ou des projets ambitieux de leurs Parens. Chés ces Peuples il n'étoit pas libre, à la verité, de se marier, qu'on ne fût d'âge à pouvoir faire un choix avec discernement ; mais y étant parvenu, on joüissoit de ses droits ; c'étoit à soi à décider de son

Digitized by Google

son sort. Lorsqu'une jeune Personne du Sexe avoit atteint l'âge nubile, conformément aux Loix, ses Parens donnoient entrée chés eux à tous ceux qui la recherchoient, dès qu'il y avoit convenance d'âge & de naissance; & sitôt qu'elle avoit fixé son inclination, ils les invitoient à un repas; c'étoit-là qu'elle faisoit sa déclaration en cette maniere: elle prenoit un Vase plein d'eau, pour donner à laver aux Conviés, & celui d'entre eux à qui elle le présentoit le premier, étoit celui avec lequel elle témoignoit vouloir se lier des nœuds de l'Hymen, ainsi se contractoient les Mariages chés les Celtes, même à la Cour des Rois. Eclaircissons ce Fait par des exemples.

Justin, en parlant de l'origine de Marseille, raporte que les Phocéens, Fondateurs de cette Ville, ayant abordé aux Côtes de cette Province, Simos & Protis, leurs Chefs, qui étoient allés à la Cour du Roy des Gaules, pour lui demander azile dans ses Etats, s'y trouverent heureusement le jour même que se faisoit le repas nuptial de Gyptis, fille du Roy, & qu'y étant invités, ce fut à Protis que la Princesse présenta l'eau, déclarant ainsi, suivant la coûtume du Pays, qu'elle le choisissoit pour son Epoux.

Qu'il y auroit encore un bel exemple à mettre à l'apui de celui-ci, s'il étoit d'une

chronique

Digitized by Google

chronique moins surannée ! mais, après tout, devons-nous avoir moins d'égards pour les Celtes, nos anciens Compatriotes, que pour des Nations qui nous sont étrangeres en tous points ? D'où vient croirai-je qu'un Ninus & une Semiramis regnerent à Babylone, & que je refuserai de croire qu'il y eût aussi alors des Rois dans les Gaules ? Et pour quelle raison les mêmes autorités qui m'attestent ces deux Faits, me font-elles pancher plutôt pour l'un que pour l'autre ? Ce ne peut être que l'effet d'une éducation vicieuse ; de ce que dès notre enfance on nous fait aprendre les Histoires étrangeres ; qu'on nous y entretient, & qu'on néglige de nous instruire de même de celles de notre Pays. De ce défaut dans l'éducation, procede celui de notre goût.

Mes préjugés n'ont pû tenir contre ces raisons ; & après avoir mûrement reflechi sur le Fait que j'ai à raporter, & en avoir écarté quelques circonstances ou Episodes poëtiques, j'ai trouvé alors un trait d'histoire dans la meilleure forme du monde ; grand nombre d'autorités, & toutes solides. Que veut-on davantage ? C'est Diodore de Sicile qui en parle, lui, qui dans la Préface de son Histoire, laquelle n'est proprement qu'une Relation des Voyages qu'il avoit faits, tant en Europe qu'en Asie & en Afrique, assûre n'y avoir

Digitized by Google

avoir rien inséré qu'il n'eût vû ou lû dans les Archives, ou entendu des Sçavans dans les divers Pays où il avoit passé. Qui en parle avec lui? Am. Marcellin, Secretaire de l'Empereur Julien, & qui avoit fait dans les Gaules un assés long séjour pour être bien informé du fait dont il s'agit; c'est d'une autre part Pomponius Mela, Espagnol, & Parthenius, lequel ne s'est pas moins distingué dans le genre historique que dans la Poësie; & à qui les Sçavans reconnoissent avoir l'obligation de plusieurs Morceaux interessants en fait d'Histoires, dont on auroit été privé sans lui; ce sont ces témoins qui raportent qu'un Prince d'Egypte, Hercule, si fameux par ses Exploits, vint dans les Gaules, & qu'il y épousa la fille d'un Roy nommé Celtes. Deux Faits à discuter & à aprofondir.

Quant au passage d'Hercule dans les Gaules, ce qu'en dit Echyle, quoiqu'il le dise poëtiquement, ne laissera pas que de faire preuve; c'est dans un Entretien qu'il feint entre ce Héros & Promethée, sur le Mont Caucase; là, Hercule, vainqueur de l'Asie, & des Indes, parlant à Promethée du dessein où il étoit d'entrer en Europe & de pénetrer jusqu'en Espagne, celui-ci lui fait un plan de sa route, & lui indique entre autres que c'étoit par les Gaules qu'il falloit passer. Lucien (*in Hercul. Gall.*) ajoûte que non-seulement il

Digitized by Google

y étoit venu, mais même qu'il y avoit résidé, & que les Gaulois le regardoient comme leur Héros, & l'avoient encore de son temps en vénération sous le nom d'Ogmius, aussi l'apelle-t'il l'Hercule Gaulois, ce qui est confirmé par Strabon & Denis d'Halicarnasse, par Justin & Pomponius Mela, lesquels conviennent que ce fut des Gaules qu'Hercule passa en Italie, qu'il y fut suivi par des Gaulois, & qu'entre autres Monumens de ses victoires il y fit creuser la Riviere d'Arno, afin de dessecher les Marais de l'Ombrie, & rendre ce Pays fertile & habitable; qu'ensuite *il conquit l'*Espagne sur Gerion & les deux freres *de ce* Tyran; qu'il y établit des Colonies Gauloises, & qu'étant mort en cette Expédition, il fut inhumé à Cadix, où les Tyriens bâtirent en son honneur un Temple superbe. Mais quel étoit le motif qui attachoit ainsi cet illustre Conquérant aux interêts des Gaulois? La fille de Celtes, leur Roy; second fait à examiner.

La Tradition, qui s'est conservée chés les Gaulois, qu'Hercule étoit venu chés eux, & qu'ils avoient combattu sous ses Etendarts, ainsi qu'en font foi; beaucoup d'Historiens & de Monumens, comme des Villes bâties en son nom, tant dans les Gaules & la Germanie, qu'en Italie & en Espagne, ce qui démontre que Diodore de Sicile n'en a point

Digitized by Google

point imposé, lorsqu'il a dit que ce Prince, se trouvant à la Cour du Roy des Gaules, avoit emporté sur ses Rivaux le cœur de Galathée, fille de ce Roy, & qu'il en avoit eû un fils nommé Galathes, lequel étoit monté sur le Trône après la mort de son Ayeul. Am. Marcellin, dit à peu près la même chose; il raporte qu'Hercule avoit eû d'une Princesse des Gaules un Enfant qui étoit devenu Roy des Celtes, & qui leur avoit imposé le nom de Galathes; ce qui revient à ce qu'en dit Parthenius dans ses Erotiques. Le Mariage d'Alexandre avec Roxane, est-il mieux constaté? Et qu'elle raison peut-on avoir d'y ajoûter plutôt foi qu'à celui d'Hercule avec Galathée? Premierement, il n'est pas plus difficile de croire que celui ci soit venu d'Egypte dans les Gaules, qu'il l'est qu'Alexandre soit allé de Macédoine en Perse. En second lieu, outre que Galathée étoit fille d'un grand Roy, suivant Diodore, & son unique héritiere, elle étoit aussi, non-seulement au raport des Poëtes, mais encore des Historiens, la plus belle femme de son temps & la plus aimable; ainsi il n'est pas douteux que ce fut la renommée qui apella d'Egypte Hercule dans les Gaules, pour y concourir avec les Princes de l'Europe à la conquête d'un objet si digne de ses vœux. Et ce fut là aussi, sans doute, la source des

Combats

Digitized by Google

Combats qui signalerent sa valeur contre Albion & Belgion, contre Gerion & Taurisque, jaloux qu'un Etranger eût eû la préférence du cœur de Galathée.

Je sçais bien qu'en adoptant ce Fait, je me trouve en contradiction avec Bayle; mais qui n'en fera pas autant que moi, pour peu qu'on balance les autorités sur lesquelles il se fonde, avec celles que je viens d'alleguer? Que dit Bayle? Que le Mariage de Galathée avec Hercule, est un conte débité differemment dans Diodore & dans Parthenius. Doit-on l'en croire sur sa parole? Ou quelles sont *ses preuves*? Elle se réduisent à un trait du *Menagiana*, où l'Auteur dit avoir lû quelque part que les Gaulois avoient une grande vénération pour ce Héros, & qu'ayant témoigné, lorsqu'ils se convertirent, leur peine de ne plus voir de ses Images, on les consola en leur représentant que chés les Chrétiens il y avoit un Saint, qui, par sa grandeur & par sa force, valoit six Hercules. Bayle auroit bien dû ne pas relever une plaisanterie pareille sur un sujet si grave & si respectable. Mais dans le fond ne conclut-elle pas contre lui-même? Que dire à celà? C'est que le fait l'interessoit peu, & qu'il ne le jugeoit pas digne d'une attention particuliére. J'en ai pensé autrement, & je crois en avoir assés dit, pour que ce Fait soit caractérisé

ractérisé en Trait historique, qu'on ne peut raisonnablement traiter de fiction; car enfin les Grecs, ainsi que les Romains, auroient-ils été portés à flater les Gaulois au point d'en imposer, pour leur faire honneur? Ou auroient-ils autorisé leur Tradition, s'ils l'eussent soupçonnée d'être fabuleuse? Cette refléxion me fait venir à propos l'idée d'éxaminer en passant quelle est la cause du peu de créance que l'on a sur certains évenemens de l'Antiquité.

On sçait 1°. que ce sont les Poëtes, qui, livrés à l'antousiasme & aux saillies de leur imagination, ont corrompu la vérité des Evenemens par le merveilleux dont ils les ont envelopés. Il en est alors comme de l'Amande sous l'écorce. Je veux dire que dans la Fable il y a un fond de vérité qu'on doit bien distinguer du voile qui le cache; il eût mieux valu pour nous, sans doute, que les premiers Ecrivains eussent transmis leurs connoissances, sans tout cet artificieux embalage, qui en fait perdre la plus grande partie; mais enfin ce qu'on en peut retirer est encore assés précieux pour être recherché. Je n'ajoûte par foi, par exemple, à tout ce que raconte Homere du Siége de Troye; mais je ne doute pas pour cela qu'il n'y ait eû en Asie une Ville de ce nom, qu'elle n'ait été assiégée par les Grecs, ni qu'il n'y ait eû un Agamemnon

Digitized by Google

Agamemnon, un Achille, un Priam, un Hector; je m'en tiens à la simplicité de ces Faits revendiqués par l'Histoire; je m'en instruits & je passe ce qui n'est que du Poëte, ou bien je m'en amuse.

2°. Dans les premiers temps, ce n'étoit que par la Tradition que l'Histoire se perpétuoit, & ce fut toûjours la maxime des Gaulois. Ensuite, en Europe les Grecs se mirent à l'écrire; & après eux les Ronains en firent autant. De-là, l'Histoire génerale fut négligée, puis elle tomba dans l'oubli, & enfin on n'en crut que ce qui en étoit écrit. Autre inconvénient, c'est que parmi les Histoires particulieres même, il y en a qui l'ont emporté sur les autres à un dégré qu'elles seules donnent le ton à l'Histoire, qu'elles en font la regle pour les Faits à croire, ou à rejetter; ce n'est pas toutefois qu'elles soient plus exemptes de partialité, que la vérité y soit plus ménagée; mais souvent pour un style plus élegant, une diction plus pure, des expressions plus nobles; comme si l'Histoire ne dépendoit que d'un certain choix & arrangement de mots, d'une belle tournure de phrases, l'apas ordinaire de l'imposture. C'est pourtant là la cause trop commune de notre incrédulité sur un grand nombre de Faits qui nous regardent, & que nous n'estimons pas dignes de foi, précisément parce que les

Digitized by Google

Grecs ni les Romains n'en auront pas fait mention, ou que ce ne seront pas de leurs Historiens en vogue qui en auront parlé ; mais les Grecs & les Romains ont-ils écrit pour nous ? Etoient-ils interessés à nous reveler ce qui auroit pû préjudicier à leur propre gloire ? Et si nous avons lieu d'être persuadés du contraire, une juste défiance ne doit-elle pas nous rendre plus circonspects contre leur jalousie ? Ne cesserons-nous jamais de déférer ainsi servilement à leur autorité ? Quoi ! si-tôt qu'un Fait ne se trouve pas marqué à leur coin, quelque caractere qu'il puisse porter d'ailleurs de l'ancienne Tradition des Gaules, dès-là il doit être mis au rebut, & rayé même du Tableau des opinions historiques.

En voici un exemple, que je propose à l'occasion du débat qu'il causa l'autre jour dans une assemblée de Sçavans, mais Partisans outrés des Grecs & des Romains ; je m'y trouvai, comptant bien y faire bonne pacotille de Litterature. Le début de la conversation fut le Siége de Troye. Le sujet est un peu vétuste ; mais pourquoi n'en seroit-il pas de l'Histoire comme des Médailles ? Enfin ce fut sur cet antique évenement que roula le Prologue, & de suite on en vint au pieux Enée, à ses avantures, tant par Mer que par Terre, jusqu'à son débarquement en Italie & à

son

Digitized by Google

son Mariage avec Lavinie, fille du Roy *Latinus*.

Il ne faut pas demander s'il se fit-là un grand étalage de l'Iliade & l'Eneïde ; il fut des plus complets, sans parler de la Glose & des Paraphrases. Or on en étoit à relever la gloire des Romains d'avoir eû des Troyens pour Ancêtres, lorsqu'une jeune barbe, encore sur les bancs, s'avisa de dire que dans les Gaules il étoit venu aussi des Troyens & un fils d'Hector à leur tête. Alors ce ne fut qu'un cri, au conte bleu ; * des Troyens & un fils d'Hector dans les Gaules ! eh ! quel fils d'Hector, demandoient nos Emérites en Historiologie ? Y en eut-il d'autre qu'Astianax ? Et qui ne sçait qu'il fut précipité par Ulisse du haut des murs d'Ilion ? Ce sont-là de ces Faits qu'on ne peut sensément révoquer en doute. Telle fut la décision & la fin de l'érudite Assemblée. Je rougissois de cette avanie pour notre jeune Candidat ; & lui, au contraire, faisoit bonne contenance, & ne demandoit qu'à soûtenir ce qu'il avoit avancé ; mais il n'y eut pas moyen.

J'ai voulu m'assûrer par moi-même ; sçavoir, si sa these étoit si insoutenable, & bien m'en a pris ; je suis à présent convaincu à n'en plus douter, qu'il ne faut pas toujours jurer sur les paroles de ses Maîtres, quelques doc-

* *Second Tome du Paradoxe sur la Langue Grecque.*

Digitized by Google

tés qu'ils soient, qu'ils ne laissent pas que d'être susceptibles de préjugés, & que souvent, qui pis est, lorsqu'ils en sont une fois entichés, ils y adherent avec d'autant plus d'opiniâtreté, qu'ils se croyent moins fautifs. J'ai actuellement contre ceux de cette Assemblée bonnes piéces en main, lesquelles ne vont pas moins qu'à la cassation de leur Arrêt. Ce n'est point en effet un conte si bleu qu'ils le prétendent, que des Troyens soient venus dans les Gaules, & il n'est point non-plus décidé qu'Hector n'ait eû qu'un fils. Peut-être seroit-on curieux des recherches que j'ai faites à ce sujet; en tout cas j'en vais faire ici un détail, le plus précis qu'il me sera possible.

1°. Il peut être venu des Troyens dans les Gaules aussi-bien qu'en Italie, de même qu'y sont venus les Phocéens, Peuple de l'Ionie. D'ailleurs il étoit de Tradition chés les Gaulois, que réellement il y en étoit venu, avec cette particularité que c'étoit en Auvergne qu'ils s'étoient établis: ce qui se prouve par une Lettre de *Sidonius Apollinaris*, et par ce qu'en dit Lucain dans le premier Livre de sa Pharsale: le premier, qui étoit Evêque d'Auvergne même, déplorant le malheur de son Peuple, d'être tombé sous la domination de Théodoric, Roy des Goths, dit que *les freres des Troyens se trouvoient réduits*

Digitized by Google

duits sous le joug d'un Prince barbare et inconnu. Et Lucain raporte qu'éffectivement ce Peuple se disoit aussi, comme les Romains, issû de Sang Troyen: or, si nous croyons que les Romains en étoient sortis, sur leur Histoire, pourquoi ne rendrons-nous pas la même justice aux Gaulois, sur leur Tradition? mérite-t'on d'être sifié pour y ajoûter foi? pour en parler? c'est ce qui choque. Reste à sçavoir si c'est un Fait si incontestable, qu'Hector n'ait eû qu'un fils.

Euripide n'étoit pas de ce sentiment, puisqu'il fait dire à Andromaque, qu'il représente dans un entretien avec Hector, qu'elle aportoit tous ses soins à donner à ses enfans (elle parle en plurier) l'éducation qui convenoit à leur naissance. Et suivant Arsenie et Anaxicrates, deux Auteurs Grecs, Astianax avoit un frere, qu'ils nommoit *Amphinée.* Mais quelque chose encore de plus positif, c'est ce que raporte Dictis de Créte: Andromaque, dit cet Auteur, étant allée avec Priam demander à Achille le corps d'Hector, son mari, afin de le toucher davantage, mena avec elle ses deux enfans, Astianax que quelques-uns apelloient Scamandre: et Laodamas: comme celui-ci pourroit être le même sous le nom d'Amphinée, ne concluons que pour deux enfans d'Hector. C'en est bien assés pour arguer d'erreur

Digitized by Google

ceux qui n'en admettent qu'un ; et qui, sur ce faux principe, rejettent, comme une opinion chimérique, qu'il soit venu dans les Gaules un fils de ce Prince Troyen. Il n'est plus besoin pour cela de recourir au ministere des Dieux, et de sauver Astianax, comme le fait Ronsard : voici un second fils d'Hector, Laodamas, qui par des voyes toutes naturelles a trouvé le moyen d'échaper à la fureur des Grecs. Et s'il étoit de Tradition Celtique que des Troyens, après le désastre de leur Ville, se soient réfugiés dans les Gaules, qui peut empêcher de croire que Laodamas étoit à leur tête ? qu'il fut favorablement reçû à la Cour du Roy des Gaules ? même que la fille de ce Roy en devint amoureuse ? & enfin qu'elle lui présenta l'eau nuptiale, ainsi qu'avoit fait Galathée à Hercule, & que fit Gyptis à Peranus ou Protis ? Ce n'est pas, au reste, qu'il importe beaucoup à la gloire des Gaulois, qu'un Prince fugitif ait épousé la fille de leur Roy, ou non, ni que leur Pays ait été habité par quelques infortunés débris de Troye ; cela ne peut aller qu'à un trait de plus ou de moins de cette générosité qui les rendoit si recommandables chés les Etrangers, & dont Parthénius & Am. Marcellin, entre autres, font l'éloge.

L'Auteur de cette Dissertation doit, dit-il, donner

Digitized by Google

donner au Public un Ouvrage qui a pour Titre : *Observations sur la Nation Gauloise.* Il considere 1°. l'ancienneté de cette Nation, sa valeur, ses exploits, & sa puissance mise en paralelle avec celle des Romains. 2°. Les Preuves qui font descendre les François de cette ancienne Nation, & qui constatent leurs droits sur les Gaules, qu'ils ont conquises. Le tout d'après les meilleurs Auteurs, tant Grecs que Latins. 1739.

LE PLAISIR TROMPEUR, FABLE.

A l'imitation de la Piéce Latine, inserée dans le premier volume du Mercure de Décembre 1737.

UN Vieillard l'autre jour sur le bord d'un Ruisseau,
Suivi d'un jeune Enfant, jettoit la ligne à l'eau,
Aussi-tôt un Poisson novice,
Sans se douter de l'artifice,
Se présente en nageant, se jette avec effort
Sur l'apât qui dans peu doit lui donner la mort.
Le mouvement de l'eau, la faim, tout l'y convie.
Il vient chercher sa perte en recherchant la vie ;

Digitized by Google

Il mord sans peur de trahison,
Et du morceau trop tard il connoît le poison ;
En prenant il est pris ; vainement avec force
Il veut pour se sauver abandonner l'amorce,
Mais loin d'éviter ses malheurs,
Ses efforts ne font plus qu'irriter ses douleurs.
Un fer cruel l'arrache, & cedant avec peine,
Il se voit malgré lui transporté sur l'arene,
Il saute à demi mort, dans l'espoir qu'en sautant,
Il pourra retourner au liquide Element ;
Abus. L'Enfant le prend, rit de son esclavage,
Et lui tient ce langage.
C'est assés badiner, finissons tous ces jeux,
Le temps ne permet point de rester dans ces lieux.
Imprudent & glouton, ce morceau sçût te plaire,
Tu le pris pour te satisfaire,
Mais ne voyois tu pas en badinant autour,
Que ce piege étoit-là pour te joüer d'un tour ?
Oh ! tu devois, mon cher plus prudent & plus sage,
De ton instinct du moins faire un meilleur usage.
A présent que te voila pris,
Tu peux gémir, pour moi j'en ris.
Tu te jettes pour vivre au fond des précipices ;
Eh bien, d'un bon repas tu seras les délices.
L'Enfant railloit ainsi le malheureux Poisson,
Qui va lui servir de leçon.

Le

Digitized by Google

Le Vieillard dont l'aspect imprimoit la sagesse,
Lui dit, voyez, mon fils, où conduit la jeunesse;
S'abandonnant sans guide au gré de ses désirs,
La mort vient le surprendre au milieu des plaisirs.
Craignez à votre tour un traitement semblable,
Recevez de ma bouche un avis charitable.
Le plaisir le plus pur n'est jamais sans venin;
Que toujours la raison vous mene par la main
Aux loix de cette sage & prudente Maitresse
Soumettez tous vos sens, pour que son bras vous dresse,
Ou je tremble pour vous, que donnant dans l'excès,
Vous ne tombiez aussi dans de tristes filets.
Modérez les transports d'une enfance fougueuse,
Craignez pour vos beaux ans une fin malheureuse;
Instruit par cet exemple à fuir la volupté,
Cher fils, suivez l'avis que l'amour m'a dicté.

F. Daire. C.

Digitized by Google

LETTRE écrite par le R. P. Boudet, Chanoine Régulier de S. Antoine, à M. Lebeuf, Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre, sur quelques anciennes Poësies Françoises.

JE lis toujours, Monsieur, avec un plaisir singulier, dans le Mercure de France, les Dissertations curieuses & sçavantes, qui viennent de votre plume. Vous vous attachez à nous donner du neuf; & votre sagacité & vos travaux assidûs, vous procurent ordinairement la gloire du succès. Les Amateurs de la Litterature ont un vaste champ à défricher, mais la moindre découverte coûte quelquefois beaucoup de peine. Vous avez déterré dans les Poësies de *Grognet*, les noms de plusieurs Poëtes François, dont quelques-uns sont parfaitement inconnus. Vous souhaitez que la Liste que vous en donnez dans le Mercure de Juin, premier Volume, page 1094. *puisse attirer de la part des Curieux, répandus dans Paris & dans les Provinces, quelques Notices de ces Poëtes obscurs.* Je prendrai pour ma tâche le pénultiéme Quatrain de *Grognet*, & je joindrai mes vœux aux vôtres, pour obtenir le reste,

Digitized by Google

reste, de la génerosité des Sçavans qui seront à portée de nous satisfaire. Voici le Couplet dont j'entreprends le Commentaire.

Nous avons Anthoine d'Usès
Lequel parla bien des excès,
L'*Eperon* fit *de discipline*
Où l'on peut voir bonne doctrine.

Je commence par réformer le texte, car il y a erreur dans le nom ainsi écrit *Anthoine d'Usès*, il faut lire *Antoine du Saix*, en Latin *Antonius Saxanus*. Vous en verrez bien tôt les preuves. Peut-être *Grognet* a-t-il défiguré ce nom, pour la commodité de sa rime.

Cet Auteur nâquit à Bourg, en Bresse, environ l'an 1505. d'une des plus illustres Familles du Pays, qui n'étoit point alors soûmis à la France. Son Pere étoit, Messire Philibert du Saix, Seigneur de Coursant, & Gouverneur de Bourg, qui mourut en 1531. Notre Poëte fut reçû fort jeune parmi les Chanoines Réguliers de S. Augustin, Ordre de S. Antoine, & il obtint la Commanderie de Bourg, en Bresse, dépendante du même Ordre. C'est là qu'il a composé son Livre à l'âge de 2[illegible] ans. En voici le Titre, que je transcris au long, sur l'Exemplaire qui est dans la Bibliotheque de cette Abbaye, en 2. vol. *in*-8°.

Digitized by Google

Premier Volume. *L'Esperon de Discipline, pour inciter les humains aux bonnes Lettres, stimuler à Doctrine, animer à Sciences, inviter à toutes bonnes œuvres vertueuses & morales, par consequent pour les faire coheritiers de* JESUS-CHRIST, *expressément les nobles & génereux, lourdement forgé & rudement limé, par noble homme Fraire Antoine du Saix, Commandeur de S. Antoine de Bourg en Bresse.* 1532. Le nom de l'Imprimeur & le Lieu de l'impression ne sont point marqués.

Second Volume. *La Secunde Partie de l'Esperon de Discipline, en laquelle est traicté de la nourriture & Instruction des Enfants, mesmement nobles & génereux, qui pour l'origine, entretien, & consummation de vraye noblesse extraite de bonnes meurs & gestes magnanimes, doivent requerir science : en ce que le sens qu'on quiert, soit en son temps en eulx acquis.* 1532.

Cet Ouvrage est très-bien imprimé ; les caracteres, quoique Gothiques, sont assés lisibles. Les pages ne sont point cottées, & elles sont toutes enfermées dans des bordures, gravées en bois fort délicatement : ces bordures portent divers ornemens, où sont inserées les Armoiries de la Maison de Savoye, celles de l'Auteur, des Devises, des Trophées, &c. A propos des Armes de du Saix, je remarquerai que cette Famille porte

d'Ar-

Digitized by Google

d'Argent tout plein; & pour Devise : *Utcumque sors tulerit*, ce qu'il traduit par ces mots, *Quoi qu'il advienne.* Je crois que ce sont là des Armes parlantes; & comme les Commentateurs sont en poſſeſſion de donner leurs conjectures pour des preuves, je dirai que cet Ecuſſon vuide & ſans aucun trait, ne reſſemble pas mal à une Table d'attente, qu'on peut ſupoſer de Marbre, ou de Pierre, ainſi je dériverai *Saxanus à saxo.* Néanmoins notre Commandeur, pour exprimer ſon état, a écartelé ſon Ecu, & au premier quartier il a mis un *Tau*, qui est la marque diſtinctive de l'Ordre de S. Antoine.

Je reviens à ſon Livre, qui eſt dédié à Charles, Duc de Savoye, dont l'Auteur étoit Sujet; il paroît par la façon aſſés familiere dont le Poëte s'exprime dans ſon Epître, qu'il avoit l'honneur d'être connu particulierement de ſon Souverain. Il étoit auſſi en relation avec pluſieurs Seigneurs, qu'il traite de ſes Amis, dans une Piéce faite à leur honneur, qu'on trouve à la fin du ſecond Volume. Il y fait paſſer en revûë Jacques du Bellay, le Sr de la Palice, l'Abbé de S. Antoine, Antoine de Langeac, le Sr de la Diſette, Grand Bailli du Pays de Bugey, le Duc de Nemours, le Seigneur de Montfort &c... Il eſt parlé dans la même Piéce de René Macé; & comme ce Poëte eſt un de

ceux

Digitized by Google

ceux que *Grognet* a mis dans sa Liste, vous serez curieux, sans doute, de sçavoir ce qu'il en dit.

Et me pourroit bien faire ingratitude
Mettre en oubli le grand Renay Macé ?
Celui qui a tout le loz amassé,
Que jamais homme en Europe & Asie
Peut mériter par haulte Poësie.
Souventeffois en Cour de Jupiter,
Procès fut meu jusques au despiter,
Et tirer droiz du profond de l'Aumaire,
Sur le combat de Virgile & d'Homere,
Auquel des deux pour tiltre glorieux
Apartenoit le nom victorieux :
Mais au rapport de son Huissier Mercure ;
Comme vaincus de combattre ilz n'ont cure,
Depuis qu'au Monde en estime a regné
L'excellent nom du triomphant Renay.
Si quelque Loi ou Statut canonicque
Semble à aulcun non entendent, inicque ;
Venez à lui à consultation,
Il en donrra l'interpretation.
Quelque d'erreur Sentence en soit vieillie.
Rithme a esté longtemps ensevelie,
Mais par Renay rare regnant renaist :
Car tel que un vivant en terre n'est.
Donc pour autant qu'il est en l'art unicque,

C'est

Digitized by Google

C'est l'Ecrivain de Royale cronicque
Du Lys François, que l'on consacre à Reims,
Tant que Prieur il en est de Beaurains.
Si donc Macé, tu martelles la Masse
Du riche marc que Rhetoricque emmasse;
Ce nonobstant de ton ami touttal
Soustiens limer le mal pouly metal
Le reduisant à ton analogie.

Il est fait mention dans la même Epître de quelques autres Poëtes, sçavoir, de Pierre Martin, que notre Auteur apelle, *Pere d'Ovide en metrificature*, de Simon Bourgoing, qu'il dit avoir *une plume dorée*, & du Bailli de Bugey, ci-dessus nommé dont il trouve les Vers.

Riches & azurez,
Sententieux, coulans & mesurez.

Pour justifier le sentiment de *Grognet* sur notre Poëte, lorsqu'il dit de lui qu'il *parla bien des excès*, il est nécessaire de vous raporter quelques fragmens de l'*Esperon de Discipline*, où il invective fortement contre les vices de son temps. Voici comme il peint l'infortune des Plaideurs, vers le commencement de la seconde Partie.

Si contre vous quelqu'un a murmuré,
Et par procès à la Court vous appelle,

Plus

Plus empesché que n'est au feu la pesle,
Incontinent pour consulter le cas,
Fauldra chercher Messieurs les Avocats ;
Et ses escriz Dieu sçait comment estendre ;
Puis ne sçaurez le cas bien faire entendre
Dont sur ce mal on vous consultera,
Ou l'Avocat ne se contentera ;
Par ce moyen esmeu de chaude colle
S'efforcera vous donner la bricolle ;
Avec Partie adonc s'alliera,
Tout vostre sac il lui desliera,
Et le secret, s'il est plein de meschance ;
Vous voilà bien, & de sept vnze, où chance.
Qu'est-il de faire ? un homme est lors damné ;
Que si Dieu veult ne soyez condamné,
Et qu'en bon lieu vostre chariot verse,
Tant qu'obteniez contre Partie adverse,
Nombrez le tout, vous n'y gagnez jamais ;
Saulce on vend plus que la chair de ce mez :
Car vous ferés autant de proffict d'elle,
Comme celui qui brusle une chandelle,
Passant un sol pour chercher ung denier,
Le guaing est tel comme au Courdouhannier ;
Qui a laissé marrocquin pour bazanne,
Et ung Teston pour ung Sol de Lozanne, &c.

Il parle avec beaucoup de vivacité contre les Protho-Notaires ses contemporains, & ne ménage

Digitized by Google

ménage point les termes avec eux.

Au temps passé (*dit-il*) les bons Prothonotaires
Estoient ceux-la qui faisoient Inventaires
Et escrivoyent les gestes & beaulx faictz
Des bons Pasteurs, Papes saincts & perfectz.
Mais maintenant ilz font Rondeaulx, Ballades,
Au mois de May, quand amours sont mallades,
Mettant leur cueur en commande & *Credo*,
A cest aveugle appellé *Cupido*,
Lorsqu'à Venus se rendent tributaires,
Et qu'ilz se font des Dames Secretaires.
Voila le Livre où estudieront
Touttalement, & se desdieront
A bien danser, voller à la campaigne,
A s'estroicir pour faire corps d'Espaigne,
Si fort serrez qu'ils en souspireront.
Tiendront ce train tant qu'ilz adoreront
Leurs Dieux, qu'ilz font de ces vieilles mastines;
Mais de tenir ny Heures, ny Matines,
Ne de garder nul ordre Episcopal
Ostez, ostez, le Cabinet Papal
Se remplira par leurs grands arrerages;
Il vault bien mieulx penser aux commerages,
Pour parvenir aux amoureux accords
Et perdre temps, l'honneur, l'ame & le corps,
Que de tenir train Ecclesiastique,
Les Heures sont pour l'Enclos Monastique.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout, il fault chiens & oiseaulx,
Se vestir court par dessus les houseaulx
Du taffetas qui à l'entour fleuronne
Porter grand barbe au lieu d'une couronne ;
Car s'ilz avoyent leurs beaulx cheveulx tousez,
Ilz ne pourroyent jamais estre espousez,
A tout le moins complaire à leur Statue
Qui est le poinct qui les tourmente & tuë :
Par ce moyen pour estre mieulx formez,
Joinctz & jolis, fault qu'ilz soyent difformez
De tous habits, puis on va au Dataire
Pour ce Monsieur mon sot Prothonotaire
Faire encherir ce precieux Metal
Il fault avoir de plomb plus d'ung Quintal.
De jour de nuict faire course soubdaine,
Simon *Magus*, ou quelqu'autre fredaine,
Ouvrir pacquets & les recaccheter,
De toutes partz gripper & crocheter,
Et perpetrer cent mille malefices
Pour amasser tant qu'on peut Benefices,
Lors en aura par *phas* & par *nephas* :
Car de Pilate on va à *Caïphas*
Pour en avoir, & ne fust qu'une Cure,
L'on trouvera quelque faulse Procure :
Puils l'on mettra dedans Hacquebultiers

. . . . . .

Voila comment la Loy est bien gardée

Digitized by Google

Par ces Piliers où l'Eglise est fondée.
Puis vous veoyez porter aux douceletz
Guantz descouppez, couleurs & braceletz,
Et pour plus fort desmontrer leur ordure,
Chemise fine à collet de brodeure,
Chausses après couvertes de veloux,
Les escarpins descouppez comme loupz,
A qui les chiens ont faict des esguilletes,
Et tout cela pour l'amour des Filletes :
Dont vous veoyez en quel trouble & rumeurs
Est notre foy par leurs mauvaises meurs.
Dieu nous y doint remedes salutaires
Et amender nos folz Prothonotaires.

Je crois, Monsieur, que ces Echantillons sont plus que suffisans pour faire juger du style & du génie d'*Antoine du Saix*. Le sujet qu'il a embrassé est presque universel, il parle de toutes les Sciences, des Vices & des Vertus, de l'Education de la Jeunesse, &c. C'est ce qui fait dire à *Grognet*, que dans son Livre *on peut voir bonne Doctrine*. Aimar Falco, Historien de l'Ordre de Saint Antoine, le cite avec Eloge (*Partie IV.*) parmi les Hommes illustres qui y fleurissoient alors. Je ne m'étendrai pas davantage sur son sujet, crainte d'abuser de votre patience, d'autant plus que j'ai déja fourni des Mémoires fort détaillés sur cette ma-

Digitized by Google

matiere au R. P. Dom Antoine Rivet, Bénédictin, l'un des Auteurs de l'Histoire Litteraire de la France, dont ils doivent faire usage dans le temps.

Permettez-moi, Monsieur, de vous dire encore un mot sur un *Philipe des Avenelles*, qui étoit, sans doute, Parent d'*Albin des Avenelles*, contenu dans la Liste de *Grognet*, au hazard de ne vous rien marquer que vous ne sçachiez mieux que moi. Je ne connois point *le Remede d'amours* que *Grognet* lui attribuë, mais j'ai trouvé dans notre Bibliotheque un Volume *in-folio*, intitulé :

D'Appian Alexandrin, Historien Grec, des Histoires Romaines l'Iberique ou Espagnole, & l'Annibale ou des Exploits d'Annibal Chartagéois, en Italie. Le tout traduit de Grec en Langue Françoise, par le Seigneur Philipe des Avenelles. A Paris, par Pierre du Pré 1569. L'Auteur dédie son Livre à Monseigneur Dandelot, & il parle dans cette Epître de l'Epitome de Plutarque, qu'il dit avoir composé auparavant.

Il m'est tombé sous la main un autre Livre, où je vois un nom fort aprochant de celui de *Castanea*, dont vous dites, Monsieur, n'avoir aucune connoissance. En voici le Titre : *D. Anselmi Archiep. Cantuarienſis eximii Theologi non minus elegantes quam pia in Epistolas B. Pauli explanationes, nuper studio*

Digitized by Google

dio ac diligentia venerandi ac generosi Domini Renati à Castanæo cœlesti munere Commendatarii ac Moderatoris Cœnobii misericordia Dei, affabre ex situ & squallore asserta editaque cum Indice &c. in-fol. Paris. 1533. apud Poncetum le Preux. A la tête du Livre sont deux petites Piéces en Vers Latins, l'une est de *Castanæus* à son Lecteur, l'autre est à la loüange de S. Anselme, & de l'Editeur de ses prétendus Commentaires, qui, comme vous sçavez, n'apartiennent nullement à ce Saint. On trouve ensuite une Epître dédicatoire, adressée à l'Evêque de Poitiers *Gabriel de Cleromonte.*

J'espere, Monsieur, que vous agréerez cette Lettre, avec les assûrances de l'estime & de la consideration parfaite avec laquelle je suis, &c.

De l'Abbaye de S. Antoine en Viennois, le 22. Juillet 1739.

L'A-

Digitized by Google

L'AMOUR JALOUX,

CANTATILLE.

Mise en Musique par M. Fel.

SUr la Terre & sur l'Onde, aux Cieux, même aux Enfers,
L'Amour faisoit porter ses Fers;
Mais peu content d'une Victoire,
Qui lui soûmet les Dieux les plus puissans,
Il voudroit que jamais l'encens
Ne pût brûler que pour sa gloire:
Les honneurs, qu'à Bacchus adressent les Humains,
Lui semblent dérobés à ses droits souverains.

La noire Jalousie
Suit en tous lieux ses pas;
La divine Ambrosie
N'a plus pour lui d'apas:
Son ame inconsolable
Pousse mille regrets;
Dans l'horreur qui l'accable
Il brise tous ses Traits.

Ainsi le Dieu de la tendresse
Se livroit tout entier à d'aveugles douleurs;

Mais

Digitized by Google

Mais bientôt Jupiter lui rendit l'allegresse.
Amour, dit-il, seche les pleurs
Qu'arrache de tes yeux une colere indigne.
Loin de nuire au Dieu de la Vigne,
Songe à t'unir à lui des plus fermes liens:
Détruire ses Autels, c'est ébranler les tiens.

Fils de Venus,
Reçois un juste hommage;
Mais que Bacchus
Avec toi le partage.

C'est lui qui nous inspire
Les plus vives ardeurs;
Ses piquantes douceurs
Etendent ton Empire.

Fils de Venus,
Reçois un juste hommage;
Mais que Bacchus
Avec toi le partage.

Si d'un coup plein de charmes
Tu veux blesser un cœur,
Amour, dans sa liqueur
Il faut tremper tes armes.

Fils de Venus, &c.

A. X. Harduin d'Arras.

Digitized by Google

LETTRE de M. Dorce, *Commissaire ordinaire d'Artillerie, à M. le Marquis de Creil, Commandant la Compagnie des Grenadiers à cheval de la Maison du Roy, au au sujet d'une nouvelle Experience faite sur les Mines, par M.* de Belidor.

JE vous ai promis, Monsieur, de vous informer du résultat des Experiences sur les Mines, que M. de Belidor devoit executer, afin de vous dédommager de la peine que vous m'avez marquée, de ne pouvoir rester à la Fere, pour en juger par vous-même; vous sçavez que quand vous êtes parti, il devoit proposer à M. d'Abouville, notre Commandant, l'execution d'un nouveau Projet de Mines, pour la défense des Places, pratiquées sous le glacis du chemin couvert, afin qu'aussi-tôt que l'Assiégeant y auroit établi ses batteries, l'Assiégé pût, en faisant joüer ces Mines, détruire les batteries, & du premier coup enlever le canon, pour le faire sauter dans le fossé de la Place, rien n'étant plus capable d'enfler le courage à une Garnison, & de déconcerter l'Ennemi, que de s'emparer de son canon, pour s'en servir contre lui-même; car ordinairement le canon est jetté du côté de la tranchée, à cause de

Digitized by Google

de la résistance qu'opose l'épaulement de la batterie ; ainsi le Projet de M. de Belidor, étoit que l'impulsion de la poudre agisse du côté du plus fort, contre la loi ordinaire des méchaniques.

Le 27. du mois passé, cette Mine étant achevée sous une batterie de deux piéces de 24, nous nous rendîmes tous au Polygone sur les cinq heures du soir ; vous jugez bien, M. que je n'étois pas un des moins intrigués à sçavoir quel en seroit l'évenement ; les sentimens partagés d'un nombre d'habiles Gens, qui en sçavent beaucoup plus que moi sur cette matiere, m'en faisoient attendre le succès avec une extrême impatience ; enfin M. de la Tessoniere, Lieutenant de Mineurs de la Compagnie d'Antoniacy, qui a executé le Projet, ayant mis le feu à la Mine, nous vîmes, un instant après, les piéces & leurs affuts, s'élever au-dessus de l'épaulement, aller tomber, l'une à 34. toises de distance de sa platte-forme, & l'autre à 15. toises, toutes deux dans la Place, au grand étonnement de tous les Spectateurs. Cette derniere auroit été, sans doute, poussée en avant aussi loin que l'autre, s'il ne s'étoit rencontré un foible sur la gauche de sa platte-forme, provenant de quelques anciennes Mines, qu'on a fait joüer autrefois de ce côté-là ; au reste, il auroit suffi qu'elles eus-

Digitized by Google

sent été l'une & l'autre jettées à dix toises seulement, pour tomber dans le fossé de la Place, & remplir l'objet de la Mine.

Voilà, Monsieur, un sujet propre à exercer vos réflexions, & à fortifier les connoissances que vous avez sur les effets de la poudre. Si vous venez passer une partie de l'hyver avec nous, comme vous me l'avez fait esperer, vous trouverez encore sur les Lieux, des vestiges de cette operation.

M. de Belidor a commencé quelques jours après votre départ, ses épreuves sur le canon tiré à ricochet; il nous promet une belle Théorie sur ce sujet, dont il m'a déja communiqué des idées générales; ces épreuves étoient fort nécessaires, parce qu'on n'en avoit point encore fait sur ce sujet, qui avoit besoin d'être débroüillé. Je vous embrasse &c.

A la Fere, le 2. Octobre 1739.

EPITRE,

*A Mlle de la C****

C'Est en vain, aimable Uranie,
Que vous me dispensez de vous faire ma cour;
Vous, dont les bienfaits chaque jour
Rendent mon sort digne d'envie.

Vous

Digitized by Google

Vous, pour qui j'offrirois jusqu'à ma propre vie,
Si vous exigiez ce retour.
Il est vrai que le Ciel, au sein de l'indigence
M'a fait naître dans sa rigueur;
Mais ce ne fut jamais la brillante naissance,
Qui décida de notre cœur.
Je rends à tout Mortel ce que je dois lui rendre,
J'admire la vertu, je sçais la respecter.
Mais jamais je ne pus descendre
Jusqu'à feindre, jusqu'à flater.
Un cœur vraiment libre & sincere,
Et que n'ébloüit point une fausse splendeur;
Dédaigne d'encenser, d'une main mercenaire,
Un Crésus enyvré de sa propre grandeur.
On ne me verra point, pour farder l'injustice,
User, contre mon gré, de mes foibles talens,
On ne me verra point canoniser le vice,
Pour gagner la faveur des Grands.
Je connois trop le Monde & ses fausses pratiques,
Pour oser m'apuyer sur son fresle secours.
Je connois ses cruels retours,
Ses fausses amitiés, ses douceurs politiques,
Et je m'en défierai toujours.
En effet, que voit-on dans ce Monde coupable?
Des Fourbes, des Cœurs faux, des Dupes, des Flateurs.
Est-il un seul ami sincere & véritable?

Digitized by Google

Comment le distinguer de tant de séducteurs ?
On ne discerne plus ni vertu, ni mérite,
L'Orgueil est élevé, l'Innocence est proscrite ;
L'Amitié n'est plus qu'un vain nom,
La Bonne-foi n'est plus d'usage ;
Et si l'on veut passer pour sage,
Il faut tout immoler à son ambition.
Livrés à l'amour propre, ou plongés dans leurs crimes,
Tels sont tous les humains, telles sont leurs maximes.
En vain dans leur nombre infecté,
Je cherchois la candeur & la simplicité,
Je n'y trouvai jamais que fraude & qu'artifice,
Que perfidie & que malice
Sous un voile de probité.
Mais quoi ? si la Vertu dans le Ciel retirée ;
N'habitant plus la Terre, ainsi qu'au temps de Rhée,
Déserte les cœurs criminels,
Il est du moins quelques Mortels,
Par qui la Vertu révérée,
Aime encore à se voir élever des Autels.
Tel est votre Pere, Uranie,
Dont le cœur tendre & généreux
Me rendit autrefois la vie,
En calmant les rigueurs de mon sort malheureux.

Tel

Digitized by Google

Tel est votre Frere, que j'aime
Plus pour lui, que pour ses bienfaits.
Telle enfin vous êtes vous-même,
Vous, que je n'oublierai jamais.
Ce n'est que sous vos toîts paisibles
Que j'ai trouvé l'Homme de bien,
Que j'ai trouvé des cœurs à l'amitié sensibles,
Des cœurs dignes de Rome, & faits comme le mien.
O ! si le Ciel plus favorable
Faisoit lever sur moi des jours moins ténébreux,
Que je m'estimerois heureux !
Que mon sort seroit desirable !
Si je pouvois goûter dans un repos secret,
Le plaisir à jamais durable
De sentir pour tous trois l'amour le plus parfait !

Par M. Picquet.

Digitized by Google

LETTRE de M. l'Abbé le Cousturier, *au R. P.* Castel, *de la Compagnie de Jesus ; Au sujet d'un sentiment de M. de St* Evremond, *sur la cause de la douleur.* Œuvres mêlées, T. 4. p. 147.

PErmettez-moi, mon Réverend Pere, de vous demander quelque éclaircissement sur un sentiment d'un de ces illustres Morts, avec lesquels je m'entretiens souvent dans ma solitude littéraire. M. de St Evremond est un de ceux avec lesquels j'ai le plus souvent de ces conversations muettes, qui instruisent et qui charment également, et qui, privées peut-être d'une partie des avantages que l'on attribuë aux entretiens entre les vivans, n'ont pas au moins les désagrémens qui ne rendent quelquefois ceux-ci rien moins qu'amusans. Soit goût, soit prévention, soit un certain raport des maximes de M. de St E. avec mes dispositions présentes, je trouve en lui mon conseil, mon censeur, mon ami. En faut-il davantage pour m'engager à passer avec lui bien des momens, dérobés à l'oisiveté ou à des soins frivoles ? Il arrive cependant quelquefois, que nous nous trouvons de differens sentimens, mais cette diversité n'altere en rien l'union de notre

Digitized by Google

tre commerce. Vous connoissez assés M. de St Ev. Mon R. P. il a beaucoup d'agrément dans la narration, de délicatesse dans les portraits, de profondeur dans les réflexions, de justesse dans la critique, de finesse dans les loüanges, de noblesse et de varieté dans les expressions, même les plus communes, un tour ingénieux, une diction pure, une agréable liberté, des négligences heureuses caractérisent un homme qui écrivoit en homme libre et en homme d'esprit. Son stile cependant quelquefois un peu trop exact, trop semé d'antithêses, lui a fait reprocher un défaut bien commun aujourd'ui, qui se trouve réparé dans M. de St Ev. par des beautés réelles. Il *métaphysique* aussi quelquefois trop, et voulant parler au cœur, il paroît rechercher avec trop de soin le langage de l'esprit; c'est sur un point, où je crois qu'il tombe dans ce défaut, que je vous prie de m'éclairer et de m'instruire. Jugez-nous, et comptez sur ma docilité. M. de S. E. voulant consoler une Personne sur la mort de son ami, employe pour calmer ou suspendre sa douleur, des réflexions qui pourroient être plus consolantes, si le sentiment intérieur les admettoit avec moins de répugnance. Il ne disconvient pas que la perte de ce qui nous a procuré du plaisir, ne soit pour nous une occasion de douleur;

Digitized by Google

l'expérience de tout le genre humain, dit-il, combattroit une opinion si bizarre, il auroit contre lui les larmes de toutes les Veuves, les cris de tous les Orphelins, le deüil de tous les Parens, la voix de tous les Affligés. La plus grande partie, du monde, ajoute-t'il, croit que la privation d'un grand bien est un grand mal, la plus saine ne le croit pas. Qu'il me permette de me séparer en ce point de la plus saine, pour être de la plus grande, et de dire avec le Tibulle du dernier siecle :

J'apelle à mon secours, Raison, Philosophie ;
Je n'en reçois, hélas ! aucun soulagement ;
A leurs belles raisons insensé qui se fie :
Elles ne peuvent rien contre le sentiment.
J'entends que la raison me dit, que vainement
Je m'afflige d'un mal qui n'a point de remede ;
Mais je verse des pleurs dans ce même moment,
Et sens qu'à ma douleur il vaut mieux que je cede.

Voici comment M. de S. E. apuye son » paradoxe. » N'est il pas vrai qu'entre la » joüissance et la privation il n'y a point de » milieu, et qu'entre le plaisir et la douleur » il y en a un, qui est l'indolence ? Que » conclut-il de-là ? le voici : pourquoi donc » veut-on que nous tombions du plaisir dans

» la

Digitized by Google

» la douleur, comme nous tombons de la » joüissance dans la privation » ? Le *Pourquoi* est difficile à trouver, quand l'expérience est contraire : je crois que l'on peut et que l'on doit raisonner ici, comme l'on fait avec succès dans la Physique moderne : voilà l'expérience ; remontons à la cause.

Dans la privation d'un ami, dans l'absence d'un bien qui nous flatoit, dans l'éloignement d'un plaisir, de quelqu'espece qu'il soit, ne sentons-nous pas en nous un resserrement de cœur qu'excite et anime le souvenir de ce que nous avons perdu, un je ne sçai quoi qui nous trouble ? J'en apelle à l'expérience. Qu'il se trouve des ames fortes doüées d'une vertu assés stoïque pour ne sentir (je ne le crois pas) pour ne témoigner du moins aucune foiblesse dans ces douloureuses occasions, je me contenterai de les admirer, sans leur envier une force d'esprit que j'ai peine à comprendre ; mais quelle est la cause de ce vif sentiment qui nous pique, qui nous inquiette et qui nous tourmente ? est-ce la privation de ce qui nous flatoit ? la privation n'est rien en elle-même : une cause négative est incapable de produire un effet si positif. Si la privation étoit la cause de la douleur, la douleur devroit être éternelle. M. de S. E. l'a remarqué, et je l'avoüe avec lui. La recherche-

Digitized by Google

rons-nous cette cause dans l'opinion ? la douleur est-elle donc quelque chose de vague, d'incertain, d'arbitraire comme l'opinion ? Quand Ciceron dit que l'opinion est la source de notre affliction, il parle en Orateur ; la source ou l'occasion n'est point la cause immédiate. *Tusc. quæs.* L'opinion (passez-moi ce terme de l'Ecole) l'opinion ne produit qu'une certitude morale, et le sentiment que donne la douleur, n'est-il pas souvent trop certain, et pourroit-on bien le révoquer en doute ? il est peu de Pirrhoniens sur cet article. Il est difficile d'exprimer ce que c'est, dira-t'on, et on le comprend par ce que ce n'est pas. Oüi : mais la difficulté d'exprimer clairement les mouvemens et les affections de notre ame ne diminua jamais la certitude de leur existence. Quand le respect que j'ai pour M. de S. E. me feroit adopter la nouvelle définition qu'il donne de l'opinion, quand je dirois avec lui que ce n'est pas, comme on l'a défini jusqu'à présent, un jugement indéterminé, que c'est *un mauvais choix de notre jugement* ; pourrois-je la regarder comme la cause de la douleur ? est-ce un mauvais choix de mon jugement qui me fait soupirer après un bien qui me manque ? je le regardois comme un objet dans lequel je trouvois une sorte de félicité ; que cet objet ne soit pas un bien

pour

Digitized by Google

pour d'autres, qui ne l'envisageoient pas avec les mêmes yeux que moi ; qu'il ne mérite pas ce nom consideré absolument, il avoit des charmes pour moi, ç'en est assés ; mon cœur y étoit attaché, sa privation me jette dans un état violent, m'inspire des désirs qui naissent malgré moi-même au fond de mon ame. Est-ce-là l'effet du mauvais choix de mon jugement ? non, puisqu'il me porte à souhaiter mon bonheur : Encore une fois, ne considérons pas ici le bonheur pris en général ; *le plus grand bien en soi n'excite pas toujours la volonté.*

J'accorderai volontiers à M. de S. E. que nos faux jugemens sont la cause, ou pour mieux dire, l'occasion de la douleur que nous ressentons : Dépoüillé de tous les jugemens erronés que le préjugé fait naître, que l'ignorance entretient, que la passion fomente, combien l'homme ne s'épargneroit-il pas de chagrins et de peines ? nous jugeons mal dans l'évaluation du bien et du mal, nous jugeons mal de ce qui est nécessaire à notre bonheur, nous jugeons mal du présent et de l'avenir, enfin, parce que nous jugeons des choses suivant nos dispositions présentes, parce que nous ne les envisageons qu'à travers le voile que notre ignorance ou notre sensualité nous mettent devant les yeux, nous en jugeons ordinairement mal,

Digitized by Google

et nous nous procurons à nous-mêmes bien des chagrins qui s'évanoüiroient bientôt, si les choses étoient réduites à leur juste valeur. Que le mauvais choix de mon jugement ait été l'*occasion* du plaisir que j'ai goûté, qu'il le soit de la peine qui m'accable, je le veux; il n'est pas pour cela la cause immédiate de la douleur que je ressens.

Voilà ce qui n'est pas la cause de la douleur, voyons ce qui l'est: permettez-moi de hazarder ici quelques réflexions, et de proceder par ordre géométrique. Ce sentiment vif et piquant dont notre ame est la victime et la proye, apartient à la volonté, sans contredit. C'est l'esprit, c'est l'entendement qui propose un bien comme désirable, comme aimable; c'est la volonté qui aime, qui désire, qui regrette, qui se passionne. Or cette volonté, par où est-elle déterminée? par l'*inquiétude* qu'elle ressent de l'éloignement d'un bien dont elle joüissoit; inquiétude d'où naît toujours le désir: Voilà, ce me semble, le mobile principal, le ressort le plus caché, mais le plus efficace, des mouvemens les plus forts, des affections les plus secrettes d'une ame toûjours flottante et incertaine, qui vole sans cesse après le contentement, qui le méconnoît souvent où il est, et plus souvent le cherche où il n'est pas.

Au milieu de la joye la plus vive et la plus sensible,

Digitized by Google

sensible, c'est le désir de continuer ce plaisir, et la crainte d'en être privé, qui en soutiennent l'action, qui augmentent et irritent ce vif sentiment qui nous ravit et qui nous transporte. Si quelqu'autre pensée, disons mieux, si quelqu'autre inquiétude vient troubler nos idées, quelqu'agréables et quelque flateuses qu'elles soient, le présent n'est plus compté pour rien, sa joüissance n'a plus de charmes pour nous, l'ennui succede bientôt, et le plaisir cesse d'être plaisir.

Une vive inquiétude allume-t'elle en nous des désirs ardens d'un bien que nous jugeons propre à nous donner du contentement? voilà l'espérance. La pensée d'un mal qui peut nous arriver rend-elle notre ame inquiette? voilà la crainte. Une injure reçûë, ou quelqu'autre motif excite-t'il dans l'ame le trouble et le désordre? voilà la colere. Sommes-nous agités par la considération d'un bien que nous désirons, et le chagrin de le voir possedé par un autre? voilà l'envie. L'idée d'un bien que nous ne pouvons obtenir nous trouble-t'elle? voilà le désespoir. Enfin le regret d'un bien qui nous est enlevé et dont nous aurions pû joüir plus longtemps, ou l'inquiétude qui naît de cette privation excite-t'elle en nous des désirs? voilà la tristesse et la douleur.

La source de la douleur, comme des autres passions,

Digitized by Google

passions, est donc cette inquiétude secrette de l'ame, qui ne trouve pas dans l'état présent la satisfaction et le contentement dont elle est capable, et qui fait des efforts pour se porter vers le bien qu'elle juge propre à lui procurer ce contentement, et dont la joüissance passée irrite ses désirs.

Si je ne craignois de m'égarer et d'abuser de votre patience, M. R. P. je tâcherois de découvrir dans l'amour que nous nous portons à nous-mêmes, la source primitive et la plus ordinaire des mouvemens, même les plus reglés qui se succedent les uns aux autres dans le cœur de l'homme, c'est, ce me semble partout le même principe, voilé sous differens artifices, orné de differens noms.

Chose étrange ! Le même principe qui produit la douleur, est aussi ce qui la suspend et qui la calme. L'inquiétude la fait naître, une autre inquiétude la fait mourir. Quelle difference entre ces ames tristement opiniâtres, qui font serment de fidelité à leur douleur, et qui contractent avec elle pour toute la vie ; d'avec ces esprits forts et courageux, si vous le voulez, dont la douleur passagere s'évapore en soupirs, et s'exhale en vains éclats ? c'est que dans les unes, aucune inquiétude plus forte n'a encore dissipé celle où les a jettés la privation d'un objet dont la joüissance les contentoit, et dans les autres, une

Digitized by Google

une inquiétude plus vive et plus impérieuse a prévalu, a suspendu leurs douleurs, a tari la source de leurs larmes. La fidele Artémise arrose vingt ans de ses pleurs continuels le tombeau d'un époux constamment chéri: L'inconsolable Didon ne peut survivre à l'absence d'un Héros, maître de son cœur. La généreuse Bérénice sacrifie les charmes de l'Amour à l'héroïque plaisir de voir briller la Couronne sur la tête de son Amant: L'insensible Arsinoë (fille de Nicocréon, Roy de Cypre, voit d'un œil indifferent la pompe funebre du jeune Arcéophon, qu'un amour désesperé a fait descendre au tombeau. Exemples mémorables, que nous honorons des noms glorieux de tendresse ou de fermeté, mais qui ne sont que des effets differens d'une inquiétude plus ou moins violente, seul mobile de tous les mouvemens, j'ajoûte de toutes les passions de l'ame.

Peut-être mes réflexions m'auront-elles conduit trop loin, M. R. P. peut-être même suis-je tombé dans le défaut que je reproche à M. de S. E. la crainte cependant de hazarder des idées trop métaphysiques sur un sujet où le cœur paroît principalement interessé, m'a fait suprimer bien des réflexions abstraites, dont j'avouë même avec quelqu'espece de complaisance, avoir puisé les principe

Digitized by Google

cipes dans un Auteur Anglois, qui n'aura pas sans doute mérité votre aprobation générale, persuadé que le langage toûjours intelligible du cœur n'adopte guére les notions seches et rebutantes de l'*entendement*. Il me semble que le mien est assés d'accord avec ce que j'écris. Au reste je vous prie de vous ressouvenir que c'est un éclaircissement que je vous demande, de me l'accorder avec la complaisance dont vous m'avez honoré plusieurs fois, et que mérite en quelque sorte la docilité avec laquelle je le recevrai. Je suis, &c.

A Paris ce 29. Août 1739.

PER la Partenza da Parigi per Avignone dell' Illustrissimo, e Reverendissimo Monsignor LERCARI *Vicelegato di detta Città, venuto già in Francia per affari, e in tal congiuntura presentò il sacro dono della Rosa d'oro a Maria Principessa di Pollonia, Regina di Francia e di Navarra, a nome di sua Santità Clemente XII. Pontefice Regnante.*

SONETTO.

QUel Signor, che de' Franchi alla Reina
Portò da Roma il sacro aureo bel fiore,

Dalla

Dalla senna or sen va dove il Pastore
Del Cristian Gregge esso per se destina.

Quando alle Genti d'Avignon divina
Legge avrà data di quel suo Signore :
Dimmi, o Ciel, che sarà di Lui, che onore
Avrà in terra, e a qual gloria or s'avvicina ?

Ecco che 'l Ciel risponde, e tale arcano
Mi spiega, e dice : Ei ben sarà veduto
Più illustre un di dal Franco, e dal Romano ;

Quand' Ei fia del Governo al fin venuto,
E di più fatti ancor, sul Vaticano
Andrà per l' Ostro a Lui fin' or dovuto.

Del Sig. *Giovan Francesco Nenci.*

ECLAIRCISSEMENS Sur le Mont Valerien, demandés dans le Mercure de France du mois de Juillet 1739.

LE Mont Valérien, en Latin *Mons Valeriani*, est situé à deux lieuës de Paris, au haut d'une Montagne, entre Surêne & Ruel; il y a plusieurs siécles que des Hermites se sont retirés dans ce lieu, où ils se maintinrent sous une Regle très-austere.

Pierre

Digitized by Google

Pierre IV. du nom, surnommé d'*Orgemont*, 91^e^ Evêque de Paris, mort le 16. Juillet 1409. raporte en la quatriéme partie de ses Œuvres, que l'an 1400. sous le Regne de Charles de Valois, septiéme du nom, Roy de France, il y avoit un Hermitage au Mont Valerien, auprès de Surêne, & qu'un Pénitent, Nommé *Anthoine*, s'étoit renfermé sur ce Mont, en une Cellule fort étroite; cette Cellule fut abattuë du temps des Guerres Civiles entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne; & depuis on a bâti l'Hermitage de *S. Sauveur* au sommet de cette Montagne. En cet Hermitage, fut Anachorette, Sœur Guillemette Faussart, native de Paris, & de la Paroisse de S. Sauveur, laquelle fit bâtir la Chapelle sous ce titre, avec la grande Cellule, par les aumônes de Henry Guyot & de Gilles Martine, sous le Regne de Henry II.

On raporte de cette sainte Fille, qu'après s'être mise en prieres pendant la nuit, elle prenoit de l'eau au pied de la Montagne & la portoit jusqu'au sommet, en si grande quantité, qu'elle suffisoit aux Maçons pour tout le jour, ce qui fut regardé comme une merveille; elle pratiquoit de grandes austérités, ne se nourrissant souvent que de pain & d'eau, & se contentoit presque de la sainte Communion.

Ayant passé cinq années en jeûnes, en prieres

Digitized by Google

prieres & en grande pénitence, elle mourut saintement l'an 1561. sous le Regne de Charles IX. & fut enterrée à l'entrée de la Chapelle de l'Hermitage de S. Sauveur, qu'elle avoit bâtie.

Jean Housset, natif du Village de Chaillot, près les Bons-Hommes, ayant pris l'habit d'Hermite, succeda à Guillemette Faussart, & fut le troisiéme Anachorette du Mont Valerien. Il y fut entretenu par les aumônes de H. Guyot, dont il avoit été Domestique, & par les secours d'autres personnes charitables; il a passé 46. ans en cet Hermitage, où après avoir mené une vie très-austere & très-édifiante, il mourut le 3. Août 1609. & fut inhumé près de Sœur Guillemette Faussart, en présence du Clergé, de plusieurs Seigneurs, & d'une multitude de peuple, le 5. du même mois.

Séraphin de la Noüe, Parisien, quatriéme Anachorette de cet Hermitage, en fut mis en possession par l'Abbé de S. Denis, & par Henry de Gondy, Cardinal de Rets, Evêque de Paris, le 8. Août 1609. Il avoit reçû l'habit d'Hermite à pareil jour, un an auparavant, par les mains du Pere Ange Massœus, Anachorette Florentin, en l'Hermitage du Mont S. Ange, de l'Evêché de Viterbe; cet Anachorette du Mont Valerien fut entretenu par les aumônes de la Reine Marguerite de Valois;

Digitized by Google

lois, premiere Epouse d'Henry IV. & la derniere Princesse de la Maison de Valois.

Il s'est établi en ce Lieu en 1634 une Congrégation sous le nom de Prêtres du Calvaire. Le Roy Louis XIII. engagea un saint Prêtre, apellé M. *Charpentier*, à venir faire cet Etablissement.

Les premieres Lettres Patentes, portant Reglement pour l'Etablissement d'une Congrégation sur le Mont Valerien, proche le Village de Surêne, furent expédiées au mois d'Août 1633. & elles ont été confirmées par autres Lettres Patentes de Louis XIV. données à Paris au mois de Juin 1650. Registrées au Parlement le 13. Décembre de la même année. Cette Communauté a fondé une Eglise avec une maison voisine, propre pour le logement des Prêtres & de plusieurs Personnes de pieté, qui y vont faire des Retraites édifiantes.

Comme cette Montagne est fort roide, on y a pratiqué des marches en plusieurs endroits, pour en faciliter l'accès & parvenir aux differentes Terrasses qui regnent jusques au sommet de la Montagne. On a bâti sur les differens degrés de ces Terrasses plusieurs petites Chapelles, où l'on a représenté quelques Sujets de la Passion de Notre Seigneur: l'Eglise & le bâtiment des Prêtres sont sur le sommet; le point de vûë y est charmant à cause

de

Digitized by Google

de l'extrême élevation du Lieu & des Paysages qui l'environnent ; la Montagne est couverte de Vignes, qui produisent d'assés bons vins.

La vénération de ce Lieu avoit introduit une espece de Pelerinage, que l'on y faisoit la nuit du Jeudi au Vendredi Saint, en portant des Croix d'une excessive grosseur ; mais l'indécence & les abus, engagerent feu M. le Cardinal de Noailles à suprimer cette dévotion.

Ce Lieu est de la Paroisse de Ruel, près de Nanterre, quoique plus près de Surêne. Il y a une Plâtriere abondante.

Boterays, en son Poëme intitulé, *Lutetia*, loüe & honore fort cet Hermitage. Je raporterai ici quelques-uns de ses Vers en faveur de la Personne de pieté & de Lettres, qui demande des éclaircissemens au sujet du Mont Valerien.

Imminet Ætherio propè vertice Valerius Mons ;
Inclusi spelunca senis qui limen Eremi
Sex propè ab hinc lustris non exiit, ille vetustos
Ægypti Patres, Syriaque horrentis adæquat,
Qualis erat nigro qui pastus ab alite Paulus,
Hirsutaque hujus tunica, qui Antonius hæres
Fortunate senex, qui summa à rupe jacentes
Despicis urbis opes, & vere despicis, urbs est

Magna

Digitized by Google

Magna tibi, Mons exiguus, Provincia & ingens
Scriptaque in horrenti defossa ergastula Saxo, &c.

J. B. D. D. X.

TRAIT D'HISTOIRE.

Philopoemen, Tourne-broche.

PHilopoemen fut un des Capitaines
Des plus vantés dans la fameuse Athenes,
Non pas de ces Héros descendus d'Amadis;
Tous faits à peindre, & beaux comme Adonis;
Fort laid, ventru, petit, il se mit en voyage,
Prit les devans, Plutarque ainsi le dit,
Derriere lui laissa son Equipage;
A l'Auberge, sans train, assés las se rendit,
Moüillé peut-être ou couvert de poussiere;
En Voyageur à pied modestement vétu
D'Etoffe simple assés grossiere;
Pour toute pompe, il avoit sa vertu;
On préparoit grand régal, bonne chere,
Hôte, Servantes & Valets,
S'empressoient plus qu'à l'ordinaire,
Pourqui, dit-il, tous ces aprêts?
C'est pour Philopoemen, repart l'Hôte en colere;
Depuis long-temps ici nous l'attendons;

Ou

Digitized by Google

Où sont ces Ortolans ? donnez-moi ces Pigeons,
Il est prêt d'arriver... oüi, je crois qu'il est proche,
Répond Philopoemen ; tournez-moi cette broche,
Dit l'Hôte, à quelque chose il faut vous employer,
Allons, ami, plus je vous examine,
Plus me semblez un habile Ouvrier ;
Philopoemen ne se fit pas prier ;
Sa Suite vient, le trouve à la cuisine ;
Vous voyez, leur dit-il, il m'a fallu payer
La peine dûë à ma mauvaise mine.

M. l'Abbé Poncy de Neuville.

DISSERTATION de M. de Villebrun, *Curé de sainte-Anne, à Montpellier, sur l'Auteur de l'Exposition des Pseaumes attribuée à* Gaultier, *Evêque de Maguelonne, trouvée dans un Manuscrit de la Bibliotheque de M. Colbert, dernier Evêque de Montpellier.*

VOici d'abord le Titre de l'Ouvrage : *Sanctus Galterius Episcopus Magalonensis, ex dictis Sanctorum Patrum expositiones eorum ante se tenens, hanc expositionem eleganter composuit.*

La Préface commence ainsi : *Sunt superscriptionum omnium tituli diversi, nam prater*

eos

Digitized by Google

eos qui Auctorum suorum nominibus, aut causarum aut temporum significationibus prænotantur, sunt alii quibus titulus, in finem, est, &c. Elle contient neuf colonnes, & finit par ces mots : *Sed ideò hoc facit, quia ordinem vult exsequi, quo primus homo peccavit, ut secundum hominem ostendat a primo penitus esse dissimilem.* C'est la fin de l'Avant-propos du premier Pseaume, qui termine la Préface.

L'Explication du premier Pseaume commence ainsi : *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum. De Domino nostro Jesu Christo accipiendum est, qui non abiit in consilio impiorum, sicut homo terrenus, qui uxori consensit decepta à serpente, ut Dei præcepta contemneret. Et in via peccatorum non stetit. Venit quidem in via peccatorum nascendo sicut peccatores, sed non stetit quia illecebra secularis eum non tenuit. Et in cathedra pestilentiæ non sedit. Noluit enim regnum terrenum cum superbia, &c.* Ce qui suit jusqu'au second Verset, est beaucoup plus long.

Il y a à la tête de chaque Pseaume l'explication du Titre,

La premiere Partie finit par l'explication du Pseaume 77. dont voici les dernieres paroles : *Hic est fructus populi Dei, attendentis Legem Dei & inclinantis aurem suam in verba oris ejus, ut dirigat in eo cor suum, & sit cum illo eru-*

Digitized by Google

eruditus ſpiritus ejus ; ne imitetur generationem pravam & amaricantem, ſed iis omnibus ſibi annuntiatis, non ſolùm ad præſentem vitam, verum etiam ad æternam ; nec tantum ad recipienda bonorum operum præmia, ſed etiam ad ipſa bona opera facienda ponat in Deo ſpem ſuam.

La ſeconde partie qui commence au Pſeaume 78. a ce titre. *Incipit ſecunda pars Pſalterii Sancti Galterii Magalonenſis Epiſcopi, ex dictis Sanctorum Catholicorum-Patrum. Intentio eſt invitare nos ad paſſionem.* Ces dernieres paroles regardent ſans doute le Pſeaume 78. L'explication du titre de ce Pſeaume commence ainſi. *Titulus hujus Pſalmi, Pſalmus Aſaph. Interpretatur autem Aſaph, Congregatio, quæ Sancta Eccleſia, (hæc eſt materia) intelligitur, quæ ex diverſis Mundi partibus congregatur*, &c. L'explication du Pſeaume commence ainſi. *Deus venerunt gentes, nec mirùm quòd Deo iſta dicuntur, quo revelante à Propheta præſciuntur ; amat enim cum Deo loqui pietatis affectu, quæ novit Deus. Solent autem in oratione dici Deo ea quæ ipſe vindicat, & adjungi petitio, ut jam miſereatur & parcat. Quia verò ſpecie præſentis proferat, eos in ſe qui tunc futuri eſſent quando iſta veniebant, transfigurat. Sic ergo intelligendum eſt ; Deus venerunt gentes in hereditatem tuam, ut veniſſe gentes accipia-*

Digitized by Google

mus in Ecclesiam non credendo, sed persequendo, id est eam invasisse, voluntate delendi atque omnò perdendi, polluerunt Templum sanctum tuum. De hoc itaque Templo Paulus dicit: Templum Dei sanctum est quod estis vos. Hoc itaque Templum persecutores in his polluunt, quos ad negandum Christum tenendo, vel excruciando coëgerunt, &c.

Voici la fin de l'explication du Pseaume 150. & de tout l'Ouvrage. *Vos estis Tuba, Psalterium, Cithara, Tympanum, Chorus, Chorda, & Organum & Cymbala jubilationis benesonantia, quia consonantia vos estis hæc omnia. Nihil hic vile, nihil hic transitorium, nihil lubricum cogitetur, & quia secundùm carnem vivere mors est, omnis spiritus laudet Dominum.*

Ce Manuscrit n'est pas *l'autographe*, c'est une copie; ce qui paroît par beaucoup de fautes du Copiste, qui ont été très-exactement corrigées, par beaucoup d'omissions que l'on a ajoûtées par renvoi à la marge, ou bien au haut ou au bas de la colonne. Il y a même quelquefois des *variantes*: le Copiste n'ayant pas pû bien fixer la leçon, a mis à la marge, *vel* ou *aliter*. Le Manuscrit est très bien conservé, très-lisible, sans aucune lacune.

L'Ouvrage mérite d'être imprimé; car quoique ce Commentaire ne soit pas pour l'intel-

Digitized by Google

l'intelligence de la lettre des Pſeaumes, il eſt rempli de beaucoup de morale, comme les morales de S. Gregoire, ſans pourtant faire aucune comparaiſon avec l'Ouvrage de ce grand Pape. Et quoique ce ne ſoit preſque qu'une compilation des Paſſages des Peres, cependant le choix des Paſſages eſt pour l'ordinaire fort bon, & c'eſt un très-bon ramas de la Tradition ſur la Morale & même ſur le Dogme.

On demande quel eſt le véritable Auteur de cet Ouvrage.

Les ſçavans Auteurs de l'Hiſtoire du Languedoc remarquent avec raiſon que l'Ouvrage ſur les Pſeaumes publié par Gautier, Evêque de Maguelonne, n'eſt pas de cet Evêque, mais de Lietbert, Abbé de S. Ruf d'Avignon.

L'Ouvrage trouvé dans la Bibiotheque de feu M. l'Evêque de Montpellier, eſt different de celui de Lietbert, & eſt véritablement de Gautier, en voici les preuves.

1°. Le titre eſt entierement different; l'un eſt une expoſition: *Expoſitionem compoſuit.* L'autre eſt une collection de fleurs ou d'extraits. (a) *Prima pars florum ſuper Pſalmos à ſanctæ memoriæ L. olim Canonico Inſulenſi,*

(a) *Elench. Cod. MSS. Belgii à Sandero inter MSS. S. Martini Tornac. Aſteric.* 2. *lit. B. p.* 57.

Digitized by Google

postmodum Sancti Rufi Abbate, è diversis exemplaribus exceptorum. (b) *Letbertus, &c. Flores Psalmorum ab ipso quidem collecti.* (c) *De floribus Psalmorum quos à sanctæ memoriæ Lietberto... audierat excerptos, & in unum collectos... de diversis expositoribus.* L'un est composé par Gautier, *composuit.* L'autre n'est que publié & loüé par le même Gautier. (d) *publicati per Walterum Magalonensem Episcopum.* (e) *Est in principio hujus partis Epistola Galteri... in qua de laude hujus operis & sanctitate Autoris agit.*

2°. L'Ouvrage de Lietbert est un ramas de Passages, sans doute détachés & nullement liés les uns avec les autres. L'Ouvrage de Gautier est un Commentaire & une explication suivie, comme il est évident à la seule inspection.

Il est vrai que dans l'Ouvrage de Gautier il y a un grand nombre de Passages des Saints Peres tout au long; par exemple, un de S. Augustin sur ces paroles du Pseaume 7. *consumetur nequitia peccatorum*, qui commence par ces mots, *videtur consummata nequitia:* Gautier dit dans sa Lettre, que Lietbert connoissoit l'exposition de S. Au-

(b) *Ibid. inter MSS. Abb. Dat. p. 154.*
(c) *Ep. Galt. ad Rob. Insul.*
(d) *Elench. ibid.*
(e) *Ibid.*

gustin

guſtin ſur les Pſeaumes, d'où ce Paſſage eſt tiré. Il y a un long Paſſage du Livre du Sermon ſur la Montagne, qui tient au moins deux colonnes. Ce que dit S. Ambroiſe ſur *Principes perſecuti ſunt me*, y eſt, mais en abregé. On remarque en bien des endroits le ſtyle de S. Gregoire, Pape, qu'on ne ſçauroit méconnoître. Il y a d'autres Paſſages des Peres, fort abregés, d'autres fois ſeulement quelqu'une de leurs Sentences remarquables & fort connuës. Mais tous ces Paſſages ſont incorporés dans l'Ouvrage, ſans être cités, pas même le nom du Pere d'où ils ſont tirés, ce qui n'a point du tout l'air d'une collection, tel qu'étoit l'Ouvrage de Lietbert.

Il faut pourtant avoüer, que ſi l'Ouvrage de Gautier eſt different de celui de Lietbert, comme on n'en ſçauroit douter, néanmoins Gautier s'eſt ſervi de l'Ouvrage de Lietbert, pour compoſer le ſien. S. Gautier, eſt-il dit dans le titre, composa cette expoſition, en tenant entre ses mains ou devant soi les expoſitions des Peres, *expoſitiones eorum ante ſe tenens*; il les avoit devant soi, il les tenoit. Quelle aparence qu'il eût devant soi un grand nombre de Volumes? il eſt plus naturel de penser qu'il tenoit entre ses mains un recüeil de Paſſages & de Paſſages apliqués & aſſortis aux endroits des Pseaumes

Digitized by Google

qu'il vouloit expliquer ; & ce Recueil n'eſt autre sans doute que l'Ouvrage de Lietbert.

On peut remarquer le mot d'*Expoſitiones*, employé dans le titre de l'Ouvrage de Gautier, qui a raport à ce qui eſt dit de celui de Lietbert, *Florum... è diverſis expoſitoribus excerptorum.* Pour en mieux juger, il faudroit avoir sous les yeux les deux Ouvrages, & les comparer ensemble ; on verroit, selon toutes les aparences, que Gautier a beaucoup abregé pluſieurs Paſſages qui se trouvent plus au long dans Lietbert ; qu'il y a même certains endroits qui paroiſſent n'être d'aucun Pere, & qui ont tout l'air d'être les propres paroles de l'Auteur du Commentaire. Ces explications de Gautier semblent être des Conferences à ses Chanoines & à ses Clercs, & ont quelquefois l'air de Sermons. Sur le Pſeaume 143. v. 7. *Audite, Fratres, inter quos sumus, à quibus eripi deſideremus. Hodie, ſi non ad hæc divini verbi ſpectacula congregati eſſetis, ut eis hâc horâ, permixti viveretis, quantas vanitates audieritis* (*F. audiretis,*) à moins que cela ne fût tiré de quelque Sermon d'un Pere ; en effet ces paroles ont tout l'air d'être de S. Auguſtin.

On pourroit objecter, que l'Auteur du Commentaire parle en pluſieurs endroits à des Religieux, & que cela ne peut convenir

Digitized by Google

nir qu'à Lietbert qui étoit Abbé. Sur le Pseaume 18. *Non leve est hoc vitium, Fratres mei*, &c... Sur le Pseaume 40. v. 7. *Tales multi inveniuntur inter societatem Fratrum, qui, spiritualia relinquentes, torpentes otio* &c... *Custodiamus, Fratres, introitum nostrum, maneamus intus*, &c... *Jam notatur vagatio oculorum & curiositas, quod vitium vehementer solet nocere conversis... Hæc tria sunt studia otiosorum in claustro, vagantia oculorum, superfluitas verborum, perversitas cogitationum: hæc tria vitia ejiciunt fratrem de claustro.*

Et sur le v. 11. du même Pseaume. *Nolite æstimare, fratres, ut illi qui ad conversionem veniunt, & habitum sanctæ religionis assumunt, omnes sint sancti, omnes sint religiosi... Ita si nos aliquos habemus simulatores, qui sedeant ad mensam nostram, qui conjuncti sint nobis in osculo pacis, æquanimiter exemplo Domini nostri tolerandi sunt.*

Sur le Pseaume 45. v. 11. *Ad hoc jam reliquimus impedimenta mundi, & curas sæculi; atque ad Monasterii accessimus secretum, ut liberius vacare possimus Deo.* Sur le Pseaume 54. v. 18. *Itaque, fratres, quos in ipsa congregatione parietum videtis turbulentos, elatos, perversos, ipsa est palea Dominicæ aræ*, (ce Passage paroît être tiré de S. Augustin.) Sur le Pseaume 60. v. 9. *Psallentem Deo vox concordare debet cum corde*, &c...

Digitized by Google

Talem laudem, talia vota ſtudeamus Domino Deo noſtro ſolvere, &c.

A tout cela la réponse eſt, que Gautier étant à la tête des Chanoines Réguliers de Maguelonne, qui, sous Godefroy, son Prédéceſſeur, avoient embraſſé la Regle de S. Auguſtin, ainſi que l'avoit projetté Arnaud; & ces Chanoines étant dans leur premiere ferveur, toutes ces expreſſions conviennent très bien à Gautier, surtout ce qui eſt dit sur le Pseaume 132. *Ecce quàm bonum*, &c. L'Auteur y parle de la vie Monaſtique, & ayant raporté la vie commune des premiers Fideles de Jérusalem, il ajoûte: *Primi audierunt, ecce quàm bonum: ſed non ſoli audierunt, non enim uſque ad illos tantùm iſta dilectio & unitas fratrum venit, venit enim & ad poſteros & ad modernos, ut jam dicamus, ecce; ſicut enim audivimus, ſic vidimus in civitate Domini virtutum.*

On voit-là l'étonnement & la joye d'un homme, qui se félicite de l'exécution des deſſeins de ses Prédéceſſeurs: *Ecce*, voici enfin l'exécution, la chose eſt arrivée comme nous le souhaitions, *ſicut audivimus, ſic vidimus*; nous le voyons de nos yeux dans la Cité de notre Dieu, *in civitate Domini virtutum*, dans cette Ville qui, ayant été désolée pendant tant de siécles, eſt maintenant la Ville Sainte du Seigneur. Voyez encore

Digitized by Google

encore ce que nous avons cité ci-dessus sur le Pseaume 45. *Ad hoc jam reliquimus*, &c. Enfin une preuve assés forte, que c'est plûtôt un Evêque qui parle, est cet endroit sur le Pseaume 124. v. 5. *Quæ est hereditas? Quæ est Patria nostra? Quid vocatur? Pax: per hanc vos salutamus, hanc vobis annuntiamus.* Voilà, ce semble, le *Pax vobis* de l'Evêque, le mot de *Salutamus* le marque. Il s'agit seulement de sçavoir si dans ce temps-là le *Pax vobis* étoit restraint aux seuls Evêques. Il n'y a rien, ni dans les Notes du Pere Menard, sur le Sacramentaire de S. Grégoire, ni dans le Cardinal Bona, qui éclaircisse ce point.

On pourroit dire encore qu'à la fin de l'explication du Pseaume 14. il est fait mention de l'Arc de triomphe d'Orange, où est gravée la Guerre de Marseille. *Aurasiæ in Arcu triumphali Massilienſe Bellum sculptum habetur, ob signum victoriæ Cæsaris.* Cela convient, dira-t'on, à Lietbert, qui étoit Abbé à Avignon, près d'Orange. Mais Maguelonne n'est point assés éloignée d'Orange, pour que Gautier n'ait pû avoir connoissance de cet Arc de triomphe; Gautier étant ami de Lietbert, peut avoir été à Avignon, & même à Orange; ou bien Lietbert peut avoir mis dans son Recüeil cette réflexion tirée de quelque Pere, qui auroit vécû

Digitized by Google

en Provence, d'où Gautier l'aura tirée pour la faire entrer dans son Ouvrage.

L'Ouvrage de Lietbert & celui de Gautier sont divisés l'un & l'autre en deux parties, *in duobus corporibus*. Il n'en faut pas être surpris; l'Ouvrage de Gautier a été composé, comme on l'a remarqué, sur celui de Lietbert. Si on avoit sous les yeux l'ouvrage de Lietbert, on pourroit le comparer avec celui de Gautier, & voir si effectivement la seconde partie commence au Pseaume 78. comme celle du Commentaire de Gautier, alors la preuve seroit complette; surtout si on comparoit les Passages qui sont dans les extraits de Lietbert, avec ceux qui sont dans l'exposition de Gautier.

Une chose assés remarquable dans l'Ouvrage de Gautier, c'est que toutes les fois qu'il y est parlé de la Pécheresse, elle n'est jamais nommée Magdeleine; on peut voir ce qui est dit sur le Pseaume 16. v. 7. sur le Pseaume 76. v. 15. & sur le Pseaume 101. v. 10.

On a dû aussi remarquer, que dans le titre Gautier est apellé Saint, *Sanctus Galterius*, *Sancti Galterii*.

Dans ce Manuscrit, il s'est trouvé une feüille volante, qui par les vestiges de la place du cachet, & par les coups de canif, qui se trouvent au trois plis de la feüille, paroît être la Lettre d'un Benedictin. Il y a tout

Digitized by Google

tout lieu de croire, que quelqu'un avoit demandé à ce Benedictin quelques éclaircismens sur un Manuscrit de l'Abbaye d'Igny, qui étoit un Commentaire sur les Pseaumes, & qu'il vouloit sçavoir si c'étoit le même Ouvrage que celui de Gautier. Le Benedictin répond que ce MS. qui est de 500. ans, n'est point divisé en deux parties; qu'il n'y est fait aucune mention de Gautier; qu'il y a une espece d'argument à la tête de chaque Pseaume; que le Prologue est de quatre ou cinq colonnes; que dans ce Prologue il y a plusieurs lacunes: il transcrit ensuite ce qu'il a pû tirer de ce Prologue, où l'on voit que l'Auteur avoit composé son Commentaire, *Tùm ex actis ejusdem Beati Augustini, tùm ex nobilium glosatis Magistrorum Yvonis, Anselmi, Monogaldi, atque Serlonis.*

Cette Préface est entierement differente de celle de Gautier, & il n'y a pas d'aparence que ce soit celle de l'Ouvrage de Lietbert. Gautier dit dans sa Lettre, que Lietbert s'étoit servi de S. Augustin, de Cassiodore, &c. mais il ne nomme point Yves, ni les autres Auteurs mentionnés ci-dessus. L'Ouvrage dont il est parlé dans la Lettre de ce Benedictin, est donc entierement different, & de celui de Lietbert, & de celui de Gautier.

Digitized by Google

STANCES

*A Mlle ***. par M. B**. d'Alaitin.*

ENfin ce jour eſt arrivé,
Ce jour pour moi ſi déplorable,
Qui vient de m'éloigner de l'Objet adorable,
Par qui mon cœur eſt captivé.

Iris, hélas! qu'il m'étoit doux
De porter autrefois vos chaînes!
Si le cruel Amour me cauſoit quelques peines,
J'oubliois tout à vos genoux.

Je pouvois alors à loiſir
M'enyvrer de votre préſence;
Un regard, un ſourire, un peu de complaiſance
Combloient mon innocent déſir.

Ainſi que d'un maître ſoigneux
L'œil plaît à l'eſclave fidele,
Je m'eſtimois heureux de pouvoir à vos yeux
Prouver mon amour & mon zele.

Je ne vous ſervirai pas moins,
Quoique loin de votre préſence,

Je

J'en atteſte l'Amour. A votre défiance,
Faut-il encor d'autres témoins ?

L'ennui dont je suis tourmenté,
Mon cœur que je laiſſe en ôtage,
Et qui plus eſt, certain de ma fidelité
Le Ciel en rendra témoignage.

****

RE'PONSE de M. Robert le jeune, Procureur au Bailliage de Monfort-l'Amaury, à la Queſtion de Droit propoſée dans le Mercure de Juillet 1739.

ON demande » Si la Donation faite par » un Tuteur à son Mineur, sans être » acceptée, eſt valable ; & ſi le Mineur, » nonobſtant le défaut d'acceptation, peut » joüir de l'effet de sa Donation.

La rigueur de la Loy, qui sans exception des Mineurs, exige pour la validité d'une Donation, qu'elle soit acceptée du Donataire, ne va pas, selon moi, jusqu'à rendre nulle par le défaut d'acceptation, celle qu'un Tuteur fait en faveur du Mineur qu'il a sous sa puiſſance.

La raison que l'on en peut donner eſt que ſi, dans ce cas, la qualité du Donateur, par rapport au Donataire, ne forme pas d'acceptation,

Digitized by Google

tation, au moins elle en dispense, parce que l'obmission d'une formalité semblable ne changeant rien à la volonté qui est toûjours la même, il seroit d'autant moins juste d'y assujettir indispensablement le Donataire, qui ne peut agir que par celui qui a dessein d'exercer sa liberalité envers lui; que cette obmission ne procede uniquement que du fait du Donateur, dont les héritiers sont garants & responsables.

Or il semble que dans une circonstance pareille, il n'y auroit pas de raison qu'ils pussent s'en prévaloir contre une Donation, qu'il est censé n'avoir faite que pour qu'elle eût son effet.

C'est sur ce fondement & parce qu'un Tuteur, seul preposé pour supléer à l'incapacité de son Mineur qu'il veut avantager, est dans l'obligation de lui faire créer un Curateur spécial, à l'effet d'accepter sa Donation; que je ne fais aucun doute qu'elle ne soit valable malgré le défaut d'acceptation, ainsi qu'il a été jugé par un Arrêt de la Cour de l'année 1718. raporté par Brodeau, Lettre D. Chapitre 58.

Ce n'est pas que de Ferriere sur la Coûtume de Paris ne panche pour l'opinion contraire; mais l'autorité des Arrêts rendus sur cette Question, me paroît plus forte que son sentiment.

EPITRE

Digitized by Google

EPITRE.

Sur les peines inséparables de chaque état, & sur les moyens de vivre sans envie, dans la condition où la Providence nous a fait naître.

UN homme né jaloux avec peu de fortune,
Se plaint souvent des Grands, leur éclat l'importune.
Il croit, en parlant d'eux avec un air chagrin,
Qu'il se venge par-là de son mauvais destin.
A-t'il quelque talent ? quelqu'ombre de mérite ?
C'est un titre pour lui d'attaquer leur conduite.
A l'entendre parler, ils n'ont nulles vertus ;
L'orgueil, la vanité sont leurs seuls attributs :
Et, sans distinguer rien, à la Cour, à la Ville,
Il suffit d'être Grand, pour échaufer sa bile.
Mais, qui m'assûrera que cet homme de bien,
Ce critique zelé qui ne pardonne rien,
Si son étoile un jour alloit le mettre en place,
Des Grands tels qu'il les peint ne suivroit point la trace ?
Non, je ne puis goûter ces rigides Censeurs ;
Ces gens toûjours plaintifs ne sont pas les meilleurs.
Tout homme de bon sens qui n'est pas misantrope,
De sa seule vertu se couvre & s'envelope,

Et

Et lorsque la fortune eſt contraire à ses vœux,
Sans envier les Grands, il sçait se rendre heureux.
Votre condition vous paroît-elle amere ?
A l'Etat, s'il se peut, rendez vous néceſſaire.
Ou bien, ſi vous avez des talens eſtimés,
Connoiſſez un peu mieux ces Grands que vous blâmez.
Aprochez-les sans crainte ; offrez votre service ;
Ils seront les premiers à vous rendre juſtice.
Il en eſt qui ne sont, ni fiers, ni dédaigneux,
Le solide mérite a des charmes pour eux ;
Ils sçavent réünir avec la politeſſe
La droiture du cœur, l'équité, la sageſſe.
Ils sçavent accorder avec la dignité
Un air plein de douceur, un fonds d'humanité.
Il en eſt, j'en conviens, qui sont durs, inflexibles,
Remplis de leur grandeur, impérieux, terribles,
Et qu'à peine ose-t'on quelquefois regarder.
Mais il en eſt auſſi que l'on peut aborder,
Et chés qui la raison eſt comme dans son trône.
Tel fut jusqu'à sa mort le vertueux..... &c.
N'allez pas toutefois, comptant sur leur puiſſance,
Croire qu'à vos vertus ils doivent récompense,
Quel que soit leur crédit, leur bonne volonté,
Le pouvoir d'obliger chés eux est limité ;
Eh ! ne suffit-il pas, afin qu'on les révére,
Qu'ils fassent tout le bien qu'un chacun d'eux peut faire ?

Après

Digitized by Google

Après tout, si vers vous la fortune est en tort,
Pourquoi s'en prendre aux Grands; ont-ils fait votre sort ?
Faites mieux ; armez vous d'un génereux courage;
Surmontez par vertu ce sort qui vous outrage ;
De l'éclat des grandeurs pour n'être point jaloux ;
Voyez combien de gens sont au-dessous de vous ;
Pratiquez les conseils que dicte la Prudence ;
Sur votre revenu reglez votre dépense,
Et sçachez que, qui vit exempt d'ambition,
N'est jamais malheureux dans sa condition.
Les grands biens, les honneurs, un rang considérable,
Font trouver le temps court & la vie agréable,
Quelquefois, il est vrai, mais il ne l'est pas moins
Que les Grands ont aussi leurs peines & leurs soins.
Souvent même ces Grands, l'objet de votre envie,
Goûtent bien moins que vous les douceurs de la vie.
Ce Ministre, ce Duc, dès la pointe du jour,
Sont-ils pas obligés d'aller faire leur cour ?
Et, suivant leur devoir qui les apelle au Louvre ;
Sujets, quoique puissants, aisément on découvre
Que, malgré leur grandeur dont vous êtes jaloux,
Ils ont dans leur état moins de repos que vous.
Ce grave Magistrat, tout éclatant d'Hermine,
Sous cet auguste habit, sans doute, a bonne mine.
Peut être pensez-vous, qu'au gré de ses désirs,

Son

Digitized by Google

Ses jours toujours serains, coulent dans les plaisirs ;
Ne vous y trompez pas ; ce Magistrat à peine
Goûte un jour de repos dans toute une semaine.
Mettrai-je au rang des Grands un tas de Financiers,
Un nombre réprouvé d'avides Maltôtiers,
Qui, volant les trois quarts des tributs dûs aux Princes,
Font le commun malheur de toutes les Provinces ?
Ces gens n'ont la plûpart ni naissance, ni cœur.
N'importe, ils ont des biens, il faut leur faire honneur ;
Quiconque est riche, est tout dans le Siécle où nous sommes.
Telle est l'opinion de presque tous les hommes ;
Mais ne présumez pas qu'avec tous leurs trésors,
Aucun deux soit exempt de crainte & de remords ;
Ils craignent à la Paix la recherche du Prince,
Pour avoir trop pillé quelque riche Province,
Et tremblant pour leur or, dont ils font leur seul Dieu,
L'enterrent avec soin souvent en plus d'un lieu.
D'ailleurs un Partisan, aux Champs comme à la Ville,
Sous des plafonds dorés n'est pas toujours tranquille,
Et malgré lui, souvent un affreux souvenir

Vient

Digitized by Google

Vient fraper son esprit d'un terrible avenir.
La richesse à tel prix, paroît trop achetée ;
Pour s'en faire un bonheur, il faudroit être Athée ;
Et ce seul sentiment est un mortel poison,
Dont tout homme d'honneur garantit sa raison.
Pour moi, j'ose le dire, & de vrai je le pense,
Je souffrirois plutôt la plus triste indigence,
Que d'employer mes soins, ou de former des vœux,
Pour m'engraisser du suc de mille malheureux.
Parvenez aux grandeurs par votre seul mérite,
Je vous estime alors & vous en félicite ;
Ou si vous les tenez du droit de votre sang,
Je les respecte en vous, j'honore votre rang :
Mais n'apréhendez pas que je vous importune.
Voulez-vous prendre soin d'établir ma fortune ?
Je n'aurai pourtant pas l'insolente fierté
De refuser un bien lorsqu'il m'est présenté ;
Je ferai plus encor, plein de reconnoissance,
J'aurai toujours pour vous beaucoup de déférence ;
Je vous regarderai comme mon Protecteur ;
N'en est-ce point assés ? pour vous en faire honneur,
Prévenant d'un ami les besoins & la honte,
J'irai le secourir d'une main toujours prompte ;
Et publîrai par tout que c'est à vos bienfaits
Que je dois le bonheur de remplir mes souhaits.
Avec ces sentimens, si je ne puis vous plaire,

Sans

Sans ne prendre ici mon sentiment de nécessaire,
Pour lumiere entre la Bruyere & Pascal,
Je pense me rendre jusqu'au terme fatal.

DE VILLEMONT.

A Rouen, ce 3. Septembre 1739.

REFLEXIONS.

ON se flatte si fort dans ses désirs, que l'espoir vole toujours au-devant de ce que le cœur souhaite.

L'homme n'a pas de plus grand obstacle à ses plaisirs, que le désir violent qui l'agite sans cesse de les prendre tous; il n'est point de mal me qui conduise par un chemin plus court à un état malheureux, que celle qui enseigne à ne se refuser aucun plaisir.

On ne peut être heureux dans ce Monde, parce qu'on désire toujours.

Habet Africanus millies & tamen optat,
Fortuna multis dat nimis, nulli satis. Martial.

On est libre en ne désirant rien; on est esclave en s'attachant à ce qu'on désire.

Les

Digitized by Google

Les désirs nous importunent sans cesse, en même-temps que la crainte des adversités nous inquiete. Toujours esclaves de nos besoins ou de nos désirs, nous trouvons partout vraye misere et faux bonheur.

A mesure que l'homme augmente ses richesses, il augmente aussi ses désirs; de sorte qu'avec les plus immenses possessions, il n'en est souvent pas moins pauvre.

La mesure des désirs est d'ordinaire celle des inquiétudes & des chagrins. Ils produisent toujours dans le cœur des hommes une insatiabilité qui les porte sans cesse à la recherche de ce qu'ils n'ont pas, sans vouloir faire reflexion, qu'il n'y a presque point de difference entre posseder une chose où ne la point souhaiter.

Le désir extrême de paroître habile, empêche très-souvent de le devenir.

On ne souhaite jamais si ardemment ce qu'on souhaite par raison.

Nos désirs flottent toujours dans le doute & l'incertitude, & presque toujours à la merci des occasions; nous voyons continuel-

Digitized by Google

Sans me plaindre de vous, content du nécessaire,
Feüilletant tour-à-tour la Bruyere & Pascal,
Je sçaurai me borner jusqu'au terme fatal.

DE VILLEMONT.

A Roüen, ce 9. Septembre 1739.

REFLEXIONS.

ON se flate si fort dans ses désirs, que l'esprit vole toujours au-devant de ce que le cœur souhaite.

L'Homme n'a pas de plus grand obstacle à ses plaisirs, que le désir violent qui l'agite sans cesse de les prendre tous; il n'est point de maxime qui conduise par un chemin plus court à un état malheureux, que celle qui enseigne à ne se refuser aucun plaisir.

On ne peut être heureux dans ce Monde, parce qu'on désire toujours.

Habet Africanus millies & tamen optat,
Fortuna multis dat nimis, nulli satis. Martial.

On est libre en ne désirant rien; on est esclave en s'attachant à ce qu'on désire.

Les

Digitized by Google

Les désirs nous importunent sans cesse, en même-temps que la crainte des adversités nous inquiete. Toujours esclaves de nos besoins ou de nos désirs, nous trouvons partout vraye misere et faux bonheur.

A mesure que l'homme augmente ses richesses, il augmente aussi ses désirs; de sorte qu'avec les plus immenses possessions, il n'en est souvent pas moins pauvre.

La mesure des désirs est d'ordinaire celle des inquiétudes & des chagrins. Ils produisent toujours dans le cœur des hommes une insatiabilité qui les porte sans cesse à la recherche de ce qu'ils n'ont pas, sans vouloir faire reflexion, qu'il n'y a presque point de difference entre posseder une chose où ne la point souhaiter.

Le désir extrême de paroître habile, empêche très-souvent de le devenir.

On ne souhaite jamais si ardemment ce qu'on souhaite par raison.

Nos désirs flottent toujours dans le doute & l'incertitude, & presque toujours à la merci des occasions; nous voyons continuel-

Digitized by Google

nuellement nos jours s'écouler dans l'inutilité de nos désirs.

Plus l'esprit de l'homme est capable de concevoir la valeur & le mérite d'une chose, plus il sent enflâmer le desir de la possession.

Le désir qu'on a de posseder une chose, lui donne un certain prix, qu'elle perd bien vîte quand on la possede.

Les hommes mécontens de leur état, portent d'ordinaire leurs vûës sur les deux extrêmités. Les uns croyent immanquables ce qu'ils craignent, & les autres ce qu'ils désirent. Ceux-ci sont incomparablement moins malheureux que ceux-là; ils goûtent par avance les douceurs de l'avenir qu'ils esperent, & s'il ne vient point, ils ont toujours ce *précipput*, c'est autant de pris sur l'ennemi.

C'est un rafinement & un artifice de l'esprit flateur, de déclamer contre l'impudence de la flaterie, afin de mettre à couvert de tout soupçon les éloges exceſſifs qu'on donne.

Un Prince est toujours apellé usurpateur par ceux de qui il a conquis le pays; mais il est apellé Conquerant par tous ceux qui n'ont point d'interêt à ses conquêtes.

Un

Digitized by Google

Un flateur interessé, regarde celui qu'il loüe comme un Moulin, qui ne donne de la farine qu'autant qu'on lui donne de vent.

Tel croit haïr la flaterie, qui ne hait que la maniere de flater.

Il y a presque toujours dans ceux que les grandeurs ont élevés au-dessus des autres, de certains principes de présomption, de vanité & d'orgueil, qui autorisent toutes les flateries, quelques outrées qu'elles paroissent.

Les Grands du Monde sont toujours leurs premiers flateurs; on ne s'aviseroit pas de les flater, s'ils ne se flatoient jamais eux-mêmes.

Les Grands payent les flateurs de la même monnoye, car les flateurs dissimuulent les vices des Grands, & les Grands dissimulent les menteries des flateurs.

Pessimum inimicorum genus, laudantes.

La faveur & la flaterie se tiennent par la main, l'une ne va jamais sans l'autre, & l'injustice est souvent à leur suite.

Les Grands haissent autant ceux qui les flatent trop, que ceux qui ne les flatent jamais.

Nemini

Digitized by Google

Nemini crede, qui largè blandus est.

Nous poussons seulement la porte à la flaterie, mais nous ne la fermons jamais.

La Lingua de'gli adulatori è simile à quella del gatto la quale benchè sia molto piegevole e sottile, è nondimeno molto nociva.

On doit plutôt risquer d'offenser par des vérités, que d'être sûr de plaire par des flateries.

On flate un Auteur & on admire ses Ouvrages, quand il les montre en manuscrit & secretement; mais ils perdent ordinairement bien de leur prix & de leur brillant, quand on les expose au grand jour.

Tous les hommes sont & seront toujours des dupes, quand on prendra soin de flater en eux ce qu'ils aiment, ou ce qu'ils haïssent.

Le génie des Courtisans est de ne rien donner à ceux qui ont besoin de tout; & de donner tout à ceux qui n'ont besoin de rien.

Dans les Provinces, on confond souvent le Courtisan avec le Petit-Maître, ce sont pourtant deux especes bien differentes, car le Courtisan s'étudie à cacher son déreglement sous des dehors reglés; le Petit-Maître fait

Digitized by Google

fait vanité de paroître encore plus déreglé qu'il n'est. L'un pense beaucoup avant que de parler ; l'autre parle beaucoup & ne pense guere. L'un court après la fortune ; l'autre croit que la fortune doit courir après lui. Les Courtisans careſſent ceux qu'ils mépriſent ; les Petits-Maîtres sont plus sinceres, ils ne cachent ni leur amitié, ni leur mépris ; la maniere dont ils vous abordent, tient de l'un & de l'autre, & leurs ambraſſades sont ordinairement moitié careſſes & moitié coups de poings. Le langage du Courtisan est uniforme, toujours poli, flateur, insinuant ; le langage du Petit-Maître est haut & bas, mêlé de politeſſe & de grossiereté, de sublime & de trivial.

La qualité de Petit-Maître tombe dans le mépris, à mesure qu'elle se communique à la simple bourgeoisie.

Un Courtisan doit être très-retenu sur ce qui regarde les Puiſſances, car il est très-difficile de dire la vérité & de parler à leur gré.

On apelle Petits-Maîtres, une volée de gens qui prennent ascendant sur les autres par des airs hautains & évaporés, prétendant mépriser tout le monde par leurs manieres libres & hardies ; diseurs de bons mots, étourdis & emportés ; ils jugent de tout légere-

Digitized by Google

ment, font changer les modes ; ils prétendent donner le prix & le mérite aux choses, & un nouveau goût aux plaisirs qu'ils corrompent.

La Cour est un Pays où les joyes sont visibles, mais fausses ; & les déplaisirs cachés, mais réels. C'est un tumulte perpétuel dans le sein de l'oisiveté.

Dans l'apréhension de perdre, un Joüeur perd toujours.

Sic, ne perdiderit, non cessat perdere Lusor. Ovid.

On ne doit pas s'étonner si le jeu est la plus violente passion qu'il y ait, car elle est composée de deux rages, qui sont, l'avare avidité du gain, & la fureur de la perte.

Ludus enim genuit trepidum certamen & iram ;
Ira truces inimicitias & funebre bellum. Hort.

Tel homme passe sa vie sans ennui, en joüant tous les jours peu de chose, qu'on rendroit malheureux en lui donnant tous les matins l'argent qu'il peut gagner chaque jour, à condition de ne point joüer. Est-ce l'amusement du jeu qu'il cherche, plutôt que le gain ? Non, car qu'on le fasse joüer pour rien, il ne s'y échauffera pas & s'y ennuyera. Un amusement sans passion lui paroît toujours languissant ;

Digitized by Google

languissant; il faut qu'il s'y agite, qu'il se pique lui-même, en s'imaginant qu'il seroit heureux de gagner ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui donnât, à condition de ne point joüer; & qu'il se forme un objet de passion qui excite son désir, sa colere, sa crainte, son espérance.

La Nature, encore plus que toutes les autres Loix Divines & humaines, défend tout ce qui peut nuire à la Société, car tous les hommes doivent travailler à l'utilité les uns des autres; c'est ce que les Joüeurs sont bien éloignés de faire; ce sont non-seulement des membres inutiles, mais même très nuisibles. Ordinairement ils ont éteint tous les sentimens de la Nature, ne cherchant qu'à se ruiner les uns les autres; ils commettent un crime, sinon égal, au moins semblable à celui des Duelistes.

Une femme a toujours cent mesures a garder, que la passion du jeu met souvent en déroute. Il ne faut qu'une carte malheureuse pour faire avorter les plus fermes résolutions. Un six arrivé au lieu d'un sept, peut faire échoüer la vertu la plus ferme.

Aujourd'hui on passeroit pour Sauvage, & on se priveroit d'un amusement agréable, qui lie les Societés, si on ne joüoit. Les

Digitized by Google

Jeux de Commerce ne doivent pas être absolument interdits, car ils n'excitent pour l'ordinaire qu'une passion modérée, & ne peuvent aller jusqu'à incommoder. On ne doit cependant s'y engager, qu'à ces deux conditions, l'une de ne se mettre point en état d'être la dupe par l'ignorance du jeu, ce qui seroit double mal, perdre & être raillé; l'autre de préparer son esprit à la perte, de telle maniere qu'elle ne donne pas plus d'émotion que le gain.

La passion du jeu est un gouffre, qui n'a ni fond ni rive, dès qu'on y est embarqué, & qu'on a perdu la terre de vûë, il est rare qu'on la revoye jamis. Le vent qui emporte la Barque, est toujours un furieux ouragan, qui vous dérobe la connoissance de vous-même, en sorte qu'on n'oublie pas seulement sa famille & son Emploi, mais on oublie même qu'on est homme & qu'on doit encore vivre le lendemain.

Une folle dissipation absorbe toujours la meilleure partie du gain d'un Joüeur; s'il perd, c'est la plus claire substance de sa maison; & on voit tous les jours des gens abîmés, ou qui s'abîment, chercher ensuite une ressource en s'enrôlant parmi les fripons. Les Usuriers viennent à la charge, & achevent

Digitized by Google

vent de ruiner par de cruels emprunts, en sorte que, comme dit le Sage, du champ du Joüeur, ce que la Chenille n'a pas mangé, les Sauterelles le dévorent.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure d'Octobre, sont, *Logogryphe*, *Courage*, *Mêlange*, *Jerôme*, & *Papirus*. On trouve dans le second Logogryphe, *Lange*, *Gale*, *Alene*, *Ménage*, *Manége*, *Lame*, *Ame*, *Mal*, *Male*, *Lege*, *Mage*, *Ange*, *Ane*, *Angle*, *Age*. Dans le troisiéme, *Ire*, *Emeri*, *Moi*, *Morée*, *Remi*, *More*, *Or*, *Rime*, *Orme*, *Mer*, *Mie*, *Rome*, *Riom*, *Mere*, *Mori*, *Moire*, *Emir*, , *Io*, *Re*, *Mi*, *Oïe*, *Roi*; & dans le quatriéme, *Pirus*, *Pira*, & *Rus*.

ENIGME.

Fruit du desordre, & de la prévoyance;
Je sers l'Homme à sa honte, & pour son assûrance.
Du Pauvre je subis la loi,
Et les Richesses sont sous moi.
La Prudence est ma Mere & le crime est mon Pere,
J'ai la crainte pour Sœur, & le repos pour Frere.
Je cause, & j'interromps le bonheur des Amans;

Digitized by Google

Il faut, pour me former, tous les quatre Elemens.
A l'Avare, au Jaloux je suis très-nécessaire,
Et pour tout dire enfin, avant que de me taire,
Ami Lecteur, cherche-moi bien,
Tout Enigme avec moi n'est rien.

L'Abbé Pagés.

LOGOGRYPHE.

LEcteur, je suis une Ville ancienne.
De me trouver veux-tu prendre la peine ?
Sans employer tout ton sçavoir,
Quatre Lettres te la font voir.
Toutefois pour t'aider, il faut encor te dire,
Que j'ai fait autrefois le plus brillant Empire ;
Que de mes fiers Héros les noms sont immortels,
Qu'à quelques uns on dressa des Autels.
Quoique vieille, j'existe encore ;
Pour posseder mon tout, il faut tenir le More.
Car le bizare Destin
Nous fit naître tous deux de la même matiere.
Mais j'ai fait fleurir le Latin ;
Et l'autre n'est qu'une engence grossiere.
Prends ensuite deux, un, c'est un riche métal.
Sans la sagesse, il est souvent fatal.
Trois, quatre, un, te font voir un Element humide,
Qui

Digitized by Google

Qui fait trembler l'Homme timide.
C'eſt folie au Poltron que de s'y hazarder,
Car on y trouve ſouvent gîte.
Adieu ; ſi tu ne veux longtemps te retarder,
Lecteur, devine-moi bien vîte.

A. Barbery, le jeune.

LOGOGRYPHUS.

SUnt mihi multiplices diverso nomine, Lector,
Germana ; quamvis matre nec orta patre.
Principium mundi, cunctorum sum quoque finis,
Simplex atque triplex, non tamen omnipotens.
Plura cupis ? Quatuor. Me Mars, Mercator, & Emptor.
Mus, Mas, Roma, Miles, Carmina, Campus habent.

ALIUS.

VIx ſine me poteris doctrina tangere limen.
Ingenii ſoboles, & quod mirabere, Lector,
Nulla ſcio, doceo tamen ; ignarusque peritos
Efficio multos. Alio me ſumere ſensu
Si placeat, tunc ſum vinclorum & carceris expers.
Me veteres fecere Deum quoque. Sed caput aufer ;
Illico nascetur populus gravis atque ſuperbus.

ALIUS.

INclita ſum, cupidè me Lector quisque requirit.
Per me facta Ducum vivunt, poſt fata ſuperſum.

Digitized by Google

Sex pedibus consto ; duo tollas, murmura reddam
Grata. Subibit equi pariter moderamen. Habebis
Cum tribus hanc oculis quam dicunt Biblia lippis.
Cum simili numero surgent urbs Indica, littus.
Me Iovis ob flammas vaccam dixere Poëtæ,
Si quatuor spolier. Postremum quod mihi tandem
Prabet Latina & Gallorum exordia Lingua.

J. B. Me. à Changy.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

CHoix de Poësies Morales & Chrétiennes, depuis Malherbe jusqu'aux Poëtes de nos jours. Dédié au Duc d'Orleans, Premier Prince du Sang, 2. & 3. Partie, l'une de 180. pages, & l'autre de 352. compris la Table des Matieres des deux Brochures. *A Paris*, chés *Prault*, le pere, Quai de Gêvres, & chés *Prault*, le fils, Quai de Conti, à la Charité, 1739.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES, écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XXIV. Recueil. *A Paris*, chés Nicolas *Le Clerc*,

Digitized by Google

Clerc, Libraire Juré de l'Université, ruë de la Bouclerie, à S. Lambert, & chés P. G. *le Mercier*, ruë S. Jacques, au Livre d'or. 1739. Vol. *in*-12. de 444. pages, sans la Préface & la Table.

Poesies de Madame & de Mademoiselle Des Houlieres; nouvelle Edition, augmentée d'une infinité de Piéces qui ont été trouvées chés ses Amis; Brochure *in*-8°. contenant le premier & second Volume. *A Paris*, chés *Villette*, ruë S. Jacques vis-à-vis la ruë des Mathurins, à la Croix d'or, & chés *Le Breton*, Quai des Augustins, au coin de la ruë Gist-le-cœur, à la Fortune. 1739.

Histoire suivie *des Voyages de* Jesus-Christ. *Avec des Remarques pour en faciliter l'intelligence. Par* M. Picard de S. Adon, *Docteur de Sorbonne, Doyen, Chanoine de l'Eglise Royale de Ste Croix d'Estampes.* 1. *Vol.* in-12. *de* 192. *pages.* A Paris, chés Etienne-François Savoye, ruë S. Jacques, à l'Esperance. M. DCC. XXXIX.

On voit d'un coup d'œil dans ce Livre, très-propre à dédommager le Public de tant d'Ouvrages frivoles dont on l'accable tous les jours, rangés selon l'ordre des temps tous les divers Lieux, du moins ceux dont les quatre Evangelistes font mention, que le

Digitized by Google

Fils de Dieu a parcourus dans la Judée, la Galilée, & les autres Contrées de la Paleſtine, depuis le moment que, ſorti du ſein de ſon Pere, il s'eſt fait Homme à Nazareth, dans le ſein d'une Vierge de la Tribu de Juda, juſqu'au jour qu'il monta au Ciel ſur le Mont des Oliviers, après avoir operé le Myſtere de notre Rédemption. L'Auteur a inſéré des Notes Géographiques, tirées des meilleurs Ecrivains, très-propres à donner une idée juſte de la ſituation des Villes, Bourgs, & autres Lieux que le Sauveur a honorés de ſa préſence, pour le ſalut du Genre Humain, principal objet de ſes Voyages & de ſes travaux.

A l'égard de la Chronologie que notre Auteur a ſuivie, il ſupoſe avec les plus habiles dans cette Science, que l'Ere vulgaire qui a été ſuivie dans l'Egliſe Latine, depuis Denis le petit, c'eſt-à-dire, depuis le VI. ſiécle, eſt de trois ans plus tard que la vraie Epoque de la Naiſſance de N. S. enſorte qu'au lieu que nous comptons aujourd'hui l'an 1739. de J. C. il faudroit compter 1742. c'eſt, dit-il, pour éviter l'équivoque, qu'en marquant les Années, on donne toujours dans cet Ouvrage une double Epoque, ſçavoir, la Vulgaire, & la véritable; enſorte que la premiere Année de J. C. ſuivant l'Ere Vulgaire, eſt la quatriéme de la Naiſ-

sance

Digitized by Google

sance du Sauveur ; & au lieu que suivant l'Ere vulgaire, on dit que J. C. est mort à l'âge de 33. ans, il faudroit dire, en suivant la vraie Chronologie, qu'il est mort âgé de 37. ans.

On peut assûrer, au reste, que le Titre de ce Livre, est très-bien rempli dans l'execution, & il y a lieu de croire que l'intention du pieux Ecrivain, sçavoir, l'instruction & l'édification des Lecteurs, le sera pareillement. Il semble qu'un pareil Ouvrage manquoit à la Piété Chrétienne.

DISCOURS *prononcés au Parlement de Provence par un de MM. les Avocats Généraux. T. I. A Paris, chés Quillau, ruë Galande, à l'Annonciation.* 1739. p. 468.

Selon un Avis qui est à la tête de ce Volume, les Discours dont il s'agit ici avoient été demandés, pour être inserés dans le Journal du Palais ; mais leur nombre, & plus encore la façon dont les Matieres sont traitées, a parû mériter une Edition séparée. On a hésité sur le Titre. On n'a pû l'aprendre de l'Auteur, qu'on ne connoît point. Celui de Plaidoyers se présentoit naturellement. Mais tout ce qui paroît sous ce Titre, n'est autre chose que des défenses partiales, où un Avocat dit en faveur de sa Partie, dont il épouse les interêts, tout ce que son

Digitized by Google

érudition & son éloquence lui fournissent ; & ne touche les raisons de la Partie adverse, que pour les éluder, ou les combattre. Au lieu que ce sont ici des especes de Dissertations, où un Juge desintereſſé, ſans autre vûë que celle de la Verité & de la Juſtice, balance de part & d'autre, tout ce qu'on peut dire de considerable sur la Question agitée, & se décide enfin par des Maximes puisées dans le Droit Public, dont Meſſieurs les Gens du Roy sont les fideles Dépoſitaires, & les zélés Défenſeurs. Dans cette incertitude, on a crû que le Titre général de Discours rempliſſoit ſuffiſamment l'idée du Livre.

Pour juger du mérite de ce Recueil, on inserera ici le Discours qui regarde l'*Amour de l'Ordre*, & qui se trouve à la page 396.

XIV. DISCOURS.

Prononcé à l'ouverture du Parlement d'Aix, le 1. Octobre 1724.

SUR L'AMOUR DE L'ORDRE.

MESSIEURS,

Le droit de juger les hommes n'a pas toujours apartenu aux hommes. Naturellement égaux, ils participoient tous à l'indépendance. Ils ne connoiſſoient d'autre Loi que l'Ordre. Toujours libres, toujours heureux, s'ils

Digitized by Google

s'ils avoient sçû s'y assujetir! Par un malheur qu'on ne peut trop déplorer, ils se firent une Loi de leurs penchans, & sur leurs penchans ils reglerent leurs devoirs. Tout ce qui plut devint légitime, devint sacré. Au lieu de tout raporter, au lieu de se raporter soi-même au bien de la Societé, chacun voulut attirer tout à soi. C'est l'origine de tous les desordres.

Pour y remedier, la force est venuë au secours de la raison m'éprisée. Incapable d'écouter la Sageſſe qui lui parloit au fond de l'ame, il fallut à l'homme une sageſſe étrangere, qui parlât à ses sens, qui imposât à ſes paſſions, qui fixât les prétentions des Particuliers, qui fît rendre à chacun ce qui lui est dû, & cette Sageſſe puiſſante, l'Etre suprême l'a établie, en fondant l'autorité des Souverains, dont celle des Magistrats est une émanation.

Le but du Gouvernement étant donc de rétablir la raiſon dans ſes Droits, & de regler l'homme dans tous ses raports, la premiere qualité, la qualité dominante de tous ceux qui sont revêtus de l'autorité publique, c'est l'amour de l'Ordre. C'est cet amour qui fait les grands Princes, qui distingue ceux qui le ſont par le cœur & les sentimens, de ceux qui ne le sont que par la naiſſance. C'est cet amour qui fait en particulier

Digitized by Google

culier l'ame & le fond du Magistrat, & qui est comme la vertu mere, d'où naissent toutes les vertus.

Deux parties toutes deux également essentielles composent l'amour de l'Ordre ; la connoissance des regles & l'attachement aux regles. Le Magistrat doit être éclairé pour démêler le vrai & le faux à travers les voiles dont la malice de l'homme se couvre; autrement il est aveugle dans son aplication, aussi coupable, s'il s'éloigne de la verité par erreur, que s'il l'élude par artifice. Le Magistrat doit être attaché à la regle, ferme, inébranlable, suivant pas à pas la lumiere, sans la prévenir ni s'en écarter ; autrement il est contraire à lui-même, il va selon que l'humeur le domine. Et c'est l'amour de l'Ordre qui produit ces deux qualités, par lesquelles, quoique cachée au fond du cœur, la Justice éclate au-dehors, & caractérise toutes ses démarches.

La lumiere éclaire les sentiers de la Justice, & les routes perduës de l'iniquité sont toujours couvertes d'épaisses ténebres, c'est que l'iniquité s'envelope, rougissant d'elle-même & des sentiers tortueux qu'elle se fraye. La Justice au contraire ne marche qu'à la suite de la Verité & à l'éclat de sa lumiere. Elle ne sçait ce que c'est que de se décider sur des aparences équivoques, sur des probabilités

Digitized by Google

lités incertaines, ni même sur une prétenduë équité naturelle, que trop souvent on confond avec les préjugés, & que chacun plie & accommode à ses vûës, au lieu que la verité est immuable & la même pour tous les hommes & dans tous les temps.

Mais les hommes ne sont pas assés heureux, pour que la verité vienne à eux d'elle-me, & qu'elle force tous les obstacles qui les environnent. Il faut de soi-même la chercher, & aller au-devant d'elle, si on veut la découvrir. Mais aussi la verité n'habite point une lumiere inaccessible, la verité ne se cache point. Elle réside dans la connoissance des regles, & les regles ne sont pas des énigmes. Leur langage n'est ni barbare ni ambigu. La Loi ne veut être que précise, & contente d'instruire, elle évite tout rafinement.

Comme néanmoins il est impossible que la distance des temps & la diversité des mœurs ne forment des difficultés compliquées, remontons, pour les vaincre, jusqu'à l'origine de la Loi; plaçons-nous dans les circonstances qui l'ont fait naître, faisons-nous les contemporains, les confidens du Legislateur, entrons dans ses vûës, pénétrons ses motifs, rien n'est plus capable de nous développer l'esprit de la Loi, & d'en déterminer le sens.

Pour donner lieu à un plus grand éclair-

cisse-

Digitized by Google

ciſſement, joignons nos recherches à celles de ces grands hommes qui nous ont précédés dans le même exercice, reverons leur sentiment, mais n'oublions pas qu'il n'y a que la Loi qui ſoit en droit de nous captiver; ſeule elle forme une autorité capable de diſſiper nos doutes, & de fixer nos irrésolutions. Qu'on s'écarte de ce principe, les Jugemens n'ont plus rien que de frivole; le vrai & le faux, le juſte & l'injuſte ne ſont que des idées arbitraires qui se jouent de l'imagination. Ce que l'un reçoit comme une maxime, l'autre le rejette comme une illuſion. On ne devine point la Juriſprudence de ce Magistrat, parce qu'il ne la doit qu'à l'humeur. Sa justice consiste moins à suivre les regles qu'à s'en faire, condamnant tour à tour ses principes, & autorisant ses erreurs; enſorte que pour décrediter ses opinions, il ne faut que le comparer avec lui-même.

Il n'en est pas ainsi de la justice qu'inspire l'amour de l'Ordre. Ses regles ſont uniformes, elles ſont univerſelles & invariables. Et comme elle ne se propose jamais que la même fin, elle y va toujours par la même voye.

Nous le ſçavons, on croit pouvoir substituer ſa raiſon à l'étude des regles. On ſe fait de ſa raiſon une regle générale, & par elle ſeule on veut décider de tout. Quelle regle, qui

Digitized by Google

qui est si souvent elle-même un principe d'erreur, & qui a besoin d'être redressée par une autre regle! N'est-ce pas la source de tous les differends? Chacun se fait une raison de son interêt, & sur son interêt il mesure ses prétentions. Qui décidera dans ce conflit de la raison, ou plûtôt des préjugés & des passions, que l'on prend pour elle? Il faut donc hors du Juge une autorité indépendante, qui dirige la raison & qui soit la baze & la regle de ses jugemens.

Ce n'est pas que la raison n'ait ses droits & son Tribunal. C'est peu de sçavoir les regles, il faut les bien appliquer. Il faut précisément donner à chacune toute son étenduë, & la renfermer dans ses justes bornes. Il faut comparer les autorités, concilier les contradictions, raprocher les diversités. Il est rare que deux causes ayent un même nœud. Une circonstance qui varie, constituë une espece particuliere, & se raporte à des principes tout differens. D'autre part, la connoissance des Faits n'est pas moins essentielle à la Justice, que celle du Droit. Les Faits ne se devinent point, & ils ne viennent au Juge ni tout entiers, ni d'un seul endroit. Les raports & les bruits ne doivent qu'exciter son attention. Il faut descendre, reconnoître les choses de près, venir à une exacte perquisition, recueillir de tous côtés

les

Digitized by Google

les traces dispersées de la vérité, & n'asseoir son jugement que sur une connoissance certaine. C'est dans cette application des regles, c'est dans cette discussion des Faits, que la raison a son usage legitime.

Mais ici se rencontrent les plus grands obstacles à la découverte de la verité, & les plus dangereux écueils de la Justice, la précipitation, la paresse, la préoccupation.

La précipitation; on promene rapidement sa vûë sur les objets, sans jamais la fixer sur un même point, & on voit tout confusément. Au lieu qu'il faut s'appliquer fortement pour pénetrer jusqu'au fond des Matieres, on ne fait que les effleurer. On tranche les difficultés qu'on n'a pas le courage de résoudre. Le sanctuaire de la verité est enfoncé dans une Région scabreuse & difficile à pénetrer. Le sentier qui y mene est rude & solitaire. Le Juge impatient n'y arrive jamais. Egalement incapable d'attention & de conseil, il ne donne point d'entrée à la raison, & faute de loisir & d'application il brusque les affaires & ruine les Parties. Celui qui sçait tout, & qui ne peut être trompé, se rabaisse jusqu'à ne vouloir juger qu'après s'être informé, s'être, pour ainsi dire, transporté sur les Lieux, s'être convaincu par lui-même; & l'homme sujet à tant d'illusions & de méprises, dédaigne de s'instruire, & veut être à lui-même toute sa lumiere. La

Digitized by Google

La pareſſe ; on craint la peine de penser. Pour se l'épargner, ou l'on néglige ses fonctions, & alors on ne prend de sa Charge que le titre & la représentation : ou, ce qui n'eſt pas moins contraire à l'ordre, au lieu de faire usage de son jugement, on se sert de celui des autres. Esprits nés pour la servitude, ils se donnent un maître, & lui abandonnant le soin de réfléchir & de juger, ils se bornent à être l'écho de ses pensées & de ses déciſions. Un homme qui a des yeux, s'avisa-t'il jamais de les fermer, pour se livrer à un conducteur ? on a dit que le sage marche toûjours les yeux ouverts, & que l'imprudent eſt dans de perpétuelles ténébres. Pourquoi ? c'eſt que l'un juge de tout par lui-même, au lieu que l'autre ne voit que par les yeux d'autrui, & que de ne voir que de cette maniere, c'eſt ne point voir.

La préoccupation ; elle remplit & infecte l'esprit ; l'homme prévenu ne raisonne plus ; il ne veut voir, il ne veut entendre que ce qu'il pense. Voulez-vous l'inſtruire ? il rejette l'évidence que vous lui présentez, ou il lui opose des nüages qui l'obscurciſſent. Voulez-vous combattre ses préventions ? sa raison qu'elles ont séduite, se déclare partie & les défend par des probabilités qui les favorisent. Par-là on se rend inacceſſible à la

vérité

Digitized by Google

vérité, & digne de la condamner. Et si quelquefois pour n'avoir pas à se reprocher un entêtement trop marqué, on cherche à déposer ses doutes; où cherche-t'on cet éclairciſſement? où va-t'on puiser ses lumieres? Mais quand on iroit jusqu'aux pures sources de la verité, comme on ne la cherche pas ſincerement, on ne voit que ce qu'on veut voir. On ne trouve point ce qui eſt, mais ce qu'on cherche. L'envie qu'on a de s'autoriser dans ses sentimens, fait qu'on voit l'erreur dans le ſiége même de la vérité.

Une prévention encore plus funeſte, c'eſt celle du cœur. On regarde trop à la qualité des personnes, & les interêts ne paroiſſent plus avec leurs qualités naturelles. Portez le raisonnement jusqu'à la démonſtration, jamais l'esprit ne trouve le tort de celui que le cœur juſtifie. On doute; & à la faveur de ce doute, on croit pouvoir embraſſer le parti que l'on veut. Mais pourquoi doute-t'on? on doute par complaisance, par foibleſſe, par emportement. On doute, parce qu'embaraſſé de ses lumieres, on cherche à douter. On doute donc, parce qu'on veut douter, & on ne doute pas long-temps. Des clartés involontaires viennent malgré nous briller à notre esprit. C'eſt donc envain qu'on voudroit juſtifier sa conduite sur ce qu'on a suivi ses lumieres, puisque cette fauſſe persuaſion

eſt

Digitized by Google

eſt l'ouvrage d'un cœur ſéduit, qui par le double effet d'une double faſcination prend l'iniquité pour la juſtice, & la juſtice pour l'iniquité.

L'amour de l'Ordre ſauve le Juge de tous ces écüeils, & lui inſpire la vigilance, l'attention, la docilité. La vérité eſt la fille du temps & le prix du travail. L'homme qui veut y arriver, la cherche ſans ſe laſſer, & épuiſe tous les moyens qui peuvent le conduire juſqu'à elle. Il ne donne rien aux aparences, ni aux conjectures. Il va où le guide ſa vûë, & toûjours ſes yeux précedent ſes pas. Il ſe défie de ſes recherches, & ne rougit point de profiter de celles d'un Collegue. Eh! pourquoi par une honte ridicule aimeroit-il mieux perſiſter dans ſon erreur, que d'en ſortir à la faveur des lumieres des autres? Perſonne n'eſt propriétaire de la vérité. Elle eſt également à tous ceux qui l'embraſſent; & à bien connoître les hommes, la gloire eſt en quelque ſorte plus grande pour celui qui revient de ſon opinion, que pour celui qui le ramene.

Autant qu'il eſt attentif aux motifs déterminans, autant il l'eſt peu à tout le reſte. Le ſentiment a beau parler, il ne l'écoute point. Compatiſſant aux miſeres, honorant l'autorité, réverant le caractere; tout ce qui attache aux hommes, tout ce qui les diſtin-

gue:

Digitized by Google

gue, lui eſt cher & reſpectable : mais la juſtice lui eſt encore plus reſpectable & plus chere.

La principale diſpoſition pour recevoir la vérité, c'eſt de l'aimer & de dompter toutes les paſſions qui peuvent nous inſpirer de la haine pour elle. L'amour eſt le maître de l'eſprit ; & quelles ſoupleſſes ne met-il pas en œuvre pour le gagner !

On n'a donc rien fait pour la juſtice, ſi en même temps qu'on travaille à éclairer l'eſprit, on ne s'attache à guérir le cœur. C'eſt encore l'amour de l'Ordre qui opere cet effet ſi peu commun & ſi eſſentiel. Il produit la droiture, l'égalité, la fermeté.

On n'eſt pas droit ſimplement par les penſées, c'eſt par le cœur & les ſentimens. C'eſt dans le cœur que tout l'homme réſide. Il n'eſt véritablement que ce qu'il eſt par le cœur. C'eſt le cœur qui décide du caractere. Le cœur eſt droit quand il eſt tourné vers la juſtice, qu'elle eſt comme le Pole de tous ſes mouvemens, qu'il s'y unit, qu'il s'y conforme, qu'il lui ſacrifie tout. Vient-on à détourner ſa vûë pour découvrir à droit & à gauche, ou ce qu'on peut craindre, ou ce qu'on peut eſpérer ? n'attendez plus rien de noble ni de généreux. On craint quand il faut oſer, on veut déliberer quand il faut réſoudre, on doute encore quand tout le monde

Digitized by Google

monde voit clair. La justice qu'on ne peut refuser, on ne l'accorde qu'à demi, & comme à regret. On y mêle un artifice secret qui la rend inutile, on laisse des ressources à l'iniquité. Fausse justice, qui mérite bien moins ce nom que celui d'injustice & de tromperie! Ramenez le Juge à la simplicité de l'Ordre, une fin unique, le devoir; un moyen unique, la loy, & il ne manquera, ni de lumiere, ni de résolution.

De cette unité de vûë naît l'unité de conduite. On est attaché à la justice, & par cet attachement on est en secret ce qu'on est en public, dans les occasions les plus délicates tel que dans les plus communes. On veille sur ses sentimens & sur ses désirs avec la même sévérité que sur ses actions. Pourquoi est-on inégal? parce que le cœur se partage & poursuit plusieurs objets à la fois. On voudroit ménager en même temps, & ses passions & ses devoirs, accorder à la justice une partie de ce qu'on lui doit, & immoler l'autre à ses vûës. Mais on a beau en chercher les moyens, ou s'en faire à son gré, il faut ou renoncer à la gloire d'être juste, ou l'être selon toute l'étenduë de ce terme. Une justice ainsi mutilée n'est qu'une injustice colorée, & par conséquent plus dangereuse. La justice est immortelle, l'égalité est l'esprit de cette vertu. Que ce Juge se

vante

Digitized by Google

vante tant qu'il voudra de rendre quelquefois la juſtice ; s'il ne la rend pas en tout & partout, l'inégalité de sa conduite lui dérobe le merite du bien qu'il a fait. La juſtice n'avouë pas pour ſien, même ce qu'il fait selon la juſtice. La regle c'eſſe d'être regle, quand elle n'eſt pas perpétuelle, & ne marche point d'un pas égal.

De-là cette fermeté, troiſiéme caractere de la juſtice. Si le devoir du Juge eſt de rompre tous les efforts de l'iniquité, & de couvrir les foibles contre l'opreſſion des plus forts, il faut pour accomplir ces obligations, qu'il ſoit non-ſeulement ferme, mais invincible ; autrement il ſe laiſſe émouvoir, & la juſtice mal défenduë ſuccombe.

Mais la fermeté du Juge n'eſt pas cette dureté inflexible qui ne ſçait rien excuſer, rien interpreter favorablement, qui pour ne rien donner à la compaſſion, donne tout à l'humeur. Pour vouloir être trop juſte, on eſt inhumain. Un ſage, mais difficile tempéramment, raproche & réconcilie la juſtice avec la bonté. Ces deux vertus, loin d'être incompatibles, doivent ſe mêler, pour demeurer chacune dans le rang de vertu. Autrement, ou la bonté n'eſt qu'une lâche complaiſance qui enhardit la malice, ou la juſtice n'eſt qu'une ſévérité farouche qui déco-

Digitized by Google

déconcerte & desespere la foiblesse.

De l'integrité du cœur naît cette fermeté qui fait un des caracteres de la justice. Tant qu'il est pur, il est au-dessus de tout. Vient-il à se laisser entamer ? toutes les bonnes inclinations s'affoiblissent, & n'attendent que l'occasion pour se démentir. Laissé à lui-même, le Juge pensoit bien ; la sollicitation s'est montrée avec tout ce qu'elle a de séduisant, ce n'est plus le même homme. Une nouvelle Jurisprudence que sa politique lui fournit, change son langage & ses sentimens. Ceux qui par l'élevation de leur ame sont au-dessus de ce genre de corruption, ont d'autres piéges à craindre. Les differentes liaisons, les services reçûs, présentent des occasions toujours nouvelles de fléchir la regle. Le sang, l'amitié, la reconnoissance ont sans doute des droits inviolables sur le cœur, mais ils demandent une autre espece de justice ; & vouloir payer cette dette aux dépens d'autrui, ce n'est pas même acquitter un devoir, c'est en violer deux, & se rendre aussi responsable envers celui qu'on oblige, qu'envers celui qu'on offense.

La rigueur & la pitié sont encore des écüeils d'autant plus dangereux qu'ils sont couverts d'une spécieuse aparence. Au lieu d'écouter la Loi qui montre à tous la même route, c'est une sensibilité hors de propos,

Digitized by Google

ou une sévérité d'humeur, qu'on prend pour guide. Les uns placent la vertu à ne point croire le mal, ils craignent d'être inhumains s'ils sont équitables. Ils ne s'aperçoivent pas que cette fausse indulgence est une cruauté véritable, & qu'à proportion de leur indulgence pour les coupables, ils exposent ceux qui ne le sont point. Les autres se jettent dans l'extremité oposée. Le zele de trouver le crime, le fait voir souvent où il n'est pas. On veut en découvrir les Auteurs, & plûtôt que de les laisser impunis, on en charge les innocens. Ainsi l'on tombe dans un vice, pour vouloir trop en éviter un autre; tant l'erreur est naturelle & inévitable, si l'amour de l'ordre ne nous dirige & ne nous tient inviolablement attachés à la regle.

Ebranlez ce fondement, la justice n'a plus rien de solide. On pourra bien encore en remplir les bienséances, mais le fond & l'essentiel demeureront toûjours vicieux. Eh! que substitueroit-on à sa place? l'honneur & la probité? Mais où est l'honneur, si on le sépare de la vertu? Et qu'est-ce que la probité qui se borne à la pensée? Quel effort pourra se faire sur lui-même un homme qui regarde la justice & la verité comme des noms frivoles? Homme selon lequel les Loix les plus sacrées ne sont que des caprices, & les plus grandes injustices que des actions indiffe-

Digitized by Google

indifferentes de leur nature, qu'il a plû aux hommes de flétrir, & qu'un autre tour d'imagination auroit pû illustrer.

C'est ainsi que l'indépendance de la regle anéantit toutes les vertus. L'amour de l'ordre au contraire les produit toutes. Le Magistrat qui en est animé, sçait combien sont précieux les droits dont il est dépositaire, & il n'a garde de s'oublier. Il porte partout & l'œil qui regarde, & l'oreille qui écoute, & la main qui pese; c'est la prudence. Autant qu'il a de pénétration pour découvrir l'iniquité sous quelque beau dehors qu'elle se cache, autant il a de force pour l'étouffer, de quelqu'autorité dont elle s'apuye; c'est le zéle. Le dégoût est inséparable des fonctions qui ont le Public pour objet. L'amour de l'ordre fortifie le Juge contre ce penchant, & lui fait trouver dans la vertu même la seule récompense digne de la vertu; c'est le désintéressement. Placez-le dans les conjonctures les plus délicates, jamais il ne perd l'équilibre, & la puissance cede toujours à la bonne cause; c'est l'impartialité. Que les disgraces viennent menacer son courage, la justice qui fait son trésor, fait sa sûreté, & comme rien ne peut la lui ravir, rien aussi ne peut le vaincre; c'est la grandeur d'ame.

Une vertu si féconde ne pouvoit manquer d'avoir toutes les passions pour enne-

Digitized by Google

mies. Les passions défigurent au-dehors tous les objets qu'elles envisagent ; au-dedans elles pervertissent les sentimens. Aussi le premier acte de Jurisdiction que le Juge exerce, c'est sur lui-même. Son cœur est sa premiere étude. Quand donc il choisit un parti, il observe soigneusement ces ennemis domestiques, il interroge séverement son cœur ; & si par quelque secret mouvement il sent qu'il s'intéresse trop au parti qu'il embrasse, il se tient sur la défiance & redouble ses précautions. Peut-être que dans cette recherche les passions ne se montreront pas avec leur difformité naturelle. Par mille sortes d'artifices elles sçavent fasciner les yeux. Celles dont on se défie, prennent une forme dont on ne se défie point. Les plus dangereuses sont celles qui se cachent sous une aparence de droiture. Le Magistrat s'étudie à pénétrer & à démêler tous les voiles dont elles s'enveloppent.

Rigide Censeur de ses propres passions, il ne veille pas avec moins de précaution sur les passions des autres. Elles assiégent son Tribunal & veulent suborner son cœur. A toutes leurs suggestions & à tous leurs efforts il oppose l'amour de l'Ordre, un amour dominant pour la vérité & pour la justice, & il n'oublie jamais que cet amour n'est point au degré où il doit être pour conserver sûrement le

Digitized by Google

le dépôt des Loix, tant qu'il y a, soit en lui, soit autour de lui quelque chose qu'il ne seroit pas en état de lui sacrifier.

Avocats, votre Profession est une des plus honorables & des plus utiles; elle a pour objet l'établissement de l'Ordre. Que vos motifs soient aussi purs, que votre fin est noble! Rien ne seroit plus méprisable qu'un Orateur de métier qui feroit de son érudition et de ses talens, ce qu'un Ouvrier fait de son Art. L'Avocat digne de son nom, est celui qui n'envisage que la Justice, et qui n'employe pour la défendre que des armes dignes d'elle, l'exacte vérité et ses compagnes inséparables, la droiture et la modération.

Procureurs, vous allez au même but, quoique par une route differente. Les Loix sont commises aux Avocats, et à vous les formalités. C'est un abus étrange de votre Ministere, que de faire servir contre la Justice, ce que la Justice a établi pour sa sûreté. Un Payen (*Ciceron de Officiis*) disoit, qu'il ne faut pas faire ce qui est douteux, et on ose se prêter à ce qui est ouvertement mauvais, et pour le faire valoir on se sert de moyens dont une bonne cause rougiroit. Voulez-vous sçavoir le chemin de la Justice? Allez le droit chemin, le chemin découvert. Les voyes tortueuses et embaraſſées sem-

Digitized by Google

blent enveloper quelque dessein secret d'injustice.

OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES & Géographiques de M. François *Bianchini*, faites à Rome & en divers autres Lieux d'Italie, recueillies d'après ses Manuscrits, trouvés après sa mort, avec une Carte Géographique de la Méridienne de Rome, depuis la Mer Adriatique jusqu'à la Mer de Toscane, dressée sur ces mêmes Observations, par M. Eustache *Manfredi*, de l'Académie de l'Institut de Boulogne. *A Veronne*, 1737. *in-folio* de 278. pages. *L'Ouvrage est en Latin.*

MEMOIRES sur la Guerre, tirés des Originaux de M.*** avec plusieurs Mémoires concernant les Hôpitaux Militaires, présentés au Conseil en l'année 1736. par M. *** divisés en deux Parties, la premiere de 170. pages, & la seconde de 200. *A Paris*, chés *Rollin* le fils, Quai des Augustins, à Saint Athanase & au Palmier. 1739.

DE L'INSTITUT des Carmélites Réformées par Ste Thérese. Ouvrage très-utile à toutes les Communautés de Filles, pour y maintenir l'esprit de priere & de recueillement. *A Bar-le-Duc*, chés Richard *Briflot*, Imprimeur-

Digitized by Google

primeur-Libraire. 1739. *in*-8°. de 286. pag.

RELATION *de la Miſſion de Grenoble, adreſſée à M. le Préſident de *** Brochure in*-4°. *de* 51. *pages, imprimée chés la Veuve Giroud, avec Aprobation & Permiſſion.* 1739.

On n'a guere vû de Relation plus circonſtanciée, & mieux écrite que celle qu'on offre au Public dans cet Imprimé. L'Auteur nous aprend que la Miſſion, qui s'est faite cette année à Grenoble, est un de ces Evenemens qui ne doivent pas tomber dans l'oubli. » Une piété tendre, dit-il, se rapellera tou-» jours avec plaiſir ces jours heureux, où les » misericordes du Seigneur ont parû d'une » maniere si éclatante sur nous; notre re-» connoissance doit en éterniser le souve-» nir. Cette Ville s'est renduë célebre par la » politesse & l'affabilité de ses Habitans, & » renferme dans son enceinte ce qu'une Pro-» vince a de plus distingué par la noblesse, » le rang, le mérite & l'esprit; mais les ver-» tus ne se trouvent pas toujours dans cet » heureux assemblage de qualités naturelles; » & de l'honnête homme selon le monde, » il y a encore juſqu'au Chrétien bien de la » distance; c'étoit précisément notre situa-» tion, car pourquoi vouloir diſſimuler nos » maux, puisqu'ils sont heureusement répa-» rés &c.? L'Auteur nous aprend ensuite

Digitized by Google

que les Ouvriers dont Dieu se servit à Grenoble, furent Mrs *Brydagne, Missionaire du Roy, Teyssonier, de Merez, de Robert, Geroüin & Berson*, auxquels s'associerent quelques Ecclesiastiques de la Ville, & les RR. PP. Jésuites, qui travaillerent dans le cours de cette Mission avec ce zele qui les anime, & ce succès qui les distingue. L'Eglise Cathédrale & celle de S. Louis furent choisies pour y faire les Exercices ordinaires de la Mission, dont l'Auteur nous donne une connoissance juste & précise. Les Endroits qu'il raporte des Discours de M. Brydagne, ont quelque chose qui frape le Lecteur, & nous ne sommes pas surpris, que prononcés avec ce zele & cette véhémence qui le distingue des autres, ils ayent produit tant de changemens & de conversions. Rien de si édifiant que les Retraites, dont il est fait mention dans ce détail historique, mais aussi rien de plus grand & de plus auguste que la Procession du S. Sacrement dont il est parlé.

L'Auteur dit que plus de quatre mille filles commencerent à défiler à une heure après midi, toutes habillées de blanc, avec un voile de la même couleur, & une couronne de fleurs sur la tête; elles tenoient chacune un cierge allumé à la main, auquel étoit attaché un bouquet, avec un ruban plus ou moins riche, selon leurs moyens; la Croix étoit

Digitized by Google

étoit portée par Mlle de Marçieux, fille du Gouverneur de la Ville : ces Filles ayant passé devant l'Eglise de Sainte Claire, les Femmes qui s'y étoient assemblées, marchèrent tout de suite, ayant à leur tête Mad. la Présidente de Barval, qui portoit la Croix.

On lit ensuite, que lorsque le rang des Femmes eut défilé, les jeunes hommes sortirent de la Cathédrale, précedés d'un Chœur nombreux d'Instrumens, & suivis d'un autre Chœur de douze Musiciens, qui chantoient des Cantiques à deux parties ; leur Croix étoit portée par le Commandeur de l'Auberriviere, ayant à ses côtés Mrs de Langon & de Sainte Jay, tous deux aussi Chevaliers de Malthe ; les Hommes venoient ensuite dans le même ordre, marchant sous une quatriéme Croix, que portoit M. de Pluvinel, Gentilhomme d'une Noblesse, & d'une Pieté des plus distinguées ; après eux marchoient les differens Corps Religieux de la Ville, le Clergé de toutes les Paroisses & de tous les Chapitres, qui précedoient immédiatement le S. Sacrement. On le voyoit, continuë l'Auteur de la Relation, sur un Thrône élevé & placé sous un Arc de triomphe tout brillant de pierreries, & orné de tout ce qu'il y a de plus riche & de plus précieux ; le Thrône étoit porté par plusieurs

Digitized by Google

Chanoines de la Cathédrale. Du haut d'un Dais magnifique, qui s'élevoit sur cet Arc de triomphe, descendoient avec beaucoup de grace quatre cordons d'argent, dont deux étoient portés par deux Présidens à Mortier, & les autres par deux Présidens de la Chambre des Comptes. Après le S. Sacrement, marchoient le Corps de Ville, Mrs du Parlement en Robes rouges, & de la Chambre des Comptes en habits de cérémonie; cette auguste Marche étoit fermée par les Gardes de la Maréchaussée, & par une Compagnie de Soldats. La Relation ajoûte que les Missionaires continuerent ensuite leurs pénibles travaux, toujours avec le même zele & le même succès, jusqu'au quatriéme Dimanche d'après Pâques; plus le temps de leur départ aprochoit, plus aussi l'on s'empressoit d'entendre & de profiter de leurs derniers avis; & ce qu'on aprend avec édification, c'est que les Personnes les plus distinguées par leur rang & par leur état, entraînoient les autres par leur exemple, & se distinguerent aussi le plus par leur empressement & leur tendre piété. Une aussi auguste Procession que celle dont on vient de parler, fit comme la clôture de cette Mission; l'Evêque de Grenoble y bénit une des plus magnifiques Croix qu'on ait encore vûë, & cette cérémonie fut terminée par les adieux

Digitized by Google

adieux que fit à tout le monde M. Brydagne, adieux tendres & touchans, qui tirerent des larmes de tous ses Auditeurs : enfin cette Relation conduit le Lecteur jusqu'au départ des Missionaires, & nous aprend qu'ils partirent tous avec les regrets de toute la Ville, & comblés de bénédictions ; on sçait d'ailleurs que ces zelés Ouvriers allerent travailler à Vienne avec le même succès qu'ils avoient eû à Grenoble, & qu'ils doivent successivement travailler à Rhodez, à Clermont en Auvergne, à Moulins, & à Paris.

TRAITE' DE LA DEVOTION AU S. ESPRIT, tiré des Livres Saints par M. l'*Abbé Pelletier*, Chanoine de la Métropole de Rheims, *à Paris, chés Delaguette, Libraire, ruë Saint Jacques*, au-dessus de la ruë des Noyers, au Bon Pasteur, & à S. Antoine, 1739. un Volume *in*-12. de 346. pages, sans l'Avertissement & la Table. Prix, 2. liv.

C'est ici un des meilleurs Ouvrages & des mieux écrits de tous ceux qui sont sortis de la plume féconde & éloquente de M. l'Abbé Pelletier. Ce n'est pas de ces Livres de Dévotion, souvent superficiels, sans solidité, & qui sont quelquefois plûtôt l'effet d'une imagination échauffée & sans regle, que d'une méditation profonde, & d'une étude assiduë des vérités de la Religion. On

Digitized by Google

trouve dans ce Traité tout l'Esprit & toute la Morale de l'Evangile, exposés avec ordre, avec méthode, avec précision, avec éloquence, avec une onction victorieuse & toute tirée de l'Ecriture Sainte. L'Auteur explique dans le premier Chapitre les Dons & les fruits de l'Esprit Saint. Dans le second, il montre en quoi consiste la Dévotion au S. Esprit. Dans le troisiéme, il prouve par l'Ecriture Sainte, qui sont ceux qui reçoivent le S. Esprit, & qui sont ceux qui ne peuvent le recevoir, en douze Articles. Il faut lire tout l'Ouvrage pour en pouvoir juger. On y trouve des traits d'une éloquence vive, de la plus solide pieté, des recherches laborieuses, des portraits de mœurs inimitables, enfin tout ce qui peut faire goûter un Livre de Morale & de Religion. En un mot, ceux qui font des Retraites depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, pour se disposer à la réception de l'Esprit Saint, y trouveront dequoi s'occuper, les Prédicateurs dequoi s'instruire, & tous les Fideles dequoi s'édifier, surtout ceux qui ont l'honneur d'être de l'Ordre auguste du Saint-Esprit, en faveur desquels ce Livre a été principalement composé.

Il paroît aussi chés le même Libraire une nouvelle Edition de l'excellent Ouvrage du Pere *Vaubert*, sur l'Eucharistie, 2. vol. *in-*

12.

Digitized by Google

12. Le premier Volume contient une conduite pour communier saintement ; le second contient 1°. differentes Pratiques pour entendre la Messe. 2°. une Méthode pour visiter & s'entretenir avec Notre-Seigneur dans les Eglises. 3°. les Exercices de l'Adoration perpetuelle. 4°. des Méditations pour l'Octave du S. Sacrement, avec quelques Sentimens de Pieté dans lesquels on doit accompagner Notre-Seigneur quand on le porte, soit en Procession, soit aux Malades. *Le prix des deux Volumes est de 5. liv.*

On y trouve encore les autres Œuvres du même Auteur, sçavoir, *Le saint Exercice de la présence de Dieu*, divisé en trois Parties 1°. Dieu présent partout. 2°. Ce que c'est que la présence de Dieu. 3°. Méthode pour converser avec Dieu, *petit in-12.* 1. liv. 5. s.

Exercices de P[illegible] pour les Associés à l'Adoration perpetuelle du S. Sacrement, *in-18.* 15. sols.

On vend dans la même Boutique, une nouvelle Edition de l'*Imitation de la Sainte Vierge*, dans un Abregé de sa Vie, de ses Vertus, & des Mysteres que l'Eglise célebre en son honneur, par le R. Pere Courbeville, *in-12.* 1. liv. 4. s.

Les Instructions, Pratiques & Prieres pour la Dévotion au Cœur de Jesus, *in-12.* 1739. 1. liv. 4. s.

On

Digitized by Google

On trouve chés le même, beaucoup d'autres Livres de Dévotion, & sur toutes sortes de Matieres; ainsi qu'un Assortiment considerable d'Usages Romains des Impressions de Paris, d'Anvers, de Lyon & autres.

TRAITE' ou Dissertations sur plusieurs Matieres féodales, tant pour le Pays Coûtumier, que pour les Pays de Droit Ecrit, PREMIERE PARTIE, contenant 1°. les Observations sur les Licitations, relativement aux Droits seigneuriaux. 2°. Les Observations sur le Démembrement & Jeu de Fiefs, suivant l'Article 51. de Paris, 3°. Les Observations sur la Réunion des Fiefs & Censives, avec l'explication des Coûtumes qui ont des dispositions singulieres, & differentes de celle de Paris. 4°. Les Observations sur les Corvées. 5°. Les Observations sur toutes les Bannalités, avec une Table alphabétique des Auteurs cités dans cet Ouvrage, & la date des Editions dont on s'est servi. Par Me *Germain-Antoine Guyot*, Avocat au Parlement. *A Paris*, chés *Saugrain* fils, Grand'-Salle du Palais, à la Providence, 1738. 1. vol. *in*-4°. de 448. pages, sans les Tables. *Prix relié*, 7. liv. 10. s.

L'Auteur de cet Ouvrage, qui depuis plusieurs années, a fait sa principale étude de la matiere des Fiefs, a déja donné au Public dans

Digitized by Google

dans l'espace d'un an, deux Volumes *in*-4°. sur cette matiere; il a auſſi donné depuis peu des Notes sur les Coûtumes de Mantes, & de Meulant; nous donnerons l'Extrait de chacun de ces Ouvrages en particulier, & nous allons commencer par son premier Volume sur les Fiefs, que nous venons d'annoncer.

Il avoit d'abord intitulé cet Ouvrage; *Traité des Fiefs*, mais comme ce n'est point un Traité général de la matiere des Fiefs, il a changé ce Titre pour mettre celui de *Traité* ou Diſſertations sur plusieurs matieres *Feodales*. Ce ne sont en effet proprement que des Diſſertations, ou si l'on veut, divers Traités particuliers sur differentes parties de la matiere des Fiefs; car ce qu'il a donné sur chaque matiere, paſſe les bornes d'une simple Diſſertation, qui n'a ordinairement pour objet qu'une seule Question, au lieu que M. Guyot, dans chacun de ces Traités, discute toutes les Questions qui ont raport à la matiere qui en fait l'objet.

Il pourroit, en traitant ainsi chaque partie de la matiere des Fiefs, raſſembler tout ce qui se trouveroit dans un Traité général; néanmoins cela ne formeroit pas un véritable Traité général, parce qu'il n'a suivi aucun ordre dans l'Edition de ces Traités particuliers; il a donné au Public ceux qui se sont

Digitized by Google

sont trouvés les premiers en état d'être imprimés.

Dans un Sommaire de tout l'Ouvrage, qui est au commencement de la premiere Partie dont nous parlons, il touche quelque chose des Fiefs en géneral, & fait voir, que quoique les Fiefs, tels qu'ils sont à présent, fussent inconnus aux Romains, néanmoins la connoissance du Droit Romain est nécessaire pour l'intelligence de cette matiere, parce qu'on y puise la plus grande partie des Décisions: par exemple, lorsqu'il s'agit de décider si un Acte est une véritable Donation, ou une vente simulée, pour regler ensuite quels Droits Seigneuriaux en sont dûs, & que d'ailleurs les Licitations usitées dans les Fiefs, & les Corvées, qui sont des Droits Féodaux, nous viennent du Droit Romain.

L'Auteur n'a pas voulu, à ce qu'il dit, se perdre dans l'incertitude de l'origine des Fiefs, il donne seulement une idée des differentes divisions que l'on fait des Fiefs, & des divers noms que les Coûtumes ou les Auteurs leur ont donnés.

Les Traités particuliers qui sont ensuite, ne sont pas intitulés *Dissertations*, comme l'annonce le Titre de l'Ouvrage, mais *Observations*. Chacun de ces Traités est divisé en plusieurs Chapitres.

Les

Digitized by Google

Les Obſervations ſur les Licitations, qui ſont le premier de ces Traités, embraſſent toute la matiere des Licitations en géneral, qui eſt commune aux Rotures auſſi-bien qu'aux Fiefs, & l'on y a ſeulement joint les Queſtions qui naiſſent des Licitations par raport aux Fiefs, comme pour les Droits Seigneuriaux qui peuvent être dûs en cas de Licitation, le Retrait qui peut y avoir donné lieu en certain cas, &c. Les quatre autres Traités ſont entierement du reſſort de la matiere des Fiefs.

Dans les Obſervations ſur le Démembrement & le Jeu de Fief, l'Auteur explique la difference qu'il y a entre l'un & l'autre, ce que c'eſt que démembrer ſon Fief, l'effet du Démembrement contre le Vaſſal, & l'action du Seigneur à ce ſujet; ce que c'eſt que le Jeu de Fief, ſoit avec profit ou ſans profit, ce qui concerne l'Alienation des Cens ou Rentes du Fief, la Sous-inféodation, l'Alienation des Heritages du Fief à cens ou rente fonciere; la Vente, Donation, Legs ou Echange des Heritages du Fief; la Vente de partie du Fief à prix d'argent, avec rétention de devoir, le Jeu exceſſif de Fief, c'eſt-à-dire, où l'Alienation excede les deux tiers, & enfin ce que c'eſt que le Tiers que le Vaſſal doit retenir.

Les Obſervations qui ſuivent ſur les Réunions

Digitized by Google

nions des Fiefs ſervant aux Fiefs dominans, & des Cenſives aux Fiefs, *& vice versâ*, expliquent d'abord ce que c'eſt que cette Réunion, ſa cauſe & ſes effets, de quelle maniere elle ſe fait, qui ſont ceux qui peuvent réunir, & qui ont beſoin de déclaration expreſſe pour ne pas réunir, les cas où la Réunion ſe fait de plein droit, celles qui ſe font par voye de ſucceſſion, par mariage & pendant le mariage, enfin les differentes diſpoſitions des Coûtumes ſur cette matiere.

Dans le quatriéme Traité ou Obſervations ſur les Corvées, l'Auteur fait voir que les Corvées tirent toutes leur origine du Droit Romain; il traite enſuite des Corvées ſelon le Droit François, tant du Pays de Droit Ecrit, que du Pays Coûtumier; il explique de quelle maniere les Corvées s'acquierent, comment elles ſe preſcrivent, aux dépens de qui elles ſe font, où elles ſont dûës & comment; ſi elles ſont dûës ſans être demandées, & ſi elles tombent en arrerages, ſi elles ſont ſujettes à augmenter ou diminuer, ſi elles peuvent être cédées, & quelles cauſes peuvent en exempter.

Le dernier Traité, qui eſt celui des Bannalités de Moulins, Fours, Preſſoirs & autres, explique ce que c'eſt que Bannalité en géneral, & les divers Droits de Bannalité, com-

Digitized by Google

comment ils s'acquierent, tant en Pays de Droit Ecrit, que dans le Pays Coûtumier; quelles Perſonnes peuvent avoir le Droit de Bannalité, ſi ce Droit eſt ceſſible, comment il ſe peut perdre, quelles Perſonnes en ſont exemptes: enfin, après avoir expliqué en quoi conſiſtent les Droits de Bannalité, il finit par quelques Obſervations ſur pluſieurs Droits qui y ont raport, tels que ceux de Boucherie Banniere, de Taureau & Vereau Bannier, ceux de Ban à Moiſſon, Ban de Vendanges, & Ban à Vin; il obſerve que ces differens Droits dépendent des Titres des Seigneurs.

Tels ſont les cinq Traités qui compoſent cette premiere Partie, leſquels ſont ſur des matieres aſſés neuves, & ſur leſquelles il n'y avoit pas encore eû de Traités particuliers: ils renferment beaucoup de recherches curieuses, l'Auteur y a traité un grand nombre de Queſtions, & la derniere Juriſprudence: cet Ouvrage, qui ne peut qu'être utile au Public, a été ſuivi de près d'une ſeconde Partie, dont on donnera auſſi l'Extrait.

Il paroît depuis peu une Brochure de 63. pages, intitulée, *la Henriade*, traduite en Italien en Vers *Sciolti*, par *Paniaſſe Cabiriano*, Florentin, 1739. & en effet par M. *Nenci*, Membre de pluſieurs Académies d'Italie, & en particulier de celle de Rome,

Digitized by Google

Rome ; Auteur de plusieurs Sonnets Italiens, insérés dans ce Journal, lequel nous a communiqué une Lettre de M. de Voltaire, écrite à un Envoyé d'Italie en France, dans laquelle il s'exprime ainsi. *J'avois peur, Monsieur, qu'il n'entrât trop d'amour propre dans le plaisir que m'a fait la Traduction Italienne de la Henriade de M. Nency ; mais puisque vous en êtes content, je ne dois plus douter du jugement que j'en ai porté, et je n'ai qu'à remercier l'Auteur qui m'a embelli*, &c.

On ne donne ici que le premier Chant, M. Nenci fait espérer qu'il donnera bientôt les autres. Le prix de l'Ouvrage entier sera de six livres, qui seront payées en recevant le Premier Chant ; ceux qui voudront se le procurer, prendront la peine d'en faire donner avis à l'Auteur par le sieur Chaubert, Libraire, Quay des Augustins.

Pour ne rien laisser en arriere de tout ce qui paroît même dans la moyenne et petite Littérature, nous annonçons ici une nouveauté toute nouvelle, sur laquelle quelques Lecteurs malins ont déja rappellé ce Vers de M. Pesselier, dans sa Comédie d'*Esope au Parnasse.*

Il est cent nouveautés pour une chose neuve.

C'est une Brochure *in*-8°. de 30. pages, qui se vend ruë S. Jacques, chés *Briasson*, et Quai de Conti, chés *Prault* fils. Le prix est de 12 sols, sous le titre de *le Je ne sçais* Quoi de vingt minutes.

Ce sont divers Morceaux de Poësie, et quelques Lettres en Prose et en Vers, d'une tournure spirituelle. Une Fable adressé à l'Auteur d'Esope au Parnasse, termine ce Recüeil. La voici.

LE

Digitized by Google

LE ROSSIGNOL DESABUSÉ.

FABLE.

UN Rossignol Sexagénaire,
Barbon plaintif et tout cassé,
Ne trouvoit rien qui pût lui plaire ;
Il avoit des Vieillards la foiblesse ordinaire,
Il plaignoit le présent et vantoit le passé :
Oüi, disoit-il un jour, ce n'est point imposture ;
Les Rossignols chantoient autrement de mon temps.
C'étoit à la seule Nature
Qu'ils devoient leurs tendres accents ;
Mais tout a bien changé de face !
Le ramage forcé des Oiseaux d'aujourd'hui
N'excite en nous que de l'ennui,
Il nous morfond et nous glace.
Il achevoit ces mots, lorsque sous un ormeau
Qu'ombrageoit un vert feüillage,
Un jeune et timide Oiseau
Le surprend par son ramage ;
Tout à la fois touchant, naturel et nouveau.
Ah ! s'écrie à l'instant, et charmé de l'entendre
Le Vieillard ravi par ses chants ;
Si dans un âge aussi tendre
Tu rends des sons si touchants,
A quel triomphe heureux ne dois-tu pas prétendre ?
Oüi, cher Oiseau, tu peux t'attendre
D'être un jour l'honneur de nos champs.

ENVOI.

Digitized by Google

ENVOI.

C'est à toi, cher Ami, que s'adresse ma Fable ;
L'équité par mes mains t'offre ici mon encens.
Acceptes-en l'augure, il t'est trop favorable,
Pour ne pas t'engager d'en pénetrer le sens.

On débite à Paris chés *H. L. Guerin*, l'aîné, ruë S. Jacques, *Mariette* fils, et *Coignard*, une nouvelle Edition de toutes les *Oeuvres et Lettres Spirituelles de feu M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, en 4. Volumes in-12.* exactement faite sur la belle Edition que M. le Marquis de Fenelon vient de faire publier en Hollande en deux Volumes *in-folio.* L'Edition *in-12*, que nous annonçons est proprement imprimée. On y a joint le Portrait du célebre Auteur, gravé avec soin par le sieur Daullé. Ces quatre Volumes se vendent 10. liv. ainsi on peut se procurer pour un prix médiocre les mêmes Ouvrages, dont le prix de l'Edition de Hollande *in-folio* est de 100. liv.

On aprend de Rome, que le 19. du mois dernier le Cardinal Querini fit distribuer au Sacré College le dernier Volume des *Ouvres de S. Ephrem*; et qu'on vient d'achever l'impression d'un nouvel Ouvrage du même Cardinal, intitulé *Brixianæ Litteraturæ.*

On aprend de Lisbonne que le 28. Septembre, l'épouse du nommé Benoît Martines, Habitant du Bourg d'Alfonge, dans les environs de la Ville de Chaves, accoucha d'un enfant qui avoit deux têtes, et qui mourut, peu après avoir reçû le Baptême.

On

Digitized by Google

On aprend de Petesbourg, que l'Intendant des Mines de Siberie a donné avis à la Czarine que les Mines d'Argent qui ont été découvertes dans cette Province, étoient très-abondantes; que le métal qu'on en tiroit étoit de très-bon aloy, & qu'on en avoit déja affiné près de dix mille marcs qui avoient été transportés à Tobolskoy.

On a fait apliquer à un Vaisseau de la Compagnie des Indes, une Machine proposée par M. Pitot, de l'Académie des Sciences, pour connoître exactement la vîtesse du *Sillage* des Vaisseaux à la Mer, par la comparaison des élévations de l'eau, dans des Tubes de cuivre, dont l'un a son ouverture en entonoir, tourné vers l'*avant*, et l'autre mis simplement, pour indiquer la *Flotaison* du Vaisseau. Le soin et l'exécution de cette nouvelle invention, est confiée à M. *Daprès de Mannevillette*, premier Lieutenant du Penthiévre, qui part bientôt de l'Orient pour Pontichéry.

PRIX Littéraire fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres.

L'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, désirant que les Auteurs qui composent pour le Prix, ayent tout le temps d'approfondir les matiéres, et de travailler les sujets qu'elle leur donne à traiter, a résolu de les publier beaucoup plûtôt, et elle annonce dès-à-présent, que le Sujet qu'elle a arrêté pour le concours au Prix qu'elle distribuera à Pâques 1741. consiste à examiner et à déterminer *combien de fois le Temple de Janus a été fermé depuis la Naissance de J. C. et en quel temps cette cérémonie Payenne a cessé d'être en usage.*

Le Prix sera toûjours une Médaille d'Or, de la valeur de quatre cent livres.

Toutes

Digitized by Google

Toutes personnes, de quelque pays et condition qu'elles soient, excepté celles qui composent ladite Académie, seront admises à concourir pour ce Prix, et leurs ouvrages pourront être écrits en François, ou en Latin, à leur choix. Il faut seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs ouvrages; mais, pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté et écrit de leur propre main, leurs nom, demeure et qualités, et ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pieces, affranchies de tous ports, seront remises entre les mains du Sécretaire de l'Académie, avant le premier de Décembre 1740.

La même Académie fit sa rentrée le 13. Novembre, par une Assemblée publique, à laquelle le Cardinal de Polignac présida.

M. *Duclos* ouvrit la Séance par un *Memoire sur les Epreuves par le Duel & par les Elémens, communément apellées Jugemens de Dieu par nos anciens François.*

M. de *Foncemagne* lut ensuite pour M. l'Abbé Sevin, la Vie de *Théophanes.*

M. *Freret* lut pour M. *Bonami* un Memoire sur l'étenduë de l'ancienne Ville de Paris.

M. l'Abbé *Souchay*, qui finit la Séance, lut un Memoire sur l'origine des anciennes Sectes Philosophiques.

Le Samedi 14. Novembre, l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique, à laquelle présida M. Cassini, Directeur en année.

M. de *Fontenelle* fit lire par M. *Morand*, l'Eloge de M. *Dufay*, Pensionaire, mort dans le dernier Semestre.

M.

Digitized by Google

M. de *Réaumur* lut ensuite un Memoire contenant l'Histoire des Abeilles : ce Memoire doit être imprimé incessamment comme faisant une partie curieuse de l'Histoire génerale des Insectes.

Après la lecture de ce Memoire, M. *Morand lut* encore pour M. de Fontenelle, l'Eloge de M. *Manfredi*, Associé Etranger, celebre Astronome, mort à Bologne, aussi dans le dernier Semestre.

ESTAMPES NOUVELLES.

Petite Estampe en large que M. J. B. le Bas vient de graver sous le titre de la *Solitude*, de la même grandeur, d'un très-joli Paysage de D. *Teniers*, du Cabinet de M. de *Vaux*. C'est le 19me. Morceau que l'habile Graveur a mis au jour d'après cet illustre Maître. L'Estampe se vend chés M. le Bas, ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë percée, et vis à vis la Sorbonne, même ruë, chés *Ravenet*, Graveur du Roy.

Voici la 38me Estampe que M. Moyreau met au jour d'après *Wauvermans*; c'est un Paysage en large, intitulé, *Petite Chasse à l'Oiseau*, d'une disposition riche, variée et fort agréable. Le Tableau original, de 31. pouces de large sur 20. de haut, est dans le Cabinet du Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France. *L'Estampe se vend chés Moyreau, ruë Galande, vis-à-vis S. Blaise.*

On nous prie d'avertir que le Catalogue des Livres & des Estampes de feu M. d'*Hermand*, Ingénieur du Roy, est imprimé & se distribuë chés G. *Martin*, Libraire, ruë S. Jacques.

La suite des Portraits des Grands Hommes et des

Digitized by Google

Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, continuë de paroître avec succès, chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole. Il vient de mettre en vente, toûjours de la même grandeur.

DAGOBERT, XIe Roy de France, mort à S. Denis le 17. Janvier 638. après 10. ans de Regne, dessiné par Boizot, et gravé par G. Duchange.

BLAISE DE MONLUC, Maréchal de France, mort à Estillac, en Agenois, en 1557. âgé de 77. ans, peint par N. P. & gravé par P. A.

JACQUES CALLOT, Dessinateur et Graveur, né à Nancy en 1593. mort le 28. Mars 1635.

VENCESLAS HOLLAR, Dessinateur et Graveur, né à Prague en Bohême, en 1607. mort en 1647. gravé par lui même.

CLOTAIRE II. Xe Roy de France, mort en 628. après 44. ans de Regne, dessiné par Boizot, et gravé par G. Duchange.

JEAN REGNAULT DE SEGRAIS, de l'Academie Françoise, né à Caën en 1625. mort le 25. Mars 1701. peint par A. B. Flamen, et gravé par Mathei.

Nous aprenons de Naples, qu'on a trouvé à Portici, en foüillant la terre, une Statuë Antique de Venus, et une Peinture à Fresque, représentant Thesée, qui tuë le Minotaure.

On nous assûre que M. *Chycoineau*, Premier Médecin du Roy, ayant vû la guérison d'un grand Prélat, qui avoit des Boutons, Rougeurs, et Dartres au visage depuis plus de huit ans, lequel a gratifié la Dame de Lestrade, ci-devant Mlle de Rezé, qui l'a guéri, d'une Pension sa vie durant; et que M. Chycoineau ayant apris d'ailleurs la guérison de plusieurs Personnes considérables, par les Remedes

Digitized by Google

des composés par la Dame de Lestrade depuis plus de 40. ans, a bien voulu pour l'utilité et le soulagement du Public, donner son aprobation pour les débiter.

Ces Remedes sont, une Eau pour la guérison des Dartres vives et farineuses, Boutons, Rougeurs, Taches de rousseur, et autres Maladies de la Peau.

Et un Baume blanc, en consistance de Pomade, qui ôte les cavités et les rougeurs après la petite Verole, les taches jaunes et le hâle, unit et blanchit le tein.

Ces Remedes se gardent tant qu'on veut, et peuvent se transporter partout.

Les Bouteilles de cette Eau, sont de 2, 3, 4, 6. livres, et au-dessus, selon la grandeur.

Les Pots de Baume blanc, sont de 3. liv. 10. s. et les demi-Pots de 1. liv. 15. s.

Madame de Lestrade demeure à Paris, ruë de la Comédie Françoise, chés un Grainetier, au premier étage; il y a une Affiche au dessus de la porte.

On nous assûre aussi que Mrs Chycoineau et la Peyronnie, Premiers Médecin et Chirurgien du Roy, informés d'un Remede connu depuis long-temps sous le nom de *Ptisanne de Callac*, *propre à guérir toute espece de Maladies Vénériennes, sur le rapport qui en a été fait au Roy, S. M.* vient de faire l'acquisition de ce Secret, pour qu'il soit rendu public après la mort du sieur *Meunier Callac*, qui a présentement le Privilege de débiter cette Ptisanne.

On trouvera chés le Sr *Mérigot*, Libraire à Paris, Quai des Augustins, à l'Image S. Loüis, une Brochure imprimée, contenant une ample instruction sur ce Remede, son usage et ses proprietés.

L'adresse du Sr *Meunier Callac*, est en sa Maison, ruë du Temple, au coin de la ruë de Ven,

Digitized by Google

dôme : sur la porte est un Tableau servant d'indication.

Le sieur *Barriere*, de retour d'Italie à Paris, vient de faire graver son troisiéme Livre de Sonnates pour le *Violoncelle*. Il se vend *à Paris, rue S. Honoré, à la Regle d'Or, et rue du Roule, chés le Sr le Clerc.*

M. *Musie*, l'un des Vingt quatre de la Musique de la Chambre du Roy, vient de donner au Public un second Livre de Sonates à deux *Violoncelles*, qu'on a reçû encore plus favorablement que le premier. Il s'éforcera de plus en plus à plaire, par son aplication dans ceux quil fera.

CHANSON.

Dieux ! qui voyez toute ma peine,
Je ne demande point que vous brisiez la chaîne,
Qui fait aujourd'hui mon tourment ;
Tircis n'aime que moi, pour lui seul je soupire,
Mais qu'il est dur de s'aimer tendrement
Et de ne pouvoir se le dire !

VAUDEVILLE.

Si vous voulez que je vous aime,
Pourquoi vous plaindre de l'Amour ?
N'est-ce pas empêcher vous-même
Que j'en puisse avoir à mon tour ?

Amis,

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

beauté ;

Digitized by Google

Amis, banniſſons la triſteſſe,
Elle eſt le poiſon de nos jours,
Livrons nos cœurs à l'allegreſſe
Que donnent les tendres Amours.

✻

Que votre voix enchantereſſe,
Belle, vous captive des cœurs!
Que n'avez-vous de la tendreſſe
Autant que vous causez d'ardeurs!

✻

Si dans une amoureuſe chaîne
La joye égale le déſir,
Avec vous, Belle Celimene,
Grands Dieux, que j'aurois de plaiſirs!

✻

Aiſément, dans un Vaudeville
On vous découvre ſon ardeur,
Ah! que n'eſt-il auſſi facile
Iris, de toucher votre cœur!

D. . .

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

beauté ;

Digitized by Google

Amis, banniſſons la triſteſſe,
Elle eſt le poiſon de nos jours,
Livrons nos cœurs à l'allegreſſe
Que donnent les tendres Amours.

*

Que votre voix enchantereſſe,
Belle, vous captive des cœurs!
Que n'avez-vous de la tendreſſe
Autant que vous causez d'ardeurs!

*

Si dans une amoureuſe chaîne
La joye égale le déſir,
Avec vous, Belle Celimene,
Grands Dieux, que j'aurois de plaiſirs!

*

Aiſément, dans un Vaudeville
On vous découvre ſon ardeur,
Ah! que n'eſt-il auſſi facile
Iris, de toucher votre cœur!

D...

SPECTACLES.

LE 27. Octobre, l'Académie Royale de Musique donna la premiere Représentation de *Momus Amoureux*, Ballet, en un Acte, ajoûté au Balet Héroïque de *Zaïde*, qu'on vient de quitter.

Cet Acte a parû bien écrit, on n'y a pas trouvé ce que le Titre promettoit, & Momus n'y a parû, ni Satyrique, ni amoureux; il est vrai que Momus, qui s'annonce dès la premiere Scene, ne promet que de l'amusement. Voici comment il s'explique dans un court Monologue :

Je rends grace au Maître des Dieux,
De m'avoir interdit le séjour du Tonnerre !
L'ennui m'accabloit dans les Cieux ;
Je viens m'amuser sur la Terre.
Mais j'aperçois l'objet dont mon cœur est épris ;
On me connoît ici sous le nom de Tirsis ;
Le Berger Lycidas s'empresse pour lui plaire ;
En seroit-il aimé ? pénetrons ce Mystere.

Lycydas, qui donne une Fête à *Philis*, invite toutes les Bergeres du Hameau à chanter cette Bergere, & à lui céder le prix de la

Digitized by Google

beauté; il leur dit pour les consoler de cette préférence, qu'elles peuvent lui être inférieures en apas, sans cesser de passer pour belles. Lycidas s'adresse à Philis même en ces termes.

C'est à vous que l'Amour a consacré ces Jeux;
Malgré tous vos mépris, Lycidas est fidelle;
Sera-t'il toujours malheureux?
Et serez-vous toujours cruelle?

Philis trouve mauvais qu'il mêle le récit de ses peines aux jeux qu'il veut bien lui donner. Lycidas lui répond qu'il se flate de vaincre son insensibilité par sa persévérance. Philis lui ôte cette espérance par ces Vers;

Qand on n'est pas aimé, sçachez que la constance,
Est la plus triste des vertus.

La suite de cette *Scene* n'est pas plus favorable à Lycidas; Philis le quitte, & compte cette fuite pour une faveur, puisqu'elle doit lui ôter l'amour qu'il a pour elle, en lui ôtant l'espérance d'en être aimé.

Lycidas désespérant d'attendrir cette ingrate, se détermine à fuir d'un séjour si fatal; voici les souhaits qu'il lui laisse pour derniers adieux.

Je délivre vos yeux d'un objet qui les blesse;
J'abandonne à jamais ces funestes climats;

Digitized by Google

Amour, permets, s'il est possible,
Qu'elle éprouve l'horreur d'aimer un insensible ;
C'est le suplice des ingrats.

L'Augure ne paroît pas vérifié ; Momus, sous le nom de *Tirsis*, feint seulement d'être insensible, mais il ne l'eſt pas en effet, puisqu'à la fin d'une Scene entre Philis & lui, il déclare à cette Bergere, qu'il ne s'eſt montré indifferent à ses yeux, que de peur d'avoir le sort de Lycidas, qui n'a éprouvé que mépris, pour avoir trop fait éclater son amour. Cette derniere Scene n'a pas eû plus de succès que la premiere, quoiqu'elle soit très-joliment écrite. Tirsis se fait reconnoître pour Momus, & pour terminer la Fête, il ordonne à deux de ses plus fideles Sujets d'offrir à l'objet de son amour des jeux qu'il avoit deſtinés pour les Dieux. La Dlle *Barbarine* & le sieur *Rinaldi-Fausan*, executent une Pantomime géneralement aplaudie. Ces Danses, dont l'usage étoit presque inconnu en France, ne ceſſent d'attirer tout Paris, & l'emportent sur les Piéces les plus intereſſantes, sur le plus grand cothurne & sur ce que l'Opera a de plus grave & de plus noble.

Le 14. Novembre, les Comédiens François donnerent trois Piéces nouvelles, d'un Acte chacune, en Prose, intitulées la *Suivante*

Digitized by Google

vante Desintéressée, le *Marié Egaré*, & la *Méprise*. Ces nouveautés, n'ayant pas été goûtées du Public, n'ont eû qu'une représentation.

Le 21, ils donnerent une petite Piéce nouvelle en Vers & en un Acte, intitulée le *Retour de l'Ombre de Moliere*, de laquelle on parlera plus au long, ayant été reçûë favorablement du Public.

Le même jour, les Comédiens Italiens ouvrirent leur Théatre, après leur retour de Fontainebleau, par une Comédie Italienne en Prose & en trois Actes, intitulée, les *Fourberies d'Arlequin*. Le Sieur *Antonio Constantini*, originaire d'Italie, âgé d'environ 45. ans, jóüa pour la premiere fois le rôle d'Arlequin avec beaucoup d'intelligence & de légereté. Cette Piéce eſt composée d'un continuel jeu de Théatre, de differens déguisemens & de *Lazzi*, dans le goût Pantomime, dont l'execution a fait grand plaisir. Les differens talens du nouvel Acteur, l'originalité & la varieté de son jeu, font présumer qu'il remplacéra, au gré du Public, l'excellent Acteur que la Troupe vient de perdre.

Ce nouvel Arlequin eſt frere d'*Angelo Conſtantini*; connu sous le nom de *Mezetin*, Comédien de l'ancienne Troupe, & qu'on a

Digitized by Google

vû ici sur le même Théatre au mois de Janvier 1729. joüer son même rôle de Mezetin, dans la Comédie *de la Foire S. Germain*, Piéce de l'ancien Théatre Italien, joüée à l'Hôtel de Bourgogne en 1695. Il s'en retourna à Veronne, Lieu de sa naissance, où il est mort peu de temps après. On a parlé fort au long de cet excellent Acteur & de ses talens, dans le Mercure de Fevrier 1729. pag. 356.

Jean-Baptiste *Constantini*, dit *Octavo*, étoit encore un frere de Mezetin, & aussi Comédien de l'ancienne Troupe, où il parut pour la premiere fois au mois de Novembre 1688. & y joüa le premier rolle dans la Comédie intitulée, les *Folies d'Octavio*, dont presque tout le jeu de la Piéce consistoit en differens déguisemens prompts & legers, d'une grande vivacité, & tels, que le Spectateur, à moins d'une grande attention, étoit souvent trompé. Il étoit d'ailleurs grand Musicien, & joüoit d'un grand nombre d'Instrumens; il en donna des preuves dans cette Comédie, dans laquelle il joüa de la Flûte, du Théorbe, de la Harpe, du Psalterium, du Cymbalum, de la Guittare & du Hautbois, & à la seconde représentation de la même Piéce, il y ajoûta un jeu d'Orgue. Il chantoit & dansoit parfaitement bien. Il est mort à la Rochelle en 1721. dans un âge très-

très-avancé. La Dlle de Belmont, aujourd'hui Actrice de la Troupe Italienne, où elle a été reçûë au mois de Mai 1729, est fille du Sr Octavo, dont on vient de parler.

Ces trois freres, qui donnent lieu à ces petites remarques, sont fils de *Constantino Constantini*, dit *Gradelin*, aussi Comédien de l'ancienne Troupe, lequel retourna à Veronne sa Patrie, après la supression de cette Troupe, au mois de Mai 1697.

Le Sr Raynaldi, un des plus excellens Pantomimes qu'on ait vû à Paris, & qui a fait tant de plaisir à la Cour & sur le Théatre de l'Opera, a épousé la fille du Sr Constantini; on assûre qu'elle a de grands talens pour la danse, & qu'elle joüit d'une grande réputation à Venise, où elle s'en est retournée avec son Mari.

Le 28, le même Acteur reparut dans une autre Piéce Italienne en Prose & en trois Actes, intitulée, *Arlequin, Boufon de Cour*; & il joüa le rolle d'Arlequin, fort au gré du Public. Cette Piéce extrémement Comique, avoit déja été joüée à Paris pour la premiere fois le 20. Mai 1716. sur le Théatre du Palais Royal, parce que les réparations qu'on faisoit alors au Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, ne furent achevées que le premier Juin suivant, jour auquel les nouveaux Comédiens Italiens commencerent d'y joüer. Cette Piéce

Digitized by Google

ce d'Arlequin, Boufon de Cour, connuë sous le titre Italien *la Maggior gloria d'un Grande, è il Vincer se stesso*, fut la seconde Comédie que les nouveaux Comédiens joüerent à Paris sur le même Theatre du Palais Royal. Cette excellente Piéce, qui n'est guere connuë que des Amateurs du Théatre Italien, mériteroit bien de l'être davantage de tous les gens de goût, c'est ce que nous tâcherons de faire le mois prochain, par le moyen d'un Extrait.

Le 19. Novembre, l'Académie Royale de Musique, donna la premiere représentation de *Dardanus*, Tragédie, de laquelle nous parlerons plus au long; elle a été reçûë très-favorablement du Public.

***

de *Givea* ; on n'a pas apris qu'ils ayent fait encore aucun progrès, à cauſe de la ſaiſon trop avancée, ayant pourtant intention d'augmenter leurs forces contre ce Corſaire, lorſque la Mouſſon aura ceſſé. On apelle *Mouſſon*, les Vents aliſés ou reglés.

Schah Nadir ſe trouve préſentement ſur le Trône de Delly, Ville Capitale du Mogol, après avoir fait priſonnier le Roy Niſſan Mulmutoch, avec Comerdin-Kam, & autres Omrhas, ou Grands ; ce qui a été fait par la trahiſon de Saduc-Kam. Kam Dorah attaqua d'abord l'Armée de Schah Nadir avec 3500. chevaux, & il fut tué après avoir combattu avec la plus grande valeur ; la plus conſidérable partie de ſes Troupes fut auſſi taillée en pieces, mais Schah Nadir ne ſe trouvant pas en état d'executer ſon deſſein, employa la ruſe, de concert avec Saduc-Kam, lequel ayant fait une fauſſe attaque, ſe laiſſa prendre priſonnier, & il propoſa ſa médiation avec le Mogol, qui déja conſentoit de céder à Schah Nadir quelques Provinces, & de donner de l'argent pour les frais de ſon retour.

Ce Traité ayant été conclu, le Mogol donna un grand repas à Schah Nadir, qui voulut le traiter auſſi à ſon tour, mais le Mogol, prévenu de quelque ſoupçon, avoit de la peine à s'y rendre, ce que voyant Saduc-Kam, Niſſam, & autres qui avoient prémedité la trahiſon, ils lui perſuaderent d'y aller.

A peine le dîné fut-il achevé, que tous ces Convives furent arrêtés, & par-là, Nadir ſe mit en poſſeſſion de la Ville de Delly.

Quelques jours après, il arriva une grande conteſtation entre les Habitans & les gens de Schah Nadir, ils en vinrent aux mains, & il y eut dans cette occaſion 400. hommes de Schah Nadir de tués, dont ce Prince fut ſi irrité, qu'il donna ordre à ſes Troupes de faire main-baſſe ſur les Habitans, &

Digitized by Google

& le Massacre fut tel, qu'en deux jours de temps il resta environ 200. mille hommes sur la place, sans compter le pillage, le saccagement & l'incendie des deux tiers de la Ville, ce qui a causé ici (*à Surate*) une si grande épouvante, que le Commerce en est entierement suspendu & ruiné.

Les *Guntui Rayas*, Peuples de ce Royaume, se sont assemblés au nombre de 400. mille hommes, & bien résolus à ne point reconnoître Schah Nadir, ils sont campés aux environs de Delly, à 15. lieuës de la Ville, desorte que Schah Nadir sera obligé de les combattre. On assûre qu'ils ont résolu de perdre plutôt la vie, que de ne pas venger la trahison commise contre leur Roy.

De Bassora le 16. Juin 1739.

On aprend par le Prieur du Convent de Gambrun, qui vient d'arriver, que Thamas Kam, est entré dans la Ville de Delly, & a fait prisonnier le Mogol.

Le jour avant le départ de ce Prieur, on aprit par les Barques des Indes, que Surate s'étoit rendu à Thamas Kam, & qu'il avoit déja commencé à faire battre Monnoye à son Coin. Cette Monnoye est apellée, *Rupis*.

Il paroît que par Thamas Kam il faut entendre Schah Nadir.

Selon les derniers avis reçûs de Constantinople, plusieurs Pachas & quelques-uns des principaux Officiers du Serrail, qui auroient souhaité la continuation de la guere entre l'Empereur & le G. S. ont fait tous leurs efforts pour empêcher que S. H. ne ratifiât le Traité de Belgrade, & ils ont tâché de l'indisposer contre le Grand Visir, en insinuant que ce Premier Ministre n'avoit pas profité de tous les avantages qu'il pouvoit retirer de la situation des affaires en Hongrie; qu'il avoit commis une faute capitale

Digitized by Google

capitale, en négligeant de faire passer la Save à un Corps de Troupes Ottomanes, & qu'il auroit dû insister davantage, pour que les nouvelles fortifications de Belgrade ne fussent pas démolies. Le Mufti, le Kaimacan & le Keislar Aga, ont pris avec vivacité la défense du G. V. & leur avis a prévalu sur celui de leurs adversaires.

RUSSIE.

DEpuis qu'on a apris que les Habitans de Jassy avoient ouvert les portes au Comte de Munich, & que la Moldavie étoit entierement soûmise à la Czarine, on a reçû le détail suivant.

L'Armée s'étant mise en marche le 4. Octobre pour s'avancer vers le Pruth, elle campa le soir du même jour dans les environs du Village de Thathusen; & le Comte de Munich fit construire près de ce Village une Redoute, pour assûrer la communication avec Choczin. On amena au Camp cinq Piéces de canon, un mortier, & une grande quantité de bombes & de boulets, que les Turcs avoient abandonnés. Plusieurs Valaques vinrent demander d'entrer au service de la Czarine, & ils raporterent que les Troupes ennemies s'étoient retirées de l'autre côté du Pruth.

Le lendemain, le Prince Cantimir, à la tête de 200. Grenadiers à cheval, de 1000. Dragons, & de 500. Hussards, alla reconnoître les bords de cette Riviere, & le Comte de Munich reçût des Députés que la Noblesse du Palatinat de Podolie lui envoyoit, pour le féliciter sur la prise de Choczin, & sur la victoire qu'il remporta le 17. du mois d'Août.

On reçût avis le 6. que le Prince Cantimir avoit passé le Pruth près de Schewky, & que le 7. l'Armée s'étant

Digitized by Google

s'étant aprochée de cette Riviere & ayant jetté trois Ponts, les Dragons la passerent. Le 9. ils furent suivis de toute l'Armée.

Le Prince Cantimir, qui s'étoit avancé à deux lieuës de Jassy, avec son Détachement, ayant mandé le 10. au Comte de Munich, que l'Hospodar Gregoire Gika en étoit sorti la veille avec tous ses adherens, le Comte de Munich marcha vers cette Place avec les Dragons, les Cosaques & les Calmouques.

Le jour suivant, les Etats de Moldavie envoyerent une Députation à ce Géneral, pour le prier de les recevoir sous la domination de la Czarine. Il renvoya le 13. les Députés avec une Lettre pour les Etats de la Province, & le même jour on fut informé que le Prince Cantimir étoit entré le 12. dans Jassy, avec le Corps qu'il commandoit.

Le 14. l'Armée continua sa route vers Jassy, & lorsqu'elle fut arrivée à la vûë de la Ville, les Etats de Moldavie, accompagnés de plusieurs Fusiliers, qui, en aprochant de la Tente du Comte de Munich, mirent bas leurs Armes, ployerent leurs Drapeaux, & vinrent à la rencontre de ce Géneral, pour l'assûrer de leur soumission. L'Archevêque de Jassy, qui porta la parole, implora, au nom des Etats, la protection de S. M. Cz. & il donna de grands éloges aux vertus de cette Princesse, & à la valeur des Troupes Moscovites. Il conduisit ensuite le Comte de Munich au Palais de l'Hospodar, & ce Géneral, en entrant dans la Ville, fut salué d'une décharge génerale de l'Artillerie des Remparts.

Le 16. on convint des conditions auxquelles la Czarine recevoit la Moldavie sous sa protection, & le 17. le Comte de Munich donna les ordres nécessaires pour la sûreté de la Ville de Jassy.

La Czarine ayant reçû une Lettre, par laquelle l'Empereur

Digitized by Google

l'Empereur lui témoigne son mécontentement de la conduite que le Feldt-Maréchal Comte de Wallis & le Comte de Neuperg ont tenuë par raport à l'execution des Articles Préliminaires de la Paix, signés par le dernier au Camp du Grand Visir devant Belgrade, Sa Majesté Czarienne a fait réponse à l'Empereur, qu'elle n'attribuoit ce qui est arrivé dans cette affaire, qu'à un concours d'accidens imprévûs, & qu'elle étoit très-éloignée d'imputer à S. M. I. les fautes que son Géneral & son Ministre Plénipotentiaire ont commises; qu'elle exhortoit l'Empereur à modérer le chagrin qu'il paroît en ressentir; que cet évenement, ni aucun autre de pareille nature, ne seroient capables de diminuer sa considération & son attachement pour S. M. Imp. & qu'elle la prioit d'être persuadée du désir vif & sincere qu'elle a de resserrer de plus en plus les liens qui les unissent ensemble.

Le bruit court que le Comte de Munich a retiré la Garnison qu'il avoit mise dans Jassy, Capitale de la Moldavie, & que la Czarine lui a envoyé ordre de faire sauter les Fortifications de Choczin.

Ce Géneral est toujours dans cette derniere Place, où il a fait publier la Paix entre la Czarine & le Grand Seigneur.

On mande de Pétersbourg, que S. M. Cz. avoit ratifié les Articles signés par son Ministre Plénipotentiaire le 18. du mois de Septembre dernier au Camp des Turcs devant Belgrade, & que M. Wisnakow, ci-devant Résident de la Czarine à Constantinople, partit le 29. Octobre, pour y porter la Ratification de S. M. Cz.

Digitized by Google

POLOGNE.

LEs Lettres des Frontieres marquent que le Grand Visir a envoyé un Aga au Kan de Crimée, pour lui donner avis que la Paix étoit concluë entre le Grand Seigneur & la Czarine, & pour lui recommander de la part de Sa Hauteſſe, d'empêcher que les Tartares de Crimée ne fiſſent aucune entrepriſe qui pût troubler la bonne intelligence entre les deux Puiſſances. Le Grand Visir a fait ſignifier la même choſe au Sultan de Bialogrood & au Séraskier de Budziack.

ALLEMAGNE.

ON a apris de Vienne, que le Traité définitif de Paix, qui a été ſigné le 18. Septembre par le Grand Visir & par le Comte de Neuperg dans le Camp des Turcs devant Belgrade, a été rendu public. On a imprimé avec ce Taité un Acte que le Comte de Neuperg remit au Grand Visir le même jour de la ſignature, & par lequel l'Empereur déclare, qu'en faiſant la Paix avec le Grand Seigneur, il ne prétend pas déroger à l'alliance qu'il a contracté avec S. M. Czarienne.

Les difficultés au ſujet de l'interprétation d'un des Articles du Traité de Paix, qui concerne les Limites de la Boſnie, ne ſont pas encore levées, & l'on aſſûre que S. M. I. a fait écrire au Marquis de Villeneuve, Ambaſſadeur de France auprès du Grand Seigneur, pour le prier d'employer ſes bons offices afin de terminer cette affaire.

On mande de Breslaw, que les Commiſſaires nommés par l'Empereur & par le Roy de Suede, pour faire les informations néceſſaires au ſujet de l'aſſaſſinat du Baron de Sinclair, avoient

rec

Digitized by Google

reçû les dépositions de diverses personnes touchant la figure & l'habillement des Etrangers qui ont arrêté ce Major dans les environs de Nawbourg, & qu'ils avoient déja donné part à leurs Cours de ce qu'ils avoient découvert à ce sujet.

Le Memoire que le Feldt-Maréchal Comte de Wallis a envoyé au Conseil de Guerre, pour se justifier des fautes qu'on l'accuse d'avoir commis dans ce qui regarde la cession de Belgrade, porte que le Comte de Neuperg, avant que de se rendre au Camp des Turcs, lui avoit donné part des Pleins Pouvoirs qui lui avoient été envoyés par l'Empereur, pour traiter de la Paix avec le Grand Visir, & par lesquels il étoit autorisé à regler & à conclure ce qu'il jugeroit être convenable pour l'interêt de S. M. I. sans avoir besoin d'une nouvelle permission; que par ces Pleins Pouvoirs le Comte de Neuperg avoit été rendu seul responsable de tout ce qui concernoit sa négociation & des suites qu'elle pouvoit avoir; que le Comte de Neuperg, en lui communiquant ses Pleins Pouvoirs, lui avoit remis une Déclaration, signée par lui & par trois Officiers Généraux, dans laquelle il disoit formellement que si les Articles dont il conviendroit avec le Grand Visir, n'étoient pas conformes aux intentions de l'Empereur, ce ne seroit qu'à lui qu'on pourroit s'en prendre, & que le Comte de Wallis ne répondroit en rien de la négociation, qui ne pourroit lui être imputée à faute, si Sa Majesté Impériale n'étoit pas contente des Articles qui auroient été signés.

Le Conseil de Guerre s'est assemblé plusieurs fois depuis trois semaines, pour donner une derniere décision sur l'affaire du Comte de Seckendorff. On prétend que sa liberté ne depend plus que de la réponse qu'on recevra de lui sur quelques conditions qu'on juge à propos de lui imposer.

On

Digitized by Google

On écrit de Dresde, que le premier de ce mois, le Prince, dont la Reine de Pologne, Electrice de Saxe, eſt accouchée depuis peu, fut baptiſé au Château de Hubertsbourg, & que cette Céremonie fut faite en préſence de Leurs Majeſtés dans la Chapelle du Château, par le Pere Ligeritz, Confeſſeur du Roy. Ce Prince, qui a été nommé Clément, a été tenu ſur les Fonts, au nom du Pape, par le Nonce de Sa Sainteté; au nom de l'Electeur de Baviere, par le Prince Auguſte Albert, & au nom de l'Archiducheſſe Léonore Wilhelmine, par la Ducheſſe de Saxe Weſſeinfels.

Après la Céremonie, les Seigneurs & Dames de la Cour, baiſerent la main à la Reine, à l'occaſion de ſon Heureux rétabliſſement. Le même jour Leurs Majeſtés dînerent en public avec les Princes & Princeſſes de la Famille Royale & Electorale, & elles admirent à leur table les Miniſtres Etrangers & pluſieurs autres Perſonnes de diſtinction des Nations Saxone & Polonoiſe.

On chanta l'après midi le *Te Deum* dans la Chapelle du Château de Hubertsbourg, au bruit des Fanfares, des Trompettes & des Hautbois, & L. M. y aſſiſterent. Il y eut pendant le *Te Deum* pluſieurs ſalves d'Artillerie, & les Compagnies du Régiment des Gardes à pied, qui étoient à Hubertsbourg, firent trois décharges de mouſquetérie. Le ſoir la Reine tint Apartement, & il y eut Jeu & Concert.

On célebra le 3. à la Cour, avec beaucoup de magnificence, la Fête de S. Hubert. Tous les Seigneurs portoient l'habit uniforme de l'Equipage du Roy pour le Cerf, lequel eſt jaune, avec des paremens bleux, & des galons d'argent. Les Dames étoient en habits d'Amazones, & portoient le même uniforme. Au retour de la Chaſſe, L. M. ſe mirent à table, & il y eut un Concert pendant le repas.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

repas, après lequel on commença le Bal, qui dura jusqu'à minuit.

ITALIE.

ON écrit de Rome, que quelques diviſions étant ſurvenuës dans la République de Saint Marin, & l'une des deux Factions, qui s'y ſont formées, ayant offert de ſe ſoumettre ſous la domination du S. Siége, pour éviter de ſuccomber ſous la Faction contraire, le Cardinal Alberoni eſt entré dans cet Etat avec 300. Soldats & 40. Sbirres, & qu'il a pris poſſeſſion de la Ville de Saint Marin au nom du Pape, qui a envoyé ordre d'y convoquer une Aſſemblée générale du Conſeil & du Peuple, pour ſçavoir quelles ſont leurs diſpoſitions à cet égard, & pour rendre à la République ſon ancienne liberté, ſuposé que le plus grand nombre des Habitans ne fût pas dans l'intention de ſe ſoumettre au S. Siege.

Sur les dernieres nouvelles qu'on a reçûës de ces affaires, le Pape a envoyé ordre au Cardinal Alberoni de ſe retirer des Terres de cette République, & d'en faire ſortir les Troupes avec leſquelles il avoit pris poſſeſſion de la Ville, & M. Lanti, Préſident d'Urbin, a été nommé Commiſſaire Apoſtolique par Sa Sainteté, pour aller reconnoître quelles ſont les diſpoſitions de la plus ſaine partie des Habitans.

On a apris en dernier lieu que M. Lanti s'eſt excuſé d'aller à Saint Marin, en qualité de Commiſſaire Apoſtolique. On parle à Rome d'y envoyer M. Banchieri, ou quelque autre Prélat de la Congrégation de la Conſulte. Le Cardinal Alberoni, conformément aux ordres qu'il a reçûs du Pape, a fait ſortir des Terres de cette République les Soldats & les Sbirres qui l'y avoient accompagné.

Digitized by Google

Digitized by Google

repas, après lequel on commença le Bal, qui dura jusqu'à minuit.

ITALIE.

ON écrit de Rome, que quelques divisions étant survenuës dans la République de Saint Marin, & l'une des deux Factions, qui s'y sont formées, ayant offert de se soumettre sous la domination du S. Siége, pour éviter de succomber sous la Faction contraire, le Cardinal Alberoni est entré dans cet Etat avec 300. Soldats & 40. Sbirres, & qu'il a pris possession de la Ville de Saint Marin au nom du Pape, qui a envoyé ordre d'y convoquer une Assemblée générale du Conseil & du Peuple, pour sçavoir quelles sont leurs dispositions à cet égard, & pour rendre à la République son ancienne liberté, supposé que le plus grand nombre des Habitans ne fût pas dans l'intention de se soumettre au S. Siége.

Sur les dernieres nouvelles qu'on a reçûës de ces affaires, le Pape a envoyé ordre au Cardinal Alberoni de se retirer des Terres de cette République, & d'en faire sortir les Troupes avec lesquelles il avoit pris possession de la Ville, & M. Lanti, Président d'Urbin, a été nommé Commissaire Apostolique par Sa Sainteté, pour aller reconnoître quelles sont les dispositions de la plus saine partie des Habitans.

On a apris en dernier lieu que M. Lanti s'est excusé d'aller à Saint Marin, en qualité de Commissaire Apostolique. On parle à Rome d'y envoyer M. Banchieri, ou quelque autre Prélat de la Congrégation de la Consulte. Le Cardinal Alberoni, conformément aux ordres qu'il a reçûs du Pape, a fait sortir des Terres de cette République les Soldats & les Sbirres qui l'y avoient accompagné.

Digitized by Google

ISLE DE CORSE.

ON aprend de la Bastie, qu'à présent toute l'Isle est entierement désarmée, & que l'on y joüit de la même tranquillité, que s'il n'y avoit jamais eû de révolte. Il ne reste plus de l'autre côté des Montagnes qu'une troupe de 25. ou 30. Bandits, parmi lesquels on croit que s'est réfugié le Baron de Trost, de la mort duquel la nouvelle ne s'est pas confirmée. On compte qu'il s'embarquera à la premiere occasion qu'il trouvera de sortir de l'Isle, ne pouvant tenir la Campagne avec ce petit nombre de desesperés.

Il arrive journellement des Felouques de Porto-Longone à la Bastie, & dans d'autres Ports de Corse, pour y prendre les Insulaires qui veulent entrer au service des Rois d'Espagne & des deux Siciles.

Quelques Compagnies du nouveau Régiment Royal Corse, que S. M. T. C. prend à sa solde, s'embarqueront incessamment à la Bastie, & l'on a équipé deux Bâtimens pour les transporter en France, d'où l'on attend d'autres Vaisseaux pour y renvoyer les Hussards.

On a apris en dernier lieu de l'Isle de Corse, que le Prévôt de Ziccaro, lequel a reçû ordre de sortir de l'Isle, s'est embarqué avec cinq autres Chefs des Rebelles, sur la Felouque qui porte les Lettres de la Bastie à Livourne.

ROYAUME DE NAPLES.

LEs Magistrats de Naples ont reçû ordre de faire préparer diverses Fêtes pour le Mariage de Madame de France avec Don Philipe, Infant d'Espagne, & le Roy a fait remettre une somme au Prince de la Rocca Filomarini, son Ambassadeur à la Cour

Digitized by Google

Cour d'Espagne, pour les dépenses que ce Ministre sera obligé de faire à cette occasion.

Le Duc de Castro Pignano, que le Roy a nommé son Ambassadeur à la Cour de France, partit le 17. Octobre, avec la Duchesse son Epouse, pour se rendre à Paris.

Le 18. pendant qu'on travailloit à creuser la terre à la Grotta, une partie de la Montagne se détacha, & seize Ouvriers furent écrasés.

ESPAGNE.

MAdame de France, Epouse de l'Infant Don Philipe, étant arrivée à Pampelune le 14. Octobre, elle fut reçûë à la porte de la Ville par le Gouverneur, à la tête de la Noblesse & des Principaux Officiers de la Garnison, & la nuit suivante il y eut des Feux & des Illuminations dans toutes les ruës.

Le lendemain, le Conseil de Navarre & le Corps de Ville, eurent l'honneur de lui rendre leurs respects, & l'après midi, vers les trois heures, elle se rendit à l'Eglise Cathédrale, où elle assista au *Te Deum*. Cette Princesse vit ensuite un Combat de Taureaux, & le soir on tira un très-beau Feu d'artifice dans la Place, vis-à-vis le Palais.

Le 16. Madame continua sa route, pour se rendre à Guadalaxara, & dans tous les Lieux où elle a passé depuis Pampelune jusqu'à cette derniere Ville, les Habitans se sont empressés de lui donner des marques de la joye que leur inspiroit sa présence.

Le Duc de Solferino, Grand Maître de la Maison de cette Princesse, a dépêché tous les jours des Couriers au Roy, pour lui en donner des nouvelles, & L. M. ayant apris qu'elle devoit coucher à Guadalaxara le 24. la Cour partit le 23. du Buen Retiro, pour aller l'attendre à Alcala.

Digitized by Google

Madame, en passant par Guadalaxara, rendit visite à la Reine Premiere Doüairiere, qui la reçut avec de grandes démonstrations de tendresse.

Le 25. au matin, Madame partit de Guadalaxara dans un carosse que le Roy a fait faire à Paris pour l'usage de cette Princesse, & qui étoit accompagné de dix-sept autres carosses, que L. M. avoient envoyés au devant d'elle ; & à quatre heures du soir elle arriva à Alcala.

Dès que L. M. furent averties qu'elle entroit dans le Palais, elles allerent avec le Prince & la Princesse des Asturies, les Infants & les Infantes, la recevoir sur l'escalier. Le Roy & la Reine l'embrasserent plusieurs fois, & le Roy lui présenta l'Infant Don Philipe, qui l'embrassa aussi, & dont l'exemple fut suivi par le Prince & la Princesse des Asturies, par l'Infant Cardinal, & par les Infantes.

Madame fut conduite par le Roy dans l'Apartement de la Reine, & le Patriarche des Indes donna à Madame & à l'Infant Don Philipe, dans la Chambre de la Reine, la Bénediction Nuptiale, en présence de L. M. & des Princes & Princesses de la Famille Royale.

Tous les Ambassadeurs assisterent, ainsi que les principaux Seigneurs & les Dames de la Cour, à cette Céremonie, après laquelle les Ministres Etrangers & les Grands, furent admis à baiser la main de L. M. & aux Princes & Princesses, tant à l'occasion du Mariage de l'Infant Don Philipe, que pour l'Anniversaire de la Naissance de la Reine, qui entroit ce jour-là dans la 48e année de son âge.

A cinq heures, L. M. passerent dans le Cabinet de la Reine, où elles demeurerent pendant quelque temps avec les Princes & Princesses de la Famille Royale, qui accompagnerent ensuite Madame à l'Apartement qu'on lui avoit préparé. Ils firent chacun

Digitized by Google

chacun leurs présens à cette Princesse, & après qu'ils se furent retirés, Madame quitta son habit de Cour. Cette Princesse demeura dans son Apartement jusqu'à six heures & demie, qu'on vint l'avertir de se rendre chés la Reine, où Farinelli & quelques autres Musiciens executerent une Cantate, dont les paroles avoient été composées sur le Mariage de Madame & de l'Infant Don Philipe.

Le soir, la Ville d'Alcala fit tirer un Feu d'artifice, dont la magnificence répondoit à l'éclat de la Fête qui en étoit l'objet; toutes les maisons de la Ville furent illuminées, & dans les principales ruës on avoit placé des Arcs de triomphe, décorés & éclairés avec autant de goût que de dépense.

Lorsque L. M. & Madame eurent vû le Feu & visité les principales Illuminations, elles souperent dans l'Apartement de cette Princesse, avec les Princes & Princesses de la Famille Royale. Après le repas, Madame & l'Infant Don Philipe passerent chacun dans leur Apartement, pour se deshabiller. Le Roy donna la chemise à l'Infant Don Philipe, l'ayant reçûë des mains du Prince des Asturies, à qui elle fut présentée par le Comte de Perelada, Premier Gentilhomme de la Chambre de l'Infant; le même cérémonial fut observé par la Reine à l'égard de Madame, dans l'Apartement de laquelle l'Infant Don Philipe entra, après que la Reine l'eut mandé. L. M. se retirerent ensuite dans leurs Apartemens.

Le 26. au matin, l'Infant Don Philipe présenta à Madame une parure de Diamans, & la Reine en envoya à cette Princesse une autre, qui ne cede point à celle que Madame a reçûë à S. Jean Pied-de-Port de la part de L. M.

Avant le dîné, L. M. reçûrent les complimens du Corps de Ville & de l'Université d'Acala, & l'après

Digitized by Google

midi, elles allerent avec le Prince & la Princeſſe des Aſturies, les Infants et les Infantes, à l'Egliſe de S. Jacques, pour remercier Dieu du rétabliſſement de la ſanté de l'Infante Dona Marie Thereſe, après quoi elles virent tirer le Feu d'artifice que le Roy avoit ordonné qu'on préparât dans la Place vis-à-vis le Palais, et dans lequel on n'a rien oublié pour en faire un des plus beaux Spectacles qu'on pût donner en ce genre.

Le Roy a nommé Grands d'Eſpagne de la premiere Claſſe, le Comte de la Marck, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roy de France à la Cour d'Eſpagne; le Prince de la Torella, ci devant Ambaſſadeur du Roy des deux Siciles à la Cour de France; et le Marquis de Saint Jean, Premier Ecuyer de S. M. & l'un de ſes Gentilshommes de la Chambre.

On a apris de Madrid, que L. M. accompagnées du Prince et de la Princeſſe des Aſturies et des autres Princes et Princeſſes de la Famille Royale y arriverent d'Alcala avec Madame de France le 27. Octobre, et qu'étant allés en droiture par les Jardins du Palais du Buen Retiro à l'Egliſe des Dominicains de N. D. d'Atocha, elles y aſſiſterent au *Te Deum*, qui fut chanté par la Muſique.

Entre ſix et ſept heures du ſoir, elles ſe rendirent au Palais, & des fenêtres du grand Salon, elles virent tirer le Feu d'artifice que le Roy avoit ordonné de préparer à l'occaſion de l'arrivée de Madame de France. Cette nuit et les deux ſuivantes, la Place vis-à-vis le Palais fut illuminée avec beaucoup de magnificence, et il y eut des Feux et des illuminations dans toute la Ville.

Le 28. il y eut Fête à la Cour pour l'Anniverſaire de la Naiſſance de la Reine, Premiere Doüairiere, & Madame de France reçut, ainſi que l'Infant Don Philipe, les Complimens de la principale Nobleſſe

ſur

Digitized by Google

sur son arrivée et sur son Mariage. Ce Prince & cette Princesse se promenerent le même jour en carosse dans les ruës, pour se faire voir au Peuple, qui témoigna sa joye par son empressement à se trouver sur leur passage, et par ses acclamations réïtérées.

On executa le 26. en présence de L. M. & des Princes et Princesses de la Famille Royale, sur un Théatre, qui avoit été dressé dans le grand Salon du Palais, un Opera, dans lequel Annibal Pio Fabri, Gaëtan Majoran Caffarello, et les Dlles Anne Peruzzi, et Lucie Fachinelli, joüerent les premiers Rôles; & les Officiers commis à la garde des portes, eurent ordre de ne laisser entrer que les Ambassadeurs & les Ministres Etrangers, les Grands, les principaux Officiers de la Maison du Roy & les Dames du Palais.

Le soir, la Ville fit tirer son Feu d'artifice, & elle s'est distinguée en cette occasion, ainsi que dans toutes les autres, par la grande dépense qu'elle a faite, pour marquer son zele & son attachement à la Famille Royale.

Le 4. de ce mois au soir, le Roy & la Reine se rendirent avec le Prince & la Princesse des Asturies, l'Infant Don Philipe & Madame de France, au Palais du Buen Retiro, où L. M. assisterent à une Représentation d'un Opera, intitulé, *Pharnace*, laquelle ne laissa rien à désirer, tant pour la beauté des voix, que pour la magnificence avec laquelle la Sale étoit décorée.

Le 7. la Ville fit tirer dans la Place vis-à-vis le même Palais un Feu d'artifice, qui représentoit une espece de Combat naval, et qui ne ceda, ni pour la quantité, ni pour la varieté de l'artifice au premier Feu dont la Ville avoit donné le Spectacle à L. M. La Place du Palais du Buen Retiro fut entierement

Digitized by Google

illuminée la nuit du 7. au 8. ainsi qu'elle l'avoit été les deux précedentes.

Le Comte de la Marck, Ambassadeur Extraordinaire du Roy de France, donna le 8. une Fête à l'occasion du Mariage de Madame de France, mais une forte pluye, qui survint le soir, empêcha qu'on ne tirât le Feu d'artifice qu'il avoit fait préparer dans la ruë d'Alcala, vis-à vis du Prado, afin que L. M. pussent le voir du Palais de Buen Retiro.

Le 9. il y eut chés cet Ambassadeur un grand Bal, auquel il invita tous les Ministres Etrangers, ainsi que tous les Seigneurs & Dames de la Cour.

On a reçû avis que le Roy de la Grande Bretagne avoit fait augmenter considérablement les Fortifications de Gibraltar, qu'on avoit ajoûté deux demi Bastions à l'Ouvrage à corne, qui est sur la hauteur, qu'une partie des Remparts avoit été revêtuë de maçonnerie, et que les Anglois avoient construit du côté de la Mer plusieurs nouvelles Redoutes.

GRANDE-BRETAGNE.

LE 31. du mois dernier, le Duc de Newcastle, Secretaire d'Etat, manda au Lord-Maire, par ordre du Roy, de faire publier le 3. de ce mois dans les principales Places de Londres la Déclaration de Guerre contre l'Espagne, et il a été ordonné à la quatriéme Compagnie des Gardes du Corps et à la premiere des Grenadiers à cheval d'accompagner le Grand Héraut d'Armes dans cette fonction.

Cette Déclaration fut publiée au jour marqué à Londres devant la principale porte du Palais de Saint James, à Charing Croſſ, au bout de la ruë de la Chancellerie, dans Cheapside & à la Bourse.

Elle

Digitized by Google

Elle porte que le Roy étant obligé pour l'honneur de sa Couronne & l'interêt de ses Sujets, de leur assûrer la liberté de la Navigation & du Commerce, & de tirer raison des vexations qu'ils prétendent avoir souffertes de la part des Gardes-Côtes Espagnols, & S. M. ayant confiance dans la protection du Tout-Puissant, qui connoît la droiture de ses intentions, Elle a jugé à propos de commencer les actes d'hostilité, & qu'Elle compte sur l'assistance de ses Peuples dans une cause où la Nation est si interessée, & où il s'agit du maintien de plusieurs Traités, objets si importans pour le bonheur de l'Angleterre, que le Roy est résolu de les soûtenir de tout son pouvoir; que S. M. ordonne à tous les Géneraux & Commandans de ses Troupes, aux Commissaires d'Amirauté, aux Lieutenans des différens Comtés, aux Gouverneurs & aux Garnisons des Forteresses, & à tous les Officiers & Soldats de ses Troupes, d'attaquer les Espagnols partout où ils les trouveront, & de s'opoſer à leurs entrepriſes; qu'Elle enjoint particulierement à ses Sujets, d'avertir toutes personnes, de quelque Nation qu'elles soient, de ne transporter ni Soldats, ni Munitions de Guerre dans aucun Lieu de la dépendance du Roy d'Espagne, déclarant que si l'on s'empare de quelque Bâtiment qui ait à bord des Troupes, des Armes ou des Munitions de Guerre, destinées pour les Etats de S. M. C. ils seront jugés de bonne & légitime prise.

On a publié la même Déclaration dans les principales Villes & dans tous les Ports de ce Royaume.

Il a été résolu de mettre encore en Commission deux Vaisseaux de Guerre du premier rang, trois du second, sept du troisiéme, & quelques autres de moindre importance.

Digitized by Google

HOLLANDE & PAYS-BAS.

LEs Etats Généraux des Provinces Unies ont écrit une Lettre au Roy de la Grande Bretagne, pour l'assûrer qu'ils ont reçû avec toute la reconnoissance imaginable les protestations réïterées que M. Horace Walpool leur a faites, en prenant congé d'eux, de l'affection constante de S. M. Br. pour cette République; que ces protestations étoient exprimées avec des termes si forts & si énergiques, qu'elles ne leur ont rien laissé désirer à cet égard; que comme M. Horace Walpool les a convaincus des sentimens favorables du Roy d'Angleterre, ils se flatent que ce Ministre, à son retour à Londres n'aura pas été moins éloquent pour témoigner à S. M. Br. la haute estime & le respect sincere qu'ils ont pour elle, aussi bien que la part qu'ils prennent aux interêts de sa Couronne, & à la prosperité de son Gouvernement; qu'ils ont une si parfaite confiance dans la droiture de M. Horace Walpool, dont la personne leur a été infiniment agréable, qu'ils se reposent volontiers sur ce qu'il dira au Roy de la Grande Bretagne touchant cet article; qu'ils regrettent beaucoup cet Ambassadeur, ayant toujours regardé comme un très-grand avantage d'avoir auprès d'eux un Ministre comme lui, doüé de talens extraordinaires, d'une vaste capacité, & d'une prudence confirmée par une longue expérience; qu'il en a donné des preuves dans toutes les affaires qu'il a eu à traiter avec la République, & qu'on a toujours remarqué son zele pour S. M. Br. & son empressement à cultiver & à affermir l'heureuse union entre l'Angleterre & la Hollande, & la bonne intelligence entre les deux Puissances, deux points qui sont & feront toûjours l'objet des désirs & des vœux de la Nation Hollandoise; qu'il

Digitized by Google

connoît parfaitement la sincerité des sentimens de la République, & que la bonne volonté qu'il lui a toûjours témoignée, ne lui permettra pas de les cacher au Roy son Maître : enfin qu'ils prient S. M. Br. de croire ce Ministre sur cet article, & de leur conserver cette amitié & cette bienveillance dont elle les a honoré jusqu'à present, & qu'ils regardent comme un ferme apui de la République.

Le 7. de ce mois, M. Trevor, Envoyé Extraordinaire du Roy de la Grande Bretagne, informa les Etats Généraux que le 3. S. M. Br. avoit fait publier la Déclaration de Guerre contre l'Espagne.

Le 16. Fête de Ste Elizabeth, dont la Reine d'Espagne porte le nom, le Marquis de Saint Gilles, Ambassadeur du Roy d'Espagne à la Haye, donna une Fête à l'occasion du Mariage de l'Infant Don Philipe avec Madame de France. Le matin on célebra une Messe Solemnelle dans la Chapelle de cet Ambassadeur. Vers les sept heures du soir, toutes les personnes qui avoient été invitées, se rendirent à l'Hôtel de l'Ambassadeur, & le Bal commença. On soupa vers les dix heures, & on servit avec autant de profusion que de délicatesse quatre Tables, dont une étoit de 30. couverts, deux autres de 25. chacune, & une de 20. La premiere ne fut remplie que par des Dames qui furent servies par les Cavaliers, avec lesquels elles avoient dansé. Pendant le Repas, des Trompettes & des Cors de Chasse exécuterent diverses Fanfares, & lorsqu'on fut hors de table, on recommença le Bal, qui dura jusqu'au lendemain.

Digitized by Google

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

Le 31. du mois dernier, veille de la Fête de Tous les Saints, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle de la Cour ovale de Fontainebleau, & S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le même jour, le Roy & la Reine assisterent dans la Chapelle du Château aux premieres Vêpres de la Fête, qui furent chantées par la Musique, & auxquelles l'Evêque de Tulles officia.

Le premier de ce mois, jour de la Fête, L. M. accompagnées de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte d'Eu, & du Duc de Penthiévre, entendirent la grande Messe, célébrée Pontificalement par le même Prélat.

L'après-midi, le Roy & la Reine assisterent au Sermon du Pere de Pons, de la Compagnie de Jésus, & ensuite aux Vêpres, chantées par la Musique. L. M. entendirent aussi les Vêpres des Morts.

Le 3. jour de S. Hubert, le Rendez-vous de la Chasse du Roy fut des plus brillant, par le grand nombre de Seigneurs & Dames de la Cour, qui accompagnerent S. M. Il y eut aussi une très-belle Symphonie, en Cors de Chasses, Fanfares, &c.

Le 5. le Roy alla chasser dans la Forêt, où S. M. força deux Cerfs. La Reine prit le divertissement de cette Chasse, accompagnée des Princesses & Dames de sa Cour.

Digitized by Google

M. de Lezze, Ambaſſadeur ordinaire de la République de Veniſe, lequel arriva au commencement de ce mois à Paris, ſe rendit à Fontainebleau le 10. de ce mois avec M. Venier, Ambaſſadeur de la même République, auquel il ſuccede, & il eut une Audience particuliere du Roy, & enſuite de la Reine, & de Monſeigneur le Dauphin, étant conduit par le Chevalier de Saintot, Introducteur des Ambaſſadeurs.

Le 11. M. Venier, Ambaſſadeur de la République de Veniſe, eut une Audience particuliere du Roy, dans laquelle il prit congé de S. M. Il fut conduit à cette Audience par le même Introducteur, qui le conduiſit enſuite à l'Audience de la Reine, & à celle de Monſeigneur le Dauphin.

Le même jour, pendant la Meſſe du Roy, l'Evêque de Quimper prêta ſerment de fidelité entre les mains de S. M. & il fut ſacré le 8. dans la Chapelle du Séminaire de Saint Sulpice, par l'Evêque de Treguiers, aſſiſté des Evêques de Tulles & de Gap.

Le 11. Novembre, Fête de S. Martin, on donna le premier Bal public qu'on donne tous les ans à pareil jour ſur le Théâtre de l'Opéra, & qu'on continuë pendant differens jours jusqu'à l'*Avent*; on les reprend ordinairement à la Fête des Rois jusqu'au Carême.

Le 12. l'ouverture du Parlement ſe fit avec les cérémonies accoûtumées par une Meſſe Solemnelle, célébrée Pontificalement dans la grande Sale du Palais par l'Evêque de Noyon, & à laquelle M. le Peletier, Premier Préſident, & les Chambres aſſiſterent.

Digitized by Google

Le 20. le Cardinal de Fleury, revenant de Fontainebleau, s'arrêta dans la Maison du Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet, à Villejuif, où S. E. coucha, & se rendit le lendemain à sa Maison d'Issy.

Le 3. Novembre, les Comédiens François représenterent à Fontainebleau le *Curieux Impertinent*, & la nouvelle Comédie d'*Esope au Parnasse*.

Le 5. la Tragédie d'*Athalie*, & les *Vendanges de Suresne*; la Dlle *Barberine* & le Sieur *Reynaldi* danserent dans le divertissement de la seconde Piéce, une Entrée qui fit beaucoup de plaisir à toute la Cour.

Le 10. le *Menteur*, & la *Nouveauté*.

Le 12. la Tragédie d'*Oedipe* de M. de Voltaire; & l'*Usurier Gentilhomme*. Le Sieur Prin, nouvel Acteur, joüa le premier Rôle dans la premiere Piéce, avec aplaudissement.

Le 17. *Esope à la Cour*, & le *Baron de la Crasse*.

Le 19. *Britannicus*, & l'*Epreuve réciproque*.

Le 24. la Cour étant de retour à Versailles, les mêmes Comédiens y représenterent *Turcaret* & la *Foire S. Laurent*.

Le 26. le *Cid* & *Crispin Rival de son Maître*.

Le 7. Novembre, les Comédiens Italiens ont aussi joué à Fontainebleau, le *Rival Favorable* & les *Billets Doux*. On dansa après la seconde Piéce le Ballet d'*Orphée* qui fut très-bien exécuté, & fit beaucoup de plaisir.

Le 14. le *Jeu de l'Amour & du Hazard* & la *Partie de Campagne*. Le Sieur Antoni, nouvel Acteur joüa le Rôle d'Arlequin dans les deux Piéces.

Le 2. le 4. & le 9. Novembre, la Cour étant à Fon-

Digitized by Google

Fontainebleau, la Reine entendit en concert le Ballet Héroïque des *Fêtes Grecques & Romaines*, mis en Musique par M. de Blamont, Surintendant de la Musique du Roy; les principaux Rôles furent très-bien remplis par les Dlles Godeneche, Huguenot, Lenner, Mathieu & Deschamps, & par les Sieurs le Prince, d'Angerville, du Bourg, le Begue, Degremont & Poirier.

Le 16. on donna le Ballet de *Zephire & Flore* de la composition du même Auteur, dont les premiers Rôles furent remplis par les mêmes Sujets qu'on vient de nommer.

Le 18. la Reine entendit le Prologue & le premier Acte de l'Opéra de *Phaéton*, & le 25. S. M. étant de retour à Versailles, on continua le même Opéra, dont le premier Rôle fut chanté par le Sieur Guedon.

Le premier Novembre, Fête de la Toussaint, toute la Symphonie du Concert Spirituel du Château des Thuilleries, executa un nouveau Carillon de la composition de M. Noblet, lequel fut suivi du motet *De profundis* de M. de la Lande. Le Sieur Dupont joüa ensuite un *Concerto* du Sr Le Clair, avec beaucoup de vivacité; le Concert fut terminé par un autre Motet *Exultate Justi*, mis en musique par le Sr Naudet.

Le 23. de ce mois, la Reine partit de Fontainebleau, & S. M. arriva à Versailles le même jour vers les six heures du soir. Monseigneur le Dauphin y arriva le 21.

Le Roy ayant acheté depuis peu de M. le Duc de la Valiere, le Château de *Choisy-Mademoiselle*, à trois lieuës de Paris, sur le bord de la Seine, &

Digitized by Google

dans une très-heureuse situation, a ordonné que le Village où il est situé, seroit nommé à l'avenir CHOISY LE-ROY. Le Comte de Coigny, que S. M. en a nommé Gouverneur, a donné tous ses soins pour que le Château, qui depuis plus de deux ans n'avoit pas été habité, se trouvât en état le 24. de ce mois, que le Roy y alla coucher, en revenant de Fontainebleau. M. Gabriel le fils, nommé Contrôleur perpetuel des Bâtimens de ce Château, secondant les intentions du Comte de Coigny, y a fait en très-peu de temps, des réparations considerables, & avec une très-grande activité. Il a non seulement orné le Jardin de ce Château, de tous les embellissemens dont il étoit susceptible; mais il lui a encore procuré beaucoup de commodités & d'agrémens. Le Roy y arriva de Fontainebleau vers les trois heures après midi, précedé par le Vol du Cabinet, & suivi de sa Garde ordinaire; le détachement des Chevau-Legers, le Duc de Picquigni à la tête, avoit l'épée haute.

S. M. en arrivant par l'avenuë, trouva tous les Bourgeois & Habitans de Choisy, & des autres Villages circonvoisins, en haye. Elle fut reçuë au bas du grand escalier par le Comte de Coigny, qui le conduisit dans tous les apartemens, dont le Roy parut très-satisfait. S. M. alla ensuite dans les Basses cours, à l'Orangerie, dans le Jardin potager, & dans celui du Château, où S. M. se promena fort long temps; après avoir donné quelques ordres & examiné toutes choses avec attention, le Roy rentra.

S. M. a conservé presque tous les Officiers que la Princesse de Conty avoit dans le Château, & a nommé pour Concierge le Sieur Filleul.

Les principaux Habitans de Choisy, ayant obtenu du Comte de Coigny la permission de témoigner

Digitized by Google

gner leur joye par un Feu d'artifice, placé de l'autre côté de la riviere, en face du Château, ils y avoient fait construire une très-jolie décoration qui fut illuminée avec cimetrie à l'entrée de la nuit, au signal qui fut donné du Château; on tira en même temps une centaine de boëtes, après quoi on vit partir un nombre considerable de très-belles Fusées qui firent un grand effet. D'autres Artifices succederent aux Fusées, comme des Soleils, des Gerbes, des Cascades de feu, &c. Des Ifs répandirent en même temps une lumiere des plus brillantes, & l'artifice que l'on tira dans l'eau ayant eu un pareil succès, S. M. parut en être satisfaite.

Après le Feu, on vit des Illuminations par tout le Village: Entre divers Particuliers qui s'étoient rendus à Choisy ce jour-là, la Dame Veuve Huquet, les Srs de Gueullette, Guillier, de Nonac, & Triperet, se distinguerent, par le nombre considerable de terrines & de lampions dont leurs Maisons, situées sur le bord de la riviere, & en perspective de la Terrasse du Château, étoient illuminées.

Le 25, le jour étant extrémement beau, S. M. se promena long-temps dans les Jardins, & ne chassa point. Il y eut plusieurs Tables de Jeu dans les apartemens.

Le 26, le Roy partit de Choisy à trois heures avec toute sa Cour, pour aller à Ivry, chés M. le Premier, où S. M. soupa; Elle traversa une partie du Village de Choisy, où l'on avoit répandu quantité de paille sur la glace, & passa par des chemins qu'on avoit rendû très-commodes.

S. M. revint coucher au Château de Choisy à la clarté des flambeaux, & d'un très grand nombre de terrines que M. le Premier avoit fait placer sur le chemin.

Le

Le Roy partit de Choisy le 27. pour Versailles, où S. M. arriva le même jour après midi.

Le 29, premier Dimanche de l'Avent, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe, qui fut chantée par la Musique. L'après midi L. M. assisterent dans la même Chapelle au Sermon du Pere *de Pons*, de la Compagnie de Jesus.

Les Religieux Dominicains de Bayonne célebrerent le 25. du mois d'Octobre dernier, la Béatification du Pape Benoît XI. de leur Ordre, avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le Chapitre de la Cathédrale, & les Communautés Religieuses se rendirent en Procession à cette Solemnité. M. l'Evêque y officia Pontificalement, & il y eût un grand concours de Peuple. Le Panégyrique du Saint, fut éloquemment prononcé par le R. Pere *Croisie*, Docteur de Sorbonne, & ancien Prieur du même Ordre. La Cérémonie fut accompagnée de plusieurs Salves d'artillerie, & suivie d'Illuminations, de Feux d'artifice &c.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Blois le 1. Novembre, sur le Passage de MADAME DE FRANCE.

VOus avez publié, Monsieur, une Lettre sur le Passage de MADAME DE FRANCE à Blois. Le détail de ce qui s'est passé en cette occasion est fort exact; mais on n'y voit point la Jeunesse de cette Ville, & on s'en étonne. Elle mérite assurément une place dans votre Journal.

Si-tôt qu'on eût apris à Blois le Départ de la Princesse, ce qu'il y a de plus leste parmi les jeunes Gens,

Digitized by Google

Gens, forma le dessein d'aller à cheval au devant d'Elle. Il s'en trouva environ quatre-vingt, qui choisirent pour Commandant M. Herry de Maupas, ci-devant Capitaine au Régiment de Bourbon.

Cet Officier regla l'uniforme de l'habillement sur les couleurs de France & d'Espagne. Il fut décidé qu'il seroit blanc, avec des paremens rouges; Que chaque Cavalier auroit un chapeau bordé d'or, une cocarde, un nœud d'épée & des éguilletes mêlés de blanc & de rouge; Qu'il seroit monté en bottes fortes; Que la cocarde à l'oreille du cheval, & le nœud de la queuë, seroient blanc & rouge. On laissa à chacun le choix de la veste, & tous la prirent rouge.

La Troupe fut divisée en deux Compagnies, avec leurs Guidons.

Elles étoient précedées d'un Timballier & de deux Trompettes habillés de bleu, avec des paremens jaunes, & le plumet bleu & jaune, (couleurs de la Ville.) Les Guidons & les Banderolles des Timballes & des Trompettes étoient aux Armes de la Ville de Blois.

M. Herry, après avoir nommé les Officiers qui devoient commander sous lui, fit monter plusieurs fois ces jeunes Gens à cheval, pour les exercer.

Le 6. Septembre au matin, les deux Compagnies partirent pour aller au-devant de MADAME DE FRANCE, qui avoit couché à S. Laurent des Eaux. Elles se rangerent en Bataille sur son passage à trois lieuës de la Ville, où elles eurent l'honneur de la saluer. Cette Princesse leur rendit le salut, & les deux Compagnies furent placées dans le Cortege, immédiatement après le troisiéme Carosse du Roy. Ce fût en ce rang qu'elles arriverent à Blois.

Le

Le lendemain 7, jour du Départ de MADAME DE FRANCE pour Amboise, les deux Compagnies se rangerent en Bataille au sortir de la Ville. Elles eurent encore l'honneur de saluer la Princesse, qui en parut très-satisfaite, & leur rendit le salut; ensuite elles rentrerent, & vinrent défiler devant M. l'Intendant d'Orleans.

Cette Troupe a parû des plus lestes; le coup d'œil en étoit brillant. J'aurois eû à craindre que l'amour de la Patrie ne m'en eût imposé, si tout ce qu'il y avoit d'Etrangers ne lui eût donné son suffrage. M. Herry en reçût des complimens de Mad. la Duchesse de Tallard, de M. des Granges, Maître des Céremonies, de M. l'Intendant, & de quantité de Personnes de distinction.

BENEFICES DONNE'S.
Feuille du 11. *Novembre.*

L'Evêché de S. Malo, à l'Abbé de la Bastie, Vicaire Géneral de Chartres.

L'Abbaye de *la Creste*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Langres, à l'Abbé de Tavannes.

L'Abbaye sécularisée de *S. Martial de Limoges*, à l'Abbé de Montesquiou, Vicaire Général de Saintes.

L'Abbaye de *la Frenade*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Saintes, à l'Abbé Dudon.

L'Abbaye de *S. Mahé*, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Leon, à l'Abbé de Gouyon de Vaudurant, Vicaire Géneral de Coûtances.

L'Abbaye de *S. Victor*, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Roüen, à l'Abbé Terrisse, Vicaire Général de Roüen.

L'Abbaye de *Chalivoy*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bourges, à l'Abbé de Fontanges.

L'Ab-

Digitized by Google

L'Abbaye de *Beaulieu*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rodez, à l'Abbé de Grossolles de Saint André.

L'Abbaye de *Mausac*, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Clermont, à l'Abbé Baudoüin, Chanoine de S. Germain l'Auxerrois.

L'Abbaye de *la Nouvelle-lez-Gourdon*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Cahors, à l'Abbé Duval de Montmilan.

L'Abbaye de *Prébenoit*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Limoges, à l'Abbé de Beaupuid.

L'Abbaye Réguliere d'*Abbecourt*, Ordre de Prémontré, Diocèse de Chartres, au Pere Grisard, Prieur du College de Prémontré à Paris.

Le Prieuré de *Vausse*, Ordre du Val des Choux, Diocèse de Langres, à l'Abbé Houllier, Aumônier des Mousquetaires.

MORTS, MARIAGE, & BAPTESME.

LE 5. Octobre, Denis-Noël *Brulart*, Comte de *Rouvres*, qui avoit été dans sa jeunesse Guidon de la Compagnie des Gendarmes Ecossois, mourut à Paris, âgé d'environ 71. ans. Il étoit fils de Noël Brulart, Comte de Rouvres, Baron de Sombernon, Conseiller au Grand Conseil, & Conseiller au Conseil du Duc d'Orleans, frere unique du feu Roy Louis XIV. mort le 13. Août 1694. & de Jeanne Gruyn des Bordes morte le 21. Mai 1686. & il avoit épousé au mois de Juillet 1695. Bonne-Marie Bachelier, fille de Nicolas Bachelier, Seigneur de Beaubourg, & de Clotomont, vivant Receveur Général des Finances de la Généralité d'Or-

Digitized by Google

d'Orleans, & de Magdeleine de Broé de la Guette. Elle mourut le 5. Fevrier 1716. dans la 40. année de son âge. Il n'en laisse qu'un fils, qui est Simon-Louis Brulart, Seigneur de Beaubourg, marié le 23. Janvier 1738. avec Marie-Françoise Mallet, fille de Jacques-François Mallet, Seigneur de Chantelou, Président en la Chambre des Comptes de Paris, & de Françoise Lucas de Demuyn.

Le 6. D. Françoise-Charlotte-Amable d'*Aubigné*, épouse d'Adrien Maurice, Duc de Noailles & d'Ayen, Pair & Maréchal de France, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Comte de la Mothe-Tilly, & de Nogent-sur-Seine, Marquis de Monclar & de Maintenon, Baron de Monchy-le-Chatel, &c. Chevalier des Ordres du Roy, & de l'Ordre de la Toison d'Or, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de *S.* M. Gouverneur & Capitaine Géneral des Comtés & Vigueries de Roussillon, Conflans & Cerdaigne, Gouverneur Particulier des Ville, Château & Citadelle de Perpignan, Gouverneur, et Capitaine des Chasses de Versailles et de *S.* Germain en Laye, mourut à *S.* Germain en Laye, âgée d'environ 56. ans. Elle étoit niéce de feuë Françoise d'Aubigné, Marquise de Maintenon, morte le 15. Avril 1719. dans la 86. année de son âge, et fille unique de Charles d'Aubigné, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de la Province de Berri, mort au mois de Mai 1703. âgé de 69. ans, et de Philipe-Geneviéve Piétre, morte le 4. Août 1718. âgée de 66. ans. La Maréchale de Noailles avoit été mariée le premier Avril 1698. Elle laisse pour enfans Françoise-Adelaïde de Noailles, née le premier Septembre 1704. et mariée le 12. Mai 1717. avec Charles de Loraine d'Armagnac, Grand Ecuyer de France, Chevalier des Ordres du Roy, et Lieutenant Géneral de ses Armées;

Ama-

Digitized by Google

Amable-Gabrielle de Noailles, née le 18. Fevrier 1706. mariée le 5. Août 1721. avec Honoré Armand, Duc de Villars, Pair de France, Gouverneur de Provence, et Brigadier des Armées du Roy; Marie-Louise de Noailles, née le 8. Septembre 1710. et mariée le 8. Janvier 1730 avec Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair de France, apellé le Duc de Caumont, né le 18. Avril 1714. Colonel du Régiment de Beausse; Loüis de Noailles, Duc d'Ayen, né le 21. Avril 1713. Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, et reçû en survivance de la Charge de Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps & des Gouvernemens du Maréchal, son Pere, et marié le 25. Février 1737. avec Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé de Brissac, fille unique de feu Charles-Timoleon-Louis de Coffé, Duc de Brissac, Pair, et Grand Pannetier de France, mort le 18. Avril 1732. et de D. Catherine-Magdeleine Pecoil, sa veuve; Philipe, apellé le Comte de Noailles, né le 7. Decembre 1715. Gouverneur et Intendant de Versailles, Trianon, et Marly, et Colonel d'un Régiment d'Infanterie; et Marie-Anne-Françoise de Noailles, née le 12. Janvier 1719. non encore mariée.

Le 7. mourut Anne *Dupoigne*, veuve depuis 50. ans de Jean Sauvage, Libraire, et Maître Relieur à Paris, âgée d'environ cent ans, inhumée le lendemain dans l'Eglise de S. Hilaire, sa Paroisse. Elle avoit toujours joüi d'une santé parfaite de corps et d'esprit, et sa premiere et derniere maladie n'a duré que quatre heures.

Le 8. D. Françoise-Josephine *Gouffier*, fille de feu Maximilien Gouffier, Marquis d'Epagny, et de feuë D. Renée de la Roche, et veuve de Jacques d'Ailly, Seigneur Marquis d'Annebaut, Comte de Berneüil,

Digitized by Google

Berneüil, Baron d'Annery, dont elle étoit la seconde femme, et avec lequel elle avoit été mariée le 8. Novembre 1682. mourut en l'Abbaye des Chanoinesses de Ste Geneviéve à Chaillot, âgée de 71. ans, laissant un fils, apellé le Chevalier d'Ailly, et deux filles, l'aînée, non mariée, et la cadette Louise-Françoise d'Ailly, mariée au mois de Juillet 1712. avec Jacques-Amable Claude, Chevalier, Baron d'Amfernel, Seigneur de Viessay, et de Courtavant, ci-devant Grand-Maître des Eaux et Forêts de France au Département de Picardie, Artois, Boulonnois, & Flandres, et auparavant Conseiller en la Cour des Aides de Paris, qui en a deux filles, dont l'aînée Loüise-Josephine Chevalier, est veuve de François-Loüis le Conte de Nonant de Pierrecourt, Marquis de Nery, mort le 22. Mars 1736. et mere de deux fils.

Le 11. Jacques *de Guijeon*, Diacre, ci-devant Précepteur de Loüis de Bourbon, Comte de Clermont, & auparavant de Loüis le Peletier, Premier Président du Parlement de Paris, mourut à l'Hôtel de la Premiere Présidence, âgé d'environ 80. ans. Il avoit obtenu le 17. Octobre 1723. une Pension de 2000. liv. sur l'Abbaye de Cercamp, Diocèse d'Amiens.

Le 12. François-Jules *du Vaucel*, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison-Couronne de France, et de ses Finances, depuis 1728. et l'un des Fermiers Généraux de S. M. Seigneur de la Norville, près de Chastres, de Mondonville, &c. mourut à Paris, âgé de 66. ans, laissant plusieurs enfans de feuë D. Renée Taboureau, sa femme, morte le 10. Juin 1727.

Le 20. D. Marie-Anne *Duret*, épouse de Loüis-François Marie de Verton, Chevalier de l'Ordre de N. D. du Montcarmel, et de S. Lazare de Jerusalem, ci-devant

Digitized by Google

devant Grand Maître des Eaux et Forêts de France au Département de Blois, et de Berry, Maître d'Hôtel ordinaire de feuë Mad. la Dauphine, Maître d'Hôtel du Roy, et son Envoyé extraordinaire auprès de Pierre I. Czar de Moscovie, mourut à Paris, dans la 61. année de son âge, étant née le 27. Juillet 1678. elle ne laisse point d'enfans. Elle étoit sœur de feu Jean François Duret, Seigneur de Villejuif, près de Paris, ancien Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort aussi sans posterité le 28. Avril 1730. et fille aînée de feu Jean Duret, Seigneur de Villejuif, et de Montchenin, Maréchal de Bataille des Camps et Armées du Roy, et ancien Capitaine de Chevau-Legers dans le Régiment de Conty, et de feuë Anne-Françoise Hebert.

Le même jour D. Catherine *de Macquarie*, veuve de Gabriel du Bois-Jourdain, Ecuyer, Conseiller-Secretaire du Roy, ancien Capitaine de Cavalerie, mourut à Paris, âgée d'environ 67. ans.

Le 22. Jacques-Charles *Aubry*, Avocat au Parlement de Paris, immatriculé le 9. Août 1707. & qui s'étoit acquis un grand nom dans le Barreau, où il étoit un des plus employés pour la Plaidoirie, mourut âgé de 52. ans.

Le 24. mourut à Vitry le François Louis *de Salligny*, Avocat en Parlement, âgé de 95. ans, six mois, quatorze jours, étant né le dix Avril 1644. Il avoit prêté le serment d'Avocat au Parlement en 1662. Il fut nommé en 1718. par le Roy pour fixer les limites de la France & de la Lorraine, & il fit pour cet effet un voyage exprès a Commercy. Il a été marié trois fois, laissant de sa derniere épouse trois enfans, deux garçons & une fille. L'aîné est Avocat du Roy au Présidial de Vitry : le second

Digitized by Google

ſecond eſt Avocat en la même Ville. Jamais perſonne n'aima plus le travail. Il paſſoit le jour à répondre à ceux qui venoient le conſulter, & une partie de la nuit à étudier. Il a acquis une grande réputation dans toute la Province de Champagne. A l'âge de 85. ans il plaida une Cauſe de cinq quarts d'heure, & à quatre-vingt douze, quoique privé de la vûë, il fit un *Factum* ſur un des pricipaux points de la Coûtume de Vitry, avec le ſeul ſecours de la lecture qu'on lui fit des piéces du Procès. Il étoit fils de Charles de Salligny, auſſi Avocat, Commentateur de la Coûtume de Vitry, qui a vecû quatre-vingt-onze ans & demi. Louis de Salligny a eu deux tantes qui ont vecû quatrevingt-douze ans, & deux Sœurs, qui ont vécû, l'une quatre-vingt-quatre ans, & l'autre quatre-vingt deux.

Le 25, Chriſtophe *Pajot*, Grand Audiencier de France honoraire, mourut à St. Germain en Laye, âgé de plus de 80. ans, laiſſant poſtérité, comme on l'a marqué dans le Mercure du mois de Mars dernier pag. 613. en annonçant la mort de Marie Guyon, ſa femme.

Le 26, François-Joſeph *de Bethune*, *Duc d'Ancenis*, Capitaine d'une des quatre Compagnies des Gardes du Corps du Roy, en ſurvivance depuis le 10 Février 1736. & Meſtre de Camp d'un Régiment de Cavalerie par Commiſſion du 9 Juillet 1737. mourut à Fontainebleau dans la 21. année de ſon âge, étant né le 6 Janvier 1719. Il étoit reſté fils unique par la mort de ſes deux freres aînés, dont le premier mourut à Treves le 23 Octobre 1735. des bleſſures qu'il avoit reçûës trois jours auparavant à la mouſquetade d'Eſch ; & le ſecond mourut à Verſailles le 7 Avril 1736, l'un & l'autre ſans être mariés. Dame Julie Gorge d'Entraigues leur mere, mourut le 24 Août 1737.

celui

Digitized by Google

celui qui vient de mourir, avoit été marié le 4 Mars 1737. avec Elizabeth Marthe de Roye de la Rochefoucaud, ainsi qu'on l'a raporté dans le Mercure du mois d'Avril 1737. pag. 819. Il en laisse Armand-Joseph de Bethune, né le premier Juillet 1738.

Le premier Novembre, Gabriel *de Cosnac*, ancien Evêque & Comte de Die en Dauphiné, & ancien Abbé Commandataire de S. Jean d'Orbestier O. S. B. Dioc. de Luçon, mourut dans le Diocèse de Die, âgé de quatre-vingt sixans. Il avoit été d'abord Prévôt de l'Eglise Métropolitaine de St. Sauveur d'Aix, ayant été nommé par le Roy à cette Dignité au mois d'Avril 1690. Il fut aussi depuis Vicaire Général de Daniel de Cosnac, Archevêque d'Aix, son oncle. La Province d'Aix étant en tour le nomma le 15 Janvier 1700. Agent Général du Clergé de France, & le 24 Décembre 1701. il fut nommé à l'Evêché de Die, & obtint en même tems l'Abaye d'Orbestier sur la démission volontaire de l'Archevêque d'Aix son oncle, qui fit la Cérémonie de le sacrer dans l'Eglise du Noviciat des Jésuites à Paris, le 23 Juillet 1702. assisté des Evêques de Viviers & de Riez. Il fut Député de la Province de Vienne aux Assemblées générales du Clergé de France, tenuës à Paris, en 1705 & en 1725. aïant été un des Présidens de cette derniere, après avoir gouverné son Diocèse pendant environ 32 ans; il se démit au mois de Mai 1734. de son Evêché (à la charge d'une pension de 3000 liv. sa vie durant) en faveur de Daniel-Joseph de Cosnac, son Cousin du troisiéme au quatriéme dégré, qui étoit Doïen de S. Germain l'Auxerrois, Vicaire Général de Paris, Maître de l'Oratoire du Roy, & Abbé de S. Jean d'Orbestier depuis 1719. aussi par la démission de son Cousin.

Le

Digitized by Google

Le 4, D. Thérese Eulalie *de Beaupoil de Sainte Aulaire*, Epouse d'Anne Pierre d'Harcourt de Beuvron, Seigneur de Tourneville, Lieutenant Général pour le Roy au Gouvernement de la Haute-Normandie, Gouverneur du vieux Palais de Roüen, Brigadier des Armées de Sa Majesté, & Mestre de Camp du Régiment Roïal de Cavalerie, avec lequel elle avoit été mariée le 7 Février 1725. mourut à Paris, âgée de 34 ans, laissant des enfans. Elle étoit fille unique de Louis de Beaupoil, Comte de Saintè Aulaire, Seigneur de la Porcherie & de la Grennerie, Colonel Lieutenant du Régiment d'Enghien, Infanterie, tué le 26 Août 1709. au Combat de Rumersheim dans la haute Alsace, & de Marie Therese de Lambert de St. Bris, morte le treize Juillet 1731. âgée de cinquante-deux ans; & petite fille, & seule héritiere présomptive de François Joseph de Beaupoil, Marquis de Sainte Aulaire en Limosin, Seigneur de Ternat, Mansat, la Grennerie, la Porcherie, ancien Lieutenant Général pour le Roy au Gouvernement du haut & bas Limosin, l'un des quarante de l'Académie Françoise, actuellement vivant, âgé d'environ 95. ans.

Le 9, Dame Geneviéve Françoise *de Pleurre*, Epouse de Denis François de Mauroy, Seigneur des Châtellenies de Pugny, le Breuil Bernard, Jussay, Longueville, Dhuyson, & Garenciéres, Brigadier des Armées du Roy, & Gouverneur des Ville & Château de Tarascon, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, avec lequel elle avoit été mariée le 23 Janvier 1737. mourut à Paris en couches de son second enfant, dans la vingt-septiéme année de son âge, étant née le 9 Avril 1713. Elle laisse un fils & une fille. Elle étoit fille de Jean Nicolas de Pleurre, Seigneur de Romilly, Conseiller

feiller honoraire en la Grande Chambre du Parlement de Paris, & de feue Françoise de la Porte, sa premiere femme.

Le 16, Paul Benoist *de Braque*, Chevalier, Seigneur du Luat, du Fief de Domont, Bourdon, &c. ancien Gouverneur de la Ville & Château d'Auxerre, Intendant & Controlleur de la Dépense des Ecuries & Livrées du Roi, mourut en son Château du Luat, près d'Escoüen, Isle de France, âgé de 74 ans, étant né le 17 Novembre 1665. son corps fut porté le 17. dans l'Eglise de Piscop, sa Paroisse, où il fut inhumé dans le Tombeau de sa famille, qui est connuë à Paris & le Regne du Roi Philipe de Valois dans le quatorziéme Siécle. Le deffunt avoit été marié le 11. Mars 1694 avec Elizabeth Françoise Lhuylier, fille de Nicolas Lhuylier, Seigneur de Spitzemberg, & de Malabize, Ecuïer ordinaire de la Duchesse Douariere d'Orléans, & de Charlotte de Castres. Elle mourut à Paris le 27 Mai 1730. âgée de 51. ans, & elle fut inhumée dans l'Eglise des PP de la Merci, vis-à-vis l'Hôtel de Soubise, apellée autrefois la Chapelle de Braque, ceux de cette famille en étant les anciens Fondateurs, dès l'an 1348. Il n'en laisse qu'un fils & une fille, qui sont Paul Emile de Braque, Seigneur du Luat, &c. marié 1°. le 12 Juin 1724. avec Marie Genevieve Amyot d'Inville, morte le 27 Juillet 1733. dont il ne reste que deux filles; & 2°. le 22 Décembre 1733. avec Elizabeth l'Orimier dont le pere est à présent Me de la Chambre aux deniers du Roi, & de laquelle il a un fils nommé Amé César de Braque, âgé de trois mois & demi; Marie Thérese de Braque mariée en 1723. avec César Charles le Franc Seigneur de Val-David, de la Val du Thé, de la Haye Berou, la Gastine, Jarlay, & le Mes-

Digitized by Google

nil sur l'Estrée, Baron de Closmorin en Normandie, dont il y a une fille âgée de huit ans.

Le 19, Jean Charles *de Bonnevie*, Seigneur du Marquisat de Vervins en Picardie, Conseiller & Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, en la seconde Chambre, où il avoit été reçu le 10 Juillet 1733. mourut âgé de 27 ans. Il étoit fils unique de feu Jean de Bonnevie, Conseiller Secretetaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances, & l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, mort le 28 Février 1753. âgé de 72 ans, & de feuë Dame Charlotte Françoise Walleran morte le premier Mars 1725. & il avoit été marié en 1733. peu après la mort de son pere avec une fille de Pierre Jacques Moreau, Seigneur de Nassigny, Président de la premiere Chambre des Requêtes du Palais du Parlement de Paris, & de Claude Françoise Antoinette Damoresan de Nassigny. Il en laisse deux filles, & elle grosse.

Le nommé Bernard de Fierix mourut à Bergerac le 22. de ce mois dans la cent dixiéme année de son âge.

Le 27 Septembre Jean-Baptiste Félix Hubert *de Vintimille*, des Comtes de Marseille & du Luc, Baron d'Ollioules & de S. Nazaire, apellé le Comte de Vintimille, né du 23 Juillet 1720. Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du mois de Mars dernier, fils de Gaspard Magdelon Hubert de Vintimille, des Comtes de Marseille, Marquis du Luc & de la Marthe, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur des Isles de Porquerolles, & de Dame Marie Charlotte de Refuge, fut marié avec Damoiselle Pauline Felix de Mailly de Néelle, née du mois d'Août 1712. seconde fille de Louis de Mailly, Marquis

Digitized by Google

Marquis de Néelle, & de Mailly en Boulonnois, Prince de l'Isle sous Montréal, Comte de Bohain, de Beaurevoir & de Bernon, Seigneur de Maurup, de Pargny, &c. & Chevalier des Ordres du Roy, ci-devant Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecossois, & de feuë Dame Armande Felix de la Porte Mazarini. Ce mariage a été célebré dans la grande Chapelle du Palais Archiepiscopal de Paris. L'Archevêque de Paris, grand oncle paternel du marié a fait la cérémonie des épousailles. Les Maisons de Vintimille & de Mailly, sont trop connuës pour qu'il soit besoin d'en parler ici.

Le 7. Octobre, les Cérémonies du Baptême furent supléées à Marie Flore Aglaë, née le 25 Janvier 1726. fille de Jean-Baptiste *de Fresnoy Marquis de Fresnoy*, Baron de Bresquen, Vicomte & Pair de Berck, Seigneur de Memen, Arcuy, &c. & de Dame Marie Anne des Chiens de la Neuville, ses pere & mere, mariés en 1725. Elle eut pour Parain & Maraine Marie de Fresnoy, Marquis de Fresnoy, Baron de Tournancil, &c. Cousin germain de son pere, & Dame Marie des Chiens de la Neuville, sœur de sa mere, femme de Louis Marie de Sainte Maure, Baron de Chaux, Marquis d'Archiac, premier Ecuïer Commandant la grande Ecurie du Roy, Brigadier de ses Armées, & Mestre de Camp du Régiment Roïal Etranger.

Nous avons raporté dans le Mercure du mois de Septembre, 1er vol. p. 2088. la mort du Vicomte de Melun; nous avons reçû depuis la Description Historique de sa Pompe funebre, faite à Abbeville, où il est decedé. Elle nous a parû cu-

Digitized by Google

rieuse & bien circonſtanciée, c'eſt pourquoi nous la donnons ici telle qu'elle nous a été envoyée.

DESCRIPTION HISTORIQUE de la Pompe funebre de Monſeigneur Gabriel, Comte, & Vicomte de Melun, Prince d'Epinoy, Pair de Dompuart, Seigneur de Tours, Helancourt, Connétable héréditaire de Flandres, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, & Commandant pour Sa Majeſté en la Ville d'Abbeville, où il eſt décedé.

M. de Melun eſt mort le 21. Août 1739. à 4. heures 27. minutes du matin, en préſence du R. Pere Picard, Correcteur des Minimes d'Abbeville, ſon Confeſſeur, de M. de Canto, l'un de ſes Aydes de Camp, de M. Gilbert, Avocat au Parlement, du ſieur Pottevin, Valet de chambre, & de Dubourg, des Mainis & le Jeune, Laquais.

Après avoir changé de linge le défunt, il a été laiſſé dans ſon lit, à côté duquel ſont reſtés deux Peres Minimes juſqu'au Samedy 22. à midy qu'il a été enſeveli, & mis dans un Cercüeil de plomb, couvert d'un de bois.

Il a été enſuite expoſé dans une grande Salle, tenduë de noir, garnie des Ecuſſons aux Armes de ſa Maiſon.

Le Lit de Parade où il étoit, étoit élevé de 4. pieds, entouré d'un nombreux luminaire; ſur le bout du Cercüeil, à la tête étoit placée la Couronne de Prince, couverte d'un crêpe, à l'autre bout étoient l'Epée de Combat, la Cuiraſſe, la Croix de S. Loüis, ſur des Carreaux couverts de crêpes,

Digitized by Google

Crêpes. A côté étoit la grande Banniere des Armes de Melun, brodée d'Or, avec tous les Attributs & Ornemens Militaires, d'où il pendoit un Crêpe.

Les Gardes des Chasses & des Bois des Terres de Bailleul, Pairie de Dompuart, Hellancourt, Janaille, & Tours, étant arrivés dès le 21. au soir, à 4. heures après midy, ayant à leur tête le sieur Gaffé, leur Commandant, en grand deüil; ces Gardes en livrée, la bandouilliere sur l'habit, chapeau uni, des crêpes, des bas & boucles noires, prirent possession des portes, tant d'entrée de l'Hôtel de Melun, que de l'Apartement où étoit le Corps, & les ont gardées jusqu'au Dimanche 23. au matin, que la Maréchaussée de Picardie, à la tête de laquelle étoit M. de Monetry, est venu prendre possession de la porte d'entrée de l'Hôtel, & du bas de l'escalier, les Gardes de Melun ne faisant plus sentinelle qu'à la porte du haut de l'escalier, & à celles des Sales de deüil.

Le même jour 23. Mrs du Chapitre de l'Insigne Eglise Royale & Collégiale de S. Valfrau, le Chapitre de Mrs les anciens Bénédictins de S. Pierre, les Peres Minimes & les Jacobins sont venus jetter de l'Eau benite & chanter le *Libera*.

Le Lundi 24, les Cordeliers, les Capucins, & le Clergé Séculier de la Ville, sont venus faire la même céremonie.

Le Corps de Ville, à la tête de laquelle étoit M. le Febvre des Amoulrettes, Major, qui commande & donne l'Ordre en l'absence du Commandant, l'Election, les Eaux & Forêts, & le Corps Consulaire sont venus le même jour jetter de l'Eau benite.

Le Mardi 25. à 11. heures du matin, le Présidial a fait pareille céremonie. Le Clergé & ces Corps ont été reçûs par les deux premiers Officiers de la

Digitized by Google

Maiſon, en longs Manteaux de deüil, & conduits au Catafalque, d'où ils ont été reconduits juſqu'à la porte d'entrée

Au bas du grand eſcalier étoient les Valets de chambre & Livrées en deüil.

La Maréchauſſée & les Gardes de Melun étoient en haye & ſous les armes, à l'entrée & à la ſortie de tous les Corps.

Ledit jour 25. à 3. heures après midy ſont arrivés les Gardes du Gouvernement de Picardie & d'Artois, ayant à leur tête M. de Vaicourt, leur Commandant, qui ont pris place à droite dans la grande Cour de l'Hôtel, vis-à vis les Gardes de Melun.

A 4. heures après midy eſt arrivée la Jeuneſſe Militaire de la Ville, Tambour battant, les Drapeaux deployés, ayant leurs Capitaines, Lieutenans, Soû-Lieutenans & Enſeignes, en Hauſſe-Cols. Ils ſe ſont mis en double haye des deux côtés de la Cour, les Gardes du Gouvernement de Picardie, d'Artois, & de Melun, s'étant rangés en face de l'Hôtel, ceux du Gouvernement à droite.

A 4. heures un quart, ſont arrivées les Compagnies du Préſidial, de l'Hôtel de Ville, de l'Election, des Conſuls, &c.

Entre quatre heures & demie & cinq heures, eſt arrivé le Clergé Seculier & Regulier de la Ville, avec chacun leur Haute-Croix & leurs Officiers.

A cinq heures, la Baniere des Armes de Melun a été levée par les Officiers à Hauſſe-Cols, & remiſe par M. Gilbert à M. Glachant, ſecond Capitaine Commandant la Jeuneſſe Militaire, qui l'ayant deſcenduë dans la Cour, l'a tenuë entre les Drapeaux.

Enſuite la Couronne a été levée par M. de Canto, l'Epée de Bataille par M. Gilbert, la Cuiraſſe & la Croix

Digitized by Google

Croix de S. Loüis par Mrs Helun & d'Allon, Officiers.

Le Corps de M. de Melun a été descendu tout de suite, & l'on est parti pour la Paroisse de S. Gilles, dans l'Ordre suivant.

Un Détachement de la Jeunesse, deux Capitaines à leurs têtes, les Tambours couverts d'Etoffe noire, des crêpes au chapeau.

Soixante Pauvres, vêtus de noir, un flambeau à la main, aux Ecussons de Melun.

La Confrairie de Charité, composée de Bourgeois, & ses Officiers; Les Capucins, Jacobins, Minimes & Cordeliers, le Clergé des 13. Paroisses de la Ville, celui de la Paroisse de S. Gilles; la Maréchaussée; les Domestiques de l'Ecurie, les Laquais, la Chambre.

Le Corps porté par 18. hommes, six à la fois, couverts de drap noir, avec des Ecussons devant & derriere, aux Armes de Melun.

Devant le Cercüeil, la Baniere de Melun portée par M. Glachant.

Les Drapeaux portés par les Enseignes au tour du Corps.

Les quatre coins du Drap mortuaire portés par Mrs les Comtes de Monchy, de Bours-Montmorency, d'Hivry de Fontaine, & des Essarts de Mignoux, en longs Manteaux, leurs Domestiques en deüil, derriere eux.

Immediatement derriere le Corps étoient portées la Couronne, l'Epée, la Cuirasse, & la Croix de S. Loüis, par ceux qui les avoient levées en longs Manteaux de deüil, dont la queuë étoit soutenuë par un Domestique.

Les Gardes de la Maison de Melun.

Ensuite marchoit le Chapitre de S. Valfran & celui de S. Pierre, un Chanoine à droite, un Be-

 nedictin

nedictin à gauche, un Benedictin à droite, un Chanoine à gauche, &c. chaque Chapitre precedé de ſes Huiſſiers & Haute-Croix.

Après ces Chapitres paroiſſoient les Gardes du Gouvernement de Picardie & d'Artois, leurs Officiers à la tête, precedant M. le Marquis de Vauchelle, Lieutenant de Roy de la Province, qui conduiſoit M. le Marquis de Monchy de Senarpont, Neveu à la mode de Bretagne du défunt, à cauſe de Mme ſon Epouſe.

Derriere eux étoient à droite M. le Comte de Senarpont, conduit par M. le Marquis de Chepy, Grand-Croix de S. Loüis. Enſuite les Gentilshommes alliés de la Maiſon de Melun, tous en longs Manteaux de deüil, & leurs Domeſtiques en noir.

Le Corps de la Compagnie du Préſidial, precedé de leurs Huiſſiers, ayant des crêpes.

Le Corps de Ville, M. le Major à la tête, precedé de leurs Maſſiers, & de 16. Gardes de Ville, en Caſaques & Pertuiſanes, avec des crêpes.

L'Election precedée de ſes Huiſſiers.

Le Corps de Mrs les Juges & Conſuls, leurs Huiſſiers en crêpes.

Un Détachement de Jeuneſſe Militaire, fermant la marche.

Le ſurplus de la Jeuneſſe Militaire, marchant en haye ſur les aîles, le bout du fuſil en bas, les Tambour battant convenablement à la céremonie.

En arrivant à l'Egliſe de S. Gilles, il y eut une décharge de canon des Remparts.

Les ſéances dans l'Egliſe, comme on les avoit priſes pendant la marche.

L'Office des Morts chanté & fini, on eſt ſorti de l'Egliſe dans le même ordre, & il y eut une autre décharge de canon.

On a transporté à pied le Corps à l'Egliſe des Dames

Digitized by Google

Dames Dominicaines, pour y être inhumé, cette Maison étant de la fondation de celle de Melun; en y arrivant il y eut une salve générale de Mousqueterie.

Après la réception du Corps, faite par le R. Pere du Puis, Jacobin, Directeur & Supérieur de la Maison, on a chanté un *Libera* & plusieurs Répons, pendant lesquels on a fait une seconde salve générale.

A la fin des Répons on a descendu le Corps, & il s'est fait sur la fosse une troisiéme salve générale. En défilant, les Drapeaux & Officiers saluerent.

A 11. heures du soir, on est sorti de l'Eglise, & on a reconduit le Deüil à la Maison Mortuaire, les Tambours battant aux champs, le Deüil étant accompagné par les deux Chapitres & les Compagnies de Magistrature.

Après les remerciemens à l'Assemblée, il y eut une salve générale dans la Cour de l'Hôtel, les Tambours roulant.

Le 26. il a été fait un Service solemnel à la Paroisse de S. Gilles, où tous ceux des deux Chapitres & Compagnies de Magistrature ont assisté, & étant venus prendre le Deüil à l'Hôtel de Melun, on est parti dans l'ordre suivant.

Un Détachement de Jeunesse, deux Officiers à la tête, avec leurs Tambours battant lugubrement.

Les 18. Porteurs du Corps, habillés comme la veille; la Maréchaussée; les Domestiques entre deux hayes des Gardes de Melun, Tambours couverts.

Les Pieces d'honneur, portées comme la veille.

Le Chapitre marchant *idem*.

La Baniere de la Maison de Melun, au milieu des Drapeaux, & précedée des quatre Officiers à hausse cols. Deux Tambours couverts de noir. Le

Deüil, précedé des Gardes du Gouvernement. Les Compagnies de Magistrature. Un Détachement de Jeunesse Militaire, fermant la marche.

Le surplus de la Jeunesse en haye, marchant des deux côtés.

Après le Service fini, le Deüil fut reconduit de même que la veille.

OBSERVATION.

La Baniere de Melun, qui devoit être enterrée avec M. de Melun, comme dernier mâle de cette illustre & grande Maison, ayant été demandée par les huit Compagnies de Jeunesse Militaire, elle leur a été accordée, mais chaque Compagnie se disputant à qui la garderoit, il est intervenu le 31. Août une Ordonnance de Mrs du Magistrat, sur l'avis de Mrs les Marquis de Vauchelle, Lieutenant de Roy de la Province, de Senarpont, Neveu à la mode de Bretagne du Defunt; de Chepi, Maréchal de Camp, & Grand-Croix de S. Louis, dont la teneur ensuit.

Nous soussignés, Executeurs Testamentaires de M. Gabriel Comte, & Vicomte de Melun, né Prince d'Epinoy, Connétable héréditaire de Flandres, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Commandant pour Sa Majesté en la Ville d'Abbeville; déclarons que M. Gabriel de Melun étant mort le dernier & seul mâle de sa Maison, l'on a exposé comme Piece d'honneur à son Lit de Parade, Inhumation et Service, la Baniere de la Maison aux Armes de Melun. Que la Jeunesse Militaire de la Ville d'Abbeville ayant pris les Armes pour rendre les derniers honneurs à cet illustre Défunt, cette Baniere auroit été levée par les Officiers à hausse-cols de cette Jeunesse Militaire, qui avoient à leur tête M. Glachant, Capitaine de la seconde

Digitized by Google

seconde Compagnie de la Ville, à qui elle a été remise par le Sr Gilbert, de notre part, lequel l'a portée à toutes les Cérémonies funebres, entourée par les Drapeaux des autres Compagnies qui étoient sous les Armes. Que M. de Melun étant le dernier mâle de sa Maison, l'une des plus illustres de France, tant par raport à son extraction, qu'aux fréquentes Alliances qu'elle a contractées avec la plûpart des Maisons Souveraines de l'Europe, & notamment avec celle de France, de l'Emperur, de Courtenay, de Loraine, de Luxembourg, de Champagne, de Foix, de Louvain, de Brabant, de Rohan, d'Hapsbourg, de Baviere, de Sarbruck, de Montmorency, de Bethune, d'Abbeville, & autres grandes Maisons. Il est d'usage d'enterres les Armoiries avec le dernier mâle; la Jeunesse Militaire de la Ville d'Abbeville, auroit desiré, par respect & par vénération pour le nom & la Personne de M. de Melun, d'avoir cette Baniere, sous laquelle depuis plus de neuf siécles, la plus haute Noblesse du Royaume & des Provinces de Flandres & d'Artois; a combattu pour le service de nos Rois & de l'Etat; elle leur a été accordée; mais la Compagnie du Quartier de S. Gilles, où est situé l'Hôtel de Melun, audit Abbeville, & dont M. de Melun a été Capitaine, étant garçon, prétend qu'elle doit leur rester; que d'une autre part, les autres Compagnies prétendant l'avoir chacune à leur tour, pour la porter dans les Cérémonies à la tête de leurs Troupes, ce que la Compagnie de S. Gilles refuse, & ce qui est prêt de causer une division, qui pourroit être dangereuse au Corps Militaire de la Ville, dont l'union est essentiellement utile au Roy, & au Corps Politique & Civil de ladite Ville. Nous soussignés esdits noms, estimons que ladite Baniere de la très-illustre Maison de Melun, sera remise par ledit Sr

Digitized by Google

Glachant, entre les mains du plus ancien Capitaine de la Jeunesse Militaire de la Ville d'Abbeville, pour être portée à perpétuité à la tête de toute la Jeunesse Militaire d'une Ville qui a toujours marqué tant de fidelité pour ſes Rois, & de vénération pour une Maiſon nourrie dans ſon ſein, & qui a produit des hommes, qui ont ſervi de modeles aux plus grands Capitaines. Fait à Abbeville le 29. Août 1739. *Signé*, Le Marquis de Vauchelle, Monchy, Senarpont, Grouche, de Chepy, &c.

Nous, Major et Echevins de la Ville d'Abbeville, après avoir entendu les Capitaines de Jeunesse de la Ville, ſur leurs conteſtations au ſujet de la remiſe faite au Sieur Glachant, l'un des Capitaines de Jeunesse, de la Baniere de la Maiſon aux Armes de Melun. Vû l'avis de Mrs les Executeurs Teſtamentaires de M. le Vicomte de Melun, ci-annexé; ordonnons que ladite Baniere ſera remiſe incessamment par ledit Sieur Glachant, entre les mains du Sieur du Ponchel, plus ancien Capitaine de Jeunesse, dont il ſera tenu de donner Acte de Récepiſſé en notre Greffe, pour, après lui, tant qu'il reſtera Capitaine, passer ſucceſſivement à perpétuité à celui qui deviendra plus ancien Capitaine de toutes les Compagnies de Jeunesse, qui s'en chargera comme deſſus, pour être ladite Baniere portée à l'avenir à la tête de toute la Jeunesse dans l'état où elle eſt actuellement, sans pouvoir être changée, diviſée ni apliquée à aucun autre usage. A laquelle fin ledit Sieur du Ponchel ſera tenu de ſe transporter avec ſa Compagnie ſous les Armes, chés ledit Sieur Glachant, pour y prendre ladite Baniere. Fait et arrêté en la Chambre du Conſeil de l'Hôtel de Ville d'Abbeville le 31. Août 1739. *Signé*, le Febvre des Amourettes, Major.

Délivré

Digitized by Google

Delivré et rendu conforme à son Original, déposé au Greffe de l'Hôtel commun de la Ville d'Abbeville, par moi, Greffier en Chef dudit Hôtel commun soussigné. *Signé*, Boullon.

****

Au très-Illustrissime & Reverendissime Abbé de Sainte Geneviéve.

VOus, dont si justement on vante la bonté,
La sagesse, la prévoyance,
L'esprit, le zele, et la prudence,
Agréez l'humble remontrance
D'un Enfant d'Apollon, plein de timidité,
Qui n'ose garder le silence
Dans une occasion où trop de négligence
Pourroit l'envoyer boire au Fleuve de Lethé.
Votre Portail fameux par son antiquité
Semble menacer ruine et me faire la morgue;
Et s'il venoit à tomber sur votre Orgue,
Décidez si Dornel seroit en sûreté.
Le reste de l'Eglise est de pareille datte;
Et je craindrois que le tout ne s'abatte.
Par sa trop grande vétusté.
Plus je le considere, et plus mon œil découvre
Qu'il paroît prêt à s'ébranler;
Et je frémis de peur de le voir s'écrouler;
Comme le Bâtiment de Saint Thomas du Louvre.

Si

Digitized by Google

S'il faut qu'il vienne à s'ébouler,
C'est fait de ma pauvre cervelle;
Comme un rien peut me la fêler,
Je tremble incessamment pour elle.
Mon fidele Zéphir pénetré de frayeur,
Trouvant en la soufflant l'Orgue desacordée,
Ne sçauroit s'ôter de l'idée
Que cela présage malheur.
Pour faire l'esprit fort, je dissipe sa crainte;
Je lui dis qu'il se livre à d'inutiles soins.
Mais, à vous l'avoüer sans feinte,
J'ai d'autant plus de peur que j'en témoigne moins.
A dire vrai, votre Organiste
Aime mieux être encor quarante ans Calotin,
Que d'être couché dans la Liste
De ceux qui de la mort grossissent le butin.
Le plus tard vaut le mieux, puisqu'il faut que l'on meure,
Et chacun voit évidemment
Qu'on est mort éternellement
Quand on l'est pour un seul quart d'heure.
Le funeste péril qui nous menace tous
Peut arriver à l'improviste;
On remplaceroit bien le craintif Organiste,
Mais où trouveroit-on un Abbé comme vous?
Agissez donc, Seigneur, pour dissiper ma crainte,
Tâchez pour vous, pour moi, pour le Public,
Pour la gloire de Dieu, pour la Patronne sainte,
Qu'on

Digitized by Google

Qu'on employe au plûtôt pierre, ciment, mastic.
A la raison mon Discours est conforme ;
Et quoi qu'en verbiage il paroisse fecond,
S'il est badin dans la forme,
Il est sensé pour le fond.
Ce consideré, qu'il vous plaise
Mettre ordre à pareil accident ;
Me trouvant à l'abri d'un danger évident,
Je toucherai l'Orgue plus à mon aise ;
Et votre zele ardent pour la Divinité,
Servira de modele à la Posterité.

Dornel.

ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE du Roy, du 18. May, dont la teneur suit.

Sa Majesté s'étant fait représenter l'Ordonnance qu'Elle a renduë le 6. Janvier 1719. pour préserver ses Etats de toute communication avec les Pays attaqués de maladies contagieuses, et jugeant nécessaire, par raport à la continuation et aux progrès desdites maladies, de prendre de nouvelles précautions, à l'exemple des Etats voisins, pour empêcher toutes Personnes et Marchandises suspectes, de s'introduire dans le Royaume, Sa Majesté a ordonné et ordonne ce qui suit.

Tout commerce avec la Hongrie, le Bannat de Temeswar, la Transilvanie, la Servie, la Moldavie,

Digitized by Google

vie, la Valachie, la Bosnie, l'Esclavonie, la Croatie & la Pologne, sera et demeurera, jusqu'à nouvel ordre, suspendu et interdit, et aucunes Personnes ni Marchandises venant desdits Pays, ne pourront être reçûes dans aucunes Villes & autres Lieux de la Domination de Sa Majesté, quand même elles seroient munies d'Attestations, de Passeports et de Billets de Santé, sous quelques prétextes et noms qu'elles y arrivent; à peine d'être procédé extraordinairement contre ceux qui s'y seroient furtivement introduits, et d'être les Marchandises confisquées.

Comme les Etats voisins tiennent pour suspects la basse Autriche, la Silesie, la Moravie, la Carinthie, la Carniole, le Frioul, Trieste, Fiume, les Personnes et Marchandises venant desdits Pays, ne pourront entrer ni passer dans aucun Lieu du Royaume, qu'en justifiant suffisamment par des Attestations, Passeports et Lettres de Santé authentiques, qu'avant leur départ ils ont séjourné trente jours dans un Lieu sain, non suspect, et exempt de toute contagion; dans lesquels Passeports, Attestations et Lettres de Santé, le signalement de ceux qui en seront Porteurs, y sera désigné, de maniere à faire connoître qu'ils auront été expediés pour eux.

Quant aux Personnes et Marchandises venant de Lieux sains et non suspects, au-delà du Rhin, et même de Suisse, de Savoye, de Piémont, et du Comté de Nice, les Personnes seront pareillement pourvûes de semblables Attestations et Passeports en forme authentique; faute de quels l'entrée du Royaume leur sera refusée: et à l'égard des Marchandises, elles seront accompagnées d'Attestations et Lettres de voiture, suffisantes, pour justifier qu'elles ont été recüeillies, travaillées, fabriquées,

Digitized by Google

quées, emballées et chargées dans des Lieux sains, et qu'elles n'ont passé par aucun Lieu suspect.

L'entrée du Royaume sera refusée, sans exception, à tous Deserteurs, Mendians, Vagabonds, et Gens sans aveu, soit qu'ils ayent des Passeports, ou non.

Veut au surplus Sa Majesté, que son Ordonnance du 6. Janvier 1739. soit executée selon sa forme et teneur, et que les précautions prescrites, tant par ladite Ordonnance, que par la présente, soient ponctuellement observées en Flandre, en Haynault, dans les Evêchés, sur la frontiere de Champagne, en Alsace, au Comté de Bourgogne, en Bresse, Bugey, Valromey, Pays de Gex, en Dauphiné et en Provence, &c.

ARREST du 23. Juin pour l'Ouverture de l'Annuel de l'année 1740. dont les Bureaux seront ouverts à commencer au premier Novembre 1739. jusqu'à la fin de ladite année.

AUTRE du 25. Août 1739. dont la teneur suit.

Sur ce qui a été representé au Roy, étant en son Conseil, par les sieurs Agens Généraux du Clergé de France, que plusieurs Diocèses du Royaume, & principalement ceux de Tours, Bourges, le Mans, Limoges, Poitiers, Saintes, Orleans, Blois, Evreux, Bayeux, Coutances, Chartres, Sarlat, la Rochelle, Tarbes, Agen, Clermont, Angoulesme, Pamiers, Mende & Viviers, ont beaucoup souffert par la disette & la cherté du bled: Que la plus grande partie des Curés de ces Diocèses se sont épuisés pour soulager les Pauvres de leurs Paroisses, les uns ayant donné tout ce qu'ils avoient, les autres ayant même fait des emprunts; de maniere que ces Curés se trouvent hors d'état

Digitized by Google

de satisfaire au payement du don gratuit, & des autres impositions du Clergé, de la présente année. Que dans ces circonstances, lesdits sieurs Agens généraux suplioient très-humblement Sa Majesté, ayant égard au zele desdits sieurs Curés, & à l'impuissance où leurs charités les ont réduits; de payer leurs décimes & don gratuit, qu'il lui plût leur accorder quelques secours. Et Sa Majesté voulant donner dans toutes les occasions des marques de sa protection au Clergé de France, & particulierement de la satisfaction qu'Elle a du zele que les Curés desdits Diocèses ont fait paroître pour le soulagement des Pauvres de leurs Paroisses, à l'occasion de la disette des grains: Oüi le Rapport du sieur Orry Conseiller d'Etat, & ordinaire au Conseil Roïal, Controlleur Général des Finances, le Roy étant en son Conseil, a accordé & accorde aux Curés des Diocèses de Tours, Bourges, le Mans, Limoges, Poitiers, Saintes, Orleans, Blois, Evreux, Bayeux, Coutances, Chartres, Sarlat, la Rochelle, Tarbes, Agen, Clermont, Angoulesme, Pamiers, Mende & Viviers, la somme de cent mille livres de gratification, à prendre sur le dernier terme du don gratuit de deux millions de l'année 1735. de laquelle somme de cent mille livres il sera expedié une Ordonnance, à la décharge du sieur de Senozan, Intendant Général du Clergé de France, qui remettra ladite somme entre les mains des Syndics des Diocèses ci-dessus nommés, sur leurs simples quittances, conformément à l'état de distribution qui en sera arrêté par ledit sieur Orry, & qui demeurera annexé à la minute du présent Arrêt: pour être ladite somme distribuée aux Curés, par les ordres des sieurs Archevêques & Evêques, & des Députés des Chambres Ecclésiastiques desdits Diocèses,

Digitized by Google

cèſes, ſuivant la connoiſſance & à proportion des ſervices & du zéle que chaque Curé a marqué pour le ſoulagement des Pauvres, &c.

ORDONNANCE du Roy de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, du 17. Septembre, concernant les fonctions de la Maréchauſſée de France, dans les Etats de Loraine & Barrois, par laquelle S. M. permet à tous Officiers & Archers de la Maréchauſſée de France, d'entrer en armes, ou autrement, dans toutes les Villes, Places & autres Lieux de ſeſdits Etats, ſoit qu'ils ſoient en troupe ou ſéparés; d'y arrêter les accuſés, les conſtituer priſonniers, & dreſſer des Procès verbaux de capture. Ordonne aux Prevôts, Lieutenans, & tous autres Officiers & Archers de la Maréchauſſée de ſeſdits Etats, de les reconnoître, aider, aſſiſter, & concourir avec eux en tout ce qui ſera du bien du ſervice réciproque des deux Etats. Mande & ordonne Sa Majeſté à M. le Chancelier, Commiſſaire départi pour l'exeution de ſes ordres dans ſes Etats de Loraine & Barrois, de faire obſerver la preſente Ordonnance, &c.

ARREST du 22. Septembre 1739. par lequel le Roy ordonne que les Proprietaires des rentes, interêts ou augmentations de gages au denier cinquante, aſſignées ſur les Tailles ou autres fonds, & employées dans ſes differens Etats; qui voudront s'intereſſer à la Loterie établie par Edit du mois d'Août dernier, y ſeront admis concurremment avec les Proprietaires des rentes au denier quarante, aſſignées ſur les Aydes & Gabelles, en conſentant la réduction aux deux cinquiémes des capitaux deſdites rentes, interêts ou augmentations de gages au denier cinquante, dont ils ſont Proprietaires, &c.

AUTRE

Digitized by Google

AUTRE du 11. Octobre, qui ordonne que les parties de rentes, gages & augmentations de gages au denier cinquante, non attachées aux corps des offices, & dont la création est antérieure à l'année 1688. seront reçûës à la Loterie Roïale créée par Edit du mois d'Août dernier, sur le pied des quatre cinquiémes du capital.

AUTRE du 19, qui ordonne que les Rentes sur les Aydes & Gabelles, sur les Tailles & autres effets reçûs à la Loterie Roïale, seront payées, dès-à-présent, des six derniers mois de la présente année, en raportant par les Rentiers, aux payeurs, les quittances de remboursement des capitaux desdites Rentes.

ORDONNANCE DU ROY du 20, par laquelle Sa Majesté permet à tous Officiers & Archers de la Marechaussée de Loraine & Barrois, d'entrer, même en armes, en troupe ou séparément, dans toutes les Places, Villes, & autres lieux de la Domination de Sa Majesté; d'y poursuivre & arrêter tous Criminels, accusés de crimes ou délits commis dans les Etats de Lorraine, les constituer Prisonniers, & dresser les procez-verbaux de capture: à condition toutesfois de présenter aux Gouverneurs ou Commandans desdites Places, ou aux Juges des autres lieux, les decrets dont ils seront chargés. Ordonne Sa Majesté aux Prévôts, Lieutenans, et tous autres Officiers et Archers de la Marechaussé du Royaume, de les reconnoitre, aider, assister et concourir avec eux à tout ce qui sera du bien du service réciproque des deux Etats: et à tous Géoliers et Gardes des Prisons Royales ou autres, d'y recevoir et garder sûrement ceux qui y seront par eux conduits, &c.

ARRESt

ARREST du 25, qui ordonne que les Quitances de rembourſement de rentes, paſſées en exécution de l'Edit du mois de Décembre 1737, portant établiſſement d'une Loterie Royale, ſeront reçûës à la nouvelle Loterie établie par Edit du mois d'Août dernier; et que les arrerages deſdites rentes ne ceſſeront qu'à commencer du premier Janvier 1740.

Le Sr *Priou*, Maître de Danſe, annonça au Public en May 1733. un petit *Soliaire*, fort bien imaginé, qu'il a rendu plus utile, pour accoûtumer les jeunes gens à ſe tenir avec grace & à corriger la mauvaiſe habitude qu'ils contractent ordinairement de pancher la tête ſur l'eſtomach; comme il s'en eſt répandu dans le public de très-mal imités, il croit devoir avertir qu'on ne trouve que chés lui ces Machines bien conditionnées, qui produiſent de très-bons effets à tous ceux qui s'en ſervent; loin que cette Machine ſoit incommode, on s'en ſert au contraire comme d'un ajuſtement agréable à la vûë.

Le Sr *Priou* demeure ruë de la Verrerie, au coin de celle de la Potterie, à la Couronne d'or.

Nous donnerons deux Volumes le mois prochain, pour employer les Piéces qui n'ont pû trouver place dans le courant de l'année.

Digitized by Google

APROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France du mois de Novembre*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Décembre 1739.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Epitre à M. le Comte de Montmorency, &c. 2529
Lettre de M. Lebeuf, sur une singularité de l'Office de S. Nicolas, &c. 2533
Les Agrémens de Rieux, &c. 2540
L'Hymen Celtique, &c. 2543
Le Plaisir trompeur, *Fable*, &c. 2557
Lettre sur quelques Poësies Françoises, &c 2560
L'Amour jaloux, *Cantatille*, &c. 2572
Lettre au sujet d'une nouvelle Experience faite sur les Mines, &c. 2574
Epitre à Mlle de la C . . . 2576
Lettre de l'Abbé le Couturier, au R. P. Castel, J. au sujet d'un sentiment de S. Evremond, sur la cause de la douleur, 2580
Sur le départ de M. Lercari, Sonnet Italien, 2590
Eclaircissemens sur le Mont Valerien, 2591
Trait Historique, Philopoemen, *Tourne-broche*, 2596
Dissertation sur l'Exposition des Pseaumes attribués à Gaultier, Evêque de Maguelonne, 2597
Stances à Mll * * * 2610

Digitized by Google

Réponse à une Question de Droit, 2611
Epitre sur les peines inséparables de chaque état, &c. 2613
Refléxions. 2618
Enigme, Logogryphes, &c. 2627
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS, &c. 2630
Histoire suive des Voyages de J. Ch. 2631
Discours prononcés au Parlement de Provence, &c. 2633
Relation de la Mission de Grenoble, &c. 2653
Traité de la Dévotion au S. Esprit, 2657
Dissertation ou Traité sur plusieurs Matieres féodales, &c. 2660
La Henriade, traduite en Italien, 2665
Le Je ne sçais quoi de vingt minutes, & Fable, le Rossignol, 2666
Prix de l'Académie des Belles Lettres, 2669
Rentrée des Académies, 2670
Estampes nouvelles, 2671
Chanson & Vaudeville notés, 2674
Spectacles, Momus Amoureux, &c. 2676
Nouvel Arlequin au Théatre Italien, 2679
Nouvelles Etrangeres. Lettre sur les Affaires de Perse, 2682
Russie, Pologne et Allemagne, 2685
Italie, Isle de Corse & Naples, 2691
Espagne et Angleterre, 2693
Arrivée de MADAME à Madrid, Céremonies & Fêtes, &c. 2694
Grande Bretagne, Hollande & Pays Bas, 2698
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 2702
Acquisition faite par le Roy, du Château de Choisi, &c. 2705
Lettre écrite de Blois, sur le Passage de MADAME, 2708
Benefices donnés par le Roy, 2710

Digitized by Google

Morts, Mariage & Baptême, 2711
Pompe funebre du Comte de Melun, &c. 2722
Vers à M. l'Abbé de sainte Geneviéve, 2738
Arrêts notables, 2743

On s'eſt trompé, quand on a dit dans le ſecond volume de Septembre, pag. 2273. en parlant de la conſtruction du Pont Royal, dont les desseins ſont du Frere *Romain* Dominiquain, que ce celebre Architecte étoit de Liege, et qu'il étoit mort depuis dix ou douze ans. Nous rectifions ici cette erreur, en aprenant que ce Religieux étoit de Gand, et qu'il eſt mort à Paris dans la Maiſon du grand Noviciat du Fauxbourg Saint Germain le 7. Janvier 1735. âgé de 89. ans. On peut voir l'éloge que nous en avons fait dans le Mercure de Février 1735. pag. 227.

Errata d'Octobre.

PAge 2333. ligne 4. *Bikage*, lisez, *Bibace.*

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 2544. ligne 19. cette Province, *lisez* Provence.
P. 2593. l. 13. à passé, *l.* passa.

La Chanson notée doit regarder la page 2674

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
DECEMBRE. 1739.
PREMIER VOLUME.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIX.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale eſt à Monſieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui ſouhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adreſſes à M. Moreau, qui aura ſoin de faire leurs Paquets ſans perte de temps, & de les faire porter ſur l'heure à la Poſte, ou aux Meſſageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
DECEMBRE. 1739.

PIE'CES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

ODE SACRE'E,

Tirée du Pseaume CXXIX.

De l'excès affreux de misere,
Que j'ai trop mérité par l'oubli de ta Loi,
J'ose élever, Seigneur, mes soupirs jusqu'à toi;
Prête l'oreille à ma priere,
Fais reluire ta grace, & calme mon effroi.

Digitized by Google

Si dans ce jour, où ta vengeance
Fera taire, grand Dieu, la voix de ta bonté,
Tu nous juges au poids de ta sévérité;
Ah! sans trembler, de ta présence,
Qui pourra soutenir le regard irrité?

✻

Je vois déja la foudre prête
A fraper ces pécheurs, dont les cœurs abrutis
Au pied de tes Autels porterent leurs mépris;
Non, il n'est plus rien qui l'arrête.
Tu parles; l'Enfer s'ouvre; ils y sont engloutis.

✻

Que ne dois-je donc point attendre?
Infidele à tes Loix, lâche, voluptueux,
J'ai tout sacrifié pour d'impudiques feux;
Mes mains n'ont point craint de répandre
Le sang d'un Sujet brave, illustre & vertueux.

✻

Mais de ta clémence suprême
Ai-je donc, en tombant, perdu le souvenir?
Ai-je oublié, mon Dieu, que lent à nous punir,
Ta grace étant toujours la même,
Au milieu de nos maux cherche à nous prévenir?

✻

Non, Seigneur tes bontés, antiques,

Qu'en

Digitized by Google

Qu'en ces temps plus heureux, où j'aimois la vertu,
J'aprenois à ton Peuple, à m'entendre assidu,
L'objet de nos sacrés Gantiques,
N'ont point abandonné mon esprit abatu.

✠

Mon ame, sois donc plus tranquille;
Bien loin de murmurer des maux versés sur moi,
Vois-y plutôt un Dieu qui songe encor à toi.
Bannis une crainte stérile;
Qu'un espoir saint ranime & soutienne ta foi.

✠

Ce n'est point du sang qu'il demande;
N'offre plus à ses yeux & la nuit & le jour
Des Taureaux par tes mains immolés tour à tour;
Rapelle ton Dieu par l'offrande
D'un cœur sacrifié sur l'Autel de l'amour.

✠

Il m'éxauce; son bras propice
Se hâte de combler les abîmes certains,
Que creusoient sous mes pas mes criminelles mains.
Sçachez-le, pecheurs, sa justice
Ne frape qu'à regret les coupables Humains.

✠

Vous donc, que le Monde empoisonne,
Insensés, des carreaux prêts à fondre sur vous

Digitized by Google

Songez par un retour à prévenir les coups ;
C'est au repentir qu'il pardonne ;
Le changement des mœurs désarme son courroux.

J. Javary.

MÉMOIRE HISTORIQUE, concernant le Haut & Souverain Empire de Galilée, établi en la Chambre des Comptes de Paris.

L'Histoire abregée de la Bazoche du Parlement de Paris, insérée dans le Mercure du mois de Juin 1738. tome second, page 1437. & suiv. finit par une Remarque, qui aprend que les Clercs de Procureurs de la Chambre des Comptes de Paris, forment une Communauté particuliere, à laquelle on a donné le Titre d'*Empire de Galilée*; cette Remarque a excité la curiosité de plusieurs personnes au sujet de cet Empire de Galilée, qui est bien moins connu que la Bazoche, parce que les Titres en ont été dispersés par la négligence de quelques Officiciers qui en étoient chargés, & que plusieurs des Titres de la Chambre des Comptes, où l'on auroit pû trouver des éclaircissemens, ont péri lors de l'incendie du 28. Octobre 1738. cependant

Digitized by Google

dant pour satisfaire le Public, voici tout ce qu'on a pû recueillir sur ce sujet. Nous le devons aux Recherches d'une Personne de mérite & plus capable qu'un autre de s'en bien acquiter.

La Chambre des Comptes de Paris est l'une des premieres Cours Supérieures séantes en cette Ville, & la premiere & la plus ancienne des neuf Chambres des Comptes qu'il y a dans le Royaume. Elle fut d'abord établie par S. Louis, & rétablie par Philipe le Bel, à peu près dans le même temps qu'il rendit le Parlement sédentaire à Paris, c'est-à-dire vers l'an 1302.

Il est probable que les Procureurs de la Chambre des Comptes furent aussi établis dans le même temps. On voit en effet dans un Arrêt de la même Chambre, donné sous le Scel du Roy le 22. Juillet 1344. que l'Evêque de Châlons avoit un Procureur qui avoit défendu pour lui. *Mem. B. fol.* 182.

Au premier Journal I. commençant en 1384. on voit qu'il y avoit plusieurs Procureurs en la Chambre. *fol.* 4. 22. 23. 32. *& autres.*

Jusques-là il y avoit eû des Procureurs au Parlement, & d'autres particuliers qui venoient occuper en la Chambre, sans y être immatriculés; mais suivant le 3. *Journal* 2. *coté fol.* 9. *du* 12. *Novembre* 1460. il fut reglé que personne ne pourroit postuler en la

Digitized by Google

Chambre, qu'il n'eût été reçû au Bureau & n'eût prêté serment.

Il y eut neanmoins encore depuis, quelques Procureurs au Parlement qui occuperent en la Chambre, dans differentes occasions, tant que les Offices de Procureurs au Parlement & de Procureurs de la Chambre ne furent pas distincts & séparés, comme ils le sont aujourd'hui.

On voit dans les Registres de la Chambre, qu'en 1542. il n'y avoit encore que 20. Procureurs; ils sont actuellement au nombre de 30.

Ils furent érigés en titre d'Office par Edit de Charles IX. du mois de Juillet 1572. qui créa des Procureurs en Titre d'Office dans chaque Siége, & nommément pour la Chambre des Comptes.

Ces Procureurs ne pouvant expédier seuls & par eux-mêmes toutes les affaires dont ils étoient chargés, prirent chés eux, comme les Procureurs des autres Tribunaux, de jeunes Gens pour leur servir d'aides, auxquels on donna le nom de *Clercs*, parce qu'anciennement les Ecclesiastiques, que l'on nommoit aussi Clercs, étoient presque les seuls qui sçûssent écrire, & que les Praticiens s'en servoient pour faire écrire leurs Actes.

On ne sçait pas au juste le temps auquel les Procureurs commencerent à avoir des Clercs;

Digitized by Google

Clercs ; on trouve seulement qu'ils en avoient déja en 1454. ce qui est prouvé par une Ordonnance de cette année, raportée au *Mem. L. fol. 90. verso*, qui porte que les Comptables feront ou feront faire par leurs Procureurs *ou Clercs*, leurs Comptes de bon & suffisant volume.

Ces Clercs tenant entre eux des Assemblées & des Conférences concernant leur Discipline, formerent insensiblement une Communauté, qui fut ensuite autorisée par divers Reglemens de la Chambre des Comptes, & maintenuë dans l'exercice d'une Jurisdiction en dernier Ressort sur ses Membres & Supots.

Le Titre de *Haut & Souverain Empire*, donné à cette Communauté, quelque fastueux qu'il paroisse d'abord, n'a rien que de juste & de naturel, car il ne faut pas s'imaginer que par cet Empire on ait jamais entendu un Etat gouverné par une Puissance Souveraine, mais seulement une Jurisdiction en dernier ressort.

En effet ce terme *Empire* vient du Latin *Imperium*, qui se prenoit quelquefois pour Jurisdiction ; les Romains exprimoient le pouvoir d'exercer toute justice par ces mots, *Merum & mixtum Imperium*, dont quelques Praticiens se sont aussi servis depuis pour exprimer le droit de Haute, Moyenne & Basse

Digitized by Google

Justice, d'où quelques-uns ont dit en François corrompu, tiré du Latin, *Mere & Mixte Impere*, pour dire haute, moyenne & basse Justice.

On ne doit pas être étonné si le Chef de la Communauté des Clercs des Procureurs de la Chambre des Comptes prit le Titre d'*Empereur*, puisque ce Titre ne signifioit au fond autre chose que Chef de la Jurisdiction des Clercs.

D'ailleurs il y avoit alors dans le Royaume plusieurs Particuliers qui se faisoient apeller Rois des Communautés dont ils étoient les Chefs, comme le Roy *des Merciers*, le Roy *des Ribauds*, le Roy *des Violons*, ou Joüeurs d'Instrumens, les Rois *de l'Arbaleste* & *de l'Arquebuse*, le Roy *de la Bazoche*.

L'émulation qui se mit bientôt entre les Clercs des Procureurs de la Chambre des Comptes & ceux des Procureurs au Parlement, fit, sans doute, que les premiers ne voulant pas paroître inférieurs aux Clercs des Procureurs au Parlement, qui avoient donné à leur Communauté le Titre de Royaume, & à leur Chef le Titre de Roy, nommerent leur Communauté le Haut & Souverain Empire, & leur Chef Empereur.

Pour ce qui est du nom de *Galilée*, donné à cet Empire, en voici l'origine. Il y avoit anciennement deux petites Provinces nommées

Digitized by Google

mées toutes deux *Galilée* *. Elles faisoient partie, avec la Judée, la Samarie, &c. de la Palestine, que Amm. Marcellin nomme *Ultima Syriarum*, parce qu'en effet toutes ces Régions sont comprises dans la vaste Province de Syrie, & que la Palestine est la derniere Partie de la Syrie, par raport à l'Egypte, &c.

La Communauté des Clercs des Procureurs de la Chambre des Comptes ne paroît d'abord avoir aucun raport avec ces deux Galilées; il y a cependant quelque chose qui les raproche.

Ceux qui ont écrit des Antiquités de Paris, disent qu'anciennement il y avoit beaucoup de Juifs qui s'étoient établis dans cette Ville, & qu'ils étoient rassemblés dans certaines ruës, où ils faisoient commerce de diverses Marchandises. C'est de-là que la ruë des Juifs, celle de la vieille Juifverie & plusieurs autres, ont pris leur nom, comme les Historiens l'ont remarqué.

Les Juifs occupoient, sans doute, aussi la petite ruë de Galilée, qui conduit de la Cour du Palais à l'Hôtel du Bailliage, où demeure à présent M. le Premier Président, & il est évident que cette petite ruë fut ainsi nommée, à cause qu'elle étoit occu-

* *Aujourd'hui il n'y a plus qu'une Region nommée Galilée, dont Nazareth est la Métropole.*

Digitized by Google

pée par des Juifs, peut-être même particulierement par des Juifs Galiléens.

Ce que l'on observe ici à ce jujet, est d'autant mieux fondé, que l'Enclos du Palais, dans lequel est cette petite ruë, étoit un Lieu d'azile, où les Juifs obtinrent, aparemment du Bailly du Palais, ou pour mieux dire du Concierge (car c'est ainsi qu'on l'apelloit alors) qu'ils en obtinrent, dit-on, le terrain de la ruë de Galilée pour s'y établir.

Sauval, *Tom. I. de ses Antiq. p.* 45. raporte que les Juifs avoient une petite Isle située à la pointe de l'Isle du Palais, que l'on apelloit l'Isle aux Juifs; cette petite Isle, qui n'étoit proprement qu'un attérissement contenant environ un demi quartier de terre, étoit la même qui fut dans la suite nommée l'Isle aux Treilles, parce qu'on y planta de la Vigne. Elle fut aussi nommée l'Isle de Bussy, à cause du Moulin de Bussy, qui étoit auprès; elle étoit séparée de la grande Isle par un petit bras de la Riviere; mais sous Henry III. l'an 1578. lorsque ce Prince fit commencer le Pont-Neuf, ce petit bras de Riviere fut comblé, & la petite Isle jointe à la grande, au moyen de quoi elle fait aujourd'hui une partie du terrain de la Place Dauphine, ainsi que le remarque M. de la Mare, *Traité de la Police Tom. I. Liv.* 1. *Tit.* 6. *p.* 82.

Ce que ces Historiens raportent concernant

Digitized by Google

nant cette Isle, confirme ce que l'on vient de dire sur l'origine du nom de la ruë de Galilée, & justifie que ce Quartier étoit habité par des Juifs ; & quand même ils n'auroient pas habité la ruë de Galilée, elle auroit toujours pû prendre ce nom, de ce qu'elle conduisoit à l'Isle des Juifs.

Pour revenir à l'Empire des Clercs des Procureurs de la Chambre des Comptes il n'est pas douteux qu'il fut surnommé de Galilée, parce que les Officiers de cet Empire tenoient leur Assemblée dans une Chambre qui donnoit sur la ruë de Galilée ; mais comme le dernier incendie de la Chambre des Comptes a obligé de démolir tout ce qui restoit des anciens bâtimens, & qu'on donne une autre disposition à ceux qu'on construit actuellement dans la même place, on ne sçait pas encore dans quelle partie de ces nouveaux Bâtimens, l'Empire de Galilée tiendra ses Assemblées. On s'assemble actuellement aux grands Augustins, où la Chambre des Comptes tient ses Séances par *interim*. Mais l'année prochaine 1740. la Chambre & tous ses Officiers, doivent reprendre leurs Séances ordinaires dans les nouveaux Bâtimens du Palais, auxquels on travaille.

Les Privileges accordés à l'Empire de Galilée ne cédoient en rien à ceux de la Bazoche,

Digitized by Google

che, le temps & les usages differens en ont aboli la plus grande partie; on ne pourroit même en donner des preuves par écrit, les Titres ayant été perdus par la négligence de ceux qui étoient préposés pour en avoir soin.

On trouve néanmoins encore la preuve que le Chef de cette Communauté de Clercs portoit anciennement le Titre d'Empereur de Galilée.

On voit dans les Registres de la Chambre des Comptes, que le 5. Février 1500. elle fit emprisonner un Clerc, Empereur de Galilée, pour n'avoir pas voulu rendre le Manteau d'un autre Clerc auquel il l'avoit fait ôter. 5. *Journ. Q. Regist.* 2. *Part. fol.* 37.

Ce Chef prenoit encore le Titre d'Empereur en 1536. suivant le *Journal* 2. *B. fol.* 62. où il est dit que le 20. Décembre 1536. sur la Requête de l'Empereur & Officiers de l'Empire de Galilée, la Chambre leur défendit de faire les cérémonies accoûtumées à l'occasion des Gâteaux des Rois.

Henry III. voyant que plusieurs Chefs usurpoient le Titre de Roy, & en abusoient jusqu'au point que quelques-uns marchoient dans Paris avec des Gardes, entre autres le Roy de la Bazoche, défendit qu'aucun de ses Sujets prît dorénavant le Titre de Roy. Comme ce fut depuis cette défense qu'il n'y eut plus de Roy de la Bazoche, & que le Chancelier

Digitized by Google

Chancelier en devint le premier Officier, il est probable que depuis la même défense, il n'y eut plus aussi d'Empereur de Galilée.

La Communauté des Clercs des Procureurs de la Chambre des Comptes, n'a pas laissé de conserver toujours le Titre d'Empire de Galilée, comme celle de la Bazoche, a conservé celui de Royaume, quoiqu'il n'y ait plus de Roy de ce nom-là.

L'Empire de Galilée a depuis long-temps toujours eû pour Chef Protecteur & Conservateur né de l'Empire, le Doyen des Conseillers Maîtres des Comptes; c'est à présent M. Levesque, Doyen des Maîtres des Comptes, qui est Protecteur de l'Empire.

M. le Procureur Géneral de la Chambre des Comptes a soin de faire observer les Statuts & Reglemens de l'Empire, de concert avec le Protecteur.

La Chambre des Comptes a fait en divers temps plusieurs Reglemens concernant l'Empire de Galilée, & notamment au sujet des Gâteaux que les Clercs faisoient faire le jour des Rois.

Le 22. Décembre 1525. sur la requête des Trésoriers Clercs de l'Empire, afin d'avoir des fonds pour leurs Gâteaux des Rois, la Chambre leur défendit d'en faire pour cette année *ni autres joyeusetés accoûtumées*, à peine de privation de l'entrée, &c. *Journ. X. fol. 267. verso.*

Le

Digitized by Google

Le 8. Janvier 1529. la Chambre *fit taxe* à un Patissier & à un Peintre, pour ce qui leur étoit dû par un Trésorier de l'Empire. *Journ. A. fol.* 43.

Le 10. Novembre 1535. sur la requête des Supots de l'Empire de Galilée, la Chambre ordonna qu'il seroit écrit au dos d'icelle *nihil* par le Greffier, & qu'il leur sera fait défenses de faire les Gâteaux, selon la coûtume ancienne, pour la solemnité du jour des Rois. *Journ.* 2. *A. fol.* 209.

Le 20. Décembre 1536. la Chambre, sur la requête de l'Empereur & autres Officiers de l'Empire de Galilée, en ôtant & en abolissant l'ancienne coûtume, leur défendit de faire les Gâteaux des Rois & d'aller dans les maisons des Officiers de la Chambre, ni autour de la Cour du Roy, distribuer les Gâteaux, ni donner des aubades, à peine de privation de l'entrée de la Chambre pour toujours & de l'amende. *Journ.* 2. *B. fol.* 62.

Le 11. Décembre 1538. la Chambre permit aux Officiers de l'Empire de faire les Gâteaux des Rois, & d'en solemniser la Fête *modestement*, comme il leur avoit été autrefois permis d'ancienneté. *Journ.* 2. *C. fol.* 106.

Le 27. Novembre 1542. la Chambre fit encore défenses de faire les Gâteaux & solemnités, & ordonna néanmoins que sur les deniers, qui avoient coûtume d'être pris pour

cet

Digitized by Google

cet effet sur la recette des menuës nécessités, il seroit pris 50. livres pour mettre dans la Boëte des Aumônes, pour faire prier Dieu pour le Roy; ce qui fut ainsi ordonné nonobstant les remontrances & opositions sur ce faites par les Auditeurs. *Journ. 2. D. fol. 48. verso.*

Fol. 58. verso, ibid. est raportée une plainte du Procureur Géneral, portant que les Clercs avoient contrevenu; sur quoi la Chambre réïtera les mêmes défenses pour l'année suivante. *Fol. 138. verso.*

Les Protecteurs de l'Empire de Galilée ont aussi fait divers Reglemens concernant l'état & administration de l'Empire; les principaux Reglemens sont des années 1608. & 1615. confirmés par des Lettres du mois de Septembre 1676. & renouvellés par un autre Reglement en forme d'Edit du mois de Janvier 1705.

Ces sortes de Reglemens sont intitulés du nom & des qualités du Protecteur, qui commence par ce préambule de stile, *A tous présens & à venir, salut, &c.* Le dispositif porte, *A ces causes* .... nous avons par ces présentes, signées de notre main, dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, *voulons & nous plaît, &c.*

L'adresse du Reglement est conçuë en ces termes, *Si mandons* à nos amés & feaux Chancelier

celier & Officiers dudit Empire, que ces présens Articles de Reglement en forme d'Edit, ils fassent lire, publier & registrer, & le contenu en icelui faire garder & observer de point en point, sans y contrevenir; révoquons, cassons & annullons tous autres Reglemens où il se trouvera du contraire au présent, & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons signé ces présentes, & icelles fait contresigner par l'un des Secretaires des Finances dudit Empire & sceller du Scel d'icelui; & enfin le Protecteur finit par ces mots, *Donné à .... l'an de grace .... & de notre Protection le ....* ensuite le Reglement est signé par le Protecteur, contresigné par le Secretaire des Finances, & plus bas par le Greffier.

Pour l'enregistrement de ces Reglemens, le Procureur Géneral dudit Empire fait son Réquisitoire *en la Chambre du Conseil-lez-la Chambre des Comptes, l'Empire y séant*, c'est ainsi qu'on en fait mention sur le Registre, & il intervient Arrêt à ce sujet en la même Chambre du Conseil.

Le Protecteur rend aussi quelquefois des Arrêts, qui sont proprement des Arrêts *du Conseil d'enhaut*, par raport à ceux de l'Empire; ils sont intitulés comme les Edits, & le dispositif est conçû en ces termes: *A ces causes le Protecteur ordonne, &c.*

Pour

Digitized by Google

Pour ce qui est du dispositif des Arrêts rendus en la Chambre de l'Empire, il est conçû en ces termes : Le Haut & Souverain Empire de Galilée ordonne, &c. & à la fin il est dit, fait audit Empire. Et toutes les Expéditions que le Greffier délivre, sont intitulées : *Extrait des Registres de l'Empire.*

Les Jugemens que rendent les Officiers de l'Empire, sur les contestations qui survienent entre ses Sujets & Supots, sont tellement considerés comme de véritables Arrêts, que quelques Clercs refractaires ayant voulu en differentes occasions éluder les peines auxquelles ils avoient été condamnés par ces Arrêts, & s'étant pourvûs à cet effet en differens Tribunaux, & même à la Chambre des Comptes, sans y avoir été écoutés, ils se pourvurent en cassation au Conseil du Roy, & sur leurs requêtes par Arrêt du Conseil les Parties furent renvoyées devant Mrs du Grand-Bureau de la Chambre des Comptes, comme Commissaires du Conseil en cette partie pour y juger les contestations.

Pour connoître le dernier état de la discipline de l'Empire de Galilée, il faut consulter le Reglement du mois de Janvier 1705. donné par M. Nicolas Barthelemy, Chevalier, Seigneur d'Eves, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître Ordinaire & Doyen de la Chambre des Compes, qui remplissoit la

place

Digitized by Google

place de Protecteur de l'Empire depuis l'année 1699. il avoit rendu un Arrêt le 17. Juillet 1704. portant que le projet de ce Reglement, ensemble le Tarif des Droits accordés aux Officiers de l'Empire, seroient communiqués à la Communauté des Procureurs, ce qui fut executé, & le Reglement en forme d'Edit du mois de Janvier 1705. fut donné en conséquence.

Suivant ce Reglement, le corps de l'Empire est composé de quinze Clercs, sçavoir, le Chancelier, le Procureur Géneral, six Maîtres des Requêtes, deux Secretaires des Finances pour signer les Lettres, un Trésorier, un Contrôleur, un Greffier & deux Huissiers; tous ces Officiers sont ordinaires, & non servant par semestre.

Lorsque le Chancelier actuellement en place donne sa démission, ou que sa place devient autrement vacante, on procede à l'Election d'un nouveau Chancelier, à la requisition du Procureur Géneral; cette Election se fait, tant par les Officiers de l'Empire, que par les autres Clercs actuellement travaillant chés les Procureurs de la Chambre; les Procureurs, qui ont autrefois possedé des Charges de l'Empire, peuvent aussi assister à cette nomination, & y ont voix délibérative.

Celui qui est élû Chancelier, prend des Pro-

Digitized by Google

Provisions du Protecteur de l'Empire, & lorsqu'elles sont signées & scellées, il les remet à un Maître des Requêtes, qui en fait le raport en la forme suivante.

M. le Doyen des Maîtres des Comptes, Protecteur, prend place au grand Bureau de la Chambre des Comptes, où il occupe la place de M. le Premier Président. M. le Procureur Géneral de la Chambre prend la premiere place à droite sur le Banc des Maîtres des Comptes.

Le Maître des Requêtes, chargé des Lettres du Chancelier, en fait son raport devant ces deux Magistrats, l'Empire assemblé & présent, sans néanmoins siéger.

Le Chancelier se présente, & fait une Harangue à la Compagnie; ensuite il prend séance à côté du Protecteur, & se couvre d'une toque, ou petit chapeau de forme assés bizare.

Le Protecteur l'exhorte à faire observer les Reglemens, ensuite il est conduit à l'Empire assemblé dans la Chambre du Conseil, où il prête serment ès mains du plus ancien des Chanceliers de l'Empire, mandés & convoqués à cet effet; il fait aussi un Discours à l'Empire.

Il en coûte ordinairement à celui qui est reçû Chancelier quatre ou cinq cent livres pour sa Réception: il pourroit néanmoins se dis-

Digitized by Google

dispenser de faire cette dépense, ainsi que plusieurs l'ont pratiqué.

Un des Privileges du Chancelier, c'est que lorsqu'il se fait recevoir Procureur en la Chambre des Comptes, ses Provisions sont scellées *gratis* en la Grande Chancellerie de France, comme celles du Chancelier de la Bazoche.

Quand la place de Chancelier n'est pas remplie, c'est le plus ancien Maître des Requêtes qui préside en la Chambre de l'Empire.

Il n'y a que le Chancelier, les Maîtres des Requêtes & les Secretaires des Finances, qui ayent voix déliberative dans les Assemblées; ils ne peuvent nommer aux Charges de l'Empire deux Clercs d'une même Etude, sans avoir obtenu pour cela des Lettres de Dispense du Protecteur.

Les Officiers de l'Empire qui se retirent de la Chambre, ou s'en absentent pendant six mois, ne peuvent plus prendre la qualité d'Officiers de l'Empire.

Les Offices ne sont point dûs à l'ancienneté, ils sont électifs, & ne doivent être accordés qu'à ceux que l'on en trouve dignes.

On ne peut choisir que parmi les Officiers de l'Empire, pour remplir les Charges de Chancelier & de Procureur Général.

Les

Digitized by Google

Les nominations aux Offices vacans se font par le Chancelier, les Maîtres des Requêtes & les Secretaires des Finances, à la requisition du Procureur Géneral de l'Empire; & au cas que la Charge de Procureur Géneral fût vacante, sur la requisition du dernier Maître des Requêtes.

Ceux qui veulent se faire pourvoir de quelque Office de l'Empire, doivent d'abord obtenir des Lettres de Provision, signées du Protecteur, expediées par l'un des Secretaires des Finances du Conseil, & scellées & visées par le Chancelier.

On n'admet aux Offices de l'Empire que des Personnes de bonne vie & mœurs, & de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine: un Maître des Requêtes, commis par l'Empire fait une information des vie & mœurs du Récipiendaire, après quoi il est examiné par les Officiers qui ont voix déliberative; & s'il est jugé capable, à la pluralité des voix, on lui fait prêter serment devant les Officiers de l'Empire.

Tous les Jeudis au matin l'Empire s'assemble, après que Mrs de la Chambre des Comptes ont levé; quand il est Fête le Jeudi, l'Assemblée se tient la veille.

Les Officiers de l'Empire, & autres Clercs de la Chambre des Comptes, lorsqu'ils entrent en la Chambre ou à l'Empire, sont obligés

Digitized by Google

obligés d'avoir le Bonnet de Clerc, qui est une espece de petit chapeau, ou toque, & le manteau percé, c'est-à-dire, une robe noire, qui ne leur va que jusqu'aux genoux: ceux qui se présentent autrement, sont condamnés à une amende de quinze sols pour la premiere fois, de trente sols pour la seconde, & pour la troisiéme, d'un écu, ou plus grande peine s'il y échet.

Lorsque les Officiers de l'Empire sont assemblés, ils vaquent d'abord au jugement des Procès & Differends d'entre les Supôts & Clercs: les opinions se prennent par ordre, à commencer par le dernier reçû.

Quand il n'y a pas de Procès à juger, ou après qu'ils sont jugés, les Maîtres *des Requêtes* sont tenus de proposer à la Compagnie chacun quelque difficulté sur les Finances, pour entretenir le Bureau pendant une demie-heure, & alors il est permis à tous les Supôts d'assister au Conseil, de dire leur avis sur les difficultés, ou d'en proposer, sans toutefois prendre rang ni séance avec les Officiers de l'Empire.

Le Chancelier donne à un Maître des Requêtes quelque Question de Finance, pour entretenir l'Empire le Jeudi suivant, & le Greffier en fait mention sur son Registre.

Aucun Officier n'est dispensé du Service, qu'en cas de légitime empêchement, sur peine

Digitized by Google

peine de cinq sols d'amende chacun, payable sans déport au Trésorier des Finances; on doit dans huitaine se purger par serment de l'empêchement, & en cas de maladie, quinze jours après la convalescence; ces délais passés, ils ne sont plus reçûs à se purger.

Les Clercs nommés aux Charges de l'Empire, sont tenus de les accepter, à peine de quinze livres d'amende, payable sans déport.

Les Officiers qui passent un ou deux mois sans faire leur Service, & sans se purger par serment, sont déclarés indignes & incapables de posseder à l'avenir aucunes Charges de l'Empire, condamnés en quinze livres d'amende, déchûs de leurs Offices, obligés de remettre leurs Provisions au Protecteur, & on procede à la nomination de leurs successeurs.

Lorsqu'un Officier Clerc, ou Supôt de l'Empire, donne quelque marque de mépris, ou tient des propos injurieux à l'Empire, le Procureur Géneral doit en faire informer à sa requête; & sur les informations vûës & raportées au Protecteur, il ordonne ce qui convient selon le délit.

Les Officiers qui sont convaincus d'avoir déclaré les Déliberations & Avis du Conseil, sont pour la premiere fois amendables de

Digitized by Google

soixante sols, & pour la seconde, privés de leurs Charges & déclarés indignes de posseder aucun Office de l'Empire.

Tous les Clercs de la Chambre des Comptes, sont tenus de faire enregistrer au Greffe de l'Empire le jour de leur entrée en la Chambre, & de payer les Droits dûs à l'Empire, dès qu'ils entrent chés les Procureurs, & viennent à la Chambre : les fils des Procureurs sont seuls exempts de ces Droits.

Les Officiers de l'Empire sont aussi en possession de se faire payer un Droit par les Commis des Comptables qui entrent à la Chambre, par les Officiers, Commissionaires, Comptables, leurs Contrôleurs, & tous ceux qui prêtent serment en la Chambre, lorsqu'ils s'y font recevoir, & par les Comptables, lorsqu'ils présentent leur premier Compte.

On passe ici plusieurs Articles du Reglement de 1705. qui ne concernent que l'Administration des Finances de l'Empire, & les Comptes qui en doivent être rendus, parce que ce détail seroit trop long & peu interessant.

Nous remarquerons seulement, que par les anciens Comptes du Domaine du Roy, on voit que les Officiers de l'Empire avoient droit de prendre tous les ans 200. liv. sur le Domaine, mais ils ne joüissent plus de ce beau Droit.

Il

Digitized by Google

Il eſt défendu par les Reglemens de l'Empire, à tous les Clercs de la Chambre de porter l'épée ; & au cas qu'ils fuſſent trouvés en épée dans l'enclos de la Chambre, ils ſont condamnés en 32. ſols d'amende pour la premiere fois, & à 3. liv. 4. ſols pour la ſeconde, même à plus grande peine s'il y échet.

Le Coffre des Archives, Titres & Regiſtres des Arrêts & Déliberations de l'Empire, eſt fermé à deux clefs, dont l'une eſt entre les mains du Chancelier, l'autre entre les mains du Greffier.

On fait tous les ans dans la Chambre de l'Empire, la lecture des derniers Reglemens, la veille de la Fête de S. Charlemagne, ou quelqu'un des jours ſuivans, en préſence de tous les Clercs & Supôts de l'Empire.

Les Officiers de l'Empire, & tous les Sujets & Supôts, célebrent tous les ans dans la Ste Chapelle Baſſe du Palais, la Fête de l'Empire, le 28. Janvier, jour de la mort de S. Charlemagne : ils ont, ſans doute, choiſi ce Patron, parce qu'il étoit Empereur, & pour faire alluſion à l'Empereur & à l'Empire de Galilée.

On prétend que le jour de cette Fête, l'Empereur avoit droit de faire placer deux canons dans la Cour du Palais, & de les faire tirer pluſieurs fois ; mais ce n'eſt qu'u-

Digitized by Google

ne Tradition, dont on n'a point de preuve écrite.

Voilà tout ce que j'ai pû recüeillir au sujet de l'Empire de Galilée, établi en la Chambre des Comptes de Paris : j'ignore s'il y a de pareils Empires dans les autres Chambres des Comptes du Royaume : s'il y avoit quelque chose de curieux à remarquer sur les Clercs des Procureurs de ces autres Chambres des Comptes, on invite ceux qui en ont connoissance, d'en faire part au Public, par la voye de ce Journal.

LE CHAT ET LA SOURIS.

FABLE.

L'Oeil vif, l'odorat sûr, l'oreille ouverte & droite,
Un Chat fripon guettoit une jeune Souris ;
Ce petit animal cherchoit une retraite,
Et fuyoit de peur d'être pris.
Pour la suivre, le Chat s'élance avec vitesse,
Saute, retombe, écoute, sent,
Epuise tous ses tours, redouble sa finesse,
Rampe vers elle avec souplesse,
Lui jette tout à coup & la griffe & la dent ;
Il la tuë, & des yeux il l'avale, il l'excroque ;

Déja

Déja sous ses dents il la croque,
Aussi-tôt le dégoût le prend,
Il la laisse sur la poussiere.
Il desiroit . . . Mais le desir souvent
Est plus réel, que le bien qu'on espere.

Par M. l'Abbé Yart.

A Roüen ce 26. Août 1739.

LETTRE de M. J. M. écrite aux Auteurs du Mercure, sur les Académies Litteraires d'Italie.

ON a vû, Messieurs, avec plaisir, ce que vous avez inseré dans votre * premier Journal de l'année 1732, au sujet des Académies Litteraires d'Italie, & surtout le dénombrement de celles qui ont pris des Noms, qui paroissent bizares & extraordinaires : surquoi vous avez fait une réflexion judicieuse, qui est qu'il ne faut jamais rien censurer sur de simples aparences, & qu'on doit présumer que des Italiens, naturellement spirituels, & des Italiens, Gens de Lettres, n'auront pas donné au hazard de pareils noms à leurs Etablissemens Académiques. Il

* *Mercure de Janvier 1732. p. 123. & suiv.*

eſt bon, ajoûtez-vous, de ſuſpendre là-deſſus notre jugement, juſqu'à ce qu'il vienne là-deſſus quelque bonne inſtruction.

Ces dernieres paroles m'ont déterminé à vous faire part d'un Mémoire que je garde depuis longtemps dans mon Cabinet, & que je crois très-propre à inſtruire le Public ſur le ſujet en queſtion ; il porte même le nom d'*Inſtruction*, & c'en étoit une en effet, laquelle a été compoſée en faveur d'un Voyageur de diſtinction, de la main duquel je la tiens. L'Original eſt en Italien, & très-conforme à la Copie que je vous envoye dans la même Langue, ſauf à vous, Meſſieurs, de préſenter à vos Lecteurs cette Piéce traduite en François, pour la ſatisfaction du plus grand nombre.

INSTRUCTION donnée à Rome en l'année 1680. à un Voyageur curieux, concernant les differentes Académies de la Ville de Rome.

Il y a eû pluſieurs Académies, qui dans ces derniers temps ont été floriſſantes dans Rome, leſquelles doivent leur naiſſance à des Hommes diſtingués par leur Doctrine, & par leur élevation : mais pour abreger ce Discours, je m'attacherai ſeulement à expoſer ici les Emblêmes & les Deviſes de quelques-unes de ces Académies, & j'en donnerai

Digitized by Google

nerai l'explication de la maniere la plus simple, laissant à part les autres circonstances, &c.

GL'IMPERFETTI, *les Imparfaits.*

Cette Académie s'établit dans le College, apellé *de la Sapience*, par les soins du Docteur Angelucci, qui la soûtint pendant quelque temps dans un grand lustre ; mais ce Docteur ayant été fait Evêque, l'Académie discontinua peu à peu ses Exercices, & elle ne subsiste plus aujourd'hui. On l'avoit nommée des *Imparfaits.* Son Emblême étoit la Lune dans son croissant, avec ces paroles ; *Clariora videbis.* Pour signifier, que quoique la capacité de ses membres ne fût pas parfaite, ils esperoient cependant par leur application, de mettre au jour des Ouvrages plus brillans & plus lumineux que l'Astre même dont ils avoient pris le symbole.

FANTASTICI, *les Fantasques.*

L'Académie de ce nom fût établie dans le Monastere des Saints Apôtres des Religieux conventuels de S. François, ayant pour Emblême une Toile à peindre, toute nuë & posée sur un chevalet, avec ces paroles d'Horace : *Quidlibet audendi.* L'Emblême fait allusion au Passage entier de ce Poëte :

. . . *Pictoribus atque Poëtis*

Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

& donne à entendre, que comme le Peintre eſt le maître de tracer ſur une Toile d'attente tout ce que ſa fantaiſie pourra lui ſuggerer, de même le Poëte peut mettre ſur le papier tout ce que ſon imagination voudra lui fournir d'agreable & d'ingenieux.

HUMORISTI.

Les Humoriſtes, ou les Fantaſques, autre Académie Romaine, differente de celle dont on vient de parler, s'aſſembloient dans la Maiſon du Seigneur *Mancini*, & avoient pour Emblême une Nuë attirant les vapeurs de la Mer, pour Devise : *Reddit agmine.* Le sens eſt, que comme l'Eau de la Mer, en perdant son âcreté & sa salure dans la nuë, devient une pluye douce & argréable, la Science, d'elle-même souvent épineuse, & difficile à pénetrer, en paſſant, pour ainsi dire, par l'alambic de l'eſprit, & des differentes humeurs des Académiciens, se change en un doux fleuve d'Eloquence & d'Erudition.

Les deux Académies des Fantaſques & des Humoriſtes ne subsistent plus. On ne voit plus dans Rome que celles qui suivent.

Digitized by Google

INFECONDI, *les Steriles.*

Il y a à Rome deux Académies de ce même nom. La premiere fût d'abord établie dans le Convent de Ste Marie *in Campitelli.* Quelques Académiciens se détacherent ensuite, pour aller tenir leurs Séances au Monastere de S. Charles, ce qui forma un second Corps. L'un & l'autre se réuniſſent cependant sous le titre commun de Congregation établie en l'honneur de Notre-Dame des Neiges, & ils ont pour Symbole une Pluye de Neige qui tombe sur un champ. La Devise est, *Germinabit.*

On veut faire entendre par-là, que comme la Neige fertilise un champ ensemencé, ces Académiciens, auparavant steriles par raport aux Sciences, pourront devenir féconds en Doctrine, par la protection de la Ste Vierge, dont ils honorent particulierement la mémoire le 5. Août, jour destiné à la Fête de Notre-Dame des Neiges.

INCAMINATI, *les Acheminés.*

Une nouvelle Académie fût ouverte l'année 1679, dans une Maison particuliere, sous le nom de *Incaminati.* Son Emblême est un Zodiaque, avec le Soleil qui parcourt la Ligne Ecliptique, & ces paroles: *Numquam defluit.* L'Alluſion est, que comme le

Digitized by Google

Soleil dans sa course ne s'écarte jamais de son chemin, de même ces Académiciens ayant commencé la carriere de l'Etude, ne se fourvoyent jamais du droit sentier dans lequel ils sont une fois entrés.

LINCEI, *les Lynx.*

Dès le commencement de ce siécle, Rome vit l'Etablissement de la célebre Académie des Lynx. *Instituita*, dit l'Original Italien, *da Federico Cesi Duca d'Aqua Sparta*, Homme consommé dans l'Etude des Sciences & des Belles Lettres, Amateur des Sçavans, &c. Les Hommes les plus recommandables en Doctrine, tant de l'Italie que des autres Pays, étoient Membres de cette Académie. Leur Etude étoit toute consacrée à la recherche des Secrets de la Nature, & à faire de nouvelles Découvertes utiles. C'est dans cet esprit qu'ils prirent pour Symbole un *Lynx*, Animal qui surpasse tous les autres par la bonté de sa vûë, &c. sans aucunes paroles, parce que l'Emblême parle d'elle-même, & n'a besoin d'aucune explication.

INTRECCIATI, *les Entrelassés.*

L'Académie de *gl'Intrecciati*, tient ses Assemblées dans la Maison de M. *Campana*, Professeur en Droit de la Sapience. Son Emblême

Digitized by Google

blême est une Haye composée de fleurs, lesquelles la fortifient & l'ornent en même temps; ce qui convient aux Académiciens, qui mêlent l'étude des Belles Lettres à celle des Loix Civiles, qui fait leur principale occupation.

Il doit, ce me semble, résulter de cette Instruction, qui s'accorde parfaitement avec la Lettre de M. Riecoboni, insérée dans le même Mercure de Janvier 1732. que les Noms les plus extraordinaires des Académies Italiennes, cessent de paroître tels, quand on sçait l'Emblême qui est particuliere à chaque Académie. Ces noms bizarres qui les distinguent entre-elles, & qui les caractérisent, qui paroissent même ridicules en France, n'ont en effet d'autre fondement que l'Emblême ou la Devise, avec l'Allusion qui est reçûë par l'Académie lors de son Etablissement. Il faut cependant convenir, que ces differentes Devises & Allusions ne sont pas toutes également justes & heureuses, & que dans quelques-unes il peut être entré un peu de caprice de la part des Inventeurs, ce qu'on ne peut pas dire en particulier des Emblêmes des *Lyncei* de Rome, & des *Diffetuosi* de Boulogne, dont la justesse saute aux yeux: mais j'avoüe, encore une fois, que les Emblêmes & les Allusions dont sont venus les noms de *Fantastici*,

Digitized by Google

Humoriſti, *Infecundi*, *&c.* peuvent raiſonnablement paſſer pour trop recherchées, même ridicules dans le goût & le génie François : mais elles ſont conformes au génie & au caprice des Italiens, les plus ſpirituels, qui ſe plaiſent à ces jeux d'eſprit, ſans s'embaraſſer du grand précepte d'Horace, qui doit s'appliquer à tout genre de compoſition.

Scribendi rectè, ſapere eſt principium & fons.

Ce qui n'empêche pas que les Inventeurs de ces ſortes de choſes ne ſçachent donner toute l'attention & tout le ſérieux qui convient aux Sciences, aux temps, aux Lieux, & aux Perſonnes avec leſquelles ils ſe trouvent en relation. Je ſuis, &c.

A Dijon le 16. May 1732.

Le Public ſçaura, ſans doute, avec nous, bon gré à l'Auteur de cette Lettre, de l'Inſtruction qu'il a bien voulu nous communiquer : nous ſouhaitons que ſon exemple ſoit imité, & que nous puiſſions enfin être pleinement inſtruits, au ſujet de toutes les différentes Académies d'Italie, leſquelles ont chacun, ſon nom particulier, fondé, comme nous venons de le voir, ſur une Emblême ou Deviſe, avec ſon Alluſion, &c. ce qui peut fournir un Morceau d'Hiſtoire

Litte-

Digitized by Google

Litteraire, des plus curieux. En attendant du Pays même, ou de quelque habile Voyageur, l'Instruction générale dont il s'agit ici, nous nous contenterons d'indiquer à nos Lecteurs le Catalogue général des Académies d'Italie, donné par *Jarckius*, qui en fait monter le nombre à plus de cinq cent. Ce Catalogue a été imprimé à Lipsic, 1. vol. *in*-12. en 1725, sous le titre de *Specimen Historiæ Academiarum Italiæ.*

Nous profitons de cette occasion, pour avertir que nous avons formé le dessein de parler historiquement de toutes les Académies Litteraires de l'Europe, établies dans le siécle passé, ou dans celui-ci, en commençant par la France. Nous avons déja donné dans notre Journal tout ce qui regarde les trois célebres Académies de Paris, & nous aurions continué par les differentes Académies qui ont été fondées dans plusieurs Villes du Royaume, en suivant l'ordre des temps, si nous n'avions été arrêtés par cet ordre même, & par d'autres circonstances, dont nous ne sommes pas encore assés instruits. Nous prions donc toutes les Personnes qui prennent quelque interêt à ces Etablissemens faits dans le Royaume, de vouloir bien nous donner, à l'adresse du Mercure, les éclaircissemens nécessaires pour en parler exactement & solidement. Nous

Digitized by Google

demandons sur tout les dates justes de leur origine, l'occasion qui les a fait naître, leur principal objet, les noms des premiers Protecteurs, & des premiers Académiciens. Il y a eû des Académies dans quelques Villes de France, qui ne subsistent plus aujourd'hui ; par exemple, à Arles, à Nîmes, à Avignon, à Angers, à Villefranche, en Beaujolois, à Caën, &c. C'est sur ces Académies éteintes, qui peuvent se relever un jour, que nous avons le plus besoin d'instruction. Nous passerons ensuite à celles des Pays Etrangers, sur quoi nous avons déja plusieurs Mémoires.

RONDEAU

A Mlle Guillot, qui en avoit demandé un à l'Auteur.

DEs Vers j'allois prendre congé,
Par Rousseau même encouragé ;
Souvent lire eut l'art de me plaire ;
Mais pour Rondeaux, jeune Glicere,
Prix ne me fut onc adjugé.
Qui trop les prise est enragé ;
Oüi, j'aimerois mieux mon congé,
Et pour toujours cesser de faire
Des Vers.

Digitized by Google

Je ne sçais si c'est préjugé ;
Mais un refrein bien dirigé
N'est pas un Ouvrage ordinaire ;
Entre deux mille, un seul prospere ;
Et pour le reste, il est rongé
Des Vers.

Des Courbes.

****

SUR LA QUESTION si les anciens Gaulois parloient Grec, &c.

UN de mes amis, avec qui je lis quelquefois les Ouvrages Périodiques, m'est venu trouver ce matin, pour me faire voir, disoit-il, dans le Mercure d'Août que *les anciens Gaulois parloient Grec.* Je lui ai répondu que j'étois persuadé que le Grec a été fort commun dans certaines Contrées de la Gaule, sur tout dans celle qui est arrosée du Rhône & de la Méditerranée. Ce n'est pas de quoi il s'agit, m'a-t'il dit, on parloit Grec dans toute la Gaule, & c'étoit la Langue vulgaire. J'ai voulu réfuter ce Paradoxe; il s'est formé entre nous une espece de Dialogue, dont je vais vous rendre compte en désignant son nom par *A*, & le mien par *R*.

A. Les Gaulois parloient Grec, cela est fondé

fondé sur des autorités incontestables. Voyez les Commentaires de César, au sixiéme Livre de la Guerre des Gaules, il y est raporté que les affaires publiques & particulieres se traitoient par écrit en Grec chés les Gaulois.

R. Vous ne trouverez point cela dans César, à l'endroit que vous me citez, ni ailleurs. Ce Conquérant remarque qu'il n'étoit point permis aux Druides de mettre en lumiere les connoissances qu'ils avoient acquises pendant le cours de leurs Etudes, & que pour ce qui regardoit les affaires ordinaires, les Gaulois se servoient de Caracteres Grecs, (*Græcis litteris utuntur.*) Si vous l'entendez autrement, vous direz donc aussi qu'on parloit Grec dans l'Isle de la Grande-Bretagne, puisque du temps de César elle étoit l'Académie ordinaire des Druides ? Il faudra dire en même-temps que les Suisses parloient Grec, parce que César, au premier Livre de ses Commentaires, a dit qu'on lui aporta des Registres écrits en Grec, qu'on avoit trouvés dans le Camp des Helvetiens. *In Castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt litteris Græcis confectæ & ad Cæsarem perlatæ.*

A. Vous tirerez telle conséquence qu'il vous plaira, mais l'Auteur de la Lettre insérée dans le Mercure, vous cite d'anciens Auteurs, qui ont dit que les *Galates* ou *Gallo-Grecs*, avoient la même Langue qu'on parloit à Treves,

Digitized by Google

Treves, donc on parloit Grec à Treves & dans la Gaule.

R. Quelle erreur! voyez au cinquiéme Livre des Commentaires de César, le stratagême dont il se servit pour faire tenir sûrement une Lettre à Ciceron, qui étoit en Hainaut. Ce stratagême fut de lui écrire en Grec, afin que s'il arrivoit que sa Lettre fût interceptée, les Gaulois ne pûssent rien comprendre à ses desseins. *Hanc Græcis conscriptam litteris mittit, ne interceptâ Epistolâ, nostra ab hostibus consilia cognoscantur.* Donc les Gaulois, du moins les Belges, n'entendoient pas le Grec. Cela est sans réplique. Mais pour mieux vous convaincre, trouvez bon que je vous fasse une question. Convenez-vous que César sçût le Grec?

A. Il le sçavoit, sans doute, puisque vous venez de remarquer qu'il écrivit en Grec à Ciceron, & que j'ai lû dans Suetone qu'il parla en Grec à Brutus, lorsqu'il le vit venir sur lui un Poignard à la main.

R. César n'avoit donc pas besoin d'Interpretes pour parler aux Gaulois? A. Non.

R. C'est-là où je vous attendois. Ouvrez vous-même les Commentaires de César, & voyez dès le premier Livre, qu'il conféroit tous les jours avec Divitiac par des Interpretes, & que les ayant éloignés, *Quotidianis Interpretibus remotis*, il confera avec ce Prin-

Digitized by Google

ce Gaulois par C. Valerius Procillus, d'extraction Gauloise, dont il se servit encore pour conferer avec Arioviste, comme vous pouvez le voir à la fin du Livre. Or si Divitiac avoit sçû parler Grec, César se seroit passé d'Interpretes; qu'en pensez-vous ?

A. Je laisse le soin de vous répondre à l'Auteur de la Lettre, peut-être balanceroit-il vos preuves par d'autres. Par exemple, en voici une de moi, j'allegueraï les siennes après. On lit au 73. Chapitre du Livre de S. Grégoire de Tours, intitulé, *De Gloria Confessorum.* Que le mot de Cimetiere, *Cæmeterium*, étoit Gaulois. *Cæmeterium apud Augustodunensem urbem Gallicâ linguâ vocavit.* Or ce mot dérive du Grec κοιμητήριον, vous ne sçauriez en disconvenir; donc la Langue Gauloise & la Grecque n'étoient qu'une seule & même Langue.

R. Un jour je me promenois avec des Dames; une d'elles me dit, ah, voici le Printemps, je vois une Hirondelle ! C'est précisément votre raisonnement. *Cæmeterium* est un mot Grec, donc les Gaulois parloient Grec. Mais qui vous dira que le mot n'est pas Celtique dans son origine, & qu'il a été adopté par les Grecs ? S'il ne falloit que réfuter votre exemple par une dixaine d'autres, je ne serois pas fort en peine. Voyons si les mots Gaulois que je vais vous dire ont une racine Grecque

Digitized by Google

Grecque. Comment s'apelloit un Pont par toute la Gaule ? *Brivas.* C'eſt ainsi que vous trouverez dans les Itinéraires & dans les anciens Auteurs, *Briva Isare*, Pont-Oise, *Bricas vetus*, *Brivas Hilaris*, *Brivodurum*, *Samarobriva*, *&c.* Un Pont en Grec s'apelle γέφυρα, n'y trouvez-vous pas beaucoup de raport avec *Brivas* ? Disons-en de même d'*Osca*, un Clos, (voyez votre même Grégoire de Tours, au Livre cité, Chap. 79.) *Condate*, ou Confluent de deux Rivieres. *Dor*, de l'eau, *Dun*, une Montagne, ou une Forteresse. Ces mots n'ont-ils pas bien l'air Grec, aussi-bien que *Bracas*, ces amples haut-de-chausses que portent nos Paysans Auvergnacs, & qu'ils nomment *de-las-Brayas* ? Ajoûtons-y, si vous voulez, *Gergovia*, *Crotoniat*, *Vercingetorix* ; de quelle Dialecte sont ces noms, s'il vous plaît ? Mais pour vous faire un parallele plus frapant encore, voici la Vie des Empereurs de Suetone, lisez le dernier Chapitre de la Vie de Vitellius, vous verrez qu'il périt par Antonius Primus, qui dans sa jeunesse, avoit eû à Toulouse le nom de *Becco*. Que signifioit *Becco* en Langue Gauloise ? Suetone vous l'explique. *Gallinacei rostrum.* Un Bec de Coq. Nous avons conservé ces mêmes mots, comme vous voyez ; or un bec en Grec se nomme τὸ ῥάμφος, & un Coq ὁ ἀλεκτορ. Cela ressemble à *Becco*, comme

Digitized by Google

Coq reſſemble à un Elephant. Reconnoiſſez donc que le Syſtême de votre Auteur eſt bien mal fondé.

A. Mais répondez à votre tour à ce qu'il vous dit d'après Archiloque, que les Gaulois avoient porté à la perfection les Elemens de la Langue Grecque, & qu'Homere, qui corrigea cette Langue & son Alphabet, en forma les Caracteres tels qu'il sont à préſent, tout semblables à ceux des Gaulois. Donc les Gaulois avoient perfectionné la Langue Grecque avant les Grecs.

R. Il n'eſt pas difficile de détruire la conséquence, quand le principe eſt faux. Archiloque a dit tout le contraire de ce que vous lui faites dire ; car cet Auteur nous aprend que Cadmus, un peu avant la guerre de Troyes, aporta l'Ecriture en Grece, dont Homere polit ensuite les caracteres ; car, dit-il, les premiers ſentoient la barbarie, & reſſembloient plûtôt à ceux des Galates & des Meoniens qu'à ceux des Pheniciens. *Ei ſoli*, Homero, *jus tributum emendandi caracteres & nomina & Linguam Græcam, quæ, ut ferunt, Cadmus Samothrax fere barbara & plena ruditatis attulit sub excidium Trojanum, cùm reversus esset à fugâ quam inierat, ob certamen quod illi priscæ uxor intulerat, propter nuptias superinductæ harmoniæ, sunt ergo nunc caracteres ab Homero formâ elegantiore ; nàm*

primi

Digitized by Google

primi Barbariem quamdam vetuſtam & non Phœnicam ferebant, quianihil Phœnicum habent, ut cernimus, ſed Galatarum & Meonum figuras retinent. Xenophon dit la même choſe, ſçavoir, que Cadmus un peu avant la guerre de Troyes, revenant de Phénicie, aporta en Grece ſeize caracteres fort groſſiers, plus reſſemblans à ceux des Galates & des Meoniens, qu'à ceux des Pheniciens. *Cadmus paulò ante ruinas Trojæ, Harmoniâ Samothrace inclitas, qui de priscâ uxore ob Harmoniam certamen paſſus, rediens à Phœniciâ detulit in Græciam primus sexdecim numero litteras rudes, non Phœnicas, ſed Galatarum & Meonum perſimiles caracteribus.* Ces citations doivent vous convaincre que l'Auteur de la Lettre a pris le change, & que bien loin que les Galates ou Gaulois ayent poli les Elemens de la Langue Grecque, ils avoient retenu leurs premiers caracteres du temps d'Archiloque & de Xenophon, caractereres groſſiers, méconnoiſſables, ſi on les compare aux Elemens Grecs corrigés par Homere; mais comme les anciennes Inſcriptions des Grecs étoient écrites en caracteres ſemblables à ceux des Galates, Céſar a crû que les Gaulois avoient emprunté l'ancien Alphabet des Grecs.

A. Vous convenez donc du moins que les Grecs originairement ont reçû leur Alphabet des Gaulois ou Galates?

R.

Digitized by Google

R. Cela n'eſt pas impoſſible, car je remarquerai d'après Solin (& c'eſt un Paſſage important) que les Gaulois avoient occupé cette Contrée d'Aſie, nommée *Galatie*, dès les premiers siécles : *Galatiam primis sæculis Gallorum gentes occupæverunt.* Nous ignorons par quelle avanture ils en sortirent, mais ils tâcherent toujours d'y rentrer, & enfin ils y parvinrent du temps de Nicomede le Grand, Roy de Bithynie, au moyen de ce qu'ils lui aiderent à conquerir le Pont & la Paphlagonie, environ l'an 278. avant l'Ere vulgaire. Le Pays qu'ils occuperent retint alors le nom de *Galatie*, ils se rendirent bien-tôt maîtres d'une partie de la Phrygie, de la Paphlagonie, de la Miſie & de la Cappadoce ; mais en occupant toutes ces contrées de l'Aſie mineure, ils ne firent que rentrer dans leur ancien Domaine.

A. Vous prétendez donc que les Galates du temps de Cadmus, habitoient dans le voisinage de ces contrées que Ptolemée apelle l'*Asie proprement dite ?*

R. Oui, cette Aſie, proprement dite, n'avoit pas tant d'etenduë que les Géographes modernes en donnent à l'Aſie Mineure, car ils comprennent sous ce nom toutes les Provinces qui ſont aujourd'hui renfermées dans la Natolie. C'étoit-là le Siége des anciens Galates du temps de Cadmus, & de la

Digitized by Google

la Guerre de Troyes, avant leur transmigration; Les Troyens qui habitoient la Phrygie étoient par cette raison leurs Alliés & leurs Voisins. C'eſt pourquoi Properce nous aprend qu'il y avoit des Gaulois à la défense de Troyes, *Gallicus Iliacis miles in aggeribus.* Et ſuivant Ovide, Priam ſe retira en Gaule, *Gallica qui Phrygium duxit in arva senem.* Ce n'eſt point en Europe, où les Gaulois ne vinrent que depuis, mais dans la Galatie, voiſine de la Phrygie. Qui ſçait même ſi les Galates, les Phrygiens, les Meoniens & les autres Peuples de l'Aſie Mineure, n'étoient pas un même Peuple ſous differens noms, également deſcendus de Gomer? Ne ſeroit-ce pas ſur ce fondement qu'Oroſe attribuë l'origine des Troyens aux Gaulois? & que cette Nation transplantée dans le Pays que nous habitons, prétendoit autrefois être ſortie des Troyens, auſſi-bien que les Sicambres, dont les François tirent leur origine?

A. Insensiblement vous me meneriez dans des recherches à perte de vûë; revenons à Cadmus; à votre avis c'étoit un Chevalier errant, qui dans ses caravannes, aprit des Meoniens ou des Galates, l'art de former des Lettres, & dont les Grecs ont pû dire:

C'eſt de lui que nous vient cet art ingenieux,
De peindre la penſée & de parler aux yeux.

R.

Digitized by Google

R. C'eſt précisément ce que je penſe. Mais obſervez que les mêmes figures ſervent à differentes Langues, comme des ſept notes de Musique il se forme une infinité d'Airs.

A. Je vous prie de me lever une autre difficulté. Pourquoi a-t-on nommé les Galates *Gallo-Grecs*, eſt-ce qu'ils habitoient la Grece ?

R. Diſtinguons. La Grece ne renfermoit d'abord que le Territoire de l'Attique, & pour le plus ce qui s'apelloit *Hellas*, avec la Theſſalie. Ensuite elle s'étendit juſqu'à comprendre le Peloponese, l'Epire, l'Achaye, & la Macedoine, avec toutes les Isles Cyclades & Sporades de la Mer Egée & de l'Archipel. Quelque temps après, la Grece s'étendit jusque dans l'Asie mineure, où la Misie, la Phrygie, l'Eolie, l'Ionie, la Doride, la Lidie, & la Carie furent considerées comme des Provinces Grecques. Enfin, Alexandre le Grand ayant conquis toute la Phrygie, la Lidie, la Pamphilie, la Pisidie, la Paphlagonie & la Cappadoce, 333. ans avant l'Ere vulgaire, on peut mettre ces Provinces où les Gaulois rentrerent sous Nicomede le Grand, au nombre de celles qui formoient l'Empire de la Grece. Cependant, si vous voulez la position précise de la Galatie, la voici d'après Ptolemée. Elle avoit à l'Occident, la Bithynie, & par-

tie

Digitized by Google

tie de l'Asie proprement dite, au Midi la Pamphilie, au Levant la Cappadoce, au Septentrion le Pont-Euxin. On y comprenoit la Paphlagonie jusqu'au Pont-Euxin.

Comme l'Auteur de la Lettre insérée dans le Mercure d'Août, p. 1773. abandonne son sentiment au jugement du Public, je profite de la liberté des suffrages; & si cette Dissertation peut mériter les vôtres, je vous prie, Monsieur, de lui faire voir le jour.

R. D. R.

DE PROFUNDIS traduit.

DE's longtemps j'ai crié du profond de l'abîme,
Où je suis enfoncé par le poids de mon crime.
Aurois-je donc, Seigneur, poussé des cris en vain?
Exauce ma Priere & me prête la main.
Si tu voulois de près regarder chaque offense,
Qui pourroit soûtenir ta terrible présence?
Je sçais que dans mon Dieu tout n'est que charité;
Ta justice à regret punit l'iniquité.
J'ai toujours espéré dans le mal qui nous presse,
Que tu viendrois enfin dégager ta promesse.
Dès le Soleil naissant jusqu'à la fin du jour,
J'attends ce temps heureux, temps de grace & d'amour.

Digitized by Google

Où tu répands sur nous ta grace en abondance,
Je vois voler des Cieux les traits de ta clemence...
Quels que soient les forfaits qu'Israël ait commis,
Qu'il espere en ton Nom, tout lui sera remis.

A P**

SUR la Superfluité qui se rencontre dans les Elemens Géometriques.

L'Utilité que la Géométrie procure à la Societé civile, fait que la plûpart des jeunes Gens qui ont de l'esprit, de l'éducation, & du goût pour les hautes Sciences, veulent l'aprendre, & presque personne ne la sçait, principalement dans les Provinces. On a cependant, pour s'en instruire, plus de vingt Elemens à choisir, où le génie de leurs sçavans Auteurs brille dans la fécondité des Principes : mais le superflu y regne de telle façon, qu'on peut dire assûrément, qu'il y a peu de tous ces Elemens qui ne dégoûtent, parce qu'on n'y aperçoit pas toujours le véritable sens de ce qu'on y enseigne.

Je supose que les meilleurs pourront venir par hazard entre les mains de ceux qui ont dessein de s'y apliquer. Bien résolus d'y

Digitized by Google

d'y donner toute l'attention requise, ils parcourent avec empressement ce qui leur paroît plus aisé. Ils lisent avec rapidité un grand nombre de vérités facilement démontrées sur la position de plusieurs lignes & de plusieurs angles. Ils les voyent même avec attache : & dans leur plus grande ardeur, ils s'en dégoûtent par les difficultés qu'ils y trouvent, en voici les raisons.

1°. Parce que ces verités dans plusieurs Elemens, sont proposées & démontrées d'une maniere séche, longue, & difficile à retenir. Il y faut une aplication qui gêne infiniment. Qui peut avoir obligé les meilleurs Auteurs que nous ayons aujourd'hui sur ces matieres, de mettre dans l'énoncé d'une même Proposition, toutes les verités qui peuvent avoir quelque connexité entre-elles? Il est vrai qu'on les démontre séparément dans la Proposition : mais lorsqu'on aperçoit 13. ou 14. lignes dans son énoncé, un jeune homme qui voit une si longue suite de termes qu'il ignore, s'en trouve épouvanté : il ne peut les retenir. Il faut donc qu'il voye la démonstration, avant qu'il puisse sçavoir ce qu'il s'agit de démontrer. Quelle réduction !

2°. On trouve dans d'autres Elemens un défaut tout oposé à celui-ci. On y démontre plusieurs Propositions les unes après les

Digitized by Google

autres, qui renferment en elles une même vérité expliquée differemment dans chacune. Cela grossit un Livre de Géometrie. Cela arrête le Lecteur à des inutilités, & il n'est pas surprenant que cela dégoûte. Quoique l'on ne doive proposer qu'une vérité dans chaque Proposition, il n'est cependant pas nécessaire de démontrer en particulier celle qui en est un Corollaire.

3°. Suposons que dans ces Elemens, les Propositions y seront dans un nombre suffisant, pour expliquer & démontrer avec un ordre exact, tout ce qui est essentiel dans la Géométrie; Que leur énoncé sera dans la simplicité & la netteté requises; Que les Démonstrations seront courtes, faciles, & d'une clarté à ne laisser rien à deviner; Voilà tout ce qu'on peut souhaiter dans les autres Livres de Mathématique. Tout cela ne suffit pas encore pour des Elemens de Géométrie. Ce n'est pas assés d'avoir démontré clairement une Proposition; un jeune homme qui en a bien conçû la démonstration, ne veut pas s'apliquer long-temps à credit. Il veut sçavoir les proprietés & les usages de cette Proposition, qui lui sont cachés. Il veut sçavoir à quoi l'on en peut faire l'aplication. Il faut un objet pour s'apliquer à quelque genre de Science que ce soit. Un esprit qui s'adonne de bonne foi à la Géométrie, est

u

Digitized by Google

un esprit qui cherche la verité, & qui veut sçavoir quelles sont les suites de cette verité, qu'on peut raisonnablement aprendre.

Concluons donc qu'un Livre propre à enseigner la Géométrie, pour en tirer tous les secours néceſſaires à la vie civile, doit être une aplication continuelle de la speculative à la pratique. Que l'on devroit, suivant cette maxime, réünir dans une juste précision, tout ce qu'on voit de meilleur dans la multiplicité d'Elemens, aujourd'hui répandus dans le Public. Que l'on doit faire connoître l'utilité de ces Principes, immédiatement après les avoir démontrés. Cette utilité une fois connuë, augmentera le goût qu'on aura naturellement pour la Théorie qui nous la fait connoître, à proportion du progrès que l'on y fera.

LE GOUTEUX IVROGNE.

CONTE.

REnonce au vin, fuis-en l'usage,
Si tu veux éviter le dangereux venin,
Que suce tout le Genre humain,
En avalant ce funeſte Breuvage,
Diſoit jadis un grave Médecin,

Digitized by Google

A certain sien ami déja sur le grand âge.
D'ailleurs, ajoûtoit-il, c'est la source où tu prends
La goute qui depuis long-temps
Fait sur ton corps un si cruel ravage.
Le Vieillard écoutoit assés tranquillement,
Même d'un faux semblant aplaudissoit l'outrage,
Que faisoit peu civilement
L'Eleve d'Esculape,
Au jus que nous produit la grape,
Et même bien honnêtement
Lui rend graces, le remercie
De l'avis qu'amicalement
Il lui veut bien donner pour garantir sa vie:
Mais quelques jours après le Docteur vigilant,
Etant venu voir son Malade,
Fort surpris de le voir de pots environné;
Et bûvant à longs traits mainte & mainte rasade,
Que faites-vous, dit-il, justement étonné?
C'est donc ainsi qu'on tient sa promesse? & sans doute
Vous avez résolu?... Mais, repart à l'instant,
Notre Ivrogne l'interrompant
Je taris, lui dit-il, la source de ma goute.

Par M. P. J. T. V. de Rouen.

LET-

Digitized by Google

LETTRE à M. le Marquis de Baschi, Seigneur d'Aubaïs, en Languedoc, au sujet de la Typographie.

MONSIEUR,

Ayant vû naître dans votre Province, dans votre voisinage, & pour mieux dire chés vous, l'Invention des Bureaux Typographiques; ayant été témoin oculaire il y a quinze à dix-huit ans, des progrès Litteraires du petit Montcalm de Candiac, Prototypographe, & votre parent, vous fûtes très-surpris l'Eté dernier d'entendre nommer pour Inventeur de la Typographie, des personnes, dont vous n'avez jamais oüi parler. J'eus à cette occasion, Monsieur, l'honneur de vous dire, que bien des amis, instruits aussi de la vérité du fait, m'avoient conseillé de solliciter un Privilege, pour constater la qualité d'Inventeur Typographe, et que je n'avois fait cependant aucun usage de ce Privilege. Mais, le nombre de ces prétendus Inventeurs augmentant tous les jours, j'ai crû, en faveur de la nouvelle Méthode, & des Personnes qui veulent la faire pratiquer, devoir suivre votre avis, & rendre public ce Privilege. Pour cet effet j'ai eû recours au Mer-

Digitized by Google

cure de France, afin que toute l'Europe sçache en même-temps que vous avez toujours honoré de votre aprobation et de votre protection l'Auteur et le Système des Bureaux Typographiques, et que vous sçavez il y a bien des années, qu'on peut les varier à l'infini sur tous les Arts et sur toutes les Sciences, ainsi qu'on l'a fait voir dans la Bibliotheque des Enfans, *in*-4°.

J'ai l'honneur d'être, &c.

PRIVILEGE DU ROY, accordé au Sieur Dumas, *Auteur & Inventeur du Système Typographique.*

LOuis, par la Grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A nos amés et féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénechaux, leurs Lieutenans Civils, et autres nos Justiciers qu'il apartiendra. SALUT.

Notre bien-Amé le sieur *Louis Dumas*, de notre Province de Languedoc, Licentié en Droit, Auteur et Inventeur des Bureaux Typographiques, nous ayant très-humblement fait remontrer qu'après avoir travaillé & refléchi pendant plus de vingt-cinq ans sur un nouveau Syistême, et sur l'invention des Bureaux Typographiques étiquetés & garnis, tenant lieu de Livres Elementaires, et contenant l'équivalent de l'Ecriture par le moyen des Alphabets mobiles et combinés suivant les sons de la Langue, pour l'instruction de la jeunesse, il souhaiteroit faire graver, imprimer et donner au Public *la Bibliotheque*

Digitized by Google

bliotheque des Enfans, ou *les premiers Elemens des Lettres*, comprenant le Système des Bureaux Typographiques, les étiquetes, la garniture, l'atiral, & même le Bureau, l'Abregé dudit Système, la maniere de construire ledit Bureau Typographique, ensemble le nouvel A. B. C. Latin et François, l'essai d'un *Rudiment pratique* de la Langue Latine, l'introduction génerale à la Langue Françoise, differentes Piéces de lecture sur les premieres notions des Arts et des Sciences, à l'usage de notre cher Fils LE DAUPHIN et DE NOS ENFANS DE FRANCE, ce qu'il ne pourroit executer avec succès si chacun, indépendamment de l'Auteur, avoit d'abord la liberté de contrefaire & d'alterer à sa fantaisie lesdits Ouvrages Typographiques en tant qu'étiquetés & garnis pour l'exercice dudit Système, et s'il ne nous plaisoit lui accorder nos Lettres et Privilege sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de les faire graver et imprimer en bon papier et beaux caracteres, suivant la feüille gravée et imprimée, attachée pour modele sous le contre-scel de ces Présentes.

A ces causes, voulant traiter favorablement ledit sieur Exposant en considération de ses travaux & de ses dépenses pour le premier établissement de son Système Typographique et dudit Bureau à Paris et dans les Villes de Provinces, nous lui avons permis et permettons par ces Présentes de faire graver et imprimer, non seulement la Bibliotheque des Enfans, ou les premiers Elemens des Lettres & le Système du Bureau Typographique, mais encore les étiquetes et garnitures, et tous les Ouvrages ci-dessus spécifiés, ensemble la construction dudit Bureau, en un ou plusieurs volumes, feüilles séparées, conjointement, ou séparément, en autant de fois que bon lui semblera, sur papier et caracteres conformes à ladite feüille gravée et imprimée et at-

Digitized by Google

tachée sous notredit contre-scel, et de les vendre, faire vendre et débiter par tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de l'expiration du précedent Privilege.

Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de contrefaire, graver, imprimer, vendre, faire vendre, débiter lesdites Etiquetes et Garnitures desdits Bureaux Typographiques, ni lesdits Ouvrages, sous quelques titres ou prétextes que ce soit d'imitation, de réduction, d'augmentation, ou de réforme, et d'introduire les Ouvrages contrefaits, ou d'impression étrangère dans aucun Lieu de notre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Graveurs, Imprimeurs en Taille-douce et autres, d'imprimer, faire imprimer, graver ou faire graver, vendre, faire vendre, ni contrefaire lesdits Ouvrages ci-dessus exposés, en tout ni en partie, soit par Extrait ou autrement, sans la permission expresse et par écrit que ledit *sieur Exposant* s'engage de donner gratuitement par raport audit Bureau Typographique étiqueté, et garni, à tous ceux qui voudront faire un bon usage de son Système & profiter des avis dudit sieur Exposant, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, et l'autre tiers audit Exposant, et de tous dépens, dommages et interêts.

A la charge que les Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires et Imprimeurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles, que la gravûre et impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, et que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie et notamment à celui du 10. Avril 1725. et qu'avant que de les exposer

Digitized by Google

ser en vente gravés ou imprimés seront remis dans le même état où les Aprobations y auront été données, ès mains de notre très-cher et féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, et un dans celle de notredit très-cher et féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin, le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire joüir ledit sieur Exposant ou ses ayant cause, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement, &c. Du 17. Septembre 1736.

LES DEUX ROSSIGNOLS,

FABLE.

DAns le temps que tout reverdit,
Que tout pullule en la Nature,
Deux Rossignols (à ce qu'on dit)
Brulant de l'ardeur la plus pure,
Travailloient à bâtir leur Nid.
Jamais union plus parfaite,
Ni plus aimables passe-temps.
Nuit & jour ce couple d'Amans,
Va, vient, voltige, se fait fête,
Se suit, se chasse, se becquete;

Digitized by Google

Et cent fois, selon ses désirs,
Cherche à varier ses plaisirs.
Modere, Amour, tes bienfaits si touchants;
L'un de nos Rossignols ne sçauroit y suffire.
Le voila qui va par ses chants,
Soulager son tendre martyre.
Mais quels chants! quels accords! quelle douceur extreme!
Non, jamais dans les bois
Philomele elle-même,
Ne plut tant par sa voix.
Couple heureux, ce tendre ramage
Va te coûter bien des soupirs.
Dès que l'Oiseau s'est fait entendre au voisinage,
Chaque Berger pour ses plaisirs,
Le destine à la cage.
C'en est fait, il est pris; le Chantre est arrêté;
Après un sort si doux, quel surcroît de misere!
Les charmes, les beaux jours, tout s'envole à Cythere;
Tout fuit avec la liberté.
De ce récit, voici l'utilité;
Amans, apprenez à vous taire.

A. J. J... de Marseille.

QUES-

Digitized by Google

QUESTION CURIEUSE,

Où l'on examine si la Lune Paschale est celle de Mars.

LE préjugé populaire sur la pensée où l'on est communément, que la Fête de Pâques vient toujours dans la Lune de Mars, paroît si bien établi, que la plûpart se moquent de ceux qui disent le contraire. Nous allons démontrer que c'est là une de ces erreurs communes, qui se débitent par le Peuple peu instruit, sans avoir aucun fondement.

1°. Comme cela regarde particulierement le Comput Ecclesiastique, qui a ses Regles certaines, pour nous faire connoître tous les ans les Fêtes Mobiles, il est évident que toutes les fois que le Nombre d'Or, nous donne pour Epacte *, le premier de Janvier est aussi le premier jour de la Lune. C'est ce qu'on peut voir dans l'ordre des jours de tous les mois de l'année, qu'on trouve au commencement des Breviaires, où l'on découvre que le premier de Janvier a pour Epacte *. C'est donc là le premier jour de la Lune; & étant de 30. jours, elle finit le 30. de ce même mois; & c'est-là certainement la

Digitized by Google

la Lune de Janvier. Cette même Epacte se retrouvant encore le 31. de Janvier, nous montre que c'eſt là le premier jour de la seconde Lune, qui n'ayant que 29. jours, finit le 28. de Fevrier ; & on ne peut nier que ce ne soit-là celle de Fevrier. Enfin cette même Epacte * se retrouvant le premier de Mars, nous fait connoître que c'est-là le premier jour de la troisiéme Lune de l'année, & étant de 30. jours, elle finit le 30. du Mois, & elle est avec, la plus grande certitude, la Lune de Mars. Or il eſt évident que cette Lune n'est point la Paschale ; car pour être la Lune Paschale, il faut nécessairement que son 14. arrive après le 20. de Mars. Mais le 14. de cette Lune de Mars tombant aussi le 14. du mois, nous voyons qu'il précedoit l'Equinoxe du Printemps de ſix jours : cette Lune n'étoit donc point la Paschale.

Cela est arrivé souvent dans les siecles passés, & encore dans ce dernier siecle, l'an 1710. qui eût pour Lettre Dominicale E. & pour Epacte *. Année d'ailleurs mémorable par la naissance de notre glorieux Monarque Louis XV. Cela arriva pareillement l'an 1729. qui eût pour Lettre Dominicale B, & pour Epacte *, & cela arrivera de la même maniére les années 1748. 1767. & 1786. qui auront toutes pour Epacte *. C'est donc une erreur populaire, que de soûtenir que la Lune de Pâques est

Digitized by Google

est toujours la Lune de Mars. Il faut toutefois convenir, que la Lune Paschale peut très-bien être apellée la Lune de l'Equinoxe de Mars ; c'est-à-dire, la premiere dont le 14. arrive à l'Equinoxe du Printemps fixé au 21. de Mars, ou du moins arrive peu de temps après. Mais il est très-faux que cette Lune soit toujours la Lune de Mars : car toutes les années dont nous venons de faire mention, ont eû, ou auront pour Lune Paschale, celle d'Avril, où elles finissent.

2°. A l'égard des autres années, où la nouvelle Lune ne commence pas le premier de l'an, il y a une Regle génerale pour donner la Lune à chaque mois qui lui convient. Le Pere Clavius nous la donne dans son grand Ouvrage de la Réformation du Calendrier ; la voici. La Lune est toujours celle du mois où elle finit : *In quo completur, mensi Lunatio detur* ; & afin qu'on ne s'y trompe pas, il ajoûte : *In quo finitur, mensi Lunatio detur* ; & il dit que cette Regle est reçûë de tous les Computistes ; *Ita Computista omnes.* M. Blondel, de l'Académie Royale des Sciences, Maréchal de Camp des Armées du Roy, & Maître de Mathématique du Dauphin, Fils de Louis XIV. dans son excellent Ouvrage, qui a pour titre : *L'Histoire du Calendrier Romain*, imprimé à la Haye l'an 1684. nous donne cette même Regle de Clavius, dans

Digitized by Google

dans la seconde Partie, Chap. IV. pag. 136. où il dit que c'est l'*ancienne maxime des Computistes*, que *chaque Lune apartient au mois où elle se termine*; cela n'est susceptible d'aucune équivoque. La Regle de tous les Computistes qui nous ont précedé, est donc que la Lune de Janvier, est celle qui finit, ou qui se termine, comme le dit M. Blondel, en Janvier. La Lune de Fevrier, celle pareillement qui se termine en Fevrier, & ainsi de toutes les autres.

Selon donc cette maxime, au témoignage d'un célebre Académicien du vivant de Louis XIV. reçûë inconteſtablement de tous les Compuriſtes, qui ont été avant nous, la Lune Paschale n'est certainement jamais la Lune de Mars; & c'eſt ce que nous allons démontrer. Pour être la Lune Paschale, il faut que son quatorziéme arrive à l'Equinoxe, ou immédiatement après l'Equinoxe du Printemps, qui est fixé par l'Eglise au 21. de Mars. Or il est impossible qu'une Lune, dont le 14. arrive le 21. de Mars, ou après, finisse ou se termine en Mars: il eſt donc très-certain, en suivant cette Regle si anciennement établie, que la Lune Paschale ne peut jamais être la Lune de Mars.

3°. Il faut remarquer que cette Regle reçûë des anciens Computistes, est établie sur un principe inconteſtable. Ceux qui sont un peu

Digitized by Google

peu instruits du Comput Ecclesiastique, sçavent que le Nombre d'Or, nous donne maintenant l'Epacte qui doit être en usage chaque année. Ils sçavent que cette Epacte est fondée sur la difference qu'il y a de l'année Solaire, composée de 12. mois, qui font ensemble communément 365. jours, & de l'année Lunaire, composée pareillement de 12. mois, alternativement de 30. & 29. jours, & qui font ensemble 354. jours. Ces 354. étant soustraits de 365. reste 11. pour l'Epacte. Il faut bien faire attention, que toutes les Epactes qui tirent de là leur origine, varient tous les ans, & qu'elles nous donnent chaque année, le nombre des jours qu'avoit la Lune le dernier de Decembre de l'année précédente.

Cela se comprendra mieux par une suite d'années que nous allons donner avec leurs Epactes. L'an 1710. dont nous avons fait mention, nous fait connoître qu'ayant pour Epacte *, qui n'est d'aucun nombre, le 31. de Decembre de 1709. qui la précede, étoit le dernier jour de la Lune & de l'année Lunaire; & que par consequent l'année Lunaire cette année, avoit précisément fini avec l'année Solaire; & que les deux années recommençant au même jour, les jours du mois étoient aussi les jours de la Lune. La premiere Lune de l'année étant de 30. jours,

Digitized by Google

la Lune de Janvier l'an 1710. avoit donc fini le 30. de ce mois, qui est le plus tard que puisse jamais se terminer la Lune de Janvier. La seconde Lune ayant commencé le 31. de Janvier, & ne devant être que de 29. jours, elle a donc fini le 28. de Fevrier. Et continuant toujours de suite toutes autres Lunes dans le même ordre, on voit aisément qu'il falloit nécessairement qu'elles finissent toutes dans le mois, dont elles devoient l'une après l'autre porter le nom. Celle de Mars, le 30. de Mars; celle d'Avril, le 28. d'Avril; celle de Mai, le 28. de Mai; celle de Juin, le 26. de Juin; celle de Juillet, le 26. de Juillet; celle d'Août, le 24. d'Août; celle de Septembre, le 23. de Septembre; celle d'Octobre, le 22. d'Octobre; celle de Novembre, le 21. de Novembre; & enfin, celle de Decembre, le 20. de Decembre. Ainsi les 12. mois Lunaires étant finis le 20. de Decembre, il restoit 11. jours, que devoit encore durer l'année Solaire, qui est précisément l'Epacte, dans sa plus grande exactitude; c'est-à-dire, la difference de l'année Solaire, à la Lunaire.

Le Comput Ecclesiastique nous donne effectivement 11. pour l'Epacte de 1711. qui suit immédiatement; & l'année Lunaire ayant fini l'an 1710. le 20. de Decembre, on voit que l'Epacte 11. nous marque précisément

Digitized by Google

ment le nombre des jours qu'avoit la Lune à la fin du mois. Et continuant pour l'année suivante à compter jusqu'à 30. on tombe sur le 19. de Janvier, où a dû finir, selon la Regle ancienne, la Lune de Janvier de l'année 1711. Comptant de là jusqu'à 29. parce que les mois Lunaires sont alternativement de 30. & 29. jours, on tombe sur le 17. de Fevrier, où a dû finir la Lune de Fevrier. Et comptant de là jusqu'à 30. on tombe sur le 19. de Mars, où a dû finir la Lune de Mars. Comptant de là jusqu'à 29. on tombe sur le 17. d'Avril, où a dû finir la Lune d'Avril. Comptant de là jusqu'à 30. on tombe sur le 17. de Mai, où a dû finir la Lune de Mai. Comptant de là jusqu'à 29. on tombe sur le 15. de Juin, où a dû finir la Lune de Juin. Comptant de là jusqu'à 30. on tombe sur le 15. de Juillet, où a dû finir la Lune de Juillet. Comptant de là jusqu'à 29. on tombe sur le 13. d'Août, où a dû finir la Lune d'Août. Comptant de là jusqu'à 30. on tombe sur le 12. de Septembre, où a dû finir la Lune de Septembre. Comptant de là jusqu'à 29. on tombe sur le 11. d'Octobre, où a dû finir la Lune d'Octobre. Comptant de là jusqu'à 30. on tombe sur le 10. de Novembre, où a dû finir la Lune de Novembre. Enfin comptant de là jusqu'à 29. on tombe sur le 9. de Decembre, où a dû finir la Lune de

De-

Digitized by Google

Decembre, & le dernier mois de l'année Lunaire. On voit encore ici, comme nous l'avons dit, que les 22. jours de Decembre qui restent, nous donnent l'Epacte de l'année suivante 1712. & le nombre des jours dont l'année Lunaire anticipe la Solaire, qui commence toujours le premier de Janvier.

En effet, selon les Regles du Comput Ecclesiastique, on trouve 22. pour l'Epacte de 1712. & comptant du 10. de Decembre de l'année 1711. où a commencé une nouvelle année Lunaire, jusqu'à 30. on tombe sur le 8. de Janvier, où a fini cette Lune, qui doit en porter le nom. Recommençant à compter de là jusqu'à 29. on tombe 2°. sur le 6. de Fevrier. Et continuant de suite, comme on a fait pour l'année précedente, on tombe 3°. sur le 8. de Mars. 4°. sur le 6. d'Avril. 5°. sur le 6. de Mai. 6°. sur le 4. de Juin. 7°. sur le 4. de Juillet. 8°. sur le 2. d'Août. 9°. sur le 1. de Septembre. 10°. encore sur le 30. de Septembre. 11°. sur le 30. d'Octobre. 12°. sur le 28. de Novembre. 13°. sur le 28. de Decembre. Où il faut bien remarquer que cette treiziéme Lune, donnant sa fin le 28. de Decembre, l'année Solaire n'étant point encore finie, l'année est embolismique, c'est-à-dire de 13. Lunes, ayant chacune respectivement porté le nom du mois où elles ont fini. Et il y en eût cette année deux de Septembre. La

pre-

Digitized by Google

premiere de 30. jours, qui commença le 3. d'Août, & qui finit le 1. de Septembre, & la seconde de 29. jours, qui commença le 2. de Septembre, & qui finit le 30. du même mois; & les trois jours qui restent après cette treiziéme Lune finie le 28. de Decembre jusqu'à la fin de l'année, sont l'Epacte de l'année 1713. qui donne toujours le nombre des jours, dont l'année Lunaire anticipe la Solaire.

Pour ramener maintenant cette année à la maniere de compter des Juifs, d'où nous viennent les principales Fêtes mobiles de l'année, il faut sçavoir qu'ils ne se servent que de mois Lunaires alternativement de 30. & 29. jours. Leur Année Ecclesiastique commence au Printemps, & leur premier mois, qu'ils apellent *Nisan*, est celui dont le 14. de cette Lune arrive à l'Equinoxe de Mars, ou peu après. Ainsi leur mois de *Nisan* l'an 1712. est celui qui commença le 9. de Mars, & qui finit le 6. d'Avril, son 14. étant arrivé le 22. de Mars, un jour après l'Equinoxe du Printemps. Leur second mois, nommé *Jiar*, commença le 7. d'Avril, & finit le 6. de Mai. Leur troisiéme mois, nommé *Siüvan*, commença le 7. de Mai, & finit le 4. de Juin. Leur quatriéme mois, nommé *Tamuz*, commença le 5. de Juin, & finit le 4. de Juillet. Leur cinquiéme mois, nommé

Digitized by Google

mé *Ab*, commença le 5. de Juillet, & finit le 2. d'Août. Leur sixiéme mois, nommé *Elul*, commença le 3. d'Août, & finit le 1. de Septembre. Leur septiéme mois, nommé *Tisri*, commença le 2. de Septembre, & finit le 30. du même mois. Leur huitiéme mois, nommé *Marchesvan*, commença le 1. d'Octobre, & finit le 30. du même mois. Leur neuviéme mois, nommé *Casleu*, commença le 31. d'Octobre, & finit le 28. de Novembre. Leur dixiéme mois, nommé *Thebet*, commença le 29. de Novembre, & finit le 28. de Decembre. Leur onziéme mois, nommé *Scebat*, commença le 29. de Decembre, & avec l'Epacte 3. de l'année 1713. qui concourt avec le reste de cette Année Judaïque, on en trouve la fin le 27. de Janvier. Leur douziéme mois, nommé *Adar*, commença le 28. de Janvier, & finit le 25. de Fevrier. Après ces douze Lunes finies, il en recommença une autre le 26. de Fevrier, qui finit le 27. de Mars, & comme son 14. tomboit sur le 11. de Mars; c'est-à-dire plusieurs jours avant l'Equinoxe du Printemps; elle fut le second *Adar* de l'année embolismique des Juifs.

Le nombre des Epactes depuis 1. jusqu'à 29. change tous les ans; & ce nombre nous marque celui des jours, dont l'année Lunaire anticipe l'année Solaire, qui ne finit jamais

Digitized by Google

jamais que le 31. de Decembre. L'Epacte nous donne aussi le nombre des jours qu'a la Lune le 31. de Decembre, après l'année Lunaire finie ; & elle doit prendre son nom du premier mois de l'année Solaire qui va recommencer. Ainsi ce premier mois Lunaire est toujours la Lune de Janvier, où elle finit ; & les autres Lunes qui suivent, doivent pareillement apartenir au mois où elles finissent. Et si après que les douze mois Lunaires sont écoulés, il reste encore 30. jours, ou plus, avant que l'année Solaire soit finie, cette année Lunaire est embolismique, c'est-à-dire, qu'il faut lui ajoûter une treiziéme Lune. Quand le restant surpasse 30. le surplus donnera l'Epacte, où le nombre des jours, dont l'année Lunaire anticipera la Solaire, qui s'en va recommencer.

Si l'Epacte, ou le nombre des jours d'anticipation, surpasse 18. l'année sera embolismique, parce que 19. ajoûtés à 11. jours, dont l'année Solaire surpasse la Lunaire, font 30. jours, qui est tout ce qu'il faut pour donner un treiziéme mois à l'année Lunaire. Et si l'Epacte, ou l'anticipation, est d'un nombre encore plus grand, le surplus donnera l'Epacte de l'année suivante.

Enfin, si l'Epacte de l'année est *, il n'y a alors aucune anticipation de l'année Lunaire sur la Solaire ; elles ont fini toutes deux

Digitized by Google

deux le 31. de Decembre de l'année précédente. Elles recommencent donc le premier de l'an qui suit immédiatement, & le mois Lunaire finit le 30. de Janvier, & le Solaire le 31.

J'espere qu'on nous pardonnera, dans quelques endroits, la répetition frequente des mêmes mots, parce que dans ces sortes de Dissertations, on se donne aisément cette licence, quand on juge que cela est convenable, pour se faire mieux entendre.

Mais avant que de finir, je ne dois point oublier l'avantage que nous procure la Réformation Grégorienne, en substituant dans le Calendrier les Epactes à la place du Nombre d'Or, en ce qu'elle nous fait connoître chaque année, le nombre des jours dont l'année Lunaire anticipe la Solaire, lorsqu'elles ne finissent pas ensemble.

LA CANTATE.

CANTATILLE.

FIlle du Dieu de l'Harmonie,
Cantate, objet de nos Concerts;
Que tes Portraits, que tes Airs;

Que

Digitized by Google

Que ta douce Mélodie
Excitent dans mon cœur de mouvemens divers !

Je vois Leandre à la nage,
Tenter un affreux passage,
Pour de frivoles douceurs.
Je le suis pendant l'orage ;
La nuit trompe son courage,
Et je sens couler mes pleurs.

En vain le Dieu de Cithere
Attache au hazard de plaire
Des délices sans retour.
Je plains l'Amante d'Enée ;
Sa fatale destinée
Reclame contre l'Amour.

Mais que d'objets rians, quand tu peins la Nature !
Que ces Prés sont fleuris ! que Pomone a d'attraits !
Je me sens transporter sous des ombrages frais,
Où l'onde mêle son murmure
Au ramage flateur des Hôtes des Forêts.

Déja Philomele
Par ses chants légers
Attire auprès d'elle
Les jeunes Bergers.

Digitized by Google

La tendre Musette
Seconde ses chants,
Et l'Echo répete
Des accords touchants.

Tout disparoît, la foudre gronde;
Elle éclate, je tremble; ô Dieux! guidez mes pas;
Ah! Silene me tend les bras;
Et le Faune m'invite en sa grote profonde
A noyer dans le vin la frayeur du trépas.

Ainsi, divine Cantate,
Tout me surprend, tout me flate;
Tu dévoiles à mes yeux
Et la Nature & les Dieux.

Reçois toute ma tendresse;
Je trouve en toi la sageſſe.
Oüi, plus j'entens tes chansons,
Plus j'en goûte les leçons.

*Par M*** de Blois.*

LET-

Digitized by Google

LETTRE de M. Le Beuf, *Capitaine de Milice Bourgeoise, à Joigny, adressée à M.* Levesque de la Ravailliere, *au sujet des Pairs de Champagne.*

TRouvez bon, Monsieur, que je réponde aux objections qu'il vous a plû de me faire, sur la prééminence des anciens Comtes de Joigny, qui ont toujours été, comme ils sont encore, les premiers & les Doyens des Pairs & Comtes de Champagne. On peut dire en général, qu'il y a beaucoup de Faits historiques, qu'on ne fait pas difficulté d'admettre, & qui ne sont pas, à beaucoup près, soûtenus d'un si grand nombre d'Autorités, de Titres aussi solides, de Preuves aussi claires, que le sont ces Prérogatives.

Permettez-moi, M. de regarder vos observations, comme des difficultés faites de gayeté de cœur. Vous dites que depuis les Enfans d'Hebert de Vermandois, jusqu'à ceux de Philipe le Bel, qui furent encore Comtes Souverains Particuliers de la Province de Champagne, nos anciens Comtes n'étoient que Vassaux, Hommes liges, *Homines ligii*, de ceux de Champagne, sans Titre de Pairs, ou Doyens de leurs Pairs.

Digitized by Google

Vout prétendez qu'on ne trouve point d'Autorités, sur lesquelles on puisse s'assûrer de rien là-dessus, sinon que la qualité de Pair des Comtes de Champagne, n'a parû que depuis qu'il n'y a point de Comté de Champagne. Vous faites, peut-être, trop récens les Pairs de Champagne.

Vous ajoûtez que Mrs Pithou, Du Tillet, & d'autres Auteurs après eux, ne font qu'avancer cette prééminence, sans l'établir. Les plus anciens Titres que l'on produit, selon vous, pour constater cette qualité, sont un Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris, de l'an 1377, une Déclaration du Roy Charles VI. de l'an 1404. L'Arrêt de la Chambre des Comptes s'exprime ainsi : *Combien que la Comté de Champagne & ses appartenances comme un des membres principaux, & l'une des sept Pairies de la Comté de Champagne* ; & la Déclaration du Roy, appelle le Comte de Joigny, le premier des Pairs de Champagne. Vous faites deux réflexions sur cette Déclaration ; la premiere, que la qualité de Pair, n'est énoncée que dans le Préambule, & non dans le Prononcé. La seconde, tombe sur ces deux mots, *on apelle* ; rien n'est plus caduc que ce bruit, vous le traitez d'*un bruit incertain*, d'où vous concluez, que les Comtes de Champagne n'eurent point de Pairs, & qu'il n'y en eût point de premier parmi

eux,

Digitized by Google

eux. Vous apuyez encore votre sentiment sur quatre Chartres de nos anciens Comtes. Les voici: *Ego Petrus de Joigniaco notum facio...* Dans une autre de 1215. il y a: *Dominum & Patrem meum Willelmum Comitem Joigniaci.* le même, Juillet 1216. Un autre s'intitule simplement, *Comes Joigniaci*, dans des Lettres du mois de Novembre 1257. Vous citez encore un Registre des Fiefs de Champagne, qui a été brûlé à l'Incendie de la Chambre des Comptes, lequel s'exprimoit ainsi: *Comes de Joigniaco est homo ligius Domini Campaniæ, & tenet Jovigniacum ab eo cum suis appendentibus.* Ce sont-là, M. les Titres que vous oposez; je les raporte mot à mot.

Il est évident que vous exigez la preuve de trois Faits. Le premier, qu'il y ait eû des Pairs de Champagne: le second, que le Comte de Joigny fût le premier des Pairs, & Doyen des Comtes de Champagne: le troisiéme, que les anciens Comtes de Joigny ayent joüi de ces Prérogatives pendant quatre siécles, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 1316. que le Comté de Champagne a été attaché à la Couronne, ou plûtôt jusqu'à l'an 1361. qu'il y fut uni pour toujours.

La premiere difficulté se trouve levée par la preuve des deux derniers Faits, qui se prouvent conjointement. Il suffit d'établir qu'il

Digitized by Google

y ait eû un premier & Doyen entre les Pairs de Champagne, pour prouver qu'il y a eû des Pairs de Champagne. Une Prérogative aussi importante n'a pû être controuvée, surtout pendant un temps aussi court, que l'est celui qui se trouve entre l'an 1316. (auquel temps cessa la Souveraineté des Comtes de Champagne & l'an 1354. que cette Préséance est fondée en Arrêts.) Les autres Comtes avoient trop d'interêt pour ne point empêcher qu'elle ne fût reconnuë ou admise sur eux, sans aucun droit, sans aucun fondement. On a même des preuves invincibles, qu'elle étoit établie dès l'an 1332. L'Arrêt du Parlement du 31. Mars, raporté dans celui de l'an 1354. rendu au profit de Jean de Noyers, alors Comte de Joigny, contre la Reine Blanche, Veuve de Philipe, en est un gage assûré. Cette Reine ayant voulu disputer cette prééminence, elle fût adjugée au Comte de Joigny. Jean de Noyers fondoit son Plaidoyer sur l'Arrêt du 31. Mars 1332. preuve inconteſtable qu'il y avoit des Pairs de Champagne, et des Doyens parmi eux, dès le temps que la Champagne avoit des Comtes particuliers. L'intervalle de temps qui se trouve entre ces differentes Epoques, & l'Arrêt de la Chambre des Comptes de l'an 1377. n'est pas bien grand. On s'efforce vainement d'affoiblir le

Prononcé

Digitized by Google

Prononcé de cet Arrêt. Il en est de même de la Déclaration du Roy Charles VI. de l'an 1404. qui confirme cette Prééminence des anciens Comptes de Joigny; elle ne peut souffrir d'interpretation. Cette Déclaration apelle le Comte de Joigny, *le premier des Pairs de Champagne*. Il n'est pas impossible de répondre aux deux réflexions qui naissent de cette Déclaration. Pourquoi y seroit-il dit, que le Comte de Joigny étoit le premier des Pairs de Champagne, si ce Comte n'eût pas eû cette qualité, ou pourquoi n'en a-t-elle pas fait mention dans l'Enoncé?

La seconde réflexion tombe d'elle-même; on l'apuye sur ces deux mots, *on apelle* le Comte de Joigny, le premier des Pairs de Champagne. Je réponds que le terme, *on apelle*, dans l'endroit où il est employé, n'affoiblit en aucune façon l'autorité de cette Ordonnance; c'est de même que s'il y avoit, *le Comte de Joigny, qui est le premier des Pairs de Champagne*. Ce ne sont cependant point là les plus anciens Titres qu'on peut produire, pour prouver cette Dignité. On peut encore l'apuyer de deux Arrêts, dont vous ne dites rien. Ils aprochent davantage du temps que la Champagne avoit ses Comtes particuliers, ils sont même anterieurs au temps que le Comté de Champagne a été uni au Royaume. Le premier est du 31. de

Digitized by Google

Mars 1332. le second, du mois d'Août 1354. Je les ai ci-devant raporté.

La consequence que vous tirez de l'Arrêt de la Chambre des Comptes, qui qualifie la Comté de Joigny d'être l'une des sept Pairies du Comté de Champagne, est un pur sophisme. Avez-vous pû conclure de là, qu'il n'y avoit point de Premier, ou de Doyen des Comtes de Champagne?

A l'égard des quatre Chartes que vous raportez des anciens Comtes de Joigny, quand bien même elles seroient les seules Chartes qui ne fissent aucune mention de leur qualité de Pairs, ce que vous n'assûrez pas; elles paroîtroient toujours d'une très-petite consequence; si elles ne peuvent servir à établir cette dignité, leur silence ne la détruit pas.

Il reste à répondre sur l'ancien Registre des Fiefs de Champagne, arrêté en 1212. environ; quel fonds peut-on faire sur un Titre qui n'existe plus, duquel on ignore jusqu'à la date? où sont les copies de ce Titre? ou, s'il y en a, peut-on s'assûrer dessus? on est en droit de les rejetter. En effet, comment les confronter, les interpreter, ou les rectifier?

Outre les nouvelles preuves de l'Arrêt de la Cour des Aides, du 31. Mars 1332. celui du mois d'Août 1354. celui de la Chambre des

Digitized by Google

des Comptes, de l'an 1377. la Déclaration du Roy Charles VI. les Lettres Patentes de Henri III. du mois de Septembre 1383. & tout récemment les Auteurs de l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de France, qui ont publié que le Comte de Joigny étoit Doyen des Pairs de Champagne; cette prééminence est confirmée par le témoignage de Chopin, de M. Pithou (1), du Fillet, de M. Baugier (2), qui ont le plus fait de recherches ſur les Prérogatives des Comtes de Champagne. On peut juger par ces differens Témoignages & Autorités, ſi les Comtes de Joigny avoient cette Prééminence, avant que la Champagne eût été unie au Royaume de France, ou ſi ces Titres ou Autorités ne portent aucune trace de la Dignité des Pairs de Champagne, ainſi que vous le prétendez.

Chopin, Liv. 3. *de Domanio*, parlant des Comtes de Joigny, dit ces mots: *Egregium verò illud eſt, quod Proceres Juniaci Principum locum teneant, inter ſeptem viros Campaniæ Comitatus, quod Pares Curiæ, vel Pares domûs veteres nuncuparunt.* Dira-t-on que

(1) Les Opuſcules Latins de Pierre Pithou, Sieur de Savoye, premier Livre des Memoires des Comtes de Champagne & de Brie, *in-quarto*, Pariſ. 1722. *in-octavo*, Pariſ. Patiſſon, 1581.

(2) Hiſt. de Champ.

Digitized by Google

cet endroit de Chopin est équivoque ; ou sujet à interpretation ? On ne seroit pas recevable, rien n'est plus affirmatif que son raport. Le même Auteur, & Pithou, nous aprennent quels étoient ces Comtes de Champagne. Joigny en étoit un, Rhetel un autre ; (ces Auteurs les rangent ainsi) les Comtes de Brienne, de Roucy, de Braine, de Grand-Pré, de Bar-sur-Seine. Il importe aussi peu, qu'on s'arrête au Commentaire de l'Ordonnance, & à Penelée, (1) qu'à ces Auteurs. La contrarieté de sentimens qui les partage, ne fait rien à la Prééminence dont il s'agit. Ces derniers Ecrivains tiennent que les sept Comtes & Pairs de Champagne, sont les Comtes de Joigny, de Rhetel, de Brienne, de Porcien, de Grand-Pré, de Coussy & de Braine : aussi Chopin & Pithou ont-ils écrit avant eux, & ce qu'ils disent est plus vraisemblable.

Il est à propos de remarquer aussi, que dans le Plaidoyer de Jean de Noyers, sur lequel intervint Arrêt du Parlement, du 30. Juillet 1354. (2) par lequel il fût renvoyé pardevant le Bailli de Troyes, des Foi & Hommages du Comté, prétendus par Blanche, femme de Philipe de Vallois, qui

(1) En ses Questions illustres.

(2) Pithou, en ses Mémoires des Comtes de Champagne.

avoit

Digitized by Google

avoit pour Apanage la Terre de S. Florentin, dont elle prétendoit que ce Comté devoit ressortir: ces sept Pairs & Comtes de Champagne, sont en premier lieu, le Comte de Joigny, le 2. le Comte de Rhetel, le 3. le Comte de Brienne, le 4. Porcien, le 5. Grand-Pré, le 6. Roussy, & le 7. de Braîne-Valeon.

M. Baugier, Hist. de Champagne, remarque que ces sept Comtes furent établis en 686. & que celui de Rhetel étoit le second. Il dit que ces sept Comtes, sont Joigni, Rhetel, Roucy, Brienne, Grand-Pré, Bar-sur-Aube, & Bar-sur-Seine.

Le Commentateur de l'Ordonnance, sur le Titre de la Cour & Jurisdiction des Grands-Jours, & Penelée, en ses Questions illustres, Chap. 72. disent que le Comte de Joigny, est le Doyen & le premier des Pairs & Comtes de Champagne.

Que le Comte de Joigny soit beaucoup plus considéré, & ait plus de Privileges, que les autres Seigneurs demeurans au-dedans de la Coûtume de Troyes, on le peut aisément justifier par les Articles IX. & X. de cette Coûtume. (1)

(1) Quoique par la disposition de ces deux Articles, les Bourgeois du Roy de la Bourgeoisie de Troyes, se puissent dire & avoüer Bourgeois par simple Aveu, cependant cela ne se peut faire au-

Digitized by Google

Ce sera beaucoup, M. si vous trouvez ma réponse suportable; j'ai attendu en vain quelques Eclairciſſemens d'ailleurs. Souffrez que je vous témoigne l'empreſſement de voir paroître votre Histoire des Comtes de Champagne, si elle n'eſt pas encore publique; je compte y trouver beaucoup de Faits curieux, intereſſans, & relatifs à l'Ouvrage après lequel je suis. J'ai l'honneur d'être, &c.

dedans du Comté de Joigny, dont eſt queſtion, si l'on n'obtient Lettres ſignifiées avant le cas arrivé, ce qui a été jugé par Arrêt du 4. Avril 1637.

A Joigni ce 13. *Novembre* 1739.

ODE

Sur nos Guerriers, & sur nos Sçavans.

DE la France, en talens fertile,
Mon ame & mes sens sont épris;
Elle eſt la Patrie & l'azile
Des illuſtres Heros, des sublimes Eſprits.

*

Sur le Pô, le Rhin, la prudence
De nos Chefs guidoit la valeur;

Leur

Leur ardeur, leur experience,
Attaquoit, combattoit, sans crainte, sans fureur.

✻

Tandis que ces foudres de Guerre,
Battoient des ennemis nombreux,
Nos Sçavans instruisoient la Terre,
Gouvernoient les Humains, & mesuroient les Cieux.

✻

Le Pinceau, le Ciseau, l'Equierre,
Enfantoient de nobles travaux;
La Toile, le Marbre, la Pierre,
Etoient changés, par l'art, en des Etres nouveaux.

✻

Des Déesses sur notre Scene
Raviſſoient nos yeux & nos cœurs;
Thalie, & sa sœur Melpomene,
Attachoient nos plaisirs à leurs ris, à leurs pleurs.

✻

Guerriers, Sçavans, Valeur, Génie,
Prodiguez-nous toujours vos dons;
Vous, Victoire, & vous, Harmonie,
Sous Coigni, sous Voltaire, inspirez vos leçons.

✻

O! Monarque Vainqueur, & Juſte,
Eleve de Pallas, de Mars;

Digitized by Google

Louis, sur votre Trône auguste
Laissez toujours regner la Victoire et les Arts.

Par M. l'Abbé Yart.

RE'PONSE à la Question proposée dans le second Volume du Mercure du mois de Septembre 1739.

UN Ayeul legue à sa petite-fille une somme de 2000. liv. payable lorsqu'elle sera majeure, ou qu'elle se mariera, & instituë dans le même Testament, son fils, pere de cette petite-fille, pour son heritier général & universel.

Après la mort de l'ayeul, le pere marie sa fille sans l'émanciper, & lui fait une constitution de Dot très-proportionnée à ses facultés, sans qu'il soit fait dans le Contrat de mariage, aucune mention du Legs fait par l'ayeul.

Le mariage accompli, la fille étant devenuë majeure de 25. ans, veut faire assigner son pere, pour le faire condamner à lui payer les 2000. liv. que son ayeul lui a leguées. On demande,

1°. Si cette fille peut être, en ce cas, reçûë en Jugement contre son pere?

2°.

Digitized by Google

2°. Si le pere n'a pas le droit de retenir pendant sa vie, la joüissance de ce Legs, dont l'usufruit ne lui a pas été expressément prohibé ?

REPONSE *à la premiere Question.*

Comme le mariage, ni la majorité n'émancipent pas dans le Pays régi par le Droit Ecrit, & que suivant les Loix 7. *ff. de Oblig. & Act.* & 3. *Cod. in jus vocando.* Le fils de famille ne peut pas apeller son pere en Jugement, sans une expresse permission de la Justice, qui n'accorde jamais cette espece d'émancipation particuliere, que pour une cause évidemment juste & nécessaire, il ne paroît pas que dans le cas dont il s'agit, la fille puisse être écoutée en Jugement contre son pere, puisqu'on va démontrer que sa demande est aussi peu juste que nécessaire.

RE'PONSE *à la seconde Question.*

Tout ce que le fils de famille acqueroit suivant l'ancien Droit Romain, il l'acqueroit à son pere en proprieté et usufruit ; ce ne fut que par les dernieres Loix de Justinien, que la proprieté fut réservée au fils, & l'usufruit laissé au pere, qui en fut même privé en certain cas, qu'on trouve raportés dans la Glose sur l'Autentique, *Idem est in his.* Cod. *de Bonis quæ liberis.* Et deux de

ces

Digitized by Google

ces exceptions à la regle générale, sont;

La premiere, qui est marquée par l'Authentique, *Item hereditas.* Cod. *Eodem*; lorsque les fils de famille succedent à quelqu'un de leurs freres ou sœurs, conjointement avec leur pere, qui n'a pas en ce cas l'usufruit des portions de cette succession, qui adviennent à ses fils, *Quoniam pro hac usus portione, hereditatis jus, & secundum proprietatem, per præsentem dedimus legem*, est-il dit, dans la Novelle 118. Cap. 2.

La seconde, lorsque celui qui a fait quelque don auxdits fils de famille, soit mere, ayeul, ou autre parent du Donataire, a expressément prohibé, que leur pere n'en auroit pas l'usufruit, *Conditione hâc adjectâ, ne ad patrem perveniat usufructus*; dit en autant de termes l'Authentique, *Excipitur.* Cod. *Eodem.*

Or dans la question proposée, le pere ne se trouve dans le cas d'aucune de ces exceptions.

Il ne s'agit pas de la succession d'un fils, auquel le pere succede par une grace spéciale de la Loi, conjointement avec ses autres fils, freres du défunt, puisqu'au contraire, suivant la Loi naturelle, le pere auroit dû recüeillir l'entiere succession dont il s'agit, sans que sa fille eût eû rien à y prétendre.

Il

Digitized by Google

Il n'y a dans la Question proposée, aucune prohibition expresse de l'usufruit des 2000. liv. leguées, ajoûtée par l'ayeul : il est vrai qu'il a dit que cette somme seroit payée à sa petite fille, lorsqu'elle se marieroit, ou qu'elle seroit majeure de 25. ans, & qu'il semble qu'il a voulu qu'elle en pût joüir après l'une de ces époques, *unde tacitè constat de voluntate Testatoris*, ce qui est une vraie prohibition : & en effet, c'est ainsi que Boyer, Décision 193. dit qu'il fut jugé par un Arrêt du Parlement de Bordeaux.

Mais d'abord qu'on trouve qu'il est expressément dit dans la Novelle 117. Cap. 1. que toutes les fois que cette condition n'est pas spécialement ajoûtée, le pere doit conserver l'usufruit que la Loi lui a laissé, *quando non inest specialiter hujusmodi conditio*, il est certain que la prohibition tacite n'est pas suffisante, & il n'est pas permis de s'écarter de la disposition expresse de cette Loi.

Sans qu'on doive s'arrêter à la citation que Boyer fait de l'Arrêt du Parlement de Bordeaux, puisque Despeisses, en réfutant son avis, a observé dans son Traité des Contrats, Part. 2. Tit. 1. Art. 1. Sect. 4. de l'Usufruit, n. 13. que cet Arrêt fut rendu sur des circonstances particulieres, en quoi Bretonnier sur Henris, Tom. 2. Liv. 4. Quest. 13. trouve qu'il a fort bien observé ; ce qui fait qu'on

ne

Digitized by Google

ne peut pas dire qu'on ne trouve point de décision précise de cette Question.

R..... à Montauban.

BOUQUET.

POur ton Bouquet, en ce jour favorable,
Reçois des fleurs du célebre Valon....
Mais, je m'abuse, est-ce chés Apollon
Qu'il faut chercher un présent estimable?
Dans son Palais tout est trompeur,
Tout n'y paroît qu'image ou que mensonge.
Fuyez, erreur, disparoissez, beau songe;
Un véritable Ami se contente du cœur.

L'Affichard.

LETTRE de M. l'Abbé Lebeuf, au sujet de l'Edition des Mémoires Historiques sur les Evêques & les Comtes d'Auxerre, *qu'il se dispose à donner au Public.*

VOus avez parû curieux, Monsieur, de sçavoir quel est mon dessein & mon plan, dans l'Edition de l'Histoire Ec-

Digitized by Google

Ecclesiatique & Civile d'Auxerre, dont j'ai dit un mot à la fin de l'Avertissement du dernier Tome de mes Dissertations, que vous venez de lire. Je ne puis mieux vous le faire connoître, qu'en vous communiquant l'Avertissement ou Préface que je me suis proposé de mêttre à la tête du premier Volume, qui contiendra l'Histoire des Evêques. Le voici tel, à peu près, que je le ferai imprimer.

» Le rang qu'a toujours tenu l'Eglise d'Au-
» xerre parmi celles du Royaume, & la ré-
» putation de sainteté de ses anciens Evê-
» ques, forment un préjugé en faveur de
» l'Histoire des Prélats qui l'ont gouvernée,
» & fait croire qu'elle sera de quelque con-
» sideration dans le Public. Outre que cette
» Eglise est une des plus anciennes des Gau-
» les, que son Etablissement est anterieur à
» la Monarchie Françoise, qu'elle va de pair
» avec celles de Lyon, de Vienne, de Cler-
» mont & de Metz pour la multitude de ses
» Saints; elle a cela de particulier, que son
» Histoire a été rédigée des premieres; d'a-
» bord, par Constance, Prêtre de Lyon,
» estimé de tout temps, dans ce qu'il a écrit
» sur S. Germain, ensuite par quelques Ecri-
» vains du septiéme siécle, & en troisiéme
» lieu, par des Auteurs qui passoient pour
» habiles au neuviéme. Ces Ecrivains ne
» s'at-

Digitized by Google

» s'attachoient qu'à transmettre à la Posterité » les Actions des Evêques. C'eſt ce qui fut » continué par des Chanoines de cette Egli- » se, dans le X. le XI. le XII. le XIII. & le » XIV. Siécles.

» Il ne faut pas être surpris après cela, que » le Pere Labbe, Jésuite, ait été curieux » d'avoir une copie du Manuscrit, où tant » d'Antiquités étoient marquées. Il eût com- » munication de ce Livre, conservé dans les » Archives de la Cathédrale : mais ses Co- » pistes ne furent point exacts, soit dans les » noms propres, soit à n'omettre aucunes » lignes de l'Exemplaire. C'est pourquoi cet » Ouvrage, qui parut dans sa nouvelle Bi- » bliotheque de Manuscrits, s'est trouvé » plein de fautes & d'omissions. Ce qu'il a » eû d'ailleurs pour la continuation, n'eſt pas » non plus dans la derniere exactitude, & il » n'a pas supléé à une lacune considerable, » qui étoit depuis l'an 1373. jusqu'en 1513. » ni à celle qui est entre l'an 1554. & l'an » 1570. Après tout, sa Collection est dans » un volume qui est devenu très-rare ; & » quand elle seroit plus commune, je le dis, » à la honte de notre siécle, elle n'en seroit » pas lûë avec plus de goût, parce qu'elle » est écrite en Latin.

» J'ai donc crû devoir 1°. mettre cette » Histoire en notre Langue, sans même pas-

» ser

Digitized by Google

» ser sous silence les choses merveilleuses » qui y sont raportées, quoique souvent elles » ne s'accordent point avec la sagesse humaine. (*a*)

» 2°. Corriger les fautes de l'Edition du P. » Labbe, & supléer aux omissions arrivées » par l'inadvertance & la précipitation de ses » Copistes.

» 3°. Y joindre les actions des Evêques, » dont il n'a pas eû connoissance, parce qu'elles n'étoient pas dans le Manuscrit qu'on » lui avoit confié.

» 4°. Ajoûter sur chacun des Evêques, ce » que j'ai trouvé dans les differentes recherches que j'ai faites en divers Lieux du » Royaume, surtout à Paris, dans la Bibliothéque du Roy, où l'on trouve abondamment de Manuscrits de l'espece que je » nomme ci-dessous, (*b*) & dans les Collections publiées depuis cent ans, ou environ, par Duchêne, par les Bollandistes, » Dom Luc Dachery, du Boullay, Dom Mabillon, Dom Martenne, par Rymer même » &c. tant pour constater l'étenduë du culte » de plusieurs, & la distribution de leurs

(*a*) *Opera Dei revelare & confiteri honorificum est.* Tob. 12.

(*b*) Ordinaires, Cartulaires, Martyrologes, Nécrologes, Inventaires, Comptes, Regîstres, Mémoriaux, Testamens.

» Re-

Digitized by Google

» Reliques, que pour vérifier l'assistance des » autres à des Conciles, ou autres Assemblées, leurs Ambassades, ou autres Députations, leurs signatures à differens Actes, » leur part à certains Ouvrages.

» 5°. Redresser les transpositions arrivées » dans le rang des Evêques, remarquées » déja par le P. le Cointe & par d'autres; & » réformer ce que le peu de Critique des » Ecrivains du IX. siécle leur a fait dire sur » quelques-uns de nos anciens Prélats.

» 6°. Ne pas rejetter les Notes que j'ai trouvées sur quelques-unes des moindres entre » les fonctions Episcopales; & cela, parce » que les Lieux ou les Personnes nommés » dans ces petits Evenemens, interessent » toujours quelqu'un du Pays, pour lequel principalement cette Collection est » faite, & qu'ils servent souvent d'Epoque » chronologique; sauf à ceux qui entreprendroient de rédiger une Histoire des Faits » choisis, à passer ceux-là sous silence.

» 7°. Ne me point gêner à écrire en style » serré; d'autant qu'il étoit incompatible » avec le détail des circonstances dans lesquelles j'ai crû devoir entrer.

» 8°. J'ai crû devoir finir à la mort de Nicolas Colbert, ou en 1676. parce que les » évenemens qui suivent sont trop nouveaux » pour être ignorés dans le Pays, étant la

» plûpart

» plupart arrivés de nos jours.

» Le Manuscrit de l'Eglise d'Auxerre, qui » sert de principal canevas à cette Histoire, » étant apellé de temps immémorial du » nom de *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, » j'ai crû pouvoir me servir des mêmes ter- » mes rendus en François, & intituler com- » me j'ai fait cet Ecrit, *Les Gestes des Evê- » ques d'Auxerre*, de-même que M. l'Abbé » Chastelain apelle l'Histoire des Evêques du » Mans, donnée par Dom Mabillon, (*Ana- » lect. T.* 3,) *Les Gestes des Evêques du » Mans.* Je fais profession de m'en tenir-là, » & de n'y inserer aucune Histoire étrange- » re à l'Eglise dont je parle, de ne faire » même aucune digression sur les Usages de » l'Antiquité, tant pour être moins long, » que pour ne pas repeter des choses que » l'on trouve dans l'Histoire Génerale du » Royaume ou de l'Eglise Gallicane, ou en- » fin dans le Glossaire de Du Cange. Je di- » rai bien plus, que je me repens maintenant » de n'avoir pas fourni plus que j'ai fait à » Dom Martenne de Piéces concernant no- » tre Histoire, & que je serois à présent » bien aise de les trouver toutes imprimées » dans son Trésor d'Anecdotes, ou dans » son amplissime Collection, sans être obli- » gé d'en promettre l'Edition à la fin d'un » second Volume, qui sera une continuation » de l'Histoire d'Auxerre. » On

Digitized by Google

» On pourra me demander pourquoi je » n'ai point mêlé l'Histoire Civile, c'est-à- » dire celle des Comtes d'Auxerre et de la » Ville, parmi celle des Evêques. Je me suis » proposé, 1°. d'imiter les Chanoines mes » prédécesseurs, qui se bornant à ce qui étoit » de leur Sphere, n'ont envisagé que les Evê- » ques, Chefs de leur Eglise, sans oser écri- » re l'Histoire Civile qui leur étoit plus étran- » gere. En second lieu, la matiere est si » abondante sous certains Evêques, & leur » vie fournit tant de Faits, qu'il est souvent » impossible d'intercaler en ces endroits les » évenemens civils & politiques, sans user » de mille transitions qui ennuyent le Lec- » teur, lorsqu'elles reviennent si souvent. » Mais je me propose de supléer à cette His- » toire par le second Volume, dont je viens » de parler, lequel pourra être autant de la » compétence des Lecteurs qui cherchent » l'Histoire Civile d'une Ville, que celui-ci » l'est de ceux qui se bornent à l'Histoire » Ecclesiastique. J'espere même y joindre » une Notice des Ecrivains du Diocèse » d'Auxerre, aussi-bien que celle de Ab- » bayes & autres principaux Benefices.

» Au reste, comme en fait de Chronolo- » gie, & de détails historiques qui doivent » s'accorder avec l'Histoire du Royaume, il » peut m'être arrivé de m'être trompé, & de

» m'être

Digitized by Google

» m'être contredit moi-même, je compte
» que les sçavans Continuateurs du *Gallia*
» *Christiana*, voudront bien marquer les
» fautes dans lesquelles je serai tombé, lors-
» qu'ils en seront arrivés à la Lettre S. pour
» Sens, où Auxerre doit tenir le premier rang,
» après la Metropole. J'attends cette com-
» plaisance, de la part sur tout de Dom
» Brice, lequel n'a pas hésité à me donner
» communication de tout ce qu'il pouvoit
» avoir dans les Collections de Dom Etien-
» not & de Dom Denis de Sainte-Marthe,
» concernant mon sujet. Et comme dans la
» multitude d'Actes que j'ai crû devoir citer,
» je puis avoir pris un chiffre de jour ou d'an-
» née pour un autre; je me flate que ceux
» qui sont à portée d'examiner les Titres des
» differentes Archives du Pays avec plus de
» temps que je n'y en ai mis, auront la bon-
» té de m'avertir des méprises qui me seront
» arrivées, étant disposé, non-seulement à
» profiter de leurs Remarques, mais même,
» des augmentations qu'ils auront fournies
» pour une seconde Edition, si jamais il
» étoit besoin d'en faire une.

Voilà, Monsieur, la Préface ou Avertissement que je compte mettre à la tête des Gestes de nos Evêques. Si vous ou vos amis connoissez quelques Piéces Anecdotes où il soit fait mention de quelqu'un d'entre eux, il est

Digitized by Google

encore temps de m'en donner communication ; je vous promets, aussi bien qu'à tous ceux qui m'envoyeront quelques Observations notables, d'en faire usage & d'en marquer envers tous ma parfaite reconnoissance.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes de Novembre sont *la Clef*, *Rome*, la Lettre *M. Liber* & *Gloria*. On trouve dans le premier Logogryphe, *More*, *Or*, *Mer*. Dans le troisiéme, *Iber* ; & dans le quatriéme, *Lira*, *Lora*, *Lia*, *Goa*, *Ora*, *Jo*, & *A*.

ENIGME.

Mon corps a cinq pieds de longueur ;
Ma tête est une demi lune ;
Mon col est fait comme une prune ;
Le chef d'un Roy forme mon cœur ;
Celui d'un Prince fait ma clune ;
Ma queuë est un Serpent. Devine-moi, Lecteur.

LOGOGRYPHE.

Je sors presque de l'Italie ;
Lecteur, je porte dans mon nom

Lo

Le nom Latin de l'Arabie ;
Le nom Latin de Barbarie ;
De la Patronne du Canon ;
Le nom Latin d'une Riviere, en France,
Assés proche de la Provence,
Sans oublier l'Hôtesse des Marais ;
Je me découvre trop, mais je le fais exprès ;
Cher Lecteur, veux-tu me connoître ?
La Danse est mon partage, & Parme me vit naître.

Du Chemin, Musicien à Angers.

LOGOGRYPHUS.

O Cto pedes mihi sunt ; secretis sum abdita terris ;
Ampla tibi, Lector, duo tresque alimenta ministrant ;
Hoc posito numero, Divina scriba loquela
Fio. Cum totidem, in pratis mihi pinguia quaro
Pascua. Quinque iterum sumas, tibi Lympha quiescens
Surget. Cum quatuor, non numquam cornua gesto,
Servato hoc numero, piscem paleamque recludes ;
At tres me faciunt quod Vacca dat atque Capella ;
Tres iterum, nitri fœtum dant, Oceanique.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES de la Société Royale de Londres, années 1735. & 1736. traduites par M. *de Bremond*. *A Paris*, chés *Piget*, Quai des Auguſtins, à l'Image S. Jacques, 1738. *in* 4°. pp. 192. & 302. Planc. détac. XII.

TABLE des Mémoires imprimés dans les Transactions Philosophiques de la Societé Royale de Londres, depuis 1665. jusques en 1735. rangée par ordre Chronologique, par ordre des Matieres, & par noms d'Auteurs. Par M. *de Bremond*. *A Paris*, chés le même Libraire, 1739. *in*-4°. pp. 297. 461. 76.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES & de la France, contenant ce qui s'est passé dans les Gaules, & ce que les François ont fait sous les Rois de la premiere Race. Par Dom Martin *Bouquet*, Prêtre, Religieux Bénedictin de la Congrégation de Saint Maur. Tome II. *A Paris*, aux dépens des Libraires associés, 1738. & se vend chés Gabriel *Martin*, Jean-Baptiste *Coignard*, Pierre-

Digitized by Google

Pierre-Jean *Mariette*, Hipolite-Louis *Guerin*, & Jacques *Guerin*. *In-folio*, pp. 728. sans la Préface & les Tables.

Discours Dogmatique sur la Canonisation des Saints. *A Blois*, & se trouve *à Paris*, chés *Rollin*, fils, Quai des Augustins, & *Briasson*, ruë S. Jacques, 1739. vol. *in* 12. de 101. pages.

Tout le but de ce Discours est de persuader les Fideles de la sainteté véritable de ceux que l'Eglise canonise. L'Auteur employe pour cela & détaille deux Moyens. Le premier, ce sont les mesures que l'Eglise prend pour ne s'y pastromper; le second, l'autorité même infaillible, qu'elle a reçûë pour cela. Ce Discours a parû au Censeur, qui a aprouvé cet Ouvrage, également Chrétien & solide.

Le Doyen de Killerine, Histoire Morale, composée sur les Mémoires d'une Illustre Famille d'Irlande & ornée de tout ce qui peut rendre une lecture utile & agréable; par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de qualité. Quatriéme Partie. Volume *in*-12. 1740. de 232. pages, se trouve *à Paris*, chés *Didot*, Libraire, Quai des Augustins.

Catalogue des Livres imprimés, de la

Digitized by Google

Bibliotheque du Roy. Théologie. Premiere Partie. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale, 1739. *in-folio*, pp. 414. sans compter le Mémoire Historique de 100. pages, & la Table des noms des Auteurs, de 106. pages.

CATALOGUE des Livres Manuscrits de la Bibliotheque du Roy, Tome I. de l'Imprimerie Royale, 1739. *in-folio*, pp. 458. sans la Table des Auteurs, de 44. pages.

DISSERTATIONS sur l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissemens sur l'Histoire de France, Ouvrage enrichi de Figures en taille-douce, & dédié à M. le Comte de Maurepas. Par M. l'Abbé *Lebeuf*, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre. *A Paris*, chés *Lambert* & *Durand*, ruë S. Jacques, 1739. *in*-12 de 500. pages, sans les Tables, &c.

Des cinq ou six Dissertations de ce nouveau Recueil, qui roulent sur l'Histoire de Paris, la premiere est sur un point Géographique très-ancien. Il s'agit d'éclaircir le Lieu apellé *Catolocus* dans la Vie de sainte Geneviéve. M. Lebeuf n'entend parler que de la premiere Vie de cette Sainte, écrite dans le siécle même de sa mort, & il sçait distinguer, comme ont fait les Sçavans du dernier siécle, les additions ou fourrures faites à cette

Vie

Digitized by Google

Vie, au neuviéme siécle & depuis, d'avec ce qui avoit été d'abord rédigé dans une grande simplicité par un Auteur presque contemporain à la Sainte. Il regarde donc cet Ecrit primitif comme d'une très-grande autorité, & comme le Morceau le plus ancien de l'Histoire Ecclesiastique de Paris, infiniment préférable aux Actes de S. Denis, même les plus anciens, & il en parle encore dans la seconde Dissertation, qui regarde ces Actes du premier Evêque de Paris. Après avoir détruit par le suffrage du Pere Félibien, Auteur de l'Histoire de l'Abbaye de S. Denis, toute la croyance que plusieurs Personnes avoient ajoûtée jusqu'ici au Moine anonyme, Auteur des Gestes du Roy Dagobert, & fait voir par le Texte même de Fredegaire, Auteur contemporain à ce Roy, que ce Prince n'avoit point bâti une nouvelle Eglise en l'honneur de S. Denis, mais qu'il s'étoit seulement contenté d'orner l'ancienne & d'en faire embellir l'Edifice, tant intérieurement, qu'extérieurement; il remonte jusqu'à l'origine de cette premiere Eglise. Elle lui est fournie par la même Vie primitive de sainte Geneviéve, où on lit que ce fut cette Sainte qui engagea le Clergé & les Habitans de Paris à bâtir une Basilique sur la Sépulture de S. Denis; d'où il est aisé de conclure que ce Bâtiment n'ayant guere que cent

Digitized by Google

rante ans ou environ d'antiquité, quand Dagobert commença à regner, il n'eut pas besoin d'être rebâti à neuf. Il falloit bien qu'il existât une Eglise de S. Denis avant Dagobert, puisque Grégoire de Tours en parle & que S. Cloud, au raport d'Hincmar, avoit donné à la même Eglise une Terre située dans le Berry, circonstance omise par Dom Félibien. Cette Eglise n'étoit pas à Paris, comme l'a crû M. de Launoy; elle devoit être dans le Lieu envers lequel Ste Geneviéve étoit pénetrée d'une particuliere dévotion, parce que les SS. Martyrs y avoient souffert & y avoient été inhumés; or ce Lieu est nommé *Catolocus* dans les plus anciens Manuscrits, & chés les Auteurs qui l'ont alteré en *Catulliacum*, il est dit situé à six mille de la Cité de Paris. Comme donc la Ville de S. Denis est dans cette distance de Paris, & que les Saints y ont été inhumés, cette Ville est le Lieu même apellé *Catolocus* ou *Catolacum* dans les Manuscrits; M. L. B. observe que le premier Monument où il soit marqué que ce nom vient d'une Femme nommée *Catulla*, sont les Actes de S. Denis, de la fabrique d'Hilduin. Il est le premier qui ait donné ce nom à la Matrône qui eut soin de la sépulture des SS. Martyrs, & par conséquent cette étymologie est fort suspecte. Il est plus probable que ce nom a été formé de la situation aquatique du Bourg

&

Digitized by Google

du Monastere, de-même que le *Cadolocum* de certaines autres Contrées, où il y a des Etangs, de la même maniere qu'on en voyoit autrefois à S. Denis. L'Auteur a prévû, sans doute, la conséquence que les Lecteurs tireront de l'usage qu'il fait du Passage de la premiere Vie de sainte Geneviéve, & qu'on en concluera qu'il n'est donc pas sûr que S. Denis ait souffert le Martyre à Montmartre. La situation de l'Eglise de S. Denis de l'Etrée, proche la Riviere de Seine, porte à croire que ce fut en ce Lieu qu'ils furent décapités, mais ils n'y furent point inhumés; leurs Corps avoient été transportés dans le Champ de la Dame anonyme, dès le temps de leur Martyre. C'étoit tout ce territoire & les environs qui formoit le *Vicus Catolocensis*, & il ne faut aucunement penser à Chaillot dans cette question Géographique, comme y a pensé M. de Tillemont. M. L. B. finit ses Observations sur la situation du Lieu de la sépulture de S. Denis, par la remarque qu'il fait touchant les variétés qui se trouvent là-dessus dans les Manuscrits de la Légende de S. Denis. Les Copistes étoient si simples au XI. siecle, que quoiqu'ils marquassent dans le Texte de cette Légende, que ce Lieu est à six mille de Paris, dans le titre de leur Ouvrage, ils écrivoient que ce Lieu n'en étoit qu'à trois mille. L'Auteur concilie ces con-

Digitized by Google

tradictions, en disant qu'au IX. siecle on comptoit encore communément trois mille pas pour ce que nous apellons une lieüe, mais que quelques siécles après plusieurs Auteurs commencerent à regarder *Milliare* & *Lenga* comme synonymes, qu'ainsi par les trois mille de distance de Paris à S. Denis, ils entendoient trois petites lieuës.

L'Auteur étant tombé insensiblement sur cette distance, se trouve engagé à marquer depuis quel temps à peu près Paris fut habité & fermé pour la premiere fois dans le quartier qu'on apelle aujourd'hui la Ville, car l'autre continent du côté du Midi, fut habité & fermé bien plus tard. Il prouve que les environs de la Greve, tels que la ruë de la Tisseranderie, n'étoient pas encore fermés au IV. siécle & n'avoient point l'air de Ville, puisqu'on y faisoit encore alors des inhumations. On trouva en cette ruë vers l'an 1610. des Tombeaux avec leurs Squelettes & des Médailles, dont les plus nouvelles étoient de Magnence, qui regna en 350. d'où il infere qu'alors ce canton n'étoit tout au plus que comme une espece de Fauxbourg, où chacun étoit fort au large & avoit son Jardin, dont une partie servoit de sépulture aux Familles du dedans de l'Isle, ou aux Notables du dehors. M. L. B. ne croit point, comme M. de la Marre, en son Traité de la Police, que

Digitized by Google

que la premiere clôture du Quartier de Paris, situé vers le Nord, ait été faite par les Romains. Le silence de Grégoire de Tours, qui selon M. de la Marre, auroit dû en parler, au cas que c'eût été un Ouvrage des Francs, ne lui paroît pas décisif, parce que Grégoire ne s'est pas proposé de tout dire, & que tous les jours on aprend par des Histoires particulieres des Saints locaux, des choses importantes qu'il a ignorées ou tuës. Au reste si la premiere clôture du Quartier en question fut un Ouvrage des Francs, elle le fut des Francs du premier temps. M.L.B. prouve par un Texte de Grégoire de Tours *de Gloria Confess.* c. 90. que Chilperic ayant fait son Entrée Royale dans la Cité *Civitatem*, la fit le lendemain *in urbem Parisiacam.* Cette double Entrée, désigne deux Habitations séparées & fermées chacune de leurs murs. Nous ne voyons pas que personne ait encore remarqué la teneur de ce Texte en faveur du Paris Septentrional.

M. Lebeuf n'ayant trouvé dans M. de la Marre aucune preuve qu'il faille étendre la premiere clôture de la Ville de Paris jusque dans la ruë de S. Germain l'Auxerrois, quoique dans ces anciens Plans il l'étende jusqu'assés avant dans cette ruë, est d'un avis contraire, & prétend qu'au sortir du grand Pont de Paris pour venir à Montmartre ou à S. Denis, on ne se trouvoit pas dans la nou-

Digitized by Google

velle Ville Septentrionale, qu'on la laiſſoit à main droite, & qu'étant dès le bout du Pont dans la Campagne, on en cotoyoit les nouveaux murs à quelque diſtance. Outre qu'on n'a jamais trouvé de veſtiges de ces murs à gauche de la ruë S. Denis, ni vers Ste Oportune, le Texte de Grégoire de Tours apuye cette penſée, en ce que Chilperic venoit du Soiſſonnois, lorsqu'il arriva à Paris. Il fit donc sa premiere Entrée dans la Cité de Paris, en paſſant par le grand Pont, apellé aujourd'hui le Pont au Change. La seconde Entrée ayant été faite dans la Ville le lendemain, c'eſt une marque qu'il ne l'avoit pas encore traverſée, comme il lui eût été indispensable de le faire, si les maisons & les murs avoient compris ce qu'on apelle la ruë S. Denis. L'Hiſtoire de l'Incendie arrêté par les prieres de S. Lubin, & qui avoit pris à quelques maiſons du côté du Nord, supose encore que lorsqu'on venoit de la Baſilique de S. Laurent à la Cité de Paris, on n'avoit pas une double clôture à traverser, ce qui auroit été néceſſaire dans le Syſtême de M. de la Marre. Ici M. L. B. eſt bien éloigné d'imaginer, comme a fait M. de Valois, une Egliſe de S. Laurent dans le bas du quartier de l'Université; il suit l'ancien sentiment, & pour enrichir cet endroit de son Livre d'une nouvelle Observation, il remarque que la Vie de S. Lubin

Digitized by Google

bin de Chartres, dont il s'autorise, à dû être écrite par Fortunat de Poitiers, étant entierement dans le style de celle de S. Germain de Paris, & de S. Aubin d'Angers, dont il eſt l'Auteur inconteſtablement. M. L. B. s'appuye sur le même Fortunat, en sa Vie de S. Aubin, pour prouver que Childebert n'étoit pas logé au Palais des Thermes, mais dans l'Isle de Paris même, & le Paſſage eſt presque aussi décisif que celui de Grégoire de Tours, *Lib.* 4. *C.* 26. au sujet du Roy Caribert.

Selon notre Auteur, la Porte de Paris, entant que differant de la Cité de Lutece, étoit dans la ruë de S. Jacques de la Boucherie & proche la Boucherie même. Cette Porte regardoit le Couchant. L'autre qui étoit au bout oposé & qui regardoit l'Orient, eut le nom de Porte Baudoyer, dont l'étymologie a plusieurs raports avec l'Art Militaire. La Tour quarrée qui subsiſte proche le Lieu de cette ancienne Porte Baudoyer, au Nord du Sanctuaire de S. Jean en Greve, peut être assise sur les anciens fondemens de l'une des Tours de cette ancienne Porte.

L'évidence du Paſſage de Grégoire de Tours sur l'éxiſtence d'une Ville de Paris au Nord de l'Isle, doit empêcher, selon M. L. B. qu'on ne se prévale du silence du Moine Abbon, touchant la clôture de cette nouvelle Ville.

Digitized by Google

Ville. Abbon ne parlant que des dernieres Guerres des Normands, vers l'an 886, n'avoit garde de faire mention des murs du Paris Septentrional. Ces murs bâtis par les Francs bien moins solidement que ceux de l'Isle, bâtis de pierre par les Romains, avoient été ruinés & mis en cendres dès les premieres guerres des Normands. De crainte d'essuyer de semblables malheurs, on les rebâtit de pierre sur les anciens allignemens, & même on en éleva de nouveaux dans la partie Méridionale. Ces derniers murs pouvoient passer aux environs des Carmes, & de-là vers la ruë du Foin ou des Mathurins, & continuer ensuite proche le Pont S. Michel. De-là vint que l'Augmentateur de la Vie de sainte Geneviéve, que M. L. B. croit avoir été un Diacre de l'Abbaye, apellé Felix, regarda son Eglise comme située *juxta Novemenia Parisii*. L'écriture de son Manuscrit ne peut être au plus tard que du XI. siécle.

La situation des deux Châtelets de Paris a aussi mérité l'attention de M. L. B. il prétend qu'ils n'étoient pas situés où ils sont aujourd'hui; que la Ville de Paris n'avoit pas de clôture du côté de la Riviere, non-plus qu'elle n'en a pas aujourd'hui, depuis S. Gervais où étoit la Porte Baudoyer, jusqu'à la Porte de Paris, ou au grand Châtelet. La Riviere servoit seule de rempart de ce côté-là à la

Ville

Digitized by Google

Ville nouvelle ou Septentrionale. Il n'y avoit que la Cité, ou Ville de l'Isle qui étoit environnée de murs & de Tours de tous les côtés. C'est donc sur le continent de l'Isle même qu'étoient le grand & le petit Châtelet. Le premier vers le Lieu où est l'Horloge du Palais, à l'entrée du grand Pont, & l'autre vers l'endroit où aboutit la grande Salle de l'Hôtel-Dieu, à l'entrée du Petit-Pont. Ces deux Châtelets étoient chacun la Porte de la Cité de Paris, l'un vers le Midi, l'autre vers le Septentrion. Ce fut à ce dernier qu'arriva le Miracle de l'Histoire de S. Martin, en mémoire duquel il y eut en ce lieu un Oratoire de son nom, qui a perpetué le souvenir de ce saint Evêque de Tours dans le Palais de nos Rois, & depuis dans le Siége de la Justice. Par le moyen de la position des deux Châtelets ou Portes de la Cité de Paris à leur véritable place, M. Lebeuf donne une explication naturelle du cours de l'Incendie qui arriva à Paris l'an 586. du côté du Midi, & qui cessa du côté du Nord, proche l'Oratoire de saint Martin. Il faut lire cette Explication dans son Livre.

La seconde Piéce de son Recüeil, regarde les Actes de S. Denis. L'Auteur, loin de se proposer de les rendre fort estimables, montre assés clairement qu'ils sont encore plus mauvais, que Mrs de Launoy, de Tillemont

&

Digitized by Google

& Baillet ne les avoient crûs. Il les croit de la composition d'un Religieux de l'Abbaye de Saint Denis, à cause de cette expression répetée : *Peculiaris Patroni nostri.* Il ne dissimule point que les plus anciennes Copies marquent l'Envoi de S. Denis en France par S. Clement. Mais c'est aussi l'Epoque de la composition de cette Légende, qui est le premier Monument où elle se trouve. Il se défie (& avec raison) de la Charte d'un de nos Rois, de l'an 723. où cette Mission est spécifiée, parce que le commencement de ce Diplôme, où sont les termes qui l'expriment, ne sont pas dans le style du reste de la Piéce, & parce que Dom Félibien ne l'ayant pû recouvrer en original, n'a pas crû la Copie assés authentique pour être inserée dans l'Histoire de l'Abbaye. La pensée de M. L. B. est que ce fut vers le temps de l'introduction du Rit Romain en France, sous Pepin, ou sous Charlemagne, que le desir d'avoir quelques leçons un peu étenduës sur ce Saint, à l'Office nocturne de sa Fête, & de former de ces Leçons le chant des Antiennes & des Répons, engagea quelques Religieux du huitiéme siécle, à emprunter la vie de quelque autre Saint, en y substituant le nom de *Dionysius.* A la lecture de la Dissertation, on ne peut guere s'empêcher de croire que la Piéce qui avoit servi de

Digitized by Google

Ville nouvelle ou Septentrionale. Il n'y avoit que la Cité, ou Ville de l'Isle qui étoit environnée de murs & de Tours de tous les côtés. C'est donc sur le continent de l'Isle même qu'étoient le grand & le petit Châtelet. Le premier vers le Lieu où est l'Horloge du Palais, à l'entrée du grand Pont, & l'autre vers l'endroit où aboutit la grande Salle de l'Hôtel-Dieu, à l'entrée du Petit-Pont. Ces deux Châtelets étoient chacun la Porte de la Cité de Paris, l'un vers le Midi, l'autre vers le Septentrion. Ce fut à ce dernier qu'arriva le Miracle de l'Histoire de S. Martin, en mémoire duquel il y eut en ce lieu un Oratoire de son nom, qui a perpetué le souvenir de ce saint Evêque de Tours dans le Palais de nos Rois, & depuis dans le Siége de la Justice. Par le moyen de la position des deux Châtelets ou Portes de la Cité de Paris à leur véritable place, M. Lebeuf donne une explication naturell[illegible]ours de l'Incendie qui arriva à Paris l[illegible] du côté du Midi, & qui cessa du [illegible]Nord, proche l'Oratoire de saint [illegible]aut lire cette Explication dans

[illegible]Piéce de son Recüeil, regarde [illegible]S. Denis. L'Auteur, loin de se [illegible]s rendre fort estimables, mon[illegible]ment qu'ils sont encore plus [illegible]rs de Launoy, de Tillemont & [illegible]

Digitized by Google

& Baillet ne les avoient crûs. Il les croit de la compoſition d'un Religieux de l'Abbaye de Saint Denis, à cause de cette expression répetée : *Peculiaris Patroni nostri.* Il ne diſſimule point que les plus anciennes Copies marquent l'Envoi de S. Denis en France par S. Clement. Mais c'eſt auſſi l'Epoque de la compoſition de cette Légende, qui eſt le premier Monument où elle se trouve. Il se défie (& avec raison) de la Charte d'un de nos Rois, de l'an 723. où cette Miſſion eſt spécifiée, parce que le commencement de ce Diplôme, où sont les termes qui l'expriment, ne sont pas dans le ſtyle du reſte de la Piéce, & parce que Dom Félibien ne l'ayant pû recouvrer en original, n'a pas crû la Copie aſſés authentique pour être inserée dans l'Hiſtoire de l'Abbaye. La pensée de M. L. B. est que ce fut vers le temps de l'introduction du Rit Romain en France, sous Pepin, ou sous Charlemagne, que le desir d'avoir quelques leçons un peu étenduës sur ce Saint, à l'Office nocturne de sa Fête, & de former de ces Leçons le chant des Antiennes & des Répons, engagea quelques Religieux du huitiéme siécle, à emprunter la vie de quelque autre Saint, en y subſtituant le nom de *Dionyſius.* A la lecture de la Diſſertation, on ne peut guere s'empêcher de croire que la Piéce qui avoit servi de

Digitized by Google

de canevas, n'eût été d'abord composée pour quelque Apôtre d'une Eglise située vers le Rhin, entre l'Italie & l'Allemagne. Pourquoi dire en effet que Lutece étoit peuplée de Germains, que le Rhin y passoit, (car quelques Manuscrits ont *Rheni*, si ce n'étoit pas une Piéce composée pour une Eglise de ces cantons-là, qu'on eût adoptée ? Ce qui doit augmenter le soupçon, est que dans la Vie de S. Gaudence de Novare au Milanez, il y a des périodes entieres dans les mêmes termes que dans celle de S. Denis. Mais le Compilateur, qui n'avoit en vûë que de grossir son Lectionaire, & de le farcir de haut style, ne prit pas garde que d'autres choses qui avoient pû convenir au S. Evêque des environs de l'Allemagne, envoyé, peut-être, vers le V. ou VI. siécle, ne pouvoient convenir au siécle de S. Denis, qui étoit un temps de persécution. Plus il raprochoit S. Denis des temps Apostoliques, plus il le mettoit hors d'état de se voir attribuer des phrases empruntées, telle que celle-ci : *Ecclesiam illis quæ necdum in locis erat & populis illis novam constituit, ac Officia servientium Clericorum EX MORE constituit, probatasque personas honore secundi Ordinis ampliavit.* Tout ceci a pû être dit d'un S. Evêque du V. ou VI. siécle, auquel temps on pouvoit alleguer l'ancienne coûtume, *ex more*, mais

mais n'a jamais pû convenir à S. Denis de Paris, qui n'étoit pas dans une situation à former un Clergé complet, comme le marque ce texte, encore moins, s'il vivoit au premier siécle.

Il faut donc reconnoître un défaut de jugement dans le Fabricateur de la Legende de S. Denis, & par consequent qu'il a pû être assés infidele ou ignorant, pour y mettre de son crû, que c'étoit S. Clement qui l'avoit envoyé prêcher la Foi. M. L. B. aporte un exemple très-sensible de ces Moules de Légendes qui servoient pour plusieurs Saints. C'est celui de S. Trophime, premier Evêque d'Arles, auquel les Ecrivains du Legendaire de l'Eglise d'Arles, ont apliqué un Panegyrique fait pour S. Germain, Evêque d'Auxerre, par le Moine Heric, du IX. siécle, charmés apparemment par les tours latins de cet Ecrivain; & ils se sont contentés de changer quelques noms propres, de crainte qu'on ne reconnût leur vol.

Ceux qui ont crû que la Légende de Saint Denis avoit originairement marqué sa Mission *à successoribus Apostolorum*, & que c'étoit par alteration qu'on y lisoit *à S. Clemente*, ont porté trop de respect à cet Ouvrage. Pour dire vrai, il y faut lire *à S. Clemente*, mais aussi la Piéce est une mauvaise compilation, & qui ne doit être d'aucun poids,

Digitized by Google

si ce n'eſt en ce qu'elle dit depuis la mort du Saint, & touchant son culte. M. l'Abbé L. B. prouve que l'on ne peut apuyer son authenticité sur les anciennes Armoires du Trésor de l'Eglise de Paris, où cette Légende étoit, dit-on, conservée dès le temps du Regne de Louis le Debonnaire. Ceux qui ont crû cela, ont pris le change, à la lecture de la Lettre de ce Prince à l'Abbé Hilduin, & de la Réponse d'Hilduin à cet Empereur. En prenant la peine d'examiner attentivement les termes de ces Lettres, & l'arrangement des materiaux qu'Hilduin se vantoit d'avoir mis en œuvre, on reconnoît que ce qui étoit conservé dans les Armoires de la Cathédrale de Paris, consistoit en des fragmens de l'ancienne Liturgie Gallicane de la Messe du jour de S. Denis, & non pas en cette Légende mal digérée, du S. Evêque de Paris. L'Auteur de la Dissertation a reconnu la plûpart de ces morceaux de la Liturgie primitive de l'Eglise de Paris, que l'Abbé Hilduin avoit inserés en divers endroits de sa nouvelle Compilation, & il les a raprochés les uns des autres, afin que les Connoisseurs en style de l'ancienne Liturgie Gallicane puissent en juger, & que le Public voye que dans ces Prieres des premiers temps, il n'étoit fait mention ni d'Areopage, ni de S. Clement, ni de Tête portée, ni de mille autres Faits qu'Usuard même

Digitized by Google

me n'avoit pas connus, quoiqu'il vêcût sous Charles le Chauve. Il nous paroît que la plûpart de ces Remarques n'avoient point encore été faites, quoiqu'il y ait eû beaucoup d'Ecrits sur cette matiere dans le siécle dernier. M. L. B. en a placé une au bas de la page 55. qu'il dit tenir du P. Prevôt, Chanoine Régulier, & Bibliothéquaire de Sainte Geneviéve, auquel ses deux premieres Dissertations sont adreſſées. Elle se raporte à S. Denis, parce qu'on tient par tradition, que le Lieu où il invoqua d'abord la Sainte Trinité, proche Paris, étoit celui où l'on voit l'Eglise de S. Benoît. On propose aux Curieux d'examiner, si dans l'Antiquité *l'on* n'auroit pas entendu *Ecclesia S. Trinitatis*, par *Ecclesia S. Benedicti*, avant qu'on se soit imaginé d'entendre par là à Paris le saint Patriarche des Bénédictins. Cette découverte sera aſſés curieuse. Il eſt certain que dans l'ancien langage vulgaire, on a longtemps dit *Benoît-Dieu*. La réünion que M.L.B. a faite à la page 67. & suivantes, de toutes les injures dont Hilduin & ſes Sectateurs dans l'Aréopagetisme, accablerent ceux qui s'attachoient à l'ancienne Tradition contenuë dans Gregoire de Tours, marque combien mauvaise étoit la cause dont ils prenoient la défenſe. Un Moine de Saint Denis, qui écrivoit sur la fin du IX. siécle, pouſſa ses expreſſions

Digitized by Google

treſſions, juſqu'à dire que ceux qui refuſoient de qualifier leur saint Patron du titre d'*Athenien* & d'*Aréopagite*, étoient des rejettons du Préfet *Fescenninus Sisinnius*, qui avoit fait mourir ce Saint. Nous rendrons compte des neuf ou dix autres Diſſertations dans un autre Journal.

NOUVEAUX AMUSEMENS DU CŒUR ET DE L'ESPRIT. *Quatorziéme Brochure : in-12. 1739. A Paris*, chés *Bienvenu*, à l'entrée du Quai des Augustins, & chés la Veuve *Piſſot*, Quai de Conti, à la deſcente du Pont-Neuf. *Le prix eſt de 24. ſols.*

Après un Avant-Propos de l'Auteur, qui s'engage pour la ſuite de cet Ouvrage périodique à des *Recherches hiſtoriques & critiques ſur la Littérature ancienne & moderne*, & qui *ſollicite au nom du Siécle & de la Poſterité, les Perſonnes qui ont dans leurs Cabinets des Piéces interessantes, de les lui communiquer, pour en faire part au Public*; (*elles ſont redevables, ſelon lui, de pareils trésors qui courent toujours de grands risques, tant qu'ils ne ſont qu'en manuſcrits*;) on trouve un Dialogue ſur l'Etenduë, par feu M. le Baron *de Leybnits*. C'eſt un morceau ſcientifique, où ce grand Philoſophe fait paroître des découvertes neuves, toujours analogues à ſon Syſtême de Métaphyſique. Ces réflexions sérieuses veu-

leni

lent être méditées dans le Livre même, & on y renvoye les Lecteurs, parce que ce seroit tronquer la matiere, que de citer quelques endroits qui n'instruiroient personne à fonds, & que nos Extraits ne sont pas susceptibles de longueurs, inévitables dans cet Article interessant.

L'Epître dédiée au grand Thomas (*page* 331.) est plaisante quant au sujet, mais elle nous a paru foible & peu correcte, prosaïque quelquefois, & rampante. Il y manque aussi de la gayeté, quoique nous ne prétendions pas dire qu'il n'y ait des traits amusans. Elle commence par ces Vers;

Noble soutien de la machoire,
Digne objet d'admiration,
De qui le triomphe & la gloire;
Par ton heureuse invention *
Immortalisent la mémoire;
THOMAS, c'est à toi qu'aujourd'hui,
Mes Vers demandent un apui.
Peu nourris des Eaux d'Hypocrene;
Qui donnent la force et l'haleine,
Et qui, par leur philtre enchanteur;
Rendent florissant un Auteur,
Ils courent les bords de la Seine,
Et te prennent pour Protecteur.

* *Il a fait faire un Char en forme d'Arc de triomphe, où il se met chaque jour.*

L'In-

L'Invocation continuë, & la Muse de cette Epître, qui se déclare elle même *foible & volage*, fait (*page 336.*) sa confession de modestie.

Sans envier ce ton sublime,
Qui rend un Auteur trop flaté,
Je donne aux travaux de la lime
Un essor bien plus limité;
Et sans qu'un amour emporté
Me fasse courir vers la rime,
Une douce facilité
S'unissant au feu qui m'anime,
Exprime avec naïveté
Ce que m'offre l'oisiveté.
Souvent, sur la verte fougere,
A l'abri d'un ombrage frais,
Je trace d'une main légere,
Les agrémens et les attraits
Qu'eut en partage ma Bergere.
Ma Muse souvent, par ses airs,
Fait retentir les verds Bocages;
Les Faunes, les Sylvains sauvages
Se joignent même à ses concerts,
Et les doux Habitans des airs
Y répondent par leurs ramages.

On trouve ensuite une Nouvelle Portugaise, sous l'Etiquette de *Don Juan & Isabelle.*

Digitized by Google

belle Cette Histoire est calquée sur le moule des Romans à grandes Avantures. Les deux Héros filent l'amour au plus parfait. » Don » Juan fut élevé avec Isabelle. Ils étoient à » peu près de même âge, & cette conve- » nance, jointe à toutes celles qui se trou- » voient en leurs personnes, fit naître entre » eux une sympathie qui prit bien-tôt un » autre nom. Les Amours sont enfans, & » se plaisent quelquefois à joüer avec l'en- » fance; & les passions qu'ils y font naître, » sont beaucoup plus fortes & plus dura- » bles.

» Don Juan & Isabelle sentirent dès-lors, » l'un pour l'autre, ce que dans un âge plus » avancé ils devoient inspirer à tout le mon- » de. Etoient-ils ensemble? Tout étoit pour » eux plaisir & passe-temps. Jamais affec- » tions ne furent plus égales, jamais volon- » tés plus vives: enfin jamais amour ne se » fit tant sentir, avant que de se faire con- » noître.

Voici comment leurs sentimens se débroüillent. Le hazard leur fait jetter la vûë sur un Livre romanesque. Isabelle prie Don Juan d'en lire quelques pages. Le Lecteur » étant » tombé sur une peinture que deux Amans » se faisoient l'un à l'autre de leur amour, » Isabelle trouva les sentimens de la Maî- » tresse si conformes aux siens, qu'elle en » rougit & devint rêveuse. Don

Digitized by Google

» Don Juan, qui avoit trouvé la même » ressemblance entre les siens, cessa de lire; » & après avoir aussi rêvé quelque temps: » Isabelle, *dit-il ingénûment*, plus j'y fais ré- » flexion, plus je crois que j'ai de l'amour » pour vous. Depuis que je vous vois, j'ai » pensé mille fois tout ce que je viens de » lire; & la seule difference que j'y trouve, » c'est que je le pensois plus vivement en- » core; mais je n'aurois pas pû si bien vous » l'expliquer. Don Juan, *répondit Isabelle*, » en rougissant davantage; je faisois la mê- » me réflexion, & je ne doute plus que ce » ne soit aussi de l'amour que j'ai pour vous. » J'ai ressenti mille fois, sans pouvoir les » démêler, tous les transports, tous les plai- » sirs, toutes les inquiétudes qui sont décri- » tes dans ce Livre. Mais, si ce que j'entends » dire de ces sentimens, est vrai, c'est un » crime à moi de les avoir conçûs. Cependant » je ne sçaurois croire que le crime puisse » jamais se présenter sous une figure aussi » douce & aussi agreable que celle-là; & en » tout cas, je sens que j'aurai bien de la » peine à m'empêcher d'être toujours crimi- » nelle.

Une Gouvernante interrompt la conversation; ils s'aiment toujours pendant plusieurs années: mais cet heureux temps change. On demande Isabelle en mariage: Dona Maria

Digitized by Google

lui en fait la proposition ; elle y répond par un torrent de larmes, que sa mere interprete favorablement. Dona Maria trouve aux pieds de Don Pedro, son mari, le pauvre Don Juan fondant en larmes de son côté, & découvrant tout le mystere. On s'apaise, on écrit à Don Francisco de **** pere du jeune Amant, qui lui permet d'épouser sa Maîtresse. Il se retracte dans le temps qu'on faisoit les préparatifs des nôces. Des richesses héritées changent ses volontés. En conséquence, desespoir des deux Amans.

Don Francisco fait enlever son fils. Isabelle est demandée par Don Gusman ; elle lui est accordée par ses Parens. Il propose un combat à la lance, où il est desarçonné par Don Juan, dont on avoit publié la mort. Nos deux Héros se reconnoissent & conviennent de s'enfuir ensemble. Don Juan s'assûre d'un Bâtiment, & la nuit tant souhaitée étant venuë, Isabelle trouve le moyen de se dérober. Elle aperçoit dans l'obscurité un Bâtiment arriver dans la rade. Elle va au-devant ; c'est un Corsaire qui l'enleve. L'Amant arrive un moment après, & ne trouve personne. Il aprend le malheur survenu, dont on accuse à tort Don Gusman. Il fait bien du Pays, trouve *Ali-Achmet*, Corsaire Saltin, qui a sur son Bord la jeune Personne, prête à partir pour les plaisirs du Roy de Ma-

Digitized by Google

Maroc. Isabelle y avoit consenti, après avoir pris secretement du poison : Don Juan la trouve sur le point d'expirer, traite avec le Corsaire, délivre son Amante, reste en ôtage pour la fin du payement. Elle revient à *Villanova*. Don Gabriel, cousin de Don Juan, va délivrer son Ami des mains d'Ali-Achmet. Et enfin le Roy, malgré de nouvelles opositions, joint son autorité à la volonté des Parens bien réünis. Isabelle & Don Juan sont mariés avec de grandes magnificences.

Cette Historiette est écrite d'un stile naturel, vif, & touchant. Il y a même de l'intérêt, mais nous ne sçaurions nous empêcher de dire que ces sortes d'Ouvrages sont de tous ceux de la Litterature, les moins dignes de consideration, & propres tout au plus à amuser les gens superficiels.

Il y a dans cette Brochure, comme dans les précédentes, des morceaux de Poësie fort bien tournés. La Probité, par exemple, a servi d'Apollon à l'Auteur des *Vœux pour Monseigneur le Dauphin*. Cette Piéce mérite l'empressement de tous les bons Citoyens. Quoi de plus délicat que ce qui suit !

Aimé de son Peuple fidele
Qu'un Prince sur son Trône est fort !
Les cœurs le gardent mieux qu'aucune sentinelle ;

Digitized by Google

L'amour veille toujours, mais le devoir s'endort.

Voici un bel endroit, à la page 390.

Dans un nuage radieux
La Gloire que je vois paroître,
Vient sans doute à mon jeune Maître
Inspirer des combats les desirs furieux.
De cette brillante chimere
Que Louis se dégage aux traits de ta lumiere;
Sageſſe, fais-lui voir le ridicule abus
De ces Ambitieux, vrais fleaux de la Terre;
Qui toujours combattans, ont au bout d'une guerre,
Cent mille hommes de moins pour un Château de plus, &c.

L'Epître de Léandre à Hero, imitée d'Ovide, par M. le Préſident Bouhier, de l'Académie Françoise, devroit être copiée toute entiere. ou du moins plus de deux cent Vers, ſi l'on vouloit transcrire toutes ses beautés.

M. *d'Arnaud*, jeune Poëte, qui se diſtingue, a fait imprimer dans ce Recüeil, deux Epîtres à son illustre Maître M. *de Voltaire*. Il lui parle dans la premiere, *page* 397. d'après la Ceinture de Venus dans Homere.

Dans la seconde, *page* 402. il peint M. de Voltaire en Philosophe, après l'avoir peint comme Auteur de la Henriade; & avant que de

Digitized by Google

de parler de ses Tragédies, il s'exprime ainsi :

Tantôt, d'un vol audacieux,
Mesurant la Terre & les Cieux,
Il contemple de Dieu la grandeur infinie.
De cent globes divers démêlant les ressorts,
D'une exacte harmonie il conçoit les accords.
Des Barrieres du jour jusqu'au centre du Monde,
De cette immensité perçant la nuit profonde,
Il parcourt d'un coup d'œil ces Orbes enflammés,
Ces corps, par leurs combats détruits & ranimés.
Il dévoile avec art, ces nombres, ces distances,
Ces mouvemens cachés, l'ame de l'Univers,
Ce Vuide spacieux, ces profondeurs immenses,
Qu'embrasse la lumiere au vaste sein des airs.

Cette quatorziéme Partie termine le quatriéme Tome des Nouveaux Amusemens. Nous n'avons pas dissimulé nos sentimens sur ce Recüeil, qui peut figurer avec tous les bons Répertoires de ce genre. Tout n'est pas égal, à beaucoup près, mais il mérite d'être recherché pour quantité de beaux morceaux. Si l'Ouvrage continuë, nous en porterons toujours un jugement sans partialité, comme sans flaterie.

On nous a prié d'avertir le Public, qu'en s'adressant directement à la Veuve Pissot,

Digitized by Google

Quai de Conti, à la descente du Pont Neuf, les Personnes qui souhaiteroient acheter le Recüeil complet auront une diminution considerable. Les quatre Volumes bien reliés, seront donnés pour la somme de *treize livres quatre sols*. C'eſt une convention que l'Auteur a voulu être faite pour le soulagement des bourſes. Comme il n'a point fait, dit-il, cette Compilation dans aucune vûë d'interêt, il n'a d'autre ambition que d'en favoriser le débit. Il fait aussi sçavoir que le troisiéme Volume n'est pas plus cher que les autres, c'est-à-dire, que chaque Brochure de trois feüilles, eſt de *douze sols*, & les doubles de *vingt-quatre*.

INSTRUCTION ſur les Lettres de Change; & ſur les Billets négociables; ſuivant l'Edit du Commerce, les Déclarations & Arrêts rendus depuis 1673. juſqu'à préſent, & les Uſages des Places & des Négocians. Seconde Edition, corrigée & augmentée. *A Blois*, chés Philbert-Joſeph *Maſſon*. 1739. Vol. *in*-12. de 221. pages, ſans l'Avertiſſement & la Table des Chapitres.

On trouve dans cette nouvelle Edition, des Formules de Sommations, Aſſignations, Protêts & Dénonciations &c.

On traite d'abord des Lettres de Change & de leur origine. Du temps des Lettres de Change,

Digitized by Google

Change. Des Acceptations sous Protêt, des Ordres, des Protêts, des Renonciations de Protêts, & des Garanties, du Change & Rechange, des qualités du Porteur des Lettres de Change, des Lettres de Change perduës, des Prescriptions & du terme de la décharge des Cautions, des Billets de Change & à Ordre, des Augmentations & Diminutions d'Especes, & des Usages reçûs, des Lettres & Billets dont la connoissance apartient aux Juges-Consuls, Termes des Protêts des principales Villes de l'Europe, Termes des Usances dans les principales Villes de l'Europe, Formules des Lettres de Change & des Billets.

CONNOISSANCE DE LA MYTHOLOGIE, par demandes & par Réponses. *A Paris*, chés Claude *Simon*, Pere, ruë des Massons, & chés Claude-François *Simon*, Fils, ruë de la Parcheminerie, 1739. Vol. *in*-12. de 315. pages, sans la Table des Titres, & celle des Noms propres. Le Prix est de 1. liv. 16. sols relié.

MEMOIRES de la Comtesse d'Horneville, ou Réflexions sur l'inconstance des choses humaines, par M. *Simon*. Deux Volumes *in*-12. Le premier, de 359. pages, le second de 372. 1739.

Digitized by Google

La *Veuve d'Houry* a imprimé l'*Almanach Royal* pour l'Année 1740. où se trouvent les Changemens, Additions & Recherches nécessaires : Vol. *in*-8°. Qui contient les Naissances & Alliances des Princes & Princesses de l'Europe : le Clergé de France, qui comprend les Archevêques, les Evêques, les Cardinaux, & Abbés Commandataires seulement : les Ducs & Pairs de France, l'année d'Erection de leurs Duchés-Pairies, leurs demeures, celles des Maréchaux de France, les Promotions des Lieutenans Généraux, Maréchaux de Camp, Brigadiers des Armées du Roy, Lieutenans Généraux des Armées Navales, Chefs d'Escadre &c les Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces : les Gouverneurs des Maisons Royales, les demeures des Colonels Généraux, des Directeurs & Inspecteurs Généraux de l'Infanterie, des Inspecteurs Généraux de la Cavalerie & des Dragons, celles des Grands Officiers Militaires de l'Artillerie de France ; des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit, des Ministres des Cours Etrangeres, des Chevaliers de la Toison d'Or, qui sont en France ; les Commandeurs & Officiers de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, les Ministres du Roy en Pays Etrangers, les Conseils du Roy, les Sécretaires d'Etat, les Conseillers d'Etat, les Intendans

Digitized by Google

tendans des Finances, les Maîtres des Requêtes, les Intendans des Provinces : la Grande Chancellerie ; les Préſidens & Conſeillers du Grand Conſeil, du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes : le Châtelet & ſes Officiers : les Sécretaires du Roy, les Avocats au Parlement, les Avocats au Conſeil, les Procureurs du Parlement, ceux du Châtelet ; & généralement tous les Officiers des Cours Souveraines, des Tribunaux, ou Juriſdictions de Paris, mis par ordre de réception & en leurs demeures ; les Fermiers Généraux, les Receveurs Généraux des Finances, Tréſoriers des Deniers Royaux, leurs Controlleurs, ceux des Payeurs des Rentes, les Banquiers & Agens de Change, & cé qui a raport à la Finance, mis dans le même ordre, avec une Table Alphabétique des Matieres.

Plus, l'Extrait du même *Almanach Royal* : dans lequel on trouve les Naiſſances des Princes & Princeſſes de l'Europe ; les Archevêques, & Evêques ; les Maréchaux de France, & Officiers Généraux des Armées du Roy ; les Gouverneurs des Provinces du Royaume ; les Conſeils du Roy ; les Départemens des Sécretaires d'Etat, & des Intendans des Finances ; les Conſeillers d'Etat, les Intendans & les Maîtres des Requêtes. Vol. *in*-24.

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE, ou Histoire Litteraire de l'Allemagne, de la Suisse, & des Pays du Nord. Année M. DCC. XXXIII. Tome 28. 1. Vol. *in*-12. *A Amsterdam, chés Pierre Humbert.* 1734.

On trouve au II. Article de ce Journal une LETTRE *de M. P. à M. de B. sur les* CELTES, qui nous a parû mériter attention. L'Auteur déclare dabord, qu'il a eû occasion depuis un certain temps, de recüeillir en partie ce qui nous reste de l'Histoire des Celtes, c'est-à-dire, selon lui, des Peuples qui occupoient autrefois les Gaules, & l'Allemagne, avec la plus grande partie du Nord. Il observe là dessus que les Auteurs Grecs donnent proprement le nom de *Celtes* aux Peuples des Gaules & de la Germanie. Mais outre cela, dit-il, les Celtes occupoient encore du côté du Nord, la Suede, la Norwege, le Danemark, avec les Isles de la Grande Bretagne; du côté de l'Orient, une bonne partie de la Pologne & de la Moscovie, jusqu'aux Palus Méotides & à la Mer Caspienne: & vers le Midi, toute la Hongrie, avec les Provinces qui s'étendent jusqu'au Pont-Euxin; l'Italie, depuis les Alpes jusqu'au Mont Apennin, & la plus grande partie de l'Espagne. Au reste, ajoûte-t-il, avant que d'être connus sous le nom de *Celtes*, ces Peuples étoient désignés par celui de *Scythes*, que les Grecs donnoient

Digitized by Google

noient indifféremment à toutes les Nations du Nord.

Notre Auteur, curieux de sçavoir quels ont été nos Peres, ce que nous avons herité de leurs vertus, & de leurs défauts, cherchant d'ailleurs l'origine de plusieurs Coûtumes, qui lui paroissoient des restes de l'ancienne Barbarie, & ne trouvant rien dans les Auteurs modernes qui le satisfît pleinement, il a eû soin, lorsque l'occasion se présentoit de lire les Anciens, de rassembler & de mettre en ordre ce qu'ils raportent sur le sujet des Celtes. Il avoüe cependant qu'il a trouvé de grandes difficultés pour l'execution de son dessein. De tous ces Druides représentés par César (*Liv. VI. c.* 13. 14.) comme des Gens versés dans toutes les Sciences, il ne s'en est trouvé aucun, dit-il, qui ait entrepris d'écrire l'Histoire de sa Nation, Histoire qui auroit donné un grand jour au sujet dont il s'agit ici. D'ailleurs l'usage des Lettres a été inconnu très-longtemps aux Peuples du Nord. Les Gaulois aprirent cet excellent Art des Grecs, qui avoient fondé Marseille, (*Strabon L. IV.*) l'an 165. de la Fondation de Rome, environ 588. ans avant la Naissance de J. C. Les Peuples de la Germanie le reçûrent beaucoup plus tard, comme on peut le remarquer dans Tacite, (*Germ. c. XIX.*)

Digitized by Google

Nous ne connoissons donc les anciens Celtes, ajoûte l'Auteur, que par quelques Historiens Etrangers, qui en ont parlé en passant, & encore comment les connoît-on? C'est cette connoissance imparfaite qui a déterminé notre Auteur à tirer parti de l'ignorance même où l'on est de la véritable Histoire des Celtes : & là-dessus il entreprend dans sa Lettre de faire un Abregé des merveilles qui ont été débitées par plusieurs Ecrivains Grecs & Latins &c. au sujet des Celtes, & du Pays qu'ils habitoient, sur quoi nous renvoyons les Lecteurs à cet Abregé même.

BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E des Ouvrages des Sçavans de l'Europe, pour les six derniers Mois de l'année 1733. Tome XI. premiere & seconde Partie. 1. *vol.* in-12. *d'environ* 500. *pages. A Amsterdam, chés les Vetsteins & Smith.* M. DCC. XXXIII.

Nous avons déja dit qu'il est assés mal aisé de faire l'Extrait d'un Livre qui n'est composé que d'Extraits, & qu'on ne peut guere donner une idée de ce Journal que par quelques Titres des Ouvrages les plus interessans, & les moins connus.

PHYSIQUE SACRE'E, ou Histoire Naturelle de la BIBLE, traduite de Latin de M. Jean-Jacques SCHEUCHZER, Docteur en Méde-

Digitized by Google

Médecine, enrichie de Figures en Taille-douce, gravées par les soins de J. André PHEFFAL, Graveur de Sa Majesté Impériale. *Deux vol.* in-fol. *A Amsterdam, chés P. Schenk, & P. Mortier*, 1732.

Les Journalistes seroient bien heureux, dit l'Auteur de cette Bibliotheque, s'ils n'avoient jamais à parler que d'Ouvrages du mérite de celui-ci. Ils pourroient se répandre en loüanges, sans craindre ou de faire tort à leur jugement, ou d'en imposer au Public. La conscience même leur dicteroit les Eloges, & laisseroit à leur Critique toutes les marques de l'estime la plus parfaite pour les Auteurs. Je dis la conscience, parce qu'il s'agit ici d'un Livre, auquel elle ne peut que prendre interêt. Ce Livre est un Commentaire sur tous les Endroits de l'Ecriture, qui sont relatifs à l'Histoire Naturelle, & qui par conséquent dans leur tout, composent ensemble un Corps de Physique sacrée.

M. Scheuchzer, Auteur de ce bel Ouvrage, en a fait le plan dans sa Préface, sans oublier les motifs qui y ont donné lieu. L'execution répond parfaitement à l'idée que ce Plan nous en donne. Tout y respire la Religion, mais une Religion sincere, pure, sage, éclairée. Le Sçavant, le Mathématicien, le Philosophe, le Naturaliste, le Médecin, le Critique qui y parle, est un homme du premier rang en

toutes

Digitized by Google

toutes ces choses ; mais le Chrétien honnête homme, dirige toutes ces Sciences ; & par cela même les rend plus belles, en les rendant solidement utiles. Point d'érudition déplacée, point de vaine oſtentation de lecture, point de compilation ridicule de puérilités, point d'attention scandaleuse à multiplier les difficultés & les doutes. Il n'y a rien au contraire qui n'aille au but, & qui ne tende tout à la fois à l'inſtruction & à l'édification du Lecteur. L'indécision même, qui eſt si souvent inévitable sur quantité de Paſſages de l'Ecriture, eſt ici toujours si modeſte, si judicieuse & si raisonnable, que le respect qui eſt dû à nos Livres sacrés, n'en eſt affoibli en aucune maniere, & que l'authorité de la Révélation n'en souffre aucune atteinte. Il eſt donc bien glorieux à la Faculté, dit le Journaliſte, qu'un de ses Membres ait entrepris un Deſſein si néceſſaire pour l'intelligence & l'honneur de la Révélation, & qu'il s'en soit acquité d'une maniere si pieuse & si Chrétienne, qu'elle doit servir d'exemple aux Théologiens. Au moins cet exemple ajoûté à tant d'autres, juſtifiera pleinement la *Religion du Médecin*, des préjugés populaires qui la rendent suspecte. Notre Auteur pouſſe plus loin cette Apologie en faveur des Médecins, soupçonnés en général d'irreligion & d'incrédulité. Il la finit en disant, que

M.

Digitized by Google

M. Scheuchzer méritera une place des plus distinguées parmi les Médecins Religieux. C'est un Droit incontestable qu'il s'est acquis par les beaux sentimens de Religion & de vertu, qui regnent dans tous ses Ouvrages.

Sa *Physique Sacrée*, le premier Ouvrage en ce genre qui ait parû en François, publié d'abord en Allemand, & ensuite en Hollandois, a été reçûë avec tant d'aplaudissement du Public, que les Libraires ont crû, avec raison, ne pouvoir rien faire de plus utile & de plus agréable, que d'en enrichir notre Langue. Ils se sont proposés d'en faire huit Volumes *in folio*, dont on annonce présentement les deux premiers. Ils comptent qu'il y aura en tout 300. feüilles d'impression, & 750. Figures, tant d'une feüille entiere, que d'une demie feüille, sans compter la Planche du Titre, le Portrait de l'Auteur, les Vignettes, & 8. Titres rouges. L'Exemplaire complet doit revenir à 190. Florins, argent courant de Hollande, pour les Personnes qui auront souscrit, & il n'en coûtera pas moins de 250. Florins aux autres, à ce qu'assûrent les mêmes Libraires.

On conçoit aisément, que ce sont les Figures qui enchérissent si fort un Ouvrage de 300. feüilles d'impression. Aussi sont-elles généralement d'une très-grande beauté. Leur fidélité en rehausse considérablement le prix;

voici

Digitized by Google

voici ce que dit là-dessus M. Scheuchzer lui-même dans sa Préface. » Les Figures que » je donne ici, dit-il, sont telles que les » fournit la Nature elle-même, c'est-à-dire, » telles que je les ai trouvées dans ma Biblio- » theque, dans mon Cabinet, & dans les » Cabinets les plus célebres de l'Europe, en- » tre autres dans celui de M. *Jean-Henry* » *Link*, de Leypsic, mon ami intime, qui a » bien voulu me communiquer sa belle Col- » lection de Serpens, peints au naturel. Les » Planches ont été dessinées, & le sont en- » core actuellement par un de mes amis M. » *Melchior Fueslin*, qui excelle dans le Pay- » sage. Elles ont été gravées par les soins de » M. *Jean-André Pheffal*, d'Ausbourg, Gra- » veur de S. M. Impériale. Son zéle pour la » gloire de nos saintes Ecritures, son amour » pour les Gens de Lettres, & pour l'Art » même qu'il exerce avec tant de distinction, » l'ont engagé à se charger du soin & de la » dépense de cet Ouvrage; & afin d'en ren- » dre les Gravûres aussi parfaites qu'il est pos- » sible, il a distribué les Planches à differens » Graveurs, selon les divers talens qu'il leur » connoît, soit pour le Paysage, l'Histoire, » les Figures d'Hommes, d'Animaux, de » Plantes, soit pour les ornemens des Bor- » dures, &c.

Ce n'est point, au reste, en qualité de simple

Digitized by Google

simple ornement, & pour le seul plaisir des yeux, que ces Figures ont été faites. L'Auteur y représente exactement au naturel les Objets dont le Texte Sacré nous parle, & l'explication que le même Auteur en donne, est parfaitement relative au Dessein de la Planche. De-là vient la grande quantité de ces Planches. Il y en a, par exemple, XXIII. pour la Création, parce qu'il a fallu dessiner les principales choses qui y ont du raport; il y en a de même neuf pour l'Histoire de l'Innocence & de la Chute de l'Homme, neuf autres pour celle de l'Arche, vingt & une pour celle du Déluge, & ainsi du reste.

L'Explication des Planches est plus ou moins courte, à proportion de ce que la Description des Sujets est plus ou moins difficile. Quant à la Méthode, que l'Auteur y a suivie, voici ce qu'il en dit lui-même. » J'ai observé avec soin de ne rien mettre » dans cet Ouvrage, qui pût choquer ni les » differentes Sectes des Chrétiens, ni les autres Religions, & j'ai évité d'entrer dans » les Controverses qui partagent le Christianisme, parce qu'elles ne sont point de mon » ressort. J'abandonne aux Théologiens les » Mysteres de la Foi, m'attachant uniquement aux choses qu'on peut connoître par » les lumieres naturelles ... Je ne m'éloigne jamais du sens Litteral, & dans l'exa-

» men

Digitized by Google

» men Physique que je fais de mon Sujet ;
» je prends toujours les noms dans leur si-
» gnification originelle, c'eſt pourquoi j'ai
» cherché le véritable sens des mots Hébreux,
» Chaldaïques, Arabes, Grecs, dans les Au-
» teurs qui se sont apliqués à ce genre de
» Litterature; & j'ai emprunté des Voyageurs,
» de ceux qui ont écrit sur l'Histoire Natu-
» relle, la Géographie, la Botanique, les
» Animaux, les Fossiles, tout ce qui regarde
» la Nature des Climats Orientaux, la cons-
» titution de leurs Habitans, leurs Plantes,
» leurs Animaux, & leurs Mineraux. Le
» *Dictionaire Oriental Polyglotte de M. Fran-*
» *çois de Mesgnien Meninzki*, Chevalier du
» S. Sepulchre de Jérusalem, Conseiller de
» S. M. I. & Premier Interprete des Langues
» Orientales, m'a été d'un grand secours.

Nous ne suivrons point le Journaliſte dans le reſte de son Extrait de la *Physique Sacrée* de M. Scheuchzer, dont il nous donne même un Abregé de la Vie, tiré de la Préface du Livre, suivi du Titre des Livres que ce Sçavant a composés, & qui ont du raport à l'important Ouvrage dont il s'agit ici. Tout cela & d'autres Sujets qui s'y trouvent mêlés, & que nous omettons, rendent cet Article extrémement long, mais sans ennuyer.

Celui qui suit immédiatement, nous a extrêmement surpris, & nous ne compre-

nons

Digitized by Google

nons guere comment l'Auteur de la *Bibliotheque Raisonnée*, qui nous a parû un Ecrivain sensé & habile, a pû admettre dans son Journal un Ouvrage aussi miserable que le *véritable Almanach nouveau pour l'année 1733. ou le nouveau Calendrier Jésuitique*, &c. Quelle patience, ou quelle étrange disposition d'esprit ne faut-il point avoir, pour faire sérieusement, comme on le trouve ici, l'Extrait d'un tel Livre, de la même main qui vient de traiter si dignement la *Physique Sacrée* ! Nous croyons, pour nous, que cet Ouvrage, rempli d'impostures, de calomnies, anciennes & nouvelles, de grossieretés, &c. ne peut guere être lû & goûté des Protestans même, qui ont de la probité & qui aiment le vrai. On peut dire enfin, & ce n'est pas trop dire, que c'est un véritable Amusement de Corps-de-Garde. Ce qu'il y a de singulier, c'est que notre Bibliotequaire, qui pouvoit beaucoup mieux employer son temps, reconnoît que cet Almanach *n'est qu'une ironie assés pesamment écrite, &c.*

Le premier Article de la seconde Partie, présente l'Extrait d'une nouvelle Edition de Longin. On jugera de son importance par le Titre que nous allons raporter en François, & qui est Grec & Latin dans le Journal. TRAITE' *du Sublime, par Denis Longin*, publié avec une *nouvelle Version*, éclairci par des

Digitized by Google

des *Notes* d'un bout à l'autre, & *corrigé* à l'aide des Manuscrits, en partie par conjecture. Avec tous les Fragmens du même Auteur. Par ZACHARIE PEARCE, Maître ès Arts, Chapelain de *S. M. Britannique*, &c. Troisiéme Edition, à laquelle on a joint un *Commentaire* entier, qui n'avoit point encore parû, sur le Traité de Longin, par FRANÇOIS PORTUS, *Candiot*, 1. vol. grand *in*-8°. de 372. pages, sans les Préfaces. *A Amsterdam*, chés les *Westein* & *Smith*, M. DCC. XXXIII.

On aprend dans l'Extrait de ce Livre, qui contient plus de 20. pages dans le Journal, beaucoup de choses importantes & qui apartiennent à la belle Litterature, mais nous excederions nos bornes, si nous entreprenions seulement de les effleurer.

LA MEDECINE THEOLOGIQUE, ou *la Médecine Créée, telle qu'elle se fait voir ici, sortie des mains de Dieu, Créateur de la Nature, & régie par ses Loix. Ouvrage où s'explique* L'HYGIEINE, *par les principes du Méchanisme; puis par de semblables notions, tirées des Sciences les plus propres à perfectionner la Médecine, on y dévelope les idées des vrayes causes des maladies, de l'ordre auquel elles apartiennent, & de leurs vrais remedes. On y a joint à la fin des Theses de Médecine de l'Auteur de ce Traité.* A Paris, chés Guill. Cavelier, 1733. 2. volumes *in*-8°. l'un de

Digitized by Google

607. pages, l'autre de 713. sans compter la Préface.

Quoique ce Livre soit imprimé en France, nous croyons devoir lui donner ici une place parmi les bons Ouvrages mentionnés dans la *Bibliotheque Raisonnée*. Cet Ouvrage, dit l'Auteur du Journal, plein d'érudition, est divisé en trois Parties, qui ont toutes raport les unes aux autres. Dans la premiere, l'Auteur fait voir qu'elle est la véritable origine de la Médecine. Il démontre qu'elle est formée des mains de Dieu, Créateur de la Nature, qu'elle est régie par ses Loix, & que loin d'affoiblir la Religion dans les Médecins, elle leur fait voir, au contraire, par tout ce qui se passe dans le Corps humain, la Divinité toujours présente & par tout adorable. Notre Journaliste donne tout de suite un Abregé assés prolixe de cette premiere Partie; cette prolixité vient de ce que le Journaliste, au lieu de faire un Extrait impartial, prend souvent la liberté de critiquer & de contredire l'Auteur de l'Ouvrage, qui est le sçavant M. Hecquet, auquel d'autres habiles Médecins ont rendu plus de justice.

Dans la seconde Partie, dit l'Auteur du Journal, en finissant son écart, on montre les raisons qui élevent continuellement l'esprit des Médecins vers la Foi, & qui font de la Médecine une étude de Religion. La troisiéme,

Digitized by Google

siéme, continuë-il, n'eſt qu'une eſpece de Conclusion, où l'Auteur examine suivant les Principes établis dans les deux premieres Parties, quelles sont les Sciences néceſſaires pour perfectionner la Médecine. On trouve à la fin de cet Ouvrage, quelques Théses Latines, qui ont été soutenuës aux Ecoles de la Faculté de Médecine de Paris, & dont M. Hecquet eſt auſſi l'Auteur. Tous les Points qui font le sujet de ces dernieres Piéces, sont fondés sur les mêmes Principes que la *Médecine Théologique*.

Nous n'avons rien trouvé dans les Nouvelles Litteraires du XI. Volume du Journal dont nous rendons compte, qui ne soit déja connu en France, excepté peut-être l'Article suivant, Extrait de la seconde Partie, page 486.

D'AMSTERDAM. *Locupletissimi Rerum Naturalium Thesauri accurata Descriptio & Iconibus artificiosissima expressio, per universam Physices Historiam; opus cui in hoc rerum genere nullum par extitit. Ex toto Terrarum orbe collegit, digessit, descripsit, &* depingendum curavit Alb. Seba. *T. I. fol. Majori*, Latin & François.

L'Ouvrage entier doit faire quatre Volumes. A la tête de ce premier Volume on voit une Préface du célebre Profeſſeur Boerhaave, bien inſtruit de ce que renferme le Cabinet de

Digitized by Google

de M. Seba, & très-capable d'en juger sainement. Il le préfere à tout ce qu'on a publié jusqu'à présent sur l'Histoire Naturelle. Dans ce même Volume on trouve, outre les Descriptions, 111. Tailles-douces, dont 59. sont *in plano*, ou sur des feüilles entieres, & 52. *in-folio*, sur des Planches de la grandeur d'une demie feüille. Les Planches sont dessinées & gravées d'après Nature, & avec un soin infini. Toute l'Edition est sur du papier Impérial, & mérite d'avoir place dans les Cabinets des Princes & des Curieux opulens. On trouvera l'Extrait de ce premier Volume dans la Partie suivante de la *Bibliotheque Raisonnée.*

LES VIES des Hommes Illustres de la France, depuis le commencement de cette Monarchie jusqu'à présent. Par M. *Dauvigny. A Amsterdam*, & se vend à Paris, chés *le Gras*, grande Salle du Palais, 1739. 6. volumes *in*-12.

Nous ne manquerons pas de donner plusieurs Extraits de cet Ouvrage interessant pour notre Nation.

RE

Digitized by Google

RE'PONSE au Logogryphe Latin de M. *Fournier de Villecerf*, Maître des Eaux & Forêts de la Maîtrise Royale du Gasvre, inséré dans le Mercure de Septembre 1739. page 2182.

JANUARIUS.

ILle prior mensis per quem novus incipit annus;
Undenis faustum fratribus optat eum.
Numen Janus, Anus, *parent simul* Arius, Ira;
Est Jus *reddendi judicis officium.*
Tempore vernali rident spectantibus Arva,
Nec non percrebro Rus *pede proteritur.*
Per mare Navis *abit*, *velox & in aëra vastos*
Fertur Avis, Rivus *flaccida prata rigat.*
Janua, *pergo*, *domûs*, Vis, Vas, *Asina uxor Aselli*,
Accensum pectus semper Avarus *habet*:
Denique rauca habitat limosam Rana *paludem*
Quid desit, *nisi sim Carus Apollo tibi?*

CRIN, Prévôt Royal de Pont Ste Maxence.

M. le Marquis de Saint Aubin a ajoûté une feüille aux Antiquités de la Maison de France. Ceux qui ont des Exemplaires de cet Ouvrage, peuvent envoyer prendre cette Addition, chés *Briasson*, Libraire, à la Science, ruë S. Jacques.

JOURNAL & Description des Céremonies & Réjoüissances faites au sujet du Mariage de MADAME

DE

DE FRANCE avec DON PHILIPE, Infant d'Espagne, le 26. du mois d'Août 1739. à commencer du jour que le Marquis de Lamina, Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire de Sa Majesté Catholique auprès du Roy, fit son Entrée publique, & la Demande de la Princesse, jusqu'au jour qu'elle partit pour l'Espagne.

Avec l'Estampe du Feu, exactement gravée, &c. se trouvera chés *Lottin*, ruë S. Jacques, à la Vérité; le tout fait par M. *Guilleaumont*, & sous ses yeux.

ESTAMPES NOUVELLES.

Voici une des plus heureuses Compositions de M. *Lancret*, qui vient de paroître en Estampe en large, gravée avec beaucoup d'art par M. C. N. *Cochin*. C'est un charmant & riche Payſage, dans lequel une assemblée de jeunes gens, bien plus galans que rustiques, qui joüent à *Colin Maillard*, font des niches & tendent des piéges à celui qui a les yeux bandés. On lit au bas ces Vers de M. *Lépicié*.

J'aimerois bien ce badinage,
Jeunes Beautés, foibles Epoux;
Si souvent il n'étoit l'image
Du vrai qui se passe chés vous.

L'Estampe se vend sur le Pont Notre-Dame; chés *Cochin*, & ruë de la Harpe, chés *le Bas*, Graveur.

Il paroît aussi depuis peu deux petites Estampes en hauteur, figures à demi corps, dans le goût de Girardow, gravées par le Sieur *Fillœul*, d'après M. *Chardin*. Dans l'une c'est une jeune Personne qui

Digitized by Google

qui joüe aux Osselets, & dans l'autre un jeune homme qui fait des boules de savon.

Ces Estampes se vendent à l'entrée de la ruë du Foüare, près la ruë Galande, chés *Filleul.*

M. de *Gourné*, Prêtre, Auteur des Tables Géographiques, pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte, des Historiens & des Poëtes, & servir d'introduction à la Géographie ancienne & moderne, a eû l'honneur de dédier & de présenter à Monseigneur le Dauphin le 13. de ce mois une nouvelle Table Géographique, qui a pour titre, *La France ancienne & Moderne*, où il fait le parallele de la Gaule avec la France, des differens Peuples qui l'habitoient lorsque César la conquit pour les Romains, avec les Diocèses qui la composent à présent; des Villes considérables dont il est parlé dans les Itineraires Romains, avec les Villes Episcopales; où il compare enfin la Géographie, qui a pour baze les Relations des Voyageurs, avec celle qui est fondée sur les Observations Astronomiques, &c. On la trouvera à Paris, chés *l'Auteur, ruë S. Jacques, à la porte cochere vis-à-vis l'Eglise & la ruë des Mathurins.* Le Prix est de 30. sols.

M. *Hoffman*, Médecin du Roy de Prusse, a fait imprimer à Geneve, un Avis, par lequel il marque que pressé par les *Freres de Tournes*, de donner une Collection de toutes ses Œuvres, & de les publier revûës & corrigées, il s'est mis à cet Ouvrage, avec d'autant plus de nécessité, que ce qu'on a publié de lui en fait de *Médecine Systématique*, a été imprimé malgré lui à Bâle & à Venise, & par conséquent avec bien des fautes. Il y promet une Préface, qui fera voir la difference d'un Médecin, qui sans principes, n'exerce que sur le fondement de l'ex-

Digitized by Google

l'expérience, d'avec celui qui a des connoissances raisonnées & systématiques; il ajoûte qu'il croit en cela être le premier qui aura démontré la dignité & l'excellence de l'Art de la Médecine, qualités que peu de gens connoissent & comprennent. Ces Ouvrages sur la Médecine, feront la matiere de six volumes, qu'on trouvera *à Paris, chés H. L. Guerin, Libraire, ruë S. Jacques, dans le mois de Fevrier prochain.*

OUVERTURE du College Royal.

LEs Professeurs du College Royal de France, fondé à Paris par le Roy François I. le Pere & le Restaurateur des Lettres, reprirent leurs exercices, interrompus par les Vacances ordinaires, le Lundi 16. Novembre. Voici les noms des Sçavans qui rempliſſent aujourd'hui les Chaires de ce fameux College, sous l'inspection de M. Lancelot, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Censeur Royal.

Pour la Langue Hébraïque.

Mrs Sallier & Henry.

Pour la Langue Grecque.

Mrs Capperonnier & Vatry.

Pour les Mathématiques.

Mrs de Cury & Privat de Molieres.

Pour la Philosophie.

Mrs Terrasson & Privat de Molieres.

Pour l'Eloquence Latine.

Mrs Rollin & Souchay.

Digitized by Google

Pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie & la Botanique.

Mrs Andry, Burette, Astruc & Du Bois.

Pour la Langue Arabe.

Mrs de Fiennes, Secretaire-Interprete du Roy pour les Langues Orientales, & Fourmont. Le premier expliquera un Manuscrit Arabe, qui contient l'Histoire des Califes & des Sultans d'Egypte.

Pour le Droit Canon.

Mrs Capon & le Merre.

Pour la Langue Syriaque.

M. l'Abbé Fourmont.

On aprend de Lisbonne, que le 22. Octobre, l'Académie Royale de l'Histoire, tint une Assemblée, dans laquelle *Don Alexandre de Guzman*, prononça un Discours à la loüange du Roy. Cette Compagnie tint le 18. de ce mois, une autre Assemblée, & plusieurs Académiciens réciterent diverses Piéces de Poësie & d'Eloquence sur la naissance de la Princesse, dont la Princesse du Brésil est accouchée depuis peu.

Le Docteur Joseph Gomez da Cruz, le Pere Joseph Gaëtan, de la Compagnie de Jesus, & le Pere Michel de Bulhoens, Religieux Dominiquain, furent reçûs Académiciens dans la même Assemblée.

MORT de Personne Illustre.

Le 5. Octobre 1739. mourut à Paris, dans l'Abbaye de S. Germain des Prés, le Reverend Pere Dom Charles de la Ruë, Religieux Bénedictin de la Congréga-

Digitized by Google

Congrégation de S. Maur, Auteur de la nouvelle Edition des Œuvres d'Origene. C'étoit un homme d'un jugement excellent, joint à un esprit élevé, pénetrant, délié, net & facile. Il étoit né à Corbie en Picardie, le 12. Juillet 1684. & avoit fait profession dans l'Abbaye de S. Faron de Meaux le 21. Novembre 1703.

Après qu'il eut ajouté aux Etudes ordinaires de Philosophie & de Théologie, celle du Grec & de l'Hébreu, Dom Bernard de Montfaucon l'attira auprès de lui en 1712. Ce fut dans les trésors d'érudition que possede ce sçavant homme, qu'il puisa une partie de celle qui l'a rendu si recommandable. Guidé par un tel Maître, de Disciple il devint bien-tôt Maître lui-même. Dom de Montfaucon, depuis quelques années, avoit enrichi le Public des Hexaples d'Origene, & sentoit la nécessité de donner une Collection exacte & complette des autres Ouvrages qui nous restent de ce sçavant Pere de l'Eglise; nous n'en avions que quelques Editions Latines, fort défectueuses, & M. Huet, Evêque d'Avranches, n'avoit publié que ce qu'il avoit pû trouver de Grec. Mais livré alors à d'autres occupations importantes, qui ne lui permirent pas de se charger de celle ci, il jetta les yeux sur Dom de la Ruë, dont il connoissoit la capacité. Le zéle de contribuer à l'utilité de l'Eglise, l'emporta sur la peine & sur le dégoût qui accompagnent ces sortes d'entrepriſes. Dom de la Ruë s'en chargea avec plaisir. Les deux premiers volumes parurent en 1733. Ils sont exacts & travaillés avec le soin & l'érudition convenables. C'est le témoignage qu'en rendent les Sçavans, en particulier Mrs les Docteurs de Sorbonne, dans leur Lettre Latine, adressée aux Reverends Peres Benedictins de la Congrégation de S. Maur, publiée depuis deux ou trois ans.

Digitized by Google

L'Ouvrage fut dédié au Pape Clément XII. Sa Sainteté, par une considération distinguée, envoya à l'Auteur deux de ses Médailles, l'une d'or & l'autre d'argent, & l'honora d'une Lettre extrêmement obligeante, que lui écrivit de sa part le Cardinal Firrao. Il restoit encore deux volumes d'Origene, & Dom de la Ruë comptoit les imprimer en 1736. mais la mort précipitée de Dom Vincent Thuillier, avec qui il étoit intimement lié depuis sa jeunesse, devint un obstacle fatal.

Il fut si sensiblement affligé de la perte de ce digne & ancien ami, qu'il tomba dangereusement malade. Une fluxion de poitrine pensa l'emporter en peu de jours, & il n'en réchapa que pour languir le reste de sa vie. Cependant l'altération de sa santé ne pût rien diminuer de son zéle. Il commença l'impression du troisiéme volume d'Origene en 1737. & il étoit sur le point de le voir finir, lorsqu'une paralisie subite sur tout le côté droit, l'enleva en quatre jours, regretté de tous ses Confreres & d'un grand nombre d'Amis de distinction, que son mérite lui avoit acquis.

Dom de la Ruë avoit entrepris depuis plusieurs années un autre Ouvrage François, fort interessant sur les Antiquités Ecclesiastiques, mais se voyant réduit par la foiblesse de sa santé, à ne pouvoir plus soûtenir une forte aplication, il en abandonna l'entiere execution à Dom Vincent de la Ruë, aussi Bénedictin, son neveu, qu'il avoit fait venir à saint Germain des Prés, pour partager avec lui ce travail, & pour en être aidé dans son Edition d'Origene. Le Neveu continuë l'impression des derniers volumes de ce Pere de l'Eglise, que l'oncle a laissé achevés. Le troisiéme paroîtra au commencement du mois d'Avril prochain.

AIR.

Digitized by Google

YORK
LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

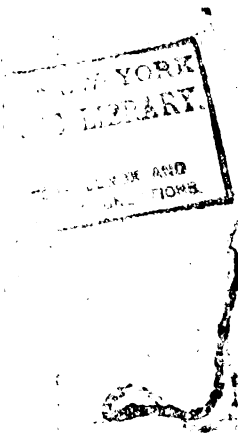

Digitized by Google

AIR.

L'Autre jour, sous une Aubepine ;
Ma Claudine
Me disoit tout bas ;
Ah ! Colas !
Qu'auprès de toi je me trouve aise !
Le Compere Blaise,
Le grand Lucas,
Si-tôt qu'ils paroissent,
Me choquent, me blessent,
Et comme toi ne me divertissent pas.
Dis-moi pourquoi,
Quand je te voi,
Je ne sçais quoi
Me dit tout bas,
Ah ! Colas,
Auprès de toi que l'on est aise !
Ma chere Maîtresse,
Si Lucas te blesse,
Malgré sa tendresse,
C'est qu'il ne t'aime pas,
Comme ton Colas.
Quand on aime bien,
Fait-on jamais rien
Qui ne soit bien ?

Digitized by Google

SPECTACLES.

LE 19. Novembre, l'Académie Royale de Musique donna la premiere Représentation de *Dardanus*, Tragédie, dont M. *de la Bruere* a fait les paroles, & M. *Rameau* la Musique. Cet Opera continuë d'attirer beaucoup de Spectateurs, malgré les contradictions qu'il a essuyées dans sa naissance. En voici l'Extrait.

Au Prologue, le Théatre représente le *Palais de l'Amour à Cythere*; on y voit ce Dieu sur un Trône, à côté de Vénus; les Plaisirs l'environnent, la Jalousie & sa Suite sont au fond du Théatre. Vénus chante ces Vers:

Regnez Plaisirs, regnez; enchantez ce séjour;
Mon Fils vous doit tous les cœurs qu'il engage;
C'est pour vous y trouver que l'on vient dans sa Cour,
Quand on adore l'Amour,
C'est aux Plaisirs qu'on rend hommage.

Les Plaisirs dansent, mais ils sont bien-tôt troublés par la Jalousie & sa turbulente Suite. L'Amour chante ce qui suit, pour apaiser le tumulte qui vient de s'élever.

Je veux que sous mes loix tous les cœurs soient heureux.

Digitized by Google

Les Plaisirs désormais formeront seuls mes nœuds.
Tyran des tendres cœurs, Jalousie inhumaine,
Soupçons, troubles cruels, fuyez de ce séjour;
Fuyez, Monstres affreux, qu'on prendroit pour la haine,
Si l'on ne vous trouvoit dans le sein de l'Amour.

Venus se joint à l'Amour; ils ordonnent tous deux qu'on enchaîne ces perturbateurs de la paix publique; mais à peine sont-ils enchaînés, que les Plaisirs languissent, & que tout s'endort, jusqu'à l'Amour & Vénus. Cette Déesse des cœurs sort enfin de sa létargie, & prévoyant d'où a pû naître cet assoupissement général, elle dit à la Jalousie & à sa Suite:

Brisez vos fers, Troupe affreuse & cruelle;
Accourez, Vénus vous apelle;
J'abandonne Cythere à l'horreur qui vous suit;
Dût l'Amour éprouver le plus cruel martyre;
Vous ne pouvez que troubler son Empire;
Et ce calme perfide à jamais le détruit.

Les ordres de Vénus sont executés; on brise les chaînes de la Jalousie & de sa Suite, mais c'est à condition qu'ils n'auront qu'autant de vivacité qu'il en faut pour réveiller les Plaisirs, conformément à cette maxime du premier de nos Poëtes Lyriques.

Digitized by Google

Et l'Amour tranquile
S'endort aisément.

On doit sçavoir bon gré à l'ingénieux Auteur de ce Prologue, d'avoir mis cette maxime en action; c'eſt une nouvelle découverte pour des Prologues; il n'y a presque point de proverbe, de maxime, ni de sentence, qui ne soit susceptible d'un si heureux & si utile emploi. L'Amour annonce le sujet de la Tragédie par ces Vers :

Qu'un Spectacle éclatant nous retrace l'Histoire
D'un Favori de Mars, enchaîné dans ma Cour.
Quelque éclat qu'aux Guerriers présente la Victoire,
Un penchant plus flateur les entraîne à son tour;
Le préjugé, l'orgueil, ont enfanté la Gloire,
Mais la Nature a fait naître l'Amour.

Acte I. Le Théatre représente un Lieu rempli de Mausolées, qui ont été élevés à la gloire des plus fameux Guerriers, qui ont péri dans la guerre que Dardanus, fils de Jupiter & d'Electre, a déclarée à Teucer, Roy de Phrygie. *Iphise*, fille de Teucer, se plaint de l'amour dont elle eſt éprise pour Dardanus, ennemi de son Pere; voici comme elle expose le sujet.

Cesse, cruel Amour, de regner sur mon ame,
Ou choisis d'autres traits, pour t'en rendre vainqueur. Où

Digitized by Google

Où m'entraîne une aveugle ardeur ?
Un ennemi fatal eſt l'objet de ma flamme ;
Dardanus a ſoumis mon ame.
Ceſſe, cruel Amour, &c.

Elle prie les Mânes des Guerriers, dont les cendres ſont renfermées dans les Tombeaux qu'on voit paroître, de la faire triompher d'un amour qui les outrage. *Teucer*, ſon Pere & Roy de Phrygie, vient redoubler ſa douleur, en lui annonçant ſon Hymen prochain avec *Antenor*, Prince voiſin de ſes Etats, qui vient joindre ſes Armées aux ſiennes contre Dardanus. Antenor ne tarde guere à lui venir confirmer cette triſte nouvelle par ces Vers.

Princeſſe, après l'eſpoir dont j'oſe me flater ;
Je réponds des exploits que je vais entreprendre.
Je combattrai pour vous défendre,
Et pour vous mériter.

Iphiſe a beau lui dire que ſa victoire n'eſt pas ſûre contre un Fils de Jupiter, il lui répond galamment :

S'il eſt protegé par les Dieux ;
Je ſuis animé par vos charmes.

Teucer & Antenor, pour rendre leur union plus forte & plus ſûre, lui preſent le ſecours

Digitized by Google

d'un serment, auquel les Chœurs répondent. Une Phrygienne adresse ces Vers à Antenor.

Allez, jeune Guerrier, courez à la victoire ;
Le Prix le plus charmant vous attend au retour ;
Que votre sort est doux ! vous volez à la gloire
Sur les aîles du tendre Amour.

Le succès dont les Phrygiens se flatent, est le motif de la Fête de ce premier Acte. Iphise le finit par ce court Monologue, qui annonce ce qui doit se passer dans l'Acte suivant :

Je cede au trouble affreux qui dévore mon ame ;
De mes sens égarés puis-je guérir l'erreur ?
Consultons Ismenor ; ce Mortel respectable,
Perce de l'avenir les nuages épais ;
Heureuse, s'il pouvoit, par son Art secourable ;
Rapeller dans mon cœur l'innocence & la Paix !

Acte II. Le Théatre représente une Solitude. On voit un Temple dans l'enfoncement. *Ismenor*, Magicien & Prêtre de Jupiter, commence l'Acte, & annonce aux Spectateurs son pouvoir & ses qualités. Dardanus vient implorer son secours, persuadé qu'il est son fidele ami. Ismenor lui représente en vain la grandeur du péril où il s'expose ; Dardanus lui dit que son amour pour Iphise

lui

lui a fermé les yeux sur tous les dangers qui le menacent; Ismenor lui aprend qu'Iphise doit venir le consulter. Dardanus lui répond

Je l'ai sçû; j'ai volé, j'ai devancé ses pas.
Souffrez-moi dans ces Lieux, j'y verrai ses apas;
C'est un charme suprême
Qui suspendra mon tourment.
Eh! quel bien vaut pour un Amant
Le plaisir de voir ce qu'il aime?

Pour mieux engager Ismenor à le servir, il lui fait entendre que, s'il peut obtenir Iphise de Teucer, il renoncera à tous les avantages que la Victoire lui a déja fait obtenir & que son hymen avec cette Princesse, sera le sceau de la Paix. Ismenor se rend; il consulte les Enfers; c'est-là ce qui forme la Fête dont on ne peut se passer dans ce genre de Poësie. Ismenor obtient des Divinités infernales, la permission de communiquer une partie de son pouvoir; il donne sa Baguette magique à Dardanus; ce don mysterieux doit le faire passer pour Ismenor lui-même.

Antenor vient le consulter, ou plutôt il vient le charger de consulter le cœur d'Iphise, & de lui faire sçavoir quels sont ses sentimens secrets pour ou contre lui; il ne daigne pas l'interroger sur le sort de ses Armes, & lui dit fierement,

Digitized by Google

Je ne veux point prévoir le succès qui m'attend ;
Ce n'est pas ce dessein qui près de vous me guide ;
Un esprit curieux marque une ame timide ;
Et j'aprendrai mon sort en combattant.

A peine Antenor est-il sorti, qu'Iphise vient consulter son propre Amant, caché sous les traits d'Ismenor. C'est ici, sans contredit, la plus belle Scene de la Piéce ; & les beautés dont le fond seul la fait briller, sont telles, qu'il est presque impossible que ce ne soit aux dépends des autres Actes ; en voici quelques fragmens : Iphise voyant l'effet que l'aveu de son amour a produit sur le faux Ismenor, lui dit d'une voix tremblante :

Si vous êtes surpris en aprenant ma flamme ;
De qu'elle horreur serez-vous prévenu,
Quand vous sçaurez l'objet qui regne sur mon ame?

Dardanus aprend avec transport que cet objet qu'Iphise croit devoir lui faire horreur n'eſt autre que lui-même ; il se fait violence, autant qu'il lui eſt possible, pour empêcher sa joye d'éclater & de le déceler. Iphise ajoûte :

D'un penchant si fatal rien n'a pû me guérir ;
Jugez à quel excès je l'aime,
En voyant à quel point je devrois le haïr.
Arrachez de mon cœur le trait qui le déchire,

Je

Digitized by Google

Je sens que ma foiblesse augmente chaque jour,
De ma triste raison rétablissez l'empire,
Et rendez-lui ses droits usurpés par l'Amour.

Dardanus ne peut plus se contraindre, malgré la menace qu'Ismenor lui a faite; il jette sa Baguette magique, & tombe aux pieds de sa Princesse. Iphise honteuse de l'aveu qu'elle vient de lui faire de sa foiblesse, le fuit; mais elle lui laisse le plaisir d'avoir apris qu'il est aimé. Il en est si rempli & si éperdu, qu'il oublie de reprendre sa Baguette, qui l'auroit empêché de tomber entre les mains de ses ennemis, comme nous l'allons voir dans l'Acte suivant, où le Théatre représente une Galerie du Palais de Teucer.

Iphise ouvre la Scene par ce Monologue.

O jour affreux! le Ciel met le comble à mes maux;
Dardanus est captif! Dieux! sa perte est certaine;
La vengeance & la haine
Vont seules ordonner du sort de ce Héros.
Que mon destin est déplorable!
C'étoit peu que l'Amour d'un trait inévitable,
M'eût pour mon ennemi contrainte à m'enflâmer;
Je me trouve à la fois malheureuse & coupable;
Et le sort cruel qui m'accable,
Joint l'horreur de le perdre au remord de l'aimer.

Antenor vient témoigner à Iphise la joye qu'il

Digitized by Google

qu'il a de son prochain bonheur, que Teucer vient de lui annoncer, comme le premier fruit de la Paix, que l'emprisonnement de Dardanus rend infaillible; il ajoûte que le Roy a juré de l'immoler en victime. Iphise frémit d'horreur à cette funeste nouvelle; elle reproche à Antenor l'indigne plaisir qu'il se fait d'un sacrifice si lâche & si odieux; Antenor l'accuse d'aimer Dardanus; elle s'en défend mal, & se retire, voyant aprocher les Peuples, qui viennent chanter le bonheur que la Paix leur fait esperer.

Cette Fête, qui est très-gaye & très-gracieuse, est troublée par Teucer; il annonce que Neptune vient de faire sortir du sein des flots un Monstre furieux, qui venge la prison d'un Fils de Jupiter, comme Triton l'a annoncé. Antenor se résout à combattre le Monstre, & s'explique ainsi en parlant à Teucer :

Contre l'objet de votre haîne
J'avois juré de vous prêter mon bras;
Un Monstre, pour briser sa chaîne,
Vient ravager ces climats;
Mais, malgré sa fureur, la même ardeur m'anime;
Mes sermens sont plus forts que les Dieux en courroux,
Ces Dieux ne font que changer la victime,
Qui devoit tomber sous mes coups.

Digitized by Google

Le Chœur invite Antenor à remplir son serment.

Comme nous aprenons que le quatriéme & cinquiéme Acte doivent reparoître incessamment avec beaucoup de changemens, nous nous réservons à en parler plus amplement dans le prochain Mercure, ainsi nous n'allons dire de ceux qu'on joüe actuellement, que ce qui concerne le fond de l'action théatrale.

Le Théatre représente le rivage de la Mer. On y voit de tous côtés des traces de la fureur du Monstre qui ravage la Côte; Vénus descend dans un Char, où l'on voit Dardanus endormi. La Déesse expose le sujet qui l'amene par ce Monologue.

Malgré le Dieu des Mers & son pouvoir suprême,
Dardanus subissoit un trépas rigoureux,
Quand le Maître des Dieux,
Pour déliver un Fils qu'il aime,
M'a fait voler du haut des Cieux.
Venez, songes flateurs; venez calmer sa peine;
Enchantez un Héros, dont les Dieux sont l'apui;
Montrez-lui les desseins que ces Dieux ont sur lui
Quand ils me font briser sa chaîne.

Les Songes exécutent les ordres de Vénus; ils dansent & chantent au tour du lit sur lequel il repose; ils l'entretiennent du bonheur

Digitized by Google

heur & de la gloire qui vont succeder à ses peines ; ils l'exhortent à combattre le Monstre. Dardanus réveillé par la Gloire, vole au combat, son Rival a déja attaqué le Monstre ; Dardanus, par un sentiment de générosité se résout à le secourir ; il tuë le Monstre & sauve son Rival. Antenor ne peut le reconnoître au milieu de la nuit ; mais pour signaler sa reconnoissance, il lui donne son épée, comme un gage du serment qu'il fait de lui accorder tout ce qu'il lui demandera. Dardanus lui dit :

Il faut laisser à la Princesse
La liberté de refuser ta main.

Antenor frémit du Sacrifice que son Libérateur exige de lui ; mais lié par son serment, il se résout à tenir sa promesse.

Dans le dernier Acte, le Théatre représente le Palais de Teucer. Ce Prince suivi de la Princesse, en sort pour aller au devant d'Antenor, qu'on croit vainqueur du Monstre. Ce Prince s'avance, au bruit des Concerts qui annoncent son prétendu triomphe ; loin d'être flaté des éloges qu'on lui donne, il rougit de les avoir si peu mérités ; il n'est occupé que du triste Sacrifice où son serment l'engage. Dardanus arrive enfin, il se fait reconnoître à son Rival, à la faveur du gage qu'il a remis entre ses mains. Antenor lui ced

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

cede la Princeſſe. Il dit à Teucer en lui parlant de Dardanus.

Il aime, il est aimé ; cedez à votre tour ;
Imitez ma reconnoissance ;
Est-il plus mal aisé d'étouffer la vengeance,
Que d'éteindre l'amour ?

Il adreſſe ces deux derniers Vers à Iphise :

Je vous fuis ; je n'ai point d'assés puissantes Armes,
Pour combattre à la fois & l'Amour & vos charmes.

Vénus, qui arrive, acheve de déterminer Teucer à se réconcilier avec Dardanus, & à l'accepter pour Gendre.

Le Théatre change. Les Amours, par l'ordre de Vénus, élevent un Palais charmant, pour célebrer l'Hymen de Dardanus & d'Iphise. Nous donnerons une Description de cette nouvelle Décoration.

Le 10. Décembre, l'Académie Royale de Muſique remit au Théâtre le Ballet des *Fêtes d'Hébé, ou les Talens Lyriques* de M. Rameau, qu'on avoit donné pour la premiere fois au mois de Mai dernier. Cette Piéce qu'on représente actuellement les Jeudis, a un fort grand ſuccès, & on trouve qu'elle n'en a pas encore autant qu'elle en mérite ; l'exécution ſurtout eſt parfaite, presqu'à

Digitized by Google

presqu'à tous égards, & ce spectacle est bien digne du concours qu'il attire. La Dlle *Mariette* y brille beaucoup dans son rare & double talent du Chant & de la Danse.

Au commencement de ce mois, les Comédiens François ont remis au Théâtre, la Tragédie d'*Oedipe* de M. de Voltaire, que le Public voit toûjours avec le même plaisir, dans laquelle le Sr Prin (dont on a déja parlé) joüa le premier rôle avec aplaudissement. La Dlle Dumesnil remplit excellemment le rôle de *Jocaste*, qu'elle avoit déja joüé à la Cour, & les Srs Grandval, le Grand & du Breüil joüerent ceux de *Philoctete*, du *Grand-Prêtre* & de *Phorbas*.

Le 6. ils joüerent la Comédie du *Festin de Pierre*, dans laquelle le sieur Prin joüa le rôle de *Don Juan* avec aplaudissement.

Quelque beauté qu'on trouve dans cette Piéce, qui a encore ses Partisans, le Public ne cesse de remarquer qu'il ne convient point à un Valet de Comédie, de vouloir prouver l'existence de Dieu.

On prétend que la Comédie Espagnole, apelée le *Festin de Pierre*, a donné lieu à Moliere de faire celle-ci en Prose, que T. Corneille a misé en Vers en 1677. en adoucissant quelques expressions qui étoient trop fortes, & en ajoûtant quelques Scénes au troisiéme

Digitized by Google

troisiéme & au cinquiéme Acte, où il fait parler des Femmes qui n'étoient point dans l'Original.

Les Espagnols sont les premiers qui ont mis ce sujet sur le Théâtre. *Tirso de Molina*, qui l'a traité, l'a intitulé, *El Combidado de Piedra*, ce qui a été mal rendu en notre Langue par *le Festin de Pierre*. Ces paroles ne signifiant autre chose que *le Convié de Pierre*, c'est-à-dire, *la Statuë de Marbre conviée à un repas*. C'est tout ce qui a donné lieu au Titre de cette Piéce.

De cinq ou six Piéces sous ce titre, qui ont paru en France, celle-ci est la seule qui se soit conservée au Théâtre.

Dans le même temps on a remis la Tragédie de *Polieucte*; ce Chefd'œuvre de Théâtre du Grand Corneille, fait autant de plaisir aujourd'hui qu'il en ait jamais fait, tant parce qu'il renferme d'élegant & d'inimitable dans la contexture du Poëme & dans les Caracteres, que par l'intelligence & les grands talens des principaux Acteurs qui la représentent.

Le 11, les mêmes Comédiens donnerent la Comédie du *Joüeur* & celle du *Médecin malgré lui*. Dans la prémiere, le sieur du Gazon, nouvel Acteur, débuta par le Rôle d'*Hector*, Valet du Joüeur, & par celui de *Sganarelle* dans la seconde, qu'il joüa avec aplaudissement. Puis-

Digitized by Google

Puisque l'occasion se présente de parler de cette derniere Piéce, nous nous y arrêterons un instant : elle fut représentée pour la premiere fois sur le Théâtre du Palais Royal le Vendredi 6. Août 1666. Moliere en avoit tiré le sujet d'un ancien Canevas intitulé, *Arlichino volante.*

Après la mort de Moliere, cette Piéce bouffonne du Médecin malgré lui, fut représentée par les Sieurs de *Rosimont*, du *Croisy*, *de la Grange*, *Hubert*, & par les Dlles de *Brie* & *Guerin*.

Il y a une anecdote assés plaisante au sujet de cette Piéce, ou plûtôt au sujet de la Chanson : *Qu'ils sont doux*, *Bouteille*, *ma Mie*, &c. que chante Sganarelle. M. Roze, de l'Académie Françoise, & Sécretaire du Cabinet du Roy, fit des paroles Latines sur cet Air, d'abord pour se divertir, & ensuite pour faire une petite malice à Moliere, à qui il reprocha chés le Duc de Montausier, d'être Plagiaire, ce qui donna lieu à une fort vive & fort plaisante dispute ; M. Roze soûtenoit, en chantant les paroles Latines, que Moliere les avoit traduites en François d'une Epigramme Latine, imitée de l'Antologie, dont l'Air en question semble fait exprès : Voici ces paroles.

Quam dulces ;

Amphora

Digitized by Google

Amphora amœna!
Quam dulces
Sunt tuæ voces!
Dum fundis merum in calices,
Utinam semper-esses plena!
Ah! ah! cara mea lagena,
Vacua cur jaces?

Le 13. le sieur du Gazon reparut encore dans la Comédie des *Trois Cousines*, dans le Personnage de *Blaise*, *le Garde-Moulin*, & il y fut aplaudi. Il a joüé aussi avec succès le Rôle de *Strabon* dans la Comédie de *Démocrite Amoureux*; & celui de *Carlin* dans *le Retour imprévû*.

Le 3. Décembre, les Comédiens Italiens donnerent une Piéce nouvelle Italienne en trois Actes, intitulée, les *Métamorphoses d'Arlequin*, dans laquelle le nouvel Arlequin Italien joüa le principal Rôle avec beaucoup d'aplaudissement; ces sortes de Piéces sont apelées en Italie, *Comedia di fatica*, & très-convenables pour faire briller un premier Acteur Comique, en lui donnant beaucoup de travail, étant obligé d'occuper presque toute la Scéne. Effectivement le nouvel Acteur joüe lui seul les trois quarts de la Piéce par un continuel jeu de Théâtre, en *Lazzis* & en differens déguisemens, qui ont fait beaucoup de plaisir. Cette Piéce attire tous

les

Digitized by Google

les jours de nombreuses assemblées au Théâtre Italien.

*EXTRAIT de la Comédie d'*Arlequin Boufon de Cour, *Piéce Italienne, dont on a parlé dans le dernier Mercure. Elle est tirée de ces Comédies Napolitaines qu'on apelle*; Di Cappa è spada, *ainsi nommées, parce qu'il y entre des Princes & des Gens de médiocre condition. En voici un extrait abregé.*

Lelio devient le Favori de son Roy: deux Ministres de ce Prince sont jaloux de la fortune du nouveau Favori, & cherchent toutes les occasions de le perdre. Ils découvrent qu'il aime secrétement *Flaminia* & qu'il en est aimé; & comme le Roy s'est déclaré Amant de cette même Flaminia, ils en avertissent ce Prince, qui refuse de les croire sur leur parole. Lélio qui n'ignore pas la haine que les deux Ministres ont conçûë contre lui, s'avise de présenter au Roy, son Valet Arlequin, sous le titre de Boufon sourd & muet. Les singeries d'Arlequin plaisent si fort au Roy, qu'il lui donne ses entrées partout. Comme on ne se défie point de lui, il se trouve en état de voir & d'entendre tout ce qui se passe contre les intérêts de son Maître, & par les avis qu'il lui donne,

Digitized by Google

ne, de faire avorter les projets de ses ennemis. Entre plusieurs services qu'il lui rend, en voici deux des plus marqués. Les deux Ministres conseillent au Roy de proposer à Lélio un emploi à l'Armée, esperant que ne voulant pas s'éloigner de sa Maîtresse, il le refusera, & que ce refus sera une preuve de son amour. Lélio entre dans le moment, & Arlequin qui a tout entendu, se sert d'un stratagême pour l'avertir de ce qui se passe, sans que personne s'en aperçoive; pour couvrir son jeu, & entre différens *Lazzis* qu'il employe, il s'aproche de l'oreille du Roy, & y bourdonne quelque temps; il en fait de même aux deux Ministres, & vient ensuite à son Maître, à qui il dit qu'il ne risquera rien en acceptant l'emploi que le Roy va lui proposer, parce que ce n'est qu'une feinte, &c. Lélio suit l'avis d'Arlequin, & le Roy, voyant qu'il ne balance point à lui obéir, reproche aux Ministres l'injustice de leur accusation.

Ce mauvais succès ne les rebute point; au contraire ils engagent le Roy à éprouver d'une autre façon la fidelité de son Favori, en le menant avec lui sous les fenêtres de Flaminia. Là le Roy ordonne à Lélio d'apeller Flaminia & de lui parler comme étant son Amant, & se cache pour entendre leur conversation. Lélio est au désespoir de cet

Digitized by Google

ordre, il voit que le Roy va découvrir son secret : mais Arlequin a encore prévenu ce malheur. N'ayant pû joindre son Maître, pour l'avertir du nouveau piége qu'on va lui tendre, il a trouvé le secret d'instruire Flaminia de ce qui doit se passer la nuit sous ses fenêtres ; de sorte que lorsqu'en tremblant Lélio parle d'amour à Flaminia, celle-ci feint, jusqu'à le traiter avec le dernier mépris. Le Roy est charmé de ce qu'il entend, mais Lélio qui a lieu de croire que sa Maîtresse est infidelle, ne ménage plus rien, & s'emporte contr'elle avec toute la violence possible. Le Roy se retire satisfait, & emmene son Favori, en disant, c'est assés. Lélio outré de jalousie, répond au Roy vivement ; si c'est assés pour vous, ce n'est pas assés pour moi ; dans cette jolie phrase Italienne, *basta per voi, ma no per me.* Enfin le Roy découvre la tendresse mutuelle de ces deux Amans, & par un excès de générosité, consent que Flaminia épouse Lélio qui a toûjours été son Favori.

NOU-

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

ON mande de la fin du mois dernier, que les Fortifications de la Ville de Choczin ne seront point démolies, comme le bruit en avoit couru, qu'elle sera renduë au Grand Seigneur dans l'état où elle se trouve, & que les Commissaires de Sa Hautesse, auxquels cette Place devoit être remise, sont déja arrivés à Jassy.

Diverses Lettres reçûës du Nord, marquent que plusieurs Seigneurs de Moscovie avoient formé un complot du vivant du Czar Pierre II. pour changer l'ordre de la succession, & que ce complot dont on n'avoit point eû connoissance, ayant été découvert en dernier lieu, les principaux Auteurs de ce complot avoient été condamnés à mort.

ALLEMAGNE.

QUelques Lettres de Hongrie portent, que l'Aga Turc, qui commandoit à Méadia, a été étranglé par ordre de la Porte, pour avoir mis à contribution quelques Villages du Bannat de Temeswar, depuis la ratification des Articles Préliminaires.

On a apris de Belgrade, que le 16. du mois dernier à neuf heures du matin, une partie des Janissaires qui sont dans la Ville, voulut que les Impériaux l'abandonnassent, mais que le Pacha de Romelie étant monté à cheval, força ces mutins de se retirer. Vers le midi, ils se rassemblerent, &

Digitized by Google

l'un d'eux tua une Sentinelle. Ils commencerent en même-temps à arracher les paliſſades qui enferment le quartier dans lequel les Impériaux ſe ſont retirés. Les Régimens de Loraine, de Daun, & d'Ogilvi, prirent ſur le champ les Armes pour les repouſſer, & ils furent joints par 600. Dragons, par un pareil nombre de Croates, & par 2000. hommes de Milices reglées. Les Généraux Schmettau, Schulembourg & Spleny, ſe mirent à la tête de ces Troupes, auxquelles ils ordonnerent de ne tirer qu'à la derniere extrémité. Le Pacha de Romelie apaiſa enfin le déſordre, & les Janiſſaires étant retournés dans leurs quartiers, les Impériaux ſe retirerent auſſi dans le leur. Ving-cinq Janiſſaires ont été arrêtés par ordre du Pacha, qui en a fait étrangler cinq.

L'Empereur a établi une Commiſſion pour juger le Feldt Maréchal Comte de Wallis & le Comte de Neuperg, & leurs Commiſſaires ſont, le Comte de Harrach, Préſident du Conſeil de Guerre, les Comtes d'Althan & Cordoüe, Généraux de Cavalerie; M. Hildebrand, Conſeiller du Conſeil Aulique; Mrs Weingarten & de Kettler, Conſeillers du Conſeil de Guerre; & Mrs de Puel & de Pelzer, Conſeillers de la Cour-Souveraine d'Autriche.

Le 8. de ce mois, Fête de la Conception de la Sainte Vierge, l'Empereur, accompagné du Nonce du Pape, de l'Ambaſſadeur du Roy de France, de celui de la République de Veniſe, & des Chevaliers de la Toiſon d'Or, qui étoient à Vienne, entendit dans l'Egliſe Métropolitaine la Meſſe, à laquelle le Cardinal Archevêque de cette Ville, officia pontificalement, & pendant laquelle M. François-Antoine de Spaun, Recteur de l'Univerſité, prêta ſerment, ſuivant l'uſage, au nom de l'Univerſité, de ſoûtenir l'Immaculée Conception.

Digitized by Google

On aprend en dernier lieu de Vienne, que M. Monmartz, Secretaire Interprete de l'Empereur, y eſt arrivé depuis peu de Conſtantinoble, avec la ratification du Traité de Belgrade, ſignée par le Grand Seigneur. Les dépêches de cet Interprete portent, que le Marquis de Villeneuve, Ambaſſadeur de France à la Porte, ayant reçû la ratification de la Cour de Vienne, en avoit donné part ſur le champ au Grand Viſir, & qu'il lui avoit demandé de fixer un jour pour l'échange des Actes reſpectifs; que le G.V. avoit reglé qu'on procederoit à cet échange le 5. dû mois de Novèmbre dernier, & que Sa Hauteſſe, par égard pour la médiation du Roy de France, avoit ordonné que l'échange ſe feroit dans le Palais du Marquis de Villeneuve; que les Miniſtres de la Porte s'étant rendus pour cet effet chés cet Ambaſſadeur au jour marqué, la ratification de l'Empereur avoit été échangée avec celle de Sa Hauteſſe, & que le ſoir il y avoit eû pluſieurs décharges de l'Artillerie de la Ville & des Châteaux.

Le Conſeil Aulique a rétabli le Prince Hyacinte de Naſſau Siegen dans la poſſeſſion de la Principauté de ce nom, à condition que ce Prince ſe ſoûmettra aux Decrets donnés par l'Empereur, en qualité de Chef ſuprême de l'Empire; qu'il n'exigera de ſes Sujets que les rétributions qu'ils ont coûtume de payer, & qu'il ne leur impoſera point de nouvelles charges; qu'il n'introduira aucunes nouveautés en matiere de Religion, & qu'il s'engagera de payer les dettes que l'Empereur aura reconnû être légitimes.

En conſéquence des ordres du Conſeil Aulique, le Prince de Naſſau ceſſera d'avoir l'Adminiſtration de la Principauté de Siegen; on rendra à l'avenir la Juſtice au nom du Prince Regnant, & il nommera de nouveaux Baillis dans tous les Lieux

Digitized by Google

de sa dépendance. L'Empereur a chargé l'Electeur de Tréves de tenir la main à ce que ses intentions soient executées à cet égard, & S. M. I. ayant annullé le droit qu'on prétendoit faire valoir en faveur d'un fils du Prince Emanuel de Nassau Siegen, elle lui a défendu de prendre ou de se faire donner le Titre de Prince de Nassau, d'en écarteler les Armes, & de s'attribuer aucunes des prérogatives dont joüissent les Princes de cette Maison.

ITALIE.

LE Cardinal de Tencin se rendit en grand Cortege au Palais le 22. du mois passé, & eut une audience du Pape, à qui il remit une Lettre de créance du Roy Très-Chrétien, qui lui a donné le Titre de Chargé de ses affaires auprès de Sa Sainteté.

Le Connetable Colonne a remis entre les *mains* du Prince de Sainte Croix le Colier de l'Ordre de la Toison d'Or, qu'il avoit reçû de l'Empereur, & S. M. I. a fait dire au Prince de la Catolica & à trois autres Seigneurs, Feudataires du Roy des deux Siciles, lesquels ont accepté l'Ordre de S. Janvier, sans en donner part à la Cour de Vienne, de remettre aussi les leurs.

Le 24. du mois dernier, il se tint à Rome chés le Cardinal Firrao, Secretaire d'Etat, une Congrégation composée des Cardinaux Corradini, Lercari, Corsini, Gentile, Riviera & Passeri, au sujet de l'Indult des Benefices des Duchés de Loraine & de Bar, & il fut décidé que le Roy de Pologne, Duc de Loraine & de Bar, en auroit la collation.

Il paroît à Rome, touchant les affaires de la République de Saint Marin, un Mémoire composé par un Habitant de la Ville, & dans lequel l'Auteur fait un récit fort détaillé des vexations que ses Compatriotes

Digitized by Google

patriotes ont souffertes depuis l'année 1700. de la part de quelques-unes des principales Familles de la République.

ISLE DE CORSE.

COmme il y a encore de l'autre côté des Montagnes de l'Isle de Corse, quelques Bandits qui ne se sont point soumis, on a fait publier à Sartene, une défense de leur donner aucun asile ni secours, & on a posté des détachemens en divers endroits pour tâcher de se saisir de ces vagabonds, qui ont avec eux trois Moines, dont on a détruit le Convent.

On a ordonné à toutes les Communautés de l'Isle de Corse, de donner dans un terme prescrit une déclaration de tous les Bestiaux qui sont dans leur territoire, afin de pouvoir prendre des arrangemens convenables, en cas que la viande de boucherie vint à manquer, & que les vents contraires ne permissent pas d'en faire venir de dehors, ce qui arrive quelquefois pendant l'hyver.

On continuë de joüir d'une parfaite tranquillité; toutes les Piéves ont donné, selon l'ordre qu'elles en avoient reçû, un état des Bestiaux qui sont dans leurs Territoires.

La Frégate Françoise *le Zephir*, arriva le 25. Novembre dernier à San Fiorenzo, & les Bâtimens de transport qu'on attendoit de Toulon, pour embarquer les Hussards, sont actuellement à Calvi, où la Barque *la Legere*, laquelle est destinée à escorter ces Bâtimens à leur retour en France, n'a pû encore se rendre à cause des vents contraires qui l'ont obligée de relâcher à Livourne.

Cinq Soldats du Régiment Royal Corse ayant

Digitized by Google

déserté & ayant commis quelques vols à main armée dans la Campagne, on a envoyé à leur poursuite un détachement de Soldats, qui en a arrêté un & l'a conduit à Calvi,

On écrit de Malthe, de la fin du mois dernier, que le Chevalier de Leaumont, qui commande le détachement que la Religion a envoyé au secours de l'Empereur, ayant été obligé dans la dernière campagne de Hongrie, de mettre le feu aux Vaisseaux dont on lui avoit confié le Commandement, il s'est crû dans la nécessité de rendre compte au Grand-Maître des raisons qui l'ont forcé de les brûler, & des ordres par lesquels le Général Palavicini l'a autorisé à prendre ce parti, pour empêcher que ces Vaisseaux ne tombassent au pouvoir des Turcs. Dans cette vûë, il a envoyé au Grand-Maître une copie de la Lettre qu'il écrivit au Général Palavicini le 8. Août dernier, pour lui donner avis qu'ayant appareillé le même jour au matin, par ordre du Feldt-Maréchal Comte de Wallis, pour se rendre à Belgrade, & que s'étant avancé jusqu'à la pointe vis-à-vis de Nissa, il avoit trouvé une batterie de cinq canons qui avoit fait un grand feu sur l'Escadre, mais que comme cette batterie étoit à découvert, les Turcs avoient été bien-tôt contraints de l'abandonner; qu'un peu plus loin l'Escadre avoit été arrêtée par une autre batterie de dix canons, laquelle l'avoit fort incommodée, & avoit endommagé si considérablement un des Praames, qu'il commençoit à faire de l'eau; que tous les autres Praames avoient été fort maltraités & que cela joint au vent contraire, avoit mis l'Escadre dans la nécessité de se mettre hors de la portée de cette batterie; que dans cette circonstance, on avoit assemblé le Conseil de guerre, & que tous les Capitaines des Bâtimens & les autres principaux Officiers

Digitized by Google

tiers avoient été unanimement d'avis qu'il étoit impossible de remonter le Danube, à moins d'un vent très-fort qui pût conduire l'Escadre à Belgrade en une seule nuit, d'autant qu'il falloit passer à la portée du pistolet des batteries des Turcs, à cause des seches qui étoient du côté du Bannat de Temeswar, & que d'ailleurs le nombre des malades étoit tellement augmenté, qu'on n'avoit pas assés d'hommes pour armer les Chaloupes.

Le Chevalier de Leaumont a joint à cette Lettre la réponse que lui fit le Marquis Palavicini, & par laquelle ce Géneral lui mandoit, que le feu des batteries des Turcs ayant obligé l'Escadre de reculer, & cette Escadre ne pouvant remonter le Danube, il n'y avoit point d'autre parti à prendre, s'il ne survenoit point un vent fort pour la dégager dans la nuit suivante, que de mettre les meches aux poudres & des toiles godronées aux Vaisseaux, pour les consommer le plus promptement qu'il seroit possible, afin que les Turcs ne pussent s'en emparer; qu'il falloit ensuite faire descendre à terre les équipages, & après avoir coulé les Chaloupes à fond, tâcher de se retirer en côtoyant les marais; que c'étoit-là la seule ressource qu'on eût dans une pareille extrémité.

On a apris de Genes, que M. de Jonville, Envoyé Extraordinaire du Roy de France, eut le 14. de ce mois, sa premiere Audience publique du Doge & du Sénat, & qu'il fut accompagné à cette Audience par plus de 300. François, qui se sont empressés, à l'envi, à se distinguer en cette occasion par leur magnificence.

Les dernieres nouvelles portent que le 28. du mois de Novembre dernier, les Bâtimens sur lesquels les Hussards se sont embarqués pour retourner en France, avoient fait voile de Calvi avec un

Digitized by Google

vent favorable, sous l'escorte de la Barque *la Legere*; & que le 3. de ce mois vingt Grénadiers étoient partis de la Bastie, pour se rendre du côté de Porto Vecchio; qu'on croit qu'ils y ont été envoyés pour aller chercher quelques personnes qui ont été arrêtées dans les environs de cette derniere Ville, & parmi lesquelles on prétend que se trouve le Baron de Trost.

On a pendu depuis peu à la Bastie un jeune homme d'un Lieu nommé Cannivaggio, auquel on a trouvé un Stilet & un pistolet avec de la poudre & des balles, & comme dans son interrogatoire il a déclaré que plusieurs de ses Compatriotes se trouvoient dans le même cas, le Marquis de Maillebois a fait marcher un détachement pour s'en saisir. Le Curé du même Bourg & celui de Bigorno avoient déja été arrêtés pour la même raison, & l'on a mis aussi en prison le Curé de Lamma & quelques uns de ses Paroissiens, qui ont contrevenu aux Ordonnances, en gardant des Armes à feu.

On écrit de Modène du premier de ce mois, que le Prince Electoral de Saxe y arriva le 21. du mois dernier, étant accompagné du Marquis Rangoni, qui étoit allé le prendre dans les Carosses du Duc de Modene, à quelque distance de la Ville, & qu'il descendit au Palais du Comte Marini. Immédiatement après son arrivée, le Duc & le Prince Héréditaire, rendirent visite à ce Prince, qui alla ensuite au Palais, où il fut reçû au bas de l'escalier, par le Capitaine des Gardes du Corps; à la porte de la Sale des Gardes, par le premier Chambellan, & dans l'antichambre de la Duchesse, par la Marquise Pucci, Dame d'honneur de cette Princesse. Il trouva chés la Duchesse le Duc & le Prince Héréditaire, & après avoir demeuré avec eux pendant quelque temps, il retourna au Palais du Comte Marini.

Le

Digitized by Google

Le 22. le Prince Electoral dîna avec le Duc & la Ducheſſe, & il ſe promena au Cours, après quoi il alla à la Comédie. Il viſita le lendemain la Galerie des Antiquités & les principaux Edifices de cette Ville, & après avoir dîné avec le Duc & la Ducheſſe, il ſe rendit au College Ducal, dont les Penſionnaires réciterent en ſa préſence pluſieurs Piéces de Poëſie, composées à ſa loüange. Le ſoir il y eut Concert chés la Ducheſſe, & le ſoupé fut ſuivi d'un grand Bal.

Le 24. le Prince Electoral vit la Bibliotheque Ducale & la Galerie des Peintures; il dîna pour la troiſiéme fois avec le Duc & la Ducheſſe, & l'après midi, il ſe promena au Cours; Ce Prince retourna enſuite au Palais pour accompagner le Duc & la Ducheſſe à la Comédie, après laquelle il ſoupa avec le Duc & le Prince Héréditaire.

Comme il devoit partir le jour ſuivant, il prit congé du Duc & de la Ducheſſe. A peine étoit-il rentré dans le Palais du Comte Marini, que le Duc ſe rendit chés lui pour lui ſouhaiter un heureux voyage. Le Prince Electoral fit le même ſoir pluſieurs préſens conſidérables aux principaux Officiers du Duc, & le 25, il partit pour Milan.

Pendant ſon ſéjour à Modêne, toute ſa Suite a été défrayée aux dépens du Duc, & un détachement du Régiment des Gardes à pied a monté la garde devant le Palais du Comte Marini.

NAPLES.

ON écrit de Naples, que le premier de ce mois un Armateur Anglois étant entré dans le Port de cette Ville avec une priſe Eſpagnole, le Gouverneur l'avoit obligé de remettre ſur le champ à la voile.

Digitized by Google

ESPAGNE.

ON écrit de Madrid, que le 22. du mois dernier, on tira le Feu d'artifice que le Comte de la Marck, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roy de France à la Cour d'Eſpagne, avoit fait préparer dans la ruë d'Alcala, près du Prado. Don Dominique de Serra, Commiſſaire d'Artillerie, qui avoit été chargé de la direction de ce Feu, & à qui le Comte de la Marck avoit recommandé de ne rien épargner, pour que la quantité & la varieté de l'Artifice, & la magnificence de l'Illumination, répondiſſent dignement à l'objet de la Fête, a parfaitement rempli les intentions de cet Ambaſſadeur. Le Roy, la Reine, le Prince & la Princeſſe des Aſturies, & les Infants, virent ce Spectacle des Fenêtres du Palais du Buen Retiro. Après le Feu d'artifice, le Comte de la Marck donna un Soupé, auquel tous les Miniſtres Etrangers, & tous les Grands furent invités.

En conſéquence d'un Decret ſigné par le Roy le 26. Novembre dernier, on a publié au commencement de ce mois la Déclaration de Guerre contre les Anglois, & cette Déclaration porte que le Roy ne pouvant diſſimuler plus long-temps les prétentions injuſtes de la Cour de Londres, ſes infractions des Traités, & les Actes d'hoſtilité commencés par le Roy de la Grande Bretagne, S. M. eſt obligée d'avoir recours aux moyens que le droit naturel l'autoriſe à prendre pour une légitime défenſe; qu'elle ordonne à ſes Sujets de traiter en ennemis les Sujets de S. M. Br. & qu'elle fera ſçavoir inceſſamment ſes intentions aux Officiers qui commandent ſes forces de Terre & de Mer, ſur la conduite qu'ils doivent tenir à cet égard.

GRANDE

Digitized by Google

GRANDE BRETAGNE.

LE 26. Novembre à deux heures après midi, le Roy se rendit à la Chambre des Pairs, avec les cérémonies accoûtumées, & Sa Majesté ayant mandé la Chambre des Communes, fit le Discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS,

La situation présente des affaires m'a obligé de vous faire assembler cette année plûtôt que je n'ai coûtume de le faire, afin d'avoir l'avis & l'assistance de mon Parlement dans cette conjoncture critique & importante. J'ai suivi dans toutes mes démarches, à l'égard de la Cour de Madrid, les intentions des deux Chambres : ainsi je ne puis douter que je n'obtienne des secours prompts & efficaces dans une Guerre juste que les violences des Espagnols au sujet de la Navigation & du Commerce, leur obstination, & le violement notoire des engagemens les plus solemnels, ont rendu inévitable. J'ai augmenté mes forces par Terre & par Mer, selon le pouvoir qui m'en a été donné par mon Parlement, & je l'ai fait avec toute la modération que la sûreté & la défense de mes Etats, & la nécessité de défendre notre Commerce, de réduire nos Ennemis, & de les traverser en ce qui leur est le plus sensible, pouvoient le permettre. Comme il faut pour cela employer des moyens variés & étendus, qui seront suivis de grandes dépenses & de quelques inconvéniens ; je m'assûre que vous les supporterez avec courage & avec satisfaction, pour concourir aux mesures que l'honneur & l'intérêt de ma Couronne & de mes Royaumes, & la vengeance générale de mes Sujets injuriés & poussés à bout, m'ont obligé de prendre.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné aux Officiers des differens Départemens, de vous remettre les Etats pour le service de l'année

Digitized by Google

l'année prochaine, auſſi-bien que les comptes des dépenſes extraordinaires, faites cette année ſelon le pouvoir qui m'a été donné par mon Parlement. Comme dans la ſuite de cette Guerre on aura beſoin de Soldats pour ſervir ſur la Flotte, j'ai jugé à propos de faire lever des Matelots, & j'ai donné ordre qu'on vous préſentât l'état de cette dépenſe. L'affection que j'ai toûjours reconnuë en vous pour ma Perſonne & pour mon Gouvernement, & votre zéle pour la ſûreté, pour la proſperité & pour la gloire de mes Royaumes, ne me laiſſent aucun lieu de douter que vous ne m'accordiez les Subſides néceſſaires, & cela avec aſſés de diligence, pour pouvoir avancer nos préparatifs & me mettre en état de pouſſer la Guerre avec vigueur.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Il y a aparence, que les animoſités qui ont été fomentées dans ce Royaume avec la plus grande induſtrie, ont été un des plus puiſſans motifs qui ont encouragé l'Eſpagne à tenir avec nous la conduite qui nous a forcés d'avoir recours aux Armes, & que les eſpérances des Ennemis de mon Gouvernement, ne ſont fondées que ſur les diviſions qui regnent parmi mes Sujets; mais quelques vûës qu'ils puiſſent avoir, & quelques projets qu'ils puiſſent former à l'occaſion de cette rupture, quelques avantages que l'Eſpagne puiſſe ſe promettre des circonſtances préſentes, il eſt en votre pouvoir, avec la bénédiction de Dieu, de rendre inutiles les projets de nos Ennemis. L'union de ceux qui n'ont à cœur que le véritable interêt de la Grande Bretagne, leur zéle pour la défenſe de mes Royaumes & de la cauſe commune de la Patrie, un concours general pour ſoûtenir la Guerre, tel qu'il a paru pour l'entreprendre, obligera la Cour d'Eſpagne de ſe repentir du tort qu'elle nous a fait, & convaincra ceux qui ont envie de renverſer l'établiſſement préſent, que cette

Digitized by Google

cette Nation eſt dans la résolution & en état de venger ſon honneur offensé, & de ſe défendre contre ſes Ennemis, ſoit cachés, ſoit déclarés, tant au dedans qu'au dehors du Royaume.

Le même jour, les Seigneurs après de longs & vifs débats, réſolurent à la pluralité de 68. voix contre 41. de remercier le Roy de ſa Harangue, & le lendemain ils lui préſenterent leur Adreſſe, dans laquelle ils l'aſſûrerent qu'ils regarderoient les égards qu'il a plû à S. M. d'avoir pour les ſentimens des deux Chambres du Parlement, dans la conduite qu'elle a tenuë avec l'Espagne, comme une continuation de la bonté que le Roy a toûjours eûë pour ſes Peuples, & dont ils ont fait ſi ſouvent l'experience; que S. M. en deſirant d'avoir l'avis & l'aſſiſtance de ſon Parlement dans cette conjoncture importante, donnoit une nouvelle preuve de ſa confiance en ſes fideles Sujets; que la juſtice & la néceſſité de la Guerre qu'il avoit plû au Roy de déclarer à l'Espagne, devoient être auſſi évidentes pour tout l'Univers, que les moyens violens mis en œuvre par la Nation Espagnole, pour troubler & interrompre la Navigation & le Commerce des Anglois, étoient notoires; que les offenſes de l'Espagne avoient d'autant plus excité le reſſentiment des Sujets du Roy, qu'elles avoient été continuées avec obſtination, & qu'elles étoient une infraction aux engagemens les plus ſolemnels; que la Grande Bretagne étant forcée d'avoir recours aux Armes, s'y déterminoit avec confiance, puiſqu'elle avoit ſur le Trône un Prince, qui joint à ſa tendreſſe paternelle pour ſes Sujets, une magnanimité égale à la juſtice de la cauſe qu'il a à défendre; que dans cette occaſion l'offre ſincere que les Seigneurs faiſoient de leurs biens & de leurs vies, étoit un Tribut légitimement dû

au

Digitized by Google

au Roy & à la Patrie, & qu'ils proteſtoient du plus profond de leur cœur, qu'ils concoureroient avec zele, à tout ce qui pourroit avancer les Armemens, & de mettre S. M. en état de faire la Guerre, d'une maniere qui convienne au Nom Britannique; que la bonté que le Roy avoit eûë de les aſſûrer qu'en augmentant ſes Forces de Terre & de Mer, il n'avoit uſé du pouvoir qui lui a été donné, qu'avec la moderation que lui preſcrit ſon amour pour ſes Peuples, les confirmoit dans la perſuaſion où ils étoient, que S. M. avoit toûjours attention d'éviter d'impoſer des charges inutiles à la Nation; qu'on ne pouvoit ſe flater que la Guerre n'entraîneroit pas dans de grandes dépenſes, & ne ſeroit pas ſuivie de quelques inconvéniens, mais que lorſqu'une Guerre étoit entrepriſe, non pour ſatisfaire les vûës d'une ambition déreglée, mais uniquement pour ſoûtenir l'honneur & les *juſtes* droits d'une Couronne, il n'y avoit point de doute que de ſi puiſſans motifs ne portaſſent les Sujets à fournir tout ce qui eſt néceſſaire pour la continuer avec ſuccès; que les Seigneurs avoient une vive reconnoiſſance, de ce que le Roy avoit bien voulu renouveller ſes avertiſſemens au ſujet des diviſions qui regnent dans le Royaume: que comme ils étoient ſenſiblement touchés de ces troubles & de ces diſſentions, ils ne négligeroient rien de leur part pour y remedier & pour rétablir l'union ſi néceſſaire dans la conjoncture préſente; que tous les Sujets du Roy devoient être convaincûs, que la ſûreté de leur Religion & de leur liberté, dépend entierement de la conſervation de ſa Perſonne ſacrée & de ſon Gouvernement, que dans cette cauſe commune, leur interêt, auſſi bien que leur devoir, les obligeroient de demeurer unis; que les Seigneurs proteſtoient à S. M. avec le zéle le plus ſincere,

Digitized by Google

vere, qu'ils étoient déterminés à sacrifier tout ce qu'ils ont de plus cher, pour la défendre contre ses ennemis, tant du dedans que du dehors, & qu'ils imploroient la Protection divine, pour qu'il plût à Dieu de benir les Armes de S. M. & pour que cette Guerre devint un moyen de parvenir à une Paix solide & honorable.

Le Roy répondit à cette Adresse.

Je vous remercie de cette assûrance que vous me donnez de votre affection, & de la promesse que vous me faites de me fournir de prompts & de puissants secours. La satisfaction que vous paroissez avoir des mesures que j'ai prises, m'est très-agréable, & vous pouvez compter que je ferai tous mes efforts, pour soûtenir la Guerre, de sorte que le succès réponde aux fins que je me propose, & à la juste attente de mes Peuples.

La Chambre des Communes présenta le 29. du mois passé au Roy son Adresse, dans laquelle elle assûra S. M. que la résolution prise par le Roy de déclarer la guerre à l'Espagne, donnoit une extrême satisfaction à toute la Grande Bretagne, qui ne pouvoit suporter plus long-temps les violences commises par les Espagnols & leurs infractions notoires des engagemens les plus solemnels; que la Chambre avoit toute la reconnoissance possible des soins paternels du Roy pour le bonheur de ses Peuples, & de l'attention de S. M. à employer le pouvoir qui lui a été confié par le Parlement, pour défendre ses Royaumes & en assûrer la tranquillité, pour proteger le Commerce, & pour troubler la navigation des Espagnols; que rien ne pourroit détourner la Chambre du dessein de fournir avec empressement les subsides dont le Roy pourroit avoir besoin, & de suporter avec patience les inconveniens qui sont les suites inévitables de la guerre; que la Chambre feroit tous ses efforts pour accelerer la levée

Digitized by Google

vée des subsides & pour mettre le Roy en état d'avancer ses armemens & de faire la guerre avec succès ; qu'elle étoit infiniment sensible aux divisions qui regnent parmi les Sujets de S. M. & qu'elle ne négligeroit rien pour rétablir entre eux l'union & la bonne intelligence.

Le Roy répondit à cette Adresse,

MESSIEURS, *Je vous remercie de votre zele & des marques que vous m'en donnez. Les secours que mes fideles Communes me donneront dans une guerre juste & qui interesse toute la Nation, en assûreront le succès, & avec la Bénediction de Dieu, ce sera le meilleur moyen de la terminer heureusement, & de faire rendre justice à mes Sujets.*

Dans la même Séance on proposa de présenter une Adresse au Roy, pour prier S. M. de ne point conclure de Paix avec l'Espagne, à moins que la Cour de Madrid ne convint préliminairement du droit incontestable qu'ont les Anglois de naviger dans les Mers de l'Amérique, en allant d'un Lieu des Domaines de S. M. à un autre, sans pouvoir être saisis ni foüillés sous quelque prétexte que ce soit, & la Chambre envoya des Députés à celle des Seigneurs, pour les inviter à se joindre à elle dans cette Adresse.

Les deux Chambres du Parlement confererent ensemble le 4. de ce mois sur l'Adresse que la Chambre des Communes avoit résolu le jour précedent de présenter au Roy, & les Seigneurs s'étant joints aux Communes dans cette Adresse, les deux Chambres allerent la présenter à S. M.

Cette Adresse porte que le Parlement en corps suplioit le Roy de n'écouter aucune proposition de Paix de la part de l'Espagne, à moins qu'on n'établît pour baze de la négociation, que les Anglois ont un droit incontestable de naviger dans les Mers de

Digitized by Google

de l'Amérique, en allant d'un Pays de la domination de la Grande Bretagne à un autre, sans pouvoir être foüillés ni inquietés sous quelque prétexte que ce soit.

Le Roy répondit,

MYLORDS ET MESSIEURS. *Je vous remercie de cette Adresse, dans laquelle on reconnoit le même esprit qui a regné dans les précedentes résolutions des deux Chambres du Parlement. L'unanimité avec laquelle vous travaillerez à me mettre en état de soûtenir la guerre, sera le plus sûr moyen de nous procurer des conditions de Paix, avantageuses & honorables. Vous pouvez compter que j'aporterai tous mes soins & que je ferai tous mes efforts pour assûrer la navigation & le Commerce de mes Sujets, & pour faire reconnoître par l'Espagne la justice de leurs droits.*

Le bruit court que le Port de la Havane est bloqué par le Chef d'Escadre Brown, qui doit avoir été joint par l'Amiral Vernon. On assûre aussi que ce Chef d'Escadre s'est emparé de plusieurs Bâtimens Espagnols.

L'Equipage du Vaisseau l'*Union*, qui revient de la nouvelle Angleterre, a raporté qu'un Bâtiment de Rode Isand, de 20. piéces de canon, y avoit aporté une grande quantité de Marchandises, provenant du butin que les Soldats de ce Vaisseau avoient fait dans une petite Ville d'une Colonie Espagnole.

Des Lettres de la Jamaïque, datées du mois d'Octobre dernier, marquent que le 14. du mois précedent, le Vaisseau de guerre *le Sherneeff*, commandé par le Capitaine Stableton, avoit fait voile pour Cartagene, afin d'observer les mouvemens de l'Escadre Espagnole qui est dans ces Mers; qu'à son arrivée devant cette Rade, le Commandant de la Place, lequel crut que c'étoit un Vaisseau qui avoit besoin de secours pour entrer dans le Port, lui avoit

Digitized by Google

avoit envoyé sa Barque avec un Officier, un Pilote & plusieurs hommes, & que le Capitaine Stableton les avoit tous faits prisonniers.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 9. Novembre Anselme François, Prince du S. Empire Romain, *de la Tour, et Taxis*, Seigneur d'Eglingen, Grand-Maître Hereditaire des Postes de l'Empire, & des Pays-Bas Autrichiens, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, mourut à Bruxelles, dans la 61. année de son âge, étant né le premier Janvier 1679. Il étoit fils aîné d'Eugene-Alexandre de la Tour, et Taxis, crée Prince de l'Empire par l'Empereur Leopold, et mort le 11. Fevrier 1714. et d'Anne-Adelaïde, née Princesse de Furstemberg, sa premiere femme, morte le 13. Novembre 1701. et il avoit été marié le 6. Decembre 1701. avec Loüise-Anne-Françoise de Lobkowitz, née le 20. Octobre 1683. fille de feu Ferinand-Auguste, Prince du S. Emp. Rom. de Lobkowitz, Duc de Sagan en Silesie, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Conseiller d'Etat de l'Empereur, et son Commissaire Genéral à la Diete de Ratisbonne, et de feuë Marie-Anne-Guillelmine de Bade-Baden. Il en laisse Alexandre-Ferdinand, Prince de la Tour et Taxis, né le 15. Fevrier 1704. veuf de Sophie-Christine-Loüise de Brandebourg-Culmbach, dont la mort est raportée dans le Mercure de Juin dernier, vol. 2. p. 1431; Marie-Auguste de la Tour-Taxis, née le 11. Août 1706. veuve de Charles-Alexandre, Duc Regent de Wirtemberg-Stuttgard et de Teck, Comte de

Mont-

Digitized by Google

Montbelliard, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or, Feldt Maréchal de Camp Général des Armées de l'Empereur et de l'Empire, Commandant Général pour S. M. I. du Royaume de Servie, & Gouverneur de Belgrade, mort le 12. Mars 1737. et Chretien-Egon Adam, Prince de la Tour-Taxis, né en 1708. Chanoine de Cologne, et Officier dans les Armées de l'Empereur.

Le 17. Marie-Amelie *de Brandebourg*, veuve depuis le 14. Novembre 1718. de Maurice-Guillaume, Duc de Saxe-Zeitz, Adminiſtrateur de Naumbourg, avec lequel elle avoit été mariée le 25. Juin 1689. mourut à Schleuſingen, dans le Comté de Henneberg, âgée de 69. ans 9. jours, étant née le 8. Novembre 1670. Elle étoit fille de Frederic-Guillaume, Margrave de Brandebourg, Electeur du S. Empire, Duc de Pruſſe, mort le 29. Avril 1688. et de Dorothée de Holſtein-Glucksbourg, ſa ſeconde femme, morte le 6. Août 1689. et elle avoit été mariée en premieres nôces le 8. Août 1687. avec Charles, Duc de Mecklenbourg-Guſtrau, qui mourut ſans poſterité, le 15. Mars 1688. Elle a eu de ſon ſecond mari Dorothée Guillelmine de Saxe, née le 20. Mars 1691. et mariée le 24. Septembre 1717. avec Guillaume Prince de Heſſe-Caſſel, Lieutenant Général de la Cavalerie Hollandoiſe, & Gouverneur de Maſtricht, né le 10. Mars 1682. et Frere du Roy de Suede.

Digitized by Google

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Marquis de Rocozel, Lieutenant Général, ayant à cause de ses infirmités demandé au Roy la permission de remettre entre les mains de S. M. la Lieutenance générale du Roussillon & le Commandement de cette Province, le Roy les a donnés au Comte de Chatelux, Lieutenant Général.

Le Roy a nommé Intendant de la Généralité de Paris, M. Herault, Conseiller d'Etat, & Lieutenant Général de Police. S. M. a donné la Charge de Lieutenant Général de Police à M. Feydeau de Marville, Maître des Requêtes & Président du Grand Conseil.

Le 24. Decembre, veille de la Fête de *Noel*, & le lendemain, il y eût Concert spirituel au Château des Tuilleries, qui commença par une nouvelle Suite de Simphonie de *Noels*, qui fut suivie d'un très-beau Motet à grand Chœur, *Jubilate Deo*, du Sieur de Mondonville; les Srs Guignon & Blavet exécuterent sur le Violon & la Flûte differens *Concerto* avec une précision admi-

Digitized by Google

admirable ; on donna ensuite un ancien Motet du fameux Gilles, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir. Ces deux differens Concerts furent terminés par un autre Motet *Dominus regnavit*, mis en musique par l'Auteur du premier Motet ; l'exécution fut très-aplaudie par une nombreuse Assemblée.

Le même jour, le cinquiéme Tirage de la Lotterie de Loraine s'est fait à Commerci. La Liste des Gagnans a été renduë publique.

IMPROMPTU de M.... pour Mlle.... en lui présentant un Bouquet le 8. Decembre dernier.

M.... pour décorer ce beau sein que j'adore,
Je viens de dépeupler tout l'Empire de Flore ;
J'ai fait de ses Tréfors la plus ample moisson;
Puis voulant y mêler les fleurs de l'Helicon,
J'ai tâché de tracer une riche peinture,
De tous les dons divers que vous fit la Nature ;
Mais je n'ai jamais pû finir ce beau Tableau,
J'ai jetté de dépit le Crayon, le Pinceau.
N'en soyez point surprise, il falloit que ma Verve,
Sous les traits de Venus, peignît une Minerve.

Digitized by Google

A M. D. L. R.

Permettez-moi de vous adresser, Monsieur, ces Vers, que le hazard plûtôt que mes foibles attraits firent éclore en moins de deux minutes. J'ai crû ne pouvoir mieux marquer ma reconnoissance à la jeune Muse qui me les a adressés, qu'en vous priant de les inserer dans le Journal que vous faites tous les mois, de ce que la Politesse & la Galanterie produisent de plus exquis. J'ai l'honneur d'être * * *

MEMOIRE INSTRUCTIF
Sur l'Ouvrage intitulé : *Armorial Général de la France.*

QUoi qu'on ait eû un soin particulier de faire distribuer dans les Provinces la Préface de l'*Armorial Général de la France*, dont le Juge d'Armes se prépare à donner un troisiéme Volume au Public, peu de personnes ont eu jusqu'ici une juste idée de cet Ouvrage ; soit que l'envie qui accompagne d'ordinaire tous les Projets utiles, ait corrompu cette idée dans quelques-uns, ou que les autres se soient peu mis en peine de rectifier par l'examen, ce qui leur étoit venu d'abord en pensée ; soit enfin que la Préface qui tombée entre les mains de ces personnes, soit pour s'épargner la peine de lire avec attention, croyent que ce qu'ils ont conçû d'abord, est ce qu'on vouloit leur faire entendre. Plusieurs aussi se sont imaginés que l'Armorial Général n'étoit qu'une suite ou une imi-

Digitized by Google

imitation de l'Ouvrage qui portoit ce titre en 1696. qu'il seroit pareillement suivi de recherches & de circonstances, peu agréables aux Particuliers; qu'il n'en résulteroit qu'un avantage passager pour l'Etat; & que cet Armorial se verroit supprimé par les mêmes raisons qui avoient causé la supression du premier.

L'Armorial Général de la France que le Juge d'Armes compose à présent, suivant le droit de sa Charge, a un objet tout different, il ne l'a entrepris que pour satisfaire aux vœux de toute la Noblesse, & pour réparer autant qu'il seroit possible, les inconvéniens des usurpations passées, & afin de mettre un obstacle à celle que l'on auroit à craindre pour l'avenir.

On a vû dans la Préface de cet Ouvrage, que le Ministere a toujours regardé comme un point essentiel, la réformation des abus par raport aux Armoiries, aux titres, aux qualités, & aux rangs depuis si long-temps confondus. Aussi la Noblesse du Royaume assemblée à Paris en 1614. fit-elle, de son côté, son objet principal de la création de la Charge de Juge d'Armes, qu'elle demanda au Roy Loüis XIII. par Députés, & que ce Monarque accorda en même temps comme une grace, & comme une chose nécessaire; principalement dans la vûë de ce Catalogue, ou Armorial Général que le Juge d'Armes execute aujourd'hui. Par le moyen cet Ouvrage, il met en sûreté les Titres & les Dignités de la Noblesse; il expose aux yeux du Roy & de la Nation ce que chaque Gentilhomme du Royaume a pû recouvrer jusqu'à présent d'ancienneté, d'honneurs, de marques de fidélité & de services. C'est une occasion heureusement offerte, de faire valoir la naissance distinguée de ceux à qui la fortune, en leur refusant les moyens de paroître

Digitized by Google

roître avec un certain éclat dans le monde, semble avoir fermé tous les chemins à l'illustration. L'Histoire ne célebre d'ordinaire que les actions de ceux qui occupent les premieres places, & il est mille traits interessans pour les Familles moins élevées, que des détails Généalogiques peuvent rapeller. D'ailleurs, combien de services importans, soit dans l'Epée, soit dans les differens degrés de la Magistrature, demeureroient oubliés, ou seroient inconnus, s'ils n'étoient transmis à la posterité par des monumens durables, exposés sous les yeux des Souverains, & capables de les exciter à répandre leurs bienfaits sur les héritiers du mérite & de la valeur de ceux qui se sont signalés à leur service?

Le Juge d'Armes dans ses deux premiers Volumes, n'a pas, à la vérité, assés dévelopé, au goût du Public, les vûës qu'il explique aujourd'hui; & pour des raisons particulieres, il a donné d'abord aussi peu d'étenduë à quelques-uns des articles qui les composent; mais aujourd'hui que la Noblesse s'empresse de se faire inscrire, & que le Juge d'Armes sçait que chacun souhaite d'être instruit par des détails plus circonstanciés, on a jugé à propos de donner aux articles toute l'étenduë convenable, & de joindre, autant qu'il sera possible, aux preuves fournies par les Familles Nobles, les Faits authentiques qui se trouveront dans l'Histoire: ce qui ne s'exécutera néanmoins qu'avec beaucoup de circonspection, & de sorte que le Lecteur ne puisse confondre les Faits tirés de l'Histoire, avec les preuves généalogiques, pour lesquelles on n'admettra jamais que des Titres incontestables.

La Noblesse est le soûtien & l'honneur de la Nation, & pour cette raison elle joüit d'un rang distingué & de certains privileges; elle ne doit donc rien négliger de ce qui peut constater ses droits,

Digitized by Google

droits, & les mettre à portée d'être généralement reconnus : plus ils sont grands, plus ceux qui les possedent doivent en être jaloux. En général, on a adopté ce principe, & le succès de certains Livres de Généalogies, en est une preuve ; les plus célébres ont été composés sur des Manuscrits tirés de la Bibliotheque de feus Mrs d'Hozier, & du Bouchet, & sur celle de M. Clairambault ; cependant les sçavans Compilateurs, souvent privés de ces fameux guides, & gênés par des Mémoires de Familles, le sont mépris plus d'une fois au préjudice des Maisons Nobles, en supprimant les dégrés dont la preuve auroit coûté de trop longues recherches ; d'ailleurs on connoît la sécheresse de ces ouvrages, qui surpasse celle qui est attachée à cette sorte de travail ; l'obscurité du style, les doubles sens, les noms des Peres, des Enfans, & des Freres confondus, de telle sorte qu'il faut souvent chercher avec peine le Titre que chacun d'eux doit avoir, les Femmes souvent prises pour les Meres ; &, ce qui augmente l'obscurité, c'est que dans ces occasions, ils disent très-clairement de contraire de ce qu'ils veulent dire ; toutes ces choses sont des fautes considérables en matiere de Généalogie, où l'on ne peut répandre trop de clarté.

D'ailleurs, tout le monde sçait que les Ouvrages que l'on vient de citer n'ont fait mention pour la plûpart, que des principales Maisons de la France, & qu'il y en a un grand nombre qui pour n'avoir point fourni de Connétables, de Chanceliers, de Maréchaux de France, &c. n'en sont pas moins considerables, & méritent également d'être connuës. On sçait aussi qu'il est des Maisons, qui, quoique très-anciennes, sont par là même, l'objet de certaines préventions aussi fâcheuses qu'injustes. Ainsi, le crédit & la fortune des Familles du pre-

Digitized by Google

mier rang, loin de devoir être pour elles un motif d'indifférence, à l'égard d'un Ouvrage qui comprendra toutes les Familles Nobles en général, doit au contraire les flater, puisqu'il fera connoître au Public, peut-être partagé sur cet article, les Titres légitimes de leur prééminence.

A l'égard de la Noblesse moins distinguée, il n'y a point de Gentilhomme en France, qui ne se trouve dans le cas de retirer actuellement & pour l'avenir, de grands avantages de l'Armorial général. Quel embarras pour la plûpart d'entre-eux, lorsqu'il s'agit de rassembler leurs Titres, pour placer leurs enfans parmi les Pages du Roy, à Saint Cyr, & dans les Chapitres ou Colleges qui exigent des preuves ? Après avoir fourni ces Titres au Juge d'Armes, pour être insérés dans son Catalogue, ils seront en état de voir d'un coup d'œil, s'ils prouvent les dégrés, les alliances, & l'ancienneté requise par les differens Statuts des Etablissemens nobles; ils éviteront par ce moyen, une recherche toujours pénible, & que le défaut d'indices rend souvent inutile. Et combien de Maisons déplorent aujourd'hui la perte de leurs plus anciens Titres, qui, par cette précaution, mettront leur postérité à l'abri de pareils accidens ?

On peut ajoûter encore, que l'Armorial général, en raportant les alliances des Familles qu'il comprend, leur en renouvelle le souvenir, ainsi qu'au reste du Public, & en quelque sorte, les réunit de nouveau. A l'égard de la Noblesse inférieure, par le rang ou par la fortune, elle aprendra dans le même Ouvrage, à quelle Maison élevée aux dignités & aux honneurs elle apartient, & de qui elle est en droit de réclamer la protection & le secours.

Ces differens motifs qui prouvent l'utilité & la né-

Digitized by Google

nécessité d'un Armorial universel, n'ont point garanti cet Ouvrage de plusieurs espèces de critiques, la plûpart goûtées par ceux qui acceptent toujours, sans réflexion, toutes sortes de discours qui peuvent nuire; & cependant une seule, mérite qu'on y réplique. Quelques-uns ont reproché au Juge d'Armes, d'avoir trop souvent mêlé dans son Ouvrage la haute Noblesse avec celle qui jouit depuis peu de ce Titre. Ces Personnes n'ont point assés considéré l'objet de l'Armorial, annoncé par son titre même; c'est parce qu'il est général, qu'il est plus utile. Un ancien Gentilhomme croit-il perdre de son lustre dans la Societé, parce qu'un autre Sujet du Roy, introduit après lui dans l'ordre de la Noblesse, est aussi reconnu pour Gentilhomme, ou même pour simplement noble, & qu'il jouït des prérogatives attachées à cette qualité? Chacun est conservé dans son état.

L'objet de l'Armorial qui demande le mélange des differens dégrés de la Noblesse, n'affoiblit en rien la distinction naturelle que donnent l'ancienneté & l'illustration. Au contraire, il la fait mieux reconnoître; & loin de pouvoir être pour la Noblesse du second ordre, un sujet de mortification, c'est au contraire un moyen d'exciter une émulation générale. Dans les Armoriaux particuliers on a vû ensemble les plus grands noms, avec les noms inférieurs, sans inconvenient pour les uns ni pour les autres.

Jamais aucun Ouvrage, qui interessera aussi généralement le Public, & qui traitera d'une matiere aussi délicate que celle de la Noblesse, ne paroîtra sans exciter quelques plaintes. Mais qui en importunera le Public? Sera-ce ces illustres rejettons de Races anciennes, dont presque tous les dégrés se comptent par autant de Héros? Ou ceux, qui pos-

Digitized by Google

ſédant en un degré inferieur, une Nobleſſe acquiſe par la vertu, & par des ſervices réels, témoignent leur reconnoiſſance par l'aveu public du bienfait ? Les murmures partiront ſeulement de certains intrus dans l'ordre de la Nobleſſe, uſurpateurs des Titres qu'ils portent, & qui n'ayant pour eux joüir d'autre droit qu'une grande fortune, tremblent à la vûë d'un Ouvrage qu'ils croyent capable d'éclairer le Public ſur leurs chimeres. L'amour propre s'éleve contre tout ce qui pourroit un jour le bleſſer, quelque éloigné qu'il ſoit ; Poſſeſſeurs tranquilles d'une prééminence uſurpée, ils ſe récrient contre tout ce qui tend à les remettre dans leur état naturel ; & pour cacher au Public le véritable motif de leur oppoſition, ils feignent de craindre ſeulement pour les autres, lorſqu'ils ne redoutent que pour eux-mêmes : ainſi pour ſe mettre à l'abri de tout examen, ils décrient d'avance un projet dont leur chagrin & leur inquiétude fait encore mieux ſentir la néceſſité.

Au reſte, le deſſein de cet Ouvrage, loin d'allarmer perſonne, doit au contraire inſpirer de la confiance. Il n'eſt entrepris que pour conſtater l'état de toutes les Perſonnes Nobles du Royaume, qui repréſenteront leurs Titres ; jamais on n'a eû en vûë de pénétrer les ſecrets des Maiſons pour les dévoiler. Ce n'eſt point leur Hiſtoire qu'on veut faire, mais ſeulement leur Généalogie. On peut, en ſuivant exactement la vérité, ne rien dire de fâcheux pour les Familles, ni les dégrader par des anecdotes ſouvent auſſi mal fondées qu'elles ſont injurieuſes. On doit ajoûter encore, que tout le monde ſçait que les Provinces du Royaume, ainſi que la Capitale, ſe ſont vûës tour à tour, & à diverſes repriſes, le théatre de guerres cruelles, & en proye aux ravages & aux incendies. Perſonne

ne

ne doit donc s'étonner si certaines Maisons, qui passent avec droit pour très-anciennes, n'ont pû néanmoins raporter au Juge d'Armes les Titres nécessaires pour prouver cette ancienneté; les bornes qu'il donne à leur Noblesse prouvée, n'annoncent rien contre leurs prétentions, d'autant plus que bien des Gentilshommes satisfaits de constater dans l'Armorial, qu'ils le sont, sacrifient souvent l'avantage qu'ils retireroient d'une preuve plus étenduë, à la peine de rassembler les piéces nécessaires pour la rendre complette; d'autres étant Cadets ne peuvent remonter que jusqu'à la séparation de leur branche d'avec celle de leurs Aînés, dont les Titres avec les biens, sont fondus souvent dans des Maisons étrangeres.

Personne n'ignore aussi qu'avant le Regne de Charles VII. nos Rois accordoient rarement par Lettres, la noblesse à leurs Sujets; ainsi quiconque peut faire remonter ses preuves au-delà de ce Regne, c'est-à-dire, jusqu'au commencement du XV. siécle, doit passer à bon droit, pour noble de très-ancienne extraction. A l'égard de ceux qui ont en effet obtenu cette grace du Prince, il y auroit une espece d'ingratitude à vouloir dérober à la postérité la connoissance d'un bienfait reçû; & comme ce bienfait supposoit alors des services rendus, ce seroit, dans un sens, mal entendre ses interêts que de le dissimuler; les personnes qui voudroient en faire mystere, donneroient lieu, ce semble, de craindre ce qu'il pourroit en résulter dans la suite.

Rien n'étant plus précieux que la confiance du Public, on ne peut trop entreprendre pour la mériter, & le Juge d'Armes travaillant au plus grand Projet qui ait jamais été tenté en matiere de Généalogie, il croit être obligé de rapeller ici ce que ses

Digitized by Google

ancêtres ont fait en ce genre, et les secours qu'ils lui ont preparés.

Pierre d'Hozier, Seigneur de la Garde en Provence, et Chevalier de l'Ordre du Roy en 1628. fut, pour ainsi dire, le restaurateur de la Généalogie en France. Cette science, dont on reconnoît d'autant plus l'importance qu'elle a été plus négligée et plus corrompuë, étoit avant lui dans un désordre que l'on jugeoit presque irrémediable. On regarda alors comme une espece de prodige que quelqu'un voulût se dévouer à un travail aussi pénible & aussi ingrat : le Public récompensa par l'estime la plus marquée, les talens et l'aplication de M. d'Hozier, et la Cour reconnut son zele d'une maniere très-distinguée. Il fut fait Juge d'Armes de France en 1642. après la mort de M. de Chevriers, et Conseiller d'Etat en 1654. Loüis-Roger d'Hozier, aussi Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, & Charles d'Hozier, son frere, Chevalier de l'Ordre de S. Maurice de Savoye, exercerent conjointement après lui la Charge de Juge d'Armes de France. Ils eurent l'honneur de recevoir plusieurs marques de la bonté du feu Roy, de ses Ministres, et de la consideration du Public. Le Juge d'Armes se trouvant heritier des Charges de ses Ancêtres (Charges dont Sa Majesté a bien voulu accorder la survivance aux deux aînés de ses enfans) il l'est aussi des Mémoires importans qu'ils avoient rassemblés à grands frais, sur la Noblesse du Royaume ; et son unique attention depuis plusieurs années, a été d'augmenter à plus grands frais encore, un trésor déja si considérable. Après cet exposé de sa situation à cet égard, le Juge d'Armes ne croit pas manquer à la modestie, en disant que son zele joint à cette quantité de matériaux qu'il doit au travail de ses Ancêtres et au sien, le

Digitized by Google

le rendent ſans doute le plus en état de remplir le projet de l'Armorial général, en même temps que ſa Charge lui donne ſeul le droit de l'entreprendre.

La multitude de ſes occupations ne lui permettant pas de répondre auſſi promptement qu'il le voudroit aux demandes et aux affaires des Gentilshommes qui déſirent être inſtruits de ce qu'ils ont à produire pour l'Armorial général, on les prie de ſe rapeller ce qui a déja été annoncé dans la Préface qui eſt à la tête des deux premiers volumes, et qui a été diſtribuée ſéparément.

1°. Que le Juge d'Armes de France ne recevra, au défaut de Titres originaux ou premieres Groſſes, aucunes copies collationnées, à moins qu'elles ne ſoient delivrées ſur les minutes, et enſuite dûëment légaliſées.

2°. Que pour la preuve de chaque degré de filiation, il faut raporter au moins deux Actes, tels que Baptiſtaires, Contrats de mariage, Teſtamens, Partages, Gardenobles, Tutelles, Hommages, Aveux, Denombremens, Tranſactions, Sentences, Fondations, Procès verbaux de Nobleſſe pour Malthe, autres Ordres et Chapitres Nobles, Proviſions d'Offices, tant pour le Militaire que pour la Robe, Commiſſions, Certificats de ſervices, Arrêts ou Jugemens de maintenuë ſur le fait de Nobleſſe, &c.

3°. Que ceux qui jugeront à propos, pour des raiſons particulieres, de ſe renfermer à produire ces Arrêts ou Jugemens de Nobleſſe, juſtifieront au moins par Titres leurs filiations, depuis celui de leur famille qui aura obtenu ces maintenuës.

On avertit de plus, que pour ne point priver la Nobleſſe réellement pauvre, de l'avantage qu'elle peut tirer d'un Ouvrage tel que celui de l'Armorial, le Juge d'Armes ſe chargera de tous les frais ſans exception pour l'impreſſion de leurs Articles. On

Digitized by Google

prie seulement ceux qui se trouveront dans ce cas de pauvreté, de vouloir bien la justifier par un Certificat autentique, visé par l'Intendant de la Province, précaution qu'on croit devoir prendre, de crainte que l'on n'abuse, comme on a deja fait, du zéle que le Juge d'Armes a donné en toutes occasions de son dévoüement pour la Noblesse, la plûpart ne faisant point assés d'attention à l'étenduë et à la peine des Ouvrages de Genéalogie, et combien un pareil travail exige de soins, de temps et de dépense. En matiere de Genéalogie, on croit presque toujours payer trop cher, quand on ne paye que la verité.

Comme on a renvoyé au Juge d'Armes plusieurs Lettres de certaines personnes dont il avoit crû pouvoir se servir autrefois, et qui vouloient abuser auprès de la Noblesse, de la confiance qu'il avoit eû en eux, elle est priée de se défier de leurs tentatives; et ceux qui voudront être instruits plus particulierement encore, et avoir des éclaircissemens qui auroient pû échaper, pourront s'adresser à M. d'Auvigny, Auteur de l'Histoire de Paris, et des Hommes illustres de la France, et Chef des Bureaux du Juge d'Armes.

On imprime actuellement un troisiéme volume, pour lequel la Noblesse a envoyé ses Titres; et on a deja reçû beaucoup de materiaux pour le quatriéme volume que l'on imprimera de suite. Les Maisons Etrangeres, autrefois sous la domination Françoise, ou dont quelques Branches sont actuellement établies dans le Royaume, seront aussi reçûës pour l'Armorial, et comprises dans cet Ouvrage, en envoyant leurs Titres originaux.

Le dépôt général de la Noblesse, est chés M. d'Hozier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Juge d'Armes de France, &c. vieille rue du Temple.

A

Digitized by Google

A M. Calviere, *Organiste du Roy, de l'Eglise de Paris, de la Sainte Chapelle, de l'Abbaye S. Germain, & de l'Eglise Paroissiale de sainte Marguerite.*

SCAVANT Compositeur de l'auguste harmonie,
Dont tu fais retentir tant de Temples sacrés,
Calviere, enseigne-moi quel rapide génie
A pû te faire atteindre à de si hauts degrés.

Lorsque j'entends les sons que ta main fait éclore,
Je me crois transporté dans la Céleste Cour,
Où les Saints inclinés, à l'Etre que j'adore
Par des chants éternels témoignent leur amour.

Rien ne peut t'arrêter dans ta noble carriere,
Tu franchis aisément les sentiers épineux,
Et tu sçais à propos répandre la lumiere
Dans tout ce que ton Art a de plus ténebreux.

Quelquefois un dessein tout simple en aparence,
Par des tours inconnus sçavamment relevé,
Sous tes doigts, secondés de ta haute science,
Devient en un instant un Ouvrage achevé.

La Fugue, ce Morceau si vaste & si sublime,
A ton génie heureux semble ne rien coûter,

Digitized by Google

Et les pompeux accords dans ta verve l'anime ;
Au sujet, sans effort, viennent se présenter.

En touchant un Duo, l'éclat des batteries
De tes chants distingués augmente l'agrément ;
Et l'esprit enchanté de tes vives saillies,
Est souvent élevé jusqu'au ravissement.

Tu sçais d'un Quatuor ménageant la conduite ;
Par des traits imprévûs charmer tes Auditeurs ;
Ta Science profonde & ton rare mérite
Font de tes envieux autant d'Admirateurs.

L. M. Organiste à Paris.

Le Sieur *le Carlier*, Gendre de défunt Sieur *Porcheron*, continuë la même Pommade composée de Simples, autorisée par Lettres Patentes du Roy, accordées à défunt Porcheron & à ses successeurs, enregistrées au Parlement, aprouvée de M. le premier Médecin du Roy, de M. Helvetius, Médecin ordinaire de Sa Majesté, & premier Médecin de la Reine, de Mrs les Doyen & Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris, lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment & frottement de cette Pommade, plusieurs Malades de Rhumatismes invetérés, goute, douleurs de nerfs, Nerfs retirés, Sciatiques, Paralysies, Enquilauses dans les boëtes des genoux, qui ne cédoient point aux remedes ordinaires : Elle guérit aussi les Playes abandonnées, le Lait répandu aux femmes, & enflures

des

Digitized by Google

des jambes ; elle fait transpirer l'humeur au-dehors sans aucunes cicatrices : Elle ne se corrompt jamais, & se peut transporter en toutes sortes de Pays. La même Pommade guérit les maux de tête, les fluxions & les hémorroïdes. Il donne la maniere de s'en servir. Les Pots sont de cent sols, & de cinquante sols, cachetés de son cachet.

Il demeure à Paris, ruë Pavée, Quartier S. Sauveur, derriere la Comédie Italienne, proche la ruë Françoise, au premier Apartement, où son Tableau est exposé.

BOUTS-RIMÉS,

RUche.	Chien.
Sournois.	Rien.
Minois.	Poste.
Buche.	
Cruche.	Crevé.
Tournois.	Riposte.
Harnois.	Avé.
Huché.	

EXPLICATION de l'Enigme du Mercure du Mois de Novembre dernier.

J'Ai vû tout un cercle assemblé
Pour deviner l'Enigme du Mercure ;
Mais j'ai bien ri de l'avanture,
Personne n'en avoit la *Clé*.

MORTS

Digitized by Google

MORTS, & MARIAGE.

LE 18. Octobre D. Claude *Berthelot*, Dame de S. Thibaud, Malicorne, &c. Veuve sans enfans de Martial Piarron de Chamousset, Conseiller au Parlement de Paris, mourut, âgée de 47. ans; elle étoit fille de Simon Berthelot de Belloy, Seigneur de S. Thibaud, le Puits, le Plessis, &c. ci-devant Greffier en Chef Civil du Parlement de Paris, mort le 4. Mars 1738. à l'âge de 82. ans, & de D. Claude Landais.

Le 3. Novembre M. André Pipard, Prêtre Irlandois, mourut à Saint Germain en Laye, âgé de 106. ans.

Le 17. mourut au Château de la Batisse en Auvergne, dans un âge avancé, François *de Roquelaure-Lavort*, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, qui a été long-temps premier Capitaine-Commandant, et ensuite Lieutenant-Colonel du Régiment de Tallard, ci-devant Tessé, Infanterie, dans lequel il a toujours servi avec beaucoup de bravoure et de distinction; le Chevalier de Roquelaure, son neveu, est actuellement Capitaine. Il étoit d'une Branche cadette de celle de Roquelaure-Pompignac établie en Auvergne depuis plusieurs siecles, et qui est raportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, *to. 7. p. 409.*

Le 18. François Loüis-Philipe Jacques, Seigneur *de Mont S. Pere.*, ci-devant Grand-Maître des Eaux et Forêts de France au Département de Champagne, mourut âgé de 75. ans, sans avoir été marié. Il étoit second fils de feu Philipe Jacques,

Digitized by Google

ques, Seigneur de Vitry-sur-Seine, et de Mont S. Pere, Conseiller Secretaire du Roy et de ses Finances, Greffier en Chef Civil, et Protonotaire du Parlement de Paris, mort le 5. Novembre 1688. et de feuë Catherine de Mouy, morte le 19. Août 1712.

Le 30. Dᵉ Charlotte-Magdeleine *de Carvoisin d'Achy*, Veuve depuis 1719. de Jacques-Loüis Valon, Marquis de Mimeure, Seigneur de Vonges, Couchet, &c. en Bourgogne, Lieutenant Général des Armées du Roy, de la Promotion du 8. Mars 1718. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, et l'un des 40. de l'Académie Françoise, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Janvier 1707. mourut à Paris sans posterité, âgée de 75. ans presqu'accomplis; étant née le 6. Decembre 1664. Elle étoit fille aînée de Jean de Carvoisin, Seigneur d'Achy en Picardie, de Choqueuses, &c. et d'Helene le Caron. Elle n'avoit eu qu'une sœur, morte Religieuse aux Annonciades, ruë Couture Ste Caterine à Paris, en 1735. Elle a fait son Légataire universel, et en même temps Exécuteur testamentaire, Charles-Loüis de Carvoisin, son neveu à la mode de Bretagne, Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Orleans, qui est fils de Charles de Carvoisin, Seigneur d'Achy, et de Jeanne-Loüise de Cacheleu. Elle a fait aussi divers Legs pieux, et donné des Pensions viageres à ses principaux Domestiques. Il est parlé assés au long de la Maison de Carvoisin, originaire des Marches Milanoises, dans le Mercure de Janvier 1719. p. 195.

Le même jour, François *Vivant*, Prêtre Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison et Societé de Sorbonne, du 27. Avril 1688. Vicaire Général de l'Archevêque de Paris, Chanoine, et ci-devant Chantre de l'Eglise Métropolitaine de Paris, mourut en sa Maison Canoniale, dans la

Digitized by Google

77. année de son âge. Il avoit été d'abord Curé de la Paroisse de S. Leu et S. Gilles le 20. Novembre 1697. et ensuite Penitencier de l'Eglise de Paris, et Vicaire Genéral du feu Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris. Il fut reçû Chanoine de la même Eglise le 7. Août 1711. Chancelier de l'Université dans cette Eglise le 12. Août 1713. et enfin Chantre le 17. Novembre 1728. N'étant plus en état de faire les fonctions de cette Dignité à cause de son grand âge et de ses infirmités, il s'en étoit démis le 10. Novembre dernier entre les mains de l'Archevêque de Paris, qui la confera à Jean de S. Exupery, Prêtre du Diocèse de Sarlat, Chanoine de l'Eglise de Paris, depuis le 16. Janvier 1730.

François Vivant étoit frere puîné de Jean Vivant, Evêque Titulaire de Paros, dont on a annoncé la mort dans le Mercure du mois de Mars dernier, p. 610.

Le 7. Dᵉ Elizabeth *le Moine*, veuve depuis le 21. Mars 1721. d'Hiacinte-Jerôme du Port, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, avec lequel elle avoit été mariée le premier Octobre 1690. mourut, âgée d'environ 69. ans, laissant pour enfans Nicolas du Port, aussi Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, marié le 10. Mars dernier avec Jeanne-Françoise Marées, fille unique d'Hilaire-Jean-Baptiste Marées, Correcteur en la même Chambre des Comptes, et de feuë Jeanne-Catherine Guy; une fille mariée le 22. Janvier 1720. avec Pierre-François Courtin, Seigneur d'Ussy et de Tanqueux; et une seconde fille, femme de Philipe-Auguste le Hardy, Seigneur de Boliard, Grand-Bailly, et Capitaine de la Ville de Meaux, elle avoit eu une troisiéme fille, nommée Therese du Port, qui fut mariée le 22. Mars 1719. avec Antoine de la Salle, Seigneur de Carrieres, ci-devant

Digitized by Google

tant Conseiller au Châtelet. Elle mourut au mois de Juillet 1730.

Le 8. D. Angelique-Genevieve *Titon de Villegenon*, Epouse de Gilbert-Honoré de Chabannes, de Saignes, Seigneur de Mariol en Bourbonnois, de Gensac, &c. apellé le Comte de Chabannes, Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roy, et Brigadier de ses Armées, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, avec lequel elle avoit été mariée le 25. Juin 1737. mourut à Paris, âgée de 23. ans. Elle étoit fille unique de Maximilien-Loüis Titon de Villegenon, Seigneur de Châteauneuf, S. Gervais et la Tourette, ancien Conseiller au Parlement de Metz, et Inspecteur Général des Fabriques et du Magasin Royal des Armes, et de feuë D. Genevieve le Févre d'Eaubonne, morte le 23. Octobre 1719. Elle laisse un fils et une fille.

Le 11. D. Loüise-Magdeleine *de Lomenie de Brienne*, veuve depuis le 2. Decembre 1736. de Claude-Jean-Baptiste-Hiacinte-Joachim Roüault, Marquis de Gamaches, Seigneur et Gouverneur de S. Valleri sur Somme, Comte de Cayeux, &c. avec lequel elle avoit été mariée au mois de Decembre 1680. mourut à Paris, âgée de 80. ans. On a marqué de qui elle étoit fille en raportant la mort de son mari dans le Mercure de Decembre 1736. vol. 1. p. 2794. Elle ne laisse qu'un fils, qui est Jean-Joachim Roüault, Marquis de Gamaches, Comte de Cayeux, Maréchal de Camp de la Promotion du 20. Fevrier 1734, qui a épousé Catherine-Constance-Emilie Arnaud de Pomponne, heritiere de sa famille, de laquelle il a trois fils et deux filles.

Le 14. mourut à Paris, âgé de 27. ans, D. Marie-Loüise-Angelique *Guiller*, Epouse de . . . . .

Claus

Clautrier, Ecuyer, premier Commis du Contrôleur Général des Finances, avec lequel elle avoit été mariée le 22. Janvier.

Le 3. Decembre André *Potier, Seigneur de Novion*, Marquis de Gri[illegible]on, né le 22. Janvier 1711. et reçû Président du Parlement de Paris, le 28. May 1732. fils unique de feu Nicolas Potier de Novion, Conseiller au même Parlement, mort au mois d'Octobre 1720. et de D. Anne-Marguerite Gallard, Dame de Courance, sa veuve, et petit-fils d'André Potier, Seigneur de Novion, Commandeur des Ordres du Roy, ci-devant Premier Président du Parlement de Paris, mort le 22. Septembre 1731. à l'âge de 72. ans, épousa Dlle.... Langlois de la Fortelle, âgée d'environ 17. ans, fille de Robert Langlois, Seigneur de la Fortelle, Nesles, Richebourg, &c. Président en la Chambre des Comptes de Paris, et Conseiller Honoraire au Parlement, et de défunte D. Genevieve-Sophie Cherré, morte le 5. Novembre 1738. Ce mariage a été celebré dans la Chapelle domestique du pere de la Mariée, ruë des Francs-Bourgeois au Marais. La cerémonie des Epousailles a été faite par Etienne-René Potier de Gesvres, Evêque et Comte de Beauvais, Pair de France, en presence de la parenté des nouveaux Epoux, et d'un grand nombre d'autres Seigneurs et Dames.

****

IDE'E d'une Dame accomplie, ou Portrait de Madame L. L.

MADRIGAL

UN Esprit vif, de la justesse,
Du goût, de la délicatesse,

Des

Digitized by Google

Des Graces que Venus auroit lieu d'envier,
En elle seule Olympe les rassemble,
Chacun cherche à la copier,
Et personne ne lui ressemble.

B. B.

ARRESTS NOTABLES.

DECLARATION DU ROY, concernant les Faillites & Banqueroutes. Donnée à Marly le 13. Septembre 1739. Registrée en Parlement le 18. Décembre suivant, par laquelle il est dit ce qui suit.

Nous ordonnons que dans toutes les Faillites & Banqueroutes ouvertes, ou qui s'ouvriront à l'avenir, il ne soit reçû l'affirmation d'aucun Créancier, ni procedé à l'homologation d'aucun Contrat d'atermoyement, sans qu'au préalable les Parties se soient retirées devers les Juge & Consuls auxquels les Billans, Titres & Piéces seront remis, pour être vûs & examinés sans frais par eux, ou par des anciens Consuls & Commerçans qu'ils commettront à cet effet, du nombre desquels il y en aura toûjours un du même Commerce que celui qui aura fait faillite, & devant lesquels les Créanciers de ceux qui seront en Faillites ou Banqueroutes, seront tenus, ainsi que le Débiteur, de comparoître & de répondre en personne, ou en cas de maladie, absence ou légitime empêchement, par un fondé de procuration spéciale, dont du tout sera dressé Procés verbal sans frais par les Juge & Consuls, ou ceux

ceux qui seront commis par eux, la minute duquel restera jointe au Bilan du Failli, qui sera déposé au Greffe des Jurisdictions Consulaires, suivant l'Article III. du Titre XI. de notre Ordonnance du mois de Mars 1673. & la copie d'icelui Procès verbal, remise au Failli ou Créancier, pour être annexé à la Requête qui sera présentée pour l'homologation des Contrats d'atermoyement & autres Actes. Voulons que, faute par les Créanciers & Débiteurs de se conformer à ces Présentes, ainsi qu'aux autres dispositions portées par notre Ordonnance du mois de Mars 1673. & Déclarations intervenuës en conséquence, auxquelles n'est dérogé, les Créanciers soient déchûs de leurs créances, & les Débiteurs poursuivis extraodinairement comme Banqueroutiers frauduleux, suivant la rigueur de nos Ordonnances, &c.

ARREST du 12. Octobre, portant évocation & renvoi pardevant Mrs les Commissaires nommés pour le Jugement des affaires du sieur Law, de toutes les affaires concernant la discussion des biens & le recouvrement des Effets du sieur Rasle, chargé du recouvrement du droit de Confirmation dans la Province de Bourgogne.

AUTRE du 19. qui commet le sieur Louis-Simon Pean, au lieu du sieur Paul Prevost, pour faire les Visites chés les Fayanciers, Marchands de Vin, Limonadiers, &c. & dresser des Procès verbaux des Bouteilles & Carafons qui se trouveront au-dessous du Poids & Jauge fixés par la Déclaration du huit Mars 1725.

AUTRE du 26. qui ordonne l'execution de celui du 21. Avril dernier, concernant la vérification des Droits

Digitized by Google

Droits Maritimes qui se perçoivent sur les Quais, Ports, Havres, Rades, Rives & Rivages de la Mer, dans l'étenduë du Royaume, ensemble des Droits de Parcs, Pêcheries & autres; & qui prescrit ce que les Seigneurs & Proprietaires desdits Droits doivent observer sur le fait de vérification de leurs Titres.

AUTRE du trente-un, concernant le Titre de quelques Offices des Chancelleries: par lequel Sa Majesté ordonne, que les Offices de Chauffecires-Scelleurs de la Chancellerie de France, & des Chancelleries près les Cours & Siéges Présidiaux du Royaume, seront à l'avenir remplis & possedés sous le seul titre & la seule dénomination de Scelleurs, & ceux de Valets-Chauffecires, sous le titre de Chauffecires seulement; à l'effet de quoi Sa Majesté a supprimé & suprime le titre de Valets, attribué à ces derniers Offices par les Edits de leur Etablissement. Veut Sa Majesté, que ceux qui sont actuellement pourvûs desdits Offices, en joüissent, & que les Provisions en soient à l'avenir expédiées, dans les cas de mutation, sous lesdits titre & dénomination de Scelleurs & de Chauffecires seulement; sans toutefois que ce qui est ordonné par le présent Arrêt, puisse faire aucune innovation & aucun changement aux Fonctions, Gages, Droits & Privileges attribués auxdits Offices, &c.

AUTRE du 10. Novembre, qui ordonne qu'à l'avenir les Bleds, Grains, Farines & Légumes verds ou secs, seront exempts dans toute l'étenduë du Royaume, des Droits de Péage, Passage, Pontonnage, Travers, Coûtume, & de tous autres Droits généralement quelconques, tant par Eau que par Terre, soit que lesdits Droits appartiennent à des Villes & Communautés, ou à des Seigneurs Ecclé-

Digitized by Google

Ecclesiastiques ou Laïques, ou autres Personnes sans exception : Et fait main-levée de toutes les Saisies qui pourroient avoir été faites faute de payement desdits Droits.

Le second Volume est actuellement sous presse, & paroîtra incessamment.

APROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier Volume du *Mercure de France du mois de Décembre*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Janvier 1740.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Ode, &c. 2741
Memoire Historique contenant le haut & souverain Empire de Galilée, établi &c. 2744
Le Chat & la Souris, *Fable*, 2766
Lettre sur les Académies d'Italie, 2767
Rondeau, 2776
Si les anciens Gaulois parloient Grec, question, 2777
Le *De profundis*, traduit en Vers, 2778
Sur la superfluité qui se trouve dans les Elemens Géométriques, 2788
Le Goureux yvrogne, *Conte*, 2791

Lettre

Lettre au sujet de la Typographie ; 2795
Les deux Roſſignols, *Fable*, 2797
Question curieuse sur la Lune Paschale, 2799
Cantate & Cantatille, 2810
Lettre au sujet des Pairs de Champagne, &c. 2813
Les Sçavans & les Guerriers, *Ode*, 2822
Question & Réponse, 2824
Bouquet, 2828
Lettre au sujet des Mémoires Historiques sur les Evêques & les Comtes d'Auxerre, *ibid.*
Enigme, Logogryphes, &c. 2836
Nouvelles Litteraires des Beaux-Arts, &c, 2838
Discours Dogmatique sur la Canonisation, &c. 2839
Dissertation sur l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Paris, &c. 2840
Instructions sur les Lettres de Change, 2864
Almanach Royal, &c. 2866
Bibliotheque Germanique, &c. 2868
Bibliotheque Raisonnée, 2870
Réponse au Logogryphe Latin, 2882
Estampes nouvelles, &c. 2783
La France ancienne & moderne, nouvelle Table Géographique, 2884
Ouverture du College Royal, 2885
Mort & Eloge du R. P. Dom Charles de la Ruë, 2886
Air noté, 2889
Spectacles, Dardanus, *Opera*, &c. 2890
Le Festin de Pierre ; &c. 2902
Le Médecin malgré lui, &c. 2904
Les Métamorphoses d'Arlequin, &c. 2905
Arlequin Bouffon de Cour, &c. 2906
Nouvelles Etrangeres, Ruſſie et Allemagne, 2909
Italie, Isle de Corse, Malthe, Genes & Naples, 2912
Espagne

Digitized by Google

Espagne et Angleterre, 2917
Morts des Pays Etrangers, 2926
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 2928
Impromptu, Bouquet, 2929
Armorial Géneral de France, Mémoire instructif, 2930
Vers à un Organiste, 2941
Bouts-Rimés à remplir, 2943
Explication de l'Enigme de Novembre, *ibid.*
Morts & Mariage, 2944
Arrêts notables, 2949

Errata d'Octobre.

PAge 2386. ligne 25. permettez, *lisez*, promettez.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 2774. ligne 17. 1732. *lisez*, 1738.
P. 2820. l. 18. Coussy, *l.* Roussy.

La Chanson notée doit regarder la page 2889

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
DECEMBRE. 1739.
SECOND VOLUME.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIX.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE *generale eſt à Monſieur* MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui ſouhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adreſſes à M. Moreau, qui aura ſoin de faire leurs Paquets ſans perte de temps, & de les faire porter ſur l'heure à la Poſte, ou aux Meſſageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
DECEMBRE. 1739.

PIE'CES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

ODE

Sur le mépris qu'on a pour les Muses.

MUſes, l'amour & les délices
Des plus grands Héros, autrefois
On révéroit vos ſacrifices,
Vous aviez la faveur des Rois ;
Dans ces temps heureux où la Grece
Fit admirer la politeſſe,
Vous regniez parmi les Humains ;

Digitized by Google

Les Guerriers, les Sçavans, les Sages,
N'estimoient rien dans les Ouvrages,
Que ce qui passoit par vos mains.

✻

Alors, que Rome triomphante
Donnant des Loix de toutes parts;
Vous fit d'une main caressante
Prendre place auprès des Césars,
Qui n'aspiroit pas à la gloire
D'entrer au Temple de Mémoire
Par vos soins, & par vos concerts?
Et qui dans cette Cour auguste
Refusoit l'hommage si juste
Qu'on doit au mérite des Vers?

✻

Pour moi, quand je vois Alexandre
Aimer vos concerts les plus doux,
Non, Muses, je ne peux comprendre
Le mépris que l'on a pour vous;
Un Héros de ce caractere,
Ne s'endormant qu'avec Homere;
Parmi tant de travaux guerriers,
Ne nous permet-il pas de croire;
Qu'il n'est mêlé dans son Histoire,
Que pour partager ses Lauriers?

✻

S'il

S'il est vrai que César lui-même,
Dont le goût ne s'est point trompé,
En montant au dégré suprême,
De vos Chansons s'est occupé;
Si la plus grave politique
A trouvé dans l'Art poëtique
Des plaisirs pour se délasser,
Muses, comment peut-il se faire,
Qu'avec tant de charmes pour plaire,
On cesse de vous caresser?

✻

Que le feu que l'amour allume,
Cherchant dans les sens les plaisirs,
S'éteigne quand on s'accoûtume
A contenter tous ses désirs;
Aux charmes de ce qu'on possede
Qu'un indigne dégoût succede
Lorsqu'on le possede longtemps;
Tant de femmes sont infidelles,
Et quand elles ne sont plus belles,
Les hommes ne sont plus constans.

✻

O! vous, qui sentez dans vos veines
De jeunes & vives ardeurs,
Allez par les routes hautaines,
Allez au faîte des honneurs;

Digitized by Google

S'il eſt de triſtes deſtinées,
Nous voyons d'heureuſes années
Rendre juſtice aux beaux Eſprits;
Les plus grands Guerriers ont beau faire,
Tous leurs travaux ne durent guère
Sans le ſecours de nos Ecrits.

REMARQUES HISTORIQUES; touchant le Monaſtere-Hôpital de Montjoux, (dit le Grand S. Bernard,) au Diocèſe de Sion, Pays de Vallais, en Suiſſe; pour ſervir de Suplément à l'Hiſtoire des Ordres Religieux du P. Helyot, &c. Par un Chanoine Regulier, demeurant en France.

LE Monaſtere-Hôpital de Montjoux, reconnoît pour ſon Fondateur, S. Bernard de Menthon, Archidiacre de l'Egliſe d'Aoſte, en Piémont. L'opinion commune eſt, qu'il fut bâti vers le milieu du X. ſiécle, ſur les Alpes Penninès, où étoient encore quelques reſtes du Paganiſme. Dieu ſe ſervit de S. Bernard pour les détruire, & pour édifier à la place d'un Temple conſacré aux Idoles, un célebre Monaſtere-Hôpital, qui eſt le Chef-Lieu d'une ancienne Congrega-

tion

Digitized by Google

tion de l'Ordre Canonique. *

Depuis S. Bernard jusqu'à notre siécle, les Religieux de Montjoux exercent sur cette affreuse Montagne, presque toujours couverte de neige, & environnée de glaces, une hospitalité la plus nécessaire & la plus générale qui soit dans l'Univers; les Passans y trouvant tous les secours spirituels & corporels dont ils ont besoin.

Cette Congregation possedoit autrefois plusieurs Bénéfices considerables dans le Royaume de France & ailleurs, & le grand Monastere-Hôpital joüissoit de certains revenus fixes, que chaque Maison particuliere étoit obligée de lui payer, *in subsidium hospitalitatis.* Mais presque tous ces Biens étant perdus, il faut y supléer par les collectes que les Religieux & les Domestiques de ce Monastere, vont faire dans tous les Pays voisins; surtout, les Cantons Suis-

* Cette Maison porte le nom de Montjoux, (*de Monte-Jovis*) parce qu'elle est située sur une Montagne, où étoit un Temple dédié à Jupiter. Il y a une Montagne dans le Baujollois, apellée *Montjou*, où l'on a trouvé ces mots gravés dans la Roche: *Jovi O. M.* Spons, Préface des Antiquités de Lyon. *Montjeu*, en Champagne, proche la Ville de Rethel, tire aussi son nom de Jupiter, auquel il avoit été consacré par les Payens. Selon quelques-uns, l'Abbaye de *Joüarre*, au Diocèse de Meaux, se dit en Latin *Jovis area*, par la même raison.

Digitized by Google

ses, Catholiques & Protestans, qui leur donnent également.

L'habit commun des Religieux de Montjoux, est à présent comme celui des Prêtres séculiers, excepté une bande de toile blanche, large de deux doigts, qu'ils portent en écharpe, pendante de l'épaule droite, au côté gauche. Leurs Constitutions, faites par l'autorité du S. Siége, l'an 1437. prescrivent l'habit, selon la forme mentionnée dans la Bulle de Benoît XII. de l'an 1339. qui commence par ces mots : *Ad decorem Ecclesiæ sponsæ Dei.* §. *Dignum fore.* [Cette Bulle est insérée tout au long dans l'Histoire de Pennotus, *lib. 2. cap. 43. fol 423. & seq.*]

Quant à l'ancien habit de Chœur, il étoit comme on le voit figuré dans l'Image que le R. P. Boniface a jointe aux deux Exemplaires de leurs Constitutions, dont il m'a fait présent. S. Bernard de Menthon y est représenté en Robe & Surplis à manches rondes, portant l'Aumusse d'hermine sur les épaules, comme la porte encore aujourd'hui le Révérendissime Prévôt : mais les autres Religieux portent au Chœur, depuis plus de cinquante ans, un Camail de drap, ou serge de Nîmes, sur le Rochet, de la même façon que les Chanoines Reguliers de S. Maurice d'Agaune, en Chablais, qui sont du même Diocèse de Sion, avec cette seule difference, que

Digitized by Google

que le Camail de ces derniers, est de couleur d'écarlate, & celui des Religieux de Montjoux, est de couleur de rose.

Voici le titre de leurs Constitutions, qui furent imprimées à Lucerne en 1711.

Constitutiones pro venerabili Hospitali Sanctorum Nicolai & Bernardi Montis-jovis, à sanctâ Apostolicâ Sede edita & approbata, ac jussu Illustrissimi & Reverendissimi Domini Jacobi Caraccioli, Archiepiscopi Ephesini, ad Helvetios, Rhætos, aliosque Confœderatos, cum potestate Legati à Latere, Nuntii Apostolici, tandem impressæ. Elles commencent par ces mots : *Joannes, miseratione divinâ, tit. S. Petri ad vincula, sanctæ Romanæ Ecclesiæ Presbyter Cardinalis, Reformator Hospitalis SS. Nicolai & Bernardi Montis-jovis, Ordinis S. Augustini, Sedunensis Diœcesis, per Præpositum soliti gubernari.... à sanctâ Sede Apostolicâ specialiter deputatus; Venerabilibus & Religiosis Viris, Præposito, Priori, & Conventui, ac Fratribus ejusdem Hospitalis : Salutem in Domino.* Suit la Bulle de Réformation, que le Pape Eugene IV. donna l'an 1436. à ce Monastere, en consequence de la Suplique que le Prevôt & le Chapitre de Montjoux avoient adressée à Sa Sainteté. Deux ans après, ce Pape les aprouva; & Pie II. son successeur, les ayant confirmées, par une Bulle datée de Mantouë l'an 1459. le

Digitized by Google

onze d'Octobre, nomma l'Archevêque de Besançon, avec les Evêques de Paris & de Verdun, pour les faire executer, en qualité de Commissaires Apostoliques.

Le premier Article de ces Constitutions, parle *de Residentiâ Præpositi.* Au second, il est ordonné que le Révérendissime Prévôt se contentera de deux Religieux, pour l'accompagner, *cum sex, vel octo ad magis servitoribus, pro honesto & debito statu suo.* Le III. & le IV. traitent de l'Office du Prieur claustral, & du Chantre : le V. *de mittendis ad studia.* Les cinq Articles suivans reglent les devoirs du Sacristain, de l'Infirmier, de l'Aumônier, du Vestiaire, & du Portier. Le XI. parle *de officio Cellerarii, & Rectorum camerarum, & domorum Hospitalis.* Le XII. *de dispositione Quæstarum, & constitutione Marronorum.* [Il faut observer, que l'on apelle *Marrones*, les Guides ou Conducteurs des Passans.] Le XV. Article fixe le nombre des Religieux conventuels de Montjoux, à quinze, *Officialibus ipsius Hospitalis inclusis.* Au surplus, ces Constitutions sont fort amples, & entrent dans un grand détail de tout ce qui regarde le bon ordre de cette Congregation, tant pour le spirituel, que pour le temporel. On trouve à la tête, la Regle de S. Augustin, telle qu'elle a été mise au jour, par notre Prieur Nicolas *Des-*

nes,

Digitized by Google

nos ; avec sa Préface & sa souscription, en ces termes : *Nicolaus Desnos, Prior conventualis, Magister & Administrator generalis, majoris Domûs Dei Pruvinensis, Ordinis Canonicorum Regularium divi Augustini.*

L'an 1710. Martin *Battaglinus*, Visiteur Apostolique de l'Hôpital de Montjoux, par Commission du Cardinal Caraccioli, voulant maintenir la Discipline Reguliere de cette Maison, avoit fait quelques Decrets, ou Reglemens pour l'execution de ces mêmes Constitutions. Il ordonne, en premier lieu, qu'elles soient imprimées incessamment, & que chaque Religieux en ait un Exemplaire. Le IV. Article est assés remarquable, en voici la teneur : *Quoniam erronea emersit opinio, Religiosos qui præficiuntur Curis venerabili Hospitali annexis, esse Curatos perpetuos : & de facto, jam crevit abusus dandi dictas Curas in titulum : contra id quod expostulat votum obedientiæ : præcipimus & mandamus, ne in posterum amplius id fiat : sed ad nutum Superioris, deputentur Regulares probiores & doctiores, qui rationabili causâ possint amoveri &c.* le Prévôt, le Coadjuteur, le Prieur claustral, & tous les autres Religieux, au nombre de vingt-sept, accepterent ces Decrets, & y souscrivirent, *conformiter ad Constitutiones.*

S'étant trouvé beaucoup de fautes dans la

Digitized by Google

premiere Edition, il fut ordonné en 1718. que l'on travailleroit à une seconde, plus exacte, dans laquelle on ajoûteroit aux anciens Statuts, les Decrets que la Sacrée Congregation des Evêques & des Réguliers, venoit de prononcer, par forme d'explications sur plusieurs Points qui avoient donné à un Procès. Un de ces nouveaux Dec retranche le vestiaire en argent, qu Constitutions toleroient, au Titre *de vestiarii*; & il ordonne *vestiarium esse s nistrandum in specie rerum*, selon la de S. Augustin.

Voici l'Extrait d'un petit Mémoire, touchant la situation de l'Hôpital de Mont*joux*; il est daté de Sens, le 24. Août 1723. Le Monastere-Hôpital, dit *le grand S. Bernard de Montjoux*, en Vallais, est situé sur le haut de la gorge d'une Montagne des Alpes, qui en porte le nom. Il faut monter six lieuës pour y arriver, en sortant de la Ville d'Aoste, & en descendre autant pour revenir en France. Les deux côtés de cette Montagne, sont garnis de beaux Pins & de Sapins: la Vallée est fertile en bleds, vins, & noix. A deux lieuës au dessous du Monastere, on trouve de bons Pâturages pour les Bestiaux, que les Habitans de la Vallée y mettent depuis le mois de Mai, jusqu'au mois de Septembre. Il y a de la neige & de

la

Digitized by Google

la glace en tout temps autour de cette Maison, & un petit Etang auprès. Les Passans y sont très-bien reçûs, & peuvent s'y reposer trois jours, les Protestans comme les Catholiques; parce que (outre quarante chevaux, qui sont entretenus dans le Canton de Berne, pour porter au grand S. Bernard, le pain, le vin, & le bois, qu'il faut aller chercher fort loin,) ce même Canton, & les autres Protestans Suisses, font à cet Hôpital des charités plus abondantes que les Catholiques même, de l'aveu des Religieux, qui sont au nombre de dix-huit ou vingt.

Bénéfices dépendans de l'Hôpital de Montjoux.

Le R.P. Loüis Boniface m'a envoyé un petit Catalogue des Maisons que la Congregation des Chanoines Réguliers de S. Bernard de Montjoux, possedoit autrefois, dans les Diocèses de Besançon, de Langres, d'Autun, de Troyes, de Rheims, de Metz, & d'Auxerre. [Sa Lettre est à la fin des Constitutions imprimées l'an 1711.

1°. Camusat raporte une Charte de l'an 1158. par laquelle le Comte Henri donne au Monastere de S. Nicolas & S. Bernard de Montjoux, un Hôpital * situé dans la Ville de Troyes, *in foro*, & ce, du consentement de l'Evêque. *Vide Prompt. Antiquit. Tricass.*

* L'Hôpital de S. Bernard de Troyes.

fai-

fol. 401. *versò. Fratres Domûs Dei Montisjovis, qua sita est in foro Trecensi, nominantur in aliâ Cartâ, datâ anno* 1180. Cartul. de Montier-la-Celle, fol....

Selon Mrs de Ste Marthe, *Tom.* 4. *Galliæ Christ.* il paroît qu'un nommé *Girard*, Prieur de Saint Bernard de Troyes, fut choisi l'an 1286. pour Abbé de S. Maurice d'Agaune. L'an 1487. les Chanoines Réguliers de l'Hôpital S. Bernard de Troyes, obtinrent un Bref de Rome, qui leur permettoit de quitter le Rochet, pour prendre la Bande de linge, quand ils iroient hors de la Maison. Voyez le P. du Molinet, dans son Discours sur l'Habit des Chanoines, page 7.

Voici l'extrait d'une Lettre du R. P. Robert le Pelletier, Chanoine Régulier de Ste Geneviéve, écrite de S. Acheüil d'Amiens, au Sr Nyvert, Conseiller à Provins, le 4. Novembre 1723. qui servira à faire connoître l'état présent de cette Maison.

Lorsque le Roy Louis XIV. passa à Troyes, l'an ... les Administrateurs de l'Hôtel Dieu de cette Ville, ayant surpris la Religion de ce Prince, obtinrent de Sa Majesté, que l'Hôpital Saint Bernard, membre dépendant du Chef-Lieu de Montjoux, fût réüni avec quelques autres à leur Hôpital général. En consequence, les Religieux qui y étoient encore, furent chassés, sans autre forme

de

Digitized by Google

de Procès, & l'on donna seulement une Pension au Prieur. L'an 1709. cette Pension fût réduite à la somme de 200. livres. Ce sont des Filles du Bon Pasteur qui occupent cette Maison, où l'on ne reçoit plus de Pelerins, contre l'intention des Fondateurs. Cependant le Prieur de S. Martin de Troyes, nomme toujours un de ses Confreres au Prieuré de cet Hôpital, en qualité de Vicaire Général du Révérendissime Prévôt du grand Saint Bernard de Montjoux. C'est aussi la Maison de S. Martin qui joüit des 200. liv. de Pension, à la charge de faire dire la Messe & les Vêpres dans cet Hôpital tous les Dimanches & Fêtes de l'année.

2°. La Maison de Provins, qui dépendoit de la Congregation de Montjoux, étoit située dans la Ville haute, assés près de la Porte de Joüi; on la nommoit l'*Hôpital du S. Esprit.* Le Pape Alexandre III. dans une Bulle de l'an 1177. où il fait mention des Bénefices que possedoit alors le Monastere-Hôpital de Montjoux, parle de celui de Provins, en ces termes: *Apud Pruvinum, Domus & Eleemosyna nobilis viri Comitis Henrici, in Telones telarum, propè Furgensem vicum.* (C'est ce qu'on apelle encore *le Bourg neuf*) Ces termes insinuënt, à mon avis, que le Comte Henri, qui vivoit alors, étoit Fondateur de cette Maison. Ils sont raportés dans une

Digitized by Google

une autre Bulle, du Pape Gregoire IX. de l'an 1231. Suivant quelques Mémoires, qui se conservent à Montjoux, l'Hôpital de Provins payoit annuellement à ce Chef-Lieu, *unam Marcam argenti.*

L'an 1202. Pierre de Corbeil, Archevêque de Sens, Commissaire nommé par le saint Siége, termine un differend survenu entre les Freres de S. Bernard de Montjoux, d'une part, & les Chanoines de S. Quiriace, d'autre part, *super telones telarum, quæ venduntur Pruvini, in parvo allodio: cujus medietatem dicti Fratres asserebant ad se pertinere, ex donatione Henrici, bonæ memoriæ, quondam Trecensium Comitis Palatini*; ce que le Chapitre de S. Quiriace nioit. J'ai copie de ce Titre.

L'an 1222. Jean *Malcouvée*, fait un Legs, *Domui Dei, in vico de Joyaco*; c'est notre Hôpital du S. Esprit: car dans un Titre de 1241. raporté au Cartulaire de l'Eglise Collegiale de Notre Dame du Val, *folio 62.* je trouve, *Domum sancti Spiritûs, in vico de Joyaco.*

L'an 1253. une Bourgeoise de Provins, donne par son Testament, *Domui Dei sancti Spiritûs de Pruvino, x. solidos, & unam culcitram, cum uno coissino, & duobus linteaminibus, & unâ floceiâ.*

J'ai vû plusieurs autres Testamens, des an-

Digitized by Google

années 1271. 1287. 1297. & 1303. par lesquels on donne 40. sols, *Domui Dei sancti Spiritûs de Pruvino, pro telis emendis, ad usus Pauperum*; ou bien, *Pauperibus Domûs sancti Spiritûs de Castro Pruvini, unum lectum furnitum*, ou quelque autre somme d'argent.

Dès l'an 1352. il n'y avoit plus de Religieux dans cet Hôpital; mais il étoit gouverné par un Maître, ou Recteur séculier: en voici la preuve, tirée d'un ancien Registre de l'Eglise de S. Quiriace. *Anno Domini 1352. compositio facta est inter nos Decanum & Capitulum hujus Ecclesiæ, in Capitulo nostro, ex unâ parte; & Dominum Dionysium de Chevruto, Magistrum seu Rectorem Domûs Dei S. Spiritûs, ex alterâ; super refectionibus Domorum dictæ Domûs Dei faciendis.* Nota, que ce Denis de Chevru avoit succedé dans cet Emploi, à un nommé Jean de Montbertin, qui étoit aussi Chanoine de S. Quiriace.

Long-temps avant 1396. l'Hôpital du saint Esprit étoit occupé, (du moins en partie,) par des Laïques; j'en trouve encore la preuve dans un Registre de S. Quiriace, dont voici les termes: *Anno 1396. die 29. Septembris, in capitulo nostro personaliter Constitutus, Laurentius Guyoti, Pruvini commorans, ad pretium posuit Domum Sancti Spiritûs, cum pertinentiis, videlicet, ad xij. Fran-*

cos:

Digitized by Google

tos : prout eam tenebat Johannes Gombot, Charronus, &c.

L'an 1397. le Parlement confirma par Arrêt, le Chapitre de S. Quiriace, dans la poſſeſſion d'être exempt de la Juriſdiction de l'Archevêque de Sens, auſſi bien que les Membres dépendans de cette Egliſe, entre leſquels eſt nommée la Chapelle du S. Eſprit. Cet Arrêt, joint aux Actes de 1352. & 1396. me fait conclure que le Chapitre de S. Quiriace étoit dès-lors maître abſolu de la Chapelle & des Bâtimens du S. Eſprit, dont il diſpoſoit à ſon gré. Aparamment qu'il commettoit quelqu'un de ſes Béneficiers pour adminiſtrer le temporel, acquitter les fondations, & continuer un tel quel exercice d'hoſpitalité. L'Acte qui ſuit, rend ma conjecture plus que probable.

L'an 1472. au mois de Novembre, le même Chapitre députe un Bourgeois de Provins, nommé Pierre Maucorps, pour être Procureur & Garde de la Chapelle & Hôtel du S. Eſprit, comme étant du Pâtronage de ſon Egliſe. Enſuite il lui donne pouvoir de recueillir les aumônes qui ſeroient faites, tant pour la réparation & l'entretien dudit Hôpital, que pour la nourriture des pauvres paſſans, qui y étoient reçûs & logés en tout temps par charité. Mais afin d'exciter plus efficacement la pieté des Fideles, ce Chapitre

Digitized by Google

tre avoit obtenu de l'Archevêque de Sens, des Lettres d'indulgence, en faveur de ceux qui feroient quelques largesses audit Hôpital. En conséquence, il requiert tous Abbés, Prieurs, Doyens, Chapitres, Curés, & autres Supérieurs Ecclesiastiques du Diocèse, de vouloir bien permettre la publication de ces Pardons dans leurs Eglises, afin que les Pauvres puissent continuer à être logés & nourris de bien en mieux dans cette Maison. L'Original de cette Piece est entre mes mains.

L'an 1535. il y eut commission des grands Jours de Troyes, décernée à la requête du Procureur Géneral, & adressée au Bailly de Meaux, ou à son Lieutenant au Siége de Provins, pour informer de l'état, & rechercher les Titres de l'Hôpital du S. Esprit. Je ne sçais quel a été le succès de cette procédure; mais environ un siécle après, (c'est-à-dire, l'an 1627.) la Chapelle du S. Esprit & la Salle des Pauvres, qui servoient de Grange, furent consumées par le feu, qui se mit dans la paille qu'on y avoit renfermée.

En 1640. il y avoit encore des Bourgeois de Provins qui avoient vû loger les Pauvres dans cet Hôpital, & une quantité de Lits à leur usage; & quoique les Bâtimens fussent brulés, l'Autel de la Chapelle subsistoit encore, avec des Armoires pratiquées dans le mur, autour de la Salle des Pauvres. Depuis ce

Digitized by Google

ce temps-là tous les Edifices de cette Maison sont tombés en ruine, faute d'entretien ; tellement qu'il ne reste plus aujourd'hui que l'enclos des murs & la Chapelle, qui sert de Grange. Cela n'a pas empêché qu'un Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, ne soit venu il y a environ quarante ans, prendre possession de cet Hôpital ; & comme il ne trouva plus aucun vestige de Maison Réguliere, ni de Chapelle, il fut (dit-on) obligé d'entonner le *Veni Creator* au milieu du Jardin.

Autrefois les Chanoines de S. Quiriace avoient coûtume d'aller faire l'Office dans la Chapelle du S. Esprit le jour de la Pentecôte ; & il n'y a pas bien long-temps que le Peuple dévot de Provins, y alloit encore en station le Jeudi Saint, en visitant les Eglises de la Ville. Voila tout ce que j'ai pû trouver d'éclaircissemens touchant l'Hôpital Saint Bernard de Troyes, & celui du Saint Esprit de Provins.

J'observerai seulement (en finissant ce Mémoire) que le R. P. Leonard Jorioz, dans sa Lettre mentionnée ci-dessus, me parle d'un Bénefice considérable, situé dans le Diocèse de Grenoble, dont joüit présentement l'Evêque Diocésain. Il prétend que c'étoit originairement un Prieuré Conventuel, où il y avoit dix à douze Religieux ; que dans la suite ce Bénefice avoit été réüni

à

Digitized by Google

à la Prévôté de Montjoux, & qu'il a été possedé par ses Prédécesseurs jusqu'en l'année 1462.

LES DEUX ASNES,

FABLE.

JE ne sçais si Dame Sotise
N'est pas plutôt un bien qu'un mal,
Car le plus stupide animal
Est celui qui le plus se prise;
Il est bien vrai qu'à chaque instant
Par tout on le ridiculise,
Mais qu'importe qu'on le méprise,
Quand de lui-même il est content.
D'ailleurs, comme dit la Satyre,
Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.
Ce Conte, s'il est bien conté,
Va prouver cette vérité.
Deux Asnes d'assés haut parage,
Se rencontrerent dans un Pré,
Chacun d'eux se trouvant tout à fait à son gré,
Eût de bon cœur fait l'étalage
De mainte belle qualité
Qu'il pensoit avoir en partage;

Car

Car de tout maître sot l'ordinaire apanage
Est, comme on sçait, la vanité ;
Mais soit qu'ils eussent quelque honte,
Ou qu'ils trouvassent mieux leur conte,
A faire l'un de l'autre un éloge flateur,
Chacun d'eux s'oubliant soi-même,
Vous prend le ton d'un Orateur,
Et vante en son Confrere un mérite suprême ;
Ma foi quand je vous vois, dit l'un de nos Baudets,
Tout me charme chés vous, je ne sçaurois m'en taire,
Vous avez d'un vrai Militaire
Qui marche en pompe sous le Dais
Et le feu dans les yeux & l'audace dans l'ame.
Jamais on ne vit parmi nous,
Dit-on, une meilleure lame,
Et je sçais que partout on craint votre courroux,
Autant que celui d'une femme.
Pour ne vous rien cacher, j'en suis un peu jaloux,
Car chés moi la guerriere audace
Est la premiere des vertus,
Mais ce qui me charme le plus,
C'est qu'à l'éclat de votre race
Vous joignez.... cher ami, répondit l'autre Asnon,
Interrompant son Compagnon,
C'en est trop, terminez de grace
Un éloge peu mérité ;

(Hélas !

Hélas ! pour y répondre avecque dignité,
Que n'ai-je, comme vous, fournissant ma carriere
Dans notre College d'Asniere,
Eû tous les premiers Prix en chaque Faculté !
J'aurois pour vous loüer même facilité,
Et matiere beaucoup plus ample ;
Car enfin vous êtes l'exemple
Des bons Avocats parmi nous ;
Il n'est partout bruit que de vous ;
Chacun accourt pour vous entendre ;
Quand vous plaidez quelque Procès ;
Et personne ne croit qu'il ſoit besoin d'attendre
A la fin du Diſcours, pour marquer le succès.
Ah ! quel plaiſir pour votre Pere,
Et quel honneur pour vous, mon aimable Confrere !
Ils auroient poursuivi, mais un Loup vû de loin
Réveilla chés mes gens bientôt un autre ſoin.
Mon Orateur & mon Gendarme,
Trouvant que pour finir le Lieu n'étoit pas sûr ;
Détalent donc en grande allarme,
Et vont trottant au mieux chercher l'abri d'un mur.
Ces deux Asnes ſont la figure
De certains sots présomptueux,
Qui sans talent & sans culture,
Pensent pourtant que la Nature
A prodigué ses dons pour eux ;
Et de s'admirer, trop ſoigneux,

S'entre-

S'entre-aident avec complaisance
A nourrir leur impertinence.

Par M. Luneau, d'Issoudun.

LETTRE de M. Levesque de la Ravailliere, *à M.* le Beuf, *Chanoine d'Auxerre, au sujet de sa nouvelle Dissertation, sur les Auteurs des Annales de S. Bertin, laquelle est à la fin de son nouveau Volume de la présente année.*

Y Aura-t-il encore quelqu'un, Monsieur, dans la République des Lettres, qui ne se rende pas à la clarté & à la force de vos nouvelles Preuves? J'admire combien celles-ci ont de force, & en quel grand nombre elles sont, après tout ce qui a été déja écrit sur ce sujet. Je suis touché, au-delà de ce que je puis dire, de l'argument que vous avez tiré des expressions de pieté, de tendresse & de compassion, du ſtyle moral & d'Homelie, qui se rencontre en tant d'endroits des Annales: cet argument est invincible, pour prouver que la partie dans laquelle ce genre d'écrire se rencontre, a été composé par un Auteur different de la derniere partie, dont le ſtyle est plus sec du côté de la pieté, quoi que

Digitized by Google

que beaucoup plus vif & plus transcendant à certains autres égards.

Permettez, Monsieur, que je vous fasse observer que votre argument peut encore être poussé plus loin, & qu'en le ramenant en particulier sur S. Prudence seul, il fera voir qu'il est l'Auteur de la partie des Annales que nous lui attribuons. Je vous avoüe que lors de mon premier petit *Doute*, *page* 7. *tout au bas*, écrit sur ce sujet, je cherchai quelque ressemblance de style entre l'Annaliste & S. Prudence : desesperant d'en pouvoir trouver, je n'osai me jetter dans cet examen; vous m'en montrez une si sensible, que je ne puis ne la pas reconnoître.

Si dans les Ecrits, qui sont véritablement de S. Prudence, on voit le même caractere de pieté, de bonté, & de commiseration, qui paroît dans le style de l'Annaliste, comme vous le faites remarquer, cet Annaliste est donc S. Prudence lui-même.

Comparons la Préface des Oraisons de S. Prudence sur les Pseaumes, que vous avez découvertes parmi les Manuscrits du Roy, on voit là une peinture des maux qui ravageoient la France, telle qu'on la retrouve dans les Annales, à l'an 843. Ici il dit : *Emergentibus igitur hinc inde tot tantisque incessabiliter malis, vastante passim cuncta raptore coacti sunt, &c.* Dans sa Préface, *Cum*

Digitized by Google

quædam nobilis Matrona in civitatibus vel oppidis fuisset obsessa, atque accidentibus variis, tribulationibus, ut plerique noverunt, adesset angustata, &c. L'Annaliste & l'Auteur des Oraisons, ont présenté l'Histoire des mêmes Guerres, des mêmes tribulations, que tout le Royaume éprouvoit alors : c'est donc le même Auteur, c'est donc S. Prudence qui a écrit les Annales, dites de S. Bertin, puisqu'il retrace les mêmes malheurs, dans la Préface des Oraisons & dans les Annales.

Le cœur de l'Annaliste est attendri sur les maux dont il fait le récit, à l'année 843. saint Prudence fait un Livre de consolation pour une Dame, parce qu'il est touché de ses malheurs, qui ont la même cause, que ceux dont il est parlé dans les Annales ; donc l'Ouvrage de consolation, & celui des Annales sont du même Auteur, puisque la même sensibilité sur les mêmes malheurs est exprimée dans l'un & l'autre Ecrit.

Ouvrons le Livre des Antiquités Ecclesiastiques de Troyes par Camusat (*fol.* 40, *verso*) on y lit le Panégyrique de Ste Maure, prononcé par S. Prudence : cet Ecrit fut dicté par ce même cœur dont vous avez admiré les qualités dans les Annales. *Ne doleas*, dit saint Prudence, *Eutropi, fili mi.* Ne vous affligez point, mon cher fils, Eutrope. En un autre endroit, charmé d'une

Robe

Digitized by Google

Robe, que cette Vierge sainte lui avoit donnée : *Tandem*, dit il, *Prudentio dedit Episcopo, quem amabat* : Et plus bas, parlant à la Mere de cette Vierge : Nous pleurons & nous nous réjoüissons ensemble ; *flemus pariter & gaudemus* ; toutes expressions qui témoignent la pieté & la tendresse pastorale, qui ne se font sentir en certains endroits des Annales dites de saint Bertin, que parce que ces endroits sont l'ouvrage de S. Prudence, dont le cœur étoit tendre & compatissant. De-là ce style d'Homélie que vous avez reconnu dans les Annales : style familier à S. Prudence, comme on le remarque dans le Panégyrique dont je viens de parler, & dans les Oraisons qui auroient été ensuite de votre Dissertation, si vous n'aviez craint de trop grossir votre Volume.

De ces conformités de caractere & de style, il est évident que S. Prudence est le véritable Auteur de la partie des Annales de S. Bertin, qui lui est attribuée.

Je suis, &c.

Digitized by Google

LE PAPILLON CONSTANT.

ALLEGORIE.

A Madame M. A. A. X. D. R.

Sur les bords qu'arrose la Seine
Zephire toujours amoureux,
Et toujours plus volage, & toujours plus heureux,
Formoit une nouvelle chaîne.
Déja Flore avoit dans son cœur
Eprouvé la vive douleur
De voir son Amant infidelle ;
Dans nos Jardins tout lui rapelle
Et sa gloire passée & son prochain malheur ;
Elle aperçoit dans les Prairies
Des fleurs nouvellement flétries ;
Déja ses soins sont superflus ;
Pour une Amante, quelle vûë !
La Rose à ses yeux disparuë,
Lui montre que Zephir ne les animoit plus.
Elle accourt, elle s'empresse
De le rejoindre à l'instant ;
Zephire fait sa Maîtresse ;
Il alloit être inconstant.
Elle poursuit le perfide ;
Le crime le rend timide ;

Digitized by Google

Il s'arrête . . . quels transports !
Dans Flore quelle indulgence !
Elle oublia l'inconstance.
Dans Zephire que de remords !
Ses yeux annoncent qu'il aime ;
La honte couvre son front,
Et c'est cette honte même
Qui répare cet affront.
Après ces mortelles allarmes,
Qui dans un cœur se font sentir ;
Qui font preuve du repentir ;
Des yeux de cet Amant coule un torrent de larmes ;
Flore, essuyant ces pleurs qui marquent son amour.
Pourquoi, dit-elle, objet de ma tendresse,
M'as-tu laissée en proye à ma tristesse,
De l'avoir perdu sans retour ?
Reviens, cher Zéphir, je t'adore ;
Comble mes vœux & mes desirs,
Aime toujours tendrement Flore ;
Flore encor fera tes plaisirs ;
Dans mes bras viens les voir renaître ;
Je te crois digne du pardon.
A tes pleurs j'ai dû le connoître ;
Tes pleurs ont séduit ma raison.
A ces mots que l'amour inspire,
Flore gémit, Zephir soûpire ;
Dans leurs tendres embrassemens,

Digitized by Google

Dieux ! qu'ils trouvent d'heureux momens !
Ils s'aiment cent fois plus encore ;
L'amour augmente leurs plaisirs ;
De ces plaisirs on voit éclore
La fleur qui borne leurs desirs.
Angelique est le nom de cette fleur chérie ;
Venus lui prodigua ses dons ;
Les Graces l'avoient embellie,
Lorsqu'un essain de Papillons
S'arrête dans ces cantons.
Un d'eux qu'on avoit vû de Partere en Parterre,
Voltiger d'une aîle légere,
Ne se fixer qu'en folâtrant,
Contemple l'aimable Angélique ;
S'en aproche, Amour le pique
L'un de ses traits, quel trait perçant !
A ce coup j'ai senti, dit-il, qu'à tant de charmes
Tout Papillon devoit rendre les armes ;
Je suis vaincu, l'Amour a de mon cœur
Fait un brasier pour ces aimable Fleur.
Quoi ! faudra-t-il qu'ainsi je m'abandonne
Sans être aimé ? Non, mon cœur en frissonne.
Ah ! Dieux cruels, par vous mes vœux sont donc
trahis,
Puisque Angélique est sourde à tous mes cris.
D'un même coup Angélique blessée,
Entend la voix de son Amant.

Viens

Digitized by Google

Viens, dit-elle, dans cet instant,
Je sens d'un même trait que mon ame est percée.
Je veux te rendre un Papillon constant.
Aimons-nous, l'amour nous en presse.
Aimons-nous, c'est l'ordre des Dieux,
Epuise toute ma tendresse;
Aimons-nous, & brûlons toujours de nouveaux feux.
Elle dit... Papillon s'engage
De vivre & mourir dans tes bras;
Angélique n'en doute pas,
Et s'aperçoit qu'un Papillon volage,
Peut aisément devenir sage,
Quand il rencontre tant d'apas.

ENVOI.

Trop aimable Daphné, dans cette allegorie
Je vous trace un plan de ma vie;
Je suis le Papillon, vous êtes cette Fleur,
Qui doit faire tout mon bonheur;
Du Papillon je me rendrai l'image,
Je l'imiterai trait pour trait;
Daignez accepter mon hommage
Mon cœur en sera satisfait.
Et si j'ai le votre en partage,
Par là d'un Papillon volage
Vous ferez un Amant parfait.

D. L. C.

Digitized by Google

OBSERVATIONS de M. Menard, *Conseiller du Roy au Presidial de Nîmes, sur les nouvelles découvertes faites en creusant la Fontaine de cette Ville, dans les mois de Juillet & Août* 1739. *A M. le Marquis d'Aubais.*

JE contractai avec vous, Monsieur, une espece d'engagement, lorsque j'eus l'honneur de vous envoyer l'année derniere les Observations que vous m'aviez demandées, touchant les découvertes que l'on venoit de faire en creusant notre Fontaine. Quoique votre curiosité parût se borner à ce qui étoit alors le fruit de nos recherches, je pense qu'elle s'étendoit encore plus loin, & que vous la portiez sur tout ce qui se découvriroit dans la suite. Je croirois donc n'avoir rempli qu'imparfaitement un engagement que je respecte, si je manquois à vous informer des découvertes qui ont été faites cette année; elles sont dignes de l'attention des Sçavans.

Nous ne voyions l'Eté passé que des traces confuses d'anciens Edifices, nous ne pouvions en raisonner qu'obscurément. Aujourd'hui cette partie de nos Antiquités s'est développée, nous découvrons avec une satisfaction

Digitized by Google

faction infinie, l'ordre, la symétrie, & toute la magnificence de ces Edifices. Ce n'est pas qu'il ne reste toujours bien des choses à découvrir, & que nos découvertes même, ne consistent presque qu'en de tristes restes, échapés à la fureur des Ennemis ou des Barbares, qui desolerent ces Contrées : mais du moins en voyons-nous assés pour asseoir quelque jugement.

Il ne paroissoit alors qu'une partie d'un Bâtiment quarré, fait en forme de Piédestal continu, ou de Stylobate, orné d'une très-belle frise ; on n'avoit découvert qu'un mur ceintré, qui faisoit face à l'angle de ce Bâtiment. Aujourd'hui toute la suite de ce même Bâtiment paroît en entier, & dans un bel arrangement ; il m'a été facile d'en prendre toutes les dimensions, je vous les donne ici, avec toute la justesse possible, en attendant que je puisse vous en donner un Plan bien exact.

Ce grand Piédestal, ou Stylobate, forme un quarré long, qui a dix toises 2. pieds 4. pouces de longueur, sur 8. toises 3. pieds de largeur, & il a 6. pieds 9. pouces de hauteur. On voit sur la corniche de cet Edifice des moulures d'un très-bon goût ; à chaque coin dans l'interieur, il paroît un massif de pierres de moëlon, de 4. pieds 10. pouces en quarré ; ces massifs servoient de fonde-

Digitized by Google

ment à des colomnes. On a trouvé ces colomnes au nombre de 4. renversées, à demi brisées hors de l'Edifice, & non loin des angles, elles sont d'un goût particulier. Permettez moi de vous en faire la description dans toutes leurs parties ; vous jugerez de la magnificence de cet Edifice, & vous verrez jusqu'à quel point les Romains sçavoient porter la perfection de l'Architecture.

Ces colomnes sont toutes *rudentées*, c'est-à-dire, que les canelures en sont remplies d'une figure de bâton, ou d'un cable ; la base est composée de deux *Tores*, dont l'interieur, qui est assis sur le plinte, est rudenté, on en voit de semblables aux colomnes de l'Eglise de S. Pierre de Rome. Le *Tore* superieur est orné de goderons oposés les uns aux autres : & dans la scotie, qui est entre deux, terminée par deux filets, on en découvre d'autres creusés en noyaux. L'Escape tient encore à la baze, & est ornée de feüilles d'acanthe, qui en décorent tout le tour, au nombre de huit ou neuf : ces feüilles ont un pied d'élevation, & embrassent le reste de la colomne. Les canelures sont séparées par des listels d'un pouce d'épaisseur, depuis le renflement de la colomne, jusqu'à l'astragale, sur laquelle est placé le chapiteau. On aperçoit une grande diminution dans les canelures, elles se voyent dans l'as-

Digitized by Google

l'astragale. Le chapiteau est singulier, il ne retient presque rien des ordres réguliers ; en un mot, c'est un composite tout bizarre. Un simple rang de feüilles d'acanthe revêt en partie la cloche du chapiteau ; & les deux ligettes, d'où naissent ordinairement les urilles & les volutes, sont placées sous les quatre cornes de la baque, & par leurs feüillages forment des volutes toutes singulieres, qui sont très-évidées, & se détachent entiérement de la cloche. Le milieu de chaque face est enrichi d'un bouquet très-leger, qui ne charge presque pas cet Endroit, sans quoi la cloche seroit très-nuë, la rose qui devroit être dans les quatre faces de l'Abaque, s'y trouve retranchée. Enfin, le diametre de ces colomnes, qui est d'un pied 9. pouces, donne 2. toises 5. pieds & demi d'élevation.

La destination de ces colomnes ne me paroît pas douteuse, je crois sans peine, qu'il y aura eû au dessus des Statuës de marbre, ou de pierre très-fine, pour représenter quelques Divinités, nous en trouvons presque partout des fragmens ; du reste elles sont trop éloignées les unes des autres, pour avoir servi à suporter quelque Dôme, d'ailleurs elles ne seroient pas si enrichies.

Au milieu de ce Stylobate ou soûbassement, est encore un massif de pierre de

Digitized by Google

moëlon, plus considerable que les quatre autres; car il a trois toises & un pied de face; c'étoit là, sans doute, la place de quelque Statuë colossale, exposée à la vénération & au culte du Peuple : j'y placerois volontiers une grande Statuë de bronze doré, dont nous n'avons trouvé que le second doigt de la main, qui est très-beau, & qui me fait juger par sa grosseur & par sa longueur, que la piéce étoit un Colosse : il falloit nécessairement une Statuë de pareille grandeur pour remplir avec dignité le milieu de cet Edifice. Le bas-relief de ce Piédestal, devoit être extrémement orné. On a trouvé quelques fragmens d'un bas-relief de marbre, où l'on voit pour ornemens, des branches de laurier & des pampres de vigne d'une beauté achevée. Je ne doute nullement que ce ne fût là le bas-relief de la Statuë, dont je parle; du moins il est constant que les piéces peuvent parfaitement s'y raporter.

J'avois soupçonné l'année derniere, que ce Soûbassement pouvoit être une conserve ou un réservoir destiné à contenir les Eaux que l'on distribuoit dans les Bains, mais j'abandonne aujourd'hui cette conjecture : nous en voyons assés, pour juger que c'étoit un vrai Stylobate, qui servoit de Piédestal aux colomnes & à la Statuë, dont je viens

Digitized by Google

viens de parler. D'ailleurs on en a trouvé le pavé en le sondant, il n'a pas plus de trois pieds de profondeur : c'étoit donc pour l'ornement & la décoration des Bains, autant que pour exciter le culte du Peuple ; rien n'étoit si ordinaire chés les Romains, que de faire servir à la Religion la magnificence de leurs Edifices, & de mêler dans leurs ornemens d'Architecture les attributs de leurs Divinités.

Le long de trois faces de cet Edifice, qu'il faut regarder comme le centre de tout le reste, & à une certaine distance, regne en quarré une suite de grottes de differentes formes, dont voici l'ordre. Du côté de l'Orient, est une grotte ceintrée, qui fait face à l'angle du Stylobate ; du côté du Midi, est une autre suite de grottes égale, avec quelques differences, qu'il est nécessaire d'observer. Avant la premiere grotte ceintrée de cette partie, est une ouverture en forme de canal, pratiqué dans le gros de l'Edifice, qui servoit à donner l'écoulement aux Eaux ; & encore entre la grotte quarrée de cette partie, & la derniere ceintrée, est un autre canal moins large, & élevé d'un pied pardessus le pavé, qui servoit, sans doute, au même usage. Et après la derniere grotte ceintrée, est encore une espece de grotte quarrée, moins profonde que les autres,

Digitized by Google

tres, qui paroît avoir eû sur son angle un autre canal, qui renvoyoit les Eaux de ce côté là. Enfin sur le côté de l'Occident, est une suite de grottes toutes semblables à celle de l'Orient, si ce n'est que l'on entrevoit ici des vestiges de deux Aqueducs, qui les traversoient, & qui venoient de l'interieur du Temple.

Les grottes ceintrées sont toutes à peu près égales. Elles ont 2. toises 4. pieds d'ouverture, & 5. pieds 5. pouces de profondeur. Les quarrées sont aussi égales, à peu de chose près, elles ont une toise 3. pieds 3. pouces d'ouverture. Nous ne pouvons guere juger de leur profondeur, parce qu'elles sont détruites sur le fond: celle du côté du Levant est la seule qui ait subsisté dans son entier; elle a 2. toises 2. pieds 3. pouces de profondeur, & une toise 7. pouces de hauteur; de grandes pierres d'une seule piéce la couvroient.

Il y avoit à l'entrée de toutes ces grottes, & sur la même ligne que le mur de face, des colomnes qui n'ont pas plus d'un pied un pouce de diametre, & n'entrent que 3. pouces en terre. De plus, on voit deux pilastres, placés aux deux côtés de l'entrée de la grotte quarrée qui est à l'Orient. Ensuite à une toise 4. pouces de distance, regnoit un second rang de colomnes semblables

bles aux premieres, tout le long de ces trois parties, ce qui devoit former une Galerie, qui étoit vraisemblablement couverte. Les unes & les autres ne paroissent pas avoir été fort élevées, je n'en ai pas trouvé une seule entiere.

Voilà, Monsieur, pour ce qui regarde les trois parties que je viens de vous décrire. La longueur du plan qu'elles forment dans œuvre, de l'Orient à l'Occident, est de 17. toises 2. pieds 1. pouce, & du Midi au Septentrion, elle est de 19. toises 4. pouces.

Le côté du Septentrion, d'où viennent les Eaux de la Fontaine, n'est point encore tout découvert; il y a un Moulin qui doit incessamment être abattu, & par là nous jugerons de l'entiere symetrie de l'Edifice. On a seulement déblayé & débarrassé l'Endroit de cette partie, où l'on avoit trouvé l'année derniere quelques Pieds droits, & tout ce quartier est découvert. On y voit, à quelques pas de distance de ces Pieds droits, une grande auge d'une seule piéce, un peu élevée au-dessus du pavé, qui a 5. toises 4. pieds 1. pouce de longueur, sur 3. pieds 2. pouces de largeur. C'étoit-là comme une digue, propre à contenir les Eaux dans un même niveau. Vers le milieu de cette auge, étoit placé un gros tuyau de plomb, qui avoit 10. pouces de diametre, dont on ménageoit l'ou-

Digitized by Google

l'ouverture comme on vouloit, par le moyen de quelque soûpape, pour faire passer les Eaux dans les Bains.

En effet, Monsieur, de ces points partent deux rigoles, qui regnent tout le long du sol qui est entre le stylobate & les grottes; elles ont 1. pied 9. pouces de largeur, & sont placées à deux pieds & demi du stylobate & des grottes. La distance d'une rigole à l'autre, est d'une toise 1. pied 9. pouces. J'ai remarqué que le pavé va en talus jusqu'aux rigoles, mais presque insensiblement. Du reste, elles ne sont point bâties dans leur profondeur, & il n'y a pas le moindre vestige de ciment ni de pierres de moëlon; ce qui me fait croire que l'on y plaçoit des tuyaux de terre cuite, selon l'usage des Anciens, ou, peut-être, des tuyaux de plomb découverts, faits en forme de gondole, & qui portoient par les bords sur le pavé. On a trouvé en effet quelques morceaux de plomb aplatis, qui paroissent avoir servi à cet usage.

On a trouvé encore trois piéces d'un tuyau de plomb, qui ont en tout près de 6. toises de longueur; le diametre en est beaucoup plus petit que celui du tuyau dont j'ai déja parlé. Mais il ne faut pas penser que ce tuyau ait été placé dans les rigoles; le diametre ne sçauroit s'y raporter, il est trop petit. Ces

piéces

Digitized by Google

piéces ont une double épaisseur à l'endroit de leur soudure, mais c'est du même métail ; ce qui me fait croire que ce tuyau peut avoir uniquement servi à conduire les Eaux dans des Bains de Particuliers ; il ne sçauroit du moins avoir servi à les pomper : Personne n'ignore que dans les pompes il faut un métail plus solide & plus dur que le plomb aux jointures, ce qui se fait d'ordinaire en bronze, parce que la force de l'air se fait sentir principalement à cette partie. Le nom de l'Ouvrier se trouve à l'extremité de deux de ces piéces ; on y lit ces mots en caracteres très-biens formés, SEVERIAN. SEVERIN. F. FAC. *Severianus Severini filius faciebat.* Ce tuyau paroît avoir eû une longueur beaucoup plus considerable ; les extrémités en sont coupées à dessein. On l'a trouvé sur le pavé qui est au-dessous du stylobate, du côté de l'Orient ; il échapa à la fureur & à l'avidité de ceux qui détruisirent la Ville.

Les pieds droits qui sont auprès de l'auge, & que je croyois avoir servi à suporter l'Aqueduc qui venoit du Pont du Gard, me paroissent à présent avoir eû d'autres usages. C'étoit au-dessus, & par le moyen de trois arches, que passoient les Eaux de la Fontaine, la chose n'est pas douteuse, mais le dessus formoit le commencement d'une terrasse,

Digitized by Google

fasse, qui se terminoit à cette partie du mur d'enceinte, qui va joindre les deux demi-cercles, où sont des dégrés en Amphithéatre, placés contre la source des Eaux : j'en juge par l'élevation de ces pieds droits, qui répond parfaitement à celle de la terrasse, & je ne doute pas que cette partie ne fût ornée de colomnes, qui formoient une espece de Portique, je crois même avoir découvert les chapiteaux de ces colomnes ; ils sont galbés, c'est-à-dire qu'ils s'élargissent doucement par en haut, de même que les feüilles d'une fleur, taillée en forme de galbe ; on a trouvé ces chapiteaux tout auprès des pieds droits, ils ne peuvent apartenir qu'à des colomnes placées en cette partie. Je crois encore être fondé à dire que ce Portique se terminoit à un Bâtiment, que je supose avoir été placé de ce côté-là, au pied d'un petit côteau qui est tout auprès, vers l'Orient ; c'étoit là, sans doute, une des Entrées pour arriver dans les Bains. En effet, tout auprès de l'auge, est un Escalier ancien, qui paroît venir de vers le côteau, il a une toise cinq pouces de longueur, on n'en a découvert que quatre marches, qui ont un pied 3. pouces de largeur. Tout auprès de l'auge, & non loin de là, est encore un autre Escalier ancien, qui a une toise 2. pieds de longueur, & les marches ont 1. pied 3. pouces de largeur ;

Digitized by Google

geur ; on n'en a également découvert que quatre. Par ce dernier Escalier on descendoit de la Terrasse, ou du Portique, dans les Bains ; & par l'autre, on y venoit du Bâtiment contigu à ce Portique.

Derriere les grottes du côté du Midy, on a découvert les fondemens d'un Edifice considérable, qui paroît avoir été un Péristille ; on en juge par le premier fondement, qui est hors du rez de chaussée, et qui subsiste encore ; on y voit les pieds des bases éloignés les uns des autres de cinq pieds sept pouces six lignes ; l'entre-deux est percé sur le sol de divers trous, faits apparemment pour quelque grillage. On ne peut pas apeller cet Edifice un Périptere, car les colomnes sont ici placées en dedans, au lieu qu'elles auroient dû l'être en dehors, selon l'idée qu'en donne Vitruve. Je croirois volontiers qu'il y avoit quatre colomnes sur la façade de ce Peristile, et il ne pouvoit guére y en avoir davantage, à cause du raport que cet Edifice devoit avoir avec celui des Bains, lequel ne supose pas une grande étenduë.

Ce Peristile au reste devoit produire un charmant effet ; il faisoit face à tout le plan des Bains du côté du Septentrion, & y dominoit considérablement. C'étoit là sans doute un Lieu de plaisirs qui avoit une magni-

Digitized by Google

gnificence admirable : les colonnes placées de distance en distance égales, formoient des galeries & soutenoient un dôme qui mettoit à l'abri du soleil et de la pluye. On y abordoit vraisemblablement par quelqu'autre superbe Bâtiment, dont nous n'avons encore découvert que les premiers fondemens, & qui devoit être auprès. Ce Bâtiment devoit se terminer au Temple, car j'ai observé que les fondemens tendent tous de ce côté-là.

Voilà, Monsieur, l'ordre & la symétrie de tous les Edifices que nous avons découverts cette année ; ils sont tous bâtis de belles pierres très-dures et d'une grosseur énorme, liées pour la plûpart avec des crampons de fer, scellés en plomb. Je voudrois bien pouvoir vous dire au vrai la destination que les Romains avoient faite de ce Bâtiment, mais on ne peut guere en raisonner que par conjecture. Voici les miennes que je soûmets à votre jugement & à celui de toutes les Personnes éclairées.

Je n'ai jamais douté que ce ne fussent ici des Bains publics, vous sçavez ce que j'eus l'honneur de vous en écrire l'année derniere. Les nouvelles découvertes ne m'ont point fait changer de sentiment à cet égard, & m'y ont au contraire fortifié davantage. Je pense même aujourd'hui que ce pouvoient être des Thermes ; bien des choses con-

Digitized by Google

Digitized by Google

oogle

courent à le faire présumer ainsi.

La seule difference que les Sçavans mettent entre les Bains & les Thermes, est que les bains n'étoient seulement faits que pour se laver, & que les Thermes formoient un corps de bâtiment spacieux, où l'on trouvoit, outre les bains, des Lieux non couverts, des Salles à manger, d'autres à exercer & à instruire la Jeunesse, qu'on apelloit *Ephebea*, & des Lieux pour exercer les Athletes. Or on voit ici les vestiges de tous ces vastes bâtimens du côté du Temple. Les bains étoient placés au tour du Stylobate, les autres Edifices suivoient tout auprès. Il seroit à souhaiter que l'on continuât de foüiller du côté du Temple, on y trouveroit assurément bien des vestiges, dont nous tirerions un très grand secours pour asſûrer nos conjectures.

J'ai dit que les bains étoient au tour du Stylobate, c'étoient sans contredit, ces Grottes dont j'ai parlé, dans lesquelles on plaçoit les cuves d'airain, destinées à se baigner, que l'on apelloit *Labra*. Les Vases destinés à renfermer les onguens & les parfums, pour les Personnes qui vouloient se baigner, n'y manquoient pas. On a trouvé dans le bassin de la Fontaine, que l'on creuse à grande force, un couvercle de bronze qui a un pied & demi de diamêtre; il s'ouvre

pas

Digitized by Google

par le milieu avec une anse au moyen de deux charnieres, il pese plus de 60. livres. Je croirois volontiers que c'étoit-là le couvercle de quelqu'un de ces Vases d'onguens ou de parfums.

Il y avoit auſſi quantité de siéges de marbre. Nous en pouvons juger par une infinité de piéces de marbre qui ont été trouvées, lesquelles ont plus de neuf pouces d'épaiſſeur; on y voit des Moulures très-proprement sculptées. Olympiadore nous aſſûre que dans les Thermes d'Antonin il y avoit mille ſix cent chaises de marbre.

On a trouvé auſſi quantité d'autres piéces de marbre, mais elles sont beaucoup plus petites et plus minces, car elles n'ont pas plus de ſix lignes d'épaiſſeur, quelques-unes même n'en ont que trois. Ces piéces avoient servi aux incruſtations, les unes et les autres sont polies d'un côté, et de l'autre elles n'ont de polissure que celle que fait la scie. Elles sont de differentes couleurs.

J'ajoûterai enfin à mes idées, que ce bâtiment peut auſſi avoir été un *Nimphée*. La description que nous donnent de ces sortes d'Edifices les Auteurs les plus versés dans la connoiſſance de l'Antiquité, n'eſt pas bien differente. Alciate et Béroale combattant l'opinion de Cujas, qui avoit avancé que les *Nimphées* étoient des bâtimens publics, destinés

Digitized by Google

destinés pour célebrer les nôces de ceux qui par la médiocrité de leur fortune n'étoient pas en état d'avoir des Maisons convenables pour ces sortes de cérémonies, disent que c'étoient des Lieux construits par les Empereurs, pour servir de Bains et de Thermes : Strabon et Pindare en disent autant ; ils ajoûtent que c'étoit seulement pour la volupté qu'on les construisoit. Rosin (*Antiq. Rom. l.* 1.) est du même sentiment, il dit que c'étoient des Lieux publics, construits pour la seule volupté, & où les Eaux étoient amenées, non pour l'usage de la santé, mais pour le plaisir et pour l'agrément : il ajoute que le nom de *Nymphée* a été donné à cette sorte d'Edifice à cause des Nimphes, dont les Statuës y étoient placées.

Or nous voyons ici la place des Statuës de ces Divinités. Ce sera sur les cinq colomnes du Stylobate, qu'on les aura exposées au culte du Peuple. Une inscription qu'on y a trouvée, pourroit faire foi de ce que je dis, elle est consacrée aux Nymphes, *Nymphis Augustis*. Nous trouvons encore au même endroit des Lieux très propres à recevoir et à distribuer les Eaux pour des Bains ; tout nous invite à croire qu'elles y ont été ménagées pour l'agrément ; et si nous nous arrêtons au sentiment d'Alciat, nous trouvons un parfait raport de ses idées avec la forme

de

Digitized by Google

de notre Edifice. Les Grottes, dont j'ai parlé, auront servi aux Bains et aux Thermes.

Quoiqu'il en soit, nous sçaurions au vrai ce que c'étoit que ce Bâtiment, si nous étions assés heureux que de recouvrer toutes les pierres de la Frise du Peristile dont je vous ai parlé, c'étoit-là qu'étoit placée une très-longue Inscription qui contenoit le détail abregé de l'usage de cet Edifice, et le nom de ceux qui le firent construire. On a découvert quelques unes de ces pierres qui sont d'une grosseur énorme, les caracteres y sont très-beaux, & paroissent avoir été jettés en métail, vrai-semblablement en or ou en argent, parce que tout le métail en est enlevé, ce qui ne seroit pas arrivé, si c'eût été en simple bronze, en cuivre, ou en plomb.

Quelques soins que nous nous soyons donnés pour découvrir toutes les parties de cette Frise, nous n'avons pû encore trouver que celles qui forment le commencement de l'Inscription, que nous avons rassemblées par le moyen de la coupe des pierres. On lit en trois pierres sur la premiere ligne RESPVBLICA NEMA; & à la seconde au dessous de ces mots, il y a IMPERATORIS. Nous avons bien trouvé d'autres pierres qui faisoient partie de cette Inscription, mais il n'est pas possible d'y découvrir la

suite

Digitized by Google

suite du sens. Sur deux on lit ARMORVM, & au-dessous il y a TI. Sur une autre SESI, & au-dessous CA. Sur une autre on voit ETE, & sur une autre OVE, & au-dessous de ces lettres il y a un C. Voilà, M. de quoi mettre à la torture les esprits qui s'apliquent à faire des découvertes dans l'Antiquariat.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Nismes, ce 23. Août 1739.

LE MAITRE ET SON FERMIER, FABLE.

L'Avarice perd tout en voulant tout gagner.
Je le dis après la Fontaine,
En peu de mots, je vais vous en donner
Dans cette Fable une preuve certaine.
Un Villageois d'un Pomier qu'il avoit
Tous les ans, avec soin, le meilleur fruit ceüilloit,
Puis le portoit en grande réverence
A son Maître, qui ne cessoit
D'admirer de ce fruit la parfaite excellence.
Cela fit qu'il voulut avoir seul le Pomier;
Ainsi dit, ainsi fait, il veut que l'on arrache

Digitized by Google

L'Arbre heureux qu'avec tant d'attache
Cultive Ruſtaut ſon Fermier.
On obéit, dans un ſien Jardinage
Il le fait auſſi-tôt planter ;
Rien ne fut épargné, pour qu'il pût profiter ;
Mais le Pomier ſentant un ingrat labourage,
Languit, deſſeche, & par un cruel ſort
Il meurt. Ainſi pour fruit de ſon honteux ménage,
Notre Arpagon pour tout partage
N'eut que les branches d'un bois mort.

Par M. P. J. T. V. de Roüen.

****

LETTRE écrite à M. Lebeuf, Chanoine d'Auxerre. Par M. D. L. P. de la Societé Littéraire d'Arras.

L'Extrait d'une de vos Lettres, Monſieur, à M. Fénel, Chanoine de la Métropole de Sens (inſéré dans le premier Volume du Mercure de France du mois de Juin dernier) flate trop la Province d'Artois en général, & les Habitans de la Ville d'Arras en particulier, pour demeurer ſans réponſe.

Cette noble *franchiſe*, que vous regardez, & qu'on a de tout temps regardée comme inhérente au caractere des Artéſiens, eſt

Digitized by Google

est la vertu favorite des cœurs droits & sinceres : Cette qualité seule en écarte, par conséquent, l'ombre même de l'ingratitude.

C'est donc avec toute la reconnoissance possible, que mes Compatriotes ont vû une personne de votre mérite, prendre leur défense contre un jeune homme qui devoit renoncer au triste honneur de rendre sa Lettre intéressante, s'il croyoit ne pouvoir le faire qu'aux dépens de son Pays.

Il est aussi glorieux pour nous, que fâcheux pour M. de G. de voir le portrait qu'il fait de l'état des Sciences & des Arts dans cette Province, démenti par un Etranger, dont le témoignage ne peut être suspect d'aucunes vûës, générales, ni particulieres.

L'amour de la Patrie est une passion dans la plûpart des Hommes, qui grossit les objets, ou qui les diminuë également, au gré de la partialité de ceux qui la défendent.

Peu de Gens sont capables de parler ou d'agir de sang froid dans une matiére si délicate. C'est être Avocat dans sa propre cause. Voilà sans doute la raison qui a empêché plusieurs personnes de cette Ville, aussi recommandables par les qualités de l'esprit, que par celles du cœur, de répondre à la Lettre de M. de G. & de dissiper les préjugés peu favorables qu'il s'est efforcé de faire naî-

tre contre le *Génie* des Peuples de l'Artois.

Mais cette délicateſſe ne devroit plus subſiſter, avec un garant tel que vous, ſi l'Artois avoit ſérieusement besoin d'Apologie contre de ſi foibles attaques.

Les Sçavans connoiſſent les grands Hommes & les Ecrivains en tous genres, que cette Province a produits, & pourront juger peu avantageusement de la litterature de M. de G. Quant aux honnêtes Gens, moins inſtruits, il eſt à craindre qu'ils ne s'en prennent au cœur d'un Artéſien, qui fait de l'ignorance de ſes Compatriotes un Portrait plus surchargé, que s'il s'agiſſoit de peindre celle des Lapons & des Samogetes.

Mais la franchiſe dont nous faiſons profeſſion, m'engage à dire naturellement ce que je crois capable de l'excuſer : Il a crû, peut-être, relever la gloire & l'obligation qui ſont dûës aux Inſtituteurs de notre Académie naiſſante, en aviliſſant, et en mettant presqu'au rang des *Brutes*, les autres Habitans de la Province ; il a voulu, sans doute, faire voir combien il a fallu de patience & de peines à ces nouveaux *Orphées*, pour adoucir & aprivoiser la férocité de ces Peuples groſſiers, & les amener au point de n'être plus épouvantés à la vûë des Sciences & des Beaux Arts.

Mais en ce cas (pour me ſervir de ſes propre-

propres termes) *un pareil Théâtre étoit-il propre à recevoir ces mêmes Beaux Arts, que la Raison & le Goût avoient déjà répandus dans toute la France* ?

Un Pays Barbare, *où la Raison même étoit peu perfectionnée; où la Noblesse vivoit dans une ignorante oisiveté: où les Ecclésiastiques; contens d'entendre leur Bréviaire, bornoient leurs talens à psalmodier au Lutrin; où le Peuple peu industrieux, ne pouvoit franchir les bornes d'un commerce médiocre; où la culture des Belles Lettres étoit regardée comme un écart d'esprit; où enfin les Bibliothéques étoient proscrites*, &c. Un tel Pays, dis-je, ou plutôt, une seule Ville de ce Pays, peut-elle s'être métamorphosée tout-à-coup au point de fournir en peu de temps 40. Personnes animées d'une ardeur & d'une émulation égale pour la culture des Belles Lettres, jusq'alors inconnuës & méprisées dans l'Artois ?

Mais M. de G. se tire habilement de ce pas. *La Nature*, dit-il, *se joüe dans ses productions.... Elle ne suit pas toûjours les regles ordinaires*, &c. C'est donc à un miracle de la Nature, que l'Académie d'Arras doit sa naissance ?... Cette origine lui fera un jour honneur, si la Lettre en question passe à la Postérité.

Je m'aperçois cependant que j'en ai déja dit assés, pour réfuter de pareils raisonnemens.

Digitized by Google

Je reviens à votre Lettre. Il eſt vrai, Monſieur, *qu'on a écrit en Artois comme ailleurs; qu'on y a aimé la lecture, & qu'on y a compoſé des Livres.* Peu de Provinces ont même été ſi abondantes en Ecrivains.

Il ne faut qu'ouvrir *Valerus Andreas*, dans ſa Bibiothéque Belgique, où, ſans compter les *Gazets*, *les Vignacourts*, *les Baudüins*, *les Goſſons*, *les Meyers*, *les Malbranqués* (Auteurs connus de tout le monde) on trouvera un Catalogue de plus de cent autres Auteurs Artéſiens, la plûpart nés à Arras, qui ont écrit dans tous les genres de Littérature.

Il eſt également vrai, *que c'eſt dans l'Artois & dans ſon voiſinage*, que l'on a d'abord imité la Provence, ſoit dans la compoſition des Poëſies vulgaires, ſoit dans les traductions des anciens Livres en la Langue du Peuple.

C'eſt ce que le Préſident Faucher nous apprend dans ſon Traité *de l'origine de la Langue & Poëſie Françoiſe, Ryme & Romans*; où il dit, qne nos premiers Romans, & nos premieres Poëſies ont été écrits en *divers* Dialectes, tels que *Limoſin, Wallon & Provençal.*

Il ajoûte, dans un autre endroit du même Traité, que ce Dialecte *Wallon* (dont ſe ſervoient *les anciens Poëtes, Annaliſtes, & Ro-*

mans

manciers) *ayant trouvé des Cours riches* (comme celles des Comtes de Flandres, d'Artois, de Haynault & autres) a donné occasion de penser, *que ce fût une autre maniere de parler François*, &c.

Le même Auteur, *dans le sommaire des Ouvres des Poëtes & Rymeurs François, vivans avant l'an* 1300. nomme plusieurs de ces Poëtes natifs d'Arras, tels que *Jehan Maniot, Sauvage, Courtois*, &c.

Les bornes d'une Lettre m'empêchent de m'étendre sur cette matiére, qui d'ailleurs ne vous est pas étrangere, puisque vous nous promettez un Traité qui y a beaucoup de raport.

Votre Remarque sur le nom de *Franchise* imposé par le Roy Loüis XI. à cette Ville, au lieu de son ancien nom, & le doute, dans lequel vous êtes de sçavoir, si ce mot *Franchise* doit être pris dans son vrai sens (pour exprimer le caractere particulier des Habitans de la Capitale de l'Artois) ou plûtôt dans le sens qu'il signifie *Exemption*, *Affranchissement*, *Immunité*, m'ont paru assés intéressans pour mériter d'être approfondis.

Avant que de consulter aucun de nos anciens Historiens, j'ai commencé par m'informer, si dans les Dépôts publics il ne se trouvoit pas quelques Chartes, ou Lettres

Digitized by Google

Patentes expédiées, dans le temps, sur ce sujet.

On m'a montré deux Piéces, que je crois suffisantes pour lever toute difficulté. L'une est une grande Charte de Loüis XI. du mois de Juillet 1481. enregistrée au Parlement de Paris le 28. Août de la même année, dont le Préambule porte ces termes : *Louis, &c. Comme puis aucun temps en çà, pour certaines grandes, justes & raisonnables causes & considerations à ce nous mouvans, & par l'avis & déliberation de plusieurs Princes & Seigneurs de notre Sang & Lignage & Gens de notre Conseil, Nous avons ordonné faire vuider les Habitans de nos Ville & Cité de Franchise, paravant nommée Arras, & les faire peupler & habiter de Marchands & Gens mécaniques de tous états, métiers & vacations, de plusieurs bonnes Villes de notre Royaume ; ensuivant laquelle Délibération ont été envoyés par les Officiers & Habitans desdites Villes plusieurs Marchands & Ménagers, qui à présent sont demeurans & habitans de notre Ville & Cité de Franchise, & soit besoin donner ordre, police, forme & maniere à iceux Marchands, d'eux regler & gouverner au fait de la justice, & des choses qui en dépendent ; pareillement les affranchir, & leur donner plusieurs beaux & grands privileges, prérogatives, & franchises, &c.*

On

On voit par cette Charte, qui est très-longue, & qui contient véritablement *les plus beaux Privileges* accordés par Louis XI. aux nouveaux Habitans de *Franchise*, que ce Prince, pour des raisons politiques, qu'il n'avoit pas coûtume de dévoiler, avoit jugé à propos d'expulser les anciens Habitans d'Arras, pour y mettre une Colonie nouvelle, tirée des meilleures Villes de France.

On voit en même temps, que lors de l'expédition de la Charte qui accorde tous ces Privileges & Prérogatives, la Ville d'Arras portoit déja le nom de *Franchise*; puisqu'il y a un Article exprès, qui est le 61. par lequel il est dit : *Et en suivant nos premieres Ordonnances, & à ce que le nom de nosdites Cité & Ville, qui auparavant étoient dites, nommées & apellées les Cité & Ville d'Arras, soit confirmé.... Voulons & nous plaît, que à perpetuité elles soient nommées & apellées en leur nom Franchise; sans ce que à jamais l'on puisse par écrit, de bouche, ne autrement nommer, ou apeller* Arras, *lequel nom nous avons suprimé & aboli, sur peine d'être puni grievement, &c.*

L'autre piéce, datée du 17. Janvier 1483. est intitulée, *Lettres Patentes de Charles VIII. Roy de France, portant rétablissement & réintégration* de tous les Bourgeois & Habitans de la Ville & Cité d'Arras, qui en avoient

Digitized by Google

été expulsés pendant le Regne de Louis XI. dans tous leurs Biens, Privileges, Franchises, &c.

Le Préambule est conçû en ces termes : *Charles .... Salut. Comme feu notre très-cher Seigneur & Pere, que Dieu absolve, après le trépas du feu Duc Charles de Bourgogne, en son vivant notre Cousin, eut prins & mis en sa main entre autres Terres & Seigneuries, notre Comté d'Artois, tant par défaut d'homme & d'hommage non fait, que pour autres droits qu'il y prétendoit ; & pour ce que aucunes Villes & Places de notredit Pays d'Artois ne voulurent pleinement obéir à ladite main-mise, il fut conseillé d'y proceder par main-forte & armée, ce qu'il fit ; & pendant ce qu'il étoit en armes en notredit Comté d'Artois, les Habitans de notre Ville d'Arras firent l'obéissance pleine & entiere à notredit feu Seigneur & Pere, lequel, deux ans après ou environ, pour plusieurs grandes causes & bonnes considerations, qui le mouvoient lors, il ordonna faire vuidier les Habitans de nosdites Ville & Cité d'Arras, & les envoyer demeurer & habiter en notre bonne Ville de Paris & autres de notredit Royaume..... Icelui notre feu Seigneur & Pere, meu de bonne volonté, ayant pitié & compassion du Peuple & des Habitans de nosdites Ville & Cité, ordonna de son propre mouvement, que ceux qui avoient été expulsés & mis hors d'icelles,*

J

Digitized by Google

y retournassent, ce que plusieurs ont fait; & nous ayant à présent ceux qui y sont retournés, & les autres qui ont intention de ce faire, très-humblement suplié & requis, qu'il nous plaise les faire restituer à pur & à plein en leurs maisons, heritages, privileges, franchises, &c. tout ainsi qu'ils avoient coûtume de faire auparavant. Sçavoir faisons, &c.

Je crois qu'on peut inferer de ces deux Chartes, que le nom de *Franchise*, n'a été donné par Loüis XI. à la Ville d'Arras, que dans le sens qu'il signifie *Affranchissement*, *Immunité*, ou *Exemption*.

En effet, par sa Charte du mois de Juillet 1481. il accorde aux nouveaux Habitans des Privileges considerables, pour engager ses Sujets à aller peupler sa nouvelle Colonie.

Il est vrai qu'on voit par les termes de cette même Charte, que la Ville d'Arras portoit déja le nom de *Franchise*. Mais il est d'autant plus probable, qu'il n'y avoit pas long-temps que ce nom lui étoit imposé, qu'il est moins vraisemblable que Louis XI. l'eût donné à la Ville d'Arras, tandis qu'elle étoit encore habitée par ses anciens Citoyens, qui étoient prêts à ressentir les funestes effets des soupçons qu'il avoit conçûs contre eux.

Un autre Charte de ce Prince, du mois de Mars 1476. (c'est à dire, datée de cinq années auparavant) par laquelle il confirme

Digitized by Google

les Privileges des anciens Habitans d'Arras, qui s'étoient volontairement soûmis à son obéïssance, prouve du moins, qu'il n'étoit point encore question alors du nom de *Franchise.*

Tout porte donc à croire, que ce n'est qu'en faveur des nouveaux Habitans, & pour exprimer les Privileges extraordinaires qu'il leur accordoit, que ce nom de *Franchise* a été donné à la Ville d'Arras.

Jean Regnart, Traducteur de Paul-Emile, parlant de ce Fait, & de la maniere dont Louis XI. se mit en poſſeſſion de l'Artois, après la mort de Charles le Hardy, Duc de Bourgogne, dit : *Et pour mieux s'aſſûrer de cette Ville* (d'Arras) *il en fit ſortir les Habitans, & les envoya demeurer à l'autre bout du Royaume de France, d'où il fit venir des François pour habiter Arras, qu'il voulut lors être nommée Ville Françoiſe.*

Le même Auteur (parlant de l'Accord fait entre les Gantois & le Roy Louis XI.) s'exprime en ces termes : *Les Gantois manderent au Roy, que s'il vouloit quitter l'Alliance d'Angleterre, leur petite Princeſſe Marguerite, âgée ſeulement de trois ans, ſeroit menée en France, pour être fiancée avec le Dauphin : & lui bailleroit-on en mariage les Comtés d'Artois & de Bourgongne. A quoi s'accordant le Roy, la Paix fut concluë des deux côtés : au*

moyen

Digitized by Google

moyen de laquelle les Artoisiens, qu'on avoit relegués à l'autre bout de la France, retournerent à Arras; & recouvra cette Ville son premier nom.

Ces deux Passages achevent de confirmer, que le changement de nom de la Ville d'Arras, ne fut occasionné que par le changement que Louis XI. fit des Habitans de cette Ville, pour mieux s'en assûrer dans un temps de troubles & de révolutions continuelles.

Au reste, sa conduite, en les rapellant peu d'années après, & celle de son fils Charles VIII. en les réintegrant dans tous leurs Biens & Privileges, par sa Charte du 13. Janvier 1483. suffisent pour prouver que ces deux Princes ne tarderent pas à reconnoître, que les soupçons qu'on avoit prétendu leur faire concevoir contre les anciens Habitans d'Arras, étoient injustes & mal fondés.

A l'égard du nom de Ville *Françoise*, que Paul-Emile dit que Louis XI. donna à Arras, au lieu de celui de *Franchise*; je crois que le sentiment particulier de cet Auteur ne peut militer contre les Titres authentiques dont nous venons de parler.

Je suis même porté à croire, que c'est une faute d'impression, ou une méprise du Traducteur de Paul-Emile, dont je m'é-

clair-

Digitized by Google

claircirai, dès que l'Original me tombera sous la main.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Il y a déja plusieurs mois que la Piéce qu'on vient de lire nous a été remise ; un mal entendu, qu'on n'a pû assés tôt éclaircir, en a retardé l'impression, dont elle nous a parû très-digne ; nous en faisons des excuses à l'Auteur.

ADIEU

*A Madame de P** sur son départ pour la Province.*

ELle part, cette Nimphe aimable,
Qui faisoit de ces Lieux le plus bel ornement,
Elle part : & nos champs qui l'ont vûë un moment,
Pleurent la perte irréparable
Qu'ils font, en la quittant, de tout leur agrément.

Bergers, qu'une amitié fidelle
Rassembloit pour la voir à l'ombre de ces Bois,
Et qui quelquefois autour d'elle
Ecoutiez la vertu qui parloit par sa voix,
A ces tendres accens que la douleur m'inspire
Mêlez vos soûpirs & vos pleurs ;

Qu'au

Digitized by Google

Qu'aujourd'hui ma plaintive Lyre
Soit l'interprete de vos cœurs.

Comme on voit le Soleil, qu'un nuage envieux
A voilé longtemps à la Terre,
Etaler sur le soir la pompe de ses feux,
Et se plonger bientôt sous un autre hemisphere,
Telle, sensible à nos desirs,
Sur ces bords, Uranie, avec votre présence
A peine vous avez ramené les Plaisirs,
Que vous allez par votre absence
Nous rendre pour jamais à nos tristes soûpirs.

L'Hyver dans nos Jardins dépoüillés de verdure
Ramene tous les ans la neige & les frimats;
Flore vient à son tour réjoüir nos climats,
Et ressusciter la Nature.
Ah! si, du moins, flatés d'un agreable espoir,
Nous pouvions soulager l'ennui qui nous dévore;
Mais nous quittant, hélas! vous nous ôtez encore
L'esperance de vous revoir.

Fleurs, dépoüillez votre parure,
Ruisseaux, coulez plus tristement;
Oiseaux, que votre doux murmure
Ne soit plus qu'un gémissement.
Et vous, de ma douleur interprete chérie,
Ma Lyre, cessez vos accords;

Digitized by Google

Je ne voulois, hélas! célebrer qu'Uranie ;
Pour toujours Uranie abandonne ces bords !

Heureux objet de sa tendresse,
Climat, pour qui son cœur soûpire chaque jour ;
Aimables Lieux, où la sagesse
Avec elle bientôt doit établir sa cour,
Si vous aviez eû moins de charmes,
Nous aurions moins versé de larmes ;
Paris de votre sort n'eût point été jaloux.
Mais pouviez-vous manquer de plaire ?
Celle que notre cœur & regrette & revere
A reçû le jour parmi vous.

Mais quoi ! d'une plainte frivole
En vain je fatigue les Airs :
Elle part, & son Char s'envole
Plus vîte qu'un Vaisseau ne fend le sein des Mers.
Fougueux Tyran de l'air, fier époux d'Orythie,
Retiens ton souffle impetueux,
Et laisse à l'Amant de Clytie
Le soin de nettoyer les Cieux.
Brillant Pere du Jour, sans voiler ton visage ;
Modere de tes feux les brûlantes chaleurs,
Et que partout sur son passage
Les chemins soient jonchés de Myrthes & de Fleurs ;

Pour

Pour nous, sur les bords de la Seine,
Laissant errer au loin nos avides regards,
Nous verrons rouler dans la Plaine
Ce Char, pour qui nos vœux conjurent les hasards;
Et quand nos yeux lassés ne pourront plus le suivre,
Pour remplir ce devoir nos cœurs pourront s'unir;
Mais hélas! si le mien à son zèle se livre,
Il ne voudra plus revenir.

Moreau.

DERNIERE PARTIE de la Dissertation de M. Clerot, *Avocat au Parlement de Normandie, sur l'origine des Peuples du Pays de Caux, &c.*

JE m'étois d'abord proposé, Monsieur, l'Examen du reste des Etablissemens faits dans notre Pays de Caux, à l'arrivée des Saxons & des Francs, jusqu'après la fixation des Normands; mais j'aurai occasion de vous détailler tout cela dans un autre Ouvrage, surtout, quand je traiterai de la fameuse *Julio-Bona*, de l'ancien Duché de *Deutelen*, & des premiers Ducs de Normandie, où je veux faire voir

1°. Que les *Caletes* ou *Cadetes* de César ne

Digitized by Google

ne sont autres que ceux qui habitoient sur l'un & l'autre bord de la Seine, au Rivage apellé *Calet* ou *Caled*, & avec lesquels ce Grand Capitaine, plus rapide dans ses Conquêtes, qu'exact dans ses connoissances, a confondu ceux qui vivoient sous le Gouvernement de l'Eutel des Phéniciens, Carthaginois, Syriens, &c.

2°. Que la plûpart des Auteurs, qui ont pris le Comté particulier de *Tellao* ou *Talou*, pour le Pays du même nom, se sont étrangement trompés, & ont fait en cela, à peu près comme celui qui prendroit le Territoire, ou le Gouvernement particulier de la Ville de Naples, pour tout le Royaume de ce nom.

3°. Que peu de personnes ont rencontré juste, quand ils ont voulu parler de l'origine des Coûtumes du Pays de Caux & de leur difference, en ce qu'on apelle *Usages Locaux*, parce que pour parler pertinemment de ces differentes Loix, il faut sçavoir quel étoit le pouvoir des Romains & des Saxons, quand ce Pays a eû les uns & les autres ensemble dans son sein.

4°. Qu'enfin ce fût ce Duché de *Deutelen* que Charles le Simple ceda à RAOUL avec ce que celui-ci avoit déja pris, & l'entiere Suzeraineté dans ce qu'on apelloit alors *les marches de Bretaigne*. Il faut donc déterminer

Digitized by Google

ner à présent nos reflexions par une idée générale de l'Etat de notre Pays de Caux, jusque vers l'avenement des Normands, & le temps, où ils s'y sont absolûment fixés.

Il est constant que depuis que les Germains eurent fait dans le Pays de Caux l'irruption dont parle César, il n'y eût presque presque point de temps de trouble, qu'il n'y en passât quelques Colonies, & si nous lisons avec soin les Historiens qui parlent des Courses de ces Peuples ou de leurs Alliés, nous trouverons que, jusque même après les Normands, il y a toujours eû des Germains parmi nous, établis de gré ou de force, ce qui fait que les Usages anciens s'y sont mieux conservés.

En effet j'ai déja fait voir que le Culte rendu au Soleil & à la Lune, la Vénération pour les Collines & pour les Marais, pour les Forêts & pour les Cérémonies *Helleniennes*; en un mot tout ce qui étoit l'objet des hommages de nos premiers Belges & de nos Germains, subsistoit encore avec éclat dans les VI. VII. & VIII. Siécles, & nous avons actuellement parmi nous, plus qu'ailleurs, des traces de l'Etablissement de ces Germains, devenus Belges.

Il semble que c'étoit le propre de la Nation Germanique d'habiter, comme nos Paysans du Pays de Caux, dans des especes

de

Digitized by Google

de Huttes, enduites d'Argile & couvertes de Chaume, toujours aux Champs. Les François qui étoient eux-mêmes originairement Germains, n'avoient que des Bourgades ou des Villages; où ils tenoient leurs plus célebres Assemblées au milieu d'un Champ, & ils ne se rendoient dans les Villes que pour cause de Religion, pour acheter leurs provisions, pour administrer la Justice, ou pour traiter des affaires qui concernoient la Cité, c'est-à-dire le Territoire de chaque Ville. On sçait que ce ne fut que sur la fin de la Race des Merowingiens, que les Francs & les Saxons commencerent par les démolitions des anciens Edifices Romains, à bâtir des Châteaux contre l'incursion des Barbares, des Palais pour la demeure de leurs Rois, & des Monasteres pour les Exercices communs de la Religion. Cela augmenta sous les Carlowingiens, tant par la crainte des Huns & des Normands, que par le faste des principaux de la Nation. Mais avant que de passer à l'Etat de nos anciennes Villes, &c. permettez-moi, M. de vous achever ce qui peut marquer la véritable dénomination du Pays de Caux.

Les desordes des Guerres des Romains, ou des Barbares, renverserent l'ancienne *Thal* ou *Tel* ou *Eutel*, laquelle avec ses privileges & son commerce s'éleva vraisemblablement

Digitized by Google

nent au Lieu apellé *Vicus* ou *Quentowic*, que nos Chartes & les Capitulaires placent toujours avec Roüen ; peut être que la Basse Ville nommée *Elloibonna* ou *Heldonna*, subsista plus longtemps, mais elle eut le sort de l'autre, & je soupçonnerois que ceux qui l'habitoient alors, passerent au Port apellé *Calet* ou *Caled*, ce Lieu que la Chronique de Fontenelle nomme *Castrum Caletum*, parce qu'il a été sans doute une de ces Forteresses, que les Romains éleverent sur les bords des grands Fleuves ; enfin sous les premiers Rois de la seconde Race, nos François ont vraisemblablement bâti un Château sur le Lieu où est maintenant *Arques*, du vieux mot *Arsc* ou *Arch*, qui signifie dans le Langage de nos Peres, ce que *Thal* ou *Tel* signifioit en Phénicien, ou *Elloi bounos* en Grec, desorte qu'en quelque maniere trois portions d'une même Ville auront eû chacune un nom qui aura signifié la même chose en differens Dialectes.

Pour ce qui est de l'état de nos anciennes Villes, elles étoient habitées par les Prêtres, par les Soldats de la Garnison, par les Marchands & par les Artisans, la plûpart Etrangers, Phéniciens, ou Syriens, Grecs d'Alexandrie, & Juifs, ou Hébreux. Vous sçavez, M. qu'en suivant l'usage de ces Etrangers, d'origine Orientale, on rendoit la Justice à la Porte

des

Digitized by Google

des Villes ; on élevoit les plus fameux Temples hors les Murs, & on tenoit aux Parvis de ces Temples les Foires & les Marchés. Voila ce qui occasionna les *Sub Urbani*, dont parlent nos anciennes Histoires. Vous sçavez aussi, que quoique quelques-uns de ces mêmes Etrangers eussent aussi des habitations particulieres dans l'intérieur de la Ville, c'étoit cependant proprement le Lieu où étoient les Maisons des Seigneurs, pour leur demeure dans les temps d'Assemblées, comme c'étoit là encore où les Druides du premier Ordre, se fixoient pour les Jours consacrés à la Religion ; & voila ce qu'on doit entendre par le nom de *Cives*, que nous trouvons dans nos vieux Historiens ; mais en géneral nos Etrangers vendoient ou fournissoient hors des Villes ce que les Gaulois, les Germains & les Saxons, qui habitoient la Campagne, pouvoient souhaiter, & le Commerce étoit tellement le propre de ces Etrangers, qu'on ne les désignoit guere que sous le nom de *Mercatores*, ensorte que les noms de Syrien, de Juif, d'Egyptien & de Négociant, étoient synonimes, à peu près comme chés nous l'ont été les noms de Bohémien, d'Egyptien & de Devin. *Sicut Arabs latronem denotet ; Cananæus, Mercatorem, & Chaldeus Mathematicum*, dit saint Jerôme sur Jeremie, Chap. 3.

Je

Digitized by Google

Je devrois naturellement finir ici, mais je veux vous faire part encore d'un changement que l'avidité insatiable de Rome causa dans notre Pays de Caux. Vous sçavez, M. que les Belges, comme les autres, jettoient ou cachoient des richesses immenses dans leurs Lacs, dans leurs Marais sacrés, & dans le fond de leurs saintes Forêts. Les Romains, pour enlever ces richesses, sous prétexte d'abolir la superstition Gauloise, entreprirent de sécher ces Marais, & de défricher ces Forêts, ce qui leur réüssit & fut dans la suite l'origine de l'Etablissement de la Dénomination de plusieurs Lieux, comme *S. Aubin*, *Paluel*, *Fontenelles*, *Pavilly*, & autres dont j'ai déja parlé. Quand les Gaulois voyoient ainsi sécher leurs Lacs vénérables, ils avoient toujours quelque Histoire prête à raconter, pour faire croire que les Dieux avoient vengé le sacrilege commis par les Romains, ce qui trouvoit d'autant plus de créance, que ces *asséchemens* & sur tout le remuëment de la boüe, faisoient élever des vapeurs, qui causoient de grandes maladies; & voila ce qui présente l'origine de plusieurs Lieux de notre Topographie, comme *Mauville*, à présent *Monville*, *Malaunay*, *Maupas*, &c. Mais comme notre Ville de Roüen offre quelque chose de plus réel, qu'elle commande au Pays de Caux, & qu'elle a toujours eû

Digitized by Google

eû des raports & des relations intimes a
l'ancienne *Talow*, devenuë *Wicus* & *Qu*
towicus, on peut dire avec fondement q
le Lac vénerable d'auprès, fut un des prem
objets de l'avidité Romaine, à peu p
comme celui de Toulouse, que sécher
les Soldats du Consul *Cæpio*, qui eut
suites si funestes, & dont est venu le Pro
be, *Aurum Tolosanum*, &c.

Notre Lac, apellé *Roth* par les Gaul
& *Vivarium* par les Romains, étoit à l'O
de la Ville, près la principale Porte, &
le bord du Lac étoit tout à la fois un anc
Temple, l'ancien Marché, & le Lieu où l
rendoit la Justice, *Extra Muros Civitatis*
fut desseché comme les autres, & en voi
quelques preuves, tirées des Chartes
l'Hôtel de Ville, & de l'Abbaye de S. Ouen
jointes aux differens Actes de la Vie de sa
Romain & à l'état des Lieux.

1°. Le Terrain de cet assèchement, q
fait aujourd'hui la partie la plus considér
de Roüen, a été long-temps marqué & l'
encore, mais dans des bornes plus resserrées,
par les noms de ses differentes extrémités qui
signifient en Saxon Latinisé, des Marais, des
Eaux, *Tenementum in Vico qui dicitur Mala-*
leed .... tenementum in Marescheria....
& tenementorum suorum quæ stagnum juxta
Rothomagum occupant ....

2°.

Digitized by Google

2°. Il y a eû auſſi long-temps dans ce Terrain pluſieurs petits Ruiſſeaux, differentes Fontaines & un reſte des Eaux, qui étoit conſideré comme le Centre des autres; il y a même encore actuellement differens petits Canaux avec pluſieurs Fontaines d'Eaux Minérales, leſquelles imprimant à leur ſable une couleur rouſſe, ne contribuoient peut-être pas peu à donner au Lac le nom de *Roth*, ce nom ſur lequel on a fait autrefois tant de raiſonnemens, &c. *In aquis Atrii Sancti Audæni de extra portam usque ad beket de Martinvilla.... Fontem Berengarii & Fontem Rogerii Gode filii per Terram Sanctæ Trinitatis deducendos.... aquam quæ vocatur Mater aquæ deducendam quocumque voluerint....*

3°. Ce même Terrain a eû preſque toujours un accès plus particulier aux débordemens de la Seine, & il y en a eû à Roüen de fréquentes preuves, juſques à ce qu'on ait élevé cette Digue que nous apellons le Chemin neuf ou le Cours Dauphin. *Repentina aquarum inundatio ab Occiduo Mari exæstuans circumjacentem Urbis Planitiem super effusio diluvio occupavit, ecce ab Orientali Plaga infusio aquarum marino æstu adjuta ad alta usque Urbis mœnia intumescens erupit quod multo pridem tempore creberrimè facere consueverat....*

4°. Les deux Rivieres dont ce Terrain eſt

Digitized by Google

encore arrosé, mêloient jadis leur Eaux & les y mêlent encore quelquefois, au Lieu apellé *le Choucq*, ce que j'ai déja observé, & lorsqu'elles ont été séparées, une des deux qu'on voit encore être hors de son assiéte naturelle, a retenu le nom de *Roth*, auquel nos Saxons ont fait quelque leger changement, & ont joint celui de *Bec*, qui signifie Ruisseau : *Pratis ad eam pertinentibus super Fluvium Rodobec.... Juxtà muros ipsius Urbis suprà Fluviolum Rodobec.... & si Rodobecus limite suo exierit, omnes molendinarii ibunt ad rupturam.*

5°. Enfin ces deux mêmes Rivieres, quoique séparées, ont été apellées longtemps d'un seul nom, sçavoir de celui de *Vivier*, que les Romains avoient sans doute donné au Lac, d'où plusieurs Terres des environs ont pris leur dénomination, comme la Baronie du *Vivier*, Roncherolles sur le *Vivier*, S. Martin du *Vivier*, & autres, à quoi j'ajoûte que ces deux Rivieres étoient encore ainsi désignées du temps de l'Echange d'Andely (petite Ville entre Roüen & Vernon) *de Vivario & piscariam ejusdem Vivarii in manu nostra retinemus, ita quod nihil de aquâ Vivarii facere possimus ad damnum*... mais comme je n'ai pas le Titre primitif des *asséchemens* dont j'ai parlé, voyons à pousser plus loin les preuves que je substituë à ce Titre.

Ces

Ces *asséchemens*, comme je l'ai dit, eurent soient des maladies & des Evenemens fâcheux, soit par les exhalaisons de la Bouë, que les Soldats Romains avoient grand soin de remuer, pour ne rien perdre de ce qu'ils esperoient trouver, soit par le croupissement des Eaux, qui restoient & qu'on ne pouvoit pas absolument retirer, soit à l'égard de celui dont nous parlons, par les inondations de la Seine qui entroit presque toujours dans ce Terrain extrémement bas, & qui donnoit souvent de l'exercice à nos Saints Archevêques; c'est de là sans doute que le nom de *mala palus*, a été donné à un ancien Fauxbourg de Roüen, lequel contenoit tout ce qui forme aujourd'hui la Paroisse de S. Maclou, & qu'occupoient ceux que l'Historien de la Vie de S. Romain apelle *extramurani populi*. Cela rend, ce me semble, sensible cette verité, qu'il y a eû autrefois dans ce même Terrain un Lac qui a été séché. A l'égard du Fauxbourg, du nom de *Malpalu*, on n'en sçauroit douter, puisque plusieurs Chartes en désignent les Seigneurs, *Willelmus de malapalu . . . Rotgerius de malapalud*, nommant même les Chantres de la Paroisse, *Clerici de malapalude*.

En un mot, pour prouver que ce Fauxbourg, dont une ruë de Roüen porte encore le nom, a existé, on n'a qu'à lire Oderic

Digitized by Google

Vital, sous l'an 1090. On y trouvera que dans ce temps-là le Duc Robert ayant été obligé de se sauver de Roüen, fut reçû par les Habitans du Bourg de Malpalu, comme leur véritable Maître. *Per orientalem portam egressus est, & mox à Suburbanis Vici qui Malapalus dicitur, fideliter, ut specialis Herus, susceptus est....*

Voilà, M. ce que je trouve de plus plausible, pour apuyer ce que je vous ai dit de l'origine du nom de *Rothomagus*, donné à notre Ville de Roüen, & des differens Peuples, qui, les premiers sont venus habiter sur nos Côtes du Pays de Caux: voilà aussi ce qui peut réfuter quantité de Fables qu'on a debitées sur ces premiers temps de notre Histoire. Ne croyez pas cependant que je m'imagine avoir démontré la chose de maniere à ne pas souffrir de réplique, je sçais que l'évidence même a ses contradicteurs, mais j'ai mes garants. Plusieurs excellens Auteurs ont pensé avant moi, que les premiers Gaulois, qui certainement n'étoient pas nés dans le Pays, venoient du Nord, & étoient vraiment Scythes. Le Commerce des Phéniciens ou Syriens aux Cassiterides, & par consequent vers nos Côtes, est si constant, que je ne crois pas qu'on puisse le méconnoître; & si ce que je dis de l'introduction des Grecs parmi nous, paroît opposé à ce qu'un célebre

Aca-

Digitized by Google

Académicien a écrit sur le Culte d'Isis chés les Germains, & chés les Gaulois, ce n'est pas, ce me semble, assés pour me faire changer de sentiment. Je suis, &c.

EPITRE

A Mr. Pesselier.

Jeune Pesselier, dont la gloire
En naissant ébloüit les yeux;
Digne Eleve du Dieu du Temple de Mémoire,
Seul, tes fameux Ecrits ne font point d'envieux.
Poursuis, jeune Héros, cette illustre carriere
Où l'on te voit courir avec tant de succès;
Non, ni Terence, ni Moliere,
N'ont fait de si nobles Essais.
Rome, ne vante plus ce sublime Terence,
Et les traits immortels de son hardi Pinceau,
Admire Pesselier, aux Rives de la France,
Egaler ton Terence, encor en son berceau.
Peut-on joindre à tant de justesse
De plus riches expressions?
De quel profond sçavoir, & de délicatesse
N'accompagne-t'il pas ses brillantes leçons?
Sa morale, son style, enfin tout nous enchante,
Et ses doctes Leçons triomphent de nos cœurs;

La vertu n'eſt point effrayante,
Quand on la peint de ſes couleurs.
Heureux, qui peut d'un vol rapide
S'éloigner des vulgaires yeux!
Que dans ſon noble eſſor la raiſon ſeule guide;
Qui laiſſe loin de lui ſes lâches envieux!
Qu'il eſt doux pour un cœur animé par la gloire,
De pouvoir contenter ſes vœux ambitieux!
Un cœur qui goûte la Victoire,
Partage les plaiſirs des Dieux.
Cependant ſi l'Envie, à ta perte animée,
Suscite contre toi des Zoïles François,
Ta vertu confondra leur rage envenimée,
Et contre tous leurs traits n'offre que ſon carquois.

LE LION ET LES RENARDS.

FABLE.

Jadis fut un Lion d'un ſuperbe courage,
Dont l'effroyable gîte étoit au fond d'un bois;
Cependant bon voiſin, ennemi du carnage,
De la douceur il chériſſoit les Loix;
Enfin, unique en ſon eſpece,
Tranquille, au ſein de la molleſſe,
S'écouloient ſes paiſibles jours,
Quand de Renards une troupe timide,
N'ayant que la haine pour guide,
Voulut en abreger le cours.

Le

Digitized by Google

Le jour pris, & bien-tôt la nombreuse cohorte
De l'antre du Lion fut assieger la porte.
D'un triple rang ses murs sont entourés,
C'en est fait, disoient-ils, nous sommes assûrés
Que jamais notre Oiseau ne sortira de cage;
Mais à l'instant parût cet animal sauvage,
Qui montrant dans ses yeux une juste fureur,
Au sein de nos Guerriers fut porter la terreur.
A son terrible aspect ils prennent tous la fuite,
Et du fier animal ils craignent la poursuite;
Mais le Lion vainqueur, maître de ses transports,
Les laissa fuir, chargés de leur honteux remords.
Tel, un cœur que l'envie abuse
Par l'espoir d'un illustre prix,
N'emporte pour tout fruit de sa funeste ruse,
Que le triste regret de l'avoir entrepris.
Goûte donc aujourd'hui tout le fruit de tes veilles,
Et desormais semblable à tes fameux Guerriers,
Pour prix de tes nobles merveilles,
Ceins-toi le front de tes Lauriers.
Triste & funeste écueil, où la vertu se brise,
Loüange, tu ne peux triompher de son cœur;
Plus il te voit de près, & plus il te méprise.
Et toujours son devoir sera seul le vainqueur.

Par Delamotte.

Digitized by Google

QUESTION DE DROIT.

UN Pere de Famille qui faisoit sa demeure dans le Pays de Droit Ecrit, & qui avoit quatre Enfans, un garçon & trois filles, fit son Testament en 1713. par lequel il institua son fils pour son heritier, & ordonna qu'au cas qu'il décedât ayant l'âge de 25. ans, & sans enfans, & au cas de crime, son hérédité apartiendroit par égale part & portion à ses trois filles, toutes trois mariées, chacune pour un tiers, & aux leurs pour le tiers d'une chacune; prohibant audit cas toute Quarte Trébellianique & autre distraction de Droit.

Le fils heritier s'est marié depuis le décès de son Pere, & il est mort sans enfans en 1738. ayant plus de 25. ans. Avant que de mourir il a fait son Testament, par lequel il a institué pour son heritier universel un de ses neveux, fils de l'aînée de ses sœurs, & s'est contenté de faire quelques Legs modiques à quelques-uns des enfans de ses deux autres sœurs.

Tout cela posé, on demande si les deux sœurs cadettes sont bien fondées à demander l'ouverture de la Substitution, en la maniere qu'elle est marquée dans le Testament de leur Pere.

Ce

Digitized by Google

Ce qui feroit croire qu'elles sont bien fondées, c'eſt que la Regle générale, qui dit que quand il y a plusieurs conditions qui sont conjointes, il faut que toutes ces conditions arrivent, *omnibus conditionibus conjunctim additis parendum eſt. L. ſi hæredi plures ff. de Condit. Inſt. L.* 45. n'a point lieu dans les Subſtitutions faites en faveur des descendans des Teſtateurs sous differentes conditions, quoique conjointes, lorſque la condition *ſans enfans*, y eſt jointe; car alors la conjonctive eſt convertie en alternative, ou disjonctive; ensorte qu'il ſuffit en faveur des Subſtitués, deſcendans du Teſtateur, que l'une des conditions arrive, quoique toutes ces conditions fuſſent conjointes. C'eſt le sentiment de M. Mainard, *L.* 2. *c.* 40. de M. la Roche, *L.* 3. *in verbo* Subſtitutions, *tit.* 6. *art.* 4. de M. Caſtellan, *Liv.* 5. *c.* 19. de Fernand, sur la Loi *Generaliter de Inſtit. & Subſtit.*

On peut ajoûter à cela, que les conditions sous leſquelles la Subſtitution a été faite, rendent néceſſaire la converſion de la conjonctive en alternative, suivant l'intention évidente du Teſtateur; car il subſtituë, au cas que son heritier vienne à déceder avant l'âge de 25. ans, & sans enfans naturels & légitimes, & en cas de crime. Or si l'heritier, après l'âge de 25. ans, avoit

Digitized by Google

été condamné à mort pour crime, il seroit absurde de prétendre que le Fisc eût profité des Biens au préjudice des Substitués ; il faudroit pourtant que cela fût, si la Substitution pouvoit être anéantie par le défaut d'une des conditions. Mais on voit au contraire que les deux dernieres conditions avoient trait de temps après l'âge de 25. ans, & qu'il suffit par conséquent que celle *sans enfans*, soit arrivée, ensorte qu'indépendamment des regles qui convertissent les conjonctives en alternatives en faveur des Substitués descendans, on voit que les circonstances du cas dont il s'agit, rendent cette conversion nécessaire ; car il paroît par les termes du Testament, & par l'intention du Testateur, qu'il suffit que l'une des conditions soit arrivée.

Enfin, il est évident que le Testateur n'a point voulu que ses biens passassent en entier dans la Maison d'une de ses filles, car ayant substitué par un premier Testament du 5. Septembre 1710. sous les mêmes conditions les deux plus jeunes de ses filles, pour 2000. livres chacune, & le surplus à l'aînée & aux siens, il révoqua par un Codicile du 9. du même mois cette Substitution, en déclarant qu'il vouloit & entendoit que la Substitution apartint par égale part & portion à ses trois filles & aux leurs,

quoi-

Digitized by Google

quoiqu'alors l'aînée fût la seule qui fût mariée & eût des enfans ; (les deux autres ont été mariées depuis, & ont aussi des enfans.)

Quoique toutes ces raisons paroissent très-bonnes pour favoriser l'ouverture de la Substitution en la maniere qu'elle est marquée dans le Codicile du 9. Septembre 1710. & dans le Testament du 8. Octobre 1713. elles ne laissent pas d'être combatuës par d'autres raisons, que l'on ne raporte point ici, parce que l'on veut laisser le champ libre à ceux qui voudront bien dire leur sentiment sur le cas proposé, soit pour aprouver l'ouverture de la Substitution, conformément aux raisons ci-dessus alleguées, soit pour la combatre par des raisons plus fortes & plus décisives qu'ils jugeront à propos d'alleguer, par la même voye du Mercure.

L'OISON ET LE CIGNE.

FABLE.

UN jeune Oison qui par bonheur insigne
Avoit reçû quelques leçons d'un Cigne,
Se mit en tête un beau matin,
Qu'il n'étoit ni Grec ni Latin,

Qui sçût si bien que lui manier la parole.
Joignant l'ingratitude à sa vanité folle,
En faveur d'un vieux Jars hardi déclamateur,
Il attaque son Précepteur,
Le vilipande, le déchire,
Et par brocards de Crocheteur,
Cherchant aux dépens du bon Sire,
A divertir la Basse-cour,
Pour quelques Dindons qu'il fait rire,
Se fait siffler des Gens de Cour.
Que cet Oiſon eſt pitoyable!
S'écrie un Roſſignol; non jamais Perroquet
N'eut ſi peu de cervelle avec tant de caquet.
C'eſt, répond un Serin, un ingrat effroyable,
Qu'il faudroit pour bonne raiſons,
Mettre avec ſon Confrere aux petites Maiſons.
Pendant que chacun d'eux raiſonne,
L'Oiſon qu'aucun ſifflet n'étonne,
Pourſuit ſa pointe avec chaleur,
Et fait condamner ſon Docteur;
Le tout pourtant au nez des gens à bonne tête,
Qui s'en allant baiſſant la crête,
S'entre-diſoient tout doucement:
Falloit-il demeurer oiſifs en cette affaire?
Ne point agir du tout? autant valoit ſe taire?
Nous avons tort aſſurément,
Car nous n'ignorions pas que le moindre adverſaire,
Fût-

Digitized by Google

Fût-il Moucheron, ou Fourmi,
Devient en certain cas, quand on le laisse faire,
Un fort dangereux ennemi.

M. Luneau, *d'Issoudun, en Berri.*

DISCOURS présenté à l'Académie Françoise, pour le Prix d'Eloquence, 1739. par M. SIMON.

SUJET.

La Douceur est une vertu qui a sa récompense dès ce monde-ci, conformément à ces paroles de l'Evangile : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.* Matth. c. 5. v. 4.

EXORDE.

Rien n'est si naturel à l'homme que de travailler à se rendre heureux. Né pour l'être toujours, s'il eût sçu conserver ses premieres prérogatives, aucun desir n'eût trouvé place dans son cœur; mais depuis qu'il a semblé n'avoir reçu le pouvoir de choisir, que pour choisir ce qu'il devoit rejetter, il s'est trouvé tout-à-coup environné de la misere, dont auparavant il ignoroit le nom même.

La chute de l'homme ne détruisit pas cependant en lui l'amour de la felicité. Les richesses lui parurent un moyen sûr pour y parvenir; mais bientôt la peine de les acquerir, & la crainte de les perdre, le rendirent plus miserable encore.

Il falloit donc se tourner du côté de la vertu: quoiqu'aisément enclein au mal, il étoit porté naturellement

Digitized by Google

ment au bien : la nobleſſe de ſon origine lui inſpiroit quelquefois de nobles ſentimens ; mais le moment qui les voyoit naître, étoit ſouvent témoin de leur inutilité.

De-là ce mêlange confus de bien & de mal. De-là ces vertus payennes, qui n'étoient, à proprement parler, que des vices colorés. En vain quelques Philoſophes affecterent-ils une ſecurité parfaite ; ce ne fut jamais qu'en ſe faiſant violence, qu'ils parurent tranquilles.

Non, votre vertu ne vous rendit pas vraiment heureux, Stoïciens orgueilleux ; votre contrainte vous a trahis, & votre felicité fut toujours chimérique, parce que votre vertu fut toujours fauſſe.

Telle étoit la conduite de la plûpart des hommes avant la venuë du Meſſie : leur humilité n'étoit qu'un orgueil raffiné ; la ſcience ne paroiſſoit preſque jamais chés eux ſans oſtentation, & s'ils exerçoient quelque acte de clemence, la vanité ſeule y avoit part : la Douceur même paſſoit chés eux pour un manque d'eſprit & de courage.

Ce ne fut que dans les leçons de JESUS-CHRIST que l'homme recouvra les moyens d'arriver au véritable bonheur. Ce fut alors qu'il apprit, que ceux-là ſont véritablement heureux qui ont la Douceur en partage, & qu'il n'eſt pas néceſſaire d'avoir fourni ſa carriére, pour recevoir le prix de cette aimable vertu. En effet, ce n'eſt point un grain qu'on laiſſe pourrir en terre, & dont il faut attendre avec patience l'interêt au temps de la moiſſon ; c'eſt une ſemence dont on recueille le centuple même en la ſemant ; c'eſt un tréſor qui s'accroît à meſure qu'on en fait part aux autres. Qu'il eſt beau de s'enrichir en faiſant des largeſſes !

Entrons en matiere.

La Douceur eſt une vertu que nous ſommes in-

Digitized by Google

nteressés à acquerir, si nous voulons nous rendre heureux. Pour le prouver invinciblement, il ne faut qu'enviſager les avantages que l'on peut retirer de cette vertu. Heureux, s'il ne falloit que la peindre à l'eſprit, pour la faire paſſer au cœur!

PREMIERE PARTIE.

Qu'une Loi qui contraint eſt gênante! mais que celle-là eſt douce qui porte avec ſoi ſa récompenſe! Le précepte de la Douceur eſt ſi intereſſant pour l'homme raiſonnable, qu'il faut ceſſer de l'être pour refuſer de s'y ſoûmettre.

Quelqu'avantageux cependant qu'il ſoit de poſſeder la Douceur, il n'eſt pas ſi aiſé de l'acquerir, que l'on ſe l'imagine. Peu ſont doux, s'ils ne le ſont naturellement, & peu naiſſent avec un naturel doux. Il ne faut pas conclure de-là, qu'il ſoit impoſſible de le devenir; la grace change tous les jours le cœur des hommes, & elle ſe cache peut-être artificieuſement ſous le deſir ardent que quelques-uns reſſentent de ſe rendre heureux.

Or, pour y réüſſir, rien n'eſt plus propre que la Douceur, & l'on ne peut faire la peinture d'une félicité parfaite, ſans faire celle des effets que produit cette vertu.

On en remarque de deux ſortes, la paix au dedans, & la paix au dehors.

Dites-le-nous, heureux mortels, qui reçûtes de la nature un eſprit doux & un cœur tendre, quelle tranquillité charmante! quelle joye interieure! quelle paix parfaite ne goûtez vous pas au dedans de vous-mêmes! ou plûtôt, dites-le nous, vous, qui, dès en venant au monde, annonçâtes des inclinations turbulentes, & un penchant à la colere; quel trouble interne! quel morne chagrin, quels

combats

combats perpetuels ne souffrez-vous pas dans votre ame ?

Non, rien n'est comparable au repos intérieur dont jouït l'homme doux ; & il vient, ce repos, de l'accord parfait de la Douceur avec la Raison ; celle-ci n'exige que ce que celle-là doit faire ; & celle-là est toujours prête à faire ce que la derniere aprouve. Car, que serviroit à l'homme la Raison sans la Douceur ? la Raison toujours fiere de ses privileges, qui consistent à juger des choses, sçait bien les aprouver lorsqu'elles sont justes ; mais ne se révolte-t'elle point lorsqu'elles ne le sont pas ? & en cela la Raison ne fait aucune grace : au lieu que la Douceur, naturellement bienfaisante, sçachant donner le prix aux choses raisonnables, sçait en même temps excuser celles qui ne le sont pas.

Or, c'est de cet accord de la Douceur avec la Raison, que résulte cette tranquillité de l'ame, qui rend celui qui en jouït, exempt de ces mouvemens de colere, & de ces saillies de l'humeur, qui font souvent agir les hommes raisonnables comme ceux qui le sont le moins. C'est de cette aimable société que vient ce fond de gayeté qui ajoûte aux biens que l'on a, & qui tient lieu de ceux qu'on n'a pas, qui sçait adoucir la douleur la plus vive, & qui rend inutiles les attaques du chagrin.

Mais, cette insensibilité, dira quelque critique, ne seroit-elle pas une marque de foiblesse ou de crainte ? ne seroit-ce pas plûtôt, répondra-t'on, une preuve de force & de grandeur d'ame ? Lequel est plus glorieux, ou de se laisser lâchement abbatre par le chagrin, ou de résister courageusement à la douleur ?

Comment voudriez-vous juger de la Douceur, vous,

Digitized by Google

vous, qui n'en connûtes jamais le prix; vous, qui ne joüissez pas tranquillement de vos biens, parce que vous n'avez pas ceux dont vous voudriez joüir; vous, chés qui c'est même un crime que d'être innocent, & dont la mauvaise humeur regarde également comme un mal ce qui arrive & ce qui n'arrive pas? Est-ce donc aux aveugles à juger de la clarté du jour?

Il est étonnant qu'il faille aprendre aux hommes qu'ils doivent être doux. Si leurs propres miseres; ce qu'ils se doivent à eux-mêmes; ce qu'ils doivent au prochain; ce qu'ils doivent à Dieu, ne les engage pas à le devenir; quel motif plus pressant pourra les y engager?

Homme charnel, que vous connoissez peu ce qui vous convient! homme colere, que vous prenez le change! toujours livré à une agitation qui vous dévore, vous soupirez sans cesse après la tranquillité, tandis que vous la fuyez constamment. Ce n'est que la jalousie du bonheur dont joüit celui qui est doux, qui vous fait pousser des plaintes, & vous ne soupirez pas pour acquerir la Douceur, qui feroit le vôtre.

Pourquoi dans l'opulence êtes-vous inquiet, tandis que l'homme doux dans l'adversité paroît tranquille? que trouvez-vous dans son état qui soit flateur pour vous? desireriez vous être aussi pauvre que lui, vous qui desirez d'être plus riche que tout le monde entier? Avoüez-le; il est aussi heureux dans sa misere, que vous êtes miserable au milieu de vos trésors: *Il possede son ame dans la paix*, comme dit l'Ecriture; il est heureux, parce qu'il ne sçait desirer que ce qu'il doit avoir; rien ne lui manque, parce qu'il se contente de peu; & loin d'être jaloux de votre prosperité, il s'en réjoüit; & s'il paroît quelquefois triste, c'est de ce que vous n'êtes pas content. Avoüons-

Avoüons-le donc aussi une bonne fois : où trouverions-nous une si aimable paix, si ce n'est dans la Douceur ? S'il est vrai que parmi toutes les choses précieuses de la terre, nous n'avons rien de plus précieux que nous-mêmes, pourquoi nous aimons-nous assés peu, pour chercher notre felicité où elle ne peut être, & pourquoi nous, qui estimons tant les choses rares, recherchons-nous si rarement cette vertu ?

Par la Douceur nous pouvons rendre toutes nos démarches salutaires; sans la Douceur nous courons risque de nous perdre ; avec la Douceur, nous modérons le feu de nos passions ; sans la Douceur elles nous tyrannisent ; par la Douceur, nous devenons sages ; sans elle on s'abandonne à la vivacité, & l'on ne sçait que trop où la vivacité conduit. Enfin, celui qui est assés heureux pour avoir la Douceur en partage, peut être comparé, en quelque façon, au premier homme dans l'état d'innocence ; il trouve dans son cœur ce Paradis de délices, où regne un Printemps continuel, & où coulent des fleuves de lait & de miel ; loin de lui ces songes funestes qui troublent le repos de la nuit, & qui ne viennent souvent que de l'agitation du jour ; ses pensées les plus profondes ne l'empêchent pas d'être toujours présent à lui-même ; & si au milieu de la paix la plus solide, il est sujet à quelque petite agitation, ce n'est sans doute qu'à celle que produit le plaisir d'obliger tout le monde.

A ces avantages, si l'on ajoûte celui de se rendre conforme à la volonté de Dieu, & d'executer un des principaux points de sa Loi, on en trouvera plus qu'il n'en faut pour prouver qu'il est d'autant plus avantageux d'être doux, que la Douceur dans le cœur du Chrétien, est un aimant qui attire à soi toutes les autres vertus pour les accorder ensemble.

Que

Que pourroit-on imaginer au-dessus de l'état
n homme qui possede au-dedans de lui de si
cieux trésors ? S'il excite votre admiration, Chré-
ns, que n'excite-t'il aussi votre zele ! desirez-
is véritablement de vous rendre heureux ? cher-
ez la Douceur; avez-vous déja la Douceur ? vous
s déja heureux.

Car tel est le premier avantage de la Douceur, de
ocurer une véritable paix au-dedans.

Passons maintenant aux effets qu'elle produit au-
hors.

SECONDE PARTIE.

Gagner les cœurs des plus indifferens ; désarmer
es ennemis : apaiser les furieux ; charmer les plus
nsensibles ; faire réüssir dans les entreprises ; con-
oler dans les revers ; donner le véritable esprit de
a societé ; accorder la jeunesse avec la vieillesse, &
aire supporter à celle-ci les écarts de celle-là; enfin
conquérir le Monde entier, & posseder toute la
Terre ; ce sont-là en même-temps les effets & les
récompenses de la Douceur.

Oüi, c'est, à proprement parler, vivre, qu'être
doux ; c'est se priver du plus doux plaisir de la vie,
& renverser l'ordre des choses, que de négliger
d'acquérir la plus avantageuse de toutes les vertus.

Pour donner tout le jour à cette proposition, il
ne faut qu'examiner les effets que la Douceur pro-
duit dans les differens états où l'homme peut se
trouver. L'esclavage est, sans doute, le plus triste
de tous; cependant la Douceur avec laquelle l'hom-
me raisonnable s'y soumet, lui en procure souvent
l'affranchissement. Que seroit sans la Douceur le
commerce du Public, sinon un amas confus de gens
toujours mécontens les uns des autres ? N'est-ce
pas là plus belle qualité du Magistrat, qui lui attire
l'affec-

Digitized by Google

l'affection des hommes, soit qu'il protege l'innocent, soit qu'il punisse le coupable ? c'est le plus bel ornement du Trône, & le gage le plus certain de l'amour des Peuples.

De quelle autre Loi auroit-on besoin dans le Monde, si celle qui nous enjoint la Douceur étoit exactement observée ? Est-il donc besoin de recommander à l'homme d'avoir de la Douceur pour son semblable, & faudra-t'il que les bêtes lui donnent des préceptes pour regler sa conduite ?

C'est ici, ce semble, le lieu de se récrier contre le mauvais goût de nos jours, qui fait souvent préférer à l'avantage que l'on retireroit de la Douceur, le funeste plaisir de se venger.

A quel titre une injure repoussée par une autre, a-t'elle aquis aujourd'hui les grands noms de bravoure & de noblesse ? C'est, dit-on, une injure atroce que l'on a reçûë ; c'est un tort considérable que l'on a souffert ; c'est une calomnie indigne dont on veut avoir raison ; en un mot, il y va de l'honneur, & la vengeance est douce.

Désabusez-vous, Mortels trompés par l'ennemi de votre repos ; jaloux de votre bonheur, il vous amuse par des aparences ; le plaisir que l'on retire de la vengeance, n'est qu'un chagrin mêlé de remords ; & la violence que l'on se fait en pardonnant, est toujours suivie d'une joye solide & durable. D'ailleurs, la véritable Douceur s'accorde toujours avec l'équité ; elle ne vous commandera jamais de faire que ce que vous voudriez que l'on vous fît. Jugez maintenant votre propre cause, & dites-nous si vous verriez d'un œil tranquille les démarches vengeresses de celui que vous auriez offensé ? Qu'il est rare de n'être pas injuste, quand on se fait justice à soi-même !

En effet, il est faux de croire que l'on peut anéantir

Digitized by Google

anéantir l'injure avec celui qui l'a faite. La soif de la vengeance ne s'étanche que par le déſeſpoir, & l'on n'échape ſouvent au fer de ſon ennemi, que pour périr par le ſien même.

Diſparoiſſez donc fauſſe prévention ; fuyez fauſſe nobleſſe, devant la ſeule véritable. Il eſt beau, il eſt grand, il eſt divin de pardonner. Celui qui par un heureux tempérament ne fit jamais de mal à perſonne, eſt, ſans doute, bien eſtimable ; mais celui qui, juſtement irrité, n'employe que la Douceur contre ſon ennemi, eſt un héros cent fois plus digne de loüanges.

David pouvoit, ce ſemble, tirer raiſon des mauvais traitemens de Saül, lorſque celui-ci ſe trouva en ſon pouvoir ; il préfere cependant la Douceur à la vengeance ; & pour récompenſe d'avoir épargné un Roy, il devient Roy lui-même.

La douceur reſpectueuſe d'Anne, mere de Samuel, lui mérite la naiſſance de ce fils qu'elle avoit demandé ſi ardemment au Seigneur.

Et, ſi l'on joint cette aimable vertu à une humilité profonde, on reconnoîtra qu'elles ont mérité toutes deux à la plus douce & la plus humble de toutes les Créatures, la gloire de devenir mere de ſon Créateur.

Après un exemple ſi digne de nos reſpects & de notre admiration, il n'eſt pas néceſſaire d'en raporter d'autres. Toujours & partout la Douceur a été récompenſée. Elle perſuade ; elle convainc mieux que les plus ſolides raiſonnemens. Veut-on plaire dans le Diſcours ? on le rend doux & coulant ; on flate l'oreille, pour gagner le cœur ; une phiſonomie douce prévient l'Auditeur ; la Douceur de la parole la fait écouter avec plaiſir ; une phraſe pathétique remuë les entrailles ; on eſt à moitié perſuadé. S'agit-il de ſortir avec honneur d'une négociation difficile ;

Digitized by Google

ficile ? la Douceur y fait mieux réuſſir que la politique la plus fine ; la politique même emprunte ſes charmes. Faut-il obtenir une grace ? ſi c'eſt la Douceur qui la demande, peut-on la lui refuſer ? la Douceur l'accorde ſouvent à la Douceur. Eſt-ce un enfant prodigue à réconcilier avec ſon pere ? quelques larmes du fils en attirent bientôt un torrent de celles du pere ; & quand un pere pleure, peut-il refuſer de pardonner ?

Non, jamais la Douceur n'eſt reſtée ſans effet, & toujours elle a porté avec ſoi ſa propre récompenſe ; auſſi eſt-elle univerſellement aimée dans les choſes comme dans les perſonnes. Elle plaît à tous les ſens ; elle les enchante ; elle les ravit. Les ſons mélodieux d'une voix fléxible, charment l'oreille ; la beauté d'une fleur plaît aux yeux ; ſa douce odeur flatte l'odorat : le miel eſt, ſans doute, plus agréable que le fiel & l'abſynthe ; & la main ſe porte volontiers ſur ce qui eſt doux au toucher.

Paſſons aux avantages que l'on retire de la Douceur dans le commerce de la vie, qui ſeroit ſans elle un monſtrueux aſſemblage de bêtes féroces, plutôt qu'une ſocieté aimable.

Quelle eſt douce l'harmonie qu'elle établit entre le Maître & le Sujet ! Celui-ci remplit ſes devoirs en ſe ſoumettant avec Douceur aux ordres de ſon Maître, tandis que le Maître, récompenſé par la douce affection du Sujet, le récompenſe lui-même par la Douceur de ſes bienfaits.

Grands du Monde, Rois & Monarques, vous vous trompez ; ce n'eſt point par la force des Armes que vous ferez la conquête de la Terre : vous la ferez trembler, & vous répandrez l'épouvante de l'un à l'autre Pole : ce n'eſt que par la Douceur que vous regnerez véritablement. L'amour des Peuples garde mieux les Rois que les Armées les plus nombreuſes,

Digitized by Google

aces, & les Citadelles les plus formidables.

C'est à cette aimable Douceur que le plus puis- t de tous les Etats est redevable de sa splendeur de sa gloire. C'est elle qui fait admirer la sages- de son Gouvernement, & la prudence de ses Mi- tres. L'ordre y regne partout ; & les Etrangers, rieux d'aprendre par leurs propres yeux, si la Re- ommée leur a été fidelle, y accourent de toutes irts pour admirer la Magnificence, la Sageſſe & la ouceur d'un nouveau Salomon.

Loin d'un Etat si heureux, la triſteſſe, la miſere, trouble & la diſſention : tout y reſpire la joye, abondance, la *Victoire* & la *Paix*. Si quelquefois n y prononce le nom affreux de la *diſette*, on en- tend plûtôt parler du remede que l'on y a apporté, que de la cauſe d'où elle provenoit. L'on n'y entre- prend la guerre que pour aſſûrer le repos des Peu- ples, & le Prince préfere la gloire de borner ſes con- quêtes, à tout ce que la certitude de vaincre a de plus flateur. Plus ménager du ſang de ſes Sujets, que ces fiers Conquérans, qui ſacrifient volontiers cent mille hommes pour gagner une Ville, il refu- ſeroit d'en prendre mille, s'il lui en coûtoit la vie d'un ſeul des ſiens.

Mais, mon deſſein n'eſt point de décrire ici le bonheur de la FRANCE ; s'il falloit un Apelles pour peindre un Alexandre, quel Ecrivain faudroit-il pour faire l'éloge du plus grand des Monarques ?

Diroit-on qu'il réünit en ſa Perſonne Sacrée toutes les vertus enſemble ? Toute la Terre ne le ſçait- elle pas, tandis que lui ſeul veut l'ignorer ? Voudroit-on ſçavoir laquelle de toutes les vertus il poſ- ſede au plus haut degré ? laquelle choiſira-t'on, ou de la Douceur, ou de la Modeſtie ?

Qu'il eſt difficile de faire l'éloge d'un Prin-

ce

ce qui mérite si bien les loüanges, & qui ne les aime pas !

Prendra-t'on le parti du silence ? s'il est le plus respectueux, il paroît aussi le plus injuste.

Non, il suffit d'être Roy des François, pour en être aimé, & le François ne peut aimer sans le dire.

PRIERE.

Créateur des vertus & des hommes, nous nous prosternons à vos pieds, & nous avoüons notre foiblesse. C'est en vain que nous connoîtrons les avantages de la Douceur, si vous ne nous donnez la force de la pratiquer. Accordez-nous la vertu que vous nous commandez, & nous serons parfaitement Doux. Que la Douceur serve à nous faire connoître notre peu de mérite, & à pratiquer la charité envers notre prochain ; & lorsque vous nous aurez rendus agréables aux yeux de votre Divine Majesté, récompensez en nous vos dons, & faites-nous passer de la félicité temporelle que vous avez bien voulu attacher à la pratique de la Douceur, dans celle qui ne sera plus bornée par les temps. *Ainsi soit-il.*

ODE

ODE

Sur la mort du Pere Vaniere, *Jésuite, célebre Poëte Latin, à M.* Titon du Tillet. *Par M.* des Forges Maillard.

VAniere * ne vit plus ; le Talent le plus rare
Ne retient pas la main de la Parque barbare ;
Tout cede à ses rigueurs.
Le Parnasse est en deüil, Euterpe fond en pleurs ;
Et les Echos des bois, où son regret s'égare,
Repetent ses douleurs.

❦

Rapin la consola du trépas de Virgile ;
Vaniere, dont la veine étoit douce & facile,
Du trépas de Rapin.
Qui, pour la consoler de ce coup du Destin,
Joindra, comme Vaniere, & le goût & le stile
Du beau siecle Latin ?

❦

* *Le P. Vaniere, comme on l'a marqué dans le Mercure de Septembre dernier, où est son Eloge, a composé entr'autres Ouvrages un Poëme Latin en XVI. Livres, intitulé,* Prædium Rusticum, *où il décrit tous les travaux & tous les plaisirs de la Campagne.*

Digitized by Google

Les hommes, cher Titon, tour à tour disparoissent,
Comme dans les Jardins on voit les fleurs qui naissent,
Se flétrir promptement ;
L'une seche au Soleil, l'autre s'éfeüille au vent,
Et toutes en limon sous les herbes s'afaissent
De momens en moment.

✻

Un bras caché détruit & repeuple le Monde ;
La Terre est la marâtre & la mere féconde,
Qui formant le berceau
De tout ce qui respire, en devient le tombeau ;
Pour l'un l'instant qui passe est une nuit profonde
Pour l'autre un jour nouveau.

✻

Ruisseau, que desormais sur les herbes mourantes
Un murmure plaintif de tes Ondes errantes
Accompagne le cours.
Bois, Collines, Vallons renoncez aux beaux jours.
Celui qui célebra vos beautés differentes,
Vous quitte pour toujours.

✻

Mais, que dis-je ! brillez Jardins, Bois, & Verdure,
Ruisseau, qu'un bruit flateur à ton triste murmure
Succede désormais.
Celui qui sçut chanter vos biens & vos attraits,

Digitized by Google

Va jouir d'un printemps dont la volupté pure
Ne finira jamais.

Et toi, Titon, & toi, la moitié de moi-même
Quitte la solitude, où ta douleur extrême
Trouve à s'entretenir.
Veux-tu que cet ami, cher à ton souvenir,
Renaisse pour te voir, & de la Cour suprême
Consente à se bannir?

Quoique de ton amour le noble témoignage;
Qui déja sur le Bronze a gravé son visage, *

* *M. Titon a fait executer en Bronze le Médaillon du P. Vanière avant sa mort, ce qu'il a fait de même pour Mrs de Fontenelle, Rousseau, Campra & Destouches, des Poëtes & des Musiciens privilegiés, qui joüissent depuis 40. & 50. ans d'une grande réputation*; c'est ce qu'il continuëra de faire à l'égard de quelques-uns de nos illustres Poëtes vivans, en commençant par Mrs de Crébillon & de Voltaire. Il est persuadé que les Connoisseurs & les Amateurs de la belle Poësie lui en sçauront bon gré, & surtout *l'Auguste Prince Royal de Prusse*, l'Honneur des Belles-Lettres, & le Protecteur des Sçavans, qui, dans une Lettre qu'il a daigné lui écrire en le remerciant par un présent d'une Boëte d'or, du Parnasse François, représenté en peinture & en Estampe; qu'il a envoyé à S. A. R. avec le volume *in folio*, qui en contient la Description, & une suite de 25. Médaillons de Bronze de Poëtes & de Musiciens, lui

Digitized by Google

Soit d'un assés haut prix ;
Par ta plume immortelle au rang des beaux esprits
Tu le feras encor revivre en ton Ouvrage,
Comme dans ses Ecrits.

a marqué sa surprise de n'avoir pas trouvé parmi ces Médaillons celui de M. de Voltaire, mais chacun doit avoir son temps, & le Parnasse est tout oposé dans ses productions au Potosi, Ville & Montagnes remplies de Mines d'or & d'argent, & à ses environs. *M. Titon, dans la Description de son Parnasse François, a soin de mettre en augmentation tous les trois ou quatre ans l'Extrait de la Vie des célebres Poëtes ou Musiciens qui sont morts pendant cet espace de temps, avec un Catalogue de leurs Ouvrages, & le jugement que les Sçavans en ont porté. Ce Suplément se trouve séparément.*

ENIGME,

JE suis de l'Am . . . un assés grand canton ;
Pour ne pas dire portion ;
Œdipe, diras-tu que non ?
Une consonne, une voyelle,
Une autre consonne & voyelle,
Encore une autre avec une voyelle,
Désignent comme il faut en six lettres mon nom ;
Et toujours la même voyelle.
Lecteur, je te la donne belle ;
J'attends sur ce sujet une juste raison.

Par Duchemin, Musicien à Angers.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

SI je suis quelquefois un objet d'importance,
Je suis le plus souvent un objet de mépris,
Et c'est à moi grande insolence
De prétendre exercer de sublimes esprits.
Il est vrai cependant, que par moi la Musique
Et les Discours ont quelque arrangement;
Je suis même, en un sens, redoutable réplique,
Pour l'emprunteur avide, & pour l'homme qui ment.
De cinq membres que j'ai, si le chef se suprime,
Celui que j'aurai désigné,
Revétu d'un pouvoir de Dieu même émané,
Ne peut être insulté sans crime.
Rayez mon second frere, ainsi que le dernier,
Après avoir vivant décoré les Campagnes,
Je deviens à ma mort utile au Marinier.
Mais voulez vous enfin ôter de mes Compagnes
Celle par qui l'on voit mon nom se partager?
Sans moi le Voyageur mille fois en danger,
Bornant de ses projets les trop vastes idées,
Non loin de son foyer, passeroit ses années.

Par M. L. D. M. de Nismes.

Digitized by Google

AUTRE.

EN huit Lettres, Lecteur, je parois à tes yeux,
Pour exercer ton esprit curieux ;
Eloigne toi de moi, car je suis un grand traître,
D'ailleurs j'ai dans mon sein un *Tac*,
Qui pourroit bien t'envoyer dans le *Sac* ;
Si tu veux cependant, je te ferai paroître
Saint *Luc* pour imiter, pour te baigner un *Lac*.
Lucas avec *Colas*, assis au pied d'un hêtre,
Pourront te réciter une Chanson champêtre ;
Un *Soc* pour labourer, se trouvera chés moi ;
Te pique-tu de sçavoir la Musique ?
Ut, *Sol* & *La*, se présentent à toi ;
Mais je finis, car je crains la critique.

AUTRE.

PRends la tête d'une Bourée,
Et ce que certains Animaux
Font en une seule journée,
Tu vois alors Messer Lourdaut.

LOGOGRYPHUS.

AUt inter densas frondes, aut inter acuta
Dumi septa orior : si vis me noscere, promam
Unde meum sensim poterit tibi surgere nomen.
Semoto capite, & qua restant Ordine sumptis,

Quis

Digitized by Google

Quis mihi restiteris ? nec vel validissimus hostis ;
Caudam rejicias tantùm, cervice resumptâ,
Quem tenuere Patrès, hunc callem prorsus habebis ;
Pes capiti junctus, pondus dabit atque Monetam,
Cum tribus, Aurificis Figulive opus exte decorum.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

ANNALES DE L'ORDRE DE S. BENOIT, Patriarche des Moines d'Occident, où l'on trouve non-seulement l'Histoire de l'Etat Monastique, mais encore une partie considérable de l'Histoire Ecclesiastique. *A Paris*, chés Jacques *Rollin*, 1739. Tom. VI. pp. 797.

REFLE'XIONS Historiques & Politiques sur les moyens dont les plus grands Princes & les habiles Ministres se sont servis pour gouverner & augmenter leurs Etats, avec les qualités qu'un Ministre doit avoir ; de quelle condition il faut qu'il soit, & ce qu'un Prince est obligé d'observer envers lui. *A Leyde*, 1739. *in*-8°.

HISTOIRE ROMAINE de Tite-Live, seconde Décade, ou les Suplémens de J. Freins-

Digitized by Google

Freinshemius, traduite en François par *M. Guerin*, ancien Professeur d'Eloquence dans l'Université de Paris. Tome premier. *A Paris*, chés Louis *Dupuis*, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, à la Fontaine d'or, 1739. *in*-12. de 288. pages.

LEÇONS DE PHYSIQUE, expliquées au College Royal de France, par Joseph *Privat de Molieres*, Professeur Royal en Philosophie, de l'Académie des Sciences, & Membre de la Societé Royale de Londres. Tome IV. & dernier, dans lequel on traite de l'Astronomie Physique, des loix du choc des corps à ressort, du détail du choc de la lumiere & des couleurs, & l'on finit par une démonstration nouvelle de l'existence de Dieu. *A Paris*, chés la veuve *Brocas*, ruë S. Jacques, au Chef S. Jean; *Musier*, Quai des Augustins, à l'Olivier; la veuve *Pissot*, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'or; & *Bullot*, Imprimeur-Libraire, ruë des Prêtres, près S. Severin, 1739.

GEOGRAPHIE DES ENFANS, ou Méthode abregée de la Géographie, quatriéme Edition, augmentée du Plan de l'ancienne Géographie, & des Systêmes du Monde, avec plusieurs Cartes & Figures. Par M. l'Abbé *Lenglet Dufresnoy*, *in*-12. *A Paris*, chés *Rollin*,

Digitized by Google

Rollin, fils, & *de Bure*, l'aîné, Quai des Auguſtins. 1740.

Voici la quatriéme Edition d'un petit Livre, devenu Livre d'usage, & par conſéquent néceſſaire aux jeunes Gens. Sa briéveté & sa clarté lui donnent un grand mérite; cette Edition eſt augmentée dans le corps de l'Ouvrage de Remarques très-importantes.

La derniere Demande, qui eſt à la page 121. fournit une Observation toute nouvelle; qui eſt que par les Voyages faits en 1739. on a trouvé que nos anciens Navigateurs s'étoient trompés, en prenant pour Terres auſtrales, des monceaux de glaces, de plus de 300. pieds de haut, qui ſont au 48. degré 50. minutes de latitude méridionale. C'eſt, ſans doute, ce qu'expliquera l'Auteur dans ſa *Méthode Géographique*, que l'on réimprime actuellement en 6. Volumes *in*-12.

Mais il y a deux Additions très conſiderables, qui procurent un nouveau mérite à cet Abregé. C'eſt 1°. un Plan de l'ancienne Géographie, ſuffiſant aux jeunes Gens qui font leurs Etudes, & qui peut leur donner du goût pour aprofondir cette partie, s'ils y ont quelque inclination. 2°. On trouve ici pour ſeconde Addition, un Abregé des differens Syſtêmes du Monde, à la portée des

Digitized by Google

jeunes Gens, & propre à leur donner les premieres instructions.

Ces Additions sont accompagnées de plusieurs *Cartes*. La premiere, des deux Hemispheres ; la seconde est une petite Carte de la France, gravée d'après feu M. De Lisle ; c'est une sorte de chef-d'œuvre pour la clarté, malgré son peu d'étenduë. La troisiéme est une Carte de l'ancien Monde, relative à l'ancienne Géographie ; enfin la quatriéme, est une Carte de tous les Systêmes du Monde, représentés sur une même Planche, afin que l'on puisse en faire plus aisément le parallele.

Comme cette Géographie abregée a été contrefaite en plusieurs Provinces, on croit devoir avertir que celle-ci ne pourra pas l'être si aisément, à cause des Planches que l'on y a jointes, & qui sont très bien gravées, & même nécessaires.

Extrait du Livre intitulé : *Mémoires de la Comtesse d'Horneville*, ou *Réflexions sur l'inconstance des choses humaines*, 2. vol. *in*-12.

M. *Simon*, Imprimeur, vient de donner au Public cet Ouvrage. On voit dans ce Roman son goût pour la Morale ; il a crû que cette sorte d'Ouvrage pouvoit en être susceptible ; & en effet, la lecture d'un Livre où l'on trouve l'utile, mêlé à l'agreable, doit

Digitized by Google

doit être plus intereſſante, & ne peut manquer de faire honneur à son Auteur. Cet Ouvrage eſt diſtribué en deux Volumes, dont le second plaira, sans doute davantage, à cause de la grande varieté des Avantures. Le ſtyle en général eſt simple & uni, & l'Auteur ne l'éleve que dans les endroits qu'il a crû mériter de l'élévation. Le parallele que M. Simon fait de la Religion Chrétienne avec celle du Prince Zamir, eſt digne d'être lû, & très-édifiant.

Le même M. Simon a imprimé une *Connoiſſance de la Mythologie par Demandes & par Réponses*, à l'usage des Claſſes, & de ceux qui veulent s'inſtruire sur ce qui regarde la Fable. L'eſtime que le Public en fait, & l'accueil avec lequel il a reçû ce petit Volume *in*-12. doit encourager le Sr Simon à continuer son exactitude pour la beauté de l'impreſſion. Je ne m'étendrai point sur ce que ce Livre renferme; je dirai seulement qu'une des choses qui m'a paru le mettre au-dessus des autres Ouvrages en ce genre, outre la maniere dont il eſt traité, & la méthode qui y eſt observée, eſt la diſtribution d'un nombre de Vers Latins & François, cité au sujet des différens traits de la Fable; ce qui peut servir comme une introduction à la connoiſſance de nos Poëtes.

Digitized by Google

CONCORDANCE des Breviaires de Rome & de Paris, avec le Journal des Cérémonies & Usages qui s'observent à la Cour, à Paris, & à la Campagne. *A Paris*, chés *Chardon & Durand*, 1740. *in*-8°. de 230. pages, compris les Tables.

Le nom de Concordance ne doit point faire croire qu'on ait entrepris dans cet Ouvrage d'accorder deux Breviaires, qui ont une infinité d'usages differens, & surtout le Calendrier : mais on se contente d'y marquer à chaque jour de l'année, qu'à Rome on fait l'Office d'un tel Saint, & à Paris d'un tel. Ou bien que dans l'un & l'autre Breviaire on fait du même Saint, ou de la Ferie. Ce n'est point là ce qui rend ce Livre curieux ; mais de ce qu'à plusieurs Saints il y a une petite Critique de leur Legende, une Notice des Eglises de Paris ou du voisinage, dans lesquelles on conserve de leurs Reliques : de ce que les Cérémonies de tous les Corps, soit Ecclesiastiques, soit Seculiers y sont marquées, même les usages singuliers des Colleges. Ceux de la Cour, dont nous faisons souvent mention dans notre Journal, y sont aussi spécifiés fort en détail ; ceux de l'Eglise Métropolitaine pareillement. Il y a des remarques sur le choix bizare de certains Saints pour Patrons de quelques Confrairies. Ceux qui aiment l'A-

gri-

Digitized by Google

griculture, y trouveront des Observations sur la culture de la terre. On n'a pas oublié d'en faire sur la Pêche, sur la Chasse, & sur differens Points de la Physique, selon la diversité des Saisons. Les Marchands même auront de quoi y profiter, puisqu'il contient un état des Foires & principaux Marchés de l'Isle de France.

Voici une Note singuliere au 12. Janvier. » On commence en ce jour au College du » Cardinal le Moine (à Paris) une Cérémo- » nie assés ridicule. Les anciens de cette » Maison procedent à l'élection d'un des » leurs, qui doit représenter le Cardinal » Jean le Moine, leur Fondateur, inhumé » en 1313. en la Chapelle de ce College. » Après l'élection, on l'habille en Cardinal, » & il assiste aux premieres Vêpres, avec un » Aumônier qui porte son Chapeau rouge. » Le soir il régale ses Confreres, & leur dis- » tribuë des dragées. « Au 13. est la continuation de la Cérémonie : mais avant la fin de l'Article, on y lit que la Cérémonie de la représentation du Cardinal a cessé depuis quelques années, ce qui paroît contredire le reste du Narré.

Au 22. Janvier, on voudroit laisser le Public dans la croyance que l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois a eû d'abord pour Titulaire S. Vincent; ce qui n'est apuyé que sur une

erreur

erreur née depuis trois à quatre cent ans; c'eſt sur quoi il faut consulter Sauval, qui a aſſés bien discuté cet Article.

Quoique l'Auteur de cette Compilation paroisse avoir un goût de critique, il n'eſt pas cependant entierement exact en ce qu'il dit au 25. Avril au sujet des Proceſſions de ce jour. Il auroit dû aussi au 8. Juin marquer clairement la fauſſeté des prétentions populaires sur la fraternité de S. Medard & de S. Gildard. On eſt revenu presque partout de cette erreur. Il ne suffisoit pas non-plus de marquer, qu'à Paris on a mis en 1736. la Fête de S. Basile au 2. Janvier; il falloit en dire la raison, qui eſt très-bonne. C'eſt que la mort de ce Saint arriva le premier Janvier, & que le 14. Juin n'eſt que le jour de son Ordination. La remarque du 14. Juillet sur les Antiennes de la Vierge paroît réfutée dans notre Journal, par ce qui y a été publié en 1739. sur le *Salve Regina*. Au 22. Juillet on débute par une insigne fauſſeté, en disant que c'eſt de la Femme péchereſſe de l'Evangile, dont le Breviaire de Paris fait l'Office en ce jour. Au 25. sur S. Chriſtophe, l'Auteur auroit pû consulter Molanus *de Imaginibus Sanctorum*. L'Article du 26. sur la Tranſlation du corps de S. Marcel, demanderoit à être un peu retouché. Dans celui du 25. Septembre, l'Auteur a pris Saint

Fix-

Digitized by Google

Firmin, I. Evêque d'Amiens, & Martyr; pour le Confesseur, ou comme on dit à Amiens, *S. Firmin le Confés.* Il faut entendre du dernier tout ce qu'il dit de la découverte des Reliques. Ce qui est dit au 14. Octobre, sur le prétendu S. *Lisbicus*, demandoit d'être assaisonné de quelque petite dose de critique.

A l'égard des omissions arrivées dans cette Edition, c'est un défaut auquel aparemment on remédiera dans une autre. L'Auteur auroit pû, par exemple, dire au 26. Decembre, que S. Etienne a été l'un des Titulaires de l'Eglise Cathédrale de Paris. La singularité de faire faire plusieurs fonctions de l'Office divin le jour des Innocens par les petits Enfans de Chœur, même à Notre Dame, auroit aussi pû être remarquée.

Les Fêtes mobiles suivent le Calendrier; & on voit les usages anciens & nouveaux qui y sont attachés. C'est-là que l'on trouve le détail des Paranymphes. Il n'y a pas jusqu'à ces mots, qui se raportent aux 46. jours du Carême *Mors imperat*, qui n'y ayent leur place. Les couleurs des ornemens de l'Office divin, y étant marquées suivant les differens usages, on auroit pû à la page 153. sur l'Avent, faire observer que jusqu'au Missel de M. de Harlay, tout le Diocèse de Paris usoit de blanc pendant tout l'Avent, lequel

Digitized by Google

lequel usage n'a été conservé qu'à la Messe du Mercredi des Quatre Temps, & de la Vigile de Noël.

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES de la France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent. Par M. D'AUVIGNY, six Volumes *in*-8°. *A Amsterdam*, & se vend *à Paris*, chés *le Gras*, au Palais, à l'L couronnée. M. DCC. XXXIX.

Pour faire juger du mérite de ce Recueil, nous présenterons à nos Lecteurs une des Vies qui y sont contenuës, extraite de chacun des six Volumes qui le composent. Nous commencerons par celle du *Cardinal de Champagne*, qu'on trouve à la page 71. du premier Volume, écrite en ces termes.

GUILLAUME DE BLOIS, dit *le Cardinal de Champagne*, *Premier Ministre sous Philipe-Auguste.*

La Maison de Champagne venoit de s'allier à celle de France. Louis VII. dit le Jeune, qui regnoit alors, prit soin de l'avancement des Cadets de cette illustre Maison, & sur tout de Guillaume, depuis surnommé de Blois. Il étoit quatriéme fils de Thibaut le Grand, ou le Vieux, III. du nom, Comte de Champagne, dont Louis VII. avoit épousé la fille. Guillaume naquit vers l'an 1135. A peine étoit il sorti de la premiere enfance,

que

que Thibaut écrivit à S. Bernard, pour le prier d'employer son crédit en faveur de son Fils, afin de l'avancer dans l'Etat Ecclésiastique. La protection de S. Bernard valoit mieux à cet égard, que celle des Souverains même: le peuple avoit pour lui une vénération profonde, & les Ecclésiastiques de tous les Ordres lui témoignoient une déférence entiere; il assura le Comte de Champagne de la disposition favorable où il étoit pour le jeune Prince; mais il se défendit en même temps de solliciter pour lui les Dignités de l'Eglise, alleguant qu'il étoit retenu par la crainte de charger sa conscience en faveur d'un jeune homme, qui avoit peut-être moins de vocation pour l'Etat, que pour la Fortune Ecclésiastique; cependant il promit de s'employer en tout ce qui pourroit lui être avantageux, après qu'il auroit eû le temps d'examiner ses dispositions. S. Bernard mourut, avant que Guillaume eût été nommé Evêque de Chartres, Dignité qu'il obtint onze années après la mort de ce Saint Abbé. Peu de temps après, on le transfera de Chartres à l'Archevêché de Sens.

Alexandre III. Souverain Pontife, étant alors en France, avoit besoin de gagner l'affection des Grands du Royaume; & lorsqu'il fut question de nommer un Légat, à l'occasion du different survenu entre Thomas,

Digitized by Google

mas, Archevêque de Cantorbéri, Primat d'Angleterre, & le Roy Henry, il revêtit de ce Titre le nouvel Archevêque de Sens. Tout le monde sçait la fin scandaleuse & tragique de ce funeste diferend. Le Roy d'Angleterre trouva des Courtisans trop dévoüés à servir son ressentiment, & la Chaire Archiépiscopale de Cantorbéri se vit soüillée par le meurtre de celui qui l'occupoit. L'opiniâtreté de ce Prélat contre un puissant Roy, étoit à la vérité une faute, mais elle fut punie par un crime. L'Archevêque de Cantorbéri eut à peine rendû le dernier soupir, que son Tombeau devint célebre par les miracles, qu'on crût qui s'y opéroient. Les Prélats de tous les Royaumes de la Chrétienté, bien-tôt embrasserent hautement sa défense. Alexandre III. fut sollicité de toutes parts, de reconnoître Thomas pour Saint & pour Martyr; mais le Pontife avoit alors des ménagemens à garder. La canonisation du Primat d'Angleterre ne pouvoit que lui attirer le ressentiment d'un Monarque, qui ne croyoit pas avoir fait un Martyr.

Cependant Guillaume, Archevêque de Sens, remplissant avec exactitude ses fonctions de Légat, rendit compte au S. Pere de la mort tragique de Thomas, & lui conseilla de lancer les foudres de l'Eglise sur le Meurtrier de ce Prélat. Il étoit vivement

pres-

Digitized by Google

presſé d'en agir ainsi auprès du Pape, par son Successeur à l'Evêché de Chartres, qui étoit l'Eleve de l'Archevêque de Cantorbéri, sollicitoit, par reconnoissance, la vengeance de de la mort de son Maître. L'Evêque de Chartres, dans ses Lettres à Guillaume, lui donne le Titre de Sainteté, Titre alors attaché à la Dignité d'Evêque, auquel on a crû devoir substituer le Titre de Révérence, & ensuite celui de Grandeur.

La prudence & le zéle, que Guillaume de Champagne avoit fait paroître durant sa Légation, tant pour tout ce qui concernoit les interêts du Pape, que pour ce qui regardoit le service de Louis le Jeune, lui mériterent d'être placé sur le Siége Archiépiscopal de Rheims, alors le plus considérable du Royaume; il est à croire qu'il quitta Sens sans regret, pour un Siége éminent, qui avoit été plus d'une fois le partage des Princes du Sang Royal de France.

Peu de temps après, il se détermina à passer en Angleterre, pour être témoin des Miracles qui s'operoient, disoit-on, sur le Tombeau de l'Archevêque de Cantorbéri. Le Roy Henry II. regnoit encore, & témoignoit un grand repentir de la fureur qu'il avoit exercée contre le Primat. Pour se réconcilier avec le Clergé, il recevoit avec de grands honneurs tous les Prélats qui se rendoient dans ses

Digitized by Google

ses Etats, pour honorer le Tombeau de Thomas, qualifié par tout de Saint & de Martyr. Guillaume de Champagne méritoit une distinction particuliere par sa naissance, par sa dignité, & par l'honneur qu'il avoit d'être Beaufrere du Roy de France, dont le Roy Henry étoit le Vassal. Aussi ce Prince n'oublia-t'il rien de ce qui pouvoit rendre plus magnifique la réception qu'il fit à l'Archevêque. Il vint lui-même au-devant du Prélat avec toute sa Cour, & le combla de présens.

Guillaume resta peu en Angleterre. Il pouvoit s'apercevoir aisément du chagrin que son séjour en ce Pays-là causoit au Roy Henry. Quelque effort qu'il fit pour le cacher, ce Prince ne pouvoit que souffrir beaucoup, lorsqu'il voyoit les plus grands Prélats de l'Eglise venir honorer le Tombeau de celui qu'il avoit fait assassiner. L'Archevêque revint donc en France, & se rendit à Rheims, où il eut bien-tôt après l'honneur de sacrer son neveu Philipe Auguste, que Louis le Jeune associoit au Trône, imitant en cela Louis le Gros, son Pere, dont la même politique, alors nécessaire, avoit pris une semblable précaution à son égard. Le Sacre des Rois de France ne s'étoit jamais fait avec tant de dignité & de magnificence. Louis voulut que tous les Pairs s'y trouvassent, ainsi que tous les

Digitized by Google

les Vaſſaux de la Couronne, le Roy d'Angleterre, en qualité de Duc de Normandie, Philipe, Comte de Flandres, &c.

Le Roy auroit bien voulu pouvoir aſſiſter au Sacre de son fils, qu'il aimoit tendrement; mais sa mauvaise santé l'en empêcha. Il avoit attendu long-temps la naiſſance de ce Prince, qui fut pour cela surnommé *Dieu-Donné*. Le pieux Monarque, par raport à une maladie de son fils, avoit voulu aller, suivant la mode, au Tombeau de Thomas de Cantorbéri, implorer le Ciel pour le recouvrement de sa santé. Il en revint malade lui-même, & attaqué d'une paralysie. Pour cette raison, il se hâta de faire sacrer Philipe.

Guillaume de Champagne, profitant de son grand crédit sur l'esprit du Roy, obtint un Reglement, par lequel on assûroit à perpétuité aux Archevêques de Rheims le Privilege de pouvoir seuls sacrer les Rois de France. Ce Reglement, Ouvrage de Louis le Jeune, fut confirmé par une Bulle du Pape. Le Roy mourut peu de temps aprés, & laiſſa le Trône à son fils.

Le crédit de l'Archevêque de Rheims ne fut plus le même au commencement de ce nouveau Regne. Les ennemis que lui avoit suscités son autorité paſſée, se liguerent tous pour l'éloigner de la Cour. Ce fut en vain qu'il eſſaya de s'y soûtenir. Le parti qui lui étoi-

Digitized by Google

étoit contraire, l'emporta; il fut disgracié, & quoique sa naissance semblât l'apeller à la Tutelle du jeune Roy, elle fut confiée au Comte de Flandres, sous qui les Freres Clément furent chargés du Ministere. On n'a pas jugé qu'il fût utile d'en raporter l'Histoire, à cause du peu d'éclat de leur administration. Guillaume s'inquiéta médiocrement d'une disgrace si peu méritée, & tourna toute son attention du côté de la Cour de Rome, dont il obtint peu de temps après le Chapeau de Cardinal; alors le Prélat prit le nom de Cardinal de Champagne.

Cette éminente Dignité, quoiqu'elle ne fut pas encore arrivée au degré de splendeur où on la voit aujourd'hui, donna un nouveau lustre à celui qui venoit d'en être revétu; Philipe Auguste rendant justice à son mérite & à sa capacité, le remit dans sa premiere faveur, & le fit Ministre d'Etat. Alors le Cardinal s'occupa uniquement à réparer les désordres qui s'étoient glissés dans les affaires, & à extirper sur tout l'Héresie des Vaudois, qui menaçoient l'Etat des plus grands troubles. Il employa, pour la détruire un moyen qui ne lui auroit pas attiré en ce temps-ci les éloges qu'il reçût dans ce siécle de barbarie. On brûla par son ordre à Arras un grand nombre d'Hérétiques; mais ce suplice, loin d'intimider & de corriger ceux qui restoient,

ne

Digitized by Google

ne fit qu'augmenter la prévention de leur Secte, contre une Religion qui se montroit cruelle & sanguinaire. On peut excuser le Ministre, en disant qu'il n'usa de cette rigueur, qu'à la sollicitation du Comte de Flandres.

Pendant que le Cardinal de Champagne s'efforçoit de détruire les Vaudois par le feu, Philipe Auguste employoit le fer contre d'autres Hérétiques qu'on apelloit Cotereaux, qui infectoient le Berri; ils eurent l'audace de combattre contre ce Prince, mais ils furent punis de leur témerité, & l'armée du Roy les tailla en piéces. A cette guerre contre les Cotereaux & les Vaudois, succeda celle qu'il fit au Comte de Flandres, qui avoit été son Tuteur, & avec qui il avoit été long-temps dans une liaison intime. Le Cardinal de Champagne avoit été aussi étroitement uni avec ce puissant Vassal de la Couronne; mais sollicité par les Comtes de Clermont, par le Seigneur de Couci, & par plusieurs autres, à qui le Comte avoit fait quelque injustice, il porta son Maître à lui déclarer la guerre; elle fut sanglante, & punit bien le Comte de toutes ses usurpations.

Si la guerre avoit été faite à l'instigation du Cardinal Ministre, la Paix fut aussi son ouvrage; mais avant qu'elle pût être concluë, il se donna une sanglante bataille entre les Flamands & les François. Les premiers passerent

Digitized by Google

ſerent la Somme, & voulant ſe rendre redoutables par des ruines, & des ravages, ils pillerent & brûlerent tout ſur leur chemin. Ils ne prétendoient pas moins que de ſaccager toutes les Villes, qui ſont depuis la Somme juſqu'à Paris, de s'emparer de cette Capitale, & de la réduire en cendres, après l'avoir pillée. La ruë qui porte aujourd'hui le nom de *la Calende*, étoit dès-lors ainſi apellée; c'étoit-là ſurtout que les Flamands vouloient aller, pour y planter, diſoient-ils, leurs *Dragons*; ils donnoient ce nom à leurs Etendarts. Ces idées de carnage & de conquêtes, firent bien-tôt place à la terreur & à la conſternation; les Flamands ayant apris que le Roy s'avançoit contre eux à la tête d'une puiſſante Armée, reculerent au delà de nos frontieres, & abandonnerent même la défense des leurs. Alors le Comte de Flandres, craignant qu'on ne lui rendît les ravages qu'il avoit exercés en France, demanda humblement la Paix, & on la lui accorda.

Le Comte mérita cette indulgence du Miniſtre de France, par la franchiſe avec laquelle il en usa avec lui; il lui écrivit, & reconnut qu'il ne pouvoit obtenir la paix que par son moyen, & que c'étoit de lui qu'il la vouloit tenir. L'amour propre du Cardinal fut flaté de cette confiance: il calma l'eſprit de son Maître, & remit le Comte dans

ses

Digitized by Google

ses bonnes graces. Philippe, quoique justement irrité, ne lui faisoit la guerre qu'à regret; il avoit été son Pupille, & regardoit comme un trait d'ingratitude la destruction d'un Souverain, qui avoit eu soin de son Enfance. Il fût donc bien aise que son Ministre, en ménageant l'honneur du Trône & l'interêt de l'Etat, lui épargnât une guerre indécente & ruineuse.

Il sçut si bon gré au Prélat de ce service important, que dans une Lettre que ce Monarque envoya au Pape par Etienne de Tournay, Abbé de Sainte Geneviéve de Paris, il déclare au Saint Pere, qu'il ne peut consentir à laisser partir pour Rome un homme aussi nécessaire à son Etat, que le Cardinal de Champagne, & qu'il le prie de trouver bon que ce Prélat n'obéisse point aux Brefs réitérés que Sa Sainteté lui envoyoit pour l'attirer auprès d'elle; ajoûtant qu'il étoit *l'œil de ses Conseils & le bras droit de ses desseins*; qu'il l'avoit rendu le dépositaire & le défenseur de ses interêts; qu'il le regardoit *comme aussi vaillant que la lance qu'il portoit*, & reconnoissoit que sans lui, *il se croiroit incapable de faire la guerre ou la paix.* Des expressions aussi fortes de la part d'un Roy, tel que Philippe, qui ne pouvoit ignorer que sa Lettre deviendroit publique, témoignent le cas extrême que ce Prince faisoit de son

Digitized by Google

principal Ministre, le premier des Cardinaux, qui, en France, ait été revêtu de cet Emploi.

Malgré la Lettre du Roy, & les vives instances de ce Prince auprès du Pape Lucius III. qui l'aimoit tendrement, comme l'ayant vû naître, étant Légat en France, malgré, dis-je, les instances du Roy, le Saint Pere insista pour que le Cardinal de Champagne se rendît auprès de lui. Le Ministre voyant le Royaume dans une grande tranquillité, & que les affaires pourroient durant quelque temps se passer de sa présence, fit le voyage de Rome, & vit enfin le Pape qui l'avoit tant desiré. Le Pontife mourut peu de jours après l'arrivée du Cardinal, qui assista à l'élection d'Urbain III. son successeur. Il fit encore dans la suite un voyage en Italie, sans pour cela quitter le Ministere; ce qui prouve la difference des affaires de ce temps-là à celles de ce temps-ci. Aujourd'hui, un premier Ministre de France, ne seroit guere en état de faire deux voyages en Italie.

Philippe, suivant la coûtume des Princes de son temps, voulut entreprendre le voyage de la Terre-Sainte; ce qui étoit partir exprès de l'Occident, pour aller tuer des hommes dans l'Orient, & s'en revenir ensuite, sans raporter d'autre fruit que celui d'avoir témoigné un zele inutile. On faispit de grands &

vains

mains préparatifs pour ces expéditions. Les guerres contre les peuples voisins épuisent les Etats : des guerres si éloignées devoient coûter beaucoup à ceux qui les entreprenoient. Le Cardinal de Champagne étoit trop éclairé pour ne pas reconnoître l'abus de ces pieux voyages d'outremer ; mais il étoit Cardinal, & ne pouvoit s'opposer avec bienséance à une œuvre que Rome souhaitoit, & que l'on regardoit alors comme la plus agréable à Dieu, & la plus favorable à son Eglise.

L'impétueux Richard I. regnoit alors en Angleterre ; ce Prince étoit d'autant plus puissant, qu'outre les forces de son Isle, il en avoit encore de considerables dans la France, dont il possedoit les plus riches Provinces. Philippe-Auguste lui avoit rendu des services essentiels, mais la reconnoissance n'étoit pas une des vertus de Richard ; il ne respiroit que la guerre & les combats ; & cette inclination sanguinaire est rarement accompagnée de la justice & de l'équité. Ayant fait la paix avec le Roy de France & le Comte de Flandres, il vouloit chercher une occasion de se signaler en Orient. Philippe consentit à être du voyage, mais il n'étoit pas dans le dessein de partir avant le Roy d'Angleterre, de peur que ce Prince entreprenant n'attaquât ses Etats en son absence. Pour obvier à tous les inconveniens, le Roy con-

Digitized by Google

confia la Régence de son Royaume à Alix de Champagne, sa mere, & au Cardinal de Champagne, frere de cette Princesse.

Après cette précaution, Philippe se rendit à S. Denis, pour y prendre le bourdon, la besace & les sandales, qui y étoient en dépôt, & il les reçût des mains du Cardinal de Champagne, qui après le départ du Roy, exerça de concert avec la Reine les fonctions de Régent. Ainsi on vit alors la Maison de Champagne gouverner seule le Royaume de France; ce qu'elle fit avec l'aplaudissement des peuples. Quelques-uns prétendent que malgré la qualité de Reine, Alix ne possedoit qu'un pouvoir subordonné à celui de son frere, & la plûpart des Historiens le nomment toujours le premier.

Il ne joüit pas long-temps de cette autorité. Philippe attaqué d'un mal dont la cause & le remede étoient inconnus, se hâta de revenir en France, & reprit les rênes du Gouvernement. Reconnoissant alors combien ces voyages de Terre-Sainte étoient nuisibles aux Souverains & à leurs Etats, il se promit bien de rester dans le sien, & de laisser aux autres Princes la gloire d'acquérir de l'expérience sur ce point, au même prix que lui.

Son arrivée pensa être signalée par une guerre contre Baudoüin IV. Comte du Hainault,

Digitized by Google

nault, qui venoit d'hériter du Comté de Flandres, par la mort de Philippe d'Alsace, Souverain de cet Etat, mort au Siége d'Acre. Le Roy de France demandoit au Comte Baudoüin l'hommage du nouvel Etat qu'il venoit d'acquerir, & la proprieté de l'Artois pour la Dot de la Reine sa femme, Fille de Baudoüin & niéce du feu Comte de Flandres. Le Comte de Hainault ne voulut point d'abord se dessaisir, en faveur de sa Fille, d'une Souveraineté auſſi considerable. Possesseur de la Flandres & du Hainault, il lui étoit d'une grande importance de ne pas voir le Roy de France maître de l'Artois. Cette Province donnoit une trop grande facilité pour attaquer les deux autres. Baudoüin avoit pour lui une raison de politique, qui eût suffi, si ses forces eussent été moins bornées; car les Loix les plus équitables cedent toujours à celui qui peut les mépriser impunément. Mais il avoit affaire à un Monarque belliqueux, qui, loin de ceder une Province à la crainte de combatre contre son beau-pere, lui auroit fait la guerre pour une bicoque. Baudoüin se vit donc obligé de succomber; l'Artois devint une partie du Domaine de Philippe, & cet accommodement fut l'ouvrage du Cardinal de Champagne, qui le négocia avec beaucoup d'habileté.

Digitized by Google

Philippe suivoit en tout les vûës de son Ministre, qui étoient droites & conformes à la nécessité des affaires. Les Ministres subalternes, dirigés par un Chef si attentif & si clairvoyant, concouroient tous au bien de la chose publique; aucun ne s'écartoit de la route prescrite; on ne voyoit point alors à la Cour d'embarras, d'incertitude, de confusion, de lenteur dans l'expédition des affaires.

Outre les deux voyages que Guillaume avoit entrepris en Italie, il eut encore le temps d'en faire un à Saint Jacques en Galice. C'étoit un vrai pelerinage, & non un voyage politique. Après cette pieuse équipée, le Cardinal de Champagne flêtrit la gloire de toutes les bonnes actions qu'il avoit faites, par sa trop grande condescendance pour le Roy, son Maître; & il fit voir en cette occasion, qu'auprès des Princes il n'est presque point de vertu réelle.

La Reine étant morte, Philippe épousa en secondes nôces Ingelburge, fille du Roy de Dannemarck. La cérémonie du Mariage se fit dans l'Eglise de N. D. d'Amiens. Le séjour des Rois de France, n'étoit pas, comme il l'a été depuis, fixé dans la Capitale, Ville alors peu considerable, par raport à ce qu'elle est aujourd'hui. Philippe avoit paru d'abord éperduëment amoureux d'Ingelburge, qui

qui étoit en effet une très-belle Princesse ; mais, par un changement si incompréhensible, que plusieurs l'attribuerent à un sortilége, dès le lendemain du mariage, ce Prince ressentit pour sa nouvelle Epouse un éloignement invincible : sa présence lui devint insuportable, & ne pouvant souffrir qu'elle partageât plus longtemps le Trône, il entreprit de faire casser son mariage.

Un pareil lien, formé à la face des Autels & aux yeux de toute l'Europe, avoit paru jusques-là indissoluble ; le Roy même fut d'abord effrayé des obstacles qu'il auroit à surmonter pour réussir ; mais il trouva de lâches courtisans, qui, pour plaire à leur Souverain, dépoüillant tous sentimens d'honneur, de vertu, & de Religion, lui aplanirent la route qui devoit le conduire au crime : ils lui dirent que les Rois avoient des privileges au-dessus du vulgaire ; que ce qui étoit sacré & inviolable pour les autres hommes, ne devoit point l'être pour les Potentats.

Le Roy avoit plus de confiance au Cardinal qu'en tout autre ; & si ce Prélat avoit été d'un avis contraire à ses sentimens, peut-être en auroit-il changé. Mais le Ministre aplaudit au dégoût de son Maître, & en qualité de Légat Apostolique, il déclara nul le mariage de Philippe avec Ingelburge, sous

Digitized by Google

prétexte qu'elle étoit parente de la feuë Reine. Tout le monde se récria sur un divorce aussi scandaleux. On reprocha au Roy, & encore plus au Cardinal, qu'ils n'avoient pû ignorer avant le mariage cette alliance, qu'ils faisoient servir de prétexte pour le rompre. Ingelburge chassée du Trône reclama la protection du Pontife ; plusieurs Evêques François s'assemblerent à ce sujet par son ordre. On blâma hautement la conduite du Cardinal & des autres Prélats, qui avoient avec lui décidé cette affaire. Enfin le Roy, voyant qu'il alloit être condamné, ne voulut point attendre le Jugement définitif, & termina tout d'un coup la procédure, en reprenant de lui-même Ingelburge.

La conduite du Cardinal de Champagne en cette occasion l'avoit mis en mauvaise odeur dans l'esprit des gens de bien : mais le grand monde, toujours partisan du crédit & de la faveur, sçût bientôt l'excuser. Le Pape le déclara même son Légat dans toutes les Gaules. Il ne survêcut pas longtemps à ce surcroît d'honneur ; & après avoir vû mourir les deux aînés de sa Maison, le Cardinal mourut lui-même à Laon, âgé de 67. à 68. ans : de Laon on transporta son corps dans l'Eglise Cathédrale de Rheims, où il est inhumé.

Il possedoit les Titres d'Archevêque de Rheims

Digitized by Google

Rheims, de Cardinal Légat par toute l'Allemagne & les Gaules, & de principal Ministre d'Etat. On lui reproche d'avoir préféré les marques exterieures de la Religion à l'exercice interieur des vertus qui en font l'essence; de ne s'être pas assés oposé à quelques actions injustes de Philippe Auguste; d'avoir eu un zele cruel pour la conservation du dépôt de la Foi; d'avoir témoigné une dureté odieuse à l'égard d'un Evêque, Prince de Liege, persecuté par l'Empereur, qui s'étoit réfugié dans la Ville de Rheims, & qu'il y laissa mourir de faim, pendant qu'une dévotion mal entenduë le conduisoit jusque dans la Galice, pour y offrir des présens à Saint Jacques. Au reste, on l'a mis au nombre des bons Ministres, parce qu'il n'a pas commis autant de mal, que le grand nombre de ceux que l'Histoire compte au nombre des méchans.

S. Bernard dit qu'on l'avoit destiné à l'Eglise dès son enfance. Presque tous les Auteurs considérables de son temps parlent de lui avec estime. Pierre de Blois lui adressa deux Lettres. Etienne de Tournai lui en écrivit 25. sur divers sujets. Pierre Comestor lui dédia son *Histoire Scolastique*, & le Poëte Gautier son *Alexandriade*. Les Historiens l'apellent quelquefois le Cardinal de Rheims, & il fut surnommé *aux blanches mains*. Si

Digitized by Google

Philippe Auguste est le premier de nos Rois depuis Hugues Capet, qui ait eû un plan de politique régulier & suivi, on en peut faire honneur à son premier Ministre.

PROJET d'un nouveau Dictionaire Universel, ou Philologie-Alphabetique, communiqué au Public le 29. Novembre 1739. Par le Sieur Janvier de Flainville.

ON a fait des Dictionaires sur presque toutes les matieres; quelques-uns même portent le titre de *Dictionaire Universel*, quel peut donc être le motif qui m'en a fait entreprendre un nouveau? Le voici: J'ai crû remarquer peu d'exactitude dans quelques-uns de ces Dictionaires, plusieurs fautes essentielles dans quelques autres, des omissions considérables dans ceux-ci, des contradictions manifestes dans ceux-là. Mon dessein est donc en général d'être plus exact que les premiers, moins fautif que les seconds, plus étendu que les troisiémes, plus d'accord avec moi-même que les derniers; de rassembler en un corps, & comme sous un seul point de vûë tout ce qui se trouve de bon & de correct, non seulement dans le grand nombre de Dictionaires déja imprimés, mais encore dans tous les Livres qui ont paru avec l'Aprobation des Sçavans: En un mot, je tâcherai de me rendre utile au Public en lui faisant part d'une compilation, que je pourrai, sans trop de prévention, regarder comme parfaite en son genre & des plus complettes, si jamais je viens à bout de la finir selon mes intentions. Voilà quelles sont mes vûës en travaillant à l'immense Dictionaire dont je donne aujourd'hui le Projet. Le Public pourra juger de l'utilité de mon Ouvrage par l'idée

que

Digitized by Google

que je vais m'éforcer de lui en faire concevoir.

Ce Dictionaire sera François & Latin, & aura pour titre celui qui est imprimé à la tête de ce Projet. Je suivrai pour l'arrangement des Matieres l'ordre Alphabetique qui est le plus commode & le plus ordinaire; pour cela j'ai jugé à propos de prendre un milieu entre l'Ortographe ancienne & celle que quelques Modernes ont voulu introduire. C'est cette façon d'écrire qui m'a parû la plus raisonnable, la plus usitée, & par conséquent celle dont on s'accommodera le mieux.

Le mot François, ainsi rangé selon l'ordre de ses lettres initiales, sera suivi de sa qualité grammaticale, de son genre, de sa signification, du mot Latin qui y répond, aussi avec sa qualité, son genre, & sa quantité; de l'étimologie du mot, de ses sinonymes, avec la difference de leurs significations, & de quelques exemples, soit en Prose, soit en Vers, tirés de meilleurs Auteurs de l'une & de l'autre Langue. Après ce Préliminaire qui sera commun à chaque mot, j'entrerai dans le détail, ainsi qu'on le verra ci-dessous.

Mon dessein est de remplir exactement mon titre, & de répondre, autant que je le pourrai, à l'idée qu'on doit se former d'un Ouvrage qui paroît sous le titre d'*Universel*. Ainsi l'on trouvera dans ce Dictionaire généralement tout ce qui a quelque raport à la Théologie, à la Jurisprudence, aux Belles-Lettres, aux Sciences, aux Arts, & à l'Histoire.

I. Théologie. En qualité de Compilateur de tout ce qui a raport à la Théologie ancienne & nouvelle, Sacrée & Prophane, je parlerai des Dieux, Déesses, Oracles, Temples fameux, Religions, Sectes, Hérésies, Sacrifices, Mysteres, Prêtres, Moines, Ordres Militaires & Religieux, Congrégations, &c. . . . & sous chaque mot en particulier

j'entrerai dans un détail exact & circonstancié.

Ainsi, par exemple, en parlant des Dieux, Déesses, demi-Dieux, je raporterai leurs différens noms & surnoms, leurs qualités, leurs atributs, leur Généalogie, leur Histoire & les Fables dont on les a défigurés; les temps, les Lieux dans lesquels on leur a dressé des Autels, comment, par quels Peuples & sous qu'elle figure ils ont été honorés. Quand il sera question de Religions, Sectes, Héréfies, je fixerai l'époque de leur commencement, leur durée, leur décadence, leur fin; je nommerai les Auteurs de Religion, les Chefs de parti, les Héréfiarques; je raporterai sommairement leur vie, les moyens qu'ils ont employé pour faire recevoir leur Doctrine, & l'autorité sous laquelle ils ont succombé, ou se sont maintenus. Je n'oublierai point d'y faire mention des Athées, Naturalistes, Deistes, Esprits forts, & autres, qui ont eu des opinions singulieres sur la Religion. L'Histoire des persécutions qui ont affligé l'Eglise, & celle des Inquisitions, avec la forme & la féverité de leurs Jugemens, n'y sera point obmise. Au sujet des Mariages, Funérailles, Sacrifices, Mysteres, Apothéoses, Canonisations; & autres Céremonies Religieuses, je dirai en quels siecles, en quels Pays, à quelle occasion, comment, & par qui ils se solemnisoient. En parlant des Prêtres, Moines, Ordres Militaires & Religieux, je ferai mention du temps & du Lieu de leurs Institutions, du nom & de la vie de leur Fondateur, de leurs Regles, de leurs Privileges, exemptions & immunités, de leur habillement, de leur réforme & de leur extinction. J'y joindrai un Catalogue alphabétique des Abbayes, Monasteres & Commanderies de chaque Ordre, tant en France que dehors le Royaume, avec l'année de leur Fondation; & une Liste Cronologique

des

Digitized by Google

des Supérieurs Généraux ou Grands-Maîtres.

II. *Jurisprudence.* On trouvera dans ce Dictionnaire tout ce qui a quelque raport à la Jurisprudence universelle, c'est-à dire à la Science du Droit Canonique & Civil, François & Etranger, à celle des Coûtumes, des Ordonnances, Arrêts & Décisions des Cours Souveraines, & de tout ce qui sert à rendre ou à faire rendre la Justice. Il y sera fait mention de la Puissance, de la Jurisdiction, des Privileges & exemptions Ecclesiastiques, des matieres Béneficiales, des Conciles, Synodes, Bulles, Censures & Excommunications. On y parlera de tous les Officiers préposés par les Rois & Souverains pour l'administration de la Justice dans leurs Etats, & pour y entretenir l'ordre & la Police; de toutes les Jurisdictions Séculieres & Ecclesiastiques; on raportera les Ordonnances, Edits & Déclarations de nos Rois, la teneur & la décision des Arrêts, les sentimens des Docteurs, & je ferai ensorte de disposer les matieres de façon qu'on puisse trouver aisément & par le seul secours de l'ordre alphabetique tout ce qu'on desirera sçavoir. Ainsi l'Histoire des Conciles, par exemple, & des Synodes, sera rangée, tantôt sous le nom des Villes où ils ont été assemblés, tantôt sous celui de l'Héresie, du Schisme, ou n'importe quel autre évenement qui en aura occasionné la convocation. La teneur des Bulles, Brefs, Censures Ecclesiastiques, Excommunications, sera inserée sous le nom de l'établissement, de l'abus, relâchement, crime, ou toute autre cause qui y aura donné lieu; c'est aussi l'ordre que je compte garder pour les Edits, Ordonnances, Déclarations, Arrêts, sentimens des Docteurs, &c.... Et comme il arrive souvent qu'une décision de cette nature a plusieurs faces, & renferme differentes dispositions, j'ajoûterai sous chaque matiere en particulier,

Digitized by Google

lier, des renvois exacts, qui se répondant les uns aux autres, indiqueront tous les endroits du Dictionnaire où il sera parlé de ce dont on veut avoir connoissance. A l'égard des Jurisdictions, des Juges, Magistrats & autres Officiers de Justice, ils trouveront leur place dans ce Dictionaire, selon le rang alphabetique des lettres initiales de leurs noms. J'aprendrai quels sont les temps, les lieux & les causes de l'établissement de chaque Jurisdiction; par qui, comment, sur qui, & sur quelles matieres elles exercent leur autorité, & à quels Tribunaux Supérieurs releve l'apel de leurs Jugemens. Je parlerai de tous les Officiers de Justice, depuis le Chancelier jusqu'aux Sergens de Seigneuries, & aussi des Juges Etrangers. Je rendrai un compte exact de la création & des Privileges de leurs Charges, du rang & de la préséance qu'elles donnent à ceux qui en sont revétus, des vétemens, Armoiries & autres marques extérieures qui font connoître ceux qui les possédent, & enfin du temps & des raisons les plus plausibles de la supression de celles qui y ont été sujettes.

III. *Belles-Lettres.* Tout ce qui a raport aux Belles-Lettres y sera traité avec autant d'ordre, de détail & de soin. Je n'omettrai rien de tout ce qui concerne la Grammaire, l'Eloquence ou la Rhétorique, la Poësie, &c. . . . J'ai déja dit qu'on trouveroit sous chaque mot en particulier, son genre, son étimologie, sa signification, sa qualité grammatale, ses Sinonymes, &c. . . . On y trouvera de plus la véritable façon de le prononcer, confirmée par de bons exemples, les differentes manieres de l'ortographier, avec celle à laquelle il est le plus raisonnable de s'en tenir; on y trouvera encore toutes sortes de façons de parler, figurées, métaphoriques, éliptiques, ironiques; les abbréviations

les

Digitized by Google

les plus usitées, avec leur explication; les Devises, Sentences, apophtegmes, Proverbes, avec leur origine, leur explication, & plusieurs exemples; je rendrai les façons de parler Françoises, par d'autres tours de phrase Latins, & je tâcherai de conserver, autant qu'il me sera possible, le génie & le goût de l'une & de l'autre Langue. Et comme il y a dans le François quantité de Verbes dont la conjugaison des Temps, des Meufs & des personnes est irrégulière, j'aurai soin quand je serai dans ce cas de conjuguer ces Verbes défectueux. Enfin je ramasserai tout ce que je pourrai rencontrer d'anciens mots Gaulois qui ne sont plus usités, d'expressions & façons de parler vicieuses, particulieres à certaines Provinces, parce que j'ai crû qu'il seroit bon d'expliquer la signification de tous ces mots, que peu de personnes sont en état d'entendre, & dont il arrive souvent qu'on a besoin, soit en lisant quelque vieil Auteur, soit en déchifrant d'anciens Titres, soit enfin en ayant affaire à des gens d'une Province éloignée de la sienne. Par une suite du même dessein, j'admettrai dans mon Dictionaire tous les mots nouveaux qui ne sont pas bien établis dans la Langue. Et de peur que quelqu'un, faute d'attention, ne prenne le change, & ne regarde tous ces mots comme François & de mise, j'aurai soin, à chacun d'eux, d'avertir du contraire.

Passons à l'Eloquence. Toutes les figures de Rétorique se trouveront rangées dans mon Dicionaire selon leur ordre naturel, avec leur explication, les occasions de s'en servir, & l'art avec lequel on les doit employer; j'y joindrai des exemples, que je tâcherai de bien choisir. J'y parlerai des différentes sortes de Harangues, Panégyriques, Oraisons funebres, Discours moraux, & j'y enseignerai l'art de les composer, avec les moyens pour acquérir la facilité

facilité de persuader & de parvenir à la véritable Eloquence. J'y ajoûterai un Traité de la Déclamation de la Chaire, du Barreau, & du Théatre, en rapellant à l'une ou à l'autre de ces trois sortes de Déclamations, la façon de réciter toutes sortes de Discours.

Après avoir parlé de la Poësie en général, je descendrai dans le particulier. Je donnerai la définition de la Rime, les differentes divisions en Rime masculine et féminine, riche et suffisante, foible et défectueuse. Je parlerai de la disposition & de l'arrangement des Rimes plates, croisées, mêlées, des differentes sortes de Vers qui sont en usage parmi nous et chés les autres Nations; je traiterai des enjambemens, hiatures, licences, hémistiches et repos; l'on trouvera de plus sous le nom de chaque espece de Poësie particuliere, le nom et le Pays de celui qui l'a inventée, le temps où il vivoit, le style, le nombre et l'espece de Vers, la qualité et la disposition des Rimes qui doivent y entrer; en un mot, toutes les Regles nécessaires pour composer exactement, Poëmes Epiques, Lyriques, Dramatiques, Sonnets, Bouts-Rimés, Satyres, Eglogues, Elegies, Rondeaux, Triolets, Balades, Chants Royaux, Lais, Virelais, Monorimes, Epigrammes, Madrigaux, Cantates, Chansons, &c. . . . La façon de réüssir dans la composition des Romans, Nouvelles, Contes, Fables, Facéties et Piéces burlesques, y trouvera aussi sa place.

IV. *Sciences & Arts.* Ce Projet deviendroit insensiblement un Volume, si j'entreprenois de rendre un compte éxact de la maniere dont je parlerai de tout ce qui concerne les Sciences, les Arts et l'Histoire. L'idée que je viens de donner des Matieres qui avoient raport à la Théologie, à la Jurisprudence et aux Belles Lettres, fait assés juger de quelle façon je m'étendrai sur tout ce qui a raport aux

Sciences

Sciences & aux Arts, c'eſt-à-dire, 1°. A la Philoſophie en général et à ſes parties en particulier, comme la Logique, la Morale, l'Œconomique, la Politique, la Métaphyſique, la Phyſique & l'Hiſtoire Naturelle. 2°. A la Médecine, et aux parties qui en dépendent. 3°. Aux Mathématiques qui renferment l'Arithmétique, l'Algebre, la Géometrie, l'Aſtronomie, l'Hidrographie, l'Art de la Navigation, l'Aſtrologie, l'Optique, la Muſique et les Méchaniques. 4°. Aux Arts, tels que ſont le Deſſein, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture Civile et Militaire, la Teinture, et une infinité d'autres.

V. *Hiſtoire.* Je n'oublierai rien non-plus de tout ce qui a raport à la Géographie, Coſmographie, Cronologie et à l'Hiſtoire Sacrée et Prophane, ancienne et moderne, Univerſelle et Particuliere. En un mot, mon Dictionaire ſera véritablement *Univerſel*, et ſi je ne puis me flater d'épuiſer toutes les Matieres qui y ſeront renfermées, j'eſpere du moins les traiter avec plus d'ordre, plus d'exactitude, et plus d'étenduë que ceux qui ont donné juſquà préſent des Dictionaires au Public; j'eſpere non-ſeulement ne rien omettre d'important et d'eſſentiel, mais encore entrer dans des détails particuliers, dont on ſent bien qu'il eſt impoſſible de donner une idée juſte en général. Ainſi ſans m'y arrêter plus longtemps, je me contenterai, avant que de finir ce Projet, de dire quelque choſe du plan général que je me ſuis propoſé de ſuivre.

Plan Général. 1°. Pour mettre les Critiques hors d'état de m'objecter, que c'eſt ſans fondement que j'ai accuſé les Dictionaires déja imprimés de peu d'éxactitude, de fautes eſſentielles, d'omiſſions conſidérables, de contradictions manifeſtes (car il y a bien des gens que ces accuſations ont révolté) je raporterai

Digitized by Google

raporerai *in decursu*, & sous chaque mot particulier les observations differentes que j'aurai pû faire à ce sujet ; je ne demande même aucune grace pour ma critique.

2°. Pour ne point tomber dans les défauts que je reproche aux autres, je me donnerai bien de garde d'hazarder aucun fait ; je n'avancerai rien sans avoir pour garans, ou ma propre experience, ou l'Attestation d'un ou plusieurs Auteurs universellement reconnus pour véridiques, ou enfin des Mémoires instructifs qui me seront donnés par gens dont la probité ne sera point suspecte. Voilà quels sont les Materiaux dont je fais journellement les aproches. C'est avec ceux-là seuls que je compte bâtir et conduire mon Ouvrage à sa perfection. Quoique avec ces précautions il soit comme impossible de se tromper, j'en aporterai pourtant encore une nouvelle ; car avant que de rien faire imprimer, je ferai voir à des personnes sçavantes et éclairées les Matieres dont elles font journellement une étude particuliere, aux Artistes, ce qui a raport à leur Métier ou Profession ; et à l'égard des Articles qui concerneront la Géographie, les usages & façons de parler propres à certains Pays, je les envoyerai tout faits sur les Lieux même, afin qu'on y ajoûte ou retranche ce qu'il sera à propos d'ajoûter ou retrancher.

3°. Comme il arrive souvent que celui qui a recours à un Dictionaire, n'a besoin que de quelque Fait particulier, ou même que de se rafraîchir la mémoire sur quelque circonstance qui lui sera échapée, et que d'ailleurs presque tous les Articles de mon Dictionaire seront très-étendus, à cause de l'abondance de la matiere, j'ai jugé à propos d'ajoûter à la tête de chaque Titre une espece de Table ou de Sommaire numéroté le plus abregé qu'il me sera possible,

Digitized by Google

ble, qui renvoyera juſte à l'endroit qu'on déſirera ſçavoir, d'autant plus aiſément qu'il y aura des chifres en marge vis-à-vis tous les *alinea*. Comme je ne me ſers de ce moyen que pour la commodité des Lecteurs & pour leur épargner du temps, je ne mettrai point de Sommaire en tête des Titres qui ne ſeront pas longs, mais j'y laiſſerai toujours les chifres marginaux, qui, outre l'utilité dont je viens de parler, ſeront encore très-commodes pour trouver promptement et à coup ſûr les renvois qu'il y aura ſouvent d'un Titre à l'autre.

4°. Quelqu'exact et quelqu'étendu que je me propoſe d'être ſur chaque matiere, je ne ſuis pas aſſés téméraire pour me flater de l'épuiſer; mais après avoir dit tout ce qui ſera eſſentiel à mon ſujet, et au plan que je me ſuis fait, j'ajoûterai à la fin de l'Article, ſous le titre d'*Auteurs à voir*, une Liſte alphapetique de tous ceux que j'aurai pû découvrir qui auront traité la même matiere exprès dans quelque Ouvrage particulier, ou comme en paſſant dans quelques autres endroits de leurs Livres.

5°. Pour abreger autant que je le pourrai, chaque Titre, et ne point interrompre le fil de la narration par des diſſertations ſur des points conteſtés, par des Bulles, Arrêts, Titres, Lettres, et autres choſes de cette nature, je me contenterai de les citer exactement, ou d'en tirer le plus ſommairement qu'il me ſera poſſible, ce qui ſera abſolument néceſſaire pour l'intelligence de la matiere; cependant comme il ſe trouve des gens qui veulent tout voir par eux-mêmes, et que ſi je me contentois, comme ont fait quelques Auteurs, d'indiquer les ſources où l'on peut trouver ces Titres, je mettrois la plûpart de mes Lecteurs hors d'état d'y avoir recours, je donnerai un ou deux Volumes ſéparés en forme de Suplément, dans leſquels tous les Arrêts,

Bulles,

Digitized by Google

Bulles, Lettres, Dissertations, Titres, &c, .. dont on aura parlé dans le Dictionaire, se trouveront fidelement copiés, et rangés suivant l'ordre de leur date. On mettra sous une date arbitraire ceux qui n'en auront point de certaines.

6°. On trouvera à la tête du premier volume de mon Dictionaire, ou à la fin du Suplément dont je viens de parler, une Liste alphabetique des Auteurs cités dans le cours de l'Ouvrage, avec un Abregé de leurs Vies, & un Catalogue des Livres qu'ils ont donnés au Public. Ne pouvant trouver d'endroit plus commode pour placer le nom de ceux qui voudront bien me fournir quelques Mémoires, & leur donner par là une légere marque de ma vive reconnoissance; je les mettrai à la suite de ces Auteurs, avec leurs noms de Baptême, leurs Pays, Etats, & Professions, & j'indiquerai dans cette même Liste les matieres sur lesquelles ils auront bien voulu m'aider de leurs lumieres.

7°. Plusieurs Personnes qui ont eu communication de mon Dictionaire, & qui en ont lû quelques Articles, m'ont conseillé, pour la perfection de l'Ouvrage, & la plus grande commodité des Lecteurs, de l'enrichir de Figures. Cet avis seroit assés de mon goût; je conçois même tout l'agrément & toute l'utilité qui résulteroient d'un tel Projet, s'il se trouvoit bien executé; mais d'un autre côté, le temps qu'il me faudroit pour dessiner & faire graver ces Figures, & la dépense considerable qu'il seroit nécessaire de faire, ne laissent pas de me paroître un grand inconvenient. Quoique je ne sois pas encore tout à fait déterminé sur ce sujet, je prévois que je pourrai prendre un milieu, entre ne point mettre de Figures, & en mettre à tous les Articles; c'est-à-dire que je laisserai sans Figures les Titres qui pourront s'en passer, & que j'en ferai graver

Digitized by Google

graver pour ceux qui ne s'entendroient que difficilement sans ce secours.

Voilà à peu près quel sera le Dictionaire que j'ai dessein de publier. On sent fort bien qu'un Ouvrage de cette nature, sera des plus utiles, des plus nécessaires, & des plus commodes ; mais on sent encore mieux quelle en est la difficulté, & combien il faut de temps, de travail, & d'exactitude, pour le conduire à sa fin. Je ne me flaterois jamais d'y réussir, sans les secours sans nombre que je trouve, non seulement dans les Dictionaires déja imprimés, mais encore dans toutes sortes de bons Livres. J'espere en puiser de nouveaux dans la bonne volonté de ceux qui ont du zéle pour la République des Lettres, que je prie ici de vouloir bien m'aider de leurs conseils. Je recevrai avec docilité & reconnoissance tout ce qu'ils voudront bien m'aprendre qui pourra servir à la perfection de mon Dessein ; je profiterai avec joye des Mémoires que des Personnes éclairées & sans prévention voudront bien me faire tenir. Pour les mettre en état de ne m'envoyer rien que d'utile & de conforme au Plan que je me suis fait, j'ai cru ne pouvoir mieux m'y prendre, que de rendre publics quelques Articles de mon Dictionaire. Je me servirai pour cela de la voye des Journaux, Mercures, & autres Ecrits périodiques ; on connoît assés le zéle de ceux qui conduisent ces sortes d'Ouvrages, & avec quelle affection ils se portent à tout ce qui peut être utile au Public, pour se flater qu'ils voudront bien de temps en temps faire inserer dans leurs Journaux un Article seulement sur chaque matiere ; on jugera beaucoup mieux par ces échantillons que par le présent Projet, du Dessein de l'Ouvrage, de son œconomie & de son utilité ; & l'on verra par la façon dont je parle d'une Ville,

par

Digitized by Google

par exemple, d'un Ordre Religieux, d'une Plante, d'un Animal, &c.... quels sont les materiaux que j'employe, & de quelle façon je les arrange. D'ailleurs ceux qui voudront m'aider de leurs lumieres ou de leur critique, sçauront par là sur quoi & comment ils pourront me secourir.

Je ne puis dire au juste dans quel temps paroîtra ce Dictionaire : sa perfection dépend des Mémoires & des secours qu'on me fournira, des conseils & des avis qu'on me donnera, & enfin des moyens qu'on me procurera, pour y travailler sérieusement. Il y a environ cinq ans que cet Ouvrage a été conçû, & même commencé ; cependant je n'ai encore rien de parfait, & je serois très-embarrassé de faire voir un Article absolument fini, & en état de paroître au jour ; à la vérité je me suis fait un ordre de travail, (ce qui ne doit pas être compté pour peu de chose ;) mes Tables particulieres sont faites, mes Extraits & sous Extraits sont fort avancés, presque toutes mes matieres sont ébauchées & en train d'aller ; mais le séjour que j'ai jusqu'à présent fait dans la Province, où les secours & les Livres nécessaires m'ont manqué à tout moment, mais des occupations étrangeres, dont je ne suis pas même encore dégagé, mais mon ignorance sur une infinité de choses, jointes à l'impossibilité de m'instruire sur le champ, & je ne sçais combien d'autres raisons, m'ont mille fois fait rester court sur une matiere, & m'ont obligé de me rejetter sur une autre.

Tous ces obstacles ne m'ont point rebuté, j'ai tenu bon ; je travaille journellement, j'aproche insensiblement du but que je me suis proposé d'atteindre, j'y parviendrai quand il plaira à Dieu. Heureusement je suis d'un âge à pouvoir résister aux veilles & aux fatigues du travail, & la gran-

deur

leur de l'ouvrage ne m'a point encore effrayé.

La Veuve Ganeau, *Libraire, ruë Saint Jacques, aux Armes de Dombes, à Paris*; *M.* Girard, *Libraire, au Nom de Jesus, Grand'-Salle du Palais, aussi à Paris, & M.* Doublet, *Libraire à Chartres, ruë des Changes, aux Armes de la Ville, veulent bien se charger de recevoir les Lettres & Mémoires qu'on aura envie de me communiquer. On prie ceux qui en en envoyeront, de payer le port des Paquets; cet usage est tellement établi dans la République des Lettres, que j'ai longtemps hésité si je devois faire ici cette observation. Elle ne sera point inutile pour ceux qui ne sont pas accoûtumés à faire de ces sortes d'envois. On pourra encore adresser des Mémoires*

A Aix, en Provence, chés M. David.
A Amiens, chés M. Godard.
A Angers, chés la Veuve Avril.
A Arles, chés M. Mesnier.
A Besançon, chés M. Bousillo.
A Bourdeaux, chés M. Labotiere.
A Caën, chés M. Doublet.
A Dijon, chés M. Defay.
A la Haye, chés M. Neaulme.
A Lille, chés M. Henri.
A Lyon, chés M. Bruyset.
A Nantes, chés M. Verger.
A Nismes, chés M. Belle.
A Orleans, chés M. Rouzeau.
A Rennes, chés M. Vatar.
A la Rochelle, chés M. Bonnet.
A Roüen, chés M. Boisjouvin.
A Toulouse, chés M. Forest.

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E des Ouvrages des Sçavans de l'Europe, pour les six derniers mois de l'Année 1733. Tome XI. *in*-12. *Amsterdam, chés Vestein & Smith*, M. DCC. XXXIII.

Nous avons déja dit qu'il seroit mal aisé de faire l'Extrait d'un Livre qui n'est composé que d'Extraits, & qu'on ne peut guere donner une idée de ce Journal, que par quelques Titres des Ouvrages les plus interessans, ou les moins connus, & par le choix de quelques Nouvelles Litteraires. C'est ainsi que nous continuerons d'en parler.

LE DROIT *de la Nature & des Gens; ou Systême Général des Principes les plus importans de la Morale, de la Jurisprudence, & de la Politique.* Traduit du Latin de feu M. le Baron DE PUFENDORF, *par Jean* BARBEYRAC, *Professeur en Droit dans l'Université de Groningue: Avec des Notes du Traducteur, & une Préface, qui sert d'Introduction à tout l'Ouvrage.* Cinquiéme Edition, revûë de nouveau, & fort augmentée. En deux Tomes *in*-4°. dont le premier contient 716. pages, sans la Préface, qui en a 120. & le second en renferme 613. sans les Tables des Auteurs & des Matieres; on a mis aussi à part trois Harangues Latines de M. *Barbeyrac*: la premiere sur l'utilité du Droit & de l'Histoire, & la liaison que ces deux Sciences

Digitized by Google

ces ont ensemble : la seconde, sur la maniere de bien étudier le Droit : la troisiéme, sur la Question, S'il est permis d'échaffauder en Chaire le Magistrat, qui a commis quelque faute. *A Amsterdam*, chés la veuve de Pierre *De Coup.* 1733.

HISTOIRE de l'Isle Espagnole, ou de Saint Domingue, écrite particulierement sur des Mémoires Manuscrits du P. *Jean-Baptiste* LE PERS, Jesuite, Missionaire à S. Domingue, & sur les Piéces originales, qui se conservent au Dépôt de la Marine. Par le Pere *Pierre-François-Xavier de* CHARLEVOIX, de la Compagnie de Jesus. En IV. Tomes *in*-12. dont le premier contient 292. pages, sans l'Epître Dédicatoire, l'Avertissement & la Table des Sommaires ; le second, 390. y compris la Table des Matieres des deux premiers ; le troisiéme en a 302. & le quatriéme, 429. avec la Table des Matieres des deux derniers. *A Amsterdam, chés François L'Honoré.* 1733.

PHYSIQUE SACRE'E, *ou Histoire Naturelle de la* BIBLE. *Traduite du Latin de M. Jean-Jacques* SCHEUCHZER, *Docteur en Medecine, Professeur en Mathematiques à Zurich, Membre de l'Académie Imperiale des Curieux de la Nature, & des Societés Royales d'Angleterre & de Prusse, Enrichie de figures en Taille douce, gravées par les soins de Jean-André*

Digitized by Google

PFEFFAL, Graveur de S. M. I. *à Amsterdam*, chés P. Schenk, & P. Mortier. 1732. *in-fol.* Tome I. de 36. pages pour les Pièces Préliminaires, & de 127. pour le Corps de l'Ouvrage. Le second Tome de 163. pages.

Les Journalistes seroient bienheureux, dit l'Auteur de la Bibliotheque Raisonnée, s'ils n'avoient jamais à parler que d'Ouvrages du mérite de celui-ci. Ils pourroient se répandre en loüanges, sans craindre, ou de faire tort à leur Jugement, ou d'en imposer au Public. La Conscience même leur dicteroit les Eloges, & laisseroit à leur Critique toutes les marques de l'estime la plus parfaite pour les Auteurs. Je dis, *la Conscience*, parce qu'il s'agit ici d'un Livre auquel elle ne peut que prendre interêt. Ce Livre est un Commentaire sur tous les Endroits de l'Ecriture qui sont relatifs à l'Histoire Naturelle, & qui, par consequent, dans leur tout composent ensemble un Corps de *Physique Sacrée*. Nous ne sçaurions mieux en exposer l'importance, par raport à la Religion, qu'en copiant une partie de ce que M. *Scheuchzer* en dit lui-même dans sa Préface.

» Apellé, dit-il, par les Illustres Curateurs de notre College (*de Zurich*) à enseigner la Physique & les Mathématiques, » j'entrepris, il y a quelques années, d'expliquer, dans mes Leçons publiques, les

» Tex-

» Textes de l'Ecriture Sainte, selons les prin-
» cipes de la Philosophie moderne. D'un côté
» je m'y trouvai engagé par la maniere dont
» les Commentateurs s'y sont pris. J'avois
» remarqué que la plûpart s'arrêtoient à l'é-
» corce de la Philologie Sacrée, que d'au-
» tres, pénétrant plus avant, s'attachoient à
» rechercher le Sens Mystique; & que le
» plus grand nombre passoit légerement sur
» les Matieres qui sont du ressort de la Physi-
» que, & ne les traitoit que d'une maniere
» peu satisfaisante, ou tout à fait propre à
» jetter dans l'erreur; d'un autre côté le
» nombre presqu'infini de Commentateurs...
» qui semblent avoir tout épuisé, devoit me
» détourner de mon dessein; mais, porté,
» comme je l'étois déja, d'inclination pour
» ce travail, je me sentois animé d'ailleurs
» par la multitude immense des Objets que
» nous présentent & l'Ecriture Sainte &
» la Nature, Objets sur lesquels la vûë peut
» s'étendre à l'infini, & qui forment même
» tout autant de differentes images, qu'on
» les regarde dans des points de vûë diffe-
» rens. Je crus donc, qu'en suposant même
» ces Matieres suffisamment éclaircies, je
» pouvois me flater de trouver encore de
» quoi répandre du moins un foible rayon
» de lumiere sur quelques Endroits de nos
» Saintes Ecritures. Je tentai l'entreprise, &

Digitized by Google

» j'en vins heureusement à bout, après bien
» des années de travail. Mes Leçons attire-
» rent des Auditeurs de tous les Ordres ;
» Sçavans, ignorans, des Personnes même
» respectables par leur âge, ou par leurs
» Emplois ; quelques Etudians, mais en pe-
» tit nombre. Je m'attachai à leur faire voir
» la sainteté de la Revelation, à mesure
» que je leur découvrois les Beautés de la
» Nature. L'admiration qu'excitoient en
» nous les Merveilleux Ouvrages du Créa-
» teur, nous conduisoit à l'admiration du
» Créateur même, de sa Puissance, de sa
» Sagesse, de sa Bonté infinie, & nous por-
» toit à lui rendre le Culte qui lui est dû.
» C'est là en effet, le véritable usage qu'on
» doit tirer de ces sortes de Recherches, &
» il y a longtemps que je suis persuadé,
» comme il paroît par les autres Ouvrages
» que j'ai donnés au Public, qu'il ne faut
» point regarder les Découvertes qu'on a
» faites dans la Physique, dans les Mathéma-
» tiques, ou dans la Médecine, simplement
» comme curieuses, ou utiles pour les be-
» soins de la Vie ; mais qu'on doit les apli-
» quer à la Pratique, à la Pieté ; qu'il faut
» sanctifier les idées qu'elles nous fourniſſent,
» & les faire servir d'aliment, non à l'Esprit
» seulement, mais à la Volonté & au Cœur.

ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ ΛΟΓΓΙΝΟΥ περὶ ὑψους ὑπο-

πνημα

Digitized by Google

πνημα, &c. C'est-à-dire : TRAITE' DU SUBLIME, *par Denis Longin*, publié avec une nouvelle Version ; éclairci par des Notes d'un bout à l'autre ; & corrigé en partie à l'aide des Manuscrits, en partie par conjecture. Avec tous les Fragmens du même Auteur. Par *Zacharie Pearce*, Maître ès Arts, Chapelain de S. M. Br. &c. Troisiéme Edition, à laquelle on a joint un Commentaire entier, qui n'avoit point encore paru, sur ce Traité de *Longin*, par *François Portus*, Candiot. En grand *in*-8°. de 372. pages, sans les Préfaces. *A Amsterdam*, chés les *Westein & Smith*. 1733.

JOANNIS LAUNOII, *Constantiensis, Parisiensis Theologi, Socii Navarrai, Opera omnia, &c.* C'est-à dire : Les Œuvres de M. *de Launoi*. Tome I. de 1112. pages, sans l'Epître Dédicatoire, la Préface & la Table. *A Geneve*, chés *Fabri & Barillot*, & Michel *Bousquet*, & Compagnie. 1731. *in-folio.*

A la fin de l'Extrait de ce gros Volume, qui est très-détaillé & qui fait plaisir à lire, l'Auteur du Journal dont nous rendons compte, ajoûte que les Imprimeurs n'ont rien négligé pour rendre précieuse cette sçavante Collection, & on peut assûrer, dit-il, qu'il ne nous est venu de Genêve aucun Ouvrage mieux executé.

Digitized by Google

Nouvelles Litteraires.

DE LONDRES. M. *John Campbell*, a entrepris de nous donner une » Histoire nouvelle & complette de la Sainte Bible, comme contenant les Ecrits du Vieux & du » Nouveau Testament, depuis le commencement du Monde, jusqu'au premier Etablissement du Christianisme ; liée partout » avec l'Histoire Prophane, éclaircie par des » Notes, contenant les Antiquités, les Rits » &c. de la Nation Juive, & où l'on explique les Textes difficiles, on rectifie les » mauvaises Traductions, & on concilie les » Contradictions aparentes. Avec des Dissertations sur les Passages & les Evenemens » les plus remarquables ; des Tables Chronologiques, des Cartes, des Figures &c. » Cet Ouvrage sera un *in-folio* d'environ 300. feüilles ; on en distribuë trois, brochées en papier bleu toutes les Semaines pour le prix de 6. sols.

DE LA HAYE. *Pierre de Hondt*, vient de publier une très-belle Edition d'un Livre fort estimé, & qui étoit fort rare ; c'est l'Histoire d'Espagne par le Jesuite *Mariana*, avec une Continuation jusqu'à la fin du XVI. siécle, qui n'avoit jamais paru, & qui est du Pere *Miniana*, Mathurin, aussi Espagnol. On y a joint les Portraits des Rois d'Espagne.

L'Ou-

Digitized by Google

L'Ouvrage est en quatre volumes *in-folio*, dont le dernier contient la Continuation. En voici le Titre : JOANNIS MARIANÆ *Soc. Jesu, Historia de Rebus Hispaniæ Libri triginta. Accedunt* JOANNIS EMMANUELIS MINIANÆ *Valentini, Ordinis SS. Trinitatis Redemptionis Captivorum, Continuationis novæ Libri decem. Cum Iconibus Regum.*

D'AMSTERDAM. *J. Westein & G. Smith*, les Imprimeurs de ce Journal, donneront au Public dans très-peu de temps, les Livres suivans.

THESAURUS MORELLIANUS, *sive Familiarum Romanorum Numismata omnia, diligentissimè undique conquisita, ad ipsorum nummorum fidem accuratissimè delimata, & juxta ordinem F. Ursini & C. Patini disposita à Celeb. Antiquario* ANO. MORELLIO : *accedunt Nummi Miscellanei, Urbis Roma, Hispanici & Goltziani, dubiæ fidei omnes. Nunc primum edidit & Commentario perpetuò illustravit Sigeb. Havercampus. fol.* 2. Tomes. On trouve dans le premier, outre la Dédicace à S. M. le Roy de Dannemarc, & une longue Préface de la façon de M. le Professeur Havercamp, 3539. Médailles avec leurs Revers, qui occupent 92. feuilles entieres d'Impression. Elles sont toutes dessinées de la propre main du fameux Morell, d'après les Originaux & d'une ressemblance & d'une

Digitized by Google

délicate & infinie. Les Gravûres qui sont du burin de J. G. Mentzel ne font pas moins d'honneur à la magnificence & à la justesse de l'Ouvrage. Le second Tome renferme le Commentaire, ou les Explications de M. le Professeur Havercamp, avec les Tables des Matieres. On crût d'abord que les Médailles & le Commentaire pourroient entrer dans le même Tome, c'est pourquoi on trouve au bas du Commentaire, *Tome I.* quoique suivant l'arrangement qu'on s'est trouvé obligé de prendre depuis, il soit veritablement le Tome II. Ces deux doivent être suivis de deux autres qui contiendront les Médailles des XII. premiers Empereurs Romains, les dépoüilles du Temple de Jerusalem enlevées par Tite Vespasien, & les Colomnes de Trajan & d'Antonin, le tout dessiné & gravé des mêmes mains, & aussi expliqué par M. le Professeur Havercamp.

LOCUPLETISSIMI *Rerum Naturalium Thesauri accurata Descriptio, & Iconibus artificiosissimis Expressio, per Universam Physices Historiam: Opus; cui in hoc rerum genere nullum par extitit. Ex toto Terrarum Orbe collegit, digessit, descripsit, & depingendum curavit.* Alb. Seba, Tom. I. *Fol. Majori*, en Latin & en François; il y en a aussi un très-petit nombre imprimé en Latin & en Hollandois. L'Ouvrage entier doit faire 4. Volumes.

Digitized by Google

mes. A la tête de ce premier Volume, on voit une Préface du Célebre Professeur Boerhaave ; bien instruit de ce que renferme le Cabinet de M. Seba, & très-capable d'en juger sainement, il le préfere à tout ce qu'on a publié jusqu'à présent sur l'Histoire Naturelle. Dans ce Volume on trouve, outre les Descriptions, 111. Tailles Douces, dont 59. sont *in plano*, ou sur des feüilles entieres, & 52. *in-folio* sur des Planches de la largeur d'une demi-feüille. Les Planches sont dessînées & gravées d'après Nature, & avec un soin infini. Toute l'Edition est sur du Papier Imperial, & mérite d'avoir place dans les Cabinets des Princes, des Riches & des Curieux.

L'Article de *Paris* nous a parû d'une tournure singuliere, & par là, mériter quelque attention. L'Auteur du Journal prétend qu'il se trouve de l'*inaction* dans la Litterature Françoise, & que c'est ce qui empêche les Sçavans & les Libraires de rien donner d'utile & d'essentiel. Il se prépare par là une excuse commode pour ne parler presque d'aucune Nouveauté Litteraire qui soit propre à la France. Encore comment en parle-t'il ? L'Auteur des *Causes Celebres*, dont on annonce l'Ouvrage, est en aparence bien traité ; car, si d'un côté on le qualifie d'Homme d'esprit & de mérite, qui écrit assés

Digitized by Google

bien, on dit tout de suite que c'est l'Avocat de Paris qui sçait le plus de bons mots..... Et on ajoûte que s'il sçavoit aussi bien le Code, le Digeste & les Loix du Royaume, ce seroit le plus grand Homme de Palais que l'on eût connu. Il y a de l'injustice & de l'égarement dans ces expressions, que M. de Pitaval ne mérite assûrément pas.

L'Article qui suit, & qui concerne la Collection des Historiens Originaux de l'Histoire de France, n'est desobligeant pour personne, mais il n'est pas exact; nous nous chargeons de le rectifier, à la premiere occasion que nous aurons de parler de l'Etat présent de cette grande Entreprise.

PROJET d'une Description des Paroisses de la Campagne, voisines de Paris, situées dans le Diocèse de cette Capitale.

COmme il y a longtemps que plusieurs Curieux du Royaume souhaitent une Description ou Notice du Local de chaque Pays ou Province, & que les efforts faits en 1727. par les Auteurs du Dictionaire Géographique Universel de ce même Royaume, ont été vains, quant à ce qui regarde le Diocèse de Paris, quoique ce Diocèse méritât plus d'attention qu'aucun autre, un Voyageur exact & attentif a entrepris depuis quelques années

Digitized by Google

années de visiter le même Diocèse de Paris, la Carte de De Fer à la main, pour y recüeillir ce qu'il pourroit apprendre en chaque Paroisse de particulier & de digne de remarque ; se bornant cependant à ce qui est purement historique, sans s'informer en aucune façon du revenu des Bénéfices, ni du produit des Domaines. Il s'est donc fixé

1°. A marquer la situation ou exposition de chaque Paroisse, à quelle distance elle est de Paris, ce que la terre y produit plus communément, parce que c'est souvent de quelques-uns de ces articles que la dénomination du Lieu a été formée.

2°. A faire une petite Description de l'Eglise Paroissiale, nommer le Saint qui en est Titulaire ou Patron, indiquer la raison du choix lorsqu'on la sçait : marquer si l'on en conserve des Reliques, ou si l'on y en a conservé : quels sont les autres Saints dont on y en posséde quelques-unes ; les anciennes Inscriptions sépulchrales qui s'y trouvent, & enfin le genre & l'antiquité du Bâtiment de l'Eglise.

3°. A distinguer les anciennes Eglises Paroissiales d'avec les nouvelles : marquer l'origine de ces dernieres, lorsqu'on la sçaura : indiquer le temps de la donation des Eglises à telle ou telle Communauté ; les Prieurés ou autres Bénéfices, simples situés dans tel ou tel

Digitized by Google

& quels sont aujourd'hui les Présentateurs de tous ces Bénéfices.

4°. A observer ce que la Nature a produit de singulier, les Eaux Minerales, les Gouffres, les Carrieres dans lesquelles il y a quelque chose d'extraordinaire, les Soûterrains, &c.

5°. A joindre à tout cela ce qui concerne les Châteaux fameux, les Evenemens qui regardent chaque Lieu, autant que l'Histoire en donne connoissance, comme résidence de Rois ou autres Princes; Educations, Guerres, Batailles, Camps, Conciles, Conferences, Traités de Paix, Accidens extraordinaires, Phenomenes: comme aussi les noms des anciens Seigneurs qui ont été celebres dans l'Histoire, sans oublier de faire mention des Descriptions Poëtiques, ou autres, qui ont été faites de certains Lieux.

6°. A marquer la naissance, la demeure ou la mort des Hommes Illustres, ou de ceux qui se sont distingués considerablement en quelque état que ce soit, dans les Sciences ou dans les Arts, ou qui sont devenus recommandables par la sainteté de leur vie: la naissance, la demeure ou la mort de tel ou tel celebre Personnage, en tel Village ou Bourg du Diocèse de Paris, sont, sans doute, des choses dont la connoissance fera plaisir aux Curieux.

Quoique

Digitized by Google

Quoique l'Auteur qui s'eſt proposé cette Deſcription, n'épargne ni peines ni recherches pour remplir ce Plan, il ne ſe flate pas cependant de pouvoir l'executer parfaitement, ſurtout quant aux Articles 5. & 6. s'il n'eſt aidé de Mrs les Curés & Superieurs de Communautés, auſſi bien que des Seigneurs des Lieux; & ſi les Gens de Lettres ne lui font part de leurs lumieres. Il ſupplie pour cela toutes les Perſonnes qui auront des Mémoires à lui communiquer ſur les Articles ci-deſſus marqués, de vouloir bien les adreſſer à Paris, *à M. l'Abbé Lebeuf, au College de Cambray*, afin que l'Auteur du Projet en faſſe usage, & qu'il ſoit en état de les citer avec les marques de la reconnoiſſance qui leur ſera dûë.

Le même Auteur marquera auſſi les mouvances des Terres, pour rendre ſa Collection plus curieuſe, ſi on veut bien l'en informer. Il ſera honneur à qui il il apartiendra, ſur tout ce qu'on lui envoyera, & ſur les Extraits de Titres dont on lui donnera communication.

On peut juger par ce Plan, qu'il doit encherir conſiderablement sur celui que M. de Valois avoit tracé en 1675. dans ſon *Notitia Galliarum*, & que l'Ouvrage projetté ſera une continuation de ce que Du Breüil avoit commencé ſur dix ou douze Villages, voiſins de Paris, & qu'il n'a pas continué.

Digitized by Google

Puisse le dessein de l'Auteur inspirer à quelques Personnes studieuses des Diocèses, voisins de celui de Paris, d'en entreprendre autant, afin que leur exemple étant proposé à ceux qui sont plus éloignés, les engage à le suivre, & qu'on puisse ainsi peu à peu parvenir à avoir une Notice complette de tout le Royaume sur ce même Plan.

PHILIPPE DE BETHUNE.

Suite de son Eloge.

Depuis que nous avons imprimé dans le Mercure du mois de Novembre dernier le Bref du Pape Urbain VIII. au Roy, qui contient l'Eloge de Philippe de Bethune, Ambassadeur de S. M. on nous a remis une Lettre originale de M. de Lyonne, Ministre & Secretaire d'Etat, toute de sa main, écrite au Comte de Bethune, son Fils aîné, au sujet de la mort de son Illustre Pere. Elle n'est point datée suivant l'usage, assés fréquent, de ce temps-là; mais cette date n'est point douteuse, étant certain que ce Seigneur est mort en l'année 1648. comme nous l'avons marqué ailleurs. Pour ne rien ravir à la gloire d'un si grand Homme, voici la teneur de cette Lettre.

MONSIEUR,

Il n'y a point de Gens de bien dans le Royaume

me que la perte de M. de Bethune ne touche ſenſiblement, & qui ne ſe trouve obligé de nous aider à le regretter, n'étant pas poſſible qu'on ſçache combien ce grand Homme a mérité du Public, & combien ſes longs Services ont été utiles à l'Etat, ſans s'intereſſer avec vous dans le coup qui vient de terminer une ſi belle vie. Je me flate, Monſieur, que vous n'aurez pas douté que je n'aye pris plus de part qu'aucun autre à cette affliction publique, puiſqu'outre ces motifs généraux, qui ſont ſi preſſans, j'en ai encore de particuliers & qui vous regardent. Je ne préſume pas aſſés de moi pour entreprendre de vous conſoler dans un malheur de cette ſorte: je ſçais que votre vertu eſt encore plus grande & plus forte que tout ce qui peut l'attaquer; auſſi n'ai-je pris la liberté de vous faire ces lignes, que pour vous témoigner l'interêt que je prends à tout ce qui vous arrive, & pour vous proteſter que je ſerai invariablement avec une paſſion extrême, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

Signé, DE LYONNE.

M. l'Abbé *Tilly*, Irlandois, Vicaire Général des Miſſionaires de l'Ordre de Prémontré, Religieux de l'Abbaye de Valſori, Doicèſe de Soiſſons, vient de mettre ſous la preſſe un Ouvrage *in-folio* en Latin, intitulé, *Dictionarium Theologicum Dogmaticum & Morale*, dans lequel il traite toutes les Queſtions Scolaſtiquement & d'une maniere très-méthodique; après les Queſtions ainſi prouvées, il rapporte

Digitized by Google

raporte les résolutions des Cas de conscience, avec ses réfutations des Héresies & des Propositions condamnées, concernant sa matiere. Cet Ouvrage, qui est dédié à S. A. S. Electorale de Cologne, paroîtra au mois de Juin prochain.

ESTAMPES NOUVELLES.

Payſage en large, avec Figures & Animaux, Arbres, Maiſons & Forge; cette Eſtampe d'après un Tableau original de Ph. Wauvermens, de 17. pouces de large, ſur 12. de haut, eſt la ſeptiéme que le Sr de Beaumont grave d'après Maître. Elle a pour titre, *le Maréchal en exercice.* On la vend *chés lui, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë de la Parcheminerie.*

L'Eſtampe en hauteur qui vient de paroître ſous le titre de la *Gouvernante*, a parfaitement réüſſi; elle fait également honneur au rare talent de M. *Chardin*, Peintre de l'Académie, & à M. *Lépicié*, de la même Académie, qui l'a gravée avec un ſoin extrême d'après un de ſes meilleurs Tableaux, qui a été expoſé au dernier Salon, & qui a réüni tous les ſuffrages. Le Sujet en eſt très-ſimple. C'eſt une femme aſſiſe, vétuë décemment, tenant d'une main le Chapeau poudreux d'un jeune Ecolier, qui eſt debout devant elle, & de l'autre des Vergettes; l'affabilité, la douceur & la modération que la Gouvernante conſerve dans la correction qu'elle fait au jeune homme, ſur ſa malpropreté, ſon dérangement & ſa négligence; l'attention de celui-ci, ſa honte & même ſes remords, ſont exprimés avec beaucoup de naïveté. Au reſte, ſenſibles aux impreſſions que nous a fait cet Ouvrage, nous oſons prévenir le jugement du Public, & nous ne craignons nullement de faire tort à notre goût par les loüanges que nous lui donnons.

Digitized by Google

On lit ces Vers de M. Lépicié, au bas de l'Estampe, qu'on vend ruë des Noyers, chés L. *Surugue*, Graveur du Roy.

Malgré le minois hypocrite
Et l'air soumis de cet Enfant,
Je gagerois qu'il prémédite
De retourner à son Volant.

Ce Tableau se conserve, selon l'Estampe, dans le Cabinet de M. le Chevalier Despuch, mais nous venons d'aprendre qu'il n'y est plus, & qu'un Seigneur de la Cour de l'Empereur l'a acheté, pour l'emporter à Vienne.

Le 31. Décembre, l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, élut au nombre de ses Académiciens Honoraires & Amateurs, M. *de Julienne*, Chevalier de l'Ordre de S. Michel. Il possede un Cabinet rempli d'un nombre considerable de Tableaux des plus fameux Maîtres, & quantité d'autres Curiositez rares & de bon goût.

LETTRE de M. D. P. sur un Plan nouvellement gravé, de la Paroisse de S. Germain l'Auxerrois.

LE Sr *Favre*, Monsieur, demeurant chés M le Curé de S. Germain l'Auxerrois, que nous avons vû dans un de vos Mercures défendre la Regle d'*Exemple*, vient de donner au Public le Plan de la Paroisse de S. Germain l'Auxerrois, très-bien executé; je l'ai fait voir à des Connoisseurs, qui l'ont trouvé à merveille. J'ai mesuré moi-même deux ruës differentes, & je les ai trouvées très-justes sur le

le Plan, par le moyen de l'Echelle qui y est au bas du Cartel, au moyen de laquelle on peut prendre jusqu'à 6. pouces près, des mesures justes. Je n'en ai jamais vû de pareille dans aucun Plan, & l'on peut dire que jusqu'à présent on n'a vû un Morceau de Paris levé avec plus d'exactitude; le Bassin de la Riviere, dont vous faites une si belle Description dans le Mercure de Septembre dernier, à l'occasion de la Fête sur l'Eau, y est représenté au mieux; aucun Escalier n'y est oublié. Il seroit à souhaiter que Mrs les Curés de Paris en fissent autant pour leurs Paroisses, & que ceux qui seroient choisis pour exécuter un pareil dessein, en fussent aussi capables que le Sr Favre, qui a fait le sien à ses heures perduës, sans se déranger de ses autres devoirs. Je suis, &c.

La Personne qui nous adresse cette Lettre avec le Plan en question, nous a fait plaisir de nous donner occasion de l'annoncer aux Curieux. Il nous paroît mériter tous les éloges qu'on lui donne.

Le Sr Abbé *Candide*, demeurant Place de Sorbonne, fameux Oculiste, vient de faire très-heureusement l'Opération de la Fistule Lacrimale; il a guéri parfaitement le Petit-fils de M. le Marquis de Mouchy, Lieutenant Géneral des Armées du Roy, sans qu'il y paroisse. Il avoit été manqué à Besançon. M. Gendron, si connu par sa grande capacité, avoit été d'avis de faire cette Opération.

Le Sr *Arnoul*, est surpris d'aprendre, dit-il, après tous les Avis réiterés, & toutes les précautions qu'il a prises au sujet de son Spécifique *contre l'Apoplexie*, qu'il se trouve encore des personnes qui osent le contrefaire & d'autres qui s'y laissent tromper & qui ont même eû des rechutes avec l'usage de ces faux Remedes, c'est pourquoi il repete encore que

Digitized by Google

que son Remede ne se distribuë que chés lui, rue des Cinq Diamans à Paris, & qu'il n'en donne pas un seul, sans qu'il soit accompagné d'un Imprimé signé de lui. Il ajoûte, que le grand nombre de guérisons operées par ce Spécifique, se trouve confirmé par Médecins, Chirurgiens & Personnes très-respectables & constituées dans les plus hautes Dignités du Royaume; & que depuis 39. années que le Public en fait usage, on n'a encore vû personne de ceux qui le portent, soit en qualité de préservatif, soit en qualité de Remede, à qui il soit arrivé le moindre accident d'apoplexie. Le silence des Adversaires du Sr Arnou à cet égard, est la meilleure preuve qu'on en puisse donner.

SPECTACLES.

EXTRAIT de la Comédie d'Esope au Parnasse, représentée au Théatre François le 14. Octobre.

ACTEURS.

Apollon, *le Sr Dubois.*
La Raison, *la Dlle Conel.*
La Rime, *la Dlle la Mothe.*
Esope, *le Sr Montmenil.*
Cidalise, jeune veuve, *la Dlle d'Angeville.*
Trontenville, Courier du Parnasse, *le Sr Poisson.*
Eraste, jeune homme simple, *le Sr d'Angeville.*
M. Desbrochures, *le Sr Fierville.*

Valere

Valere, Petit-Maître, Auteur, *la Dlle d'Angeville.*

La Scene est au Parnasse.

LE jeune & estimable Auteur de cette Piece, s'étoit déja annoncé par un coup d'essai, qui faisoit souhaiter qu'il remplit une carriere commencée avec beaucoup d'éclat; nous augurâmes, alors avec tout le Public, ce qu'il deviendroit dans la suite; l'évenement n'a pas trompé nos esperances; *Esope au Parnasse* a justifié notre prédiction; les suffrages qui l'attendoient l'ont couvert d'une nouvelle gloire, & nous pouvons justement nous flater qu'il ne demeurera pas en si beau chemin. En attendant qu'il nous donne quelque Piéce dans un genre plus parfait, nous allons faire part au Public de quelques-unes des beautés qui sont répanduës dans celle-ci.

L'Auteur, par une ingénieuse fiction, nous fait voir Esope prêt à partir du Parnasse, où Apollon voudroit le retenir pour toûjours, par le besoin que ses Eleves ont de ses sages leçons. Esope s'en excuse modestement, par la difficulté qu'il trouve à corriger les abus qui se sont glissés dans la Poësie; il lui dit qu'il n'y est venu que pour visiter le celebre la Fontaine, qui l'a si bien imité dans ses Fables. Il obéït pourtant à Apollon; mais c'est à ces conditions;

Digitized by Google

Eh ! bien, Seigneur, eh ! bien ; avant que je paroisse,
Faites donc en ces Lieux qu'au moins on me connoisse
Non par le faux dehors que présente l'esprit,
Mais par le fonds d'un cœur qui s'est toûjours prescrit
L'irrévocable loi d'exprimer sa pensée,
Sans la croire jamais digne d'être encensée.
Qu'à vos heureux Sujets on daigne m'annoncer,
Non, à titre de Juge habile à prononcer,
Non, comme un ennemi qui s'empresse à leur nuire,
Ni comme un Maître altier qui voudroit les instruire,
Mais comme un Ecolier, qui sur des vérités
Cherche à se procurer de nouvelles clartés,
Mais à titre d'ami, qui de zele & d'estime
Vient payer à leur Art un tribut légitime,

Que la critique seroit aimable & utile, si elle étoit toujours revêtuë & assaisonnée de ces précieuses qualités qu'Esope veut qu'elle ait en partage ! Apollon accepte le parti, & se retire voyant aprocher la *Raison*, son Epouse, dont il témoigne n'être pas trop satisfait, attendu sa sévérité, qu'elle porte plus loin, dit-il, qu'il ne faudroit.

Esope étant dans cette Piéce le principal Personnage, et un Personnage, qui ordinairement ne s'exprime que par des Fables,

Nous

Digitized by Google

nous avons crû ne lui pouvoir donner dans cet extrait de langage plus convenable que l'Apologue. Nous nous trouvons embarassés au choix, entre les diverses Fables dont cette Piéce est enrichie; ainsi pour ne point passer les bornes que nous sommes obligés de nous prescrire, pour n'être point prolixes, nous n'allons citer que celles qui ont plus de connexité avec le sujet, ou l'action principale.

Apollon n'a retenu Esope dans sa Cour, que pour réformer les abus qui se sont glissés dans la Poësie; d'où il est naturel de conclure, qu'on n'y sçauroit mieux réussir qu'en mettant la rime d'accord avec la raison: et voilà ce que le sage Esope entreprend, et dont il vient à bout autant qu'il lui est possible; cela suposé, nous nous en tiendrons aux deux Fables qui regardent ces deux Rivales.

La Raison vient se plaindre amérement à Esope de l'injustice que lui fait Apollon de lui préferer la Rime. Voici la réponse d'Esope:

Je dirai seulement qu'un jour sur la fougere,
Près des filets d'un Oiseleur,
Un Moineau voltigeoit, sans penser à malheur;
La jeunesse est toûjours imprudente & légere:
Notre jeune Moineau,

Sautant

Sautant, capriolant, donna dans le paneau, &c.
Mais par bonheur, il fut logé
Chés une aimable Dame, où bonne nourriture,
Bonbon, biscuits et confiture,
Rien ne fut épargné, &c.
Mais une cousine traîtresse
Demanda l'Oiseau tant vanté
A sa complaisante Maîtresse,
Qui ne pût refuser; l'Oiseau fut emporté,
Et le voilà dans la détresse.
Il étoit à la verité,
Tout comme ci-devant, bien logé, bien traité,
Mais, pas une douce parole,
Qui pût le consoler de sa captivité;
Pas un seul joli nom. Que fit-il? rebuté,
Il prend sa bisque, zeste, un matin il s'envole;
La Maîtresse vient, se désole,
L'apelle, mais en vain, le Moineau dégoûté
Promit à sa fiere Beauté
De ne plus revenir, et lui tint sa parole.
L'Hymenée est l'objet de ma comparaison;
L'enjoûment en menage est toûjours de saison;
Pour être aimable et sociable,
Une femme n'a pas assez de sa raison.
La voliere et l'Hymen etant une prison
Si l'on ne s'etudie à la rendre agreable,
L'Oiseau quitte sa cage, et l'Epoux sa maison.

Digitized by Google

La Raison profite de cette sage remontrance, elle promet à Esope de ne point quitter un Epoux tel qu'Apollon, et de pousser sa complaisance pour lui, jusqu'à s'accomoder aux petits défauts de la Rime, sa Rivale, pour le bien de la paix et de la societé.

Après quelques Scenes, purement accessoires, mais très-joliment versifiées, l'ingénieux Auteur fait venir la Rime. Esope la reçoit avec beaucoup de politesse; mais voyant qu'elle s'oublie jusqu'à vouloir se mettre au-dessus de la Raison, il la fait rentrer en elle-même, par cette Fable;

Chés un Amateur des Beaux Arts
Le Burin se trouva tout auprès d'une Lyre:
De ceux qui de Bellone affrontent les hazards,
L'une chantoit les noms, l'autre les faisoit lire.
Mais trop fiere des sons vainqueurs
Dont elle flate notre oreille,
La Lyre se crut sans pareille,
Et contre le Burin lança des traits mocqueurs, &c.
Eh! tes discours me font pitié,
Répondit le Burin, bien plus qu'ils ne me fâchent;
Je dirai sur ta voix tout ce que tu voudras;
Mais, si tes cordes se relâchent,
Dis-moi ce que tu deviendras.

Digitized by Google

Tu ne produis jamais qu'un son vain et frivole,
Qui naît rapidement, et de même s'envole,
Si le Burin ne fait revivre tes accords;
C'est moi seul, qui te donne un corps.
Des Héros vainement tu chanterois la gloire;
Si je ne prenois soin de leurs faits éclatans;
C'est par moi, que, gravés au Temple de Mémoire,
Ils bravent l'injure des temps.
La Raison sur la Rime a le même avantage;
La Rime ne produit qu'un inutile son,
A moins qu'elle n'emprunte un corps de la Raison;
Celle-ci brille moins et dure davantage.

La Rime, pour conserver son caractere, ne convient pas d'abord qu'Esope ait raison; mais en le quittant, elle dit tout bas :

Oüais! cet Homme est doüé d'un pouvoir qui m'étonne;
Je sens que mon caprice, avec lui, m'abandonne.

La Piéce finit par la reconciliation de la Raison et de la Rime; et c'est là l'objet principal que l'Auteur s'est proposé; en faveur de cet heureux raccommodement, la Raison rapelle les jeux qu'elle avoit exilés du Théatre, par trop de séverité, ce qui forme un joli divertissement mêlé de Danses et de Chants, dont les Sieurs Dangeville

Digitized by Google

et Grandval ont fait le Balet et la Musique ; nous ne citerons que les deux couplets du Vaudeville :

Je ris, quand je vois une Mere
Dans un jeune cœur
Préferer la sagesse austere
A mon air vainqueur.
Eh ! songez, Meres de Famille ;
Songez qu'il est une saison,
Où le cœur de vos pauvres Filles
N'entend ni rime, ni raison.

Pour inspirer de bons Ouvrages ;
Sages Spectateurs,
Encouragez par vos suffrages
Nos jeunes Auteurs.
Celui qui par ma voix s'exprime,
Du Public attend sa leçon ;
C'est nous qui vous donnons la rime ;
Mais vous nous donnez la raison.

Digitized by Google

REFLEXION d'une Muse anonyme en forme de prédiction, adressée à M. Pesselier, *Auteur de la Comédie d'*Esope au Parnasse.

L'An qu'aux François reparoîtra,
Dans un Prologue qui plaira,
L'ombre du célebre Moliere,
Par qui le vice combattu,
Se releve de la poussiere,
Sur le tombeau de la vertu.
Cette ombre, pour juger si trois nouveaux ouvrages
Qu'au Théatre avec pompe on nous annoncera,
Seront dignes de ses suffrages,
Dans le corps du Parterre à l'instant passera;
Et là dans le silence, à l'abri de l'orage,
Que la cabale excitera,
Elle verra faire naufrage
Aux deux Piéces qu'on sifflera.
Esope seul triomphera:
Certain Baudet, faux Nouvelliste,
Au Prologue ricanera:
Puis prenant le ton cabaliste,
A la premiere à grand bruit bâillera,
A la seconde avec force braira,
Et respectant l'*aimable Fabuliste*,

Digitized by Google

Que le Parterre goûtera,
A la troisiéme admirera
Ce jeune Eleve de Thalie,
Qui voulant des Mortels corriger la folie,
Composa *l'Ecole du Temps*;
Qui donnant cette Comédie,
Comme un premier essai de ses heureux talens;
A la Ville, à la Cour fut long-temps aplaudie,
Dans son *Esope* enfin fait voir évidemment,
Que sans trop se livrer à la folle manie,
Toûjours ami du sentiment,
Moderant avec art le feu de son *génie*;
Il sçait, quand il le faut, allier sçavamment,
Et la cadence au jugement,
Et la sagesse à l'harmonie;
Que même en tout ce qu'*il écrit*,
Ses mœurs, et la vertu l'admirable compagne
De la vertu qui toujours l'accompagne,
Brillent autant que son esprit.

*Par M. L**** Desepm****.*

Le 23. Decembre, les Comédiens Italiens donnerent une Piéce Italienne en trois Actes, intitulée: *Arlequin Medecin volant*, dans laquelle le nouvel Arlequin joüa avec aplaudissement le premier Rôle, ayant seul presque tout le jeu de la Piéce. Ce

Com-

Comédie eſt très ancienne. M. Bourſaut en a fait une, ſous le même titre, en un Acte, qu'il a tiré de ce canevas Italien. La même Comédie avoit déja été repréſentée à l'Hôtel de Bourgogne le 14. Juin 1716. c'eſt-à-dire la premiere année que les derniers Comédiens Italiens arriverent à Paris.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

ON aprend de Conſtantinople que la Caravelle Reale du G. S. de 70. pieces de canon, entra le 22. Novembre dernier dans le Port de cette Ville. A peine fut-elle dans l'Arcenal, que le feu prit aux poudres, par l'imprudente malice d'un Officier qui vouloit en voler une partie; le Vaiſſeau s'enflama; on le tira au milieu du Port, pour tenter de le couler à fond, mais le feu ayant pris aux cables, et s'étant rompus, le courant le jetta ſur des Maiſons qui bordent le Port du côté du Faual, leſquelles furent auſſi-tôt enflâmées. Celle du Drogman, du Capitan Pacha ont été totalement conſumées par cet incendie, qui n'eſt pas encore tout-à-fait éteint.

Depuis longtemps on avoit apris par pluſieurs Vaiſſeaux venus de diverſes Echelles du Levant, que Thamas Kouli Kan, par une trahiſon également odieuſe & ſurprenante, s'étoit rendu maître de la Perſonne & des Etats du Grand Mogol, mais on avoit toujours refuſé d'ajoûter foi à cette nouvelle. Elle a été confirmée depuis par des Lettres

Digitized by Google

écrites d'un si grand nombre d'endroits, qu'on n'en peut plus douter, & voici les principales particularités que contiennent ces Lettres.

Thamas Kouli Kan ayant défait au mois de Mars dernier l'Armée du Grand Mogol, s'empara de plusieurs Places des Etats de ce Prince, & il comptoit ne pas rencontrer plus de difficultés à conquerir tout le Pays qui lui restoit à soûmettre. La résistance que firent quelques Villes, lui fit connoître qu'il s'étoit trompé dans ses conjectures, & que les mêmes ennemis qu'on a battus en rase campagne, sont quelquefois moins aisés à vaincre derriere des remparts. Ses Troupes étoient fort affoiblies par les differens combats qu'elles avoient été obligées de livrer. Le Grand Mogol n'avoit plus la verité d'Armée, mais il lui falloit beaucoup moins de temps, pour en assembler une nouvelle, que Thamas Kouli Kan, pour recevoir les secours dont il avoit besoin. Ces raisons déterminerent ce dernier à tâcher de venir à bout de ses desseins ambitieux, en employant l'artifice au défaut de la force. Il feignit de vouloir conclure la paix avec son ennemi, & il lui proposa des conditions infiniment plus avantageuses que celui-ci n'auroit osé les esperer dans la situation fâcheuse où il se trouvoit. Le Grand Mogol les ayant acceptées avec autant d'empressement que de reconnoissance, le Traité fut signé; on se rendit les prisonniers de part & d'autre; le Grand Mogol envoya à Thamas Kouli Kan les sommes qu'il s'étoit engagé à lui payer pour les frais de la Guerre, & il le mit en possession des Provinces qu'il avoit consenti de lui céder; il voulut même, avant que de retourner dans sa Capitale, lui donner une Fête, moins pour étaler le faste ordinaire aux Monarques des Indes, que pour prouver à Thamas Kouli Kan, qu'il ne conserve aucun

aucun ressentiment de sa défaite, & qu'il ne pouvoit continuer d'être l'ennemi d'un vainqueur si généreux.

Quelques jours après cette Fête, Thamas Kouli Kan invita le Grand Mogol à venir à son tour dans le Camp des Persans avec les principales Personnes de sa Cour. Quoique l'exemple du dernier Sophy de Perse fût une leçon qui devoit aprendre à ce Prince à se défier de Thamas Kouli Kan, il se livra imprudemment entre les mains de son ennemi, qui, dans le temps que le Grand Mogol goûtoit avec sécurité les plaisirs qu'on lui avoit fait préparer, pour le mieux tromper, le fit arrêter avec toute sa suite, & détacha en même temps un Corps de troupes, pour surprendre la Ville de Delly, Capitale des Indes. Ses ordres furent executés avec plus de bonheur que ne méritoit une pareille perfidie, & les Persans se rendirent maîtres de la Ville, dont les Habitans n'eurent pas plûtôt apris le malheur arrivé à leur Souverain, qu'ils prirent les armes pour essayer de le venger. Ils tuerent environ 400 Soldats de la garnison Persane, mais Thamas Kouli Kan ne leur donna pas le temps d'en faire un plus grand carnage, & ayant marché avec son Armée, il entra dans la Ville qu'il abandonna au pillage, & dont il fit massacrer les Habitans, sans aucune distinction d'âge ni de sexe. Cet Usurpateur, profitant de la terreur que le traitement fait à la Capitale a inspirée aux Habitans des autres Villes, s'en est fait ouvrir les portes, & presque tout le Pays l'a reconnu pour Souverain.

Cependant on ne croit pas qu'il demeure tranquille possesseur d'une conquête qu'il doit à des moyens si condamnables, & quelques avis reçûs des Indes portent, que plusieurs Seigneurs du Pays ont formé une Confédération pour l'en chasser, &

que les Peuples paroiſſent diſpoſés à contribuer de tout leur pouvoir à l'exécution de cette entrepriſe, & montrer à Thamas Kouli Kan, que l'attachement des Sujets pour leur Prince eſt le plus grand obſtacle qu'on ait à vaincre pour s'emparer de ſes Etats.

RUSSIE.

COPIE du Manifeſte de l'Imperatrice de Ruſſie, touchant les Princes Dolgoroucky.

NOus ANNE, par la grace de Dieu, Imperatrice & Autocratrice de toutes les Ruſſies, &c. &c. &c.

SÇAVOIR FAISONS,

Il eſt notoire quels crimes ont ci-devant commis contre Nous & cet Empire, le Prince Alexis Dolgoroucky, & ſes freres le Prince Serge & le Prince Jean, fils du Prince Gregoire Dolgoroucky, auſſi bien que le Prince Jean, fils d'Alexis, & le Prince Baſile, fils de Lucas, & le Prince Baſile, fils de Wolodimir Dolgoroucky, nommément.

Que le Prince Alexis Dolgoroucky & ſes freres Serge et Jean, auſſi bien que ſon fils le Prince Jean, ſe trouvant près l'Empereur Pierre II. de glorieuſe memoire, lui ont fait faire de longs voyages de Moſcou, pour chaſſer, non ſeulement pendant l'Eté, mais auſſi pendant l'Automne & l'Hyver, au grand préjudice de ſa chere ſanté, loin d'en avoir le ſoin néceſſaire, ayant plûtôt fait leur poſſible pour détourner Sa Majeſté des affaires de l'Empire, & pour tellement l'affoiblir, qu'Elle en mourut peu après.

Durant la maladie de Sa Majeſté, ils n'en ont fait confidence à perſonne juſqu'à ſa mort, deſorte que ni les premiers Miniſtres d'Etat, ni d'autres Perſonnes

Perſonnes de qualité, ni même les Gens de la Cour n'en ont jamais ſçû rien de sûr ni de poſitif.

Ils ont en outre porté leur ambition démeſurée, juſqu'à perſuader à Sa Majeſté, qui étoit encore dans un âge peu mûr pour le mariage, de fiancer la Princeſſe Catherine, fille du Knées Alexis, qui étoit peu digne d'une ſi haute Alliance; & cela ſans donner préalablement avis, ni ſans prendre conſeil des plus proches de la Famille Imperiale, ni des premiers Officiers de la Couronne, quoique cette coûtume ait toujours été obſervée par nos Prédeceſſeurs.

Sur ce prétexte de mariage, leſdits Princes Dolgoroucky prirent, d'une maniere effrontée, encore du vivant de Sa Majeſté, & même après ſa mort, & lors de notre avenement à la Couronne, du Tréſor Imperial, des choſes précieuſes valant plus de deux cent mille Roubles, & ſe les aproprierent; juſqu'à ce que ſelon notre ordre elles leur furent ôtées.

Outre les délits ci-deſſus mentionnés, les Princes Dolgoroucky ſe ſont rendus coupables de pluſieurs autres crimes durant la vie de S. M. l'Empereur Pierre II. crimes qui ſont tous diamétralement contraires aux Droits divins & à ceux de cet Empire.

Le Knées Baſile Dolgoroucky, fils du Knées Lucas, a tâché malicieuſement au commencement de notre Regne, de nous rendre ſuſpects par toutes ſortes de calomnies, pluſieurs de nos plus fideles Miniſtres, ſans craindre le courroux du Ciel, ni regarder le devoir d'un bon ſerviteur.

Quoique ledit Knées Alexis Dolgoroucky, ſes fils & ſes freres, auſſi-bien que le Knées Baſile Dolgoroucky, fils de Lucas, ayent ſelon les Loix

Digitized by Google

de l'Empire, merité la mort pour les crimes susmentionnés, cependant notre grande clemence les en a délivrés, & nous nous sommes contentée de les exiler en divers Endroits, après les avoir privés de leurs Charges & du Cordon de S. André, dont ils s'étoient emparés sans le mériter.

Nous avions laissé au Knées Basile Dolgoroucky, fils du Knées Wolodimir, la Dignité de Feldt Maréchal; mais malgré cette grace & le serment de fidelité, celui-ci entreprit de calomnier non seulement les ordres que nous avons publiés pour le bien de l'Empire, mais de se servir en outre de paroles méprisantes & injurieuses contre notre sacrée Personne.

C'est pourquoi il fut condamné à la mort par une Commission établie à cet effet, & par une Assemblée de nos Ministres & de nos Généraux. Cependant nous lui fîmes encore une fois grace de la vie, lui ôtant seulement sa Charge, & l'envoyant à Schlusselbourg pour y être aux Arrêts, comme il paroît plus au long par les ordres imprimés du 14. Avril de 1730. & du 23. Decembre de 1731.

On a eû lieu de croire qu'après des graces si signalées lesdits Dolgoroucky non seulement se repentiroient de leur vie passée, & qu'ils tâcheroient de vivre tranquillement aux Lieux de leurs Exils, mais encore qu'ils prieroient le Tout-puissant pour notre santé.

Au lieu de cela ils ont, contre toute attente, de nouveau oublié leur serment de fidelité, et le Jugement de Dieu, en se rendant coupables des crimes suivans.

Le Knées Jean Dolgoroucky, fils du Knées Alexis, n'a pas eû honte de répandre dans le Lieu de son Exil toutes sortes d'injures & de calomnies contre notre sacrée Personne & notre Famille Impériale,

Digitized by Google

riale, ce qu'il a avoüé lui-même dans l'Examen.

On a en même temps découvert par cette occasion une autre Entrepriſe criminelle de ces Princes Dolgorouckỳ, qui juſqu'ici avoit été inconnuë.

Le Knées Alexis Dolgorouckỳ qui eſt mort dans ſon Exil, étant encore auprès de l'Empereur Pierre II. a, conjointement avec ſes freres le Knées Serge & le Knées Jean, auſſi bien que le Knées Baſile, fils de Lucas, eû le deſſein inoüi & directement contraire aux Droits de ſucceſſion établis dans cet Empire, de faire paſſer la Couronne Imperiale, après la mort de Pierre II. ſur la tête de ſa fille Catherine. Pour executer un deſſein ſi oposé à tous les Droits divins & humains, auſſi bien qu'à leur ſerment de fidelité, ils entreprirent de forger un faux Teſtament, dans lequel Sa Majeſté nomme pour ſon Succeſſeur au Trône ladite Catherine, fille d'Alexis.

Ce Teſtament fut d'abord écrit par la main du Knées Baſile, fils de Lucas Dolorouckỳ; mais ſous prétexte que ſon écriture étoit peu liſible, il le laiſſa là; ſur quoi le Knées Serge Dolgorouckỳ fut chargé de l'écrire.

Le Knées Baſile, le Knées Alexis, auſſi bien que ſon frere Jean, s'étant de nuit renfermés dans une chambre, dicterent au Knées Serge ce qu'il devoit écrire.

Ainſi il en vint à bout avec leur aſſiſtance, et mit après le Teſtament au net, quoiqu'avec cette précaution, qu'il a tellement alteré ſon écriture, qu'il a été très-difficile de la reconnoître. Le Knées Jean, fils d'Alexis Dolgorouckỳ, l'a ſigné en préſence de ſon pere et de ſes freres, et dans la ſignature, il a contrefait, autant qu'il lui a été poſſible, celle de l'Empereur Pierre II. de la même façon que S. M. avoit accoûtumé de ſigner les ordres.

Digitized by Google

Ils prirent en même temps la réſolution de publier après la mort de S. M. ce Teſtament comme veritable, & d'en exécuter le contenu.

Ils étoient convenus de punir de mort tous ceux de nos Sujets qui auroient voulu douter de ſa verité, ou qui auroient osé le rejetter.

Ils n'ont jamais rien fait apercevoir de ce deſſein criminel avant leur Exil, ni depuis, n'en ayant jamais témoigné aucune repentance, et ne nous en ayant jamais demandé pardon.

Et quoique nous ayons, par une grace particuliere, rapellé l'année paſſée du Lieu de ſon Exil le Knées Serge Dolgoroucky, cependant il n'en a jamais voulu rien découvrir ouvertement, ni dans ſon Interrogatoire, ni dans l'Examen.

Mais comme dernierement le Knées Jean, fils d'Alexis Dolgoroucky, a non ſeulement lui-même avoüé dans ſon Examen ce deſſein pernicieux, mais que ſes oncles, contraints par là, en ont fait de même, ils y ont unanimement ajoûté, que voyant après la mort de Pierre II. qu'il ſeroit impoſſible d'exécuter leur mauvais deſſein, ils avoient fait brûler par la main du Knées Jean Dolgoroucki ledit faux Teſtament, tant le broüillon que la copie, comme cela paroît plus au long par les Regiſtres de notre Chancellerie ſecrete de l'Inquiſition.

Les Knées Baſile & Michel Dolgoroucky, tous deux fils du Knées Wolodimerowitz, ont eû part aux deſſeins criminels & rebelles de leurs couſins, et ils ne nous en ont jamais rien découvert, et même en dernier lieu, lorſque nous en fûmes déja informée, et qu'ils ont été interrogés là deſſus, ils n'ont avoüé rien de poſitif, juſqu'à ce qu'on les a vaincus, de façon à ne pouvoir plus reculer.

Comme nous fûmes obligée par toutes les Loix Divines et humaines, de punir ces Rebelles et traî-

Digitized by Google

tres impies, nous avons assemblé, pour les juger, les Principaux de l'Etat Ecclesiastique, Civil et Militaire, qui, après une mûre Déliberation, ont conclû tous d'une voix, que selon les Loix de l'Empire ils doivent souffrir la mort méritée par leurs crimes.

Le Knées Jean Dolgoroucky, fils d'Alexis, fut condamné à subir le suplice de la roüe, & à avoir la tête tranchée.

Le Knées Basile Dolgoroucky, fils de Lucas, et le Knées Serge et Jean Dolgoroucky, fis du Knées Gregoire, furent aussi condamnés à être décapités.

Cette Sentence fut publiquement executée à Novogrood avec un grand concours du Peuple.

Le Knées Basile et le Knées Michel Dolgoroucky, fils du Knées Wolodimerowitz, ont été pareillement condamnés à la mort par ladite Assemblée : & quoiqu'ils l'auroient très-bien méritée, cependant, selon notre clemence ordinaire, nous leur avons fait grace, en les envoyant seulement en Exil en divers Endroits, où ils doivent être gardés à vûë leur vie durant, sans avoir la permission d'aller nulle part qu'à l'Eglise.

Pour que tout le monde soit informé de ces grands crimes & atroces délits des Princes Dolgoroucky, Nous avons ordonné de publier ce que dessus, & de l'imprimer.

Le Manifeste de S. M. a été signé par les trois Ministres de Cabinet, & par le Général Wschakow.

Imprimé à S. Petersbourg, à la Chancellerie du Senat, le 12. Novembre 1739.

On a apris de Novogrood, que lorsqu'on lut au Knées Jean Alexiowitz Dolgoroucky son Jugement, il se donna un coup de couteau dans la gorge, & que le coup n'étant point mortel, il avoit

Digitized by Google

été conduit au suplice avec ses oncles & le Knées Basile Loukitz, qui tous, ainsi que lui, étoient morts avec beaucoup de fermeté.

Les dernieres Lettres de Petersbourg, marquent qu'on faisoit d'exactes perquisitions dans toute la Moscovie, pour découvrir les Personnes mal intentionnées contre le Gouvernement, & que plusieurs Boyars, craignant d'être envelopés dans l'affaire des Princes Dolgoroucky, s'étoient retirés dans les Etats voisins.

ALLEMAGNE.

LEs Ministres du Grand Seigneur ont assûré M. Montmartz, qui a aporté à Vienne la Ratification du Traité de Belgrade, signée par Sa Hautesse, qu'elle auroit déja nommé l'Ambassadeur qui doit se rendre à Vienne de sa part, si elle n'avoit voulu se donner le temps de choisir un Sujet propre à affermir la bonne intelligence entre les deux Puissances.

Le Secretaire d'Ambassade, chargé des affaires du Roy d'Espagne à la Cour de Vienne, a reçû de Madrid un Courier, dont il a communiqué les dépêches au Grand-Chancelier, & l'on assûre qu'il a reçû ordre de la Cour de Madrid de dire à ce Ministre, que S. M. C. ayant été obligée d'entrer en guerre avec l'Angleterre, elle comptoit que cette guerre ne préjudicieroit en rien à l'union qui vient d'être rétablie entre l'Empire & l'Espagne.

L'Empereur a apris par un Courier arrivé depuis peu de Belgrade, que le 6. de ce mois le Commandant des Troupes Impériales avoit remis la Ville aux Turcs, & que le Pacha de Romelie, selon ce qui avoit été convenu, avoit fait marquer 300. maisons,

Digitized by Google

sons, pour loger les Soldats Impériaux qui devoient rester dans la Place pendant l'hyver, pour travailler à faire sauter les Fortifications de la Citadelle.

Le Conseil de Guerre s'assembla il y a quelques jours en présence de S. M. I. pour déliberer sur l'affaire du Feldt-Maréchal Comte de Seckendorf, & il y fut résolu de remettre ce Géneral en liberté sous de certaines conditions.

ITALIE.

ON écrit de Genes, que le lendemain du jour auquel M. de Jonville, Envoyé Extraordinaire du Roy de France, eut sa premiere Audience publique du Doge & du Sénat, ce Ministre donna un magnifique dîné aux quatre Députés qui l'avoient accompagné, aux Ministres Etrangers, & à quelques Dames de distinction; & que toute la Noblesse alla lui rendre visite les trois jours suivans.

ISLE DE CORSE.

SElon quelques avis reçûs depuis peu, il y a encore de l'autre côté des Montagnes un Chef de Banditi, nommé Morachino, qui commet des désordres dans les endroits où il n'y a point de Troupes, & qui a eû la hardiesse d'éxiger des contributions de quelques Hameaux écartés, mais on ne doute pas que les Habitans du Pays, pour se délivrer de ses vexations, ne travaillent, de concert avec les Officiers de la République, à le faire arrêter. Les Curés de Bigorno & de Canevaggio ont été remis en liberté, & il y a aparence qu'on y remettra aussi celui de Lamma, cet Ecclésiastique ayant prouvé que les Armes qu'on lui a trouvées, apartenoient à un Déserteur, qui les a laissées chés lui à

son

Digitized by Google

ſon inſçû, & qu'il n'avoit eû le temps ni de les conſigner, ni d'en faire la déclaration.

Selon les dernieres Lettres, écrites de la Baſtie, il paroît que la principale attention du Marquis de Maillebois eſt préſentement de purger l'Iſle de Corſe de tous les Bandits. Ce Géneral, non-ſeulement leur fait donner la chaſſe & fait punir ſéverement ceux qui leur fourniſſent quelque retraite, mais il a ordonné aux Peres du Commun de lui donner une note exacte de tous les gens ſans aveu et qui ſont ſans bien et ſans profeſſion.

ESPAGNE.

ON écrit de Madrid, que le 12. le 13. et le 14. de ce mois, le Palais du Prince de la Roca Filomarini, Ambaſſadeur du Roy des deux Siciles, a été illuminé à l'occaſion du Mariage de l'Infant Don Philipe avec Madame de France, et que chaque jour il y a eû Concert, Soupé et Bal chés cet Ambaſſadeur.

Le même jour que le Roy a fait publier la Déclaration de guerre contre la Grande-Bretagne, il a paru une Ordonnance qui porte qu'on tiendra pour prohibé tout commerce avec les Sujets et Vaiſſeaux de S. M. Br. qu'on n'admettra dans aucun Port des Pays de la domination de S. M. aucun Bâtiment chargé des Marchandiſes fabriquées en Angleterre ou des denrées que ce Pays aura produites; qu'il ſera également défendu de les introduire par terre de quelque maniere et ſous quelque prétexte que ce ſoit; que le même Reglement s'obſervera par raport à tout ce qui viendra des Colonies Angloiſes; que tous les Effets, qui ſont dans le cas de la prohibition, ſeront ſaiſis partout où on les trouvera, ſoit dans les Boutiques des Marchands et dans les Maiſons

Digitized by Google

Maisons des Particuliers qui ne font point le commerce, soit même sur les grands chemins dans les voitures dont les Proprietaires se serviront pour les transporter; qu'il ne sera pas plus permis aux Etrangers, qu'aux Sujets du Roy, de garder ces Effets chés eux, l'intention de S. M. étant néanmoins de conserver à tout autre égard la liberté du commerce avec les Royaumes et les Etats dont elle est alliée, ou avec lesquels elle est en paix, et S. M. voulant que les Vaisseaux des Sujets de ces Royaumes et Etats soient reçûs dans tous ses Ports avec les Marchandises qu'ils auront à bord, pourvû qu'elles soient du produit des Terres de ces Royaumes et Etats, ou qu'elles y ayent été fabriquées; que les Marchandises même qui seront du crû des Domaines du Roy, ou qui viendront de ceux des Puissances ses Alliées, seront défenduës si elles ont été teintes, blanchies ou aprêtées en Angleterre ou dans quelque Pays qui en dépende, & que S. M. renouvelle à ce sujet toutes les Ordonnances & Cédules publiques pendant les précedentes Guerres avec la Grande Bretagne, qu'afin de connoître la qualité des Marchandises qui doivent être regardées comme prohibées, en cas qu'il survienne quelque dispute sur cet article, le Juge devant lequel on dénoncera quelque saisie, fera la visite des Marchandises, & nommera un Expert qui déclarera sous serment, de quelle fabrique ou de quel crû elles sont; que les Propriétaires de ces Marchandises & Denrées pourront aussi de leur côté nommer un Expert dont le témoignage sera reçû de même sous serment; que si la déclaration des Experts ne se trouvoit pas fidele, ils seront punis comme Faussaires; que si celle de l'un n'est pas conforme à celle de l'autre, le Juge nommera une troisiéme Personne qui prêtera aussi serment, & qu'après avoir pris l'avis de

cet

Digitized by Google

cet Arbitre, il prononcera une Sentence définitive ; sans admettre d'autre défense ni preuve ; que le tiers de tout ce qui sera saisi, sera adjugé au Fisc Royal, un autre tiers au Juge, & le reste au Dénonciateur, & que ces tiers seront délivrés immédiatement après que la Sentence aura été renduë, pourvû que le Juge & le Dénonciateur donnent caution d'en rendre la valeur, si la Sentence venoit à être infirmée ; que les personnes qui introduiront dans les Etats du Roy quelques Marchandises prohibées, ou qui en favoriseront l'entrée, seront punis de mort, & que tous leurs biens seront confisqués ; que par raport aux personnes chés qui on trouvera ces Marchandises, & qu'on ne pourra convaincre de les avoir fait entrer dans le Royaume, elles seront condamnées seulement à perdre ces Marchandises dont les tiers seront apliqués respectivement selon la disposition de l'Ordonnance ; que s'il se trouve quelque possesseur de Marchandises de contrebande, qui après une Procedure réguliere soit convaincu de les avoir gardées, quoiqu'il en connût la qualité, ses biens seront confisqués, & qu'il sera obligé de déclarer celui de qui il aura reçû ces Marchandises, à faute de quoi il sera traité comme s'il les avoit introduites lui-même dans les Etats de S. M. & il sera sujet aux peines prescrites par cette Ordonnance, lesquelles ne pourront être diminuées ni commuées par aucun Juge de quelque rang qu'il puisse être, ni par aucun Tribunal ou Conseil ; que la volonté du Roy est, qu'on n'accorde aucune permission de faire entrer des Marchandises prohibées, en quelque petite quantité que ce soit, & que si on en a accordé quelqu'une, S. M. la révoque & l'annulle ; qu'en consequence Elle défend aux Conseils & aux Vicerois, ainsi qu'à tous les Tribunaux, qui par le pas-

sé

Digitized by Google

se avoient coûtume d'accorder de semblables permissions, d'en accorder à l'avenir; qu'Elle veut qu'on visite toutes les Maisons, Boutiques & Magasins des Marchands & Négocians, au moins de quatre mois en quatre mois, sans qu'il y ait pour cela de jour fixe; que ces visites se feront sans qu'il soit nécessaire de faire à ce sujet aucune publication ni information au préalable; qu'on ne pourra cependant les faire dans les Maisons des Particuliers qui ne sont pas Négocians, à moins qu'on n'ait des preuves suffisantes qu'il s'y trouve des Marchandises défenduës; qu'afin de faciliter ces visites & de proceder à la vérification des Marchandises, les Marchands & les Négocians, tant Naturels qu'Etrangers, seront obligés de tenir leurs Livres en Langue Castillanne, & d'y enregistrer tout ce qu'ils acheteront ou introduiront dans le Royaume, & que les Juges auront droit de prendre communication de ces Livres, toutes les fois qu'ils en auront besoin; qu'à cet égard on suivra la Loi 61. du 18. Titre du Livre 6. de la Récompilation, bien entendu néanmoins que par la disposition de la présente Ordonnance le Roy ne prétend point déroger à ce dont on est convenu avec les Rois, Princes & autres Puissances, avec lesquels S. M. est en Paix; que parce qu'il ne seroit pas juste d'empêcher la vente des Marchandises d'Angleterre, qui ont été introduites de bonne foi dans le Royaume d'Espagne avant la déclaration de Guerre, & parce qu'en même temps il importe, que sous le prétexte de la consommation de ces Marchandises, on n'en introduise pas d'autres, le Roy ordonne à tous les Marchands qui auront des Marchandises ou des Denrées de la Grande Brétagne & des Pays qui en dépendent, de se présenter au plûtard dans le terme de quinze jours après la pu-

bli-

Digitized by Google

blication de la présente Ordonnance, pour déclarer ces Marchandises & ces Denrées; que ces déclarations se feront à Madrid, devant le Ministre que S. M. nommera pour connoître des affaires de cette nature; dans les autres Villes, devant les Juges qui seront commis à cet effet, & dans les Lieux où il n'y aura point de Juges, devant les personnes qu'il plaira au Roy de nommer; qu'aussi tôt après que le terme de quinze jours sera expiré, les Marchandises défenduës qui n'auront pas été enregistrées, seront déclarées confiscables; que pour ce qui regarde la consommation de ces Marchandises, on accordera aux Négocians deux mois pour les vendre, après lequel temps il leur est enjoint de les porter aux Doüanes, ou aux Hôtels de Ville, dans les Lieux où il n'y a point de Doüane, afin qu'elles y soient vendues publiquement au plus offrant en présence des Magistrats, lesquels remettront aux Propriétaires le produit de la vente, sans qu'aucune des Marchandises défenduës puisse être raportée dans les Boutiques ou Magasins d'où elles seront sorties.

ETRENNES

A Madame de Marolles, que M. son fils lui a présenté au commencement de cette anée 1740.

O, vous, la plus aimable et la plus tendre mere,
Vous, qui me tenez lieu de pere,
Après la perte d'un époux
Vertueux, et digne de vous;

Digitized by Google

Ah ! que vous devez m'être chere !
Recevez les vœux, qu'en ce jour
Va vous tracer ma foible plume.
Ce ne sont point des vœux dictés par la coûtume
Qu'on suit à la Ville, à la Cour :
Ils sont inspirés par l'amour.
Que le Dieu, dont la main regle nos destinées,
A vos rares vertus égale vos années !
Qu'il vous conserve encor long-temps
Cette mere, dont la foiblesse
A pour apui votre tendresse.
Qu'il vous fasse trouver un jour dans vos enfans
Cet amour généreux dont vous fûtes remplie
Pour les auteurs de votre vie !
Enfin, pour derniere faveur,
Que le même amour qui m'inspire,
Vous fasse lire dans mon cœur
Ce que je sens pour vous, et ne puis vous écrire.

Par M. PHILIPPE, *pour le jeune M. de Marolles.*

Digitized by Google

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

Le 8. de ce mois, Fête de la Conception de la Sainte Vierge, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique. L'après-midi, Leurs Majestez assistèrent au Sermon du Pere de Pons, de la Compagnie de Jésus, & ensuite aux Vêpres.

La Reine communia le même jour par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier. Madame Henriette communia par les mains de l'Abbé Enrion, Chapelain du Roy.

Le 13. de ce mois, troisiéme Dimanche de l'Avent, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château, la Messe chantée par la Musique; & l'après-midi L. M. assistèrent au Sermon du Pere de Pons.

Le même jour, l'Evêque du Bellay fut sacré à Paris dans la Chapelle du Noviciat des Jésuites, par l'Archevêque de Tours, assisté des Evêques de Maçon & d'Evreux.

Le

Digitized by Google

Le 20. quatriéme Dimanche de l'Avent, Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après-midi, L. M. assisterent au Sermon du Pere de Pons,

Le 24. veille de la Nativité de Notre-Seigneur, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château les premieres Vêpres qui furent chantées par la Musique, & auxquelles l'Evêque de Die officia.

Le 25. Jour de la Fête, L. M. qui après avoir assisté à Matines, avoient entendu à minuit trois Messes, assisterent à la Grande Messe, célebrée pontificalement par le même Prélat. L'après-midi, le Roy & la Reine assisterent au Sermon du P. de Pons, & ensuite aux Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

Le 30. pendant la Messe du Roy, l'Evêque de Fréjus, qui avoit été sacré le 13. prêta serment de fidelité entre les mains de S. M.

ETRENNES

Digitized by Google

ETRENNES

D'un jeune Enfant âgé de dix ans, à M. Pere pour l'année 1740.

L'An sept cent trente-neuf finit,
L'an sept cent quarante commence,
Et je me sens tout interdit.....
Je veux complimenter, je me perds plus j'y pense!
Mon Papa, je ne puis vous faire un compliment;
Et je sçais bien pourquoi, si je ne sçais comment.
Complimenter un Pere, est un travail extrême:
Ah! qu'il m'est plus aisé de dire... *je vous aime!*

ETRENNES du même à Madame sa Mere

EN ce jour, qu'aux souhaits a consacré l'usage,
Quels vœux, pour vous, puis-je former?
Quelle étrenne, Maman pourrois-je vous donner?
De mon cœur acceptez l'hommage,
D'un tendre amour il est le gage:
C'est l'unique présent que vous sçachiez aimer.

Le 28. Novembre, il y eût Concert chez la Reine. On y chanta le 4. et 5. Acte de l'Opera de *Phaëton*, dont les précedens avoient

vient été donnés dans le mois dernier.

Le 29. du même mois, il y eut Concert dîné de L. M. Les 24. Violons de la ambre exécuterent les Simphonies de *phire & Flore*, & celles du *Caprice rato*, de la Compoſition de M. de Bla- nt, Surintendant de la Muſique du Roy. e 5. & le 12. Decembre, la Reine en- dit le Ballet Héroïque de *Zaide*, Reine Grenade, mis en Musique par le Sieur oyer; les principaux Rôles furent très- en remplis par les Dlles Erremens, Hugue- t, Mathieu & Rotiſſet, & par les Sieurs ribou, Jeliot, d'Angerville & du Bourg.

Le 14. & le 19. on concerta le Prologue les trois entrées du Ballet des *Caracteres de Amour*, de M. de Blamont, dont l'exécu- on fit beaucoup de plaiſir. Les principaux ôles furent chantés par les mêmes Sujets u'on vient de nommer, & par la Dlle Go- eneche, & les Sieurs Benoit & Richer.

LA MUSE DE QUATORZE ANS.

ETRENNES à Madame Levesque, par son fils.

UN cœur fléxible, doux et tendre,
Qui pour mobile à la vertu,

Digitized by Google

Et qui sous vous brûle d'aprendre
Ce qui doit lui frayer ce chemin peu battu ;
Voilà, trop bienfaisante Mere,
Ce que vous offre un fils respectueux ;
Jusqu'à vos ennemis, chacun vous considere ;
Chacun vous aime, vous révere ;
Serois-je donc plus ingrat qu'eux ?

Levesque.

Le premier Decembre, les Comédiens François représenterent à la Cour, la Comédie du *Jaloux Desabusé*, & celle de *l'Esprit de Contradiction.*

Le 3. la Tragédie de *Polieucte*, & la *Métamorphose Amoureuse.*

Le 10. *Andronic*, & le *Deüil.*

Le 15. le *Distrait*, & le *Mariage Forcé*

Le 17. *Rodogune*, & l'*Eté des Coquettes.*

Le 22. La Surprise de l'*Amour*, & *Georges Dandin.*

Le 29. l'*Ecole des Femmes*, & le *Retour Imprévû.*

Le 31. *Heraclius*, & le *Mari Retrouvé*

Le 2. Decembre, les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour la Comédie des *Fées*, & le *Portrait.*

Le 9. les *Métamorphes d'Arlequin*, Piéce qu'

qui a été si fort goûtée à l'Hôtel de Bourgogne, & qui a fait beaucoup de plaisir à la Cour ; elle fut suivie d'un Ballet comique très-bien exécuté par les mêmes Comédiens, & de la petite Piéce de la *Joye Imprévûë*.

Le 16. on rejoüa la même Comédie des Métamorphoses, pour Monseigneur le Dauphin, que ce Prince n'avoit pas vûë, elle fut suivie de la petite Piéce de l'*Ecole des Meres*.

Le 30. les *Amans Réünis*, & *Arlequin Hulla*.

COUPLET sur l'Air *de Joconde*.

QUand son Epoux est descendu
Dans la sombre demeure,
Comme si tout étoit perdu,
Faut-il qu'Aminte pleure ?
En rire sous cape est le mieux
Qu'Aminte puisse faire.
Perdre un Epoux avare & vieux ;
C'est gaguer un Doüaire.

F. M. F.

Digitized by Google

MORTS, & MARIAGE.

LE 4. Decembre, D. Marie-Angelique *de Coeuret de Nesle*, Veuve depuis le 23. Août 1718. de Loüis-Marie des Rues, Seigneur de Clorebois, & de Salancy, Baron de Sourdon, mourut à Paris, dans la 86. année de son âge, étant née le 4. Août 1654. Elle laisse un fils, qui est Sebastien-Emanuël des Rues, apellé le Comte de Sommerive, reçû Chevalier-Commandeur des Ordres de N. D. du Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem, le 22. Mars 1717. & marié avec Loüise-Paule du Verdier de Villaumont: la défunte étoit fille de Sebastien de Coeuret, Seigneur de Nesle en Beauvoisis, de Verville, &c. & d'Anne de Postel.

Le 12. François *Peron de Belleisle*, Seigneur de Dompierre, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Brigadier des Armées du Roy, de la Promotion du 10. Fevrier 1704. mourut à Paris, dans un âge avancé. Il étoit entré Page du Roy en sa petite Ecurie le premier Janvier 1679. Il fut depuis Capitaine dans le Régiment Dauphin, & il obtint au mois de Novembre 1695. un des 50. nouveaux Régimens d'Infanterie, qui furent

Digitized by Google

furent mis alors sur pié, & qui furent réformés après la Paix de Riswick. Le Régiment d'Auxerrois lui fut donné au mois de Septembre 1716. mais il s'en étoit démis il y a déja plusieurs années, en se retirant du Service.

Le 22. Jean Baptiſte *de Brouſſoré*, Seigneur de la Baſtide de S. André, Conseiller Honoraire de la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, & ci-devant Sécretaire des Commandemens, Maison & Finances de la Reine, mourut à Paris, âgé de 67. ans, & sans avoir été marié. Il avoit été reçû Conseiller le 22. Juillet 1705. & étant Doyen de la Troiſiéme Chambre des Enquêtes, il monta à la Grand'-Chambre le 13. Mars 1733. Il se démit peu de temps après de sa Charge. Il s'étoit auſſi démis au mois de Fevrier 1736. de celle de Secretaire des Commandemens de la Reine, dont il étoit revêtu depuis le 21. Juillet 1726.

Le 27. Loüis-Achilles-Auguſte *de Harlay-Coeli*, Comte de Compans, Seigneur de Ste Mesme, Conseiller d'Etat Ordinaire, & Intendant de la Généralité de Paris, mourut à Paris, dans la 61. année de son âge, étant né le 4. Fevrier 1679. Il avoit été reçû Conseiller au Parlement de Paris, à l'âge de 17. ans, le 22. Fevrier 1696. & ensuite Maître des Requêtes de l'Hôtel du

Digitized by Google

Roy, le 9. Decembre 1707. puis il fut nommé Intendant successivement à Montauban en Novembre 1713. à Pau, à Metz en Novembre 1715. en Alsace en Fevrier 1724. & enfin à Paris au mois de May 1728. Il avoit été fait Conseiller d'Etat par expectative dès le 12. Fevrier 1721. Il eut la place de Semestre au Conseil, vacante par la mort de Felix le Pelletier de la Houssaye, le 23. Septembre 1723. & il devint ordinaire, au mois de Janvier 1731. Il étoit fils de Nicolas-Auguste de Harlay, Comte de Cœli, & de Compans, Seigneur de Bonneüil, Ste Mesme, &c. Conseiller d'Etat ordinaire, & premier Ambassadeur Extraordinaire, & Plénipotentiaire pour le Roy au Congrès de Riswick pour la Paix génerale, mort le 2. Avril 1704. âgé de 57. ans, & d'Anne-Françoise-Loüise-Marie Boucherat, fille de Loüis Boucherat, Chancelier de France, morte le 23. Novembre 1730. dans la 74. année de son âge. Il avoit été marié le 5. Novembre 1698. avec Marie-Charlotte de Lavie, fille unique, & seule héritiere de feu Gabriel-Ignace de Lavie, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, & de Charlotte-Catherine de Pas-Feuquieres, & petite-fille de Thibaud de Lavie, Premier Président du Parlement de Pau. Il en avoit eu trois garçons & une fille, tous morts jeunes

Digitized by Google

jeunes ou en bas âge. Ainsi par sa mort il ne reste plus aucun mâle de la Famille de Harlay, une des plus anciennes de Paris, & qui a donné un grand nombre de Personnages illustres, tant dans l'Eglise, que dans l'Epée & dans la Robe. La Généalogie en est raportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, à l'Article des Grands Louvetiers de France, Tom. 8. p. 797.

Le 30. Jean-Jacques *Damas d'Antigny*, Chevalier non Profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Gouverneur de la Ville & Citadelle de Maubeuge, en Hainault, mourut à Paris, âgé de 70. ans. Il avoit été d'abord Capitaine de Dragons dans le Régiment de Gramont, & ensuite Colonel d'un des 50. Régimens d'Infanterie, levés en 1695. & réformés après la Paix de Riswick. Il leva en 1702. un nouveau Régiment d'Infanterie; fut fait Brigadier le 10. Fevrier 1704. & obtint au mois de Juillet 1708. le Régiment de Monchamp, aussi Infanterie. Il fut fait Maréchal de Camp le 14. Fevrier 1711. & enfin Lieutenant Général le 30. Mars 1720. Le Gouvernement de Maubeuge, vacant par la mort de Loüis-Anne-Marie Damas, Comte de Ruffey, son frere, aussi Lieutenant Général, lui fut donné au mois

de Septembre 1722. Il étoit troisiéme fils de Claude Damas, Marquis d'Antigny, Comte du Breüil, & de Ruffey, Gouverneur de la Principauté de Dombes, & de Claude-Alexandrine de Vienne de Ruffey, sa seconde femme.

Le 10. Septembre dernier, *Charles-Cesar de Favier de Lancry*, Chevalier, Seigneur Marquis de Bains, Capitaine de Dragons au Regiment de Nicolay, fils unique de Edme-Felicien de Favier de Lancry, Marquis de Bains, Boulogne la Grasse & Hanivilliers, & de Loüise-Antoinette de la Viefville, épousa au Château de Tartigny, en Picardie, Marie-Sebastienne Lamoureux, fille aînée & principale heritiere de Joseph Lamoureux, Chevalier Seigneur de la Javelliere, Tartigny, la Roüillere, le Grand Pré, &c. Maréchal des Camps & Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Loüis, & ancien Gouverneur de Philisbourg, & de Marguerite Trudaine, son Epouse.

ARRESTS

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du 8. Decembre, pour le Remboursement en Assignations sur la Loterie Royale, des Taxations sur le Trésor Royal, par lequel Sa Majesté ordonne que les Proprietaires desdites Taxations, qui desireront s'interesser à la Loterie Royale établie par Edit du mois d'Août dernier, & y employer les Capitaux desdites Taxations, en seront remboursés par le Sieur Gaudion, Garde du Trésor Royal en exercice, sans aucune réduction desdits Capitaux, & pour tenir lieu de Rentes au Denier quarante sur les Aydes & Gabelles, en Assignations sur ladite Loterie, en satisfaisant aux formalités prescrites par ledit Edit d'Août dernier pour lesdites Rentes au Denier quarante; les arrerages desquelles Taxations cesseront d'avoir cours à compter du premier Janvier de l'année prochaine 1740. Veut Sa Majesté, relativement à l'Arrêt de son Conseil du 19. Octobre dernier, qu'en justifiant de ladite conversion, les arrerages desdites Taxations qui seront ainsi converties, soient payés à ceux qui en ont droit pour tout ce qui en sera dû, jusques & compris la présente année; & que lesdits Remboursemens ainsi faits, même ceux de cette espece qui pourroient déja avoir été effectués, soient passés & alloüés sans difficulté en la dépense des Etat & Compte dudit Sieur Gaudion.

AUTRE du même jour, qui proroge pour trois ans, à compter du premier Janvier 1740. la perception du Droit d'un demi pour cent, ordonné par la Déclaration du 10. Novembre 1727. être levé sur les Marchandises venant des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique.

AUTRE du 23. pour l'établissement d'un Foyer sur la hauteur de la Paroisse de Biarit, Territoire de Labour; & qui ordonne pour son entretien, une Imposition par Tonneau sur les Bâtimens, tant François qu'Etrangers, qui entreront dans les Ports de Bayonne & de Saint-Jean-de-Lutz.

JUGEMENT du même jour, rendu par Délibération de Conseil, & en dernier ressort par M. Herault, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, & Mrs les Gens tenant le Siége Présidial au Châtelet de ladite Ville, Commissaires du Conseil en cette partie; qui condamne sept Quidans à être rompus par effigie, pour avoir arrêté & volé le Carosse de Voiture de Châlons sur Marne à Paris; lesdits sept Quidans, dont un à cheval, ayant tous un mouchoir d'Indienne entortillé autour de la tête, & paroissant avoir le visage barbouillé de noir & de blanc, Accusés, Absens & Contumaces.

ARREST du 27. au sujet de la Loterie Royale, par lequel S. M. ordonne que ladite Loterie sera & demeurera fermée, pour être tirée ledit jour 31. Janvier prochain, suivant & conformément audit Edit. Ordonne en outre Sa Majesté, que les Porteurs des Assignations délivrées au Trésor Royal, sur ladite Loterie pour valeur desdits Effets, seront tenus de les convertir en Billets, au plus tard dans ledit jour 20 Janvier; faute de quoi, ils en demeureront absolument déchûs, & leurs places seront remplies le lendemain 21? par ceux des autres Rentiers qui n'auront pû faire liquider leurs Contrats assés promptement, pour être admis à ladite Loterie, &c.

APPRO.

Digitized by Google

APROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second Volume du *Mercure de France du mois de Décembre*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le dix Janvier 1740.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Ode sur le mépris qu'on a pour les Muses, 2955

Remarques Historiques touchant le Monastere Hôpital de Montjoux : dit le Grand S. Bernard, &c. 2958

Les deux Asnes, *Fable*, 2973

Lettre de M. L. à M. le B. sur les Auteurs des Annales de S. Bertin, &c. 2976

Le Papillon Constant, *Allégorie*, 2980

Observations sur les nouvelles Découvertes d'Antiquités, faites à Nîmes, &c. 2984

Le Maître et son Fermier, *Fable*, 3001

Lettre écrite par M. . . . de la Societé Litteraire d'Arras, 3002

Adieu à Mad. de P. sur son Départ, 3014

Dissertation sur l'origine des Peuples du Pays de Caux, &c. 3017

Epitre à M. Pesselier, 3029

Question de Droit, 3032

L'Oison et le Cigne, *Fable*, 3035

Digitized by Google

Discours sur la Douceur, présenté à l'Académie Françoise, 3037
Ode sur la Mort du P. Vaniere, 3049
Enigme, Logogryphes, &c. 3051
Nouvelles Litteraires des Beaux-Arts, &c. 3051
Géographie des Enfans, &c. 3056
Memoire de la Comteſſe d'Horneville, &c. 3059
Concordance des Bréviaires, &c. 3060
Les Vies des Hommes Illustres de la France, 3064
Projet d'un nouveau Dictionaire Universel, &c. 3081
Bibliotheque Raisonnée, 3096
Projet d'une Description des Paroisses de la Campagne voisines de Paris, &c. 3106
Suite de l'Eloge de Ph. de Bethune, 3110
Estampes nouvelles, &c. 3112
Nouveau Plan de la Paroisse de S. Germain l'Auxerrois, 3113
Spectacles, Esope au Parnasse, *Comédie*, 3115
Reflexions en forme de prédiction, adressées à M. Pesselier, 3123
Nouvelles Etrangeres, Turquie et Perse, 3125
Ruſſie, Manifeste de la Czarine, &c. 3128
Allemagne, Italie et Isle de Corse, 3134
Espagne, Ordonnance du Roy, &c. 3136
Etrennes, 3140
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 3142
Etrennes d'un jeune Enfant, 3144
La Muse de 14. ans, Etrennes, 3145
Couplet de Chanson, 3147
Morts & Mariage, 3148
Arrêts notables, 3155
Table Générale.

Digitized by Google

Errata de Novembre.

PAge 2596. ligne 3. J. B. D. D. M. *lisez* J. B. D. D. N.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 2967. ligne 26. *Telones*, lisez *Teloneo*.
P. 2968. l. 11. *Telones* l. *Teloneo*.
P. 2985. l. 17. arangement, *l.* ordre.
P. 2986. l. 12. figure, *l.* forme.
P. 2987. l. 8. la baque, *l.* l'abaque.
P. 2990. l. 16. sur, l. vers.
P. 2998. l. 11. Sculptées, *l.* poussées.
P. 3112. l. 11. Maître, *l.* ce Maître.

Digitized by Google

TABLE GENERALE

De l'Année 1739.

A.

Abbon, 64.
Académie des Sciences, 534. 754. 873. 995. 1193. 1365. 1992. 2675.
—— Des Belles-Lettres, 753. 1992. 2665.
—— Des Jeux Floraux, 1003. 2195.
—— De Marseille, 2197.
—— De Lyon, 995.
—— De Bordeaux, 870. 2212.
—— De Montpellier, 337.
—— De la Rochelle, 996.
—— D'Arras, 692. 1500. 2374.
—— De Peinture, 2435. 3113.
—— De Chirurgie, 764. 1566. 2204.
—— De Lisbonne, 2440. 2886.
—— De Rome, 2767.
—— De Peinture à Rome, 341.
Accouchement monstrueux, 2668.
Actes de Rimer, 1184.
Æneas, 256.
Alceste, Opera, 130. Parodie, 351. Tragédie, 1994.
Amant Prothée (l') Comédie, 567. 1196.
Amours lumineux, 77.
Amusemens (nouveaux) du cœur & de l'esprit, 309. 719. 968. 1815. 2416. 2855.
Amusement Philosophique, 1062.
Annales Ordinis S. Benedicti, 91. 1290.
Annales de S. Bertin, 2976.
Antiquités, 112. 233. 336. 1303. 1390. 2672. 2984.

Digitized by Google

Aras, 1136. 2387. 3002
Architecture Hidraulique, 531
Aré, (S.) 15
Arrêts, 4. 1492. 1747. 1909
Arithmetique des Géométres, 1361
Arlequin Bouffon de Cour, Comédie, 2681. 2906
Arlequin Médecin, volant, Comédie, 3124
Armorial Géneral, 2930
Ascia, 1317
Atton, 617
Avenelles (Philipe des) 2570
Aurore Boreale, 759

B.

Bajazet I. Tragédie, 2848
Bal du Roy, 378
Ba ade, 1469
Basile & Quiterie, Comédie, 1210
Bas-Reliefs, 539
Bel (Eloge de M.) 466
Benoît IX. 758. XI. 1655
Bertarius, 258
Bethléem, 807
Béthune, 487. 751. 984. 1171. 3110
Bibliotheca Manuscriptorum, 748
Bibliothéque de Manuscrits, 2317
Bibliotheque Germanique, 2868
Bibliotheque Raisonnée, 2870. 3096
Bibliotheque du Roy, 1613
Blois (Guillaume de) 3064
Bobaudus, 258
Bœuf Gras, 387
Boucherie de l'Aport de Paris, 439. 917
Bouquet, 2080. 2828. 2929
Bouts-Rimés, 79. 232. 390. 463. 669. 833.
Breviaire de Sées, 956.
Bureau Typographique, 53. 1375. 1616. 2793
Bureaux pour la Musique, les sourds & les muets, 1346.

Digitized by Google

C.

CAdrans Solaires, 201. 677. 12
Cimetiere (la) Comédie, 21
Camasse (Lolotte) 7
Canonisation, 374. 6
Cantates, 227. 1755. 2167. 2572. 28
Caprices du cœur et de l'esprit (les) Comédie 1399. 22
Cardinaux, 6
Cartes de Géographie, 670. Tables, 1
Castanea, 25
Causes Célebres, 21
Caux, 1687. 30
Celtes, 28
Céremonies extravagantes, 15
Chansons de Tibaut, 40. 42
Ciceron, 31
Cocrier, 15
College Royal. 28
Colot, 15
Comete, 26
Concordance des Breviaires de Paris, 30
Considération, 4
Constantini (Antonio) 167
Contes, 1301. 2103. 2596. 27
Coûtumes d'Artois, 16
Croix, 627. 23

D.

DAnger des Richesses (le) Comédie, 20
Dardanus, Opera, 2682. 28
Deodat (S.) 2
Desplaces (Philipe-Louis) 3
Dévotion au S. Esprit, 26
Dictionaire des Antiquités, 2128. Universel, 30
Discours, 597. 600. 707. 814. 960. 1238. 30
D'Avocats

Digitized by Google

D'Avocats Généraux de Provence, 2633
Dominique (S.) 2410
Donations (Traité des) 1383. 2109
Douleur (cause de la) 2580
Droit des Gens (Cours Diplomatique du) 1364
—— De la Nature et des Gens, 3096
Dumoulin (Charle) 108

E.

Ecole du Temps (l') Comédie, 133
— De la Raison, Comédie, 1024. 1633
Eglogue, 259. 505. 664
Elegies d'Ovide, 61
Elemens de Géométrie, 1190. 2788
Enigmes, 81. 298. 509. 713. 937. 1147. 1350. 1587. 1790. 1960. 2176. 2400. 2627. 2836. 3052
Epigrammes, 36. 1499. 1524. 1532. 2533
Epithalames, 710. 813
Epitres en Vers, 30. 223. 1116. 1515. 1770. 2315. 2355. 2372. 2529. 2576. 2613. Imitées d'Horace, 1706. 3029
Esope au Parnasse, Comédie, 2468. 3115
Esprit et la Beauté (l') 69
Esprit (abus de l') 857. 1956
Estampes, 111. 338. 537. 713. 766. 1008. 1366. 1620. 1833. 2214. 2437. 2671. 2883. 3112
Etrennes, 3140. 3144. 3145
Evarcius, 30
Evêques d'Auxerre, 2828
Eumenus 650

F.

Fables, 39. 175. 207. 438. 476. 621. 700. 855. 1046. 1135. 1289. 1529. 1345. 1506. 1901. 1905. 2126. 2557. 2667. 2766. 2797. 2973. 3001. 3035
Fenelon, ses Œuvres, 2668
Festin de Pierre (le) Comédie, 2902

Digitized by Google

Fête, 791
Fêtes d'Hebé (les) Ballet, 1023, 1388
Feu (nature du) 1320
Fiefs, 2660
Fontaine de Nîmes; 1306
Forets, 882
Fourberies d'Arlequin (les) Comédie, 2679
France (Description Géométrique de la) 873
Franchise, 1138. 2387. 3007
Francon, 655
Froid de 1739. 701
Fronton du Duc (le P.) 712, 940

G.

GAldo, 241
Galilée (Empire de) 2744
Gallia Christiana, 102
Garence, 877
Gaultier, 2597
Genabum, 2162
Généalogie des D. de Bourgogne; 2411
Géographie des Enfans, 3056
Gerfredus, 248
Gobertus, 1047
Grognet (Pierre) 469. 1094. 1119. 1508
Guy II. 1265
Guiverdus, 256

H.

HArmonie des deux Spheres; 1152
Hector a eû plusieurs Fils, 2553
Henriade en Italien, 2665
Héraclite, 901
Hercule Gaulois, 2546
Hérésie d'Orleans, 1052
Heri (Thieri de) 1580
Herman, 249

Digitized by Google

rmodore, 908
ervé, 1268
ierosme (S.) 241
men Celtique, 2543
istoire du Nivernois, 15. 241. 646. 1047. 1259.
Des Cérémonies Religieuses, 329. Du Ciel, 1601
offman, 2884
Hollandois (le) 89
Horlogerie, 1072. 2432
Horoscope, 2358
Hugues I. 257. Le Grand, 1053. Huges III. 1261

I.

Jardinage (théorie et pratique du) 749
Idille, 1
je ne sçai quoi de vingt minutes, 2666
Jettons, 110. 1372. 2117
Incendie, 144
Instrumens de Musique, 1357
Jonas, 247
Jonathas Machabée, Tragédie, 1836
Josephe (Passage de) 834. 1712
Itier (S.) 23

L.

Langue Grecque en usage dans les Gaules, 1773
2777
Latin (maniere de traduire le) 418
Lettres, 1741. 1896. 1958
Logogryphes, 81. 296. 298. 509. 715. 937. 1148. 1350. 1587. 1791. 1961. 2177. 2401. 2628. 2836. 3053
Lune Paschale, 2799

M.

Machines, 262. 1132
Madrigal, 156. 1033. 1072. 1077. 1343. 2948
Mahomet II. Tragédie, 355. 396. 781. 1624
Malaval

Digitized by Google

Malaval (François) 1078. 1934
Manginus, 1261
Marié égaré (le) Comédie, 2679
Martene (Dom Edmond) 1366. 1784. 1949
Médailles, 667. 891. 1618. 2211
Médecine Théologique, 2878
Médecin malgré lui (le) Comédie, 2903
Médus, Tragédie, 121. 520
Mémoires de Condé, 2192
Mensikof, V. les Muses.
Méprise (la) Comédie, 2679
Métamorphoses d'Arlequin (les) Comédie, 2905
Mines, 2574. 2669
Miniſtere de la Chaire, 528
Miſſion de Grenoble, 2653
Moka, 1964
Molinaus de Feudis, 325
Montfleuri, 1795
Montjoux, 2758
Montre des Officiers du Châtelet, 2140
Mont Valerien, 2591
Moulinet I. Parodie, 979
Museo delle Statue Viniziane, 336
Muses (les) Comédie, 368. 959

N.

NAtranus, 1047
Nectarius, 26
Niceron, 721. 1978
Nicolas (S.) 2533
Nivedunus, 2165
Notitia Monasterii Ebracensis, 1192
Nouvelles Litteraires, 3102

O.

ODes. Au Duc de Villars, 197. Le Mois d'Avril, 409. S. Regis, 603. Societé Litteraire d'Aras, 685. La Paix, 865. L'Orgueil, 888. La Venus

Digitized by Google

Vengeance, 1681. La Mélancolie, 1891. La Poësie, 1951. La Fête de la Ville, 2292. L'Infidélité, 2394. Nos Guerriers et nos Sçavans, 2822. Le mépris pour les Muses, 2956. Sur la Mort du P. Vaniere, 3049

— Imitées d'Horace, 44. 498. 704. 931. 1059. 1066. 1259. 1318. 1740 1744. 1920

— Imitées des Pseaumes, 236. 268. 2741

— Anacréontique, 1490

Opportunus, 26

Ortographe, 934. 967.

P.

PAirs de Champagne, 2813

Paris (Dissertations sur l'Histoire Ecclesiastique et Civile de) 2840

Parossel, 1472

Philipe le Bel, 479

Phisique Sacrée, 2870. 3097

Piat (S.) 696

Pierre (Remede pour la) 1452. 1621

Plan de la Paroisse de S. Germain de l'Auxerrois, 3113

Poëmes. La Seine, 636. La Lumiere, 2114

Police (Traité de la) 106. 1593

Polidore, Opera, 771. 1012

Pontificale Romanum, 2206

Porcelaine, 342

Portus Iccius, 1902

Pourchot (Edme) 2509

Prescription, 4

Projet d'une Description des Paroisses du Diocèse de Paris, 3106

Q.

QUadrature du Cercle, 2207

Querelle du Tragique et du Comique (la) Parodie, 772

Questions, 36 50. 500. 928. 1067. 1541. 1565 1989. 2109. 2211. 2611. 2824. 3032

R.

Digitized by Google

R.

RAuracus, 20
Reflexions, 32. 287. 464. 1106. 2618
Résignation, 1909
Rival favorable (le) Comédie, 132. 557.
Roclerus, 1048
Rogus, 25
Rondeau, 32. 2776
Roüen, 3025
Ruë (D. Charles de la) 2886

S.

SAix (Antoine du) 2561
Salve Regina, 1545. 1922
Saré Rey Oglu, 140
Satires Imitées d'Horace, 1536. 1554
Servandoni, 340
Sethos, Tragédie, 763. 975. 1400
Simonie, 1054
Sinceres (les) Comédie, 132. 343
Soleil, ses effets de Solstice en Solstice, d'Equinoxe en Equinoxe, 209
Somnambule (le) Comédie, 545
Son (propagation du) 873
Sonnet, 695. 721. 760. 765. 927. 1240. 2654. 2590
Sorbonne, 95
Spectacle de la Nature (le) 736
Stances, 286. 427. 768. 919. 2610
Stratagêmes de l'Amour (les) Comédie, 1849
Suivante désinteressée (la) Comédie, 2679

T.

TAbleaux, 172. 1471 2217
Talens à la mode (les) Comédie, 2245. 2455
Tarquin le Superbe, 458
Telescope, 1374
Terence, 2326

Digitized by Google

Théatres (Reflexions Historiques sur les) 1822. 1966. Clôture et Ouverture, 551. 772
Thedelegrinus, 660
Thélamire, Tragédie, 1398. 2445
Tournemine (le P. Joseph) 1365
Traductions en Vers, 1330. 1757
Tragédie (Essais sur le goût de la) 1160
Traité des Marques Nationales, 514. Des Récompenses et des Peines éternelles, 1169. Des Lettres de Change, 1362
Trappe (Apologie de l'Abbé de la) 1527
Tremblement de Terre, 759. 794
Trémoliere (Pierre-Charles) 1619
Troyens venus dans les Gaules, 2554
Turnebe (Adrien) 1879. 2184

V.

Valdo, 18
Vaniere (le P. Jacques) 1599
Venceslas, Tragédie, 115
Vents, 1744
Vers. La Chauve-Souris, 22. L'Amour Auteur, 49. Les Loix d'Amour négligées, 60. Sur une absence, 68. Distribués au Bal, 74. A M. et Mad. de Beauvilliers, 154. Portrait de M. 160. Portrait de Mad. 164. A Pesselier, 354. 3123. A Mlle Gautier, 356. A Voltaire, 457. Le Soupçon mal fondé, 466. Projet frivole, 486. A Barjac, 536. Le Portrait, 596. Contre des Satiriques, 599. A la P. d'Issenghein, 695. Peinture de l'Amour, 720. A Linant, 753. 2213. Adieux à la Poësie, 913. Sur la Naissance de M. de Choiseul, 974. A Mlle de S. 1093. Plaintes d'Adam, 1104. 1270. Alexandre et la Gloire, 1131. L'Amour désarmé 1140. Expérience galante, 1520. *In Pacem*, 1669. De M. de S. Aulaire, 1782. Le Fauteüil, 1932. Description d'Hautot, 2138. Maximes en comparaison, 2153. A Boissi, 2246. A Aved, 2435. Les Agrémens

Digitized by Google

Agrémens de Rieux, 2540. A l'Abbé de Ste Geneviéve, 2731. Le *De profundis*, 2787. A Calviere, 2941. Allégorie, 2980. Adieu, 3014
Vesicule du Fiel, 1567
Vincintini (Tomasso) 1850
Vieillesses extraordinaires, 193. 391. 392. 610. 752. 816. 1245. 1433. 2713. 2720. 2944
Vielle, son origine, 1357
Vie des Hommes Illustres, 3064
Villeneuve aux Aulnes, 1[illegible]
Vilette aux Aulnes (la) 1146
Vitrerie, 921
Voyage de Constantinople à Smirne, 272. De J. C. 2631
Vuide, 2260

Z.

Zaïde, Ballet, 2236. 26

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 2 9 1936

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 29 1936

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 2 9 1936

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 2 9 1936

Digitized by Google